

POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ERSTER BAND.

Jubl. No. i
218462

P. 52757



23. 561 SA

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ERSTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

- 1879.



BIBLIOTEKA UNIWERSYTECKA
im. Jerzego Giedroycia w Białymstoku



FUW0399540

Księgozbiór
Humanistyczny

hh



174457 klocek



VORWORT.

z. 337/6905

5. VI - 50

2/77/204H

70,000

Enger mit den Geschicken des Herrscherhauses und des Staates verwachsen als die Akademien anderer Staaten, hat die Akademie von Berlin König Friedrich II., der nicht nur ihr Protector, der ihr Mitarbeiter war, besonders nahe gestanden. Es war seine Vorschrift, dass die von ihm neugegründete philosophische Classe neben der Förderung der Metaphysik, der Moral und des natürlichen Rechts sich der Pflege der Geschichte zu unterziehen habe. Friedrich fand, dass die deutschen Historiker sich in schwerfällige Gelehrsamkeit verirren, dass sie Unwesentliches von Wesentlichem nicht gebührend unterschieden, dass ihre Kritik unzureichend, ihre Erzählung zu breit sei, und dass ihr Urtheil die Ursachen der Ereignisse nicht aufzudecken wisse. Diesen seinen Gesichtspunkten Anerkennung zu schaffen, liess er sein erstes historisches Werk, die „Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg“ in der Akademie lesen. Seine Anregung und sein Vorbild blieben nicht ohne Wirkung; sie haben der deutschen Geschichtsforschung und Geschichtsschreibung einen höheren Standpunkt zu ersteigen geholfen.

Als der Akademie vor nunmehr fast vierzig Jahren (am 5. October 1840) der Auftrag zu Theil wurde, die Schriften König Friedrichs vollständig zu sammeln und nach den authentischen Texten zu publiciren, fand sie in dieser Aufgabe, die sie aus eigenem Antriebe ergriffen haben würde, „wenn ihr Quellen und Mittel zu Gebote gestanden hätten (24. Januar 1841)“, willkommenen Anlass, einen Theil ihrer Schuld dem Fürsten, dem sie ihre Bedeutung verdanke, abzutragen.

Einen Theil dieser Schuld. Der Anstoss, den die deutsche Historiographie durch Friedrich empfangen, hatte inzwischen weiter geführt. Es war immer einleuchtender geworden, dass, wenn jene Ziele: kritische Feststellung der Thaten und Klarstellung ihrer Ursachen, erreicht werden sollten, von den abgeleiteten Quellen zu den ursprünglichen, zu den ersten Niederschlägen der Ereignisse vorgedrungen werden müsse, ja dass selbst bei diesen noch nicht Halt gemacht werden dürfe. Auch die Anzeichen, Spuren und Zeugnisse waren zu suchen, zu sammeln, zu sichten, welche Einblicke in den Ursprung der Ereignisse, in ihre Motive geben konnten. Emsiger Verfolgung dieses Weges schien es vorbehalten, die Hergänge präcis und sicher zu umschreiben, ihren Zusammenhang aufzuhellen, ihre wahren Ursachen zu ermitteln, ihren Gehalt zu verstehen. Auch auf Friedrichs historische Arbeiten diese Methode in Anwendung zu bringen, ist nicht unterlassen worden. Unerwartet zeigte sich, dass nicht nur der „Geschichte Brandenburgs“ ernste Vorarbeiten zu Grunde lagen, dass auch die Schriften, in welchen Friedrich seine eigenen Thaten erzählt, nicht aus frischerer oder erblassterer Erinnerung allein niedergeschrieben, dass sorgfältige Prüfung und Erwägung dem rasch bewegten Zuge ihrer Darstellung vorausgegangen sind, dass der König die markanten Urkunden seiner Politik unmittelbar oder mittelbar zu Rath gezogen hat.

Wie treu und wohl begründet diesen kritischen Untersuchungen das einfach edle Denkmal sich erwies, das Friedrich in der Geschichte seiner Zeit, in der Geschichte des siebenjährigen Krieges, in den Memoiren der fünfzehn Jahre von 1763 bis 1778, in der Erzählung des bayerischen Erbfolgekrieges seinen Thaten gesetzt hat, es sind nur die grossen Züge der Politik und des Krieges, die Ergebnisse der Verwaltung, die sie zum Besten der Nachkommen hervorheben; vollen Einblick in seine Regentenarbeit erschliessen sie nicht. König Friedrichs Regierung ist in diesen Schriften nicht erschöpft. Die Commentare seiner Thaten, seine philosophischen Abhandlungen, seine poetischen Versuche, sein reicher literarischer Briefwechsel waren doch nur die Frucht seiner Musse oder vielmehr die Erzeugnisse einer unvergleichlichen Activität, die nur in dem Wechsel der

Spannung Erholung suchte und fand. Hoch überragt sind die Früchte dieser Stunden von den Früchten seines Tages, die Arbeiten des Schriftstellers von der Arbeit des Regenten. Das volle Bild dieses Fürsten, der vor Allem König zu sein wusste, der vor Allem der Erste, Eifrigste und Unermüdlichste im Dienst seines Staats sein wollte und war, das volle Bild seiner Kraft und seiner Wirkungen ist erst gegeben, wenn dem Historiker der Staatsmann, dem Dichter der Diplomat, dem Philosophen der Feldherr, wenn den Schriften Friedrichs die Thaten Friedrichs zur Seite gestellt werden. War es unausführbar, die letzteren selbst reden zu lassen? Musste nicht der Staatsmann, der Diplomat und Feldherr, der König im ganzen Umfange seiner Arbeit, in jedem Momente seiner Action hervortreten, wenn die Urkunden, in denen diese Action ihren Ausdruck erhalten hatte, den Archiven des Staates entnommen, vereinigt und veröffentlicht werden konnten? War nicht hier in Friedrichs Anordnungen, Weisungen und Befehlen für die Verwaltung des Landes, für die Ordnung und den Unterhalt des Heeres, für das Verhalten zum Ausland in Krieg und Frieden, erschöpfende Vervollständigung seiner Schriften, der unverfälschte, treueste Ausdruck seines Wirkens zu finden; und boten diese Urkunden nicht zugleich der Forschung jene ursprünglichen und wichtigsten Quellen, welche sie suchte? Friedrichs eigenen Commentaren seiner Thaten geschah sicher kein Abbruch, wenn deren Unterlagen vollständig an's Licht traten.

Der ihr hinterlassenen Verpflichtung, die vaterländische Geschichte zu fördern, glaubte die Akademie eben so sehr nachzukommen als der Dankspflicht gegen ihren Regenerator zu gehorchen, wenn sie das Ideal einer würdigen Biographie Friedrichs II., dessen Grundlinien einst Johannes von Müller vorgezeichnet hatte, in der Gestalt zu verwirklichen suchte, dass das volle Bild seiner Regierung in deren unmittelbaren Zeugnissen entrollt würde. So kam sie zu dem Entschlusse, der Herausgabe der literarischen Werke Friedrichs die Zusammenstellung der Urkunden seiner Staatslenkung folgen zu lassen.

Indem die Akademie sich dieses Ziel steckte, durfte sie sich doch nicht verhehlen, dass eine gleichzeitig alle Aufgaben, alle Zweige

und alle Sorgen der Regierung umfassende Sammlung der Urkunden eine kaum zu bewältigende Aufgabe bilden, dass die Vereinigung der Documente in diesem Umfange erdrückend, deren Verschiedenartigkeit verwirrend wirken würde. Es schien danach geboten, zunächst nur das Feld ins Auge zu fassen, auf welchem Friedrichs Genius Bahn brechend neue Wege eingeschlagen und seinen Staat in unablässiger Spannung und hartem Ringen glänzend emporgeführt hatte. Die Akademie erbat und erhielt in dem freien und grossen Sinn, welcher die Regierung König Wilhelms kennzeichnet, die allerhöchste Ermächtigung, die politische Correspondenz Friedrichs des Grossen zu publiciren.

Mit der Leitung der Herausgabe seitens der Akademie betraut, haben die Unterzeichneten die überreiche Zahl der in den Archiven des Staats bewahrten Schriftstücke durchmustert, in denen die Politik Friedrichs II. während und in ihrer Ausführung niedergelegt worden ist. Diese Urkunden, viele tausende, liessen in ihrer Folge nur wenige Lücken erkennen, deren Ergänzung aus auswärtigen Archiven unschwer bewerkstelligt werden konnte. Eingedenk jenes Wortes Friedrichs: „die Geschichte soll nur aufnehmen, was aufbehalten zu werden verdient“ wie im Sinne der uns gestellten Aufgabe, konnte nicht in Frage kommen, alle die auswärtigen Beziehungen des Königs angehenden Schriftstücke, welche seine oder seiner Gehülfen Unterschrift tragen, dieser Publication einzureihen. Aber ebenso wenig durfte eines der Documente, welche die Politik des Königs für irgend einen ihrer Momente, für irgend eine ihrer Richtungen und Abwandlungen kennzeichnen, übergangen werden, wenn das Ziel erreicht, der Gang seiner Politik zusammenhängend und erschöpfend erschlossen werden sollte. Diese waren vollständig aufzunehmen und ohne Ausnahme. Die unmittelbarsten und bezeichnendsten Urkunden der Action des Königs sind seine eigenhändigen Denkschriften, Erwägungen, Instructionen, Entwürfe und Weisungen, seine Marginalien und Resolutionen auf die Berichte seiner Minister und Gesandten. Diesen zur Seite steht die eigenhändige Correspondenz des Königs mit seinen Vertrauten, mit leitenden Staatsmännern des Auslandes, mit den Souveränen. Weiter

waren alle Schriftstücke zu geben, die unter seinem Dictate entstanden, nach seinen Directiven entworfen sind: die Cabinetsordres, welche die auswärtige Politik angehen, die Befehle und Weisungen, welche nach seinen Resolutionen in seinem unmittelbaren oder mittelbaren Auftrage von seinen Ministern und seinen Cabinetssecretären entworfen, von ihm vollzogen sind. Von militärischen Weisungen waren diejenigen einzureihen, die in unmittelbarem Zusammenhange mit der auswärtigen Politik stehen. Auch dieser Documente Fülle ist so gross, dass wir ohne Bedenken sich lediglich wiederholende Weisungen bei Seite lassen zu sollen glaubten, und mittelbar ergehende Weisungen zum Theil nur im Auszuge der wesentlichen Stellen, diese jedoch stets in wörtlicher Wiedergabe, aufzunehmen uns begnügen konnten.

Für die Anordnung mochte es zweifelhaft erscheinen, ob die Documente nach den jeweiligen besonderen Aufgaben der Politik, nach ihrer Beziehung zu diesem oder jenem Staate zu gruppiren oder nach der Zeitfolge aufzureihen seien. Aber da in jedem Momente Verhandlungen nach verschiedenen Seiten hin schweben, da dieselben Schriftstücke oft mehr als eine Verhandlung betreffen, zeigte es sich ausserordentlich schwierig, wenn nicht unmöglich, eine sachliche Scheidung dieser Art durchzuführen, während die Anordnung nach der Zeitfolge den unbestreitbaren Vortheil darbot, dem Könige auf jedem Schritte, in jeder Wendung seiner Politik von Stunde zu Stunde folgen zu können, und den weiteren Vorzug ergab, vollen Ueberblick über die von den verschiedenen Seiten her zusammenwirkenden Motive, über die Situation jedes Moments zu gewähren.

Diese Reihenfolge aller irgend bedeutsamen Documente erschliesst der Forschung die innerste Werkstatt. Die Entstehung der politischen Gedanken des Königs, die Combinationen, zu denen sie führten, die Abwandlungen, die sie erfuhren, treten im Augenblicke ihrer Conception hervor. Die Hindernisse, auf welche seine Absichten treffen, die Mittel, jene zu beseitigen oder zu überwinden, die Anstrengungen, welche zum Ziele führen, zeigen sich im Lichte des Tages, an welchem die Hinderung eintrat, der Gegenzug ein-

setzte, die Anstrengung begann. Friedrichs Ruhm erleicht in dieser Beleuchtung nicht; helles Licht überglänzt Wolken und Schatten des Augenblicks. Die Intensität seiner Antriebe, die durchdringende Klarheit und Weite seines Blicks, die unermüdliche Wachsamkeit und Schärfe, mit der er den Gang der Dinge und die Ausführung seiner Weisungen verfolgt, die Spannung und Thatkraft, die von ihm auf seine Gehülfen, auf sein Heer und seinen Staat übergehen, die Raschheit seiner Jugend und die umsichtige Bedachtsamkeit seines Alters offenbaren sich im Zuge des Handelns, in jedem Momente der Action selbst. Vergleichende Prüfung dieser Documente wird die Unterlagen zum abschliessenden Urtheil über Friedrichs Motive und Intentionen gewinnen lassen, wird den sicheren Werthmesser für seine Einsicht und seine Kraft, für die Nachhaltigkeit seines Ringens, wird die richtige Schätzung seiner Erfolge ergeben, während anderer Seits diese Urkunden zugleich den Verlauf der Geschicke Preussens wie die Constellationen des europäischen Staatensystems zu Friedrichs Zeit durch ihr unanfechtbares Zeugniß nach allen Seiten hin aufhellen. Nicht geringer als die Erndte, welche die Wissenschaft aus diesen Papieren heimzuführen hat, wird der Ertrag an Belehrung und Anregung sein, welchen die Staatskunst und der vaterländische Sinn aus ihnen gewinnen mögen. Waren uns Friedrichs Thaten einst in trüber Zeit die mächtigsten Hebel der Aufrichtung — je näher wir sie kennen lernen, um so lebendiger werden sie in uns fortwirken. Mit ihm werden wir dabei bleiben, in guten Tagen unserer Erfolge uns nicht zu überheben; in bösen Tagen werden wir uns stärken an seinem wagenden Muthe, an seiner unerschütterlichen Ausdauer, die den Staat mehr als ein Mal aus tiefster Noth gerettet haben; in guten und bösen an seiner Pflichttreue bis zum letzten Athemzuge.

König Friedrich II. führte die Leitung seines Staats mit eigener Hand. Die Minister der auswärtigen Angelegenheiten waren seine Räthe, die er nach Gefallen hörte oder nicht hörte, die auf seine Weisungen hin zu entwerfen und zu verfügen hatten. Die Berichte der Gesandten gelangten an den König allein oder an den König zuerst oder in zwei Ausfertigungen zugleich an den König und an die Minister. Friedrich arbeitete in seinem Cabinet und hatte hier

einen Gehülfen an dem Cabinetssecretär. Die Correspondenz mit den Souveränen führte der König, sobald es sich um wichtigere und intimere Dinge handelte, eigenhändig oder er gab dem Cabinetssecretär die zur Abfassung des Schreibens erforderlichen Gesichtspunkte und vollzog dann dasselbe; nur ausnahmsweise liess er auch andere als Schreiben der Courtoisie und Ceremonie an souveräne Fürsten im auswärtigen Ministerium entwerfen. Jene sind aufgenommen, von den letzteren nur die, deren Inhalt ein politisches Interesse bietet.

Die Verbindung mit den Ministern des Auswärtigen unterhielt der König überwiegend auf schriftlichem Wege: theils durch eigenhändige Weisungen, theils durch Verfügungen am Rande ihrer Anfragen und Berichte oder der der Gesandten, deren Erledigung damit den Ministern überwiesen wird; ferner durch Cabinetsordres, die der Cabinetssecretär nach Weisung des Königs aufgesetzt hat, oder durch Vermerk der mündlich ertheilten Resolution des Königs am Rande des Berichts seitens des Cabinetssecretärs, endlich durch besondere Schreiben des Cabinetssecretärs, mittelst welcher dieser die mündlich ertheilten Befehle des Königs den Ministern übermittelt.

Nach diesen Weisungen waren die Gesandten von den Ministern zu bescheiden, die betreffenden Erlasse wurden dann dem Könige zur Unterschrift vorgelegt; nur in unwichtigeren, den gewöhnlichen Geschäftsverkehr mit dem Auslande betreffenden Dingen verfügten die Minister ohne Unterschrift des Königs „ad mandatum“. War der König im Felde, so gingen sonst vom Könige zu vollziehende eilige Erlasse zunächst wohl ohne Unterschrift ab; die vollzogene Ausfertigung folgte dann nach. Bei allen eingreifenden oder auf der Stelle zu erledigenden Berichten der Gesandten zog es der König vor, wie er die Instructionen bei Absendung der Gesandten häufig selbst abfasste, unmittelbar aus dem Cabinet zu verfügen, die Bescheidung direct ergehen zu lassen. Von diesen Immediat-erlassen erhielten die Minister durch Abschriften der Cabinetskanzlei oder kurze Angaben des Cabinetssecretärs Kunde. In den geheimsten Sachen unterblieb die Mittheilung, und der Gesandte wurde veranlasst, nur dem Könige zu berichten. Bei etwaigem Widerspruch

zwischen Cabinetsverfügungen und Ministerialerlassen hatten die Gesandten nach Weisung des Königs vom 16. Juni 1741 den ersteren zu gehorchen.

Für unsere Sammlung genügte es in der Regel, die schriftlichen oder die durch das Organ des Cabinetssecretärs übermittelten Weisungen des Königs für die Bescheidung der Gesandten aufzunehmen. Nur da, wo die Resolutionen des Königs in ihrer Kürze nicht ausreichend verständlich waren, haben die auf Grund derselben im Ministerium entworfenen Erlasse neben den ersteren Platz gefunden. Weiter aber sind von diesen im Ministerium ausgearbeiteten Erlassen die nicht zahlreichen aufgenommen, deren Conceptione ausnahmsweise dem Könige vor der Ausfertigung vorgelegen haben und von ihm revidirt worden sind. Auf persönlichen Vortrag der Minister ertheilte mündliche Weisungen des Königs, welche im Ministerium entworfenen, vom Könige vollzogenen Erlassen zu Grunde liegen, sind nur dann nachweisbar, wenn sich der Minister in schriftlicher Verfügung an den concipirenden Rath auf mündlich gegebene Befehle des Königs bezieht, oder auf Worte des Königs, die aufzunehmen seien. Beschäftigt sich aber die Conferenz der Minister mit Feststellung der Bescheidung auf eingegangene Berichte, lässt der eine Minister dem anderen über die Gesichtspunkte der Bescheidung ein schriftliches Votum zugehen, so ist evident, dass der König hier dem Ministerium die Initiative, den Vorschlag der Bescheidung überlassen hat. Die aus dem Cabinet an die Gesandten ergehenden Weisungen sind lediglich vom Könige gezeichnet. Die im Ministerium entworfenen Weisungen tragen ausser der Unterschrift des Königs die eines oder mehrerer Minister. Diesen unterschiedenen Ursprung kenntlich zu machen, geben wir im Text die jedesmalige Unterschrift oder ergänzen dieselbe, wo solche in Conceptione oder Abschriften nicht vermerkt ist.

Bei dem Regierungsantritt des Königs waren Adrian Bernhard von Borcke, Heinrich von Podewils und Heinrich von Thulemeier Minister des Departements der auswärtigen Angelegenheiten und Cabinetsminister. Thulemeier starb schon am 4. August 1740; am 7. Februar 1741 trat der bisher in Wien bevollmächtigte Minister Caspar Wilhelm von Borcke an seine Stelle. Wenige Monate darauf, am

25. Mai 1741, endete Adrian Bernhard von Borcke. Das Departement wurde nun von Podewils und dem jüngeren Borcke (Caspar Wilhelm) verwaltet, dessen Antheil an den politischen Fragen keine hervorragende Bedeutung erlangte. Seine Thätigkeit galt vornehmlich den Geschäften des internationalen Verkehrs in der Vertretung privater Rechte. Nach Borcke's Tode (8. März 1747) erhielt Axel von Mardefeld, bis dahin Gesandter in Petersburg, dessen Stelle. Er starb bereits am 8. December 1748 und wurde durch den Grafen Carl Wilhelm Finck von Finckenstein ersetzt. Für die Reichs-Justiz- und Grenzangelegenheiten fungirte von 1746 bis 1755 als dritter Minister im auswärtigen Departement zuerst Friedrich Wilhelm von Danckelmann und nach ihm Ernst Wilhelm Graf von Bredow; nach dessen Tode (7. Juni 1755) wurde diese Stelle nicht wieder besetzt. Nachdem Podewils am 29. Juli 1760 dem Könige entrissen worden, führte Finckenstein allein die auswärtigen Geschäfte, bis ihm der König am 5. April 1763 den geheimen Legationsrath Ewald Friedrich von Hertzberg zur Seite stellte.

Die Expedition der die auswärtige Politik angehenden Erlasse des Cabinets, welche zunächst dem geheimen Kriegsrathe Elias Schumacher obgelegen hatte, übergab der König Ende Mai 1741 dem geheimen Kriegsrathe August Wilhelm Eichel. Nach Eichels Ableben (3. Februar 1768) versah Ludwig Ernst Heinrich Cöper und nach dessen Tode (28. Januar 1782) Theodor Stephan Laspeyres Eichels Functionen.

Die Urkunden unserer Sammlung sind überall, wo die Ausfertigungen vorliegen, nach diesen, wo sie in den Händen der Adressaten geblieben sind, nach den den Ausfertigungen zu Grunde liegenden Conceptionen oder den in den Kanzleien des Cabinets und des auswärtigen Ministeriums vor der Aushändigung genommenen Abschriften gegeben. Den Gewahrsam der dem Abdrucke zu Grunde liegenden Originale war nur bei den Schriftstücken zu vermerken nöthig, die nicht dem geheimen Staatsarchive zu Berlin entnommen sind.

König Friedrich handhabte die französische Sprache nach seiner Weise; anders in seinen Werken, anders im Drange der That und der Entscheidungen, wo seine Worte auf dem kürzesten Wege zum

Ziele eilen. An diesem charakteristischen Geschäftsstil des Königs zu bessern, konnte uns nicht in den Sinn kommen. Nach dem Vorgange unserer Ausgabe der Werke Friedrichs sind nur diejenigen Germanismen geändert, welche den Sinn des Königs nicht erkennen lassen würden. Den Abweichungen gegenüber, welche die Orthographie des Königs, der Minister, der Cabinetssecretäre und der Kanzlisten in den Urkunden aufweist, blieb nur der Ausweg übrig, in dem Abdruck der französischen wie der deutschen Schriftstücke die heute übliche Schreibweise unter Festhaltung der älteren Sprachformen zu durchgehender Anwendung zu bringen.

Die Redaction der Sammlung, die Hinzufügung der erforderlichen Erläuterungen und Nachweisungen, die Zusammenstellung der Personen- und Sachregister hat Dr. Reinhold Koser übernommen, der in seiner Bearbeitung der preussischen Staatschriften aus der Zeit Friedrichs II. den Beruf zur Lösung dieser umfassenden und schwierigen Aufgabe sowohl durch genaue Vertrautheit mit der Geschichte der fridericianischen Zeit als durch Sorgfalt der Arbeit, durch Umsicht und Besonnenheit des Urtheils erwiesen hat.

BERLIN, December 1878.

JOH. GUST. DROYSEN. MAX DUNCKER. HEINRICH v. SYBEL.

1. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Berlin, 3 juin 1740.

Très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très amé bon Frère. Nous avons résolu de recevoir en personne l'hommage des États et sujets de notre royaume de Prusse. C'est le 20 juillet prochain que nous avons nommé et fixé pour cela, des affaires très importantes ne nous permettant pas de choisir un terme plus éloigné.

Nous n'avons pas voulu manquer d'en faire part à Votre Majesté, afin qu'Elle puisse ordonner les arrangements nécessaires en cette occasion pour Ses droits et ceux de la république de Pologne. Mais nous nous flattons à juste titre que les députés qui se rendront à Königsberg pour y recevoir, au nom de Votre Majesté et de la république de Pologne, l'hommage éventuel, seront munis d'instructions et pleins-pouvoirs convenables à notre dignité royale, puisque un défaut dans cette formalité essentielle mettrait absolument des obstacles invincibles à la réception et admission desdits députés.

Au reste nous assurons Votre Majesté que nous tâcherons de vivre toujours en parfaite amitié avec Elle et la république de Pologne, que nous serons véritablement charmés des occasions où nous pourrions Leur donner des marques de la considération très distinguée que nous avons pour Elles, et que nous remplirons avec plaisir, et en bon et fidèle allié, tous les devoirs où le traité d'alliance conclu à Bydgost¹ nous appelle.

Nous nous promettons que Votre Majesté et la république de Pologne auront les mêmes sentiments pour nous, et, sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très haut, très excellent et très puissant Prince, dans Sa digne et sainte garde.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils, Thulemeier.

Nach dem Concept.

¹ Vertrag von Wehlau und Bromberg (Bydgost) 19. Sept.—6. Nov. 1657, vergl. Ch. v. Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1601—1700, Berlin 1867, S. 220.

2. AN DEN MAJOR VON KALKREUTH UND DEN RATH
HOMFELD IN EMBDEN.

Berlin, 7. Juni 1740.

„Wir haben allergnädigst resolviret und gut gefunden, dass die Arrangements und Einrichtungen, welche Unseres in Gott ruhenden Herrn Vaters Majestät wegen der ostfriesischen eventuellen Possessions-ergreifung hiebvor gemacht haben, subsistiren und, wann nach Gottes Willen der Fall des fürstlich ostfriesischen Mannesstammes sich begiebet, durch Euch bewerkstelliget und ausgeführt werden sollen.“

Kalkreuth und Homfeld erhalten eine neue Vollmacht; Patente für den Fall der Besitzergreifung werden ihnen demnächst zugehen.

„Es wird Euch hiebei das Secretum nochmals recommendiret und eingebunden; und damit Wir von Eurer Treue, Fleiss und Verschwiegenheit desto mehr versichert sein mögen, so habt Ihr an Uns ebendenselben Eid, welchen Ihr an Unsers Hochseligen Herrn Vaters Majestät geleistet, abzustatten und denselben von Eurer Hand geschrieben und unterschrieben, auch mit Eurem Insiegel bestärket, allerunterthänigst einzusenden.“

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus der Ausfertigung.

3. INSTRUCTION FÜR DEN OBERSTEN VON MÜNCHOW FÜR
SEINE SENDUNG AN DEN KAISERLICHEN HOF.

Berlin, 7. Juni 1740.

1. „Es soll gedachter der von Münchow sich mit dem forder- samsten von hier nach Wien begeben, um daselbst bei Ihro Majestät dem Kaiser wie auch der regierenden Kaiserin, ingleichen der ver- wittibten Kaiserin von Unsertwegen die gewöhnlichen Notificationes von Unsers in Gott ruhenden Herrn Vatern Majestät jüngst erfolgtem Ab- sterben und dem Antritt Unserer königlichen Regierung abzulegen.“

2. „Bei dieser Schickung haben wir dem Obristen von Münchow den Character von Envoyé Extraordinaire beigeleget, jedoch ihm zugleich Creditive als Ambassadeur mitzugeben gut gefunden, inmassen er selbige hierbei empfänget, solche aber nicht eher zu übergeben, als wann er absonderlich dazu von Uns befehliget werden wird; jedoch kann er an ein und anderen Orten, wiewohl nur discursive und ohne Affectation, blicken lassen, dass er ein Creditivschreiben als Ambassadeur bei sich hätte, umb selbiges, nachdem es die Gelegenheit und Umstände der Sachen erfordern würden, zu überliefern und sich mit dem Character von Ambassadeur in das Publicum zu stellen.“

3. Die Creditive hat der Gesandte bei seiner Ankunft „gewöhn- licher Massen zu übergeben“.

4. „So viel das Ceremoniel anbetrifft, da hat er sich bei Unserm Ministro zu Wien, dem von Borcke, genau zu erkundigen, wie es darunter mit anderer Könige am Kaiserlichen Hofe sich befindenden Ministris von selbigem Rang gehalten wird, und muss er, der Obriste von Münchow, dahin sehen, dass ihm kein geringeres Ceremoniel . . . gegeben werde.“

5. 6. Weisungen für die Freundschaftsversicherungen, die der Ge- sandte bei den Audienzen im Namen des Königs abgeben soll.

7. Ob er bei dem Grossherzog und der Grossherzogin von Toskana und der Erzherzogin Maria Anna Audienz zu nehmen hat, soll der Ge- sandte von der wiener Etikette abhängen lassen, „es sei aber damit Herkommens wie es wolle, so wird er doch hochgedachtem Herzoge die Cour zu machen und ihm von Unserer ihm zutragenden Freundschaft und besonderen Hochachtung alle gute Versicherung zu thun haben“.

8. „Die vornehmste kaiserliche Ministros hat der Obriste von Münchow in Begleitung des von Borcke auch zu besuchen“ etc.

9. „Im Übrigen und vor allen Dingen muss der Obriste von Unserer höchsten Person empfangen wird,¹ accurat und auf das sorg- fältigste richten, wie er dann auch wegen der Trauer und Equipage, mit welcher er seine Audienzien am Kaiserlichen Hofe nehmen soll, absonderliche Befehle von Uns zu erwarten hat.“

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus dem Concept.

4. INSTRUCTION SECRÈTE POUR LE COLONEL DE CAMAS,
ALLANT A LA COUR DE FRANCE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ
EXTRAORDINAIRE.

Ruppin, 11 juin 1740.

Le prétexte de votre voyage à la cour de France est de faire un compliment au Roi comme allié du défunt mon père et de lui notifier sa mort, en assurant le roi de France que je suis très porté à lui témoigner les mêmes sentiments que mon père, pourvu que mes véri- tables intérêts s'y puissent prêter.

J'envoie Truchsess à Hanovre. Il doit tenir en échec la politique du Cardinal, et vous parlerez de Truchsess comme d'un homme que j'estime beaucoup, et qui a le secret, afin que, pour ne me point laisser échapper des mains, on me fasse de meilleures offres qu'à feu le Roi mon père. L'Angleterre me recherche, cela est sûr; on me fera des propositions avantageuses, cela est certain. Ainsi plus les Anglais

¹ Im K. Geh. Staatsarchiv nicht aufgefunden.

renchériront, et plus je vous donnerai commission de parler haut sur l'affaire de la grande succession; et il faut faire accroire aux Français que je leur fais grande grâce, si je me relâche en leur faveur sur le duché de Juliers, et que je me contente de celui de Bergue.

S'ils entrent en négociation, il faut insister sur la démolition de la forteresse de Dusseldorf et appuyer beaucoup sur ce qu'elle soit remise *in statu quo* de l'année 1730. Vous pouvez prouver que nous n'avons point fait du mouvement de ce côté-là, sinon que de ces cinq escadrons que nous avons fait marcher; ce qui n'est assurément point comparable avec tous les mouvements que les Palatins se sont donnés.

S'ils vous parlent du traité secret,¹ vous n'avez qu'à vous retrancher sur l'article 4, dont voici la teneur,² et qui est fécond en ressources pour se justifier, si l'on veut rompre; en un mot, il faut leur faire envisager que, si la France veut entrer en liaison avec la Prusse, il faut absolument que ce soit sur des fondements solides; que je suis dans la ferme intention de remplir scrupuleusement mes engagements, mais que je n'entrerai point en accommodement qu'après avoir pris toutes mes sûretés; en un mot, que si l'on voulait que je fusse bon Français, il fallait me faire des conditions que je puisse raisonnablement accepter.

Pour faciliter la négociation, promettez, comme en vous relâchant, qu'on ne fortifiera jamais Dusseldorf, et qu'on ne chargera jamais le cours du Rhin de nouveaux péages, et qu'on renoncera à Juliers pour jamais.

L'augmentation qui se fera dans mes troupes, pendant votre séjour de Versailles, vous fournira l'occasion de parler de ma façon de penser vive et impétueuse; vous pouvez dire qu'il était à craindre que cette augmentation ne produisît un feu qui mît l'incendie dans toute l'Europe, que le caractère des jeunes gens était d'être entreprenant, et que les idées d'héroïsme troublaient et avaient troublé dans le monde le repos d'une infinité de peuples. Vous pouvez dire que naturellement j'aime la France, mais que si l'on me négligeait à présent, ce serait peut-être pour toujours et sans retour; mais qu'au contraire, si l'on me gagnait, je serais en état de rendre à la monarchie française des services plus importants que Gustave-Adolphe ne leur a jamais rendus.

Vous ferez mille amitiés et civilités au Cardinal, vous payerez paroles veloutées de paroles veloutées, et les réalités d'autres réalités.

¹ Der Haager Vertrag vom 5. April 1739. — ² Article 4: Comme l'importance du secret que l'on promet de continuer à observer de part et d'autre sur le présent traité, n'a pas permis de sonder encore quelles pourraient être les dispositions du sérénissime Électeur palatin sur les conditions d'un accommodement, Sa Majesté Très Chrétienne, immédiatement après la ratification du présent traité, et sans cependant en compromettre le secret, agira par toutes les voies les plus capables d'engager le sérénissime Électeur palatin à accepter le plan d'accommodement ci-dessus stipulé et à en donner son acte d'acceptation avec les renonciations réciproques en bonne et due forme.

Approfondissez les desseins du ministère, je suis dans le sentiment que tous leurs projets sont tournés pour profiter de la mort de l'Empereur. Tâchez de pressentir si l'affaire de la succession serait capable de leur faire entreprendre une guerre, ou si vous croyez qu'ils temporiseront. Excitez, autant qu'il sera en vous, l'envie qu'ils ont contre l'Angleterre, approfondissez Maurepas et ceux que vous croyez qu'ils pourront succéder au Cardinal, et faites ce qui sera en vous pour le savoir par cœur.

Voilà, mon cher Camas, les instructions que je vous donne. Je n'aurais pu choisir ni un plus honnête ni un plus digne homme pour la commission la plus importante qu'on eût pu donner dans les conjonctures présentes. Je me repose sur votre fidélité et sur votre habileté dans l'exécution de mes ordres, et je suis votre fidèle Roi

Nach der Ausfertigung. Das Concept eigenhändig.

Federic.

5. AN DEN ETATSMINISTER VON ROCHOW, GENERALMAJOR VON DOSSOW UND GEH. RATH VON AUSSEM IN CLEVE.

Berlin, 11. Juni 1740.

„Uns ist ausführlich allerunterthänigst vorgestellt worden, was vor Arrangements und eventuale Einrichtungen Unseres nun in Gott ruhenden Herrn Vatern Maj. hiebevorgemacht, um die Possession in einem gewissen Euch bekannten District des Herzogthums Berge, wie auch in der Herrschaft Ravenstein zu ergreifen.

Wann wir nun dem ganzen Plan, so Unseres hochseligen Herrn Vatern Maj. desfalls gemacht, in allen und jeden Punkten zu folgen entschlossen sind, als fügen Wir Euch solches hiedurch zu wissen, umb Euch darnach zu achten, und werdet Ihr hiedurch auf die Instructiones verwiesen, welche mehrhochbesagter Unser Herr Vater Euch hiebevorgemacht hat, umb denselben von Punkt zu Punkt accurat nachzuleben, nicht anders, als wann sie von Wort zu Wort in diesem Unserm Rescript wiederholet wären.“

Die Mitglieder der Commission erhalten neue Vollmachten und Weisungen in Betreff einiger Einzelheiten.

Friderich.

Auszug aus dem Concept.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

6. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 14 juin 1740.

Je vois par votre post-scriptum 2 du 1^{er} de ce mois que la cour impériale souhaite que je lui donne à certaines conditions un nombre

de recrues, et qu'elle est disposée d'accorder à ce prix-là les enrôlements dans les pays héréditaires aussi bien que dans le reste de l'Empire, pour le service de mes armées. Je suis bien aise de vous dire là-dessus que l'article des recrues qu'on demande de moi, est une chose qui ne me convient nullement, et dans laquelle je n'entrerai jamais. Mais quant aux levées que je voudrais faire dans l'Empire, et surtout dans les villes impériales, je ne crois pas que j'en doive demander le consentement de l'Empereur, ou l'acheter à des conditions onéreuses. C'est un droit que je puis prétendre, non comme roi de Prusse, mais en qualité d'électeur, et que mes ancêtres ont exercé sans opposition de temps immémorial, et qu'on n'a disputé au feu Roi mon père que depuis peu d'années. Vous ne manquerez pas de le représenter à Vienne en toutes occasions et partout où il appartiendra, en faisant des instances vives et pressantes, afin que la cour impériale lève incessamment les défenses mal fondées qu'elle a faites sur ce sujet depuis peu à plusieurs villes de l'Empire, et qu'à cet égard toutes les choses soient au plus tôt rétablies sur l'ancien pied. Sur ce, je prie Dieu de vous avoir en Sa garde.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

7. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 juin 1740.

Vous aurez remarqué par mes précédentes¹ que je suis résolu d'entretenir et de cultiver avec tout le soin imaginable l'amitié avec la Russie. Celle-ci est pour vous le confirmer, et pour vous dire que je serais ravi de raffermir la bonne et étroite intelligence qui a subsisté depuis tant d'années entre ma maison royale et les souverains de la Russie, et de la remettre sur le même pied où elle a été sous le règne de Pierre I^{er} et de ses successeurs. C'est de quoi vous pouvez assurer en toute occasion, de la manière la plus polie et la plus engageante, le duc de Courlande, aussi bien que les ministres du cabinet.

Je suis aussi tout-à-fait disposé de renouveler les anciennes alliances avec la Russie et même d'entrer dans de nouvelles liaisons avec elle, et de prendre, sur nos intérêts communs, toutes les mesures qui conviendront à la situation présente des affaires. Mais ne sachant pas quelles sont à cet égard les dispositions de la cour de Russie, je ne trouve pas à propos de lui faire là-dessus des avances. Ainsi, en lui donnant les assurances susmentionnées, vous vous tiendrez dans des

¹ Ein Erlass vom 7. Juni mit Freundschaftsversicherungen allgemeiner Art für Russland.

termes généraux, et vous tâcherez de diriger la chose de telle façon que si la cour de Russie a envie d'entrer avec moi dans une liaison étroite, elle en fasse les premières propositions.

C'est ce que je vous recommande plus particulièrement, ne doutant point que vous n'employiez tout votre possible pour faire réussir la chose selon mes intentions.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils. Thulemeier.

Nach dem Concept.

8. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Die Minister berichten, Berlin, 14. Juni: Der zur Beglückwünschung des Königs eingetroffene churbraunschweigische Geheimrathspraesident v. Münchhausen bringt eine Erneuerung des ewigen Bündnisses zwischen Brandenburg und Hannover von 1693 in Anregung.

Envoyez-moi la minute de ce traité, dont je n'ai aucune idée. Il faut beaucoup caresser Münchhausen, faire mille protestations d'amitié, et lorsque j'aurai lu le contenu du traité, je donnerai ma résolution là-dessus d'une manière plus positive. En attendant il faut amuser le tapis et se retrancher sans cesse sur la multitude d'affaires internes qui m'ôtent le temps jusqu'à présent de penser aux étrangères.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

9. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Die Minister berichten, Berlin, 16. Juni, dass sie, zu einem Gutachten über die hersteller Angelegenheit¹ aufgefordert, zwei Möglichkeiten sehen:

„ou d'employer la force pour réduire les révoltés,

ou bien de renouer la négociation pour la vente de la baronie.

Au premier cas, il y faudra employer pour le moins deux ou trois mille hommes, et Votre Majesté risquera en même temps de se brouiller avec l'Empereur et avec l'évêque de Liège, et peut-être même avec la France.“

Lorsque les ministres raisonnent des négociations, ils sont d'habiles gens, mais lorsqu'ils parlent de la guerre, c'est comme quand un Iroquois parle de l'astronomie.

J'irai cette année dans le pays de Clèves, je tenterai la voie de la douceur, et si l'on me refuse, je saurai me faire justice. L'Empereur est le vieux fantôme d'un idole qui avait du pouvoir autrefois et qui était puissant, mais qui n'est

¹ Vergl. Droysen V, I, 87 ff. und unten No. 49, 12. August 1740.

plus rien à présent; c'était un homme robuste, mais les Français et les Turcs lui ont donné la vérole, et il est énervé à présent.

Il faut donc que ces choses dorment jusqu'à ce que j'aïlle à Wésel, et que je puisse me régler sur les conjonctures quel parti il y aura à prendre.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

10. INSTRUCTION SECRÈTE POUR LE COLONEL COMTE TRUCHSESS DE WALDBOURG ALLANT A LA COUR D'HANOVRE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE.

Charlottenbourg, 18 juin 1740.

J'ai résolu de vous envoyer à Hanovre pour faire le compliment usité au roi d'Angleterre touchant la mort du feu Roi mon père. Vous ferez des assurances d'amitié personnelle à l'infini; il faut affecter devant les ministres ou les créatures françaises beaucoup de cordialité avec les ministres anglais, quand même il y en aurait très peu; il faut tirer les vers du nez des ministres pour savoir leurs véritables intentions. Si l'on vous parle du bien de l'Europe et d'alliances, dites que je suis plus porté pour le bien de l'Europe que qui que ce soit, que je ne demande pas mieux que d'entrer, mais qu'il me faut de bonnes conditions et des choses solides, qui puissent constater l'union des deux maisons.

Vous ferez beaucoup valoir l'envoi de Camas en France; vous direz avec un air de jalousie que c'est un de mes intimes, qu'il possède ma confiance et qu'il ne va pas en France pour enfler des perles. Si l'on veut vous parler d'affaires, dites toujours que vous ne désespérez pas de réussir, pourvu que l'on vous fasse des conditions qui vailent mieux que celles que les Français me font; enfin, il faut toujours les renvoyer à des réalités touchant Juliers, Bergue, la Frise et le Mecklenbourg. Si l'on parle de l'augmentation, dites que je n'en vivrais pas moins bien avec mes voisins, et que je cherche plutôt ma sûreté que leur déprédation; en un mot, approfondissez les replis de leurs intentions, parlez beaucoup de l'inclination que j'ai pour eux, n'avancez rien de positif, faites tout espérer et tout craindre. Gardez inviolablement le secret et dites-leur que la conduite du roi d'Angleterre serait le thermomètre de notre union.

C'est ma volonté expresse que vous suiviez de point en point cette instruction; je vous donnerai moi-même le chiffre; vos rapports ne se

feront qu'à moi, et pour que je fusse sûr de mon fait, je vous ai choisi comme un honnête homme, en qui je peux avoir confiance; je m'assure donc sur votre fidélité et sur votre dextérité, vous assurant en revanche que je suis votre très affectionné Roi

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept „Instruction pour le Colonel de Trucs“.

11. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Die Minister stellen anheim, Berlin, 18. Juni, dem hannöver'schen Minister v. Münchhausen, der um seine Abschiedsaudienz bittet, ein Geschenk im Werthe von 1000 Dukaten zu machen, wofern der König ihm nicht den schwarzen Adlerorden verleihen will, durch den er sich sehr geschmeichelt fühlen würde.

Il me semble qu'il s'en va d'une manière bien précipitée; il aurait dû attendre que je puisse lui répondre sur ses propositions, ce qui ne se peut que jeudi.

Je lui donnerai une tapisserie, et j'en ai déjà donné l'ordre. L'aigle noir n'est pas un ordre pour des comme Münchhausen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

12. AN DEN CHURFÜRSTEN ZU MAINZ.¹

Berlin, 19. Juni 1740.

Es haben Uns des Herrn Landgrafen Wilhelm zu Hessen-Cassel Liebden unvermuthet zu vernehmen gegeben, welcher Gestalt Ew. Churfürstliche Würden und Liebden zu Behauptung der ganz neuerlich präntendierten Landeshoheit über den hanau-münzenburgischen Ort Rumpenheim solche militärischen Anstalten vorgekehret, welche auf offenbare Thätlichkeiten angesehen zu sein schienen, indem fast die ganze Garnison aus Mainz nebst acht Canons und einer starken Anzahl bewaffneter Bauern dahin commandieret worden, also dass das auf unstreitigem hanauischen Grund und Boden stehende waldenheimische Regiment sich stündlich eines Angriffs zu besorgen habe.

Ew. Churfürstliche Würden und Liebden werden nach Dero hohen Begabniss von Selbst ermesen, was dergleichen gegen einen benachbarten evangelischen Fürsten vorhabende Vergewaltigung, wann solche ins Werk gesetzt werden sollen, für ein grosses Aufsehen im Reich erwecken würde, und wie leicht dadurch gefährliche Unruhe und Weiterung in dortiger Gegend entstehen könnte, welche aber zu verhüten und Friede

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 1 ff.

und Ruhe im Reich aufrecht erhalten zu helfen, die heilsame Reichsgesetze Uns und andere Stände anweisen und verbinden. Wir haben Uns dahero nicht entbrechen können, Ew. Churfürstliche Würden und Liebden zufoerst dieses hierdurch wohlmeinend zu Gemüth zu führen, und tragen zu dero bekannten Liebe zu Recht und Billigkeit das gute Vertrauen, Sie werden als ein vornehmer Churfürst in vorerwähnter Dero nachbarlichen Irrung mit des Herrn Landgrafen zu Cassel Liebden vielmehr einer gütlichen Handlung oder allenfalls der ordentlichen Justizpflege Platz zu geben geneigt, als Dero etwa zu haben vermeinende Befugniss sofort durch Gewalt der Waffen auszuführen und solcher Gestalt ein landverderbliches Kriegsfeuer anzuzünden gesinnet sein, welches vielleicht zu Dero eignem grössesten Schaden ausschlagen möchte, wann zumalen auch andere Stände, nach Massgab der Handhabung des Landfriedens, dazu mitbeitreten sollten. Wie Wir dann Unseres Orts, nach Verordnung solcher Reichssatzung, und als ein Erbverbrüderter des fürstlichen Hauses Hessen, auf bedürfenden Fall Uns nicht würden entziehen können, vorher ermeldtem Sr. Liebden dem Herrn Landgrafen Wilhelm gegen unrechtmässige Gewalt und Beunruhigung den nöthigen Schutz und Hülfe zu leisten.

Wir wünschen aber, dass es zu solcher äussersten Weitläufigkeit nicht kommen, sondern Ew. Churfürstliche Würden und Liebden Dero Truppen und Landmiliz fordersamst von denen hessen-hanauischen Grenzen zurückzuziehen und den obwaltenden Streit in Güte oder durch den Weg Rechtens abzuthun sich entschliessen möge, als welches Wir Deroselben hierdurch freundlich und wohlmeinend anrathen, im übrigen aber Ew. Churfürstliche Würden und Liebden zu Erweisung angenehmer Gefälligkeiten jederzeit bereit und geflissen verbleiben.

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Nach dem Concept.

13. AN DEN LANDGRAFEN WILHELM ZU HESSEN-CASSEL.

Berlin, 19. Juni 1740.

Empfangsbestätigung eines Briefes des Landgrafen vom 13. Juni. „Sowohl der Sachen Bewandniss an und vor sich selbst, und Meine beständige Neigung den Ruhestand im Reich handhaben und alle unrechtmässige Gewalt abkehren zu helfen, als auch Meine vor Ew. Liebden tragende besondere Consideration, haben Mir nicht den geringsten Anstand übrig gelassen, Churmainz von dergleichen gewalthätiger Unternehmung Inhalts des abschriftlichen Beischlusses abzumahlen.“

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus dem Concept.

14. AN DEN GEH. FINANZRATH VON BORCKE UND DEN RATH V. GRAEVE IN WIEN. †

Berlin, 19. Juni 1740.

Mittheilung von den Schreiben an den Churfürsten von Mainz und den Landgrafen von Hessen. „Wie Wir nun mit der Euch vorhin bekannten Intention Unseres hochseligen Herrn Vaters Majestät sowohl in Ansehung derer zwischen obgedachtem Herrn Landgrafen und Churmainz, wie auch dem fürstlichen Hause Hessen-Darmstadt obschwebenden Streitigkeiten überhaupt, als auch der bei dem böhmischen Lehnhof in der babenhausischen Sache incompetenter gefällten Urthel und deren Vollstreckung besonders, ganz conforme Sentiments führen, und in Sonderheit nicht zugeben werden, dass mit Hintansetzung des ordentlichen Rechts unrechtmässige Gewalt im Reich, zumalen wider evangelische Fürsten und Stände verübet und Friede und Ruhe in demselben gestöret werde: also habt Ihr solches auch in gegenwärtigem Vorfalle, da es allerdings scheint, als ob mehrermeldter Churfürst zu Mainz sich recht geflissentlich zu dem Herrn Landgrafen nöthigen wolle, von Unsertwegen zu erkennen zu geben, anbei gehörigen Orts vorzustellen, was für eine äusserste Zerrüttung daraus im Teutschen Reich entstehen würde, wann in denen zwischen desselben Ständen sich ereignenden Zwistigkeiten sofort wider die heilsame Verordnung der Reichsgrundgesetze zu den Waffen gegriffen und solcher Gestalt das ehemalige Faustrecht wieder eingeführt werden wollte, und wie dahero die Nothdurft erfordere, dass Churmainz durch ein ernstliches kaiserliches Schreiben davon abgemahnet und zu Gleich und Recht gewiesen werde“ . . .

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus dem Concept.

15. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 22 juin 1740.

Monsieur mon Cousin. Le colonel de Camas qui vous rendra cette lettre de ma part vous informera de la perte que je viens de faire en la personne du Roi mon père. La France y perd un bon allié, et vous un prince qui estimait votre mérite par connaissance de cause. J'ai hérité de cette estime qu'il avait pour vous, et mon ministre pourra vous en rendre compte. Je ne demande pas mieux que de cultiver l'amitié du Roi très chrétien, et de faire mon cours politique, éclairé par un ministre qui a donné plus d'une fois des exemples de prudence et de sagesse à l'Europe. Ce m'est une consolation infinie dans ma juste affliction que de me dire contemporain du plus habile

† In simili m. m. an den Justizrath Pollmann in Regensburg.

ministre que la France ait jamais eu. Je ne demanderais pas mieux que d'admirer ses qualités et ses talents de près, comme j'en suis charmé de loin, et de vous embrasser tendrement. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et bon ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig. Federic.

16. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Charlottenbourg, 23 juin 1740.

On m'a assuré que le ministre anglais Finch n'a point été trop content de son séjour à Dresde, ni du succès dont il a pu se flatter. On prétend que cette cour paraît plus portée pour la France que pour l'Angleterre. Vous chercherez à pénétrer ce mystère et m'en informer exactement. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 24 juin 1740.

J'ai été bien charmé d'apprendre par votre post-scriptum 2 du 15 de ce mois que les sentiments de Sa Majesté Impériale sont tels envers moi que j'ai lieu d'en être infiniment content. Je vous avoue que j'en suis sensiblement touché, et il n'y a rien de si poli et de si engageant que vous ne puissiez dire sur le réciproque, et que je ne veuille avouer d'avance et l'avoir pour bien agréable.

Vous le témoignerez en toute occasion aux ministres de l'Empereur, mais bien particulièrement au chancelier de la cour, comte de Sinzen-dorff, et au baron de Bartenstein. Il me semble que je ne me trompe pas, si je crois que ces deux dignes ministres ont pour moi quelque amitié, et qu'ils sont persuadés que rien au monde ne saurait être plus convenable, plus glorieux et plus utile à l'Empereur, qu'une bonne et solide liaison entre Sa Majesté et moi.

Il faut que vous profitiez avec soin des bonnes dispositions où vous trouverez les deux ministres susdits à mon égard, et je me flatte qu'ils se prêteront avec d'autant plus de facilité aux empresses que vous leur témoignerez d'une façon digne de moi, qu'ils verront bien eux-mêmes qu'ils ne sauraient jamais faire mieux pour les intérêts de l'Empereur leur maître et pour le bien de la cause commune, que de cimenter et cultiver soigneusement une si belle et si puissante liaison.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

A. B. Borcke. H. de Podewils.

18. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDE-FELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 juin 1740.

Votre relation du 7 de ce mois m'a été rendue, aussi bien que le post-scriptum de même date.

Les assurances que vous me donnez de la bonne volonté du duc de Courlande et du comte d'Ostermann, pour rentrer avec moi en des liaisons plus étroites, me sont bien agréables. Je vous ai déjà instruit de mes intentions là-dessus. Si celles de ces messieurs sont sincères, ils peuvent être persuadés que les miennes ne le sont pas moins, et qu'ils trouveront de ma part toute la facilité imaginable.

Mais comme c'est la cour de Russie qui, dans les affaires de la Pologne et sur d'autres articles, s'est écartée des engagements où elle était entrée avec le feu Roi mon père, et qui a donné par là occasion au refroidissement de l'amitié, il est naturel que ce soit elle aussi qui fasse les premières ouvertures pour le rétablissement de la bonne harmonie et le renouvellement de l'ancienne alliance.

C'est ce que vous pourrez insinuer dans l'occasion aux ministres susmentionnés, sans faire paraître pourtant que je vous en aie chargé.

En attendant, vous continuerez de m'informer exactement de tout ce qui se passe, tant par rapport à l'intérieur de la Russie, qu'à l'égard de ses différends avec la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

19. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 28 juin 1740.

L'envoi de troupes impériales dans l'île de Corse cache sans doute quelque mystère, et peut-être l'exécution prochaine d'un dessein dont les cours de Vienne et de Versailles sont convenues ensemble.

On débite qu'on veut donner la Corse au grand-duc de Toscane avec le titre de roi, et qu'en échange l'Empereur assurera à l'infant Don Philippe la succession aux duchés de Parme et de Plaisance.

Cet arrangement paraît à la vérité assez problématique, mais quoi qu'il en soit, les Génois pourront toujours compter que la Corse leur sera enlevée, et que la France et l'Espagne en disposeront à leur gré sous l'approbation de l'Empereur, qui selon toute apparence y consentira d'autant plus volontiers qu'il n'est guère en état de s'y pouvoir opposer.

P. S.

Ce qui se passe présentement entre la cour impériale et l'électeur de Bavière, selon le contenu de votre post-scriptum 2 du 18 du courant,

prouve assez qu'on ne s'est point du tout trompé, si l'on a cru jusqu'ici qu'il n'y aurait jamais une sincère amitié, et bien moins encore une parfaite harmonie et bonne intelligence entre ladite cour impériale et celle de Munich; aussi les prétentions de l'électeur de Bavière sont si grandes et ses vues si vastes et en même temps si fort opposées aux intérêts de la maison d'Autriche et du grand-duc de Toscane, que la haine et la jalousie ne cesseront jamais entre eux, à moins que le bon Dieu ne veuille faire un miracle tout exprès pour cet effet. Cependant, vous ne manquerez pas de ménager votre commerce avec le comte de Perusa d'une façon que personne et bien moins encore les ministres impériaux n'en puissent tirer de fâcheuses conséquences, quoique ce ne serait que sans raison et fondement, puisque je n'ai aucune liaison avec l'électeur de Bavière, et n'ai non plus nulle envie d'en contracter avec lui, surtout de celles qui pourraient ombrager la cour impériale.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

20. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Charlottenbourg, 1^{er} juillet 1740.

Je viens de recevoir votre relation du 24 de ce mois, et j'en suis satisfait. Vous devez témoigner au comte de Brühl combien j'ai été sensible à l'obligeante attention que Sa Majesté Polonoise a eue pour moi en relâchant tous ceux qui avaient été arrêtés pour cause d'enrôlement. J'ai ordonné déjà de mettre en liberté le Munier dont vous me parlez,¹ et je saurais répondre aux égards qu'on me marque. Cependant, vous assurerez à ceux qui veulent s'établir à Berlin que je leur accorderai les franchises de l'excise du service pendant les premiers deux ans, pourvu que ce soient des gens à leur aise. Au reste vous distinguerez vos relations ordinaires de celles qui ne sont destinées que pour moi seul, en y mettant le mot *solî*. Quant au placet du nommé de Haacke,² vous lui direz, que je ne veux pas des déserteurs. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ In Preussen festgenommen als verdächtig, Werbungen in Sachsen verrathen zu haben. — ² v. Haacke war 1725 als Portepée-Fähndrich von seinem Regiment desertiert und bat jetzt um Pardon.

21. AU MINISTRE D'ÉTAT DE MÜNCHHAUSEN A HANOVRE.

Ruppin, 3 juillet 1740.

Monsieur. J'ai été ravi de voir par votre lettre du 26 juin que vous êtes satisfait de votre séjour de Berlin, et que vous avez trouvé Sa Majesté le Roi votre maître dans de très favorables dispositions à mon égard. Rien ne me saurait être plus agréable que cette nouvelle, et je vous prie de lui en faire connaître l'étendue de ma sensibilité et la sincérité de mes sentiments d'amitié et d'estime pour sa personne. Quant au renouvellement de l'ancien traité d'union entre nos maisons, vous jugerez vous-même que mon voyage de Prusse et les occupations qui m'y attendent, ne me laisseront pas le loisir d'y travailler d'abord. Ainsi vous n'oublierez pas de remettre cette affaire sur le tapis, quand je serai de retour. Je suis avec une estime très particulière votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22. AU MINISTRE D'ÉTAT DE THULEMEIER A BERLIN.

Charlottenbourg, 5 juillet 1740.

Monsieur de Thulemeier. J'ai bien appris par la vôtre du 3 de ce mois, aussi bien que par celle du sieur de Münchhausen qu'il a écrite à vous et à M. de Podewils, avec quelle vivacité il commence à presser le renouvellement désiré de l'alliance de 1693. Il m'en a écrit dans le même ton, et la copie ci-jointe vous montrera ce que j'ai trouvé à propos de lui répondre, croyant en effet qu'il ne faudra rien précipiter, d'autant plus que le traité mentionné étant regardé comme perpétuel et obligatoire, il suffira jusques à ce que le temps nous éclaircisse sur les vues et les véritables dispositions des Français et des Anglais. Vous répondrez au susdit ministre de la même manière, mais avec toute la politesse imaginable. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 5 juillet 1740.

Je suis bien aise d'apprendre par votre post-scriptum du 25 juin dernier que vous êtes persuadé que la cour de Vienne ne me contestera plus le droit de pouvoir faire des levées dans les villes impériales. Mais il sera toujours bon et nécessaire que vous preniez occasion d'en parler aux ministres de l'Empereur comme d'une chose que je ne saurais mettre aucunement en doute, me flattant, à juste titre, que Sa Majesté Impériale

ne voudrait jamais souffrir que je fusse chagriné dans un point si délicat et en même temps si essentiel par rapport à mes droits.

Vous ne manquerez pas de m'informer de la réponse qu'on vous fera là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

A. B. Borcke. Thulemeier.

24. AN DEN LEGATIONSSECRETÄR HECHT IN MANNHEIM.

Berlin, 5. Juli 1740.

Soll nach wie vor mit dem Generalmajor v. Dossow zu Wesel correspondiren. „Gestalt Ihr denn auch, sobald nach Gottes Willen des Churfürsten zu Pfalz tödtlicher Hintritt aus dieser Welt sich begiebet, und Ihr dass der Casus wirklich existant sei ganz gewiss und zuverlässig erfahren werdet, nicht allein recta an Uns, sondern auch an ermeldten Generalmajor von Dossow davon durch expresse und zwar, damit man hier und zu Wesel des Événements genugsam versichert sein möge, wiederholte Couriers und Estafetten Euren Bericht zu erstatten habet“...

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus dem Concept.

25. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Charlottenbourg, 7 juillet 1740.

Mon Colonel. J'ai bien reçu votre ample lettre du 2 de ce mois, et j'en suis satisfait. Vous répondrez convenablement aux honnêtetés qu'on me marque; mais quant à l'entrevue, c'est presque toujours l'écueil d'amitié entre de grands princes. Parlez et agissez par tout avec solidité pour ce qui regarde Keith, faites lui écrire par votre canal connu qu'il doit venir ici. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ Peter Christoph Carl von Keith, 1730 als Lieutenant aus seiner Garnison Wesel nach England geflüchtet. Truchsess meldet über seinen dortigen Aufenthalt am 6. Juli: „qu'il avait eu une pension, depuis le premier moment qu'il était arrivé, et que pour sa propre sûreté on l'avait envoyé en Irlande, mais que depuis trois ans Keith était venu à Londres.“ König Georg habe ihm zu seiner Sicherheit den Charakter eines portugiesischen Majors verschafft. Friedrich II. ernannte ihn bei seiner nunmehr erfolgenden Rückkehr zum Stallmeister und zum Oberstlieutenant, vergl. Berlinische Nachrichten vom 20. Dec. 1740.

26. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Stargard, 9 juillet 1740.

Mon Colonel de Truchsess. Votre lettre du 2 de ce mois m'est bien parvenue. Quant au lieutenant de Lœben que vous me recommandez, j'ai déjà pensé à son avancement. J'ai répondu à la lettre du marquis de La Chétardie, l'ayant adressée à Mardefeld. Cependant vous pouvez aller un couple de jours à Herford, pour faire votre cour à la margrave. Mais j'espère que mes affaires n'en souffriront pas. Je suis etc.

Federic.

Vous cacherez l'affaire de Keith, et d'ailleurs vous ferez ce que vous pourrez pour faire parler ferme et d'une façon précise les ministres, car jusqu'à présent ils ne veulent que battre la campagne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

27. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 9 juillet 1740.

La relation que vous m'avez faite en date du 29 juin dernier m'est bien parvenue.

Je suis fort curieux d'apprendre à quoi aboutiront toutes ces conférences qu'on a tenues à Vienne sur le droit des États de l'Empire, en vertu de quoi ils peuvent prendre leur recours à la Diète, lorsqu'ils ont à se plaindre de l'injustice des décrets du conseil aulique ou de la chambre impériale de Wetzlar.

L'affaire est des plus épineuses et des plus délicates, et il ne faut pas s'étonner, si la cour impériale en est bien embarrassée. Il est presque impossible de trouver un *messo terminio* pour concilier sur ce chapitre les intérêts de l'Empereur avec ceux des États de l'Empire.

Après que les ministres de l'Empereur seront de retour à Ratisbonne, la bombe fondue à Vienne crèvera sans doute et causera peut-être plus de fracas qu'on ne pense présentement.

Il serait fort intéressant, si l'on pouvait être informé d'avance des résolutions que la cour impériale a prises sur ce sujet, puisque cela servirait à prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour prévenir et détourner tout préjudice.

La chose est pour moi en particulier d'assez grande importance, pour m'obliger d'y apporter toute l'attention possible.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

A. B. Borcke. Thulemeier.

¹ Französischer Botschafter in Petersburg, zuvor als Frankreichs Vertreter in Berlin zu dem Kronprinzen Friedrich in persönliche Beziehungen getreten. Die im Text erwähnte Antwort Friedrichs auf seinen Glückwunsch zur Thronbesteigung liegt nicht vor.

Corresp. Friedr. II.



28. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 12 juillet 1740.

Rien ne m'a pu être plus agréable que d'apprendre par votre post-scriptum 1^{er} du 2 de ce mois que le chancelier de la cour, comte de Sinzendorf, aussi bien que le secrétaire d'État, baron de Bartenstein, vous ont paru également touchés et flattés de ce que vous leur avez dit de ma part, en conformité des ordres que je vous en avais donnés par un rescrit du 24 de juin passé.

Vous ne manquerez pas de cultiver au dernier possible les bonnes intentions où ces deux ministres se trouvent à mon égard, et j'espère qu'ils m'en donneront des preuves réelles dans les occasions qu'ils rencontreront pour cela. La succession de Juliers et de Bergue sera la pierre de touche où je pourrai connaître la sincérité de leurs sentiments envers moi, et ce que je puis ou dois espérer de l'Empereur même, pour le soutien de la justice de ma cause et pour l'avancement de mes intérêts.

Si vous pouvez pénétrer ce que la cour impériale pense présentement sur ladite succession, aussi bien que sur celle d'Ostfrise, vous me rendrez par là un service bien agréable, et c'est pourquoi je m'assure que vous y employerez tout votre savoir-faire.

P. S.

Il est fâcheux qu'on tarde si longtemps à remettre en liberté le sergent du régiment du prince Henri, nommé Rostock, qu'on a détenu pendant plusieurs mois aux arrêts à Raab.

Si la cour impériale ne me veut satisfaire en des choses de si peu de conséquence, je ne sais ce que j'en dois espérer à l'égard de celles qui peuvent importer beaucoup.

Cependant, comme votre post-scriptum 3 du 2 courant fait présumer que ledit sergent sera mis bientôt en liberté, je veux croire que cela arrivera au premier jour, et j'attendrai là-dessus votre rapport ultérieur.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

A. B. Borcke. Thulemeier.

29. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Gumbinnen, 14 juillet 1740.

Monsieur de Chambrier. Je n'aurais pas cru que M. le Cardinal penserait de la manière qu'il a fait au sujet de l'envoi du colonel de Camas, qui ne lui paraît pas assez titré pour la fin de son ambassade. Encore que je n'aie été nullement obligé de faire avec solennité la notification de la mort du Roi mon père à la cour de France, n'y



ayant aucune proche parenté entre nous, je l'ai pourtant voulu faire par un motif de considération et de civilité. Le susdit envoyé étant d'ailleurs noble et colonel effectif, j'ai cru qu'on m'en saurait gré, n'ayant même envoyé à Vienne qu'une personne d'un caractère égal. Quant à l'idée de l'apparence d'une prédilection envers la cour d'Angleterre, la véritable raison pourquoi je lui ai envoyé le colonel de Truchsess se trouve dans la proximité du sang, qui demande ces sortes d'égards suivant le cérémoniel de l'Allemagne. Vous direz ces raisons plus que suffisantes au Cardinal, qui est trop clairvoyant et trop juste pour y trouver à redire. Ajoutez-y les assurances de la pureté et de la solidité de mes sentiments pour le Roi son maître et pour lui. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

30. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A KÖENIGSBERG.

Gumbinnen, 14 juillet 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre du 8 de ce mois et la copie de celle de Chambrier, qui m'a donné à penser sur la frivole prétention du Cardinal. Je vous adresse une lettre pour le susdit résident, ayant cru nécessaire de lui faire connaître les raisons de mon procédé. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

31. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Königsberg, 18 juillet 1740.

Mon Colonel de Truchsess. J'ai reçu vos relations n° 2 et 3, et j'ai été bien aise de voir la favorable disposition que la cour et les ministres marquent à mon égard. Mais comme ce qu'on vous a insinué a plutôt la mine de sincérations générales et de compliments vagues que d'offres solides, vous trouverez vous-même qu'il serait peu sûr de bâtir sur un fondement si léger. Ainsi vous représenterez aux ministres qu'ayant fait de leur côté le premier pas, afin de me détacher de la France, qui a épousé mes intérêts, il leur conviendra aussi de poursuivre et de me faire des propositions du plan sur lequel on voudra former nos liaisons, en me découvrant avec franchise ce qu'on fera pour moi dans l'affaire de Juliers et de Bergue, d'Ostfrise et de Mécklembourg, comme aussi ce qu'on souhaite de moi en revanche par rapport à leurs convenances. Il me paraît presque superflu de penser si tôt au renouvellement de l'ancienne alliance, qui, étant perpétuelle, n'en a pas besoin; et s'il la faut changer selon les intérêts présents

des deux maisons, il vaudrait mieux d'en faire une nouvelle. Vous chercherez à pénétrer leurs véritables sentiments, dont vous m'informerez au plus tôt. Quant aux deux recrues arrêtées à Brême, il dépendra d'eux de les relâcher ou non, n'étant pas d'humeur de me donner plus de mouvements pour une bagatelle. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

32. AU CHANCELIER DE RAESFELDT A LA HAYE.

Berlin, 19 juillet 1740.

Le discours que le pensionnaire de Dortrecht, Alewyn, vous a tenu, selon votre post-scriptum du 12 de ce mois, au sujet de la succession de Juliers et de Bergue, est très vague et ne signifie pas grand chose.

Je sais assez ce que je dois penser de la conduite que la république de Hollande a tenue jusques ici à l'égard de la susdite succession, et je suis bien persuadé que cette République m'enviera constamment cette succession, et même à un tel point qu'elle fera tout ce qu'elle pourra entreprendre sans courir trop de risque, pour m'embarrasser dans la poursuite de mes droits.

Cependant vous ne donnerez à connaître à qui que ce soit que ce sont mes idées. Vous témoignerez au contraire, en toute occasion, que je me flatte que messieurs les États-Généraux me donneront des marques de leur amitié et affection, lorsque la succession dont il s'agit s'ouvrira à moi.¹

Federic.

Thulemeier.

Nach dem Concept.

33. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Königsberg, 20 juillet 1740.

Très haut etc. Nous avons eu l'honneur d'informer Votre Majesté par notre lettre du 3 du mois de juin passé que nous avons résolu de recevoir en personne l'hommage des États et sujets de notre royaume de Prusse, et que plusieurs circonstances nous obligeaient de fixer le terme du 20 de ce mois-ci, en invitant en même temps amiablement Votre Majesté et la République de vouloir bien envoyer ici leurs députés pour cet effet, munis d'instructions et pleins-pouvoirs convenables à notre dignité royale, pour pouvoir recevoir à cette occasion, au nom de Votre Majesté et de la république de Pologne, l'hommage éventuel de notre royaume, suivant les anciens traités qui subsistent entre nous

¹ In Betreff Alewyn's persönlich erteilt der König am 25. Juli noch die mündliche Resolution: (Räsfeldt) „soll sich bemühen, den Mann an unser Interesse zu ziehen, und vorschlagen, wodurch er gewonnen werden kann. Soll ihn auch ferner über die Sache und der République Intention sondiren.“

et Votre Majesté et la République. Sur quoi il a plu à Votre Majesté de nous répondre, en date du 16 du mois de juin passé, qu'Elle était sensible à cette attention amiable, et qu'Elle allait communiquer incessamment notre intention aux principaux du sénat et du ministère polonais. Et comme nous nous sommes rendus dans la capitale de notre royaume, pour y recevoir, au terme marqué à Votre Majesté, l'hommage solennel par les États, assemblés pour cet effet-là, ils nous l'ont prêté avec toutes les démonstrations possibles de joie, de zèle et de fidélité.

Nous aurions souhaité de voir à cette occasion et de trouver ici les députés de Votre Majesté et de la République, selon l'invitation que nous avions faite expressément pour cela. Mais, quoiqu'ils ne se soient point rendus ici, nous avons l'honneur d'assurer, de la manière la plus forte et la plus cordiale, Votre Majesté et la République, par celle-ci, que l'absence de leurs députés de cet acte de cérémonie de l'hommage de notre royaume ne portera jamais ni pour le présent ni pour l'avenir aucun préjudice aux droits de Votre Majesté et de la République, en tout ce qui concerne la succession éventuelle de notre royaume suivant la teneur du traité de Wehlau, qui sera toujours inviolablement observé par nous et par nos successeurs, et qui restera dans son entier, tout comme si les députés de Votre Majesté et de la République se fussent trouvés présents à l'hommage que nous venons de recevoir des États de notre royaume. C'est pour cela qu'à l'exemple de feu le Roi, notre très honoré seigneur et père de glorieuse mémoire, nous avons eu soin que dans les formulaires du serment que nos susdits États et sujets nous ont prêté aujourd'hui, la succession éventuelle de ce royaume ait été de nouveau établie pour jamais sur le pied des pactes et du traité de Wehlau, d'une manière que les droits de Votre Majesté et de la république de Pologne à cet égard se trouvent entièrement rassurés par là.

Nous nous flattons à juste titre que Votre Majesté et la République regarderont cette marque d'affection et d'amitié de notre part non seulement comme un nouveau gage de notre désir inviolable d'observer, autant qu'il dépendra de nous, religieusement les traités qui subsistent entre nous et Votre Majesté et la République, mais qu'Elles seront persuadées aussi qu'une des plus agréables occupations de notre règne sera de cultiver et de resserrer encore davantage ces liens indissolubles, et la bonne intelligence et harmonie si nécessaire pour le bien et la prospérité de nos deux royaumes, et de donner à Votre Majesté et à la République, dans toutes les occasions qui se présenteront, des marques essentielles de notre véritable et sincère amitié. Et, sur ce, nous prions Dieu etc.

Federic.

H. de Podewils,

Nach dem Concept.

34. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 23 juillet 1740.

Je suis informé de bonne main que l'électeur de Cologne vient de recevoir, par le canal de divers banquiers tant à Cologne qu'à Francfort, des sommes très considérables, qu'on fait monter à 500,000 florins d'Allemagne; que ces paiements se sont faits avec beaucoup de mystère, non pas directement à l'Électeur, ni à sa caisse, mais à son conseiller privé Giovanni, et au nommé Hoesch, qui est son secrétaire de cabinet; que malgré ces précautions on a découvert que cet argent est effectivement entré dans la caisse électorale, et a été employé à payer ses dettes, et que de plus une bonne partie des lettres de change qui ont servi à retirer ces paiements, vient d'un trésorier de France, nommé Montmartel; que cet argent a mis l'Électeur en état de faire le voyage de Hollande, et que l'on présume qu'il aura une entrevue avec le marquis de Fénelon, soit à Amsterdam ou à Aix-la-Chapelle.

Toutes ces circonstances annoncent un traité secret entre la France et l'électeur de Cologne, et il est très vraisemblable que ce traité est non seulement entamé, mais encore conclu, quoiqu'à l'insu du chapitre de Cologne.

Vous concevrez aisément qu'il m'est de la dernière importance d'être instruit au juste de ce qui en est, et en quoi consistent les engagements que l'Électeur a pris avec la France. Aussi n'épargnez-vous aucun soin ni peine pour découvrir ce mystère, afin que j'en sois informé pleinement, et d'une manière à pouvoir faire fond là-dessus.

Connaissant, comme je fais, votre habileté et votre zèle pour mon service, je ne doute nullement que vous n'y réussissiez, et j'attends avec impatience le rapport que vous me ferez sur ce sujet.

Federic.

Thulemeier.

Nach dem Concept.

35. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 2. Juli, dass er dem Herzog von Kurland den Wunsch des Königs ausgedrückt, die Allianz mit Russland zu erneuern. Der Herzog bezeugt seinen Eifer für die Interessen Preussens und bittet im Namen der Kaiserin, der König möge seine Gedanken über die zu vereinbarenden Allianzartikel mittheilen.

Charlottenburg, 24. Juli 1740.

Gut. Ministerium soll durch Mardefeld unsere Propositionen mündlich thun lassen. Mit dem Herzog soll à part wegen seines Interesse, und was wir von ihm verlangen können, negociiret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

36. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Charlottenburg, 25. Juli 1740.

Soll sagen, er könne davon nicht sprechen sonder Ordre, wüsste auch Meine Willensmeinung nicht.

Der Legationssecretär Hecht berichtet aus Mannheim (8. Juli): Der Vertreter Frankreichs in Mannheim hat einen weitläufigen Discurs über die jülich-bergische Angelegenheit geführt: „allemassen, wann es desfalls zu Thätlichkeiten kommen sollte, zu befürchten sei, dass ein sehr schwerer Krieg, worinnen ganz Europa verwickelt werden könnte, daraus entstehen dürfte.“ Man wolle hoffen, „es würde nunmehr noch ein Expediens gefunden werden, wonach diese Sache endlich applaniret werden könnte.“

(15. Juli): Der Hofkanzler von Halberg hat „fast aus gleichem Tone“ geredet. „Vor allen Dingen aber wünschet er, dass Ew. Königl. Majestät von der ganzen Sache Sich eine richtige Information möchte geben lassen.“

Soll sagen, Ich würde Mir Mein Recht nicht nehmen lassen, denn es zu klar wäre.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

37. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Charlottenbourg, 25 juillet 1740.

Monsieur mon Cousin. Il n'y aucune occupation que je ne suspende volontiers pour avoir le plaisir de lire vos lettres et d'y répondre, mais quelque empressement que j'aie eu de vous satisfaire, touchant le mariage du prince de Deux-Ponts avec une de mes sœurs, je me suis vu arrêté par les oppositions de la Reine ma mère, qui m'a allégué tant de bonnes raisons que je n'ai pu les combattre.

Je souhaite, Monsieur, que vous ayez été content de la personne de Monsieur de Camas; c'est un homme auquel vous pouvez parler avec confiance et qui est parfaitement informé de mes volontés. Je lui envie beaucoup la satisfaction de voir un ministre que je ne puis qu'admirer de loin. Je voudrais que vous fussiez ou moins grand ou moins aimable, car quelque plaisir que j'aie de connaître le pacificateur de l'Europe par ses lettres et par ses actions, je voudrais volontiers le connaître par une vision béatifique.

Je puis toutefois vous assurer très sincèrement que le Roi mon père n'a pu avoir plus de sentiments d'estime et d'amitié que ceux avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et bien bon ami

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères in Paris. Eigenhändig.

38. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Charlottenbourg, 26 juillet 1740.

Monsieur de Truchsess. J'ai bien reçu vos relations du 13, 16 et 20 de ce mois. Les nouvelles assurances que vous m'y donnez des favorables sentiments que le roi d'Angleterre, son ministère et la nation anglaise continuent à témoigner pour moi, m'ont été fort agréables, et vous devez faire connaître aux ministres combien j'en suis touché, et que de mon côté je m'efforcerai toujours de marquer dans toutes les occasions le sincère désir que j'ai de cultiver l'harmonie et l'amitié entre ce prince et moi, y étant porté d'inclination depuis longtemps. Mais il faut que je me rapporte à ce que je vous ai écrit en date du 18 de ce mois, touchant le peu de fond que je puis faire sur des protestations et offres générales et vagues, ne souhaitant que de voir clair et net ce qu'on prétend de moi, et ce qu'on se trouvera en état de faire en ma faveur dans l'affaire de Juliers et de Bergue et celles de la succession d'Ostfrise et de Mécklembourg, et quelle sûreté je pourrais m'y promettre de la part de l'Angleterre, en me liant avec elle. Ainsi j'attends votre réponse, qui me donnera lieu de me déterminer sur cette matière. Cependant je suis satisfait de ce que vous avez répondu aux ministres de Holstein et de Gotha, me souciant fort peu des droits prétendus de leurs maîtres.¹ Au reste vous ferez deux espèces de relations, les unes pour moi seul avec la rubrique *solè*, et les autres, remplies de nouvelles, pour le ministère. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

39. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Charlottenbourg, 26 juillet 1740.

Monsieur de Camas. Je viens d'apprendre par votre lettre du 14 de ce mois votre arrivée à Paris, et l'obligeant accueil que le Cardinal vient de vous faire. J'en suis bien aise, comme aussi de la manière dont on cherche à vous distinguer. A présent, je crois que vous aurez pu commencer votre négociation, et j'espère d'en apprendre bientôt quelque chose d'intéressant. Je ne veux pas vous cacher qu'on se donne tous les mouvements imaginables, à Hanovre, pour m'attirer par des offres brillantes, qui surpassent de beaucoup celles que la France

¹ Bericht des Gesandten vom 13. Juli: „Le maréchal de la cour de l'évêque d'Eutin de Plessen m'a parlé sur les droits que la maison de Holstein prétend avoir sur la succession de Juliers et de Bergue. Le conseiller privé Uffeln de la part du duc de Saxe-Gotha en fait autant.“ Sie sind geneigt, sich von Preussen für ihre angeblichen Ansprüche abfinden zu lassen „afin de rendre les prétentions de Votre Majesté d'autant plus fortes.“

m'a destinées; on me presse fort d'entrer dans ces liaisons, de renouer avant tout l'ancienne alliance, et de profiter de leur bonne volonté. On m'invite même à des entrevues, dont on me marque une flatteuse perspective. Mais j'ai résisté fermement à toutes ces tentations, et si la France veut sincèrement se prêter à mes intérêts et m'obliger, comme elle en a le pouvoir, je serai son allié du monde le plus fidèle et le plus zélé et reconnaissant. Vous insinuerez tout cela au Cardinal, en l'assurant de mes amitiés. Au reste, ayant appris qu'il y doit avoir un traité secret entre cette cour et celle de l'électeur de Cologne, vous chercherez à l'approfondir, et à m'en informer. Je suis etc.

Federic.

On ne fait que chanter vos louanges, j'espère que l'on goûtera vos arguments avec la même facilité qu'on goûte votre personne.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

40. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Charlottenbourg, 27 juillet 1740.

Monsieur de Valory. C'est avec plaisir que j'ai reçu la vôtre du 16 de ce mois et celle que M. le Cardinal m'a voulu écrire. Je vous envoie ma réponse, que vous lui adresserez, s'il vous plaît, en l'assurant de ma parfaite estime. Je ne manquerai pas de faire reprendre la négociation commencée par feu le Roi mon père; et pour Sa Majesté Très Chrétienne, je mettrai tout en œuvre pour lui en donner des preuves. Mais quant à l'idée d'un mariage d'une de mes sœurs avec le brave prince de Deux-Ponts, il faut que je vous dise avec franchise que cette alliance me paraît être de nature qu'on ne saurait s'empêcher d'y penser plus d'une fois, y voyant des difficultés presque insurmontables. Je suis avec beaucoup de considération votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

41. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Charlottenbourg, 31. Juli 1740.

Se. Königliche Majestät in Preussen, unser allergnädigster Herr, haben die allerunterthänigste Vorstellung Dero Departements der auswärtigen Affairen vom 29. dieses, nebst dem beigefügten vormaligen Project eines Defensivallianztractats mit Russland, wohl erhalten.

Höchst dieselben finden auch den Inhalt des Hauptrecesses Dero Absicht und Interesse ganz gemäss, und wollen also, dass derselbe nur in eine neue Form gebracht und nach denen itzigen Umständen geändert und eingerichtet werden, die Substantialia aber bleiben sollen.

Was aber den ersten secreten Artikel anbetrifft, so ist zwar zu versuchen, ob die russische Garantie über die jülich-bergensche Succession gegen die Garantirung von Kurland zu erhalten stehe, woran Sie aber noch zweifeln, doch müsste wenigstens dieses obteniret werden, dass Russland Ihro Königl. Majestät bei einem über diese Succession erfolgenden Marsch oder Kriege den Rücken gegen Sachsen, Polen und Schweden frei und sicher zu halten sich verpflichtet, auch sich zu der angeführten Stellung der 4000 Kosacken und Kalmücken in königlichen Sold und zu Dero Disposition engagirte, da dann Se. Königl. Majestät die zwölf Bataillons russischer Truppen¹ nicht weiter verlangen wollen.

Anlangend den zweiten secreten Artikel, wegen Polen, so ist solcher im Anfang zu weitläufig, und nicht nöthig der generalen Expressionen von Erhaltung der vormaligen Verfassungen, Freiheiten u. s. w. sich zu bedienen, weil es genug sein kann, wenn beide Puissancen sich verbinden, Polen bei der freien Wahlgerechtigkeit zu maintenir und zu verhindern, dass dieses Reich nicht zum Erbreich gemacht oder die Souveränität darinnen eingeführet werde.

Den articulum separatum² halten übrigens Se. Königl. Majestät völlig genehm und befehlen denen obgedachten Ministris allernädigst, das nöthige dieserwegen mit gehöriger Präcaution zu besorgen, auch den v. Mardefeld zu instruiren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

42. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Berlin, 2 août 1740.

Monsieur de Camas. J'ai bien reçu votre relation du 21 de juillet, et l'apostille y jointe, et j'y ai vu avec plaisir tout ce qui s'est passé à votre arrivée à Compiègne, et aux audiences que le Roi, la Reine, le Dauphin et le Cardinal vous ont accordées, dont j'ai lieu d'être fort satisfait.

J'ai été bien aise d'apprendre que vous êtes entré en matière touchant ce qui m'a paru mériter une réforme de la convention en question, et comment le ministre y a répondu. J'approuve votre conduite, et vous devez pousser votre pointe, suivant votre instruction, en évitant avec soin qu'on ne nous amuse point par des longueurs ordinaires.

Il m'importe de savoir à quoi me tenir, et vous devez faire connaître, avec toute la politesse imaginable, que, si la France veut sin-

¹ Das im Haupttractat zu stipulirende Hülfsccontingent. — ² Betrifft die Verhältnisse der Dissidenten in Polen.

cèrement me lier à ses intérêts, il faudrait ménager les miens, sans perdre du temps; que la cour d'Angleterre me presse fort d'accepter le parti avantageux qu'elle m'offre, mais que je tiens ferme par un principe de l'amitié et de l'attachement que j'ai pour la France; que, si celle-ci ne veut faire rien de plus pour moi que ce qu'elle a offert par le traité secret, qui même n'a pas été accepté par l'Électeur palatin, nonobstant la promesse de la France de l'y porter efficacement, on ne saurait prendre en mauvaise part, si je me trouvais forcé par là à me donner à l'Angleterre; mais que je me flatte que l'amitié et la sagesse du Cardinal embrasseront l'occasion présente, pour m'obliger réellement dans cette affaire et dans mes autres intérêts, ce qui m'attacherait pour toujours à ceux de la France, en lui vouant toute mon amitié et une reconnaissance éternelle. Je verrai par la réponse qu'on vous donnera ce que j'aurai à attendre, et je suis etc.

Tâchez de savoir quelque chose de positif touchant les volontés de messieurs les Français et éclaircissez les ténèbres de leur politique.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

43. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Berlin, 2 août 1740.

Monsieur de Truchsess. J'ai reçu votre relation n^o 8 du 27 de ce mois, par laquelle vous me mandez de quelle manière ma lettre de félicitation a été reçue par le roi d'Angleterre, et combien de compliments vous avez essayés à cette occasion. Je ne vois encore rien de positif par rapport à l'alliance qu'on a tant pressée, quoique je vous aie marqué plusieurs fois mes sentiments là-dessus, et il me semble même qu'on se flatte toujours que je me prêterai à leurs idées, en donnant le premier mes demandes. Vous n'ignorez pas combien j'en suis éloigné, et j'ai été surpris d'apprendre de vous-même que vous avez donné dans ces pièges, en délivrant au Milord² un pro-memoria sur les articles dont vous l'aviez entretenu. Mais, mes ordres ne vous autorisant aucunement à faire une telle démarche, je ne comprends pas par quelle raison vous sauriez l'excuser.

S'il est vrai que la cour d'Angleterre souhaite sincèrement de m'attacher à ses intérêts, il est naturel que j'attende d'elle les propositions sur ce qu'elle voudra faire pour l'amour de moi dans l'affaire de Juliers et de Bergue, et dans celles qui regardent mes prétentions sur l'Ostfrise et sur le Mécklembourg, et il faudrait s'expliquer sur les moyens de m'assister dans la poursuite de ces droits, et quel plan on en voudrait faire. Car sachant que la France a épousé mes intérêts à l'égard du

¹ Sic. — ² Harrington.

premier article, on ne saurait prétendre avec raison à m'en détacher, si l'on ne s'avise pas de m'offrir de plus grands avantages, au lieu d'attendre de moi des avances. Je vous ordonne donc de ne vous pas laisser amuser par des compliments et de générales assurances, mais d'exiger des propositions claires et précises, qui me pourraient mettre en état de m'expliquer aussi rondement avant mon départ pour Wésel. Je vous adresse exprès le porteur de celle-ci, afin de m'envoyer avec plus de sûreté votre réponse, qui m'informerait en détail de la véritable situation de cette affaire, et de tous les secrets qu'on ne pourra point confier à la poste. Je joins ici un autre chiffre, trouvant le vôtre trop difficile, la moindre émission d'une lettre causant un grand embarras; c'est pourquoi vous vous servirez du nouveau, qui est plus clair et plus facile. Au reste n'oubliez pas de faire mes amitiés au prince de Hesse et à la princesse, et de remercier le de Münchhausen de la délivrance des deux recrues, arrêtées si longtemps à Brême. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

44. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Charlottenbourg, 3 août 1740.

Mon cher Camas. J'ai lu votre lettre avec beaucoup d'attention, et j'en ai conclu qu'autant que je pouvais y comprendre, la France est résolue à se ménager Dusseldorf pour elle-même, afin d'avoir le passage du Rhin libre. Indépendamment de ce soupçon, il faut continuer à négocier, afin de nous assurer de ce que nous avons lieu de présumer.

Je vous envoie pour cet effet les deux pièces que vous souhaitez;¹ il faut faire encore un essai touchant l'accord proposé avec la maison de Sulzbach, et faire bien valoir la dernière condition de démolir Dusseldorf, en cas qu'on l'obtienne. Si nous n'avancions point par ce moyen, il ne nous reste qu'à les amuser et à chercher parti ailleurs. Je regarde la conversation de Pecquet comme les paroles sacramentales de la négociation; l'emportement et la prévention de ce commis nous donnent le signal de leurs menées et de leurs intentions.²

Parlez un peu de l'Angleterre, voyez ce qu'ils diront. Voyez si la jalousie ne serait pas un ressort capable de les faire agir en notre faveur, mettez en mouvement toutes les machines de la rhétorique. La France

¹ „Propositiones, welche des Höchstseligen Königs Majestät dem churpälzischen Hofe in der jülich- und bergschen Successionssache pro Ultimato zu thun befohlen,“ sowie die Abschrift des Vertrages vom 5. April 1739. — ² Bericht Camas', 26. Juli: „Hier, au soir, j'ai été voir M. Pecquet, premier commis pour les affaires étrangères; c'est proprement l'oracle . . . Dès que je fus entré en matière, je trouvai un homme fort prévenu contre les droits de Votre Majesté touchant la succession de Juliers et de Bergue“ etc.

veut gagner temps que le roi d'Angleterre soit reparti d'Hanovre, pour nous amuser; il faut les frustrer de cet avantage, et les faire expliquer encore plus clair, afin que nous sachions précisément à quoi nous en tenir. Parlez de la nullité de l'article 4, auquel la France n'avait point satisfait, et serrez-leur le bouton, car il est absolument nécessaire de terminer cette négociation avant la mort du vieux bonhomme.¹

Tâchez aussi de pénétrer ce que le ministère pense de notre augmentation, s'ils en prennent ombrage ou s'ils considèrent ce phénomène comme une chose qui ne saurait causer des scrupules au très scrupuleux Cardinal.

En un mot, mon avis est qu'après les avoir pris de toutes les manières pour réussir, et après avoir tout tenté, il faut se retirer sans bruit et sans les ombrager, et prendre parti ailleurs; mais j'avoue que si nous pouvons réussir à Versailles, cela vaudra mieux qu'à Londres.

Quand vous aurez appris quelque chose de plus positif, je vous prie de m'en avertir par courrier, car il faut que mon hémisphère se débrouille, et que dans peu nous voyions clair tout alentour de nous. Adieu, cher et digne Camas, secondez toujours mes intentions par vos soins et votre habileté, et je serai sûr de ne pouvoir remettre mes affaires en de meilleures mains. Adieu, je suis à jamais votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

45. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 août 1740.

J'aurais fort souhaité que la cour de Russie eût voulu s'ouvrir la première sur les engagements où elle souhaite d'entrer avec moi, à l'occasion du renouvellement des alliances qu'elle paraît désirer. Il était même naturel qu'elle m'en fit les premières propositions, puisque c'est elle qui s'est départie la première de l'ancien système qu'elle avait établi avec le feu Roi mon père par rapport aux affaires de Pologne. Mais voyant, par le récit de l'entretien que vous avez eu à ce sujet avec le duc de Courlande, qu'il y a peu d'espérance d'y porter les ministres de l'Impératrice, et étant d'ailleurs sincèrement intentionné de renouveler les liaisons qui ont subsisté ci-devant entre ma couronne et celle de Russie, et de les resserrer par de nouveaux nœuds, j'ai passé par dessus ces formalités pour presser d'autant plus la conclusion d'un ouvrage aussi salutaire, en vous chargeant par celle-ci d'en faire les premières avances, conformément au conseil que le duc de Courlande m'en donne, espérant que par le crédit supérieur qu'il a auprès de l'Impératrice, il fera en sorte que je n'aie pas lieu de me repentir de cette démarche.

¹ Der Churfürst von der Pfalz.

Je vous envoie donc ci-joint le projet du traité d'alliance et de trois articles séparés, que vous offrirez tant au duc de Courlande qu'au comte d'Ostermann, en faisant tous vos efforts, pour les leur faire agréer simplement de la manière qu'ils sont couchés.

Quant au traité principal, de même qu'à l'égard des articles séparés qui regardent les affaires de Pologne, j'espère qu'ils ne trouveront pas beaucoup de difficulté, le contenu des uns et des autres étant entièrement conforme à ce qui est disposé sur ce sujet dans les alliances que le feu Roi mon père a faites avec la Russie.

Mais je doute que la cour de Pétersbourg donne si facilement les mains à l'engagement que je lui demande par le premier article secret, pour me garantir la succession de Juliers et de Bergue. Cependant, comme c'est le principal et presque l'unique objet qui me détermine à conclure cette alliance, je me promets de votre dextérité que les représentations que vous ferez sur ce sujet aux ministres de Russie ne seront pas infructueuses, et je ne désespère pas que vous ne leur fassiez accepter simplement l'article en question, sans m'engager réciproquement à des garanties onéreuses. C'est à quoi vous travaillerez d'abord avec toute l'application imaginable, en remontrant aux ministres russiens que c'est-là l'unique avantage que je puis tirer pour le présent de cette alliance, qui d'ailleurs ne pourra que déplaire infiniment à la France et à la Suède, et me faire regarder de mauvais œil par ces deux puissances; de sorte que mon alliance étant à certains égards d'une plus grande importance à Sa Majesté l'Impératrice que ne m'était la sienne dans la conjoncture présente, j'espère que, pour rendre les choses plus égales, elle ne me refuserait pas le seul bien qui pourrait m'en revenir: considération que vous ne manquerez pas d'appuyer par d'autres réflexions, que vous suggérera la connaissance que vous avez de la situation des affaires de là-bas, et de la disposition où se trouvent les principaux seigneurs de la cour.

Cependant, si toutes ces remontrances et tentatives sont inutiles, et que vous voyiez clairement qu'il est absolument impossible de faire agréer sur ce pied-là aux ministres de Russie l'article en question, je vous permets d'offrir de ma part réciproquement au duc de Courlande la garantie de ce duché, pour lui et pour sa famille. Vous ne lui proposerez pourtant la chose d'abord qu'en secret, et avec toute la circonspection requise, afin qu'il ne puisse en faire un mauvais usage, en cas qu'il ait déjà pris sur ce sujet des liaisons opposées à mes intérêts. Mais si vous remarquez qu'il en goûte la proposition, et qu'il pourrait en faveur de cette garantie me faire obtenir celle de l'Impératrice pour la succession de Juliers et de Bergue, vous n'oublierez rien pour l'affermir dans ces bons sentiments; et vous lui ferez sentir que c'est là le moyen le plus efficace, et pour ainsi dire l'unique, de transmettre sûrement à ses héritiers l'acquisition qu'il a faite du duché de Courlande. En un mot, vous employerez, pour parvenir au but que je me propose,

tous les arguments que la nature de la chose vous fournira et que, connaissant comme vous faites la situation des affaires du Duc, il serait superflu de vous suggérer.

Je juge pourtant nécessaire de vous avertir derechef d'aller par degré et de ménager le terrain, autant qu'il est possible, pour m'épargner, si faire se peut, une garantie dont je serais bien aise de n'être pas chargé. Je me promets, au reste, que vous conduirez cette négociation avec toute la prudence et tout le ménagement requis, et que d'un côté vous ne négligerez aucun moyen dont vous puissiez vous aviser, pour la faire réussir, et que de l'autre vous ne ferez non plus aucune démarche dont l'Impératrice et ses ministres aient lieu de s'offenser.

Vous ne manquerez point de m'informer exactement du progrès que vous ferez dans cette négociation, et de me demander incessamment de nouveaux ordres, en cas que vous y rencontriez quelque difficulté imprévue: sur quoi j'aurai soin de vous faire savoir sans délai mes intentions.

Enfin, je compte entièrement sur votre zèle et fidélité, et que vous n'épargnerez rien pour faire réussir l'affaire en question: et comme je connais parfaitement l'importance du service que vous me rendrez dans cette affaire-là, je saurai y proportionner la récompense.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

46. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Ruppin, 8 août 1740.

Monsieur de Truchsess. Je viens de recevoir vos relations du 3 et 4 de ce mois, aussi bien que votre pro-mémoria du 29 juillet, et les deux réponses que milord Harrington et le ministère d'Hanovre ont trouvé à propos d'y faire. Mais je m'aperçois que nous ne sommes guère plus avancés qu'auparavant, ces déclarations ne contenant que des assurances générales et peu positives, sur lesquelles on ne pourrait faire aucun fond. Je vous ordonne donc de les presser plus vivement à s'ouvrir avec cordialité à quelles conditions ils voudraient faire parti avec moi. Faites-leur comprendre que, ma situation étant telle que je n'ai pas eu besoin de rechercher leur alliance, ils avaient voulu faire le premier pas pour tenter à me détacher de la France, dont je n'ai pas lieu de me plaindre: que pour venir à cette fin, il serait absolument nécessaire de me montrer plus de confiance et de sincérité, en me découvrant les intérêts réels qu'ils voudraient me procurer par cette alliance, dans l'affaire de Juliers et de Bergue, et comment on m'en garantirait la possession prochaine contre les malintentionnés; que sans ces sortes de démonstrations solides d'une bonne volonté, je ne saurais être porté à de nouveaux engagements; que mon départ pour le pays de Clèves

étant fort proche, leur lenteur à me gagner m'avait déterminé à préférer la route de Baireuth à celle d'Hanovre, ayant cru que celle-ci leur paraissait un peu indifférente; mais qu'à mon retour, je pourrais changer de route, si l'on voudrait me convaincre de la sincérité des sentiments de leur cour. Vous y ajouterez qu'en cas que le roi d'Angleterre fasse son retour pendant mon séjour de Clèves, la ville de Wésel ne semble pas trop éloignée pour y avoir une entrevue. Au reste, vous pouvez aussi insinuer au ministère que l'alliance faite avec Hesse-Cassel n'a de quoi me causer aucun ombrage par rapport à mes intérêts, me fiant à l'amitié du Roi leur maître. Cependant vous aurez l'œil sur toutes leurs démarches, et sur ce qui s'y passe à mon égard. Je verrai par les succès de vos efforts ce que j'aurais à attendre, et je suis etc.

Federic.

Insistez surtout sur ces points, et dites que j'aurais fait le voyage d'Hanovre, si l'on m'avait répondu positivement; mais, puisque l'on biaisait, que je ne pouvais pas non plus passer par chez eux. Mais qu'en cas que le Roi voulût se déclarer, je pourrais le voir à Wésel, lorsqu'il retournera en Angleterre, ou que je pourrais passer par chez lui, s'il reste en Allemagne jusqu'à mon retour. Plus de voyages d'Herford, je vous prie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

47. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Ruppin, 11 août 1740.

Monsieur de Truchsess. Votre relation du 6 de ce mois m'a été rendue, et comme elle n'est qu'une répétition de vos précédentes, je me rapporte à mes réponses. Je vous ai écrit vingt fois que je ne me contentais pas de simples protestations, mais qu'il me fallait des réalités. Je vous ai même mille fois répété que j'étais très peu content de voir que vous ne pressez pas davantage les Anglais pour tirer d'eux les propositions qu'ils ont à me faire, que je ne parlerais pas le premier et que, s'ils ne me proposaient rien, nous ne concluions assurément rien ensemble, ce que je vous ai déclaré en termes exprès. Au reste je vous ai déjà informé du temps et de la route de mon voyage. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

48. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 11 août 1740.

Monsieur de Camas. Espérant de recevoir dans peu de vous une réponse claire et précise sur le contenu de ma précédente, j'ai cru à propos de vous avertir que, si mes affaires vont là-bas selon mes souhaits connus, je pourrai faire un petit tour en France pendant l'espace de quinze jours, pour avoir la satisfaction de connaître personnellement le Cardinal et pour profiter de ses entretiens. Cependant, vous comprendrez aisément que c'est un secret qu'il ne faut révéler à personne, outre que vous sonderez avec adresse ce ministre là-dessus, comme d'un cas qui pourrait arriver, sans pourtant lui dire que je vous en ai écrit. Je compte d'être à Wésel le 24 de ce mois, où j'espère d'avoir de vos nouvelles. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

49. AUX MINISTRES DU ROI A BRUXELLES, A LA HAYE, A PARIS ET A VIENNE.

Berlin, 12 août 1740.

Les peuples de ma libre baronie de Herstal, n'ayant pour la plus grande partie abusé jusqu'ici que trop de la patience qu'on a eue déjà du temps de feu le Roi mon père avec eux et leur esprit de révolte, l'ont poussé si loin qu'ils ont non seulement commis plusieurs attentats énormes contre l'autorité légitime de leur seigneur et maître, mais maltraité aussi mes officiers de justice, emprisonné sans aucun sujet légitime des officiers et soldats de mes troupes, méprisé mes ordonnances, refusé de payer ce qu'ils ont toujours donné librement autrefois et qu'ils doivent contribuer à leur seigneur légitime, renversé l'ordre et la police, et enfin arboré dans toutes les formes, depuis plus de deux ans, l'étendard de la rebellion.

Il n'y a point de voie de douceur qu'on n'ait tentée pour les ramener à leur devoir, mais la clémence dont on s'est servi envers eux jusqu'ici n'a fait que les enhardir et fortifier davantage dans leur détestable conduite, jusqu'à me refuser tout net toute sorte d'obéissance et de me prêter, comme cela s'est pratiqué toujours du temps de mes prédécesseurs dans la possession de cette baronie, le serment de fidélité qu'ils me doivent. Comme tant de forfaits ne sauraient rester plus longtemps impunis, je me vois obligé, quoiqu'à mon grand regret, d'employer enfin la force, et de faire marcher un nombre suffisant d'infanterie et de cavalerie de mes troupes, pour mettre à la raison ce peuple rebelle, et faire repentir les mutins de leur insolence, en protégeant ceux d'entre mes fidèles sujets de la susdite baronie qui ont été exposés jusqu'ici à la fureur de leurs indignes concitoyens, parce qu'on n'a pu les détacher

de leur devoir. Vous ne manquerez pas d'exposer, là où vous êtes, les motifs qui m'ont obligé d'en agir de la sorte, en ajoutant que je ne prétends point faire du tort en cela aux droits que l'évêque et prince de Liège prétend avoir sur Herstal, et que je suis toujours prêt, comme j'ai déjà offert tant de fois, de m'entendre et de m'accommoder là-dessus avec lui d'une manière convenable, soit par des conférences entre nos ministres et députés de part et d'autre, soit par la voie de la médiation ou de l'arbitrage, par l'entremise d'autres puissances non intéressées, à mon choix et à celui du susdit évêque et prince de Liège. Je suis encore plus éloigné de faire à cette occasion la moindre démarche qui puisse donner de l'ombrage ou des justes sujets de plainte à Sa Majesté Impériale et Catholique, la partie de Herstal qui a relevé d'elle, étant restée jusqu'ici, pour la plus grande partie, dans l'obéissance qu'elle me doit, n'ayant point pris de part aux crimes de leurs concitoyens, ainsi que le châtement que ces derniers ont justement mérité, ne les touchera point. De sorte que je me flatte que tout le monde raisonnable, et surtout la cour de Vienne, ne saurait qu'approuver entièrement ce qu'une nécessité absolue m'a obligé de faire en ceci, quoique bien malgré moi.

¹ Au reste, j'ai ordonné² au sieur de Kreytzen, mon colonel d'infanterie et drossard de Herstal, qu'en cas que les troupes que j'envoie devraient se trouver obligées de passer par les États de la République,³ de vous faire tenir incessamment les lettres réquisitoriales dont il est muni de ma part, pour avoir un libre passage, et, dès que vous les aurez reçues, les remettre là où elles appartiennent, en exposant en même temps le cas et ses circonstances, telles que je viens de vous les détailler, et comme elles vous sont d'ailleurs connues du reste.

J'ai jugé à propos de vous informer de tout ceci, pour que vous soyez en état de pouvoir, le cas existant, et quand on vous en parlera, ou que vous en serez informé par mon colonel de Kreytzen, désabuser ceux qui pourraient être prévenus contre la justice de ma cause et la droiture de mes sentiments dans cette affaire-là. Mais comme j'ai des raisons pour tenir encore secret ce que j'ai résolu de faire là-dedans, vous n'en parlerez à personne, avant que vous n'appreniez que mes troupes se soient actuellement mises en marche pour cette expédition. Vous ne manquerez pas d'exécuter mes ordres en tout ceci, et de me mander ensuite l'effet que vos insinuations auront produit là où vous êtes.⁴

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

¹ In den nach Paris und nach Wien abgehenden Erlassen blieb der folgende Absatz fort. — ² Unter dem 13. August. — ³ Dafür in dem Erlass an Borckenfeld in Brüssel; les États de l'Empereur. — ⁴ Der König änderte in der Folge seinen Entschluss und liess seine Truppen nicht in die Herrschaft Herstal, sondern in die zum Gebiet des Bischofs von Lüttich gehörige Grafschaft Hoorn einrücken. Vergl. unten S. 39 ff.

50. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Potsdam, 14 août 1740.

Monsieur de Truchsess. Au lieu de recevoir de vous une réponse positive et claire de la part de la cour sur votre affaire, ce que je vous ai enjoint par mes dernières lettres du 8 et 11, je viens de voir, par votre relation du 10 de ce mois, que vous ne vous acquittez pas comme je désire de cette commission. Vous ne faites que de remplir la lettre de nouvelles inutiles, sans me mander si vous avez poussé de nouveau le ministère sur les propositions que j'attends de leur côté, s'ils me veulent attirer à une liaison étroite. Comme j'ai raison d'être fort peu content de cette conduite, je vous ordonne encore une fois pour toutes d'exécuter ma volonté, si vous ne voulez pas risquer mes bonnes grâces. J'attends votre réponse le 24 à Wésel, étant etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

51. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Potsdam, 15 août 1740.

Monsieur de Camas. Je viens de recevoir votre lettre du 1^{er} de ce mois avec l'apostille intéressante. Étant fort pressé et sur le point de partir, je remets à la première occasion de vous répondre plus amplement. Comme je souhaite de vous parler, vous n'avez qu'à faire un tour d'excursion à Wésel, où je serai vers le 25 de ce mois. Voici la réponse¹ à la lettre du prince de Liechtenstein, que vous lui présenterez de ma part. Je suis toujours etc.

Federic.

Après avoir lu avec attention votre apostille, je ne trouve rien à ajouter, sinon que je suis satisfait de votre conduite, et que vous continuerez avec la même fermeté de soutenir mes intérêts.

Nach der Ausfertigung.

52. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 22 août 1740.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 13 de ce mois, touchant les dispositions de la cour impériale par rapport à la succession de Juliers et de Bergue et celle d'Ostfrise. J'approuve que vous attendiez une occasion favorable pour mettre tout en œuvre, afin de pouvoir pénétrer, autant qu'il est possible, ce que je dois attendre

¹ Antwort auf den Glückwunsch des Fürsten zu der Thronbesteigung des Königs.

de la cour impériale sur deux articles de cette importance; et comme vous mandez que le comte de Kinsky vous a dit qu'à présent il se trouverait bien un moyen de faire gagner une autre face à l'affaire de Juliers et de Bergue, vous pouvez le sonder, comme de vous même, sur ce qu'il entend par ce moyen-là, et comment il croit que l'Empereur pourrait se dégager des mesures et liaisons qu'il a prises avec la France sur cette affaire-là. Vous savez le langage qu'on a tenu jusqu'ici à Vienne par rapport au traité secret de l'an 1728, et combien on a biaisé de s'expliquer nettement si on se croyait obligé de la remplir ou non, le cas existant. Il faudra donc, à la première occasion qui se présentera, serrer le bouton là-dessus au chancelier, comte de Sinzendorff, et au baron de Bartenstein. La réponse que l'un et l'autre vous donneront, fera voir plus clairement ce que la cour de Vienne est en état de faire ou non. Tant qu'elle craindra pour ses États d'Italie, elle se portera très difficilement à une démarche qui pourrait irriter la France, sachant bien que celle-ci n'aurait qu'à lâcher la bride à l'Espagne, pour rafler les provinces qui appartiennent à la maison d'Autriche en Italie, et qui sont, comme tout le monde le sait, dans un si mauvais état de défense que la conquête n'en serait guère difficile aux Espagnols. Cette considération subsistera tant et aussi longtemps que l'Empereur ne se sera pas remis de l'état délabré où il se trouve, et il lui faudra des ressources très considérables, en bons et gros subsides de la part des Puissances maritimes, pour le remettre, à quoi pourtant jusqu'ici il n'y a guère d'apparence.

Au reste, je ne sais si ce que le chancelier, comte de Sinzendorff, doit avoir dit à l'occasion de la prétendue grossesse de la princesse d'Ostfrise, qu'il n'importait plus à présent tant qu'elle fût bien avérée, a été bien sincère, et si la cour impériale m'envie moins cette succession qu'elle n'a fait à feu le Roi mon père. Peut-être s'imagine-t-on que je ne me soucie pas beaucoup de la poursuite de mes justes droits là-dessus, mais en ce cas-là, on se tromperait terriblement, et on ne saurait avoir cette affaire plus à cœur que je ne l'ai. Car pour croire que la maison d'Autriche dût avoir changé de principe et de système, pour l'amour de moi, et qu'elle voulût se prêter plus facilement à mon agrandissement qu'elle n'a fait à l'égard de mes ancêtres, voilà ce que j'ai bien de la peine à me persuader. Mais en tout cas, il ne tiendra jamais à moi que la cour impériale ne ressente l'effet des bonnes dispositions d'un prince qui lui est aussi attaché et si fort porté pour une bonne union et harmonie avec elle, que je le suis; dont vous pouvez assurer les ministres de l'Empereur, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. de Podewils.

53. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 31 août 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre lettre et le post-scriptum du 20, et votre relation du 22 de ce mois, et je suis satisfait de ce que vous m'avez mandé des sentiments et des idées des ministres étrangers,¹ avec lesquels vous continuerez de vivre avec politesse. Vous traiterez surtout le comte de Batthyany avec beaucoup de civilité, parlant seulement en gros des affaires et le cajolant par des sincérations générales. Vous chercherez aussi à bien vivre avec Brackel, et vous lui insinuerez les raisons qui devraient porter la Russie à conclure sans délai notre alliance. Quant au comte de Törring, vous devez mettre toutes les honnêtetés en œuvre pour le gagner, en lui faisant connaître que, s'il restait à Berlin, je ne manquerais pas d'envoyer un ministre à Munich. Cependant, vous pouvez raisonner en gros avec lui sur les affaires, mais sans entrer dans aucune négociation jusqu'à mon retour. Pour ce qui regarde le marquis de Valory, vous continuerez de parler avec lui sur le même ton, en lui disant que vous êtes persuadé de mon parfait attachement aux intérêts de la France et que je me tiendrais sans doute aux engagements contractés avec elle, me flattant de sa part qu'elle voudra les affermir de plus en plus. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

54. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 1^{er} septembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je viens de voir par votre lettre du 22 d'août le précis du discours que le marquis de Valory vous a tenu;² vous l'assurerez de la fausseté de la prétendue nouvelle en lui insinuant qu'il ferait mieux de se fier à ma conduite toujours sincère qu'aux frivoles spargements des gazetiers. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

55. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 1^{er} septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par votre représentation du 27 du mois passé ce que vous me dites au sujet du testament prétendu de feu le roi de la Grande-Bretagne.³ Comme j'entre là-dessus dans vos idées, il faudra songer à des moyens pour découvrir la vérité du

¹ Vergl. Droysen I, 1, 87. — ² Das. V, 1, 92. — ³ Vergl. Preussische Staatschriften I, 620.

fait, et vous instruirez là-dessus le major général de Truchsess, afin qu'il y emploie ses peines de la manière la plus circonspecte et la plus convenable. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

56. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Wésel, 1^{er} septembre 1740.

Mon cher comte de Truchsess. J'ai reçu vos lettres du 19, 22 et 26 d'août, aussi bien que toutes les précédentes. Je suis satisfait de vous et du compte que vous m'avez rendu de la favorable disposition où la cour paraît être à mon égard, et des déclarations que le ministre vous a faites là-dessus, quoique elles restent toujours dans des termes généraux. Ainsi vous devez employer tout votre savoir-faire pour convaincre le Roi et les ministres de la sincérité de mon attachement et de l'amitié que j'ai pour Sa Majesté. Vous ne cesserez pas de leur insinuer qu'encore que la distraction de mon voyage et mes occupations continuelles ne me laissent pas le loisir de travailler si tôt à une négociation formelle et au plan d'une alliance, je répondrai toujours en ami à ce que la liaison du sang et les véritables intérêts demanderaient de moi, faisant plus de fond sur l'amitié de ce prince que sur des traités solennels. Je m'assure donc que vous travaillerez efficacement à gagner de plus en plus sa faveur et celle de ses ministres. Au reste, vous recevrez dans peu des instructions touchant le testament du feu roi d'Angleterre, qu'on cache jusqu'ici, quoiqu'il y ait grande apparence que la Reine ma mère y doit avoir part, par rapport à un certain legs. Vous chercherez d'éclaircir cette affaire sous main et avec beaucoup de circonspection, sans en rien faire paraître aux ministres.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

57. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Wésel, 3 septembre 1740.

Le caractère du père Guarini mérite mon attention. Si vous pouvez trouver des moyens sûrs et permis d'éclaircir ses vues et desseins, sans risquer votre honneur, vous en pourrez faire une tentative. Mandez-moi surtout :

1° Les desseins que la cour a formés par rapport à la mort de l'Empereur.

2° Si elle a contracté pour cela des liaisons certaines avec la Russie, et quel concert on aura fait là-dessus.

3° Ce que Guarini pense de moi et de mes desseins.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

58. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 septembre 1740.

Quoique vous sachiez vous-même combien il est nécessaire de ménager soigneusement le secret de l'alliance que je viens de proposer à la Russie, je vous avertis cependant par celle-ci d'être surtout extrêmement sur vos gardes là-dessus par rapport à l'ambassadeur de France et au ministre de Suède, puisqu'il m'importe extrêmement qu'ils n'en découvrent rien. J'espère que la cour de Russie en agira de même à l'égard de ces deux ministres, aussi bien qu'à tous les autres qui s'y trouvent.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

59. A L'ÉVÊQUE DE LIÈGE A SERAING.

Wésel, 4 septembre 1740.

Mon Cousin. Connaissant toutes les atteintes que vous avez données à mes droits incontestables sur ma libre baronie de Herstal, et de quelle manière les séditieux de Herstal ont été soutenus depuis quelques années dans leur désobéissance détestable à mon égard, j'ai ordonné à mon conseiller privé Rambonnet de se rendre de ma part auprès de vous, pour vous demander en mon nom une explication sincère et catégorique, dans l'espace de deux jours, si vous êtes encore résolu de soutenir votre prétendue souveraineté sur Herstal, et si vous voulez protéger les mutins de Herstal dans leur désordre et désobéissance abominables. Au cas que vous me refusiez ou retardiez cette juste réponse, que je demande avec raison, vous vous rendrez seul responsable devant toute la terre des suites que votre refus entraînera infailliblement après soi. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

60. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER RAMBONNET.

Wésel, 4 septembre 1740.

Sa Majesté le Roi de Prusse ayant jugé à propos d'envoyer son conseiller privé Rambonnet vers l'évêque prince de Liège, Elle lui ordonne de se rendre en toute diligence et sans délai auprès de lui et de lui demander d'abord une audience au nom de Sa Majesté.

Quand il l'aura obtenue, il lui doit présenter la lettre incluse du Roi, et déclarer de bouche à l'Évêque que Sa Majesté demande une réponse

catégorique dans l'espace de deux jours, en lui représentant que Sa Majesté souhaite de savoir de lui s'il veut soutenir sa prétendue souveraineté sur Herstal, et s'il prétend protéger encore les séditeux de cette baronie dans leur désobéissance envers Sa Majesté. Au cas que le susdit Prince Évêque ne donne pas, dans le terme de deux jours, une réponse positive et nette, le susdit mentionné conseiller doit d'abord prendre congé de lui, en lui faisant connaître que, faute de cette réponse, Sa Majesté prendrait les mesures convenables, et que l'Évêque se rendrait responsable devant toute la terre des suites fâcheuses qui en résulteraient. Alors ledit Rambonnet partira sans délai, et se rendra ici auprès de Sa Majesté, pour Lui faire un fidèle rapport de l'issue de sa commission.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

61. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 5 septembre 1740.

Votre lettre du 30 d'août m'a été rendue, et le récit des occupations inquiètes des ministres étrangers m'a diverti. Il ne faudra pas leur envier les belles et sublimes spéculations dont ils trouvent plaisir de s'amuser. Je vous tiens compte des sentiments de dévotion que vous avez pour moi.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

62. AU COLONEL DE KALNEIN.

Wésel, 5 septembre 1740.

Mon Colonel de Kalnein. Votre lettre du 2 de ce mois m'a été rendue, et j'ai été bien aise d'apprendre quelle bonne étoile vous a mis en mains quelques pièces originales touchant mes droits sur la souveraineté de Herstal. Je vous tiendrai compte de cette attention à mes intérêts, et vous n'avez qu'à m'envoyer ces documents, si les volumes ne sont pas trop vastes. En ce cas vous devez les adresser à mon ministre d'État de Podewils.

Federic.

Nach dem Concept.

63. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 septembre 1740.

J'ai vu par votre apostille du 20 du mois passé, que la cour de Russie a agréé purement et simplement le projet du traité d'alliance que je vous ai envoyé le 6 du mois passé, aussi bien que l'article séparé et le second article secret; mais qu'il n'en est pas de même du premier article secret, et qu'il rencontre des obstacles insurmontables, le duc de Courlande et le comte d'Ostermann vous ayant dit que l'Impératrice de Russie était hors d'état de pouvoir se mêler dans les affaires de succession qui dépendent de la décision de l'Empire, qu'elle l'avait refusé à l'Empereur et à la cour de Saxe, et que les noms des duchés de Juliers et de Bergue ne se trouvaient nulle part dans ces deux traités.

Je ne sais si je ne dois regarder comme une pure défaite tout ce que le comte d'Ostermann vous a dit là-dessus, et comme une marque certaine que la cour de Russie a pris des engagements secrets en faveur de la cour de Saxe par rapport à cette succession, malgré les assurances du comte d'Ostermann, qui se contredit en quelque façon lui-même en avançant que les noms des duchés de Juliers et de Bergue ne se trouvent nulle part dans les traités conclus entre la Russie et l'Empereur et la Saxe, tandis que de l'autre côté il dit qu'on ne pourra que tout au plus promettre ses bons offices dans une affaire de cette nature, et que, selon toutes les apparences raisonnables, on aura au moins accordé cette faveur, quoiqu'assez triviale et chétive, à la cour de Saxe, et par conséquent nommé les deux duchés en question, d'autant plus que vous vous souviendrez qu'il n'y a pas longtemps que ce ministre, dans une explication que vous eûtes avec lui sur le bruit qui courait, comme quoi la cour de Russie avait pris des engagements avec celle de Saxe, en faveur de ses prétendus droits sur cette succession, n'a point nié qu'on n'ait promis les bons offices de l'Impératrice au roi de Pologne dans cette affaire. Mais voici encore une raison qui me fait soupçonner qu'on ne chemine pas droit sur ce sujet à Pétersbourg. C'est que, si on ne voulait absolument pas se mêler de tout ce qui regarde cet article, on n'aurait point refusé la déclaration que vous aviez demandée, il n'y a pas longtemps, à la cour de Russie par ordre de feu le Roi mon père, et qu'on vous avait déjà promise plus d'une fois, que l'Impératrice ne se mêlerait point de cette affaire, et qu'elle ne prendrait point parti contre moi là-dedans ni directement ni indirectement. Comment accorder le refus d'une pareille déclaration avec ce que le comte d'Ostermann vous a dit de l'impossibilité où l'Impératrice se trouvait de se mêler de cette affaire? Au reste, la Russie, en m'accordant cette garantie, comme je l'attends encore de son amitié, ne ferait rien pour moi qu'elle n'ait déjà fait en faveur de l'Empereur par rapport à la garantie de la

Sanction Pragmatique, au roi de Suède sur la succession de la maison de Hesse dans ce royaume, quoiqu'elle le tienne fort secret, et que tant d'autres puissances font tous les jours en faveur de successions qui d'ailleurs ne sont nullement de leur ressort, ni pour en connaître et encore moins pour en décider. Tout le monde sait ce que tant de respectables puissances ont fait autrefois par rapport au fameux traité de la partage de la monarchie d'Espagne, aussi bien que dans celui de la quadruple alliance, et que, dans le cas dont il s'agit maintenant, le roi d'Angleterre, Charles II, a garanti, par un traité solennel de l'an 1660, à feu mon bisayeul, l'électeur Frédéric-Guillaume, la succession de Juliers et de Bergue. Ces exemples, et tant d'autres qu'on pourrait alléguer, autoriseraient du reste la bonne volonté d'une cour amie et portée à faire plaisir, de passer une garantie en faveur d'un prince dont elle peut attendre des marques d'une reconnaissance bien réelle, si on avait seulement les mains libres là-dessus. J'espère que vous ne manquerez pas de faire valoir toutes ces raisons et d'autres, que la connaissance que vous avez des affaires de ce pays-là vous suggèrera, pour porter le duc de Courlande et le comte d'Ostermann à faire agréer à l'Impératrice le premier article secret, tel qu'il est couché dans le projet d'alliance.

Mais je me flatte surtout que, quand vous aurez lâché ce que j'ai promis réciproquement au duc de Courlande, il changera de langage, et qu'il ne voudra point perdre une si belle occasion pour s'assurer, pour lui et pour toute sa maison, à jamais la possession d'une dignité et d'un pays, sujette à bien des revers et des révolutions sans l'appui d'une puissance limitrophe, et en état de l'y maintenir *contra quoscunque*. Aussi n'est-ce qu'à ce prix-là que je puis accorder cette garantie, ce que vous ferez bien sentir au duc de Courlande, et j'attends avec impatience le succès de vos nouvelles remontrances.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

64. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Wésel, 9 septembre 1740.

Monsieur mon Cousin. Il ne fallait pas moins à Camas pour être bien reçu qu'une lettre de votre part. Je sens un véritable plaisir en les recevant, et je les lis avec la satisfaction qu'elles doivent causer naturellement, d'autant plus qu'elles me servent de gages de votre bonne santé, à laquelle toute l'Europe doit s'intéresser.

J'ai lu le mémoire que vous m'avez adressé. Quoique les raisons ne m'aient pas paru toutes alléguées dans leur force qu'on pouvait employer en ma faveur, je me flatte cependant qu'un temps viendra où elles vous paraîtront dans toute évidence. Il ne se peut point que vous ne trouviez une grande différence entre l'alliance de l'Électeur

palatin et la mienne. Les intérêts de la France et les miens sont les mêmes, tout semble nous unir; un peu plus de bonne volonté de la part du roi de France resserrerait ces liens à jamais. Je suis persuadé que cela viendra, d'autant plus que vous ne sauriez trouver d'allié plus ferme ni plus résolu que je ne le suis. Gustave-Adolphe servit la France autrefois; mais la Suède n'est plus de nos jours ce qu'elle était alors, et ce qu'il y a de pire, c'est qu'il ne s'y trouve plus de Gustaves-Adolphes. En un mot, mon cher Cardinal, je suis plein de confiance en l'amitié de votre Roi, je prends à l'affirmative l'assurance que vous me donnez à la fin du mémoire sur les bonnes intentions du Roi, et j'espère qu'elles augmenteront à vue d'œil en ma faveur.

Vous trouverez peut-être ma lettre longue et bavarde; mais je vous écris avec la même sincérité que vous m'avez écrit: une ouverture de cœur exige l'autre. Je souhaiterais que vous puissiez voir dans le fond du mien, vous y liriez tous les sentiments d'estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

65. NOUVELLE INSTRUCTION POUR LE COLONEL DE CAMAS.

Wésel, 9 septembre 1740.

Monsieur de Camas. M'étant expliqué avec vous sur tout ce qui regarde votre négociation à la cour de France, et sur les vues que j'ai par rapport à mes intérêts, je trouve nécessaire que vous y retourniez au plus tôt pour continuer votre fonction. Voici une lettre de réponse au Cardinal, que vous lui présenterez de ma part, en l'accompagnant des protestations du monde les plus fortes et les plus polies de l'amitié et de l'estime que j'ai pour lui. Lisez sur son visage la mine qu'il fera, et quelle pourra être l'impression de ma lettre. Vous mettez tout en œuvre pour le cajoler et le gagner, et vous lui déclarerez positivement en mon nom qu'encore que mes raisons alléguées et solides n'eussent pas pu le déterminer, dans l'affaire de Juliers et de Bergue, d'ajouter quelque chose aux conditions contenues dans la convention secrète, j'ai trop d'amitié pour le roi très chrétien et pour lui, le Cardinal, pour me départir du susdit traité, que j'observerai, me flattant que la France le fera de même et fera quelque réflexion de plus, lorsqu'il s'agira effectivement du fait.

Cependant, le Cardinal m'ayant fait connaître par son mémoire que le roi de France me voudra promettre de porter le prince de Sulzbach, quand il succédera à l'Électeur palatin, de s'accommoder avec moi de tout le pays que je souhaite qu'il me soit cédé, vous devez travailler à me procurer par écrit une telle déclaration formelle, s'il se peut, ou quelque chose sur quoi l'on puisse se fonder, le cas venant à exister.

Insistez, autant que vous le pouvez, pour que j'aie une pièce signée du Roi, où il y ait les mêmes termes qu'à la fin de la convention; il ne m'en faut pas davantage.

Quant à l'affaire de la succession de l'Ostfrise, j'ai été bien aise d'apprendre la favorable disposition où vous avez trouvé le Cardinal à cet égard, m'ayant marqué par vous la facilité d'obtenir la garantie de sa cour. Mais cet objet étant encore éloigné, et la princesse d'Ostfrise se déclarant enceinte, je ne trouve pas à propos que vous entriez dans cette matière, toute éblouissante qu'elle peut paraître, et vous ne manquerez pas de moyens plausibles de l'éviter sans affectation et sans désobliger le Cardinal.

Il s'entend de soi-même que vous devez cacher avec un soin extrême ce que vous savez de mes desseins, et des vues que j'ai par rapport aux conjonctures qui se présenteront. Mais vous vous appliquerez plutôt à découvrir ceux de la France, à flatter le Cardinal par la perspective de l'utilité de nos liaisons, et à le mettre sincèrement dans mes intérêts. Je vous y laisserai jusqu'au départ du roi d'Angleterre, et quand je vous aurai envoyé votre rappel, vous vous en retournerez par la route de Metz. Vous savez au reste mes sentiments sur ce que je souhaite de vous, et je suis persuadé de votre fidélité et zèle, étant toujours etc.

(L. S.)

Federic.

Nach der Ausfertigung.

66. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wesel, 10 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par le récit de la conversation que vous avez eue avec le marquis de Valory, et dont vous m'informez en date du 3 de ce mois, ce que pense la France sur ma situation présente et sur mes vues par rapport à la succession de Juliers et de Bergue. Comme je suis persuadé de la justesse de votre raisonnement sur la manière de se comporter envers cette couronne, en cultivant avec prudence les liaisons que j'ai avec elle, sans se laisser trop engager, je continuerai de suivre ce plan. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

67. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Wesel, 10. September 1740.

Se. K. Maj. in Preussen, unser allernädigster Herr, machen Dero Departement der auswärtigen Affairen hiedurch in Gnaden bekannt welcher Gestalt Sie endlich Sich gemüsstig gesehen, wegen der herstellischen fortdauernden Rebellion und des Bischofs von Lüttich bis-

herigen gottlosen und unleidlichen Verfahrens, vigoureuse Mittel vorzukehren und ein Corps von zwölf Grenadiercompagnien und einer Escadron Dragoner zur Occupirung der Grafschaft Hoorn marschiren zu lassen, nachdem Sie noch aus überflüssigem Ménagement Dero Geh. Rath Rambonnet mit dem abschriftlich beikommenden Schreiben und Instruction an den gedachten Bischof abgeschicket, aber gar keine Antwort darauf erhalten. Wie Sie nun für nöthig erachtet, der Welt durch angeschlossene kurze Manifeste¹ die Gerechtigkeit und Nothwendigkeit dieser genommenen Mesures vorläufig in einem kurzen Abriss zu erkennen zu geben, so befehlen Sie besagtem Dero Departement allernädigst, nicht allein die erforderte umständliche historische Ausführung aller begangenen Insolentien des Bischofs per modum der Beilagen anzuhängen², sondern auch cito zuzörderst Dero zu Wien subsistirenden Minister v. Borcke von allen Umständen gehörig zu instruiren, damit derselbige im Stande sei, dem kaiserl. Hofe mit Grunde die wahre Beschaffenheit vorzustellen, dass dieses gar nicht als eine Reichssache, sondern als eine Affaire de prince à prince anzusehen, indem der Bischof auf indigne Art Ihre K. Maj. so vielfältig beleidigt, die herstellische Seditio geheget und befördert, sich eine chimerique Souveränität arrogiret, Dero Abgesandten dem Obristen v. Kreytzen sehr unanständig und wider alles Gesandtenrecht begegnet, auch zuletzt den König keiner Antwort gewürdiget. Wannhero S. K. Maj. wegen Dero Honneur obige Entschliessung zu fassen gezwungen worden.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

68. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Wesel, 10 septembre 1740.

Monsieur de Truchsess. J'ai reçu vos deux lettres du 5 et 7 de ce mois, par lesquelles j'ai appris la situation de nos affaires à la cour où vous êtes, et le précis de l'audience reçue du Roi, et de la conversation que vous avez eue avec le ministre. Comme je partirai d'ici dans 4 ou 5 jours, je souhaite de vous parler à Herford, à mon passage, où j'espère d'être le 15 ou le 16. La raison pourquoi je ne saurais avoir cette fois le plaisir de faire ma visite au roi de la Grande-Bretagne, est la fièvre qui m'a pris, et qui est l'excuse du monde la plus vraie, la plus naturelle.

Federic.

Nach dem Concept.

¹ „Exposition des raisons qui ont porté le Roi de Prusse aux justes représailles contre le prince évêque de Liège“ und „Factum“. Preussische Staatschriften I, 13.

² Die demgemäss veröffentlichte Schrift ist die Exposition fidèle et succincte, siehe Preussische Staatschriften I, 20.

69. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Wesel, 12 September 1740.

Podewils berichtet, Berlin 6. September: „Il s'agit de savoir pour notre direction si la volonté de Votre Majesté est qu'on instruisse Mardefeld qu'en cas qu'il n'eût pas moyen d'obtenir dans les formes la garantie de la succession de Juliers et de Bergue, la Russie s'engage au moins de tenir le dos libre à Votre Majesté contre la Suède, la Pologne et la Saxe, en cas qu'elle fût engagée dans une guerre à l'égard de cet événement.“

(Berlin 10. September): Der russische Gesandte v. Brackel hat ihm erklärt, seine Kaiserin könne die preussische Erbfolge in Jülich und Berg nicht garantiren, weil die Herzogthümer zu weit von Russland abgelegen. Man muss abwarten, ob nicht Mardefeld durch den Herzog von Kurland die Garantie auswirken wird.

Mündliche Resolution nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs, bez. eigenhändiges Marginal des Königs; das letztere undatirt.

Bon, c'est assez.

Fort bien, mais l'alliance doit se conclure avec Mardefeld.

70. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.¹

Moyland, 13 septembre 1740.

Monsieur de Borcke. Le procédé inoui du prince évêque de Liège m'ayant forcé à des mesures convenables pour le ramener à la raison, je vous envoie quelques exemplaires de l'imprimé qui contient en abrégé les motifs qui m'y ont porté.² C'est une affaire de prince à prince qu'il ne faut pas regarder comme une de l'Empire, ne s'agissant que de me procurer une satisfaction des injures que ce prince m'a faites. Vous vous servirez de ces pièces, qui seront bientôt suivies des preuves et des éclaircissements nécessaires, pour informer la cour où vous êtes et le public de la justice de ma cause. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

71. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.Berlin, 13 septembre 1740.³

Votre dépêche du 27 du mois passé m'a été rendue, et j'ai vu qu'on fait toujours des difficultés d'agréer le premier article secret du

¹ In simili an den Legationsrath v. Ammon in Dresden; in kürzerer Form an den Oberst v. Camas in Paris und den Residenten v. Borckenfeld in Brüssel. — ² Vergl. oben S. 45 Anm. 1. — ³ Abgegangen am 24 September, nach der Rückkehr des Königs vom Rhein.

projet d'alliance que je vous ai envoyé; et quoique je puisse avec raison insister sur une pure et simple garantie de mes droits sur Juliers et Bergue, d'autant plus que le traité même porte en substance que les parties contractantes se doivent garantir réciproquement leurs possessions et droits, je suis pourtant bien aise de vous dire que s'il n'y a pas moyen d'obtenir la garantie telle que je la demande dans le premier article secret, je veux bien, pour faciliter la conclusion de cet ouvrage salutaire, et en rendre les conditions d'autant moins onéreuses à la cour de Russie, me désister en sa faveur d'une garantie formelle de la susdite succession, pourvu que l'impératrice de Russie s'engage, pour elle et pour ses héritiers, ainsi que le reste de cet article le porte, qu'en cas de guerre, et si après la mort de l'Électeur palatin on voulait me faire des diversions dans mes États, elle me tiendra le dos libre contre tous ceux qui voudraient m'attaquer, mais principalement contre la Saxe, la Pologne et la Suède, et me fournira outre cela les quatre mille Cosaques et Kalmouks que je lui ai demandés dans le susdit article secret.

C'est le seul tempérament et modification que je puis admettre dans cet article, et tous les autres expédients, de quelque nature qu'ils puissent être, ne m'accommoderaient certainement pas, puisque c'est le moins qu'on me peut accorder, comme étant une suite nécessaire et naturelle d'une alliance défensive, en vertu de laquelle la Russie est toujours obligée, quand même une pareille stipulation n'aurait pas été faite expressément, de m'assister efficacement contre tous ceux qui voudraient m'attaquer. Comme il n'y a rien d'injuste dans tout ce que je demande sur ce sujet, je me flatte que vous ne trouverez point de difficulté de faire agréer cette modification, de laquelle je ne saurais me désister, et dont le refus me priverait du profit le plus clair de toute cette alliance, puisque c'est peut-être le seul cas où je pourrais avoir besoin de l'assistance de la Russie. Enfin, ce sera la pierre de touche qui me fera connaître si on veut de mon amitié sincèrement, et faire pour moi ce qu'en conséquence je pourrais me promettre d'un bon et fidèle allié. Vous ne manquerez pas de faire valoir la facilité avec laquelle je me prête, dans cette affaire-ci, à tout ce qu'on peut raisonnablement désirer de moi, pour conclure promptement un traité qui doit rétablir sur un pied solide l'ancienne amitié et étroite correspondance, qui a subsisté si heureusement autrefois entre nos deux états, et qui est si nécessaire et si avantageuse pour la conservation et la prospérité de l'un et de l'autre, et j'attends avec impatience ce qu'on vous aura répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils.

72. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Herford, 16 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je vous adresse la lettre tardive de l'évêque de Liège, que j'ai reçue trop tard et pendant mon retour. Comme il a besoin d'être réfuté solidement au sujet de sa souveraineté chimérique, vous en ferez la réponse dans des termes forts et convenables.¹

Nach der Ausfertigung.

Federic.

73. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 17 septembre 1740.

Voyant par le contenu de votre premier post-scriptum en date du 7 de ce mois que les ministres de l'Empereur, malgré les promesses réitérées qu'ils vous en ont données, ne se pressent pas trop de révoquer les défenses que la cour impériale a faites ci-devant aux villes de l'Empire, contre les enrôlements étrangers, j'approuve que vous les en fassiez ressouvenir, en leur présentant à ce sujet un mémoire.

Mais il en faudra mesurer les termes avec beaucoup de circonspection, et surtout éviter avec un soin extrême de n'y faire rien glisser qui puisse être interprété comme si je demandais en guise de faveur la révocation des défenses susdites, ou que pour être en droit de faire faire des levées dans les villes de l'empire, la permission de la cour impériale me fût nécessaire, d'autant plus que vous n'ignorez pas que ce droit m'appartient incontestablement en qualité d'électeur, et en vertu de la capitulation impériale, des constitutions et usages de l'Empire, et d'une possession immémoriale. Et afin que je sois d'autant plus assuré que ce mémoire ne contienne rien qui puisse porter préjudice à mes droits, vous aurez soin d'en faire dresser un projet et de l'envoyer à ma cour, pour y être examiné, avant que de le présenter aux ministres de l'Empereur.

Nach der Ausfertigung.

Federic.
H. de Podewils.

74. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE ET AU CONSEILLER DE GRAEVE A VIENNE.

Berlin, 17 septembre 1740.

Vous savez avec combien de patience feu le Roi mon père a sollicité et attendu, pendant près de dix ans et davantage, une résolution

¹ Die demgemäss von Podewils entworfene Antwort ist vom 24 September. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 21.

favorable de la cour de Vienne pour ce qui regarde sa concurrence au paiement de la rente de 80,000 et de celle de 20,000 florins par an sur la Meuse¹, dette liquide et juste s'il jamais en fut, puisqu'elle a été solennellement reconnue pour telle par le traité de barrière, même sans notre intervention.

Malgré tout cela, on nous a renvoyé d'une manière inouïe, comme vous savez vous-même, d'un temps à l'autre, sous toutes sortes de prétextes les plus frivoles, sans qu'il y ait eu moyen d'obtenir l'ouverture des conférences, proposées pour cet effet à la Haye.

La cour de Vienne a su fort habilement en faire tomber la faute sur la république de Hollande, et celle-ci en a renvoyé la balle à la première, de sorte que cela paraît un jeu concerté ensemble pour éviter d'entrer dans une liquidation où l'on sait bien qu'il faudra me satisfaire au bout du compte.

Mais comme, avec tous les égards et tous les ménagements possibles que j'ai pour l'Empereur, il serait pourtant criant qu'on veuille continuer avec moi le même train sur cela, vous devez déclarer que je me flatte à juste titre de l'amitié et de l'équité de Sa Majesté Impériale qu'elle voudra bien, à mon avènement au trône, me donner cette marque de son attention et ordonner qu'on procède sans plus de délai et de détour au règlement de cette affaire, qui sans cela ira comme une boule de neige à la fin, en grossissant toujours des considérables sommes d'argent qui me sont légitimement dues là-dessus, à mesure qu'on en veut reculer ou différer la liquidation. Qu'il faudra tôt ou tard en venir-là, puisqu'on ne saurait me frustrer pour toujours d'une prétention de cette importance.

Que je laisse à considérer à la cour impériale si tout autre à ma place aurait attendu si longtemps à se laisser renvoyer d'une année à l'autre, sans voir jamais une fin à tout cela.

Vous ne manquerez point d'en parler sérieusement aux ministres entre les mains desquels est cette affaire maintenant, et de solliciter qu'on vous donne au plus tôt une réponse favorable là-dessus.

Nach der Ausfertigung.

Federic.
H. de Podewils.

75. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Magdebourg, 22 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris, par votre mémoire secret du 10 de ce mois, ce que le marquis de Valory vous a insinué touchant la disposition de sa cour de conclure avec moi une étroite alliance, et d'y faire accéder la Suède et le Danemark. Quoique il ne faille pas le rebuter par un refus précipité, vous connaissez mes sentiments sur ce

¹ Vergl. Droysen IV, 2, 29. 30.
Corresp. Friedr. II. I.

chapitre, et que je crois de mes intérêts d'éviter avec soin une nouvelle alliance avec la France, qui en retirerait seule tous les fruits, en m'en laissant les inconvénients. Ainsi il me conviendra de me tenir au traité secret, et d'attendre tranquillement le dénouement de la crise présente, et ce qu'il plaira à la couronne de France de m'offrir pour me convaincre de sa prédilection promise. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

76. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Magdebourg, 22 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre par laquelle vous m'informez de la disette d'argent qui règne à Vienne, et de l'envoi de l'émissaire juif qui a commission d'en chercher chez nous. J'approuve la manière dont vous avez répondu à l'ouverture qu'il vous en a faite¹; sans de bonnes hypothèques et des possessions réelles, où je pourrais avoir des garnisons, il n'y aura rien à faire. Mais si l'Empereur me veut engager un district de Silésie, limitrophe de mes États, pour la sûreté du paiement, nous en pourrions devenir d'accord, ce que vous ferez connaître au susdit émissaire.

Nach dem Concept.

Federic.

77. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 24 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre du 17 de ce mois, et j'attends d'apprendre de vous ce que les ministres étrangers pensent sur les mesures prises contre l'évêque de Liège. Si la cour d'Hanovre pouvait adopter les sentiments de Guy Dickens par rapport au testament du feu roi d'Angleterre, la Reine ma mère ne manquerait pas d'obtenir ce qui lui est dû. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

78. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 24 septembre 1740.

Votre relation du 14 de ce mois m'a été bien rendue.

Ce n'est plus un simple soupçon que la France a conclu un nouveau traité de subsides avec la cour de Bavière. La nouvelle en est confirmée de divers endroits et elle est accompagnée de tant de circonstances qu'on n'en saurait presque pas douter.

¹ Der Emissär sagt nach dem Bericht des Ministers vom 10. September: „Qu'on engagerait en tout cas une partie de la Silésie, limitrophe aux États de Votre Majesté“.

Il est naturel que cet événement, qui dérange furieusement le système de la cour de Vienne, lui donne beaucoup d'inquiétude. Elle devait néanmoins s'y attendre, et tant qu'elle se tient au système de la Pragmatique, elle aurait tort de se flatter de s'attacher la maison de Bavière, ou même de l'empêcher de ne pas se donner à la France.

Reste à savoir quel parti la cour impériale prendra sur cette nouvelle, et si, outre le mécontentement qu'elle lui inspirera contre la cour de Bavière, elle n'affaiblira point l'étroite liaison que les ministres de l'Empereur ont paru entretenir jusqu'ici avec la France.

Je suis fort curieux d'apprendre quelles en seront les suites, et vous ne manquerez point d'y prêter toute l'attention possible, et de me rendre un compte exact de ce que vous en pourrez découvrir.

Federic.

H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

79. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. September, dass Valory soeben eine Schrift übergeben „par laquelle il souhaite que Votre Majesté soit informée des motifs qui ont porté sa cour d'envoyer une escadre en Amérique . . . Selon toutes les apparences l'Angleterre regardera cette démarche comme une espèce d'hostilité, et comme une marque que cette couronne veut assister efficacement l'Espagne dans la guerre présente.“

Il faut dire à Valory que je remercie le Cardinal de la nouvelle, que je lui communique,¹ et apparemment que c'était pour faire paroli à celle de Maaseyck que je lui avais fait savoir.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

80. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Der Resident Hoffmann bittet, Warschau 17. September, um Verhaltensmassregeln für den bevorstehenden Zusammentritt des polnischen Reichstages.

Potsdam, 25. September.

Soll de concert mit dem russischen Minister gehen.² Wenn der König die Truppen vermehren will, soll suchen den Reichstag zu zerreißen.³ Die Dissidenten soutenniren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

¹ Sic. — ² Das gemeinsame Vorgehen wurde von russischer Seite angeregt. Bericht Mardefeld's, Petersburg, 6. Sept. — ³ Am 24. Oct. resolvirt der König auf einen Bericht Hoffmann's vom 8. Oct.: Es bleibt dabei, dass er die Augmentation auf alle Weise contrecarriren soll.

81. AN DEN LEGATIONSSECRETÄR HECHT IN MANNHEIM.

Charlottenburg, 27. September 1740.

Lieber Getreuer. Da Ich aus Euerem Schreiben vom 16. dieses vernehme, wie wenig man dorten einen billigen Vergleich in der bekannten Sache goutire, so sollet Ihr Euch nur ganz geschlossen halten. Wann sie nicht wollen, so können sie thun, was ihnen gut dünket.

Nach dem Concept.

Friderich.

82. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Berlin, 27 septembre 1740.

Vos relations du 12 et 21 de ce mois me sont bien parvenues, et j'en ai trouvé le contenu fort intéressant, surtout par rapport à l'affaire de l'audience gracieuse que le roi de la Grande-Bretagne vous a accordée. J'approuve tout ce que vous lui avez déclaré de ma part, et comme ses sentiments d'amitié répondent à ceux que j'ai et j'aurai toujours pour lui, vous n'oublierez pas de l'en assurer le plus positivement, quand vous en trouverez l'occasion. Cependant, j'ai été bien aise d'apprendre l'intention du Roi de m'envoyer un homme de distinction et de confiance pour résider ici comme ministre plénipotentiaire, et vous déclarerez de ma part, de bouche, que j'en serai charmé, et que je lui enverrai aussi une personne de mérite et confiance, pour cultiver notre harmonie et les intérêts réciproques.

Quant au jeune gentilhomme Becquer, vous pouvez l'engager pour mon service.

Au reste, vous reviendrez immédiatement après le départ du Roi pour l'Angleterre. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

83. AU CONSEILLER DE ROHD A COLOGNE.

Berlin, 27 septembre 1740.

Je suis bien aise d'apprendre les particularités que vous me mandez en date du 16 de ce mois, touchant la destination des sommes qui sont entrées depuis peu dans les coffres de l'Électeur, et les artifices qu'on emploie pour en cacher les sources au public.

L'électeur de Bavière ayant conclu tout récemment un traité de subsides avec la France, il est très vraisemblable que celui de Cologne en aura fait un pareil avec cette couronne, et que c'est en conséquence de ce traité que l'argent en question lui a été payé.

Il est à présumer qu'on prendra toutes les précautions imaginables pour en dérober la connaissance au public.

Il sera pourtant bien difficile d'empêcher qu'il n'en transpire rien, vu le grand nombre de personnes qui, à cause des paiements qu'il y aura à faire, en doivent être instruites, et je ne doute pas que la cour de Vienne ne se donne tous les mouvements imaginables pour savoir au juste ce qui en est, de sorte que j'espère que vous trouverez aisément moyen de vous mettre au fait de cette affaire, et de découvrir quel est l'objet principal du traité dont il s'agit, en quel temps il a été conclu, à quoi l'électeur de Cologne s'y est engagé, à quelles conditions, et pour quel terme.

Vous n'épargnez aucun soin pour approfondir cette matière, et pour obtenir, si faire se peut, une copie du traité en question. Vous ne ferez pourtant ces recherches que sous main, et sans faire paraître le moindre empressement ni inquiétude. Vous vous informerez aussi avec toute l'exactitude possible, et vous me ferez un rapport détaillé et sur lequel je puisse faire fond, de l'état des troupes que l'électeur de Cologne entretient à l'heure qu'il est dans l'électorat, aussi bien que dans les évêchés dont il est pourvu, à combien se montent celles qu'il a effectivement sur pied, comment elles sont entretenues et disciplinées, et jusqu'à quel point l'Électeur en pourrait augmenter le nombre dans ses différents États, en cas que la France voulût en fournir les frais.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils.

84. AN DEN GENERALMAJOR VON BORCKE IN MAASEYCK.

Charlottenburg, 29. September 1740.

Mein lieber Generalmajor von Borcke. Ich habe Euer Schreiben vom 22. d. nebst der Einlage von denen Deputirten von Herstatt erhalten. Es ist mir lieb, zu vernehmen, dass alles dorten noch gut ist, und zweiffe nicht, Ihr werdet Euch nach Meiner Instruction verhalten. Das Manifest des Bischofs von Luyck wird nicht viel zur Sache thun, und wenn die Deputirten ankommen, so werde schon wissen, was zu thun sei. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

85. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Charlottenbourg, 30 septembre 1740.

J'ai reçu votre relation du 24 de ce mois, et les nouvelles m'ont été agréables, hormis celle du peu de succès que l'affaire de la Reine ma mère, touchant le testament du feu roi d'Angleterre, a eu jusqu'ici, nonobstant toutes les peines que vous vous êtes données pour cela.

Vous aurez encore des instructions là-dessus, et il faudra faire encore une représentation par écrit, afin de tirer du ministère une réponse claire.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

86. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 30 septembre 1740.

J'ai vu par votre dépêche du 21 de ce mois ce que vous m'avez mandé touchant les dispositions de la cour de Vienne à l'égard de mes différends avec l'évêque de Liège.

Vous verrez par la ci-jointe ce que j'ai répondu à ce prince en dernier lieu, sur la lettre qu'il m'a écrite du 11 de ce mois, et qui ne m'a été rendue que bien longtemps après qu'il avait renvoyé mon conseiller privé Rambonnet sans daigner lui donner la moindre réponse. C'est aussi dans le sens de la susdite lettre que vous devez vous expliquer envers les ministres de l'Empereur et surtout le comte de Sinzendorff et le baron de Bartenstein, en leur faisant voir que je n'ai pu en agir autrement, et que le seul bénéfice qui m'est resté, après tant de plaintes inutiles, n'a pu être que le droit de rétorsion ou *retorsio juris iniqui*, remède auquel chaque État de l'Empire peut avoir recours, dans un cas de violence, commencée par celui contre lequel on est obligé de l'employer; puisqu'on serait bien à plaindre, si on devait se laisser insulter impunément par chaque voisin, sans oser repousser la violence par la violence, sous prétexte qu'il n'est pas permis d'entrer dans le territoire d'autrui à main armée, comme le chancelier de la cour vous a dit, tandis que ce même voisin n'a pas discontinué d'exercer, à la vue de toute l'Europe (et malgré les plaintes que j'en ai fait porter si souvent et pendant tant d'années, quoique sans le moindre succès, à la cour impériale, comme vous le savez vous-même) les injustices les plus criantes, et les attentats les plus énormes contre mes droits les plus incontestables, que les prédécesseurs de l'évêque de Liège d'aujourd'hui n'ont jamais osé enfreindre. Voilà ce qu'il faut représenter vivement au ministère de la cour où vous êtes, en cas qu'elle veuille se mêler de cette affaire-là. Vous vous souviendrez sans doute des ordres réitérés qui vous ont été donnés là-dessus du temps de feu le Roi mon père, de remontrer les suites et les inconvénients dont ces démêlés seraient suivis infailliblement, si la cour impériale ne tâchait pas de détourner l'évêque de Liège de tous ses mauvais procédés dans cette affaire. On a offert d'entrer en conférence là-dessus avec ce prince, soit par les ministres de part et d'autre directement, soit par des arbitres et des médiateurs. La cour de Vienne même a été pressentie là-dessus, comme vous vous souviendrez, mais on n'y a jamais voulu faire la moindre

attention. Maintenant, les choses sont allées trop loin, et on peut compter et vous pouvez assurer que je ne reculerai pas, avant que l'évêque et prince de Liège ne me donne satisfaction d'une ou d'autre manière.

Mais pour peu qu'il fasse les démarches nécessaires pour cela, je lui ferai voir que l'on trouvera autant et plus de facilité même à s'accommoder avec moi, que je n'en ai eu à pouvoir me résoudre de tirer raison de toutes les insultes qu'on m'a faites et à feu le Roi mon père sur ce sujet.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre qu'on convient à Vienne que ce turbulent évêque mérite qu'on lui donne un peu sur les doigts, et vous pouvez insinuer aux ministres de l'Empereur que, si l'on veut faire cause commune avec moi, dans ce qui regarde les atteintes que ce prince a données au commerce de la Meuse, et généralement à celui de tous les Pays-Bas catholiques, nous le mettrons bientôt à la raison, et j'aiderai du meilleur de mon cœur la cour impériale à se faire rendre justice là-dessus de la manière qu'elle croira pouvoir convenir à nos intérêts réciproques, puisqu'il n'y a pas moyen de le ramener dans le bon chemin, sans employer les remèdes auxquels j'ai eu recours. J'espère que vous tâcherez de tirer bon parti pour mes intérêts dans cette affaire de ce petit levain qui reste encore dans l'esprit de la cour impériale contre le prince de Liège, à qui il faudra apprendre de respecter davantage l'amitié des voisins aussi considérables que sont l'Empereur et moi.

Je ne doute pas qu'on ne réfléchisse là-dessus à Vienne, et que ces considérations ne servent d'antidote pour ne point laisser se prévenir par les plaintes malfondées de la cour de Liège.

Federic.

H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

87. AN DEN GENERALMAJOR VON BORCKE IN MAASEYCK.

Charlottenburg, 3. October 1740.

Ich habe sehr gern aus Eurem Rapport vom 27. September ersehen, dass bei Eurem Commando noch alles gut ist, und sich der Bischof und die Stände von Luyck endlich resolviret, die 20,000 Thlr. zu bezahlen, welche Ihr auch nach dortigem Fuss 1 Louisd'or zu 7 Stüber Aufgeld empfangen. Es ist solches gut und approbire Ich es, weil man es nicht zu genau zu nehmen hat. Ihr sollet aber diese Gelder baar anhero schicken.

Friderich.

Nach dem Concept.

88. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Charlottenbourg, 4 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par votre relation du 3 de ce mois ce qui s'est passé à la conférence que vous avez eue avec les envoyés de l'évêque de Liège, et sous quelles conditions ils ont pris *ad referendum* ma demande de 200,000 écus pour la vente et cession de Herstal.

Comme je ne suis pas éloigné d'un accommodement raisonnable, j'accepte

1° de faire rabattre de cette somme les 20,000 écus qu'on a payés déjà au major général de Borcke, me contentant de 180,000 écus, à payer par de bonnes lettres de change sur Amsterdam, à 8 ou 15 jours de vue.

2° je céderai, moyennant cette somme, au prince évêque de Liège ma baronie de Herstal et mes prétentions par rapport aux arrérages.

3° dès que le susdit prince et évêque aura accepté cet accord, et donné les lettres de change, j'ordonnerai positivement au général de Borcke d'évacuer sans délai le comté de Hoorn.

Voilà ma résolution, que vous ferez connaître à ces messieurs, en leur insinuant que je suppose en tout que le paiement se fasse de bonne foi, n'étant pas d'humeur de me laisser chicaner. Au reste, vous penserez là-dessus s'il ne serait pas nécessaire que les États de Liège donnassent leur consentement à cet accord.

Federic.

Nach dem Concept.

89. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Charlottenbourg, 4 octobre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai appris, par votre relation du 21 septembre, votre arrivée à Paris et le précis de l'audience que le Cardinal vous a donnée. J'approuve tout ce que vous lui avez dit, et quoique vous ne l'ayez pas encore pu porter à se déclarer pour mes intérêts dans l'affaire en question, en exécutant sa promesse, j'espère pourtant que sa candeur et ses lumières le mèneront à ce but tout-à-fait juste. C'est pourquoi vous reviendrez à la charge, en y employant toute votre éloquence. Au reste je ne comprends rien à la terreur panique du de Chambrier, n'ayant pas pensé même à le vouloir disgracier; ainsi vous lui ôterez cette chimère, vous croyant sur votre parole qu'il me sert fidèlement. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

¹ Im gleichen Sinne schreibt der König an demselben Tage an Chambrier selbst.

90. A L'ÉVÊQUE DE LIÈGE A LIÈGE.

Berlin, 4 octobre 1740.

Mon Cousin. J'ai reçu celle que vous m'avez bien voulu écrire du 16 du mois passé, et je suis véritablement fâché que les choses en soient venues entre nous à l'extrémité où elles se trouvent maintenant. Mais comme c'est votre procédé contre le Roi mon père et mes droits les plus incontestables sur ma libre et franche baronie de Herstal qui m'a réduit à la dure nécessité d'avoir enfin recours aux moyens usités entre les souverains pour me faire rendre justice, c'est à vous-même, et à ceux qui vous ont si mal consulté, que vous devez vous en prendre uniquement de la fâcheuse situation dans laquelle vous vous trouvez.

Cependant, après avoir satisfait à ce que je devais à moi-même et à mon honneur insulté, je ne suis point éloigné de vous rendre mon amitié et de finir une bonne fois pour toutes les différends qui ont fait naître tous ces inconvénients, et je me suis expliqué plus au long, sur les conditions d'un accommodement à faire, aux ministres que vous m'avez envoyés, et qui vous en feront leur rapport. Ce sera donc à vous à vous décider là-dessus, et à faire cesser les raisons qui ont interrompu la bonne harmonie et correspondance entre nos États.

Au reste, il serait assez inutile d'entrer dans un grand détail de réfutation des arguments spécieux que vous alléguez dans votre susdite lettre, par lesquels vous pourriez éblouir pour un temps les yeux d'un public peu au fait de la véritable situation de votre affaire, mais vous ne réussirez jamais à persuader ceux qui sont plus éclairés, et qui savent en juger plus sainement et avec connaissance de cause.

Cependant, pour ne point rester sans réplique, je ne saurais jamais mieux y répondre qu'en vous renvoyant aux pièces ci-jointes, qui vous traceront un fidèle tableau de votre conduite passée, et du peu de solidité de vos prétendus droits. Mais si vous êtes aussi sincèrement porté pour un accommodement que je le suis, il faudra renoncer à la guerre de plume, à laquelle vous gagnerez tout aussi peu qu'aux mauvais procédés envers vos voisins, et pour peu que vous soyez rendu à vous-même et dépouillé de tout préjugé, vous verrez que le meilleur parti à prendre pour vous sera celui de porter le plus de facilité que vous pourrez à un bon et prompt accommodement, tel que je l'ai fait proposer aux ministres que vous m'avez envoyés, ce qui me mettra en état de pouvoir vous donner des marques de l'estime et de la considération avec laquelle je souhaite toujours d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

¹ „Exposition fidèle et succincte des procédés irréguliers et des attentats du prince et évêque de Liège“ und „Mémoire historique et juridique, où l'on fait voir que le prince de Liège n'a aucun droit sur Herstal“. Preussische Staatsschriften I, 20.

91. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 octobre 1740.

Je suis extrêmement surpris que depuis quelques ordinaires vous ne disiez pas un seul mot touchant le traité d'alliance que vous êtes chargé de négocier, et l'apparence que vous voyez d'y réussir. Votre silence me fait d'autant plus de peine que vous ne pouvez pas ignorer que, dans la situation critique où se trouvent les affaires de l'Europe, il m'est d'une conséquence infinie de savoir où j'en suis avec la Russie, et de ne me pas laisser prévenir par les Anglais, qui paraissent faire tous leurs efforts pour mettre cette puissance entièrement dans leurs intérêts. Aussi espéré-je que vous aurez soin de me donner au plus tôt sur ce sujet des éclaircissements sûrs, et sur lesquels je puisse faire fond.

Nach dem Concept.

Federic.

H. de Podewils.

92. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 5 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. Le prince évêque de Liège ayant fait mettre dans les gazettes de Hollande et de Cologne ses pièces justificatoires touchant notre démêlé, je trouve convenable, pour en anéantir ou affaiblir l'impression, que vous fassiez aussi insérer dans les susdites gazettes un court extrait bien tourné des pièces imprimées pour soutenir ma cause. Vous y devez employer une bonne plume, capable de s'expliquer avec ordre et précision.¹ Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

93. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 5 octobre 1740.

Monsieur de Camas. On m'avertit de Vienne et d'autres endroits l'intéressante nouvelle des mouvements présents des troupes françaises du côté de Luxembourg, où elles doivent prendre des quartiers. Je vous ordonne donc de vous en éclaircir exactement, et de me dire si cette nouvelle est véritable, comme aussi tout ce que vous apprendrez des mouvements de ces troupes, et des vues de cette entreprise, si elle est fondée. J'attends votre réponse par le porteur de la présente, qui pourrait aussi m'apporter ce que vous aurez à me mander au sujet de notre affaire principale. Je suis toujours etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 21.

94. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON DOSSOW IN WESEL.

Ruppin, 5. October 1740.

Ich übersicke Euch per Estafetta ein Schreiben an den Obristen von Camas. Ihr sollet solches demselben durch einen verschwiegenen und zum Reiten tüchtigen Officier in Geheim übersenden, und es so incaminiren, dass dieser unter anderm Prätext weggehe, und man dorten in denen Posthäusern nicht wissen könne, wohin.

Ausserdem sollet Ihr noch einen andern raffinirten und verschwiegenen Officier unter verstelltem Namen und Kleidung nach Luxemburg und der dortigen französischen Grenze mit aller Praecautio abschicken, dass er sich ganz genau erkundige, was die darherumb liegende französische Truppen für Movements machen, ob sie aufbrechen, wo ihre Magazins sind, und ob es wahr sei, dass sie die Quartiere im Luxemburgischen oder darherumb nehmen wollen. Wann die beiden Officiers zurück sind, sollet Ihr Mir die mitbringende Briefe und Nachrichten nur durch eine ordinaire Staffette nach Berlin senden. Ich bin etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Friderich.

95. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 6 octobre 1740.

Votre mémoire du 5 de ce mois m'a trouvé, à 10 heures, au lit, dans l'accès de la fièvre, et vous auriez pu vous dispenser de l'envoyer par une estafette extraordinaire, n'y ayant rien qui presse. Quant à la demande du baron de Horion, elle me paraît ambiguë et sujette à caution, vu qu'il propose l'évacuation précipitée de mes troupes sans que les lettres d'échange soient extradées auparavant. Ainsi, tout ce que je saurais faire, c'est de vous envoyer l'ordre au général de Borcke d'évacuer Maaseyck et le comté de Hoorn, aussitôt qu'on aura consigné entre ses mains l'acceptation formelle du prince de Liège et de ses États, touchant le payement des 180,000 écus pour la cession de Herstal, et outre cela les lettres de change de cette valeur, acceptées par les banquiers Peltz d'Amsterdam ou d'autres bons marchands, comme vous verrez par le contenu de la copie ci-jointe.¹ Vous en devez informer le susdit ministre de Liège, en faisant une réponse convenable à sa lettre, que je vous renvoie, et vous pouvez travailler avec lui à l'acte d'accordement et de la cession en question. Je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

¹ Enthält nichts ausser dem Inhalt des Obigen.

96. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. October, über das von den Gesandten des Bischofs von Lüttich vorgelegte Contreproject für einen Vergleich wegen Herстал. „Le sixième article est une espèce de protestation du prince de Liège, par laquelle il ne veut point déroger par ce traité à ses prétendus droits de souveraineté sur Herстал. Triste ressource, qu'on peut bien lui laisser, dans un temps où Votre Majesté se défait de l'objet de cette contestation.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Qu'il pourra posséder la seigneurie de Herстал à titre de souveraineté, sans que jamais on la lui conteste.

97. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 10 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai vu par votre mémoire du 8 de ce mois et l'incluse des ministres de Liège, que je vous renvoie, la proposition qu'ils ont faite de vouloir porter leur maître à payer toute la somme de 180,000 écus, partie en vieux louis d'or, et partie en bons ducats, au major général de Borcke. Comme je crois avec vous que ce serait le moyen le plus court de finir sans plus de délai cette affaire, je l'accepte et je vous adresse un autre ordre au susdit général etc.

Nach dem Concept.

Federic.

98. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Rheinsberg, 11 octobre 1740.

Monsieur de Camas. La poste passée ne m'a rien apporté de vous, et je n'ai reçu qu'une seule lettre après votre départ de Wésel. Cependant je ne puis pas m'empêcher de vous faire lire un avis que j'ai reçu de Mannheim, et qui marque assez combien peu on y ménage l'affaire de l'accommodement, que nous cachons si soigneusement. Vous pouvez en faire confidence au Cardinal, afin de lui faire connaître les maximes de la cour palatine, qui ne me paraissent rien moins que sincères et mesurées. Je suis toujours etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

99. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 12 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. Je vous envoie la relation du Mardefeld dont il a accompagné le contre-projet de l'alliance à faire avec la Russie, que je vous ai déjà fait adresser hier. Quoique je croie de mes intérêts d'y acquiescer, vous devez pourtant examiner cette pièce, et m'envoyer un précis des points qui auront besoin d'être décidés ou changés. L'affaire paraît pressante, dans la crise où nous sommes, et je souhaite que Mardefeld puisse recevoir son instruction là-dessus le plus tôt qu'il sera possible. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

100. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Ruppin, 13 octobre 1740.

J'ai vu par votre relation du 8 de ce mois ce qui s'est passé à l'audience que le roi d'Angleterre vous a accordée, et ce que Milord vous a dit dans les entretiens que vous avez eus avec lui.

Pour vous mettre en état d'y répondre, vous lui ferez connaître, de bouche, que j'ai été très charmé d'apprendre que Sa Majesté Britannique me voulait continuer son amitié; que celle que j'ai pour lui serait toujours très parfaite, et que j'embrasserai toutes les occasions où il s'agira de lui faire plaisir; mais que l'Angleterre n'ayant encore aucun allié, la Hollande, l'Empereur et le Danemark ne voulant pas encore se déclarer, il me paraît de peu d'utilité d'entrer seul dans les engagements; qu'il faut travailler à attirer auparavant ces puissances, pour faire après un solide concert; qu'alors je pourrai prendre mes mesures, et me prêter à ce que mes intérêts demanderaient; que jusqu'ici je ne suis nullement embarrassé des miens: ainsi, si on souhaite de m'avoir pour allié, et de se servir de moi pour les intérêts des autres, qu'il faudrait me montrer des avantages réels et proportionnés pour me porter à m'y prêter; que jusqu'ici je n'ai vu que des protestations générales d'amitié sans aucun plan ni arrangement; c'est ce qui m'a empêché d'entrer plus avant dans cette délicate affaire; que, si le Roi m'envoyait un ministre de poids et de confiance, je trouverais plus d'une occasion de travailler à une union plus étroite, conservant toujours les mêmes sentiments pour ce prince.

Federic.

Vous ferez connaître tout ceci à Harrington, et lui ferez sentir que, comme ils n'ont aucun plan ni aucun dessein, ce serait travailler sur le vide que de s'engager avec eux.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

101. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. October: Russland will, laut seines Gegenwurfs für die abzuschliessende Allianz, statt der von Preussen geforderten 3000 Mann Fussvolk und 2000 Reiter die doppelte Anzahl Hülfsstruppen stellen, und zwar je nach Wunsch 6000 zu Fuss, 4000 zu Pferde, oder 7000 zu Fuss, 3000 zu Pferde.

Russland wünscht die Bestimmung beseitigt, dass der Verbündete, der dem andern Hülfsstruppen schickt, dieselben im eigenen Lande recrutiren soll, weil russische Hülfsstruppen in Gebieten von Preussen zur Verwendung kommen könnten, deren Entfernung von Russland die Zuführung nationalrussischer Recruten unmöglich machen würde.

Russland schlägt statt einer ewigen Allianz eine auf zwanzig Jahre vor.

Eine Sendung von Kosacken für den Fall der Erledigung der Herzogthümer Jülich und Berg will Russland nicht stipuliren.

Eine förmliche Garantie der preussischen Erbfolge ablehnend, ist Russland zu der Declaration geneigt, überall seine guten Dienste für Preussen in dieser Angelegenheit verwenden zu wollen, unter der ausdrücklichen Versicherung, eine mit den Interessen des Königs unverträgliche Verpflichtung weder eingegangen zu sein, noch eingehen zu wollen.¹

Den Artikel wegen der von Preussen zu leistenden Garantie von Kurland nimmt Russland mit unwesentlichen Aenderungen an.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

¹ Der Wortlaut der Declaration bei Droysen V, I, 113.

Je ne voudrais point tant de troupes auxiliaires, car je n'en ai pas besoin, et je me contente de 3,000 dragons russiens; et mieux encore, s'ils me promettent, en cas que la succession vienne à arriver, de me garantir simplement la Prusse et la Poméranie contre les Suédois et les Polonais.

Bon.

Faisons l'alliance pour 12 années ou 20, car alors on peut la tenir. Les alliances éternelles ne sont que des chimères.

Bon.

Cela suffit, car il est hors de son pouvoir de me garantir une succession aussi éloignée de son pays comme celle-là; c'est une marque de la bonne foi de l'Impératrice qu'elle ne s'engage que dans ce qu'elle peut et veut accomplir.

Bon, comme ils voudront.

Mais on doit ajouter encore un article qui porte que les deux cours se seconderont mutuellement dans tous leurs desseins et se prêteront toujours les mains, en tout ce qui peut être de leurs intérêts communs.

102. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 14 octobre 1740.

Monsieur de Camas. Vos relations du 30 septembre et 2 octobre me sont bien parvenues, par lesquelles j'ai appris votre arrivée à la cour, et de quelle manière vous y avez été reçu, et ce qu'on y pense de mes différends avec l'évêque prince de Liège. Vous avez bien fait d'assurer le Cardinal de ma modération, et il en verra peut-être dans peu des épreuves. Quant aux insinuations du ministre de Bavière, j'approuve la conduite que vous avez tenue; vous pouvez aussi cultiver cette connaissance, et le persuader de la favorable disposition où je me trouve par rapport aux intérêts de son maître. Mais pour ce qui regarde l'affaire de Juliers et de Bergue, vous devez prendre garde de ne faire aucune avance ni ouverture, parcequ'il suffira de l'attendre d'eux, et de les faire parler les premiers. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

103. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 15 octobre 1740.

Les dispositions que la cour de France fait présentement en Flandre, et surtout aux environs de Dunquerque, faisant craindre aux États-Généraux que la guerre ne s'y allume plus tôt qu'on ne pense, ils ont envoyé des ordres secrets à leurs ministres à Vienne et à Bruxelles de faire des instances pressantes, afin que l'Empereur songe de bonne heure à mettre les Pays-Bas en état de défense, et à fournir les troupes qui manquent dans les places de la barrière, conformément au traité, et les mettre en état de faire une vigoureuse résistance.

Il m'importe de savoir de quelle manière la cour impériale y répondra. Quelque pressant que soit le danger qui menace les Pays-Bas, et quelque justes que soient les représentations des États-Généraux, je doute qu'elle y fasse l'attention requise. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que j'apprends d'ailleurs qu'elle est extrêmement piquée contre les Puissances Maritimes, et se plaint amèrement et avec des menaces du peu de facilité qu'elles ont apporté pour terminer les différends qui font l'objet des conférences d'Anvers. Il est vrai que de si faibles sujets de plainte devraient céder à des considérations plus importantes, et ne pas empêcher la cour impériale de concourir à des mesures dont paraît dépendre le maintien de l'équilibre d'Europe et la sûreté et conservation de son propre État. Mais je doute fort que, dans l'épuisement total des finances où l'on se trouve à Vienne, on soit en état de pourvoir à temps à ces sortes de besoins pressants.

En attendant, vous veillerez avec attention sur ce qui se passera à cet égard, et vous ne négligerez rien pour vous mettre au fait des

résolutions que les ministres de l'Empereur prendront par rapport à la crise présente, et pour être en état de m'en faire de bonne heure un rapport juste et exact.

Nach dem Concept.

Federic.
H. de Podewils.

104. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 octobre 1740.

J'ai reçu votre dépêche du 30 du mois passé, avec le contre-projet de l'alliance à conclure entre moi et la cour de Russie, tel que le comte d'Ostermann vous l'a remis.

Sur quoi je vous dirai d'abord que pour ce qui regarde le contingent auxiliaire qu'on doit se fournir réciproquement en vertu de l'article 5, et les 6,000 hommes à pied et 4,000 hommes de cavalerie que la Russie offre, je ne voudrais point tant de troupes auxiliaires, car je n'en ai pas besoin, et je me contenterai de trois mille dragons russiens en tout;¹ et mieux encore, si l'on me promet, comme je l'espère, le cas de la succession de Juliers et de Bergue venant à exister, de me garantir et couvrir simplement la Prusse et la Poméranie contre les Suédois et Polonais, sur quoi vous devez insister aussi fermement.

Mon contingent auxiliaire pourrait, en attendant et à cette condition-là, rester sur le pied qui se trouve stipulé dans le susdit cinquième article du projet que je vous ai envoyé le 6 d'août, et je ne veux insister non plus sur le secours et contingent de Cosaques que j'ai demandé par le premier article secret de mon susdit projet.²

Je suis content aussi que l'article 6, par rapport aux recrues du contingent auxiliaire, reste comme il est couché dans le contre-projet que le comte d'Ostermann vous a fourni. Pour ce qui est de l'article 17, qui règle la durée de cette alliance et le temps qu'elle doit subsister, je suis d'accord qu'on le fixe à douze ou vingt ans, au choix de la cour de Russie.³

¹ In dem Vertrage, wie er am 27. December 1740 (n. St.) zu Petersburg von den Unterhändlern gezeichnet wurde, (Haupttractat Artikel 5) findet sich die Stärke des gegenseitigen Auxiliarcontingents auf 4000 Mann zu Pferde, 8000 Mann zu Fuss festgesetzt, weil, wie Graf Münnich dem preussischen Gesandten im letzten Augenblicke erklärte, es gegen die Würde zweier grossen Mächte sei, eine geringere Anzahl zu stipuliren. In Betreff dieser und einer Reihe anderer Aenderungen, auf welche von russischer Seite bestanden wurde, bemerkt Mardefeld in seinem Bericht vom 27. Dec.: „Le traité serait subsisté tel qu'on en était convenu du vivant de l'Impératrice († 28. October 1740), si les comtes de Loewenwolde et d'Ostermann avaient été seuls. Pour le feld-maréchal (Münnich), il aurait aussi été plus raisonnable sans son frère, qui est un pater difficultatum, et qu'il écoute pour son malheur.“ Die preussische Ratification erfolgte am 17. Jan., die russische am 26. Febr. (a. St.) 1741. — ² Vergl. unten S. 72 Nr. 116. — ³ Artikel 17 des Haupttractats fixirt die Dauer der Allianz auf zwanzig Jahre.

Quant au contre-projet de l'article secret touchant la Courlande, je vous dirai que pour donner une marque essentielle de mon amitié à l'impératrice de Russie et de ma bienveillance et considération au duc de Courlande, je veux bien passer par-dessus toutes les considérations qui pourraient m'arrêter, pour plus d'une raison, d'accorder ce qu'on me demande là-dessus, et agréer l'article secret de la garantie de la Courlande, tel qu'il est couché dans le contre-projet que vous m'avez envoyé.¹

Mais en revanche, le moins qu'on peut faire de la part de la cour de Russie pour un service de cette importance et qui rassure pour jamais le duc de Courlande et sa postérité dans la possession tranquille de ce duché, est qu'on admette et accepte également le ci-joint article secrétissime, tel qu'il est couché ici.²

On en fera, à ce que je me flatte, d'autant moins de difficulté que cet article ne contient d'abord que mot pour mot, à peu près, la déclaration que l'Impératrice offre de me donner touchant la succession de Juliers et de Bergue, et dont le comte d'Ostermann vous a remis le projet que vous m'avez envoyé; et pour ce qui est de la garantie de la Prusse et de la Poméranie que j'y demande, en cas de la mort de l'Électeur palatin, contre les Suédois et les Polonais, vous m'avez assuré vous-même, par votre dépêche du 30 de septembre, que vous aviez lieu de croire que l'Impératrice donnerait les mains à la garantie de la Prusse en ce cas-là; ainsi je ne doute nullement qu'elle ne me l'accorde de même pour la Poméranie.

Vous sentez bien vous-même que de simples déclarations, telles qu'on offre de donner séparément du traité d'alliance, n'ont pas, à beaucoup près, la même force que si l'on en fait un article séparé, conclu, signé et ratifié dans les formes, comme cela se doit.

Vous pouvez promettre aussi en mon nom à l'Impératrice et à ses ministres que je garderai le secret le plus inviolable là-dessus, et que ce n'est point dans les chancelleries où l'on met ces sortes de traités et d'articles secrets, mais bien dans les archives du cabinet, où l'on garde

¹ Nach dem Sturze des Herzogs Biron im November 1740 wurde dieser Artikel gegenstandslos. Statt dessen wird dem Vertrag als Articulus secretus I eine all-gemein gefasste Verabredung für die bevorstehende Herzogswahl in Kurland hinzugefügt. — ² Der Articulus secretissimus wird, wie er von preussischer Seite vorgeschlagen, mit geringfügigen Abänderungen in Petersburg angenommen und besagt: „... declariren Allerhöchstdieselbe (Ihre Kais. Majestät von allen Reussen) hierdurch nicht allein, weder einig Engagement zu haben, so Ihre Königl. Majestät in Preussen in dieser (der jülich-bergischen) Affaire nachtheilig oder zuwider sein könnte, auch niemals mit Jemand dergleichen nehmen zu wollen gemeinet seind (sic), sondern höchstgedachte Ihre Kais. Majestät von allen Reussen verbinden sich auch hierdurch aufs kräftigste, Ihrer Königl. Majestät in Preussen nach erfolgtem Absterben des Churfürsten von der Pfalz Dero Königreich Preussen und Dero pommersche Lande gegen einen feindlichen Anfall zu decken und mit der in dem heute dato errichteten Haupttractat stipulirten Hülfe, auch allenfalls mit mehrerem, wie man alsdann darüber conveniren wird, an Hand zu gehen.“

des pièces d'une bien plus grande importance que celle-là, sans qu'il en transpire jamais rien, et dont l'accès est fermé à tout autre qu'à mes ministres chargés du département des affaires étrangères, de la fidélité et de la discrétion desquels je dois être assuré, ou je serais fort à plaindre.

Mais si, contre toute attente, on devait s'opiniâtrer à refuser l'article secrétissime ci-joint, tel qu'il est couché ici, vous devez vous contenter de la déclaration dont vous m'avez envoyé le projet, signée de la propre main de l'Impératrice, et contresignée par le comte d'Ostermann, quoique j'aie trop bonne opinion de votre zèle pour mon service et de votre savoir-faire, pour ne pas me flatter que vous puissiez obtenir pour moi une si légère marque de complaisance, dont le refus, je vous l'avoue, me donnerait bien à penser, remettant à votre propre jugement les réflexions qu'il y aurait à faire sur une délicatesse si mal placée.

Au reste, il serait superflu de vous faire souvenir que pour le cérémoniel il faudra observer une exacte égalité dans le traité à conclure entre moi et l'Impératrice, c'est-à-dire que, comme le nom de cette princesse est mis le premier dans un exemplaire du traité d'alliance et de ses articles séparés,¹ il faut que dans l'autre le mien le soit partout aussi. Vous savez ce qui s'est pratiqué là-dessus autrefois, et vous serez, à ce que je me persuade, trop attentif à ces sortes de distinctions pour vouloir permettre qu'on porte la moindre atteinte à ma dignité là-dedans.

Vous voilà donc entièrement en état, par le plein-pouvoir que vous aurez reçu déjà, et par tout ce que je vous ai mandé ci-dessus, de signer promptement et sans délai, avec les ministres que l'Impératrice nommera pour cet effet, le susdit traité avec les articles séparés et secrets, et dès que cela sera fait, vous me l'enverrez sans délai par une estafette, me flattant qu'on gardera à la cour où vous êtes, tout comme on le fera ici, un secret inviolable là-dessus.

P. S.²

Comme je ne demande que 3,000 dragons pour tout contingent auxiliaire de la Russie, je n'en saurais fournir davantage de mon côté,

¹ Der am 27. Dec. gezeichnete Vertrag hat ihrer vier: Art. secretus I vergl. oben S. 65 Anm. 1; Art. secretus II betrifft die Aufrechterhaltung der polnischen Verfassung; Art. separatus betrifft die Verhältnisse der polnischen Dissidenten; Art. secretissimus vergl. oben S. 65 Anm. 2. — ² Podewils schreibt dem Könige am 15. October, indem er den oben stehenden Erlass noch ohne das P. S. zur Unterschrift vorlegt: „Comme la Russie demandera que le contingent de Votre Majesté reste le même qu'il a été d'abord proposé, c'est-à-dire de 3,000 hommes d'infanterie et de 2,000 de cavalerie (ohne Rücksicht darauf, dass Preussen von Russland weniger beansprucht) on a enjoint à Mardefeld, sous l'approbation de Votre Majesté de le promettre à condition etc.“ Der König schreibt an den Rand: „Non, il faut que mon contingent ne surpasse pas celui de la Russie.“ — Wegen des Artikels, den das

et il faut insister sur une exacte égalité; au reste, vous devez tâcher de faire ajouter encore un article qui porte que les deux cours se secondent mutuellement dans tous leurs desseins, et se prêteront toujours les mains, en tout ce qui peut être de leur intérêt commun.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils.

105. AN DEN LEGATIONSSECRETÄR HECHT IN MANNHEIM.

Berlin, 17. October 1740.

Lieber Getreuer. Ich befehle Euch hiedurch, dass, wann Gott über das Leben des Churfürsten von der Pfalz disponiren möchte,¹ Ihr dann nicht allein sogleich dem Generalleutenant von Dossow, sondern auch dem Generalmajor von Leps und Prinz Dietrich,² auch Obrist Beaufort schleunige Nachricht ertheilen sollet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

106. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 19 octobre 1740.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre mémoire du 17 de ce mois que les envoyés de Liège sont autorisés d'accepter l'accord projeté touchant la vente de ma baronie de Herstal, sous les conditions que vous m'avez indiquées. Pour finir cette affaire, je l'accepte aussi de ma part, en approuvant le traité ci-joint avec vos modifications. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

107. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 21 octobre 1740.

J'ai vu par votre premier post-scriptum du 12 de ce mois les sentiments où l'on est à la cour impériale, au sujet des liaisons des électeurs de Bavière et de Cologne avec la France.

Marginal des Königs zu dem Bericht vom 13. October (oben Nr. 101) in den Vertrag noch aufgenommen wissen will, bemerkt Podewils: „Il est à craindre que la cour de Russie, soupçonneuse comme elle est, n'y cherche midi à quatorze heures etc.“ Der König durchstreicht diese Bemerkung. Podewils fügt darauf das obige P. S. zu dem Erlasse an Mardefeld hinzu.

Die von dem Könige gewünschte Bestimmung wurde in der Folge in den Tenor des Artikels 1 des Haupttractats aufgenommen.

¹ Es hatte sich das Gerücht verbreitet, der Churfürst spüre „einen starken Ansatz von der Wassersucht.“ — ² Dietrich von Anhalt. Die Regimente der Genannten standen in den westphälischen Provinzen.

Il n'est pas, à la vérité, tout-à-fait certain que la cour de Bavière ait déjà conclu son traité avec la France, bien que plusieurs circonstances rendent la chose très vraisemblable. Cependant, comme on ne saurait douter que l'électeur de Cologne n'ait conclu le sien, il est à présumer que celui de Bavière ne tardera guère de suivre l'exemple de son frère. Jusqu'ici, il ne m'a pas été possible de découvrir le but et les conditions de ce traité, la cour de Bonn ayant pris des précautions extraordinaires pour en assurer le secret. Il ne me paraît pourtant pas vraisemblable que la succession de Juliers et de Bergue en soit l'objet unique, ni même le principal, la France étant assez puissante pour se mêler efficacement de cette affaire, si elle le juge à propos, sans être obligée d'acheter par des subsides l'assistance de l'électeur de Cologne, et la coutume du cardinal de Fleury n'étant pas de prodiguer sans nécessité les deniers de son maître. Il est bien plus probable que la France ne fait cette dépense que dans la vue de se conserver un puissant parti dans l'Empire, en s'attachant par des liens plus étroits ces deux électeurs, aussi bien que le Palatin, et dont elle puisse se servir pour parvenir d'autant plus sûrement au but qu'elle se propose, à la future élection d'un roi des Romains.

Comme les vues de cette couronne à cet égard sont diamétralement opposées à celles de l'Empereur, et que par conséquent personne n'est plus intéressée que ce prince à les traverser, je ne doute pas que la cour impériale ne fasse tout son possible pour être sûrement instruite du but et du succès de ces négociations, et qu'elle ne prenne de bonne heure des mesures pour les faire échouer, ou du moins pour en empêcher l'effet et pour détourner le préjudice qu'elles pourraient apporter à ses desseins.

D'ailleurs, son jeu n'étant pas de cacher ce qu'elle pourra découvrir, touchant le contenu des traités en question, je compte qu'il ne vous sera pas difficile d'obtenir des lumières sûres sur ce sujet, aussi bien que sur les résolutions que ladite cour jugera à propos de prendre là-dessus, et vous ne manquerez pas de me rendre de temps en temps un compte exact de tout ce qui parviendra à votre connaissance, sur l'un et l'autre de ces points.

Federic.

H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

108. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 21 octobre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai bien appris par votre relation du 9 de ce mois les raisons qui vous ont empêché de terminer l'affaire dont vous êtes chargé. S'il n'y a pas d'autre obstacle que l'assurance qu'on demande que je tiendrai religieusement la convention, je vous autorise d'en signer la promesse, pourvu que vous puissiez obtenir la signature

de la déclaration du roi très chrétien que le Cardinal m'a promise au sujet de la succession de Juliers et de Bergue. Quant à l'affaire que j'ai avec le prince et évêque de Liège, elle est sur le point d'être terminée amiablement, ce dont vous pouvez assurer le ministère. Au reste, comme je ne veux pas vous séparer plus longtemps de votre régiment, je vous ferai tenir votre rappel; ainsi vous n'aurez qu'à prendre votre congé de la manière usitée. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

109. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 22. October, einen Bericht des Comitialgesandten von Pollmann vor, Regensburg 13. October, mit einem gegen den König gerichteten kaiserlichen Commissionsdecret in der hersteller Angelegenheit.¹

„Cette démarche peu amiable fait voir de quel bois on se chauffe à Vienne à l'égard de Votre Majesté, et à quoi il faudra s'attendre de la part de cette cour dans des affaires de plus grande importance.“

Il faut leur dire leur fait, et faire sentir à Demeradt qu'on peut juger de leurs bonnes intentions par ces bagatelles. Il faut aussi que Borcke leur dise grossièrement leurs vérités, et qu'on tâche à les chagriner en ce que l'on pourra. Ceci ne nous fait ni bien ni mal.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

110. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE ET AU CONSEILLER DE GRAEVE A VIENNE.

Berlin, 22 octobre 1740.

Vous verrez par la relation ci-jointe de mon ministre à Ratisbonne et le décret de commission de l'Empereur à la Diète, avec quelle précipitation la cour de Vienne s'est laissée aller de porter l'affaire de Herstal, et les différends que j'ai eus avec l'évêque et prince de Liège, à la diète de l'Empire par un décret de commission, conçu dans des termes fort aigres et peu mesurés contre moi, et cela avant que l'Empereur se soit donné la peine de m'écrire et de s'éclaircir là-dessus avec moi, et d'attendre ma réponse, puisque jusqu'ici je n'ai ni reçu les soi-disantes lettres déhortatoires dont le décret de commission parle, ni les ministres de l'Empereur à Vienne ni ceux qu'il a eus et qu'il a encore à ma cour n'ont jamais fait, de la part de leur maître, la moindre démarche auprès de moi pour entendre mes raisons ou s'expliquer sur cette affaire avec moi, comme cela s'est pratiqué jusqu'ici avec le moindre des États de l'Empire, dont on se plaint et contre lequel on a recours à l'Empereur.

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 30 f.

J'avoue que cette démarche peu amiable et inouïe même jusqu'ici dans l'Empire, de sonner le tocsin publiquement contre un de ses principaux membres, sans l'en avoir averti auparavant amiablement, m'a également frappé et scandalisé, et je me serais attendu à un peu plus de ménagement et d'amitié de la part de la cour impériale dans mon commencement de règne, où j'ai recherché avec empressement toutes les occasions pour convaincre l'Empereur de mon zèle, de mes bonnes intentions, et de mon attachement sincère à ses intérêts. Mais je vois bien qu'on débute fort mal avec moi, et cet échantillon me doit servir d'avis à quoi je dois m'attendre dans des choses de plus grande importance de la part de la cour impériale.

Vous ne devez point dissimuler tout cela au ministère de l'Empereur, et vous en plaindre hautement, comme d'une démarche qui m'a été d'autant plus sensible que je ne crois pas l'avoir méritée envers l'Empereur, et d'une irrégularité dont il n'y a peut-être point d'exemple dans toute l'histoire, de faire publier un décret de commission contre un électeur et prince de l'Empire, avant d'avoir, par des lettres déhortatoires, essayé de le faire désister de ce dont on croit avoir raison de se plaindre, et dans le temps où on sait que l'affaire dont il a été question est en termes d'accommodement.

Mais cette démarche ne peut que tourner à la confusion de ceux qui ont donné ces conseils violents à l'Empereur, et qui ont surpris la religion de ce prince, en l'engageant mal à propos et avec tant de précipitation dans une affaire qui fait, si j'ose le dire, fort peu d'honneur à la modération et au jugement d'un ministère aussi éclairé que celui de la cour de Vienne. Heureusement que ces mauvaises intentions contre moi ont porté à faux cette fois-ci; et le traité d'accommodement entre moi et l'évêque et prince de Liège a été conclu et signé ici le 20 de ce mois, avec les ministres de ce prince, chargés de ses pleins-pouvoirs et de ceux des États de la principauté de Liège, le tout étant par là fini avec une satisfaction réciproque des deux parties. De sorte que la cour impériale aurait bien pu se passer de la précipitation avec laquelle elle s'est déclarée d'une manière si peu amiable contre moi, et dont je me souviendrai en temps et lieu.

Mais cela fait voir en même temps que vous avez été fort mal instruit jusqu'ici des véritables sentiments de cette cour à mon égard, et surtout que vous avez été la dupe de sa modération affectée sur ce sujet.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. de Podewils.

III. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 23 octobre 1740.

Ayant vu par la vôtre du 22 de ce mois que vous avez choisi une tabatière d'or de Gozkowski de la valeur de 230 écus avec mon

portrait, j'en suis satisfait et vous n'avez qu'à l'envoyer. Comme j'apprends aussi que tout sera fini jeudi avec les députés de Liège, je suis d'avis qu'ils viennent vendredi prochain à Rheinsberg pour avoir leur audience de congé. Mais ils ne pourraient pas y demeurer longtemps, vu le nombre des personnes qui y séjournent.

Federic.

Nach dem Concept.

112. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Ruppin, 23 octobre 1740.

Monsieur mon Cousin. M. de Beauveau est arrivé, il m'a rendu votre lettre et m'a assuré que votre santé est des meilleures, ce qui m'a fait un plaisir infini.

Je ne doute point que vous ne preniez des mesures très justes¹ par rapport à la guerre des Anglais et des Espagnols, et je crois que l'Europe peut s'en rapporter à votre prudence. Les affaires de Camas m'intéressent à la vérité davantage, et je suis étonné de voir que jusqu'ici je n'ai rien pu avancer chez vous, d'autant plus que de mon côté je n'ai rien négligé pour vous montrer les bonnes intentions que j'avais, et le désir personnel qui me portait à m'unir de la façon la plus étroite avec le roi de France. Le temps et les conjonctures vous feront peut-être changer d'avis, mais il sera bien fâcheux pour moi qu'en ce cas je ne dusse qu'aux combinaisons différentes de la politique ce que j'aurais voulu devoir à la bonne volonté du Roi votre maître. Je me renferme cependant toujours dans les sentiments d'estime et de confiance avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre très parfait ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

113. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Rheinsberg, 25 octobre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai été ravi d'apprendre par la vôtre du 13 de ce mois que l'affaire dont je vous avais chargé vient d'être heureusement terminée, suivant mes intentions, et que vous m'enverrez le tout² par la personne indiquée. Comme je suis très satisfait de votre dextérité et savoir-faire, que vous avez marqué pendant cette négociation, vous ne manquerez pas de témoigner à M. le Cardinal combien je suis sensible à ce qu'il a fait à cette occasion pour mes intérêts, en l'assurant de ma reconnaissance et de l'amitié inviolable que j'aurais toujours

¹ Die Absendung der Flotte nach Westindien. Vergl. oben Nr. 79. — ² Eine von Fleury gezeichnete Declaration im Sinne der Instruction oben Nr. 65.

pour le Roi son maître. Cependant, les nouvelles dont vous m'avez régalez sont intéressantes, et je crois avec vous la guerre entre la France et l'Angleterre presque inévitable. J'attends la suite de vos récits et je suis toujours etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

114. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Rheinsberg, 25 octobre 1740.

J'ai appris par votre relation et post-scriptum du 18 de ce mois le détail de votre audience de congé, du départ du roi de la Grande-Bretagne et de votre voyage à Berlin. Vous devez venir ici, mais il ne faut pas mener avec vous un grand train, parce que vous resterez quelque temps avec moi.

Nach dem Concept.

Federic.

115. AU BARON DE HORION, MINISTRE DE LIÈGE, A BERLIN.

Rheinsberg, 25 octobre 1740.

Je vous sais bon gré du compliment que vous m'avez fait en date du 23 de ce mois sur la conclusion de notre traité d'accommodement, qui tournera sans doute à l'avantage des deux parties. Comme votre prudence et dextérité y a beaucoup contribué, je n'oublierai pas de vous marquer ma reconnaissance et l'estime que j'ai pour vous, espérant de vous voir bientôt ici. Les occasions ne me manqueront pas non plus de témoigner au prince de Liège, votre maître, et à votre patrie que j'aime à être de leurs amis, et que leurs intérêts me seront toujours chers.

Nach dem Concept.

Federic.

116. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 octobre 1740.

J'ai reçu votre apostille du 8 d'octobre, par lequel vous me mandez que le duc de Courlande et le comte d'Osternann vous ont assuré que l'impératrice de Russie se fera un plaisir de m'envoyer les 4,000 Cosaques, quand je les demanderai, et qu'ainsi on le pourra insérer dans le traité d'alliance¹, et qu'ils soutiennent au reste constamment qu'en vertu de

¹ Durch den Erlass vom 16. Oct., oben Nr. 104, war Mardefeld inzwischen bereits gewiesen, auf die Sendung von Kosacken nicht zu bestehen, und da russischer Seits das im Text erwähnte Versprechen nach dem Tode der Kaiserin an eine Gegenbedingung geknüpft wurde, so wurde in den Vertrag eine Bestimmung über diesen Punkt nicht aufgenommen.

l'alliance même l'Impératrice est obligée à me tenir le dos libre en cas de rupture, mais qu'ils déclinent toujours d'en faire un article à part. Je vous dirai donc là-dessus qu'en cas qu'il ne soit pas possible d'obtenir ce que j'ai demandé¹ par ma dépêche du 16 de ce mois, que je vous ai fait envoyer par une estafette, je suis content de ce que vous me mandez par la susdite apostille du 8 de ce mois, et vous assurerez le duc de Courlande et le comte d'Osternann de ma considération et de ma reconnaissance pour les bonnes intentions qu'ils ont témoignées l'un et l'autre dans cette affaire.

Je m'attends que vous signerez à présent promptement et sans plus de délai notre alliance.

Nach dem Concept.

Federic.
H. de Podewils.

117. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 27 octobre 1740.

Monsieur de Borcke. J'ai bien voulu vous avertir que vous aurez bientôt votre rappel, et que vous ne continuerez votre poste présent qu'environ trois ou quatre semaines. Vous vous y préparerez donc, et vous direz au conseiller aulique de Bredow que je le destine pour être votre successeur pendant quelque temps, s'il veut l'accepter de bon gré et se dégager de sa place présente. Ainsi, en cas qu'il veuille s'y conformer, vous devez l'instruire successivement de la situation de mes affaires que vous avez eu à négocier, afin de le mettre au fait. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

118. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 28 octobre 1740.

Prenez bien garde à la conduite des Bavaois, et ne négligez aucunes estafettes et courriers pour m'avertir de tout ce qui se passe, et j'aurai sûrement soin de vous.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung, unter einem Cabinetsschreiben mit der Weisung, protestantische Familien in Wien zur Ansiedelung in Preussen aufzufordern.

¹ Der Erfolg der weiteren Bemühungen Mardefelds der article secrétissime: oben S. 65 Anm. 2.

119. „DRESSÉ ET CONCERTÉ AVEC SON EXCELLENCE LE FELD-MARÉCHAL GÉNÉRAL COMTE DE SCHWERIN, A RHEINBERG LE 29 D'OCTOBRE 1740, PAR ORDRE DU ROI.“

Votre Majesté nous ayant fait la grâce de S'ouvrir confidemment à nous sur Ses idées par rapport aux conjonctures présentes et au grand événement de la mort de l'Empereur, Son plan principal se réduit que, pour tirer bon parti de la situation heureuse où se trouvent Ses affaires, il faut en profiter pour faire l'acquisition de la Silésie, comme l'objet le plus considérable qui s'est présenté depuis longtemps pour l'agrandissement le plus solide, et le plus convenable à Sa gloire et à la grandeur de Sa maison, quand même on n'y pourrait parvenir qu'en sacrifiant la succession de Juliers et de Bergue, comme étant d'une bien moindre importance que toute la Silésie, qui concentrerait Ses forces par la contiguité avec Ses autres États, et les grandes ressources d'un pays riche, abondant, plein de commerce et peuplé, tel qu'est la Silésie.

Nous avons, suivant les ordres sacrés de Votre Majesté, songé à mâcher et à digérer cette affaire avec toute l'attention qu'elle mérite, et à examiner le plan qu'on pourrait, selon nos faibles lumières, observer pour parvenir au but que Votre Majesté se propose.

Voici nos idées. Il y a, selon nous, deux routes principales pour réussir dans un projet également digne du grand prince qui l'a formé, et avantageux à Sa maison et à Sa postérité la plus reculée.

La première route, et celle qui nous paraît la plus sûre et la moins sujette aux inconvénients et aux revers auxquels on est ordinairement exposé, quand on veut faire de grandes acquisitions, c'est d'abord de tâcher de porter la cour de Vienne à se prêter de bonne grâce à un projet qui, dans le fond, est presque le seul capable de la sauver et de la garantir de sa ruine totale, à laquelle elle touche maintenant.

Il s'agit donc de lui faire entendre, soit que la susdite cour vienne elle-même faire des propositions, soit que, pour gagner du temps, on rompe la glace de notre côté, que Votre Majesté veut bien, pour la conservation de l'équilibre de l'Europe et de la maison d'Autriche, telle qu'elle est maintenant, préférer le parti de soutenir ses intérêts à tous les offres avantageuses qu'on pourrait lui faire ailleurs, et lui accorder Sa protection et Son assistance, dans toute l'étendue où cette maison pourrait le souhaiter, tant pour contribuer de toutes Ses forces à l'élection du grand-duc de Toscane pour empereur, que pour prendre la défense des États de la maison d'Autriche, situés soit en Allemagne, soit dans les Pays-Bas, *contra quoscunque*.

Mais, comme il est juste qu'un service aussi important et aussi signalé que celui-ci soit récompensé d'une façon qui puisse dédommager Votre Majesté du risque qu'Elle court, et du refus des offres avantageuses qu'on pourrait Lui faire ailleurs, il est nécessaire et raisonnable que la cour de Vienne songe d'abord à remettre entre les mains de Votre

Majesté un gage assuré de sa reconnaissance, et un équivalent proportionné des peines, des dépenses et du hasard dont Elle veut bien se charger.

Cet équivalent ne saurait être trouvé que dans le voisinage et à portée pour s'en assurer d'abord la possession. En un mot, c'est la Silésie dont Votre Majesté demande à juste titre d'être d'abord, et sans aucun délai ou renvoi, mise en possession totale et entière, moyennant quoi on pourrait offrir à la cour de Vienne:

1° d'employer tout son crédit et toutes ses forces à faire élire le grand-duc de Toscane empereur des Romains;

2° de prendre sous sa protection spéciale tous les États que la maison d'Autriche possède en Allemagne et dans les Pays-Bas, et de les garantir *contra quoscunque*.

Et pour faire voir Son désintéressement total, Elle pourrait offrir 3° de céder à la maison d'Autriche tous Ses droits sur la succession de Juliers et de Bergue, pour le moins aussi considérable qu'est la Silésie, et dont cette maison ne serait que trop dédommée de la cession de cette dernière province, quand même Votre Majesté ne ferait rien de plus pour elle, quoique, dans les deux premiers articles précédents, Elle offre à se prêter à des engagements bien plus considérables encore.

Voilà quelle pourrait être la proposition de Votre Majesté à faire à la cour de Vienne, soit en guise de réponse aux premières ouvertures de cette cour-là, soit pour lui mettre le marché à la main, dans un temps où on n'a point de moment à perdre.

Le meilleur véhicule, qu'il faudra pourtant réserver jusqu'à la dernière extrémité, pour faire agréer ce plan à la cour de Vienne, naturellement difficile à céder un morceau d'aussi grande importance qu'est la Silésie, serait, selon nous, de lui lâcher une couple de millions pour subvenir à ses besoins les plus pressants.

S'il y a quelque chose au monde qui peut déterminer la cour de Vienne à y donner les mains, c'est l'argent, dont elle a un besoin extrême, et sans lequel elle ne saurait fournir au courant des dépenses les plus pressées. Ce moyen seul franchirait plus tous les obstacles, comme un objet présent et qui frappe d'abord, que toutes les autres promesses, garanties et offres qu'on pourrait faire. Car il est certain que la cour de Vienne se tournera d'abord du côté où elle peut attraper cette ressource indispensablement nécessaire; et quand elle devrait se jeter entre les bras de la France, elle le ferait peut-être par bigoterie, pour se sauver dès le commencement d'un naufrage où elle ne saurait manquer de périr, à moins qu'on ne l'assiste promptement avec de l'argent. En quoi il est à remarquer que la garantie susmentionnée pourrait devenir plus coûteuse à Votre Majesté, en étant obligée d'agir seule, qu'en mettant par là la cour de Vienne en état de se relever et d'agir de concert par ses propres forces. Sans compter que

ce titre donnerait une nouvelle force au droit de possession de la Silésie à Votre Majesté.

Il s'agit enfin de savoir si, pour produire ce plan, on veut attendre et voir venir la cour de Vienne d'elle-même, ou si, pour savoir où l'on est, le ministre de Votre Majesté à Vienne doit pressentir naturellement là-dessus le duc de Lorraine, ou tel autre à qui le pouvoir suprême est remis dans la conjoncture présente, et dont il faudrait en même temps demander, sans lui laisser le temps de biaiser, une réponse catégorique, et mettre *pro conditione sine qua non* la prise de possession, dès à présent, de toute la Silésie, ajoutant qu'en refusant cette offre, Votre Majesté se trouverait obligée d'écouter et d'accepter les propositions qu'on pourrait Lui faire d'un autre côté.

Si l'on accepte à Vienne, et même avant que l'on le fasse positivement, on pourra leur laisser entrevoir qu'en cas d'acceptation, Votre Majesté se concerterait avec les Puissances Maritimes et la Russie, aussi bien qu'avec le collège électoral, pour consolider le plan de relever la maison d'Autriche de sa chute, de faire tomber sur la tête du grand-duc de Lorraine la dignité impériale, et de conserver le reste de tous les États de l'Allemagne à la famille impériale, et que ce serait le seul et unique moyen de conserver en quelque façon la maison d'Autriche, de lui procurer la continuation de la dignité impériale, et d'empêcher le démembrement de tous ses États, dont elle est menacée, surtout en Allemagne.

Dès que le plan sera goûté, il faudra le faire agréer aux Puissances Maritimes et à la Russie, faire valoir à l'une et l'autre le grand et important service que Votre Majesté rendra par là à la cause commune, au salut de l'Europe et à la conservation de son équilibre, dans celle d'une maison qu'on a opposée seule jusqu'ici contre celle de Bourbon.

Et au cas que la cour de Vienne ne voulût point écouter raison là-dessus, il faudrait encore travailler à faire goûter ce plan aux Puissances Maritimes, et tâcher de porter la première par les dernières à s'y rendre, sans commencer par aucune voie de fait.

Il faudra surtout faire sonner bien haut auprès des Puissances Maritimes le grand sacrifice que Votre Majesté fait de Ses droits de succession sur Juliers et de Bergue, en faveur de la maison d'Autriche, droits qui ont causé tant de jalousie et d'ombrage à la république de Hollande, et qui dans la maison d'Autriche ne peuvent que fortifier la possession de celle-ci dans les Pays-Bas, et rendre, par conséquent, la barrière de l'État d'autant plus forte contre la France.

Et comme, selon toutes les apparences, la dernière fera une levée de boucliers pour déconcerter ces mesures, et pour se venger surtout de Votre Majesté, en appuyant en même temps les droits de la maison de Bavière et ses vues pour la dignité impériale, il faudra faire comprendre à la cour de Vienne, à celle de Russie et aux Puissances Maritimes la nécessité d'une étroite alliance offensive et défensive, pour

perfectionner et soutenir ce système, se mettre à l'abri des lunettes de la France, et conserver dans le dedans de l'Empire, contre tous les esprits brouillons, le repos intérieur, et de prendre de concert surtout avec la Russie des mesures convenables, en cas que la Suède et le Danemark, aussi bien que la Saxe et la Pologne, suscitées par la France, veuillent faire une diversion à Votre Majesté, en haine de ce plan le mieux digéré qu'il se puisse pour l'équilibre de l'Europe.

Il faudra surtout songer, tant pour la dignité de Votre Majesté que pour la promptitude et la commodité des négociations, d'en fixer le centre dans Sa capitale; alors Elle en sera plus le maître, et y donnera le plus ou le moins d'activité qu'Elle trouvera à propos, rien n'étant au reste plus glorieux pour Elle que de se rendre l'arbitre d'une si grande affaire, qui règle la destinée de l'Europe en quelque façon.

Mais s'il n'y a pas moyen de réussir par cette route-là, soit par une obstination et éloignement invincible ou bigoterie de la part de la cour de Vienne, soit par des dispositions contraires des Puissances Maritimes, soit par d'autres difficultés, qu'on ne saurait prévoir d'abord, il en faudra choisir une toute opposée, qui consisterait, selon nos faibles idées:

1° à se concerter avec la cour de Dresde et celle de Bavière, pour soutenir leurs prétentions, et pour faire céder, en guise d'équivalent pour l'assistance de Votre Majesté, la possession de toute la Silésie dans un traité de partage à faire sous la garantie et l'assistance de la France.

2° à porter cette couronne à entrer dans ce concert de toutes ses forces, pour garantir à Votre Majesté la possession de toute la Silésie, par les diversions qu'elle peut faire par ses alliés dans l'Empire et dans le Nord, et par l'échec dans lequel elle peut tenir les Puissances Maritimes et la maison d'Autriche.

3° à remettre, à ce prix-là, et aux conditions d'une assistance réelle de la part de la France, par un ultimatum à la disposition de cette couronne les droits de succession de Votre Majesté sur les duchés de Juliers et de Bergue, bien entendu que cela soit en faveur de la maison palatine ou en celle de la Bavière, moyennant que la France garantisse à perpétuité, de la manière la plus solennelle, à Votre Majesté par tous les moyens les plus efficaces et les plus forts la possession entière et tranquille de la Silésie *contra quoscunque*.

4° On ne pourrait en ce cas-là guère se dispenser de se prêter aux vues de la France pour élever l'électeur de Bavière à la dignité impériale, qui en lui-même ne saurait donner de l'ombrage à Votre Majesté, et pour la facilité duquel il faudrait tâcher de gagner la pluralité des suffrages dans le collège électoral, dont la voix que l'électeur de ce nom peut se donner de lui-même, celles de l'électeur de Cologne son frère, de Votre Majesté, du Palatin, et d'un des électeurs ecclésiastiques, qu'il faudra intimider ou gagner à force d'argent, feraient l'affaire quant au nombre.

5° Et pour n'avoir rien à craindre alors de la Russie, il faudra se lier étroitement avec la Suède, et y faire entrer le Danemark, et faire même, par le canal de la France, agir la Porte Ottomane, s'il fallait, pour tenir la Russie en échec et l'empêcher de faire une diversion à Votre Majesté.

Ce sont là les deux seuls plans sur lesquels Votre Majesté nous a fait l'honneur de nous entretenir hier.

Nous parlâmes encore d'un troisième, qui roula sur ce qu'en cas que la Saxe dût faire une levée de bouclier pour entrer soit en Bohême soit en Silésie à main armée, pour s'en emparer en partie ou en tout, Votre Majesté serait alors autorisée d'en faire autant par rapport à la Silésie, pour ne point souffrir qu'on la barre ainsi dans Ses États de tout côté, ou qu'on transporte le théâtre de la guerre sur Ses frontières.

Mais nous avouons franchement que, si la première route nous paraît la plus naturelle, la plus solide et la moins dangereuse pour les suites, la seconde ne laisse pas d'être d'autant plus rabatteuse, sujette à de grands inconvénients et revers de fortune, surtout la France se trouvant fort éloignée de porter tous ses secours qu'il fallait en cas de révolutions imprévues: la troisième pourra toujours être justifiée en quelque façon, et si l'on se trouve une fois en possession d'un pays, on traite beaucoup mieux par rapport à sa cession que si on la doit obtenir par la voie d'une négociation ordinaire.

C'est maintenant à Votre Majesté à Se déterminer et nous donner Ses ordres finalement sur tout ce qu'Elle trouvera à propos d'approuver ou de corriger de ce plan et de ces idées, pour qu'on puisse, dans la suite du temps, y travailler conséquemment.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

120. AU COLONEL DE CAMAS ET AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 29 octobre 1740.

Comme on aura été déjà informé avant celle-ci de la mort de l'Empereur, cette grande nouvelle et événement, arrivé précisément dans une crise où les affaires de l'Europe se trouvent dans une terrible fermentation, fixera surtout l'attention de la cour de France et découvrira sans doute bientôt les desseins et projets que cette cour paraît s'être ménagés de longue main déjà, et pour lesquels elle a pris, il y a longtemps, des engagements secrets avec les trois électeurs de la maison de Bavière et de la palatine.

On a assez remarqué, par plusieurs démarches, et même par les discours des ministres de France à ma cour, que cette cour n'épargnera rien pour frustrer le duc de Lorraine de son attente de parvenir à la dignité impériale. La perte que ce prince a faite, contre son gré et

d'une manière forcée, de son ancien patrimoine, lui tient trop à cœur pour qu'il ne doive songer un jour à s'en venger, et à y rentrer s'il est possible. Cette idée seule suffit pour lui donner à jamais l'exclusion au trône impérial auprès de la France, qui en tout cas fera, selon toutes les apparences, une levée de boucliers, pour empêcher cette élévation. Mais par le même motif cette couronne s'emploiera vivement pour l'électeur de Bavière en cette occasion, comme étant le candidat à qui elle destine depuis longtemps son suffrage pour la dignité impériale, et dont elle se promet beaucoup plus de reconnaissance et de bons services que de la maison de Lorraine.

Il est aussi fort probable qu'en cas que la France ne veuille pas risquer le paquet pour faire la guerre en faveur de l'électeur de Bavière, elle changera de batterie et travaillera à la dissolution du système d'à présent de l'Empire, pour renverser la Sanction Pragmatique, et anéantir le reste des forces de la maison d'Autriche, qu'elle a de tout temps regardée comme le seul obstacle à ses vues.

Il y a encore une autre idée que bien des gens attribuent à la France, quoique, si j'ose le dire, elle me paraisse sinon chimérique du moins fort téméraire, c'est de faire revivre l'ancien projet de François I^{er}, et se porter hautement pour un des aspirants et candidats à la couronne impériale. On prétend que, pour y parvenir, elle compte en quelque façon sur les suffrages des trois électeurs ecclésiastiques, dont celui de Cologne lui est déjà attaché, et dont les deux autres seraient ou intimidés ou gagnés à force d'argent. Les électeurs de Bavière et le Palatin, au cas que l'élection du premier trouvât trop d'obstacle, s'y livreraient par les convenances qu'on pourrait leur faire, et, par là, cette couronne trouverait la supériorité dans le collège électoral pour elle, et suppléerait au reste par ses forces et par son argent.

Ce serait de tous les projets le plus dangereux pour la liberté de l'Allemagne et de toute l'Europe, et j'ai de la peine à m'imaginer qu'un ministre aussi sage et aussi éclairé que le cardinal de Fleury s'y puisse livrer, quelque flatteuse que cette idée puisse paraître à son ambition et à celle du Roi son maître.

Enfin, quoi qu'il en puisse être de ces plans différents, il est constant que la France en choisira un, et qu'elle ne négligera rien pour le mettre à exécution, à moins que la guerre dans laquelle elle est à la veille d'entrer avec l'Angleterre ne fasse une grande diversion à ses projets de ce côté-là.

En attendant, vous comprenez bien de quelle importance il est pour mon service, dans la crise présente des affaires, que je sois informé, au plus tôt et au plus juste que cela se pourra, des véritables idées de cette cour sur cet événement, et des arrangements et mesures qu'elle pourrait prendre conséquemment, et vous ne devez rien négliger pour les approfondir, sans faire semblant que j'en appréhende aucune, et

j'attends votre rapport exact et détaillé là-dessus avec la dernière impatience.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

121. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Rheinsberg, 31. October 1740.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Es ist Mir Ew. Liebden freundvetterliches Schreiben vom 26. d. wohl behändigt, und bin Ich durch die darin bezeugte ausnehmende Merkmale Dero Mir zutragender besondern Affection und den wohlgemeinten Wunsch bei den itzigen Coniuncturen nicht wenig gerühret worden. Ew. Liebden werden indessen von Mir die geneigte Meinung hegen, dass Ich jederzeit billige, gerechte und dem guten Teutschland erspriessliche Absichten hege, auch wohl einsehe, was practicable sei. Ich wünsche dabei insonderheit, dass nur Ew. Liebden, als der grösseste General Unserer Zeiten, noch viele Jahre bei vollkommener Gesundheit und vergnügtem Wohlsein leben und das allgemeine beste befördern mögen. Uebrigens erinnere Mir, wie Dieselben vor einiger Zeit geneigt gewesen, Dero Sohn, des Prinzen Moritz Liebden, das dritte Bataillon des Regiments abzugeben und zu Formirung eines neuen noch mehr Leute auf . . .¹ Kosten anzuwerben. Wenn solches anitzo am besten angehen könnte, so erwarte Ich Ew. Liebden endliche Meinung und Intention darüber zu vernehmen und verharre mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

122. AU CONSEILLER PRIVÉ DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 31 octobre 1740.

Monsieur de Borcke. J'ai reçu votre troisième post-scriptum du 22 de ce mois, avec la lettre du duc de Lorraine. Voici la réponse,² que vous lui rendrez en l'accompagnant d'un compliment convenable. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

¹ Lücke in der Vorlage. — ² Ist weder im K. Geh. Staatsarchiv zu Berlin im Concept oder abschriftlich, noch im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien in der Ausfertigung aufgefunden worden.

123. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 31 octobre 1740.

Je suis touché au vif d'apprendre par vos dépêches du 17 et du 19 de ce mois, comme aussi par le rapport que le courrier que vous m'avez envoyé m'a fait de bouche, les circonstances de la maladie et de la mort de l'Empereur, dont je regrette sincèrement la perte, ayant toujours rendu justice à son digne caractère et à ses sentiments de droiture et de probité.

Vous pouvez aussi témoigner au duc de Lorraine combien je partage sa juste douleur, et combien j'entre dans la triste situation où toute la famille impériale se doit trouver par la perte de son auguste chef et de tout son soutien. Le duc de Lorraine ne se trompe pas, quand il met son espérance sur mon amitié et sur mon assistance, qui ne lui manquera pas, dès qu'on me mettra en état de ce côté-là de faire quelque chose pour lui; mais vous jugez bien vous-même que cela ne saurait être que d'une manière que j'y trouve mon compte, et qui puisse contrebalancer le risque que je courrais en prenant son parti dans la crise présente, où nous ne sommes pas menacés de moins que d'une guerre générale, et où l'on sait à Vienne toutes les dispositions de ses voisins. C'est pour cela qu'il sera temps qu'on parle et qu'on s'explique clairement, avant qu'on s'engage ailleurs, les conjonctures présentes étant d'une nature où il faudra saisir l'occasion aux cheveux et ne point biaiser longtemps sur le parti qu'il y aura à prendre. Et on peut compter que, si l'on ne renonce pas à la lenteur ordinaire avec laquelle on a traité les affaires jusqu'ici à Vienne, et qu'on n'agisse pas avec plus d'activité et plus de vigueur que par le passé, on courra grand risque de venir trop tard et de rester sans ressource.

On ne se trompe point à Vienne, si l'on appréhende les mauvais desseins de la Saxe et de la Bavière. Il y a même beaucoup d'apparence que leurs flûtes sont déjà toutes ajustées, et que les tristes suites de l'événement qui vient de frapper les débris de la maison d'Autriche, ne se borneront pas à cela, mais qu'on pourrait bien être entamé, en peu de temps, en Italie et en Hongrie à la fois, si on ne tâche pas à temps à se procurer des amis et des ressources capables de prévenir la ruine totale de la famille impériale.

Mais je voudrais bien savoir quelles sont ces ressources sur lesquelles on compte le plus dans la détresse présente, et quels sont les amis auxquels on veut avoir recours, et ce qu'on voudra faire pour eux. Les 24,000 hommes que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, on veut faire venir de la Hongrie ne suffiront pas certainement, à beaucoup près, pour faire face à tout, et on sait ce que c'est que les troupes impériales à l'heure qu'il est, à qui tout manque, et qui sont ordinairement un tiers, sinon la moitié, moindres que le nombre dont on les prône. Mais je suis curieux surtout d'apprendre les arrangements domestiques qu'on a faits

depuis la mort de l'Empereur, pour l'union de la famille impériale, pour le soutien de la Pragmatique, et pour les droits de la grande-duchesse de Toscane, comme aussi pour la succession future, quel rôle on prétend faire jouer au Grand-Duc, et les mesures qu'on voudra prendre en cas que l'Archiduchesse son épouse, qu'on dit être grosse, vienne à mourir en couche, sans laisser un enfant mâle, et comment on dépouillerait alors le Grand-Duc de toutes les dignités qu'on pourrait lui avoir destinées, ou dont il est peut-être déjà revêtu à l'heure qu'il est, et comment on prétend conserver à la seconde archiduchesse, Caroline,¹ et à sa postérité mâle la succession des États de l'Empereur, quand le duc de Lorraine se trouverait une fois le maître. Voilà pourtant des cas qui peuvent arriver avant qu'on y pense, et dont dépendent en quelque façon le repos de l'Europe et le salut du reste de la maison d'Autriche.

Vous ne manquerez pas de me faire sur tout cela un rapport exact et bien détaillé, comme aussi de quelle manière on prétend gagner, en cas qu'on voulût travailler à faire élire le Grand-Duc empereur, les électeurs de Cologne, de Bavière, de Saxe et le Palatin, qui tous quatre se cabreront le plus contre une telle élection, et qui ne se rendront certainement qu'à bonnes enseignes, et à moins qu'ils n'y soient obligés par des forces supérieures.

Vous me manderez aussi les démarches qu'on voudra faire pour gagner la France, cet article demandant surtout que vous y ayez un œil fort attentif, puisqu'il y a bien de l'apparence qu'on pourra se porter à Vienne à des extrémités fort dangereuses pour la liberté de l'Europe, afin de se sauver pour un temps, et de mettre cette couronne dans ses intérêts aux dépens de tout ce qui en pourrait arriver de funeste dans la suite. Il y a tout à craindre que ce système, quoiqu'il ait perdu jusqu'ici la maison d'Autriche, ne prévale préférablement à d'autres, si ceux qui ont eu jusqu'ici le maniement des affaires, restent en place, et en qui, je vous l'avoue franchement, je ne pourrais jamais prendre une certaine confiance, si tant il y a qu'on veuille se lier avec moi sur un certain pied.

C'est pourquoi j'attends avec la dernière impatience d'apprendre quels sont les ministres à qui l'on donne sa confiance maintenant, et les généraux qu'on pourra destiner pour diriger le militaire et prendre le commandement des troupes; s'il y a apparence qu'on rappelle les disgraciés, surtout le comte de Neipperg.

Au reste, je suis fort content de la promptitude avec laquelle vous m'avez informé de cet événement important, et je me flatte que vous continuerez à m'informer avec la même exactitude dans la suite de tout ce qui peut regarder mes intérêts dans la crise présente ou intéresser tant soit peu ma curiosité.

Nach der Ausfertigung.

Federic.
H. de Podewils.

¹ Scil. Maria Anna.

124. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 31 octobre 1740.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois sur la mort de l'Empereur et les grands mouvements qu'on se donne à Dresde pour profiter des conjonctures présentes, quoiqu'on n'y ait point été préparé. Le roi de Pologne sera sans doute de retour à Dresde avant l'arrivée de celle-ci, et vous avez fort bien fait d'être resté dans votre poste, et de n'en point bouger jusqu'à nouvel ordre, la situation présente des affaires demandant plus que jamais que vous m'informiez avec toute l'exactitude et tout le détail possible, comme vous l'avez fait jusqu'ici à ma grande satisfaction, des mesures qu'on pourrait prendre à la cour où vous êtes, après un événement de cette nature.

On saura peut-être déjà à Dresde que la cour de Vienne fait défiler en grande diligence 24,000 hommes¹ vers la Moravie, pour tenir la Saxe et la Bavière en bride, à ce que l'on prétend, et pour les empêcher l'une et l'autre d'entreprendre quelque chose contre la Bohême et l'Autriche. Ainsi je suis curieux de voir et d'apprendre quel parti la cour de Saxe choisira maintenant, et si elle voudra aller à la sappe ou bien ouvertement, pour se procurer les avantages auxquels elle a visé il y a longtemps, et dont elle ne croquera que d'une dent, sans le secours ou un concert préalable avec ses voisins.

Il y a de l'apparence qu'elle s'entend avec la Bavière sous main, leurs prétentions et leurs vues étant d'une même nature, et j'espère que vous serez en état de me mander, avec autant de certitude que cela se peut, les arrangements qu'on a commencé de faire, soit en faisant défiler des troupes vers la Bohême et la Silésie, soit pour dresser des magasins ou d'autres dispositions qui pourraient dénoter une levée de boucliers, et comment on prétend la soutenir en cas qu'on s'y porte.

Vous vous informerez aussi soigneusement sous main des intentions de la cour où vous êtes à l'égard de l'élection future d'un empereur, si elle couche elle-même en vue cette dignité, ou pour quel candidat elle penche le plus.

Vous ne manquerez pas de m'informer tous les ordinaires de tout cela, en vous servant pour les choses secrètes de votre chiffre; mais en cas que la cour de Dresde dût faire entrer ses troupes soit en Bohême, soit en Silésie, et que vous en soyez informé à n'en pouvoir pas douter, vous me le manderez incessamment par une estafette ou par un courrier sur la fidélité duquel vous pouvez vous reposer entièrement.

Nach dem Concept.

Federic.
H. de Podewils.

¹ Dass man demnächst 24,000 Mann zur Verfügung zu haben hoffe, meldet Borcke am 22. October aus Wien. Vergl. auch die vorige Nummer.

125. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 1^{er} novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je vous ai déjà fait savoir qu'on doit porter le deuil pour la mort de l'Empereur de la manière usitée et autant de semaines qu'on l'a fait à Vienne pour le décès du feu Roi de glorieuse mémoire, ce que vous ne manquerez pas de faire publier.

Au reste, vous voyez, par la copie ci-jointe de l'ordre que je viens de donner, ce que j'ai ajouté à vos appointements. Je suis etc.

Je vous donne un problème à résoudre. Quand on est dans l'avantage, faut-il s'en prévaloir ou non? Je suis prêt avec mes troupes et tout; si je ne m'en prévaux pas, je tiens entre mes mains un bien dont je méconnais l'usage; si je m'en prévaux, on dira que j'ai l'habileté de me servir de la supériorité que j'ai sur mes voisins.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Fédéric.

126. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je viens d'apprendre, par votre mémoire du 1^{er} de ce mois et l'incluse du ministère d'Hanovre, ce que celui-ci a trouvé à propos de représenter au sujet de la mort de l'Empereur, et ce que vous jugez nécessaire d'y répondre en termes généraux. J'approuve fort votre sentiment, et vous n'avez qu'à faire expédier cette lettre dans le sens que vous m'avez indiqué.¹ Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

127. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Votre lettre du 1^{er} de ce mois, concernant les pièces que le baron de Brackel vous a communiquées, m'a été rendue. J'ai été ravi d'apprendre que l'Impératrice est hors de danger, et personne ne lui souhaite plus cordialement que moi un prompt et parfait rétablissement de

¹ Die Antwort „an die Geheimte Rätthe zu Hannover“ auf den von denselben unter dem 26. October geäußerten Wunsch „mit Sr. Königl. Majestät von Preussen gemeinschaftliche Mesures in denen Vorfällenheiten (welche der Tod des Kaisers nach sich ziehen wird) zu nehmen“, ergeht „nomine ministerii status“ am 5. November und spricht die Meinung aus, dass es bei der Ungewissheit, worin man zur Zeit noch stehet, vor der Hand nicht wohl möglich sei, wegen desjenigen, so bei gegenwärtiger Crise zu beobachten sein möchte, einige ferme mesures zu nehmen oder auch nur den geringsten Plan zu formiren.

sa précieuse santé, ce dont vous pouvez assurer le susdit ministre. Je suis etc.

Federic.

On est tout orgueilleux à Vienne, on se flatte de maintenir soi-même ses pays héréditaires, on croit déjà le Duc devenu empereur. Vanité, folie, ridicule illusion; nous y ferons un petit changement, mais cet échantillon pourra vous faire voir que je n'ai pas eu tort de juger que nous nous blâmerions,¹ si nous voulions négocier à Vienne.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

128. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Je viens d'être informé par la vôtre du 1^{er} de ce mois quels sont les desseins qu'on me prête par rapport aux conjonctures présentes. Je suis satisfait de la manière dont vous avez répondu au discours du ministre russe.² Si le roi de Pologne arrive aujourd'hui à Dresde, comme vous le croyez, nous verrons bientôt à quoi il se déterminera.

Nach dem Concept.

Federic.

129. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Mon cher Podewils. Vous devez demander à Brackel s'il a eu ordre de sa cour de vous parler sur le ton qu'il l'a fait,³ et lui dire que, comme il n'en avait point eu ni ne pouvait en avoir, il ferait bien de ne se point mêler de ce qui ne le regarde pas. Je n'ai point de lettres de Russie, je soupçonne les avis de Brackel touchant l'Impératrice d'être forgés à Berlin, et sa déclaration d'être l'ouvrage de Demeradt et de Manteuffel; approfondissez l'affaire.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

¹ Sic. — ² Podewils hat den Gesandten wegen seiner Befürchtung beruhigt, dass der König sich entweder zum Kaiser wählen zu lassen oder sich vom Nexus Imperii loszusagen beabsichtige. — ³ Brackel sagt zu Podewils: Die Kaiserin von Russland schmeichle sich der Hoffnung, dass Preussen in jedem Falle nichts gewaltsames vornehmen werde. Vergl. Droysen V, 1, 145.

130. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. November, das Ministerium zu Hannover wünsche Abrede zu nehmen, wie lange man um den Tod des Kaisers trauern und die Glocken läuten lassen wird.

Deuil six semaines, et rien de plus.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

131. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. November: „Le baron de Groschlag, ministre d'État de l'électeur de Mayence, m'est venu voir ce matin, pour me dire que sa maladie l'avait empêché jusqu'ici de se mettre aux pieds de Votre Majesté et de s'acquitter des ordres de son maître pour Elle. Mais il compte d'avoir cet honneur le dimanche ou mardi prochain . . . C'est un homme qui n'est pas neuf dans les affaires . . . Je crois qu'en cajolant un peu ce ministre on pourra s'en servir habilement dans la suite, l'électeur de Mayence étant le doyen du collège électoral.“

Rheinsberg, 3 novembre 1740.
Bon, il faut l'envoyer ici un jour où je n'aurai point de fièvre.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

132. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. November: Durch Pollmann in Regensburg sei auf den dortigen Vertreter Baierns zu wirken „pour que l'Électeur fasse quelque levée de boucliers.“

Bon, envoyez-lui ordre d'agir en conséquence de vos idées. Guarini est allé à Vienne; ils veulent négocier le mariage de la seconde Archiduchesse avec le Prince électoral. J'ai envie de donner ordre à Borcke de semer la zizanie entre le Lorrain et les Saxons.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

133. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 4 de novembre 1740.

Mon cher Podewils. Vous manderez incessamment à Pollmann¹ qu'il doit de concert avec Keyserlingk² rompre la diète de Varsovie, et envoyez-lui 2,000 écus.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

¹ Gemeint ist der Resident Hoffmann. — ² Vergl. oben Nr. 80, 25. Sept.

134. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Rheinsberg, den 5. November 1740.

Mein lieber Wirklicher Geheimer Etatsminister von Podewils. Weil Mir der Graf von Manteuffel sehr verdächtig ist, so sollet Ihr ihm ganz höflich andeuten, er würde Mir einen Gefallen thun, wenn er sich nicht zu Berlin, sondern auf seinen Gütern aufhielte. Ihr sollet also, doch sonder Bruit, machen, dass er in Zeit von acht Tagen von Berlin weggehe. Ich bin etc.

Friderich.

Ihr müsset aber von der Sache nicht den geringsten Éclat machen.

Nach der Ausfertigung.

135. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 5 novembre 1740.

Monsieur de Borcke. Comme je viens de pénétrer les vues cachées de la cour de Saxe, qui ne tendent qu'à endormir la cour de Vienne par le dehors de sentiments d'affection et d'un désir sincère d'affermir les nœuds de l'union, mais en travaillant en même temps à exécuter leur plan favori de s'emparer du royaume de Bohême, vous devez adroitement insinuer ces idées au duc de Lorraine et au ministère, en leur faisant comprendre que je suis trop bien informé de ces dangereuses intentions des Saxons,¹ et trop bon ami du Duc et de la maison d'Autriche, pour ne les pas en avertir confidemment; que je sais avec certitude que c'est dans ces vues que Guarini est allé à Vienne, sous prétexte de négocier le mariage de la seconde Archiduchesse avec le Prince électoral, mais en effet pour travailler à la réussite des desseins susmentionnés, pour fortifier le parti saxon dans les pays héréditaires, et pour mener les choses à leur but principal. Vous devez donc travailler avec beaucoup de soin et de circonspection à faire goûter au Duc et au public ces nouvelles, qui ne me paraissent que trop fondées, et vous n'omettez rien de ce qui sera nécessaire pour mettre la méfiance entre les deux cours et pour traverser la négociation de Guarini. Mandez-moi par une voie sûre les effets de ces ouvertures, et tout ce qui méritera mon attention. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

¹ Am 2. Nov. berichtet Podewils dem Könige von der ihm durch den sächsischen Residenten v. Siepmann gemachten Eröffnung: „que le Roi son maître resterait tranquille, tant que la cour de Bavière n'entreprendrait rien, mais dès que celle-ci remuerait pour faire valoir ses droits, le roi de Pologne ne saurait s'empêcher d'en faire autant.“

136. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 5 novembre 1740.

J'ai vu par la vôtre du 26 du mois passé comme quoi on est assez présomptueux à la cour où vous êtes, de croire pouvoir se maintenir en possession de tous les États héréditaires, contre quiconque voudra les envahir.

L'événement fera voir si on ne se laisse pas séduire par une vaine illusion dans cette espérance flatteuse. L'Empereur étant mort, l'Empire et la maison d'Autriche sans chef, ses finances épuisées, son armée ruinée, ses provinces maltraitées par la guerre, la peste et la famine, aussi bien que les terribles charges qu'elles ont portées jusqu'ici, les prétentions de la Bavière assez connues, celles de la Saxe cuvant sous la cendre d'un feu prêt à éclore, les desseins secrets de la France, de l'Espagne et de la Savoie sur le point de se manifester: comment est-il possible qu'on puisse vivre dans une espèce de sécurité dangereuse à Vienne, sans faire attention à tous ces maux qui vont fondre en foule sur cette maison infortunée, peut-être avant qu'elle s'y attende; et tant de bonnes têtes que celles qui restent encore dans le conseil de cette cour, et qui n'ont point eu de part à la corruption du temps passé, peuvent-elles se faire des illusions assez fortes aux dépens du salut des tristes débris de cette vaste puissance, pour vouloir croire que tout ira si fort à plein pied par rapport à la conservation de la totalité de cette succession? A-t-on oublié le dessein formé depuis longtemps par plusieurs cours électorales, épaulées par les plus grandes puissances, de frustrer pour jamais la maison d'Autriche de la dignité impériale?

Qu'est-ce qu'on opposera aux vues de la Bavière, de la Saxe, de la cour palatine, et de quelques autres qui pourront se ranger de leur côté? Où sont les ressources sur lesquels on compte tant? Est-ce la France? il me semble qu'on ne la connaît que trop pour en attendre quelque chose de fort avantageux. Est-ce l'Angleterre, qui a assez d'affaires sur les bras avec sa guerre contre l'Espagne? Serait-ce la Hollande, qui à peine veut remplir ses engagements avec l'Angleterre dans les conjonctures présentes? Ou croit-on que la Russie fera de grands efforts, elle qui est en garde et en défiance continuelle contre la Suède et la Porte Ottomane? Et qui sont les princes de l'Empire qui se voudraient exposer ou perdre, pour l'amour d'une maison trop faible pour les soutenir, et trop peu reconnaissante pour récompenser leurs peines et leurs dépenses?

Le pire de toute l'affaire est qu'on reste toujours dans la fausse supposition à Vienne qu'il faut de toute nécessité qu'on s'intéresse gratis à leur conservation, ou qu'on croie en être quitte pour des compliments ou des perspectives de faveur qui ne leur coûtent rien. On se blouera terriblement par rapport à l'un et l'autre, et si on ne tâche pas de faire incessamment des convenances bien solides et réelles

à ceux qui sont le plus en état de les retirer des bords du précipice où ils se trouvent, on courra risque à Vienne d'être planté là, et que ceux qui étaient bien intentionnés prendront parti ailleurs, où ils trouvent leur convenance.

J'ai cru qu'il était nécessaire de toucher toutes ces réflexions-là, parce que je vois bien que l'ardeur avec laquelle vous avez cru qu'on me rechercherait, paraît s'être ralentie beaucoup, et que je commence à croire qu'il faudra songer à d'autres moyens pour tirer bon parti des conjonctures présentes, sans se morfondre à voir venir des gens qui paraissent encore fort irrésolus s'ils doivent faire les premières avances ou non.

Nach der Ausfertigung.

Federic.
H. de Podewils.

137. AN DEN KANZLER VON LUDEWIG IN HALLE a. S.

Rheinsberg, 6. November 1740.

Weil Ich aus Eurem Schreiben vom 1. dieses ersehe, dass Ihr nützliche Nachrichten von denen Prätensionen Meines Königlichen Hauses auf die vier benannte schlesische Fürstenthümer gesammelt habet,¹ so sollet Ihr davon einen kurzen und deutlichen Auszug und Entwurf zu Papier bringen und Mir einsenden. Ihr müsset diese Arbeit ganz geheim halten und wohl menagiren, damit nichts davon transpiriren möge.

Die Nachrichten und Berichte von dem Vicariat habt Ihr an das Departement der auswärtigen Affairen einzusenden.

Nach dem Concept.

Friderich.

138. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 6 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je veux que vous me fassiez avoir un abrégé clair de la dernière disposition de quelle manière on veut prendre la possession de notre portion du duché de Bergue, combien de troupes y seront employées, et si elles doivent rester dans les postes occupés, ou s'en retirer après avoir soutenu les cérémonies de l'acte de possession.

Il m'importe aussi de savoir si la Silésie est un fief masculin, ou si les deux sexes y peuvent succéder suivant le droit public, ce dont j'attends de voir votre sentiment. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

¹ Seit vierzig Jahren, schreibt Ludewig, sei er von dem seligen Minister von Ilgen in auswärtigen Angelegenheiten verwendet worden und habe viele Nachrichten über die preussischen Gerechtsame auf Schlesien gesammelt, „weil der von Ilgen dafür gehalten, dass bei Verlöschung des Mannsstammes von dem Hause Oesterreich, über kurz oder lang, noch ein Gebrauch davon gemacht werden würde.“

139. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 6 novembre 1740.

Mon cher Podewils. Je vous envoie un écrit, auquel je vous prie de faire des oppositions avec toute la liberté possible. Vous aurez vu par la relation de Borcke que la Bavière veut en découdre pour moi; je crois être fortifié par là dans mes projets: enfin je ne crois presque plus rien voir qui puisse m'arrêter. Donnez-moi, je vous prie, prompte réponse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

140. IDÉES SUR LES PROJETS POLITIQUES A FORMER AU SUJET DE LA MORT DE L'EMPEREUR.

La Silésie est de toute la succession impériale le morceau sur lequel nous avons le plus de droit, et qui convient le mieux à la maison de Brandebourg; il est juste de maintenir ses droits, et de saisir l'occasion de la mort de l'Empereur pour s'en mettre en possession.

La supériorité de nos troupes sur celle de nos voisins, la promptitude avec laquelle nous les pouvons faire agir, et en gros l'avantage que nous avons sur nos voisins, est entier, et nous donne, dans une occasion imprévue comme celle-ci, une supériorité infinie sur toutes les autres puissances de l'Europe. Si nous voulons attendre pour agir que la Saxe et la Bavière fassent les premières hostilités, nous ne saurions empêcher la Saxe de s'agrandir, ce qui est cependant entièrement contraire à nos intérêts, et nous n'avons, en ce cas, aucun bon prétexte. Mais si nous agissons à présent, nous tenons la Saxe dans l'abaissement, et l'empêchant d'avoir les chevaux de remonte, nous la mettons hors d'état de pouvoir rien entreprendre.

L'Angleterre et la France sont brouillées; si la France se mêle des affaires de l'Empire, l'Angleterre ne le pourra jamais souffrir, et de cette façon, les deux parties opposées m'offriront toujours une bonne alliance. L'Angleterre ne saurait être jalouse de mon acquisition de la Silésie, puisque cela ne lui saurait faire du mal, et qu'au contraire elle s'en peut attendre des avantages dans la situation présente de ses affaires, qui exigent des alliances.

La Hollande le regardera d'un œil indifférent, et cela d'autant plus qu'on garantit aux négociants d'Amsterdam les capitaux qu'ils ont prêtés sur la Silésie.

Si l'on ne trouve pas son compte avec l'Angleterre et la Hollande, on le trouvera sûrement avec la France, qui d'ailleurs ne saurait traverser

1 Am 27. Oct. machte der bairische Gesandte Graf Perusa die Erbansprüche Baierns in Wien geltend.

nos desseins, et qui regardera d'un œil satisfait l'abaissement de la maison impériale.

Reste la Russie. Toutes les autres puissances dont je viens de parler ne sont point en état de nous troubler; il ne reste que la Russie seule capable de nous donner de l'ombrage.

Le printemps prochain nous ne pouvons trouver qui que ce soit dans notre chemin; ainsi, si la Russie veut nous attaquer, elle peut être sûre qu'elle aura les Suédois sur les bras, de sorte qu'elle se mettrait entre l'enclume et le marteau. Si l'Impératrice vit, le duc de Courlande, qui a de très riches terres en Silésie, me ménagera pour se les conserver; et de plus, il faut faire tomber parmi les principaux du conseil de la pluie de Danaë, qui les fera penser comme on voudra. Si l'Impératrice est morte, les Russiens seront si occupés de l'intérieur de leurs affaires qu'ils n'auront pas le temps de penser aux étrangères; et, en tout cas, faire entrer un âne chargé d'or à Pétersbourg n'est pas une affaire impossible.

Je conclus de tout ce raisonnement qu'il faut avant l'hiver se mettre en possession de la Silésie, et négocier l'hiver; alors on trouvera toujours parti à faire, et nous négocierons avec succès, lorsque nous serons en possession, au lieu qu'agissant autrement, nous nous mettons hors de nos avantages, et nous n'aurons jamais rien par une simple négociation, ou bien on nous fera des conditions très onéreuses, pour nous accorder des bagatelles.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

141. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 7 novembre 1740.

Podewils antwortet auf die „Idées“ des Königs:

„Pour la question de droit, il faut que je dise avec un profond respect à Votre Majesté que, quelques prétentions bien fondées que la maison de Brandebourg ait eues autrefois sur les duchés de Liegnitz, de Brieg et de Wohlau, sur Ratibor et Oppeln, sur la principauté de Jaegerndorff et le cercle de Schwiebus en Silésie, il y a des traités solennels que la maison d'Autriche réclamera, et par lesquels la maison de Brandebourg s'est laissée induire, quoique frauduleusement, à renoncer pour des bagatelles à des prétentions si considérables. Cependant on trouvera toujours moyen de faire revivre ces anciens droits et de se récrier sur la

L'article de droit est l'affaire des ministres, c'est la vôtre; il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés.

1 Die Herrschaft Wartenberg.

lésion énorme, en y ajoutant les prétentions pécuniaires que Votre Majesté a à la charge de la maison d'Autriche, et qui font des sommes assez considérables."

"Mais, pour ce qui est de la question de fait, voici, Sire, les objections et les obstacles qui se sont présentés à mon imagination contre le dessein de Votre Majesté :

1° „Si l'Électeur palatin venait à mourir . . . , Elle se pourrait trouver fort embarrassée à deux si grandes et si différentes entreprises à la fois." Die Erwerbung von Schlesien schein dem König zwar der von Berg vorzuziehen: „mais ne serait-ce pas . . . quitter une conquête quasi assurée . . . contre une autre, à la vérité aussi facile à faire, mais plus difficile à maintenir à la longue."

2° Von allen Seiten bedrängt, könnte sich der Wiener Hof unter Preisgabe seiner Niederlande in Frankreichs Armee werfen.

3° Wenn der König vor der Schilderhebung Baierns in Schlesien einrückte, so könnte der Wiener Hof in seiner Ver zweiflung Baiern durch ein Opfer sich erkaufen. „Et la seule crainte que la Saxe concevrait contre Votre Majesté par la conquête de la Silésie, qui lui met le couteau sur la gorge, serait capable de la porter sans autre gain ou avantage de tourner conjointement avec la maison d'Autriche ses armes contre Votre Majesté. Et comme la cour d'Hanovre n'est pas moins jalouse de son agrandissement que la Saxe, elle pourrait s'amasser facilement, avec

Quant à l'article du fait, je vous réponds pas à pas.

1° Je me tiendrai à la convention¹, si le Palatin meurt, et j'entretiens avec les dragons de Sonthfeldt, tous les grenadiers de la Westphalie et un bataillon de la garnison de Wésel, du reste me tenant étroitement à la convention.

2° L'Angleterre et la Hollande ne souffriront jamais que le Lorrain se jette entre les bras de la France en lui sacrifiant le Brabant, cela est contraire à leur politique. D'ailleurs, les Autrichiens se voyant attaqués par les Bavaois, les Savoyards et nous, ne penseront pas assurément à donner des provinces gratuitement, lors même qu'ils en perdent tant de force; ensuite, la France ne saurait secourir l'Autriche, car si tous ceux qui l'attaquent se joignent ensemble avec les Puissances maritimes, vous concevez que la force serait supérieure.

3° Vous oubliez toujours le roi de Sardaigne, qui agira en Italie; ensuite la Bavière a dressé son plan de conquête; si les Autrichiens lui cèdent ce qu'il veut avoir, ils s'affaibliront beaucoup, s'ils ne lui cèdent pas, ils seront entre deux feux. Quant à la Saxe, elle n'a ni magasins ni cavalerie, et c'est le droit du jeu de l'écraser, avant qu'elle puisse entreprendre la moindre

les troupes auxiliaires de Hesse et de Danemark et plusieurs autres États de l'Empire, intéressés à la conservation de la maison d'Autriche, une armée de 30,000 hommes et tenir Votre Majesté entre deux feux, ou se jeter sur ses provinces, pour Lui faire des diversions."

4° Russland sei verpflichtet, dem Wiener Hof 30,000 Mann zu stellen.

5° Polen sei gleichfalls mit dem Wiener Hof verbündet; die preussische Herrschaft in Schlesien werde in Polen als grosse Gefahr angesehen werden. „Par conséquent, la République soufflée par la cour de Dresde et celle de Russie, pourra se laisser porter, quelque méprisables que soient d'ailleurs ses forces, à envahir les provinces de Votre Majesté, depuis la Prusse jusqu'à la Nouvelle-Marche."

chose, si elle nous est contraire; quant aux Hanovriens et aux Hessois, ils ont besoin de nous contre la France, et la nécessité étouffera leur jalousie, et en tout cas, on pourrait faire agir le Danemark sur Brême et Verden. D'ailleurs, je lève tant de nouvelles troupes que je remplace toutes celles qui vont en Silésie.

4° Quant à la Russie, si dans les circonstances présentes ils veulent nous attaquer, ils trouvent 55 escadrons, et je puis faire défiler facilement 10 bataillons pour les renforcer; en cas donc de cet inconvénient, il faut ruiner la Finlande, la Courlande, et brûler tout à 20 lieues alentour du voisinage de Prusse afin qu'ils ne puissent point y subsister; et la Saxe écrasée et la Silésie conquise me fourniront encore des fonds.

5° Je ne réponds rien à l'article de Pologne, vous en sentez vous-même la faiblesse.

Comme donc rien ne m'arrête, j'ai expédié aujourd'hui les ordres aux régiments, et cela

1° à cause de la déclaration de la Bavière.

2° à cause des ordres donnés aux troupes d'Hanovre.

3° à cause de l'armement du roi de Sardaigne, qui fait acheter des chevaux à haut prix et en nombre. S'il plaît à Dieu, mes troupes seront en marche au commencement de décembre, et j'espère que tout réussira selon nos souhaits. Mandez-moi quel effet causera l'ordre d'armer sur l'esprit des ministres, ce qu'on dit, et, s'il se peut, ce qu'on pense. Adieu.

Federic.

¹ Die Convention mit Frankreich vom 5. April 1739.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung „Réponse à M. Podewils“.

142. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[Rheinsberg] ce 8 [novembre 1740.]

Mon cher Podewils. J'ai donné ordre aux régiments de l'expédition d'acheter chevaux et de se tenir prêts à la marche, et en même temps je fais payer toutes les sommes qu'il faut pour les équipages. Débitez à Berlin que j'ai reçu nouvelles que le Palatin a évanouissements, et que l'on craint pour sa vie; je vous prie, faites bien mon charlatan et prenez du meilleur orviétan et du bon or pour dorer vos pillules. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

143. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 8 novembre 1740.

Votre dépêche du 29 d'octobre, touchant la prétention de la cour de Bavière sur la succession d'Autriche, et la déclaration que le comte de Perusa, ministre de l'électeur de ce nom, a faite de la part de son maître, m'est bien revenue.

Cela vérifie entièrement ce que je vous ai mandé déjà par mes précédentes, et on peut compter à Vienne que la cour de Bavière ne se serait pas portée à cette levée de boucliers, si elle n'avait pas pris ses mesures là-dessus avec la France, et que, pour se soutenir, elle ne fût moralement assurée de son secours et de son assistance.

Il ne faut pas douter que l'électeur de Bavière ne tâche de prendre possession, là où il pourra et où il croira trouver le moins de résistance; puisqu'il sera impossible que la cour de Vienne puisse d'abord tout d'un coup tellement garnir toutes ses provinces limitrophes de la Bavière qu'il n'en reste toujours de dégarnies et assez ouvertes pour donner beau jeu aux Bavarois, qui ont, outre leurs troupes régulières, une excellente milice de 15,000 hommes sur pied, et qui sont assurés d'avance de l'affection des peuples de ces provinces, las de la domination d'Autriche.

La cour de Dresde n'attend que ce commencement de branle pour se jeter sur la Silésie et sur la Bohême, et elle ne fait point la petite bouche, ainsi que je vous l'ai mandé déjà, de lever la masque, dès que la maison de Bavière le fera.

Je suis curieux de quel bois on se chauffera maintenant à Vienne, et ce qu'on voudra faire pour ceux qui doivent la sauver, comme aussi quelle contenance tient le marquis de Mirepoix en tout cela, et s'il ne rit pas sous cape de l'embarras où l'on se trouve.

Au reste, vous avez fort bien répondu au comte de Perusa, et, s'il revient à la charge, vous pouvez continuer à lui dire que vous

n'êtes pas informé de mes intentions à cet égard, et que l'Électeur son maître ferait bien de s'adresser immédiatement à moi. J'attends avec beaucoup d'impatience d'apprendre de vous les suites que tout cela pourra avoir. Vous me manderez aussi exactement sur quelles provinces l'électeur de Bavière forme proprement ses prétentions, en faveur du testament de l'empereur Ferdinand I^{er}, et si la Bohême et la Silésie y sont comprises.

Federic.

H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

144. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai reçu vos lettres du 6 et du 7 de ce mois, avec celles du comte de Manteuffel. Vous lui direz que je ne puis pas changer ma résolution, par rapport à son départ dans huit jours; ainsi il fera bien de s'y soumettre. Mais je veux bien agréer qu'il puisse revenir à Berlin le printemps prochain. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

145. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

Monsieur de Raesfeld. Votre dépêche du 1^{er} de ce mois m'a été bien rendue, et j'ai réfléchi avec attention sur les insinuations que le Grand-Pensionnaire¹ vous a voulu faire pour vous sonder sur le parti que je prendrai dans les conjonctures présentes.

Vous devez lui répondre qu'il faudrait de toute nécessité qu'avant toute chose la République fasse un concert ferme et solide avec l'Angleterre, et qu'elle travaille actuellement à une augmentation suffisante de ses troupes, et aux arrangements qui en dépendent; qu'alors je pourrais m'expliquer avec eux sur ce que le bien public demandera, et que j'espère que de cette manière tout ira bien. Mais faites en sorte que cette ouverture et le secret soient ménagés.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

146. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

Comme j'ai jugé nécessaire de donner les ordres à quelques régiments de Berlin de se préparer à une marche prochaine, il est aisé à

¹ Van der Heim.

comprendre qu'on fera des raisonnements, de plus d'une façon, sur le but de cette disposition. Vous devez donc dire, partout où vous le jugerez convenable, qu'on n'en doit pas être surpris, la mort prochaine de l'Électeur ne me donnant que trop de sujets et de motifs de me mettre en état de soutenir mes droits, connus de toute la terre, sur la succession de Juliers et de Bergue, et que la mort de l'Empereur et l'interrègne en demandent pas moins que de songer à sa sûreté et à celle de l'Allemagne. Je suis etc.

Federic.

Je vous communique la copie de la réponse que j'ai donnée au de Raesfeld.

Nach der Ausfertigung.

147. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

L'impératrice de Russie va mourir, Dieu nous favorise et le destin nous seconde.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung, unter einem Cabinetsschreiben betreffend das Ceremoniell für den Empfang des churmainzischen Gesandten.

148. AU BARON DE BRACKEL, ENVOYÉ DE RUSSIE, A BERLIN.

Rheinsberg, 10 novembre 1740.

Monsieur le Baron de Brackel. Ayant appris par mon ministre d'État de Podewils la triste nouvelle que vous avez reçue de la mort de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, je ne saurais m'empêcher de vous en témoigner ma douleur, et combien je suis sensible à cette grande perte, qui doit intéresser toute l'Europe. On ne saurait trop regretter celle d'une si grande princesse, douée de tant de vertus héroïques, le délice de son peuple et de tous ses véritables amis, parmi lesquels je prétends de n'avoir pas le moindre rang. Cependant, comme le de Podewils m'a fait part en même temps de la déclaration favorable que vous lui avez insinuée, au nom de Monsieur le Duc-Régent et de la Régente, de l'envie qu'ils ont de cultiver mon amitié, je vous prie de les assurer à quel point je suis sensible à cette protestation, étant porté de cœur et d'inclination à y répondre parfaitement; qu'encore que pendant la vie de l'Impératrice je n'aie pu trouver des occasions de lui marquer l'envie que j'ai eue toujours de la convaincre de mon attachement et d'augmenter sa gloire et sa puissance, j'espère que le temps de minorité, où selon toutes les apparences les troubles ne manqueront pas, m'en fournira des favorables, où je pourrais rendre des services

essentiels à la Régence et affermir de plus en plus l'amitié étroite et l'alliance qui subsiste depuis si longtemps entre nous. Car mon cœur étant tout porté pour leurs intérêts et gloire, et mes troupes l'étant aussi par conséquent, ils me trouveraient toujours prêt où il s'agira de leur être utile; que, selon ma manière de penser, les intérêts de la Russie et les miens sont étroitement liés et inséparables, et qu'il faudrait se prêter un mutuel secours, ce qui contribuerait à la gloire et à la sûreté des uns et des autres, ainsi que je ne demande pas mieux que de reserrer les nœuds d'une amitié éternelle et d'une alliance à toute épreuve avec la Régence. Vous ne manquerez pas d'en informer Monsieur le Duc et la Régence, en les assurant de la sincérité de ces sentiments. Je suis avec beaucoup d'estime votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

149. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 10 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Pour répondre à la vôtre d'hier, je vous dirai que j'ai déjà projeté tout ce qui sera nécessaire à l'exécution de mon plan. La lettre déchiffrée ci-jointe du colonel Camas montrera que la France ne se doute encore de rien, ni de mes intentions, ni de la fermentation présente des affaires de l'Allemagne; ainsi, le plus sûr sera de faire son coup à l'improviste, et que je commence le branle au commencement du mois de décembre. En attendant, vous tâcherez d'amuser les ministres étrangers à Berlin, et de leur donner le change; au reste, comme les Saxons, les Hanovriens et d'autres font des levées de leurs troupes, le temps nous éclairera sur ce qu'il y aura à espérer ou à craindre. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

150. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Rheinsberg, 11. November 1740.

Mein lieber Wirklicher Geheimer Etatsminister v. Podewils. Ich habe Euren abgestatteten Bericht vom 6. d. nebst dem hiebei wieder zurückkommenden Originalprotokoll von der damals entworfenen Disposition, wie die künftige Possessionsergreifung Unseres Antheils des Herzogthums Bergen eingerichtet werden solle, wohl erhalten. Da Ich nun erachte, dass das Detachement von denen Officiers, Unterofficiers und 350 Gemeinen nicht zulänglich ist, die Possession gehörig zu behaupten, so habe Ich resolviret, solches dergestalt einzurichten, dass das ganze Sonsfeldische Regiment eine halbe Meile ungefähr bei Düssel

Corresp. Friedr. II. I.

dorf anrücken und stehen bleiben, drei Grenadier-Bataillons, die westphälische Grenadier-Compagnieen nebst dem zweiten Bataillon vom Regiment von Jung-Borck aus Wesel, in die Städte Unseres bergischen Antheils geleet werden sollen, um den ergriffenen Besitz zu maintenir; wornach Ihr also, wenn nichts erhebliches deshalb vorzustellen ist, die geheime Commission instruiren sollet. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

151. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Rheinsberg, 11 novembre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai bien reçu vos deux lettres du 27 et 30 d'octobre, et j'ai été satisfait des nouvelles intéressantes que vous m'avez mandées. Supposant que vous serez déjà sur votre départ, ayant reçu votre rappel il y a quelques semaines, je remets jusqu'à votre retour de m'entretenir avec vous sur ces matières, et j'espère que vous vous rendrez bientôt ici. En attendant, je ne suis point surpris de ce que le Cardinal fait à présent parade d'un dehors de modestie et de désintéressement, au sujet des affaires de l'Allemagne, mais la suite nous prouvera si les effets répondront à ces beaux sentiments d'équité et de modération. Je vous souhaite un heureux voyage, étant etc.

Federic.

Je m'étonne beaucoup que vous ne soyez pas encore sur le chemin pour revenir à votre régiment, votre commission est finie, et d'ailleurs, il n'y a aucun parti à tirer de ces gens.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

152. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. November: Da alles fertig sein muss, um beim Einmarsch in Schlesien an die fremden Höfe Stafetten schicken zu können, so bittet er im Voraus um Weisungen über folgende Punkte:

1° Ob Borcke die Motive des Einmarsches in Wien mündlich vortragen soll.

2° „Si, en cas qu'on veuille se prêter de bonne grâce à Vienne à céder la Silésie à Votre Majesté, il doit, en Son nom, leur promettre une garantie efficace, avec toutes les forces de Votre Majesté, de tous les États que la maison d'Au-

Oui, et il doit dire que c'est par amitié, et proposer d'abord qu'on doit se remettre à moi.

Bon, en y faisant entrer les Maritimes.

triche possède en Allemagne, contra quoscunque?“

3° „Et que Votre Majesté est prête à entrer là-dessus dans une étroite alliance avec les Puissances maritimes et la Russie.“

4° Ob Borcke die Unterstützung der Candidatur des Herzogs von Lothringen für die Kaiserwahl versprechen soll.

5° Wie viel Geld er dem wiener Hofe für die Zwecke der Rüstung anbieten soll, um ihn zur Abtretung von Schlesien um so geneigter zu machen.

6° Ob nicht mit dem Anerbieten, für Schlesien auf Berg zu verzichten, einstweilen noch zurückzuhalten sei, für ein späteres Ultimatum.

7° Ob Borcke zugleich erklären soll, dass der König im Fall der Verwerfung seiner Anträge sich auf die Gegenseite stellen werde, und dass der wiener Hof sich nicht eine Gelegenheit entgehen lassen dürfe, die niemals wiederkehren werde.

8° Ob in Petersburg, im Haag und in London von den in Wien gemachten Anträgen durch mündliche Eröffnungen der Gesandten Kenntniss zu geben sei, „pour les leur faire agréer et pour les porter à presser la cour de Vienne d'y donner les mains, comme au seul salut qui lui reste.“

9° Ob nicht in London und im Haag die Versicherung zu geben sei, dass die Capitalisten, die Gelder auf Schlesien stehen haben, für die Sicherheit derselben nicht zu fürchten brauchen; im andern Falle: „on crierait furieusement contre Votre Majesté, et on remuerait ciel et terre pour l'empêcher de garder la Silésie.“

10° Ob der Gesandte in Paris „en faisant part en gros au ministère français des motifs qui ont porté Votre Majesté d'entrer en Silésie, ne doit pas leur laisser entrevoir à mots couverts que cette entreprise pourrait tourner au plus grand avantage de la France — pour se ménager une porte avec cette couronne, en cas que

Bon.

Bon, et qu'on se fait fort de réussir.

Il faut marchander jusqu'à deux millions tout au plus.

C'est l'ultimatum.

Oui, et qu'il ne dépendra que d'eux d'avoir tout ce qu'ils veulent.

Oui, mais à chaque cour d'une façon différente; à Londres il faut dire que, sachant sûrement que le duc de Lorraine veut conclure avec la France, je m'approche de Vienne pour le forcer en quelque façon à se mettre du parti des marins et de la religion.

Bon, aux Hollandais il faut ajouter qu'on ne veut point troubler le repos de l'Europe, que leurs capitaux leur seraient assurés, et qu'enfin cette démarche ne tend qu'au bien public; que Frédéric-Guillaume a servi l'Empereur Léopold et qu'il en a été récompensé d'ingratitude, et que je me dédommage d'avance et le servirai après.

Bon, il faut faire la patte de velours avec ces bougres.

A Hanovre, Mayence et Ratisbonne, il faut parler du cœur patriote qu'il faut et que je veux soutenir l'Empire; que je veux pro-

la cour de Vienne et les Puissances maritimes refusassent d'entrer dans les vues de Votre Majesté par rapport à la Silésie.¹

téger les débris d'une maison faible, et les tirer dans le bon chemin, pourvu qu'ils veuillent le suivre, qu'il faut soutenir l'Empire et exterminer ceux de ses membres qui tendent à le détruire.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

153. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 12 novembre 1740.

Mon cher Podewils. Je crois que, comme le bruit de nos arrangements éclate, il sera bon de prendre les mesures, et d'écrire tout le projet à Borcke à Vienne en chiffre. Si l'on commence à en parler là-bas, il n'avouera rien que lorsqu'il en sera temps; alors il parlera au Duc, (s'entend lorsque nos troupes auront marché); je chargerai un courrier de cette commission. A présent, le bruit va s'augmenter, car l'artillerie que je prépare sera obligée d'acheter des chevaux, et cela ne peut être secret.

Il faut aussi faire dresser une lettre au roi d'Angleterre,¹ selon ma marginale, et lui marquer que je n'ai d'autre but que le bien de l'Empire, et que pour y engager la cour de Vienne, c'est le seul moyen; qu'à présent il faut se concerter et s'entendre, que je presse les Hollandais, et qu'il ne dépendra que du roi d'Angleterre de conclure avec la Hollande, le Lorrain et la Russie.

Il faut parler de Juliers et de Bergue en termes généraux et de façon qu'ils voient qu'on ne veut point leur donner de l'ombrage, et faire le tout avec le plus de dignité qu'il est possible; il faut écrire aussi aux Hollandais, les rassurer sur leurs capitaux en Silésie, et d'ailleurs leur marquer combien on est porté pour le bien public et pour le leur, et qu'on est même capable de se désister de toute prétention qui pourrait leur donner de la jalousie.

Adieu, mon cher charlatan, tenez bonne contenance et ne faites semblant de rien, la bombe crèvera au 1^{er} de décembre 1740.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

154. AN DEN ETATSMINISTER VON ROCHOW IN CLEVE.

Rheinsberg, 12. November 1740.

Ich habe aus Eurem Schreiben vom 1. d. ersehen, was Ihr wegen eines, Mir bekannten, Aufsatzes des hochseligen Churfürsten Friedrich

¹ Unten Nr. 182, 4. Dec.

Wilhelms¹ von denen bei Abgang der männlichen Linie von Oesterreich zu nehmenden Mesures erinnern wollen. Ich bin Euch für Eure darunter führende wohlgemeinte Intention obligiret.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

155. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 12 novembre 1740.

J'apprends par votre 2^e post-scriptum du 2 de ce mois que vous voyez peu de jour à obtenir dans la crise présente quelque révolution avantageuse par rapport aux rentes sur la Meuse,² et que vous croyez qu'il faut remettre cette affaire à un autre temps.

Sur quoi je vous dirai que j'en pense tout-à-fait différemment, et que je doute qu'on trouve de longtemps un temps plus favorable pour faire entendre raison à la cour de Vienne que celui d'à présent. Ainsi, loin de perdre de vue la prétention dont il s'agit, et qui se monte déjà au delà d'un million et demi de florins, vous devez la solliciter bien vivement, et vous pouvez bien insinuer aux ministres de la cour, si l'occasion s'en présente, que las des longueurs qu'on a apportées jusqu'ici à cette affaire, je ne suis pas en humeur de me laisser amuser davantage, et qu'il faudra songer à me satisfaire d'une ou d'autre façon d'une dette aussi juste et liquide qu'importante.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. de Podewils.

156. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 13 novembre 1740.

J'ai bien reçu les vôtres du 11 et 12 de ce mois, aussi bien que la réponse du de Brackel. Vous lui direz que j'ai été charmé d'apprendre ses bons sentiments, et l'empressement qu'il a de faire connaître les miens au Duc-Régent et à la Régence de l'empire russe. Au reste, vous réflexions sur le contenu de la lettre du colonel de Camas me paraissent justes.³

Federic.

Nach dem Concept.

¹ Gedruckt bei v. Ranke, Sämmtl. Werke XXV—XXVI, 499. — ² Vergl. oben Nr. 74, 17. Sept. — ³ Bericht des Ministers vom 11. Nov.: „Je regarde, si j'ose le dire, le discours que le Cardinal lui a tenu sur la mort de l'Empereur comme préparatoire au parti que la France souhaiterait de faire prendre à Votre Majesté en faveur de l'électeur de Bavière. Tout leur système roule sur cela en France, et il sera bon de leur laisser toujours entrevoir quelque espérance de ce côté-là, sans s'engager à rien formellement, jusqu'à ce qu'on soit d'accord avec la cour de Vienne et les Puissances maritimes, pour pouvoir, en tout cas, se jeter entre les bras de la France, si les autres nous tournent le dos.“ Die Unterredung des Cardinals mit Camas fand am 29. Oct. zu Fontaineblau statt. Vergl. Droysen V, 1, 155.

157. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. November: Wenn der König unter dem 12. befohlen hat, auch den Holländern eine schriftliche Mittheilung von dem nach Wien zu sendenden Plane zu machen, so hat die Sendung von Briefen an den Greffier der Republik und an den Pensionär von Holland doch seine grosse Bedenken: „Si l'on écrit à ces messieurs, la lettre est d'abord communiquée à toutes les provinces, et par conséquent la France sera informée sur le champ des propositions.“ Podewils giebt anheim, die Mittheilung durch den Mund des Gesandten zu machen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Bon, vous avez raison.¹

158. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 15 novembre 1740.

Mon cher Podewils. J'ai envoyé un faux ordre aux régiments de Berlin, avec une route pour Halberstadt; j'espère que cela trompera les politiques, ou du moins qu'ils seront déroutés.

Il faut user de toute sorte de moyens pour les rendre incertains, et pour les dérouter dans toutes leurs conjectures; ceci, j'espère, n'y contribuera pas peu. En attendant, nous travaillons ici au sérieux, et si le ciel ne nous est pas tout-à-fait contraire, nous aurons le plus beau jeu de l'univers. Jouez au guet de votre côté, pour épier tout ce qui se peut passer dans les cervelles de vos lynx; l'ordre d'aujourd'hui, j'espère, va donner du mouvement à bien des courriers; je compte de frapper mon coup le 8 de décembre, et de commencer l'entreprise la plus hardie, la plus prompte et la plus grande dont jamais prince de ma maison se soit chargé. Adieu, mon cœur me promet de bons augures et mes troupes d'heureux succès.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

159. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 15 novembre 1740.

La situation des affaires de l'Europe étant telle présentement qu'il faut de toute nécessité prendre son parti, si on ne veut pas laisser

¹ Demgemäss ergeht in der Folge (10. December) an die Generalstaaten nur das allgemein gehaltene deutsche Rundschreiben über den Einmarsch in Schlesien, das unter dem 13. Dec. an die deutschen Reichsstände erlassen wird. Gedruckt Preussische Staatsschriften I, 64.

tomber les choses dans un état désespéré, dont toute la prudence humaine et les efforts les plus considérables ne sauraient les retirer dans la suite, je me suis vu forcé d'avoir recours à des remèdes qui, quelque violents qu'ils puissent paraître au premier coup d'œil, n'ont en vue que le véritable bien public, l'équilibre de l'Europe, la conservation du système de l'Empire, la liberté de l'Allemagne, et le seul et véritable salut des tristes débris de la maison d'Autriche.

C'est dans cette vue-là, et pour d'autres raisons très valables que je manifesterai en son temps, que j'ai pris la résolution de faire entrer un corps de troupes en Silésie, non seulement pour empêcher que d'autres dans les conjonctures présentes ne s'emparent d'une province qui fait la barrière et la sûreté de mes États, mais aussi pour être par là plus à portée de secourir la maison d'Autriche et de la sauver de la ruine dont elle est menacée.

Si on veut reconnaître en cela la pureté de mes sentiments et intentions à Vienne, en réfléchissant sur la fâcheuse situation où l'on s'y trouve, et qui ne lui laisse d'autre ressource que celle d'opter entre le parti désespéré de se jeter entre les bras de la France et celui de s'en remettre à moi, on conviendra facilement qu'on ne saurait trouver nulle part son compte mieux qu'avec moi, et voici ce que j'offre de faire pour le bien de la reine de Hongrie et de Bohême et du duc de Lorraine, son époux:

1° Je suis prêt de garantir de toutes mes forces tous les États que la maison d'Autriche possède en Allemagne, contre quiconque voudra les envahir.

2° J'entrerai là-dessus dans une alliance étroite avec la cour de Vienne, celle de la Russie et les Puissances maritimes.

3° J'emploierai tout mon crédit à faire parvenir le duc de Lorraine à la dignité impériale et à soutenir son élection *contra quoscunque*. Je pourrais même dire, sans risquer trop, que je me fais fort d'y réussir.

4° Pour mettre la cour de Vienne en état et bonne posture de défense, je lui fournirai d'abord en argent comptant deux millions de florins; et je pourrai même aller jusqu'à trois, ce qu'il faudra pourtant ménager dans le commencement, et marchander là-dessus le plus qu'il est possible.

Vous sentez bien que pour des services aussi essentiels que ceux auxquels je m'engage par les conditions très onéreuses, marquées ci-dessus, il me faut une récompense proportionnée, et une sûreté convenable pour un dédommagement de tous les risques que je cours, et du rôle dont je veux bien me charger. En un mot, c'est la cession entière et totale de toute la Silésie que je demande d'abord pour prix de mes peines et des dangers que je vais courir dans la carrière où j'entre pour le service de la maison d'Autriche.

Les services considérables que mes ancêtres ont rendus à cette maison, et qui n'ont point été récompensés, et même payés d'ingratitude, demandent absolument que je m'assure d'avance d'un gage de reconnaissance de la part d'une cour pour laquelle je suis prêt de tout sacrifier, et de garantir la succession de toutes mes forces.

Mon intention est donc que, dès que vous aurez appris que mes troupes sont entrées en Silésie, vous demandiez d'abord une audience particulière au duc de Lorraine et que vous lui exposiez de bouche fidèlement tout le contenu de cette dépêche, en l'assurant de ma part que, connaissant par l'expérience que mes ancêtres en ont faite, l'irrésolution de la cour de Vienne, il a fallu, sans la consulter auparavant, prendre cette route, pour son propre bien et surtout celui, du duc de Lorraine, que je chéris et estime infiniment, et pour l'amour duquel je me suis porté à cette démarche hardie, en coupant court à tous les délais d'une négociation longue et infructueuse, dans une affaire où il ne s'agit pas moins que du salut de l'Europe, de celui de la maison d'Autriche, et de la fortune du duc de Lorraine.

Si l'on veut de moi à ce prix-là, on pourra s'attendre sincèrement aux plus grands efforts que je ferai pour la conservation des tristes débris de cette maison, et pour mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince.

Mais si on ne m'accorde pas purement et simplement ce que je demande, je m'en lave les mains et je me verrai forcé, quoiqu'à regret, de prendre parti ailleurs, et nous verrons comment la cour de Vienne se tirera d'affaire, et comment elle pourra se conserver malgré moi, et encore moins parvenir au but qu'elle se propose.

Car de quelque côté qu'elle se tourne, elle n'en sera jamais quitte sans faire quelque sacrifice, et si elle prend le parti désespéré de se jeter entre les bras de la France, aux dépens de la liberté de l'Europe, elle peut être assurée qu'il y a déjà un plan tout dressé pour l'empêcher d'une manière qui pourrait entraîner sa destruction totale.

Il faudra bien faire sentir ce dernier article au duc de Lorraine, puisque je prévois que ceux qui ont possédé la confiance de feu l'Empereur, et qui sont capables des conseils les plus désespérés et les plus violents, ne manqueront pas de remuer ciel et terre pour précipiter la cour de Vienne dans un précipice où elle se perdra sans retour.

Il s'agit donc de prendre promptement un parti à Vienne, sans vouloir m'amuser, ou sans se faire de fausses illusions, puisqu'il faut absolument que je sache où j'en suis avec ces gens-là.

Si le duc de Lorraine le trouve à propos, vous pouvez vous expliquer sur le même ton envers les ministres de la conférence et ceux

¹ Dieser Absatz ist von Podewils in dem Concept hinzugefügt auf folgende eigenhändige Randbemerkung des Königs: Il faut ajouter ici les services que mes ancêtres leur ont rendus, et qui n'ont point été récompensés.

qui sont au timon des affaires présentement, en leur déclarant distinctement, et même à plusieurs reprises s'ils le souhaitent, mes intentions là-dessus. J'avoue cependant que je ne saurais me fier au baron de Bartenstein, qui s'est toujours montré ennemi de ma maison. C'est pour cela que je souhaiterais fort que la négociation ne passât point par ses mains, ce que vous devez insinuer adroitement au duc de Lorraine.

Je ne crois pas non plus qu'il conviendrait à mes intérêts que vous leur donniez mes propositions par écrit, quoique vous puissiez fort bien permettre qu'ils les minutassent en votre présence, et conformément à la communication que vous leur en ferez.

J'attends avec beaucoup d'impatience ce qu'on vous aura répondu sur tout cela, mais je n'en pousserai pas moins ma pointe pour prendre possession de toute la Silésie, afin d'être en état de m'y maintenir d'autant mieux et de secourir la cour de Vienne d'autant plus facilement, si elle le trouve à propos, ou de prendre mon parti ailleurs, si elle m'y force par un refus mal placé d'offres si considérables.

Peut-être que le dessein pourra éclater ou être soupçonné à Vienne avant qu'on frappe le coup, puisqu'il est impossible que cela se puisse faire sans quelques préparatifs, qui sautent d'abord aux yeux de tout le monde. Mais en cas qu'on vous en parle, vous n'avez qu'à feindre de l'ignorer entièrement, en contestant en gros que vous étiez informé de mes bonnes intentions pour la cour de Vienne, mais que vous ignoriez les routes que je prendrais pour leur en témoigner les effets.

Voilà une occasion qui vous donne un vaste champ pour continuer à mériter ma bienveillance et une récompense proportionnée au service que vous me rendez dans une affaire de cette importance, et pour la réussite de laquelle je me persuade que vous n'oublierez ni soin ni peine, en m'informant, aussi souvent que la nécessité le demande, par des estaffettes de ce qui pourrait exiger une prompte résolution ou des instructions ultérieures.

Federic.

H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.²

160. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 15 novembre 1740.

J'ai vu par votre dépêche du 5 du courant l'entretien que vous avez eu avec l'ambassadeur de France au sujet de l'élection d'un empereur.³

¹ Der nächste Satz in Gemässheit folgender Randbemerkung des Königs zu dem Concept: „Je ne veux point que la négociation passe par les mains de Bartenstein.“ — ² Der König schreibt eigenhändig unter das Concept: „Ceci est très bon, mais il faut encore plus appuyer sur la bonne intention et le dessein dans lequel je suis de leur garantir la Pragmatique. Faites-le expédier alors et j'enverrai un courrier.“ Die Ausfertigung enthält indess keinen dem entsprechenden Zusatz. — ³ Le marquis de Mirepoix „me tira à côté et me dit à l'oreille: On m'a dit que le Roi votre maître

J'espère que vous tâcherez d'approfondir le système que la France s'est fait sur les conjonctures présentes, tant par rapport à la succession des pays héréditaires de la maison d'Autriche qu'à celle de l'Empire, et pour quel prétendant elle se déclarera à l'égard de l'une et l'autre. Cependant vous aurez soin de vous tenir extrêmement serré envers lui et d'user de toute la circonspection imaginable pour ne pas lui laisser entrevoir mes sentiments sur ces matières, lui donnant au reste en toute occasion les assurances les plus fortes de mon intention sincère et inaltérable d'entretenir avec soin et sans interruption la bonne et parfaite intelligence dans laquelle j'ai le plaisir de vivre avec la France.

Au surplus, j'ai bien de la peine à me persuader que la cour de Dresde soit si bien disposée en faveur de la nouvelle reine de Hongrie et du Grand-Duc son époux, comme celle de Vienne paraît s'en flatter. Les Saxons n'ont pas su si bien déguiser leurs vues secrètes qu'on n'en ait entrevu une partie, et l'on sait à ne pas douter que le roi de Pologne souhaite avec passion de monter sur le trône impérial, de sorte qu'il n'y a nulle apparence qu'il y renonce en faveur du Grand-Duc, à moins que celui-ci ne lui fasse d'ailleurs sa convenance.

Il n'est pas vraisemblable que ces deux princes conviennent si aisément de leurs faits, au moins sans qu'il n'en transpire quelque chose; ainsi je compte qu'il ne vous sera pas difficile de découvrir ce qui se négociera à ce sujet, et c'est à quoi vous apporterez une attention particulière, pour m'en pouvoir donner de bonne heure des informations.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. de Podewils.

161. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. November: Mardefeld in Petersburg erbittet Weisungen

- 1. wie er es mit der Trauer für die verstorbene Kaiserin halten soll,
- 2. ob er der Mutter des Kaisers den Titel „Kaiserliche Hoheit“, und dem Herzog und der Herzogin von Kurland den Titel „Hoheit“ geben darf.

Comme les autres ministres.

Qu'il doit s'empresse pour tout ce qui peut être agréable au père et à la mère de l'Empereur, et à tout le conseil, et qu'il doit leur donner tous les titres qui leur peuvent faire plaisir.

Fr. 1

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

a donné sa voix au grand-duc de Toscane pour le faire élire empereur. — Je répondis: Comment le Roi mon maître lui l'aurait-il donnée? à peine sait-il que l'Empereur est mort. — Il poursuivit: Mais le Grand-Duc ne pourrait pas l'être, n'ayant aucune possession en Allemagne. — Je répliquai que cependant son épouse en avait. — Sur quoi il répartit: C'est à savoir si elle les garde — sans vouloir continuer le discours d'avantage. — 1 Am Rande des Berichts von Mardefeld steht als „Mündliche Re-

162. AU CAPITAINE ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 19 novembre 1740.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été rendue, et m'a appris ce que milord Harrington vous a dit, touchant l'événement arrivé par la mort de l'Empereur, que le Roi son maître était et serait toujours prêt d'entrer de concert avec moi dans toutes les mesures convenables dans cette circonstance, ne doutant pas que de ma part elles ne soient toujours conformes au bien public et à la cause protestante en Europe. Vous pouvez lui répondre que mes sentiments se rencontrent entièrement sur cet article avec ceux de Sa Majesté Britannique, avec laquelle je communiquerais au premier jour confidentiellement sur les mesures à prendre dans la situation présente, souhaitant passionnément d'aller de concert avec elle en tout ce qui peut affermir l'équilibre de l'Europe, le système de l'Empire, et le bien général de la cause protestante, qui feront toujours le seul et véritable but de toutes mes actions. Et comme le roi de Grande-Bretagne y vise également, à ce que le lord Harrington vous a assuré, et que les intérêts de ce monarque me seront toujours aussi chers que les miens propres, il ne faut pas douter que nous ne tombions bientôt d'accord sur un ouvrage si salutaire.

Vous devez vous informer aussi adroitement de ce qu'on pense de la contenance de la France et du langage pacifique qu'elle tient par rapport à la garantie de la Sanction Pragmatique, et si l'on s'y fie en Angleterre.

Je suis surtout curieux d'apprendre si la mort de l'Empereur, comme l'on assure, fera assez d'impression sur l'esprit de la nation, pour ne point prendre le parti de déclarer la guerre à la France, par rapport à l'assistance qu'elle a donnée à l'Espagne.

Il y a apparence que le cardinal de Fleury ne tient des propos si modérés au sujet de la garantie de la succession de feu l'Empereur que pour empêcher la nation britannique, et même la cour, de prendre un parti vigoureux à l'ouverture prochaine du parlement, et pour éviter qu'on ne lui déclare la guerre, afin qu'on ait le temps en France de préparer à petit bruit tout ce qu'il faut pour frapper son coup d'autant plus sûrement. Vous pouvez bien insinuer ceci de vous-même au ministère d'Angleterre, pour voir comment on s'expliquera là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. de Podewils.

solution“ des Königs: „Man muss nicht viel Difficultäten machen mit Titels.“ Durch einen im Ministerium aufgesetzten Erlass vom 29. Nov. wird Mardefeld indess gewiesen: „Quelque porté que je sois d'accorder au Duc toute sorte de marques d'honneur, la chose ne laisserait pas de rencontrer des difficultés, ne pouvant point, sans déroger de ma dignité, m'écarter de ce qui se pratique à cet égard par les autres têtes couronnées.“

163. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 novembre 1740.

J'ai de la peine à me persuader que la cour de France, ainsi que vous le croyez selon votre dépêche du 6 de ce mois, ne fera aucun mouvement à l'occasion de l'événement qui est arrivé de la mort de l'Empereur, mais que le tout se passera de la part de cette couronne vraisemblablement en négociations.

On connaît assez le langage du Cardinal ministre dans ces sortes de rencontres, qui affecte d'abord de grands sentiments de modération et de désintéressement, pour endormir les autres, les empêcher de prendre des mesures, et pour gagner du temps à préparer des matériaux à petit bruit, afin de frapper plus sûrement son coup avant qu'on s'y attende.

Quelle apparence a-t-il que la France veuille abandonner les intérêts de la cour de Bavière, qui certainement par la voie de la négociation ne tirera jamais ni pied ni aile de la maison d'Autriche, qui n'est point accoutumée à faire des cessions, à moins qu'elle n'y soit forcée.

Et la France, laisserait-elle échapper cette occasion pour arracher la dignité impériale au duc de Lorraine, qui y vise, et pour ne point vouloir affaiblir ce qui reste encore de forces à la maison d'Autriche, et qui, sous un prince jeune, actif, économe, et extrêmement appliqué aux affaires, tel que le duc de Lorraine, pourra avec le temps reprendre son ancienne vigueur, et devenir après quelques années de repos aussi formidable à la France, moyennant de bonnes alliances, qu'elle a été autrefois.

Mais comment empêcher tout cela par la voie de la négociation seule? J'avoue que je n'y comprends rien, et que je suis fort tenté de croire que la cour de Vienne a su mettre la France dans ses intérêts par le moyen de quelque sacrifice considérable qu'elle lui a stipulé, et qui n'éclatera que quand on croira le tout pacifié et tranquille. A ce prix-là, je crois la France assez portée d'abandonner la Bavière et de concourir à la défense de la maison d'Autriche, et même à son élévation à la dignité impériale.

Ainsi vous ferez bien de ne vous point laisser endormir par les apparences, mais de tâcher de pénétrer, autant qu'il est possible, le dessous des cartes.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

164. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Berlin, 19 novembre 1740.

J'ai vu par votre dépêche du 11 de ce mois l'entretien que vous avez eu avec le sieur Trevor, et ce qu'il vous a dit des sentiments du Roi son maître touchant l'empressement qu'il témoigne d'entrer immédiate-

ment en négociation avec moi, pour concerter les mesures nécessaires et convenables dans les conjonctures présentes à nos intérêts réciproques.

Vous pouvez assurer ce ministre que mes intentions sont toujours les mêmes que vous avez été chargé de lui témoigner déjà, et que je ne demande pas mieux que d'entrer dans des liaisons les plus étroites avec le roi de la Grande-Bretagne, à qui je m'ouvrirai en peu sur mes véritables sentiments par rapport aux affaires présentes et sur le parti à prendre dans la situation critique où l'on se trouve.

En attendant, on fera bien, de part et d'autre, de presser l'État de prendre des mesures vigoureuses, et d'augmenter considérablement ses forces de mer et de terre, ce que vous ferez de votre côté de bouche seulement, et avec tant de circonspection que cela ne puisse point donner de l'ombrage au marquis de Fénelon.

Il faudra insinuer aussi adroitement aux ministres de l'État qu'on ne doit point se fier aux apparences trompeuses de la modération affectée avec laquelle on s'explique en France sur la garantie de la Sanction Pragmatique, puisqu'il est très certain que la France ne tient ce langage pacifique que pour mieux endormir les autres et cacher ses véritables vues, à moins qu'elle ne soit secrètement convenue avec la cour de Vienne du sacrifice que celle-ci lui doit faire, ce qui, selon moi, serait tout ce qui pourrait arriver du plus funeste au salut de l'Europe et surtout aux Puissances maritimes; car de croire que la France, par un simple motif de générosité, veuille soutenir et conserver le reste de la maison d'Autriche — il faudrait connaître bien mal l'esprit de cette couronne, si on s'y laissait prendre, et on peut compter que la maison d'Autriche n'en sera jamais quitte, à moins qu'elle ne fasse quelque sacrifice, soit pour l'un ou pour l'autre qui doit la soutenir. C'est à l'Angleterre et à l'État à s'examiner s'il leur convient que ce sacrifice se fasse en faveur de la France, et que la dernière grande liaison entre les maisons d'Autriche et de Bourbon se perpétue de nouveau.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

165. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. November: Valory hat ihm ein Schreiben an den König übergeben, das Freundschaftsbethenerungen des französischen Hofes enthalte und einen Meinungs-austausch über die Ruhe des Corps Germanique anrege. Podewils hat sich auf allgemeine Verbindlichkeiten beschränkt.

Très sagement; nous les verrons bientôt venir d'une façon plus claire, et comme ils ne sont pas en état d'agir, ils voudraient nous endormir d'un sommeil léthargique jusqu'au moment qu'ils auraient pris toutes leurs mesures pour exécuter leurs desseins; mais pour le coup, ils en seront la dupe.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

166. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. November: „Le résident du roi de Pologne, Siepmann, est venu me dire par ordre de sa cour que le Roi son maître avait dessein d'envoyer au premier jour un ministre à Votre Majesté pour Lui faire de certaines propositions . . . Ainsi la cour de Dresde commence à rechercher Votre Majesté tout de bon, et je crois qu'on en pourrait tirer bon parti dans les conjonctures présentes, d'autant plus qu'on prétend que le roi de Pologne n'a pas encore reconnu jusqu'ici la reine de Hongrie et de Bohême en cette qualité.“

Voyons-les venir, rien ne nous convenant mieux que de recevoir des propositions de tous côtés et de choisir. Les lettres de Russie me font grand plaisir, celles de Paris nous sont favorables. Les Anglais font les sots, et les Hollandais les gilles; profitons en attendant des conjectures et leurrons-les tous ensemble. Valory croit pour sûr que nous allons à Dusseldorf, sans quoi il ne m'aurait point écrit la dernière lettre. Cela est bon.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

167. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,
A BERLIN.

Rheinsberg, 21 novembre 1740.

Monsieur de Valory. J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, aussi bien que l'obligeante réponse de Sa Majesté le Roi votre maître à ma notification des fiançailles du prince Guillaume mon frère. Comme j'ai été fort charmé de recevoir en même temps de vous de nouvelles assurances des sentiments d'affection et de confiance que Sa Majesté veut bien me continuer, je vous prie de l'assurer de ma part combien j'y suis sensible, et que rien au monde ne me saurait être plus agréable que de pouvoir la convaincre du désir que j'ai de lui marquer la sincérité de mon amitié et de mon attachement.

Quant à l'intérêt et au repos du Corps Germanique, personne n'y pouvant être plus intéressé que moi, je me flatte que Sa Majesté Très Chrétienne me rendra la justice de croire que je n'aurai jamais d'autres vœux que celles qui pourront tendre à conserver le véritable bonheur de l'Allemagne, et, comme je suis persuadé que la couronne de France est dans les mêmes sentiments, elle peut compter que les miens y répondront toujours. Au reste, j'attends avec impatience le retour du colonel de Camas, pour apprendre de lui ce que monsieur le Cardinal pense sur les conjonctures présentes. Je suis avec beaucoup d'estime votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

168. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. November: Valory harret voll Ungeduld der Beantwortung seines Briefes an den König und argwöhnt ein Einverständnis zwischen Preussen und England. Er lässt durchblicken, dass sein Hof die Wahl des Churfürsten von Baiern zum Kaiser wünscht. Podewils hat ihm ausweichend geantwortet.

Il est fort bon de leurrer Valory; je ne suis engagé à rien vers le Cardinal, et je peux faire ce que je veux. D'ailleurs, ils ne peuvent rien faire contre moi, car avant le printemps il faut que je sois d'accord avec le Lorrain; alors ils n'ont aucun prétexte de rompre avec moi, et je trouverai toujours le moyen de m'accommoder avec l'Angleterre et l'Empire, ainsi que cela ne vous embarrasse rien.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

169. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON
ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Rheinsberg, 24. November 1740.

Ich habe Ihre Durchlaucht Ihren Brief gekriegt, und gesehen mit was vor Inquiétude Sie den bevorstehenden Marsch meiner Truppen ansehen. Ich hoffe, dass Sie Sich darüber beruhigen werden und erwarten mit Geduld, zu was ich Sie destinire. Ich habe meine Dispositionen alle gemacht, und werden Ihre Durchlaucht schon zeitig genug erfahren, was ich befohlen habe, ohne Sich weiter darum zu inquietiren, indem nichts vergessen noch versäumt, und hoffe ich übrigens, dass Sie versichert sein werden, wie ich mit vieler Estime bin Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

170. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 26 novembre 1740.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement remise. Je me suis bien douté qu'on commencerait à la fin à se réveiller de la fatale léthargie et sécurité à Vienne, dans laquelle on paraissait être tombé, en se berçant dans les espérances les plus frivoles, sans se mettre en peine de conjurer l'orage qui menace la maison d'Autriche de tous côtés et sans vouloir travailler à se faire des puissants amis.

En vérité, le danger presse plus que jamais, et on n'a point de temps à perdre, si on le veut prévenir. La contenance mal assurée du

marquis de Mirepoix¹ ne me surprend pas, et il me semble qu'on devrait assez connaître la France à Vienne pour ne point se laisser amuser par les belles déclarations qu'elle fait uniquement dans la vue de jeter de la poudre aux yeux des autres, et d'empêcher surtout qu'à l'ouverture prochaine du parlement en Angleterre on ne prenne de parti vigoureux, et qu'on ne fasse de nouvelles augmentations en Hollande, tandis que la France fait ses préparatifs en secret et à petit bruit, ayant ordonné sous main à tous les officiers d'infanterie d'augmenter de cinq hommes leurs compagnies sans qu'il y paraisse, et on fera autant de la cavalerie. La France ne se cache pas non plus envers ses confidents de vouloir procurer la couronne impériale à la cour de Bavière, et à en frustrer pour jamais le duc de Lorraine.² Les trois électeurs n'agissent que par les ressorts secrets de la cour de Versailles, l'électeur de Cologne et le Palatin font faire des levées considérables, et leur plan est de faire joindre leurs troupes à celles de Bavière le printemps qui vient. La cour de Dresde fait actuellement acheter 5,000 chevaux, pour augmenter et remonter la cavalerie, et elle continue de faire dresser de gros magasins vers les frontières de la Silésie et de la Bohême. Ainsi on tâchera de fondre de tous côtés sur la maison d'Autriche, et si elle ne se dépêche pas à prévenir ceux qui recherchent les puissances qui seules sont en état et à portée de l'assister efficacement et promptement, elle pourrait trouver visage de bois.

Vous faites parfaitement bien de continuer à leur insinuer tout cela à Vienne, et cette cour est perdue sans ressource, si elle ne peut se résoudre à faire quelque sacrifice en faveur de ceux qui sont en état de lui sauver le reste et de la faire revenir sur l'eau.

Je verrai ce que le marquis de Botta me proposera là-dessus. Vous lui avez parlé on ne saurait mieux.³ Si l'on croit me pouvoir payer de compliments et de belles protestations, je leur en rendrai le double et tâcherai en attendant de faire ce que mes intérêts et ma convenance demandent dans les conjonctures présentes, où l'on ferait la plus haute folie de s'exposer de gaieté de cœur, sans y trouver un profit bien réel et solide, de quoi vous pouvez continuer d'assurer sans déguisement la cour où vous êtes.

Federic.

H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

¹ „Le marquis ne sort pas de chez lui et ne tient point une contenance bien composée. Il me demanda l'autre jour s'il était vrai que Votre Majesté avait offert à la Reine de l'argent et 40,000 hommes de troupes, comme l'on s'en vantait ici.“ Auf Borcke's verneinende Antwort erwidert Mirepoix: „Je l'ai bien cru aussi que ce n'était qu'une nouvelle avanturée.“ (Bericht Borcke's 16. Nov.) — ² Vergl. oben Nr. 168. — ³ „Je lui ai dit naïvement qu'il faudra dire tout net et sans biaiser ce que l'on est intentionné de faire, que sans cela il ne ferait que de l'eau claire. Il m'a promis de suivre ces avis, sans vouloir s'en ouvrir davantage, en y ajoutant les protestations les plus belles et les plus fortes.“ (Bericht Borcke's 16. Nov.)

171. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 novembre 1740.

Je suis fort satisfait du compte que vous m'avez rendu par votre post-scriptum du 5 de ce mois, touchant les ressorts secrets que le duc de Courlande a fait jouer pour s'emparer de la régence de l'empire, ainsi que des autres anecdotes que vous m'y mandez.

De la manière que vous me faites concevoir les choses, l'autorité du nouveau Duc-Régent est encore fort chancelante, et il ne sera jamais sûr de son fait, tant qu'il ne trouvera pas le secret de gagner les gardes, qui sont déjà en possession de donner le ton au reste de l'armée. Je doute fort qu'il puisse faire fond sur l'attachement des seigneurs russes qui ont paru concourir à son élévation. Ce sont pour la plupart des gens connus pour être doubles et traîtres, et d'ailleurs ennemis mortels de tout gouvernement étranger, et pour peu qu'ils voient jour de le pouvoir renverser sans risque, il est sûr qu'ils tourneront casaque.

Pour ce qui est des comtes d'Ostermann et de Lœwenwolde, je les tiens trop circonspects pour en attendre des efforts extraordinaires en faveur du Duc-Régent. Ils n'ont, d'ailleurs, aucune raison de se sacrifier pour lui. Du moins la conduite qu'il a tenue envers eux, sous le règne précédent, ne leur en fournira aucun motif.

Il n'y a donc que le seul comte de Münnich sur l'attachement de qui il paraît pouvoir compter. Haï qu'il est des troupes, et surtout des officiers, il ne peut trouver sa propre sûreté ni se garantir d'une chute certaine que par la protection du Duc. Mais cette même haine universelle l'empêche d'être d'un grand secours au patron, et s'il est du caractère que vous dites, fera-t-il scrupule de l'abandonner, et même de le trahir, si le parti contraire lui fait ses sûretés et sa convenance?

Il y a apparence que le Duc fera venir auprès de sa personne le général Bismarck, dont la fidélité lui doit être, en effet, moins suspecte que celle de tous les autres, à raison de l'alliance qui est entre eux, et que, pour le mettre en état de le secourir plus efficacement, il l'élèvera aux premiers emplois, et lui donnera part au commandement des gardes. Mais de l'humeur que l'on connaît à ce général, il ne s'accordera jamais avec le comte de Münnich, qui, d'ailleurs, nourrit depuis longtemps une terrible jalousie contre lui; de sorte que son élévation ne servira vraisemblablement qu'à brouiller davantage les cartes, sans que l'autorité du Duc en soit plus affermie.

Il n'est pourtant pas impossible qu'il se maintienne dans son poste, supposé que la nation soit telle que vous me l'avez souvent dépeinte, rampante, craintive, capable de trahir pour l'intérêt parents et patrie, et incapable de risquer la moindre chose pour elle, et que le Duc, dispensateur souverain de tout ce qui peut exciter ses désirs et ses craintes, sache se prévaloir de ces avantages et s'en serve comme il faut, sans

s'arrêter à aucun scrupule. En effet, la situation est telle qu'il faut qu'il se soutienne à tout prix, et même qu'il aille en avant, ou qu'il périclite. Au moindre pas qu'il ferait en arrière, il essuierait, à coup sûr, une catastrophe des plus funestes. La haine de la nation étant portée au comble par cette dernière entreprise, elle ne se bornerait sûrement pas à le dépouiller et à le renvoyer en Courlande, en cas qu'elle en fût la maîtresse.

Ainsi, le sort du Duc étant encore incertain, vous vous observerez, avec un soin extrême, pour ne lui pas déplaire et pour ne pas perdre sa confiance, d'autant que je suis informé qu'il est naturellement soupçonneux et qu'il prend facilement ombrage, ce qui ne pourrait manquer de faire beaucoup de tort à mes affaires, en cas qu'il vienne à bout de ses desseins. Que cela ne vous empêche pourtant pas de ménager avec beaucoup d'attention les principaux parmi les factions contraires, afin que, quoi qu'il en arrive, je conserve toujours dans le parti dominant des gens qui soient affectionnés à mes intérêts.

Vous vous appliquerez surtout à approfondir les menées et intrigues secrètes qui se font de part et d'autre, et les véritables dispositions où se trouvent, tant à l'égard du duc de Courlande qu'à celui de Brunswick et de son épouse, ainsi qu'à la princesse Élisabeth, les comtes d'Ostermann et de Løwenwolde, et le reste de ceux qui ont eu quelque crédit sous le règne précédent, aussi bien que les généraux Uschakow et Soltikow, qu'on dit être fort accrédités parmi les gardes, et vous m'informerez exactement et à chaque ordinaire de tout ce que vous pouvez en découvrir.

Vous ne négligerez non plus d'être attentif à ce qui se passe dans l'intérieur du pays, et s'il s'y fait des mouvements en faveur de l'une ou l'autre princesse. En cas que ce fût pour la princesse Élisabeth, le prince de Hombourg, aimé qu'il est des troupes, y pourrait jouer un grand rôle, qui le serait bien davantage, s'il n'était pas marié.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

172. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. November: „Les ministres de France qui sont ici continuent d'être extrêmement intrigués sur la véritable destination des armements de Votre Majesté. Quoiqu'ils croient assez généralement que cela vise la Silésie, ils ne sont pourtant pas sans inquiétude pour le pays de Juliers et de Bergue. On m'a assuré que le marquis de Beauveau a été s'informer l'autre jour chez Brackel de ce qu'il croyait de tous

Tout cela est bon, Brackel parle sans ordre, et assure ce qu'il ne sait pas, Beauveau n'apprendra rien que lorsqu'il en sera temps, et nous réussirons malgré les jaloux et les ambitieux.

Fr.

les préparatifs qu'on faisait ici. Il a ajouté que, si cela regardait l'Électeur palatin, sa cour ne souffrirait point qu'on l'écrase, ou qu'on lui tombe sur le corps de son vivant dans le duché de Bergue.¹

Die französischen Gesandten fürchten ein Einverständniß des Königs mit den Seemächten; die Ankunft der Gesandten des dresdner und wiener Hofes wird ihre Verwirrung noch vermehren.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

173. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. November: „On m'a voulu assurer hier que le roi de Pologne, tourmenté par l'ambition démesurée de la Reine son épouse, avait formé le projet d'aspirer à la couronne impériale; que la cour de Dresde travaillait à gagner la France et à se procurer son assistance, moyennant quoi le Roi abdiquerait la couronne de Pologne en faveur du roi Stanislas, et qu'on s'ouvrirait sur ce dessein aussi à Votre Majesté, en Lui faisant des propositions là-dessus, par le nouveau ministre de Saxe, qui doit arriver au premier jour. . . Je crois qu'il ne pourrait nuire aux desseins de Votre Majesté, si on roulait actuellement à Dresde ces idées chimériques, puisqu'il est certain que plus il y aura de compétiteurs à la dignité impériale, plus Votre Majesté sera recherchée, ce dont la cour de Vienne commence enfin à sentir la nécessité, selon les dernières dépêches de M. de Borcke, qui ne sauraient être plus favorables.“

Admirable, mon cher ami; j'ai le cœur gros de vous revoir, nous parlerons deux heures ensemble, et je serai charmé de vous dire tout ce que j'ai projeté.¹

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

174. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 28. November: Die geheime Commission in Wesel fragt an, wie sich im Falle der Besitz-

Sans hostilités.

Je regarde cette affaire comme une bagatelle, et cet ordre ici n'aura

¹ Am Rande eines gesandtschaftlichen Berichts, der unter dem 27. November aus dem Cabinet an das Ministerium übersandt wird, stehen von des Königs Hand die an Podewils gerichteten Worte: „Je serai vendredi (= 2 déc.) à Berlin, et vous m'attendrez dans ma chambre l'après-midi à 4 ou 5 heures.“

ergreifung im Bergischen die Truppen gegen pfälzische Garnisonen zu verhalten haben, die ihnen den Eintritt in die Städte streitig machen könnten?

„Les ordres de feu Sa Majesté de glorieuse mémoire, donnés à cet égard, portent qu'on devait éviter les villes où se trouverait garnison palatine, et se contenter d'afficher les patentes qui prouvent la prise de possession, aux environs de ces sortes de places.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

valeur que l'espace de trois mois, après quoi nous saurons s'il n'est pas nécessaire de prendre d'autres engagements.

Federic.

175. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 28. November, die anlässlich des Einmarsches in Schlesien zu veröffentlichende Declaration vor und fragt, ob bez. wann sie den fremden Ministern schriftlich zu überreichen sei.

Oui, il la faut délivrer à tous les ministres, mais il faut attendre que mes troupes soient en marche; ainsi ce sera le 12, jour avant mon départ, que vous le leur insinuerez et qu'on pourra le faire mettre dans les gazettes.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

176. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 1er décembre 1740.

Votre dépêche du 26 du mois passé m'a été remise, et vous pouvez marquer au comte de Brühl que le choix que le roi de Pologne a fait de la personne du conseiller privé de Bülow pour l'envoyer en qualité de son ministre à ma cour, m'a été fort agréable, et que je ne demande pas mieux que de cultiver une bonne amitié et intelligence avec ce prince, pour lequel je me suis senti toujours beaucoup d'estime et de considération. En attendant, comme je vous ai mis en état de pouvoir pénétrer les vues secrètes de la cour où vous êtes, et que vous me dites qu'on a formé le dessein d'arracher quelque partie de la succession de la maison d'Autriche, vous devez tâcher de découvrir si c'est sur la Bohême ou sur la Silésie qu'on a jeté les yeux, et sous quel prétexte ou de quelle manière on croit y pouvoir réussir.

Il faut bien prendre garde de démêler le vrai du faux, et de ne me point donner de simples bruits ou soupçons pour des vérités réelles.

Federic.

H. de Podewils.

1 Vergl. Preussische Staatsschriften I, 61.

Je suis très content de vous, et si vous continuez, vous ferez votre fortune. Je vous enverrai des secours de temps en temps, mais soyez actif, vigilant, et ayez des yeux de lynx.

Nach dem Concept; der Zusatz nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

177. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Potsdam, 2 décembre 1740.

Sachant combien les États-Généraux sont intrigués touchant la situation présente des affaires d'Allemagne et l'élection d'un empereur, je trouve convenable que vous insiniez au Grand-Pensionnaire, et à ceux qui sont du secret, que je ne donnerai ma voix qu'au duc de Lorraine. Mais quand on vous parlera de la Sanction Pragmatique, vous devez vous en expliquer en termes vagues et peu significants, sans toucher le fond de cette affaire délicate.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

178. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Berlin, 2. December 1740.

Ihre Durchlaucht können versichert sein, dass ich Ihre Mérite und Capacität ehre und venerire, als wie ein junger Officier einen alten ehren muss, der der Welt viele Proben von seiner Dexterität gegeben hat, und werde also Ihre Durchlaucht in keinen Gelegenheiten vorbeigehen, wo Sie mir guten Rath und an der Hand gehen können; alleine die Expedition, die ich anjetzo vorhabe, ist eine Bagatelle, und eigentlich eine Prise de possession zu nennen.

Künftig Frühjahr aber möchte es zum Ernst kommen und alsdann mehr auf sich haben, und dar ich überdem an Sachsen einen Nachbar habe, von dessen Intentionen ich nicht sicher bin, so kann ich in meiner Abwesenheit solchene importante Aufsicht und in allem Fall darauf folgende seriösere Expedition wie die jetzige keinem Besseren als Ihre Durchlaucht anvertrauen. Ich hoffe, Sie werden also daraus die Aufrichtigkeit meiner Sentiments ersehen und wie ich, weit entfernt Ihrer Gloire conträr zu sein, vielmehr auf eine ungezweifelte Art darzu anjetzo und alle Zeit contribuiren werde. Meine eigene Wohlfahrt ist dran gelegen, und werde ich gewiss niemals so unsinnig sein und experimentirte Officiers in wichtigen Gelegenheiten negligiren; allein diese Expedition reservire ich mir alleine, auf dass die Welt nicht glaube, der König in Preussen marschire mit einem Hofmeister zu Felde.

Ich bin jederzeit mit aller ersinnlichen Estime Ihrér Durchlaucht
freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

179. AU BARON DE GROSCHLAG, ENVOYÉ DE L'ÉLECTEUR
DE MAYENCE, A BERLIN.

Berlin, 3 décembre 1740.

Monsieur de Groschlag. C'est avec plaisir que j'ai reçu votre lettre du 28 novembre et l'extrait y joint de celle que M. l'Électeur votre maître vous a écrite, par laquelle j'ai vu ce qu'il pense sur la situation présente des affaires troublées d'Allemagne et sur les expédients qu'il croit les plus propres et les plus efficaces pour en maintenir le bonheur et la conservation.¹

Comme je suis obligé à ce prince de cette nouvelle marque de sa confiance et de son affection, je vous prie de vouloir lui en témoigner ma satisfaction, et de l'assurer que mes sentiments et mes vues ne manquent pas d'y être conformes, ayant les meilleures intentions du monde pour les maisons d'Autriche et de Toscane, et le véritable but de leur être utile et de conserver en même temps le repos et le salut du Corps Germanique. C'est pourquoi je serais toujours prêt de concerter avec M. l'Électeur et mes autres amis les mesures les plus solides et les plus efficaces pour obtenir une fin si salutaire. Au reste, je vous souhaite un bon voyage, étant etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

180. AU CAPITAINE ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 3 décembre 1740.

J'ai vu entre autre, par votre relation du 18 de novembre, que le roi d'Angleterre vous a dit dans l'audience que vous avez eue de lui, qu'il avait quelques différends avec moi, et qu'il ne demandait pas mieux que de les accommoder.

Mais comme je ne me souviens pas d'avoir des différends avec Sa Majesté Britannique, dont je recherche l'amitié, qui me sera toujours infiniment chère, vous devez vous informer par milord Harrington de ce que le roi d'Angleterre a voulu dire par cela, puisque je serais bien

¹ Der Extract Churfürstl. Rescripti vom 23. Nov. erinnert an die Mitwirkung des preussischen Hauses beim Zustandekommen der Reichsgarantie für die pragmatische Sanction, befürwortet die Wahl des Grossherzogs von Toskana und bedauert die „unfriedsame“ Haltung des brandenburgischen Comitialgesandten. — Groschlag's Bericht nach Mainz, Berlin 13. Nov., bei Heigel, Der österr. Erbfolgestreit etc. S. 55. 56.

aise de m'accommoder avec lui en tout ce qui est juste et raisonnable, étant persuadé que ce prince a les mêmes sentiments, et qu'il comprend comme moi que notre union dans les circonstances présentes est plus nécessaire que jamais.

Vous pouvez aussi assurer milord Harrington que j'écrirai moi-même là-dessus au premier jour à Sa Majesté Britannique, en lui ouvrant mon cœur d'une manière qu'elle en sera entièrement satisfaite et contente.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. de Podewils.

181. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 3 décembre 1740.

J'ai vu par votre relation du 21 de ce mois passé que le cardinal de Fleury n'a pas paru répondre à l'empressement de l'ambassadeur d'Espagne, qui voulait le porter à tirer parti de la mort de l'Empereur. Mais comme les apparences sont souvent trompeuses, ce n'est qu'en remarquant exactement tout ce qui se passe, qu'on peut découvrir la vérité. Vous continuerez à vous informer soigneusement tant des propositions que la cour d'Espagne pourrait faire dans la suite à celle de France, que des espérances que cette dernière pourrait donner aux Espagnols. Les allures du ministre de Sardaigne ne méritent pas moins d'attention. Il est apparent que toutes ces cours ne négligeront point leurs vues, mais le cardinal de Fleury a jusqu'ici très finement caché les siennes, et il paraît qu'il voudrait que ce fût la France seule, à l'exclusion des autres, qui profitât de ces conjonctures, et qu'une contenance modeste lui procurât par la voie de la négociation un morceau à sa bienséance, comme Luxembourg ou quelque autre acquisition convenable, en faisant toujours semblant de s'intéresser pour la reine de Hongrie et de vouloir écarter tout prétendant à la succession d'Autriche. Mais quoi que la France en dise, il n'est pas apparent qu'elle abandonne entièrement la Bavière, ni qu'elle pousse la modestie jusqu'à renoncer à tous les avantages que les conjonctures présentes semblent lui offrir. Ainsi, s'il ne paraît que la France fasse à l'heure qu'il est de nouvelles levées ni de préparatifs pour agir par terre, il faut considérer qu'elle est toujours armée, et qu'elle se trouve actuellement en état de commencer la guerre, ses forces étant plus considérables que celles des autres puissances.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils.

182. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 décembre 1740.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois avec l'importante nouvelle de la catastrophe et de la manière terrible dont la régence du duc de Courlande a fini, et de la nomination de la princesse Anne de Brunswick à la régence de l'empire de Russie.

Si j'ai été préparé à la première, ayant bien prévu que les manières brusques et les airs de violence et de hauteur avec lesquelles le duc de Courlande s'y prenait, ne sauraient que hâter sa perte, l'avènement de la princesse ma belle-sœur à la régence de cette monarchie m'a fait un plaisir infini; et quoiqu'elle ne me l'ait pas encore notifié dans les formes, vous tâchez pourtant en particulier de lui témoigner, aussi bien qu'à mon beau-frère, le duc Antoine-Ulric de Brunswick, la joie que j'en ressens et avec laquelle je partage une satisfaction que l'une et l'autre ont méritée, à juste titre, depuis si longtemps. Vous leur direz que nous sommes trop liés par le sang et par les intérêts les plus essentiels de nos deux maisons en particulier et de nos États en général, pour que notre union n'en doive devenir d'autant plus indissoluble, que de mon côté je ferais tout au monde pour la rendre telle, étant bien persuadé qu'on voudra me payer d'un retour sincère d'amitié, et être aussi cordialement porté pour l'avancement de mes intérêts que je le serai pour les leurs et pour ceux de la Russie, tant que je vivrai.

Vous ferez aussi un compliment convenable au maréchal comte de Münnich de ma part, en l'assurant de toute ma considération et de tout mon estime, et en lui disant que je regarde avec admiration le coup d'État qu'il a su faire si fort à propos pour le salut de son souverain, celui des personnes qui lui appartiennent le plus près, et pour la gloire de la Russie. Que je crois ne me tromper point en le regardant, avec justice et raison, comme le meilleur instrument d'une étroite et solide union entre moi et l'Empereur son maître, que je me persuade de sa pénétration et de son expérience qu'il trouvera lui-même que nos intérêts devraient toujours être inséparables, et qu'il continue, pendant le grand poste que ses mérites et ses grands services lui ont acquis, de contribuer, en tout ce qu'il pourra, à l'affermissement de la bonne intelligence et de l'union la plus étroite dans laquelle je souhaite de vivre avec la Russie.

Le comte de Münnich peut être persuadé qu'il n'obligera pas un ingrat, et que je lui donnerai, dans toutes les occasions qui se présenteront, des marques réelles de ma reconnaissance et de mon estime.

Je vous chargerai bientôt d'une certaine commission secrète, et si vous y pouvez réussir par le canal du comte de Münnich, je lui donnerai et à sa postérité le bailliage de Biegen, que le duc de Courlande a

eu jusqu'ici, et vous me manderez si vous croyez que cela l'accommodera.

Je suis extrêmement impatient d'apprendre les suites de cet événement, et si la faveur et le crédit du comte de Münnich seront de durée, ou si l'on ne se méfiera pas avec le temps de son caractère trop violent et hardi; comment il est venu avec le comte d'Ostermann, si celui-ci a perdu la direction des affaires depuis la nomination du Maréchal à la place du premier ministre, et si le dernier ne tâchera pas de lui substituer son frère ou un autre de ses créatures dans le maniement des affaires; si la nouvelle cour est portée pour l'ancien système par rapport aux liaisons étroites avec la maison d'Autriche et le roi de Pologne; comment le comte de Münnich pense sur la situation d'à présent des affaires de l'Europe, et quel parti il croit que la Russie doit prendre.

Il y a des gens qui soutiennent que la nouvelle régente n'aime pas du tout les étrangers, qu'elle est portée pour les nationaux, que le tout pourrait reprendre l'ancien pli, et que le Duc son époux n'est pas assez aimé d'elle pour qu'il puisse se flatter d'avoir grande voix au chapitre.

Je suis curieux aussi d'apprendre ce qu'on veut faire de la Courlande, si on la laissera aux enfants du malheureux duc de ce nom, ou si on veut l'incorporer à la Russie, sous prétexte du droit de rétention, jusqu'à ce qu'on soit dédommagé des sommes immenses dont le duc de Courlande est redevable à la Russie, et qu'il ne saurait jamais payer.

Je vous sais un gré tout particulier de l'exactitude avec laquelle vous m'avez informé jusqu'ici de toutes les anecdotes et des autres nouvelles intéressantes de la cour où vous êtes. J'espère que vous continuerez toujours de même, et je vous en tiendrai compte en temps et lieu.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

183. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 4 décembre 1740.

Monsieur mon Frère. La grande confiance que j'ai dans l'amitié de Votre Majesté, et nos intérêts communs dans les conjonctures critiques d'à présent, m'obligent à Lui communiquer sans réserve mes sentiments sur les mesures à prendre dans la situation épineuse des affaires où l'Europe se trouve maintenant, et à Lui faire part en même temps de la démarche à laquelle j'ai été obligé de recourir, pour remédier promptement au danger dont l'Europe entière, la liberté de l'Allemagne, et le système de l'Empire sont menacés également.

La maison d'Autriche, en butte à tous ses ennemis, depuis la perte de son chef et le délabrement total de ses affaires, est sur le point de

succomber sous les efforts de ceux qui font ouvertement des prétentions sur la succession, ou qui méditent en secret d'en arracher une partie; et comme par la situation de mes États je me trouve le plus intéressé à en empêcher les suites et à prévenir surtout ceux qui pourraient avoir formé le dessein de s'emparer de la Silésie, qui fait la sûreté et la barrière de mes provinces limitrophes, je n'ai pu me dispenser de faire entrer mes troupes dans ce duché, pour empêcher que d'autres, dans les conjonctures présentes, ne s'en emparent à mon grand préjudice et à celui des droits incontestables que ma maison a eus de tout temps sur la plus grande partie de ce pays-là, comme je ne manquerai pas de le manifester en temps et lieu.

Mon intention en cela n'a d'autre but que la conservation et le véritable bien de la maison d'Autriche.

Je me suis même expliqué sur cela par mon ministre à la cour de Vienne d'une manière que, si elle entend ses véritables intérêts, elle ne balancera pas un moment à y donner les mains.

Pour cet effet-là, je suis prêt d'entrer avec Votre Majesté, la cour de Vienne, la Russie, et les États-Généraux, dans toutes les mesures qu'on pourra trouver convenables, et dans une alliance des plus étroites, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, conserver le système de l'Empire, garantir les États de la maison d'Autriche en Allemagne contre quiconque voudra les envahir, et faire tomber l'élection d'un empereur sur la tête du duc de Lorraine, pour rétablir l'ancien système.

Mais comme j'ai des avis certains, à n'en pouvoir douter, que la cour de Vienne, conseillée par des gens qui jusqu'ici se sont portés à toutes les extrémités les plus fâcheuses, est prête à se jeter entre les bras de la France, pour renverser ce qui pourrait rester encore d'espérance de sauver l'Empire et la liberté de l'Europe, j'ai cru qu'il ne fallait point perdre le temps en négociations inutiles, mais se servir des moyens les plus efficaces pour déterminer l'irrésolution de cette cour, et pour l'obliger bon gré mal gré de prendre un parti convenable au bien de l'Europe, au sien propre et aux intérêts de la religion protestante, aussi bien qu'à ceux de Votre Majesté et de la république de Hollande.

Ce parti ne saurait être, selon moi, que celui que je viens d'indiquer ci-dessus à Votre Majesté, et pour y parvenir plus facilement, j'ai pressé les États-Généraux de se mettre, le plus tôt qu'il se pourra, en bonne position de défense, par une augmentation considérable de leurs forces de mer et de terre.

Moyennant quoi et les liaisons étroites entre Votre Majesté, moi, la cour de Vienne, celle de Russie, et la République, dans lesquelles il serait bon aussi de faire entrer le roi de Danemark, nous pourrions, à ce qu'il me semble, nous mettre à l'abri de toute insulte, et maintenir la paix et l'équilibre de l'Europe.

Mais comme les plus grands efforts, surtout pour ce qui regarde l'Allemagne et la maison d'Autriche, tomberont sur moi, je me persuade

de l'équité de Votre Majesté qu'Elle trouvera juste et raisonnable que j'en sois dédommagé par un équivalent convenable et proportionné aux dépenses que je ferai, au risque que je cours, et aux services que je rends par là à la cause commune et surtout à la maison d'Autriche, qui, trop heureuse d'en être quitte par le sacrifice de la Silésie, sauvera par là tout le reste de ses États et pourra attendre tout de moi et de mon assistance.

Votre Majesté, selon Sa grande prudence, jugera bien Elle-même combien il sera nécessaire de porter la cour de Vienne à se déterminer, le plus vite qu'il est possible, sur le parti qu'elle voudra prendre, pour que je puisse me concerter là-dessus avec Votre Majesté et la République, dont les intérêts combinés me seront toujours aussi chers que les miens propres, et dont je ne me séparerai jamais, si l'on veut entrer dans le plan que j'ai eu l'honneur de proposer à Votre Majesté.

Pour ce qui est de la succession de Juliers et de Bergue, j'entrerai dans tous les tempéraments qu'on pourra juger convenables aux intérêts de la république de Hollande, et même à ceux de la maison d'Autriche.

Comme tout cela demande un secret absolu, je me flatte de l'amitié de Votre Majesté qu'Elle ne souffrira point qu'on fasse un mauvais usage de la manière cordiale et pleine de confiance avec laquelle je viens de m'expliquer avec Elle sur un sujet de cette importance.

Je supplie Votre Majesté d'être entièrement persuadée de l'amitié sincère et de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai jamais d'être etc.

Federic.

J'aurais écrit de main propre à Votre Majesté, si je n'avais été chargé d'affaires. L'expédition que je vais entreprendre est vive, mais c'est le seul moyen de sauver l'Allemagne, prête à périr par les nouveaux engagements que la cour de Vienne est prête à prendre avec la France. J'espère que Votre Majesté me donnera dans cette occasion des marques de Son amitié, dont Elle m'a fait tant d'assurances, et que l'union parfaite des deux maisons se prêtera en tout les mains pour leurs communs intérêts.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

184. A LA REINE DE HONGRIE ET DE BOHÈME A VIENNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Madame ma Sœur. Le marquis de Botta m'a remis la lettre de Votre Majesté, et j'ai été charmé de voir une personne à qui je pouvais confirmer les sentiments de la haute estime que j'ai pour la personne de Votre Majesté. J'ai donné les ordres nécessaires à mon ministre

de Borcke d'instruire Votre Majesté de la pureté de mes intentions. Je me flatte qu'Elle sera contente de ma façon d'agir, et qu'Elle verra par là que je me ferai un vrai plaisir d'entrer dans Ses vues, espérant que cela sera réciproque de son côté.

Je suis avec tous les sentiments de la plus parfaite estime, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Ein buchstäblicher Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien bei A. v. Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre, I. 374.

185. AU GRAND-DUC DE TOSCANE A VIENNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait le plaisir de m'écrire. Vous verrez que la pureté de mes bonnes intentions se rapporte entièrement à vos idées, et j'ai donné des ordres très précis à mon ministre de Borcke d'instruire Votre Altesse Royale du projet que j'ai formé pour vous. Je suis sûr que, lorsque vous l'aurez bien pesé, vous conviendrez que c'est l'unique praticable dans les conjonctures présentes, et vous verrez par là que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous prouver que mon amitié et la haute estime que j'ai pour Votre Altesse Royale ne lui sera pas inutile. Mais je vous conjure de ne point précipiter vos jugements et de ne les déterminer qu'après avoir bien approfondi les causes pures et indispensables qui m'ont fait agir d'une façon convenable à ce que vous désirez de moi.

Je suis avec la plus parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le très parfait ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Ein buchstäblicher Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien bei A. v. Arneth a. a. O. 375.

186. AU CAPITAINE ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 6 décembre 1740.

Vos dépêches du 22 et du 25 du mois passé mon été rendues.

Vous pouvez assurer tous ceux qui vous parlent, touchant mes sentiments sur les conjonctures présentes, qu'ils ne sauraient être plus avantageux qu'ils le sont réellement pour le maintien du système de l'Empire et de l'équilibre de l'Europe, aussi bien que la conservation de la maison d'Autriche, et même le véritable intérêt de la Grande-Bretagne et de la religion protestante; je suis prêt de contracter là-dessus avec l'Angleterre, la Hollande et la Russie tels engagements qu'on trouvera à propos pour parvenir à ce but salutaire, ainsi que vous l'apprendrez en détail peut-être avant l'arrivée de celle-ci.

Mais on ne saurait prétendre que je sacrifie mes États, mes forces, et mon argent, pour le service d'une cour qui se trouve embourbée par-dessus les oreilles, sans en retirer le moindre avantage, et sans faire valoir en même temps les droits incontestables de ma maison.

Il est certain que dans l'Empire je puis faire pencher la balance où je veux, mais il est certain aussi qu'en le faisant, je m'expose au ressentiment de la France et de tous ses alliés, tant dans l'Empire même que dans le Nord, et si on croit qu'on veut se servir de moi comme des pattes du chat pour tirer les marons du feu, on se trompe furieusement. Ainsi il me faut de tout nécessité la convenance que je propose dans une lettre ample que j'ai écrite là dessus au roi d'Angleterre, et et que vous recevrez peut-être avant l'arrivée de celle-ci.

Je m'y suis référé dans la réponse que j'ai donnée de bouche au sieur Guy Dickens sur les discours qu'il m'a tenus l'autre jour,¹ et j'espère qu'on y fera une attention sérieuse, d'autant plus qu'elle décidera du parti que je prendrai et du salut de l'Allemagne et principalement de celui de la maison d'Autriche.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. de Podewils.

187. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Je suis fort content du détail que vous me faites, par vos relations et post-scriptum du 26 du mois passé, de la continuation de l'assiette où l'on se trouve présentement à la cour de Vienne, et qui est peut-être plus disgracieuse et mauvaise qu'on ne se l'imagine.

La Saxe commence à faire sentir de plus en plus ses desseins, formés sur la dignité impériale, et même sur la succession de la maison d'Autriche.

Le résident de la cour de Dresde a insinué ici que le roi de Pologne ne saurait regarder d'un œil indifférent que la reine de Hongrie et de Bohême prît le duc de Lorraine *in consortium regni*, que c'est une brèche à la Sanction Pragmatique, et un préjudice trop considérable pour les droits des filles de feu l'empereur Joseph, pour pouvoir souffrir cela. On s'est informé de même temps de ce que je pensais là-dessus. Vous en ferez part dans la plus grande confiance au duc de Lorraine, pour qu'il sache ce qu'il doit attendre des belles promesses de la Saxe.

D'un autre côté, la France m'a fait entendre sous main quelles sont ses vues par rapport à l'électeur de Bavière, et qu'elle compte de lui gagner la pluralité des suffrages dans le collège électoral; que les trois électeurs, unis depuis longtemps, comme celui de Cologne, de Bavière et le Palatin, tireraient la même corde, sans se laisser séparer,

¹ Vergl. v. Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 82.

que la France compte d'y faire accéder, de gré ou de force, les électeurs de Mayence et de Trèves, et qu'ainsi, la plus grande partie des voix tombant sur l'électeur de Bavière, la France soutiendrait cette élection de toutes ses forces, sous prétexte de maintenir la liberté de suffrage et la tranquillité du Corps Germanique, en qualité de garante de la paix de Westphalie.

On me fait entrevoir, si j'y veux entrer, les plus grands avantages du monde.

Il ne faut pas manquer d'informer de bouche le duc de Lorraine, vous-même, de tout ce détail, mais sous le sceau du secret le plus absolu, et il verra par là combien l'on compte sans son hôte à Vienne, si on croit que les choses iront si fort à plein pied, que l'on s'imagine.

Je suis curieux d'apprendre ce qu'il vous aura répondu là-dessus, et il y a de l'apparence que le marquis de Mirepoix ne va à Ratisbonne que pour sonder et pour préparer les esprits en faveur de l'électeur de Bavière.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

188. AU CONSEILLER PRIVÉ DE JUSTICE DE POLLMANN
A RATISBONNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

On m'avait déjà envoyé de Vienne la protestation que le comte de Perusa, ministre de Bavière, avant son départ de cette cour y a laissée, et que vous m'avez adressée par votre dépêche du 28 du mois passé. Vous ne manquerez pas de me mander quelle impression cette démarche fait sur les esprits des ministres des États de l'Empire qui sont à Ratisbonne, et ce qu'on en raisonne. Dès que le manifeste de l'électeur de Bavière paraîtra, vous m'en enverrez incessamment un exemplaire, et vous ferez bien de continuer sous main d'éperonner un peu ces messieurs, et de les encourager à quelque démarche vigoureuse, mais avec tant de circonspection que je n'y sois pas commis. Vous pouvez aussi assurer le vice-chancelier de Bavière, le sieur de Braidlohn, de mon estime et de ma considération pour l'Électeur son maître, et entretenir une bonne intelligence et communication avec lui, mais pourtant avec tout le ménagement nécessaire, afin que ni les ministres de Vienne ni les autres n'en prennent de l'ombrage. Je voudrais bien savoir sur quel pied ce ministre vit avec celui de Saxe.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

189. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 décembre 1740.

Mittheilung von dem bevorstehenden Einmarsch in Schlesien, seinen Motiven und den nach Wien geschickten Anerbietungen „Vous détaillerez donc soigneusement tout ce qui est dessus à la Princesse-Régente, au duc de Brunswick, au feldmaréchal, comte de Münnich, au comte d'Ostermann, aussi bien qu'aux autres ministres du cabinet, en leur exposant les motifs qui m'ont fait agir, et le but salutaire que je me propose Je me promets surtout de la pénétration et de l'amitié de la Princesse-Régente, aussi bien que des liens du sang, qu'elle voudra bien entrer dans ces vues pour l'intérêt réciproque de nos deux États, et qu'elle emploiera son crédit et son autorité à la cour de Vienne pour la porter à y consentir également.

Il faut que vous employiez tout votre savoir-faire à mettre le feld-maréchal comte de Münnich dans mes intérêts dans cette importante affaire, et vous n'épargnez ni protestations ni reconnaissance ni caresses pour me le rendre favorable. Vous pouvez l'assurer que, si par son autorité et son crédit il m'assiste dans les conjonctures présentes, et qu'il porte la Régente à se porter à mes vues, qui dans le fond ne tendent qu'aux véritables intérêts de la maison d'Autriche aussi bien que de la Russie, je disposerai non seulement en faveur du susdit feld-maréchal et de toute sa postérité mâle et femelle du bailliage de Biegen, que j'ai déjà donné ordre de confisquer et qui rapporte plus de 5000 écus, mais que j'en ferai autant du comté de Wartenberg en Silésie, pour le transporter sur le feldmaréchal de Münnich et à sa postérité à perpétuité.

Vous tâcherez aussi de faire goûter au comte d'Ostermann et aux autres ministres du cabinet tout ce que je viens de vous dire ci-dessus, en les portant à faire agir efficacement leur ministre à la cour de Vienne pour la porter à conclure sans délai avec moi sur le pied proposé.

Les arguments pour faire voir à ces ministres le solide intérêt que la Russie trouvera dans ce plan ne vous manqueront pas, et, en effet, quelle alliance pourrait être plus avantageuse et plus formidable pour la Russie que celle que je viens de proposer entre elle et moi, conjointement avec la cour de Vienne et les Puissances maritimes, puisque cela nous mettrait en état les uns et les autres de ne plus craindre personne, mais de donner la loi à tout le reste de l'Europe.

Vous pouvez leur laisser entrevoir également à quels terribles inconvénients on s'exposerait, si l'on me voulait pousser à bout et me forcer à me ranger d'un autre côté et à prêter l'oreille à des propositions les plus flatteuses qu'on m'a déjà faites, mais que je refuserai constamment, tant que je verrai encore un brin d'espérance solide de faire agréer mes idées.

Il faudra surtout faire valoir au duc de Brunswick quel service il rendrait à toute sa maison en Allemagne et même à celle d'Autriche, si, par ses bons offices et par le crédit de la Régente à la cour de Vienne, il pouvait faire goûter mon plan, l'unique peut-être dans son espèce pour conserver le système de l'Empire et empêcher un bouleversement général, qui ne laisserait pas d'entraîner la ruine totale de tous les petits princes, trop faibles pour se défendre seuls". . . .

Federic.

H. de Podewils.

Auszug aus dem Concept.

190. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Mittheilung von dem bevorstehenden Einmarsch in Schlesien, seinen Motiven und den nach Wien geschickten Anerbietungen. . . . „Vous pouvez ajouter à cela pour la république de Hollande que non seulement ceux de ses sujets qui ont placé de l'argent sur les fonds publics de la Silésie ne doivent avoir rien à craindre par rapport à la sûreté de leurs capitaux et intérêts, mais que, si la République de concert avec l'Angleterre trouve à propos d'entrer dans les mesures que j'ai proposées avec moi, je donnerai les mains à tous les tempéraments qu'on pourrait juger convenables aux intérêts de la République par rapport à la succession de Juliers et de Bergue, outre que je suis prêt de prendre avec la République et l'Angleterre telles mesures qu'elles trouveront à propos pour leur sûreté, pour l'équilibre de l'Europe et le bien général de la cause protestante. . . . J'espère de l'équité et des bonnes intentions de la République pour la cause commune qu'elle entrera non seulement dans mes idées sur cela, mais qu'elle se concertera aussi avec la cour de Londres pour les faire agréer à la maison d'Autriche. . . . Une seule considération bien examinée déterminera bientôt la République. C'est que dans la situation présente la maison d'Autriche n'en saurait jamais être quitte sans faire quelque sacrifice, et que celui qu'elle fera en cette occasion en faveur de moi et pour ses propres intérêts lui sera aussi bien qu'à toute l'Europe moins nuisible que celui qu'elle pourrait être forcée de faire à d'autres, où certainement elle n'en saurait être quitte à aussi bon marché qu'avec moi.

Vous pouvez hardiment lire toute cette dépêche d'un bout à l'autre au Pensionnaire, au Greffier et à quelques autres matadors de la République, en les conjurant de vouloir bien ne point abuser de la cordialité avec laquelle je m'en explique envers eux, et qui ne pourrait que m'attirer bien du chagrin, si cela venait à éclore. Aussi vous ne donnerez à âme qui vive, sous peine de ma disgrâce, des copies de celle-ci ou quelque chose par écrit, sans que vous n'en soyez expressément autorisé par mes ordres.

Votre prudence et savoir-faire, aussi bien que l'affection avec laquelle vous m'avez servi jusqu'ici, me font espérer que vous vous conduirez dans cette grande affaire avec tant de circonspection et de ménagement que, tandis que d'un côté vous tâcherez d'écarter entièrement les ombrages qu'on pourrait mal à propos concevoir contre moi, par rapport à la démarche que je viens de faire, vous éviterez de l'autre d'en donner au marquis de Fénelon ou aux autres clairvoyants qui me soupçonnent que je commence à pencher pour une liaison étroite avec les Puissances maritimes, et à travailler en secret pour l'élévation du duc de Lorraine sur le trône de l'Empire. . . . Vous devez vous renfermer avec ces messieurs-là dans des explications générales, sans entrer dans aucun détail avec eux, mais vous me manderez comment ils pensent et comment ils s'expliquent là-dessus". . . .

Federic.

H. de Podewils.

Auszug aus dem Concept.

191. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 7 décembre 1740.

Votre dépêche du 29 du mois passé m'a été fidèlement remise, et j'ai vu ce que vous me dites sur le contenu des ordres secrets que je vous ai donnés le 15 du mois passé.

Mais je vous avoue que je m'étais attendu à une réponse bien plus détaillée de votre part, sur une affaire de cette importance, que celle que vous venez de me faire fort en racourci.

Vous dites, entre autres, que si je ne suspends pas l'entreprise que je médite, jusqu'à ce que la Bavière ait commencé son attaque, toutes les troupes de Moravie se jeteront en Silésie pour la défendre tant qu'elles pourront.

Mais vous auriez dû ajouter au moins combien de troupes la cour de Vienne a donc dans ces cantons-là pour pouvoir les jeter dans la Silésie, sans dégarnir ses frontières contre la Bavière, et vous paraissez vous contredire vous-même, quand dans l'une de vos dernières relations vous assurez qu'on a à peine assez de troupes pour s'opposer aux Bavaois, et que vous soutenez à présent qu'on pourrait jeter en Silésie toutes les troupes qu'on a en Moravie, tout comme si l'électeur de Bavière n'existait plus, ou qu'il n'eût témoigné jamais la moindre mauvaise volonté.

Ainsi, quand d'un côté vous m'avez dépeint la cour de Vienne dans un si grand abattement de forces, et dénuée de tout, pour pouvoir à peine résister dans le centre de ses États contre les moindres entreprises, vous la croyez tout d'un coup assez formidable pour commencer d'abord par chasser le ministre d'une puissance, chargé de lui faire des propositions et d'entrer dans des éclaircissements des motifs qui obligent à des certaines démarches.

Vous conviendrez aisément que c'est tout ce que la maison d'Autriche pourrait faire dans sa plus haute prospérité que de refuser d'écouter au moins ce qu'en pleine guerre on veut bien entendre et recevoir d'un héraut, et même d'un trompette ou d'un tambour. Ainsi, il me semble que vous avez tort de croire qu'on y irait avec tant de précipitation que de vous chasser, sans vouloir vous laisser le temps de vous expliquer sur les ordres que vous avez.

On pourrait se repentir furieusement d'une démarche si précipitée, et qui me mettrait dans la dure nécessité de les traiter à mon tour en ennemis, et de m'associer à tous ceux qui m'invitent sans cesse de faire cause commune avec eux, pour tomber sur le corps à la maison d'Autriche.

Mais pour vous rassurer et pour remédier à cet inconvénient, si tant il y a qu'il est effectivement à craindre, je veux bien que, dès que vous aurez reçu celle-ci, vous preniez sans perte de temps audience du duc de Lorraine, pour l'informer exactement du contenu des ordres dont je vous ai chargé par ma susdite dépêche du 15 du mois passé. Et comme mes troupes n'entreront guère en Silésie avant le 17 ou le 18 de ce mois au plus tôt, vous recevrez celle-ci assez à temps pour pouvoir faire usage de vos instructions, avant qu'on ait à Vienne la nouvelle que j'aie franchi le pas.

Mais si dans la suite, contre toutes apparences raisonnables, on voulait se laisser aller à l'extrémité de vous défendre la cour, vous resterez en ville jusqu'à nouvel ordre, en continuant à me mander tout ce que l'on fait, et si l'on passe outre et qu'on veuille vous obliger de sortir de Vienne et des États de la cour où vous êtes, vous viendrez me trouver en Silésie, pour me rendre un rapport juste et exact de la véritable situation des affaires de là-bas.

Mais avant que de le faire, vous devez tâcher de faire encore un dernier effort pour parler au duc de Lorraine ou à son secrétaire, le sieur Toussaint, et même au chancelier, comte de Sinzendorff, pour leur faire comprendre les suites que pourrait avoir une pareille conduite, et à quoi on doit naturellement s'attendre, si l'on me pousse à bout dans les conjonctures présentes.

J'espère que vous vous donnerez toutes les peines et tous les soins imaginables pour mettre dans mes intérêts le grand-chancelier de la cour, comte de Sinzendorff, et le secrétaire d'État du grand-duc de Toscane, le sieur Toussaint. Et comme rien n'est à l'épreuve auprès des gens accoutumés de longue main à prendre de bonnes aubaines, je me flatte que vous n'épargnerez aucun de tous les ressorts qu'il soit possible de faire jouer pour les gagner, et vous leur pouvez offrir, vous-même ou par d'autres, avec lesquels vous ne risquez rien, jusqu'à deux

¹ Vergl. Arneht I, 65: „Sogar für die damalige Zeit war der Grad, in welchem Sinzendorff sich käuflich zeigte, ein ganz ungewöhnlicher.“

cent mille écus pour le comte de Sinzendorff, et cent mille au secrétaire Toussaint, s'ils veulent se charger de porter la cour de Vienne à accepter le plan que je lui propose, et me faire avoir la Silésie.

Vous me manderez au plus vite et de la manière la plus détaillée tout ce que l'on vous aura répondu sur vos propositions, les mesures qu'on prend et les efforts qu'on est en état de faire.

Au reste, vous n'avez que faire d'être embarrassé de vos dettes; je les payerai toutes, pourvu que vous preniez de bons biais pour faire réussir l'affaire en question.

Federic.

Nach dem von dem Könige eigenhändig corrigirten Concept.

H. de Podewils.

192. INSTRUCTION POUR LE COMTE DE GOTTER, GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR, ALLANT A LA COUR DE VIENNE EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 8 décembre 1740.

1° Le comte de Gotter partira incessamment d'ici pour Vienne, dès qu'il aura reçu celle-ci avec les lettres de créance ci-jointes pour la reine de Hongrie et de Bohême et pour le grand-duc de Toscane, dans lesquelles il est qualifié de ministre plénipotentiaire.

2° La copie ci-jointe sub Lit. A. des amples instructions que le Roi a données à son ministre à Vienne, le sieur de Borcke, en date du 15 du mois passé, et celles cotées sub Lit. B., qui ont été envoyées à ce ministre le 7 de ce mois, mettront le comte de Gotter entièrement au fait des propositions dont le sieur de Borcke a été chargé auprès de la cour de Vienne. Et comme

3° Sa Majesté, par une confiance entière qu'elle a dans la capacité, la droiture et le savoir-faire du comte de Gotter, aussi bien que dans son crédit, ses connaissances, et ses lumières, pour tout ce qui regarde la cour de Vienne, l'a choisi pour appuyer la négociation importante dont le ministre ordinaire du Roi est déjà chargé, et dont probablement il aura déjà fait ouverture, selon ses dernières ordres du 7 de ce mois, avant l'arrivée du comte de Gotter, au duc de Lorraine et au ministère de la cour de Vienne, si ce prince le trouve à propos,

4° En attendant, dès que le comte de Gotter sera arrivé à Vienne, il descendra chez l'envoyé de Borcke et s'informerá soigneusement de la situation dans laquelle se trouve la négociation en question. Cela étant fait, il se fera annoncer par le sieur de Borcke auprès du duc de Lorraine, avant que de prendre son audience de la reine de Hongrie. Il remettra d'abord à ce prince la lettre de créance dont il est chargé pour lui, et lui dira de bouche que je l'ai choisi pour assurer ce prince de ma plus parfaite estime et considération, et que je suis disposé de tout faire pour lui et pour la Reine son épouse, s'il veut la porter

à se prêter au plan que j'ai fait proposer par l'envoyé de Borcke; que mes intentions sont bonnes et sincères, qu'elles tendent à sauver la maison d'Autriche de la ruine totale dont elle était menacée, à écarter tous les rivaux qui paraissent aspirer à la couronne impériale, et à la faire tomber en partage au duc de Lorraine, en lui garantissant en même temps la possession tranquille de tous les États de la Reine son épouse en Allemagne. Mais, comme cela ne se peut faire sans que je m'expose, moi, mes États et mes forces, à de très grands hasards, et à des risques qui me pourraient coûter cher, surtout la France paraissant déterminée de favoriser non seulement les prétentions de la maison de Bavière sur la succession de feu l'Empereur, quelque grimace qu'elle fasse à présent de ses idées pacifiques, mais que cette couronne s'est ouverte assez confidemment envers moi déjà de vouloir aider de toutes ses forces et de tout son crédit à faire élire l'électeur de Bavière empereur; qu'elle se fait fort d'intimider tellement les électeurs de Mayence et de Trèves qu'ils seraient obligés de donner aussi leurs voix à l'électeur de Bavière; que d'un autre côté la Saxe témoigne aussi secrètement avoir envie d'en vouloir non seulement à la dignité impériale, mais même à la Bohême; qu'on m'a déjà fait sonder là-dessus, et qu'il ne tient qu'à moi d'entrer dans un plan qui ne va pas à moins qu'à dépouiller la maison d'Autriche de ses plus belles provinces en Allemagne et de la frustrer pour jamais de la dignité impériale —

Que je suis prêt d'employer toutes mes forces et tout mon crédit pour faire avoir la dernière au duc de Lorraine, et garantir les États de la maison d'Autriche en Allemagne *contra quoscunque*; mais qu'il me faut une récompense proportionnée pour le grand service que je rendrais par là à la cour de Vienne et surtout au duc de Lorraine; que je courrais grand risque de m'attirer par là tellement la colère de la France que cela me coûterait la succession de Juliers et de Bergue, dont sans cela, par l'assistance de cette couronne, je suis en quelque façon assuré;

Qu'il serait impardonnable à moi de hasarder une si belle succession pour l'amour d'autrui, sans savoir comment et où m'en dédommager;

Que cela ne saurait être que par la Silésie, sur la plus grande partie de laquelle ma maison a eu de tout temps des prétentions bien fondées, ainsi que je le ferai voir par des déductions qui paraîtront bientôt; que les Rois mes prédécesseurs n'ont pu renoncer au préjudice de leur postérité à des droits si bien acquis, les lois fondamentales de ma maison défendant à l'infini toute aliénation de pareils droits;

Que défunt l'Empereur avait par un traité garanti Bergue ou un équivalent; que j'avais rempli mon traité mais qu'ils m'ont été contraires, et qu'ainsi en entrant en Silésie, ce me peut être comme

un équivalent. NB. il faut donner copie de ce traité et en même temps de ce qui regarde la Pragmatique à Gotter.¹

Que dans les conjonctures présentes j'ai été obligé de commencer par me saisir d'un pays sur lequel j'ai de si justes prétentions, de crainte qu'un autre ne s'en emparât.

Mais que si la reine de Hongrie peut se résoudre de m'en faire la cession, je remplira fidèlement tous les engagements et conditions que j'ai fait proposer par le sieur de Borcke. Que c'est maintenant au duc de Lorraine à s'examiner si l'on trouverait mieux son compte à s'accomoder là-dessus de bonne grâce avec moi, en s'attachant un ami et allié en état et à portée, comme je le suis Dieu merci, de faire tout pour eux, de les sauver et de leur procurer, avec la possession tranquille du reste de leurs États, la couronne impériale.

Mais que, si l'on prend malheureusement un autre parti, je me verrais réduit à la dure nécessité de faire valoir mes droits sur la Silésie malgré eux, et de profiter des offres considérables que l'on me fait d'un autre côté, en poussant ma pointe contre eux de toutes mes forces, aussi bien que je pourrais.

Que je laisse à examiner au duc de Lorraine si cela ne pourrait pas entraîner le démembrement et la ruine totale de toute la succession de la maison d'Autriche, au lieu qu'on la préviendrait à coup sûr, en parvenant même au comble de ses vœux, par le sacrifice de la Silésie.

Mais que le temps presse, et qu'il faut se déclarer incessamment, pour que je puisse savoir où j'en suis.

5° Vous pouvez dire au duc de Lorraine que vous vous laisseriez entièrement guider par ses conseils, et qu'il dépendrait de lui de vous indiquer les ministres auxquels vous devriez vous adresser pour cela, mais que je n'ai aucune confiance dans le baron de Bartenstein, qui de tout temps s'était montré ennemi de ma maison.

6° Dès que vous vous serez ouvert de cette façon au duc de Lorraine, il faudra demander audience à la reine de Hongrie, lui présenter vos lettres de créance et vous renfermer dans des compliments généraux sur son avènement à la couronne, en vous rapportant pour le reste à tout ce que vous aviez dit et proposé de ma part au Duc son époux. Mais, si ce prince devrait trouver à propos que vous fissiez à la Reine les mêmes ouvertures que vous lui ferez, il faut s'y conformer, et y ajouter toutes les protestations d'amitié imaginables de ma part.

7° Le comte de Gotter reçoit ci-joint un plein-pouvoir pour entrer en négociation et conférence avec ceux qui pourraient être autorisés pour cela de la reine de Hongrie, mais il ne donnera absolument rien par écrit ni conclura rien, avant que de m'en avoir averti, et après en avoir reçu mes ordres ultérieurs.

¹ Der ganze Absatz ist von der Hand des Königs in den Entwurf eingefügt. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 53.

8° Si par des libéralités on peut mettre dans mes intérêts le ministère de Vienne, il verra par les ordres que j'ai donnés au sieur de Borcke en date du 7 de ce mois que je l'ai autorisé d'offrir jusqu'à 200,000 écus au grand-chancelier, comte de Sinzendorff, et 100,000 écus au secrétaire d'État du duc de Lorraine, le sieur Toussaint, et s'il en fallait encore gagner d'autres, le comte de Gotter n'a qu'à me le mander et attendre mes ordres là-dessus.

9° On lui parlera sans doute de la garantie que feu mon père a donnée, par le traité secret de 1728 et sa voix à la diète de l'Empire, de la Sanction Pragmatique. Mais il y répondra qu'on a fort mauvaise grâce de réclamer l'exécution des engagements d'un traité, et de ce qui en a été la suite,¹ qu'on a violé de la plus mauvaise foi du monde de la part de la cour de Vienne. Qu'on doit se souvenir que par ce traité on avait promis à feu mon père la garantie de la succession du duché de Bergue, et que l'on a fait, il y a deux ans, d'une manière diamétralement opposée à la lettre de cet engagement solennel, une convention secrète avec la France, par laquelle on garantissait la possession provisionnelle de Juliers et de Bergue au prince de Sulzbach; que si l'on me poussait à bout, j'exposerais aux yeux de tout l'univers combien on a abusé indignement de la confiance de feu mon père, et de quelle ingratitude on a payé toute ma maison depuis 1679 et la paix de Nimègue jusqu'ici. Mais qu'il faut tirer un rideau sur le passé, et qu'il ne tient qu'à la cour de Vienne de m'avoir désormais pour son appui le plus ferme et le plus solide.

Si contre toute attente on refusait d'admettre le comte de Gotter à l'audience de la Reine, il doit faire tout au monde pour parler au moins au duc de Lorraine, et j'espère qu'on ne lui refusera pas une chose qu'on accorde en pleine guerre à un trompette ou à un simple porteur de lettres.

11° Le comte de Gotter se servira du chiffre du sieur de Borcke pour les choses secrètes, et il m'enverra des courriers et des estaffettes, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

Au reste, en me référant aux instructions que je pourrais donner encore immédiatement soit de bouche ou par écrit au comte de Gotter, je me repose entièrement sur la droiture et sur le zèle qu'il a témoignés jusqu'ici pour mon service, et dont je me tiens assuré surtout pour l'importante négociation que je lui confie maintenant, et dont le succès lui servira d'un mérite auprès de moi que je ne manquerai pas de récompenser d'une manière proportionnée au grand service qu'il me rendra dans cette occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils.

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 50, Anm. 1.

193. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 8 décembre 1740.

Il faut encore une instruction ostensible pour Gotter, qu'il puisse montrer aux ministres de là bas, où il faut un peu brailler et insister sur le traité de Prague,¹ indignement et lâchement rompu. Podewils s'abouchera avec Gotter pour dresser cette instruction,² que je peux signer en même temps que celle-ci.

Eigenhändig.

194. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE MÜNNICH A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 10 décembre 1740.

Monsieur. Je prends une véritable part à toutes les grandes choses que vous avez exécutées par le passé, et à celles que vous venez de finir si glorieusement pour votre réputation. Vous pouvez être persuadé que je vous estime, sans vous connaître personnellement, autant que vous admirez ceux qui sont les heureux témoins de toutes vos belles actions. Je vous prie d'être persuadé que j'ai et ressens une véritable satisfaction de savoir la Russie dans les bonnes mains où elle est à présent. Vous me trouverez votre ami dans toutes les occasions, et je n'en négligerai jamais pour témoigner à un grand homme toute l'étendue des sentiments pleins d'estime et d'amitié avec lesquels je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

195. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Berlin, 11. December 1740.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden Schreiben vom 9. d. wohl erhalten und gerne daraus ersehen, dass Sie Sich wegen der Unmöglichkeit itzo mit zu Felde zu gehen, aus Erwägung derer Umstände in etwas beruhigen wollen. Ew. Liebden können fest versichert sein, dass Dero vieljährige nützliche Dienste, so Sie Meinen in Gott ruhenden Vorfahren und Mir erwiesen, Mir allezeit in dankbarem Andenken ruhen, Ich auch solches jederzeit thätlich dar-

¹ Gemeint ist der Vertrag von Berlin vom 23. December 1728. Die Zusammenkunft zu Prag zwischen Karl VI. und Friedrich Wilhelm I. im August 1732 war eine Folge des durch den berliner Vertrag geschaffenen Einvernehmens zwischen beiden Fürsten. — ² Bei den Acten nicht befindlich. Die Ausfertigungen der anlässlich seiner Sendung an Gotter gerichteten Schriftstücke sind nicht an das K. Geh. Staatsarchiv gekommen.

legen werde. Dass Ich aber Meine übrige im Lande bleibende Regiment an Ew. Liebden verweisen sollte, solches werden Dieselben leicht erlauben, dass es sich nicht thun lassen werde, inmassen es die Natur und Art der Regierung zu erfordern scheint, dass alle Regimenter Mir allein angewiesen sind und bleiben. Wiewohl Ich Mich allezeit gerne, so oft es nöthig, Ew. Liebden Rath und Dienste bedienen werde. Wegen des Prinz Moritzen habe Ich bereits unter dem gestrigen Dato Deroselben die triftigen Ursachen eröffnet, warum derselbe vor diesmal nicht bei dem Corps Grenadiers gehen könne. Ich bin übrigens mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

196. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 11 décembre 1740.

Le sieur de Bülow, ministre de Saxe, est arrivé, mais à en juger par son premier début, il n'est chargé que de propositions générales pour une bonne union entre moi et le roi de Pologne, et pour agir de concert en ce qui pourrait avoir rapport à l'élection future d'un Empereur, à la capitulation prochaine, et aux autres affaires qui regardent l'Empire.

On lui a serré le bouton pour voir s'il ne cachait rien au fond du sac, par rapport aux vues que vous avez dit que l'on avait en Saxe sur la succession de la maison l'Autriche, et nommément sur la Bohême.

Mais il a protesté fortement, jusqu'ici, qu'il n'est chargé d'aucune proposition sur tout cela, et que sa cour veut savoir comment on pense là-dessus ici.

Vous devez donc dire au comte de Brühl que les assurances d'amitié que le susdit ministre m'a données de la part du Roi son maître me sont infiniment agréables et que je ne demande pas mieux que d'entrer dans la plus étroite union avec lui pour les intérêts réciproques de nos deux maisons. Mais comme je suis sur le point de faire valoir mes droits sur la Silésie, et même d'y entrer avec un corps de troupes, ce que je veux bien lui confier, j'espère qu'il voudra sonder le Roi son maître et vous faire savoir ce qu'il pense là-dessus, et quel parti il est intentionné de prendre en pareil cas, si ce sera celui de neutralité, ou bien s'il veut se concerter avec moi pour les convenances qu'il pourrait souhaiter qu'on lui fit, et si en ce cas-là il ne serait pas porté à faire quelque démarche vigoureuse, ne fût-ce que faire entrer un ou deux régiments en Bohême, sous prétexte qu'on a fait une brèche à la Sanction Pragmatique à Vienne au préjudice des droits de la reine de Pologne, en associant le duc de Lorraine à la possession et au gouvernement des États de la maison d'Autriche.

Vous pouvez insinuer au comte de Brühl que s'il voulait faire donner des instructions secrètes au sieur de Bülow pour traiter là-dessus, on serait en état, en tirant la même corde, de faire nos affaires réciproquement et d'obtenir de la maison d'Autriche une juste satisfaction pour nos droits respectifs. Qu'en tout cas, il faut savoir ou j'en suis avec la Saxe, et ce que j'en dois craindre ou espérer pour prendre mes mesures là-dessus. Il faudra tourner le comte de Brühl de toute sorte de façon pour savoir quels sont les véritables sentiments de la cour de Dresde sur la démarche que je vais faire; mais gardez-vous bien de donner la moindre chose par écrit, et répondez-moi au plus vite de la façon la plus détaillée.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.¹

197. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[prs. 12 décembre 1740.]

Il faut que vous preniez tous nos Silésiens à qui j'ai donné des charges en serment relativement à leurs postes, pour les tenir par là d'autant plus fermes dans nos intérêts.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

198. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 12 décembre 1740.

Les ministres des cours étrangères peuvent parler à Monsieur de Podewils en pleine confiance, et lui dire, pendant que je serai absent, tout ce de quoi ils ont été chargés de leurs maîtres. Il ne dira rien qui ne sera par mes ordres, et ils pourront ajouter foi à ses paroles comme aux miennes.

(L. S.)

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

199. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER ET AU CONSEILLER PRIVÉ DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 12 décembre 1740.

Vous savez maintenant de quoi il s'agit par rapport à la marche de mes troupes, et comme je ne doute pas que vous n'avez fait in-

¹ Podewils berichtet an den König, 10. Dec.: „J'ai dressé suivant les ordres que Votre Majesté m'a donnés ce soir de bouche, la dépêche ci-jointe pour le résident Ammon.“

cessamment usage de mes ordres et instructions là-dessus, aussi bien que vous, comte de Gotter, on verra à présent assez clairement que mon intention n'a jamais été de faire la guerre à la reine de Hongrie et de Bohême, mais que je suis prêt plutôt de la secourir et de l'assister de toutes mes forces en cas de besoin, et de faire même parvenir le duc de Lorraine au comble de ses vœux, si l'on veut se prêter de la part de la maison d'Autriche à mes idées, et m'accorder ce que je crois être fondé par plus d'une raison à lui demander.

Il ne tiendra donc pas à moi, mais uniquement à la cour de Vienne, de profiter des bonnes dispositions dans lesquelles je me trouve pour elle, mais, si malheureusement elle devait prendre un autre parti, le mien sera bientôt pris aussi, et exécuté avec autant de promptitude que l'on a de lenteur à Vienne à se résoudre.

C'est même cette lenteur et l'embarras de la cour de Vienne, causé par la crainte qu'elle a de la France, comme vous dites, de s'allier avec moi et les Puissances maritimes, qui m'ont déterminé de prendre un parti vigoureux, pour l'obliger bon gré mal gré d'ouvrir les yeux sur la situation dangereuse où son incertitude et sa sécurité la jettent.

Et comme elle ne saurait jamais sortir de tous ses embarras sans faire quelque sacrifice, soit en faveur de la Bavière, soit en celle de la France, que balancera-t-elle de conclure vite avec moi, sur le pied que je lui ai proposé?

En attendant, vous pouvez informer confidentiellement le sieur Robinson de tout, et lui dire que je me suis expliqué d'une telle façon envers le Roi son maître que s'il n'accepte pas mes offres, ce serait le plus grand malheur qui pourrait arriver à la maison d'Autriche et à toute l'Allemagne, puisqu'on peut compter que je ne démordrai point de mon entreprise, et que je trouverai des ressources ailleurs, plus que l'on ne pense.

Je pars demain pour me mettre à la tête de 30,000 hommes, destinés pour l'expédition et le maintien de la possession de la Silésie, et j'aurai dans quatre semaines aux environs de ma capitale une autre armée de 40,000 hommes prête, pour soutenir cette entreprise contre tous ceux qui m'y voudraient traverser, ce que vous ne devez point dissimuler.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

200. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE
DE KLINGGRÆFFEN, ALLANT A LA COUR DE BAVIÈRE EN
QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 12 décembre. 1740.

Article 6: „Le principal but que je me propose, en envoyant le conseiller privé de Klinggræffen à Munich, étant d'animer sous main, et

sans m'exposer en vue, la cour de Bavière à pousser avec vigueur ses prétentions à la succession de la maison d'Autriche et à commencer la levée de boucliers, la conjoncture y paraissant aussi favorable que la cour de Bavière pourrait le souhaiter, il n'épargnera rien de tout ce qui lui paraîtra propre à remplir mon intention. Mais il faut qu'en tout ceci, il manœuvre bien finement, et avec tant de circonspection qu'il ne paraisse point que j'aie dessein d'épouser ouvertement le parti de la cour de Bavière contre celle de Vienne: précaution d'autant plus nécessaire que celle-ci paraît avoir plusieurs partisans secrets à la cour de Bavière, et parmi les ministres mêmes.“

Article 7: „Ainsi, quand on lui demandera si Son Altesse Électorale pourrait se promettre de ma part une assistance réelle, en cas qu'elle jugeât à propos de poursuivre ses desseins, soit par rapport à la dignité impériale ou à la succession d'Autriche, il tâchera d'éluider cette sorte de questions par des réponses ambiguës, se contentant de faire des protestations générales d'amitié, et cherchant toute sorte de biais et de détours pour ne promettre rien de positif, sans ôter, néanmoins, aux Bavaurois toute l'espérance, mais aussi sans s'engager sur ce sujet dans une négociation formelle, qu'il évitera aussi longtemps qu'il peut, et jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions ultérieures là-dessus.“

Article 9: „Pour mieux cacher son jeu, il fera semblant que le principal objet de sa commission soit de concerter avec les ministres de Bavière ce qu'il y aura à observer, à la prochaine élection, par rapport à la capitulation qu'on proposera au nouvel empereur. Il sondera effectivement ces ministres sur les articles qu'il faudra insérer de nouveau dans cette capitulation, et il tâchera d'en obtenir les sentiments par écrit.“

Article 10: „Il fera toute sorte de politesses au ministre de France, et ne sera pas moins attentif à pénétrer le sujet de ses négociations, et de quelle manière il y réussit, qu'à gagner son amitié et sa confiance, en lui faisant les protestations les plus fortes de la sincérité de mon attachement aux intérêts de la France. Mais il lui cachera avec tout le soin imaginable le vrai sujet de sa commission, et il tâchera de le persuader que l'unique but en est de renouveler et de resserrer par de nouveaux nœuds l'ancienne amitié et harmonie qui a régné de tout temps entre ma maison et celle de Bavière, et de communiquer avec Son Altesse Électorale sur divers points qui regardent l'élection prochaine de l'empereur, et d'autres matières du ressort du collège électoral.“

Article 12: „Il fréquentera de même librement, supposé que d'autres considérations ne l'empêchent, le ministre de la cour de Vienne, s'il en trouve un à Munich, sans pourtant s'empresser pour lui. Je serais même bien aise qu'il lui insinuât, si l'occasion s'en présente, que je me trouve dans des dispositions aussi favorables pour la maison d'Autriche qu'elle le pourrait souhaiter, qu'il ne dépend que de celle-ci de me mettre entièrement dans ses intérêts, en me satisfaisant sur les justes

prétentions que j'ai au duché de Silésie, et que, si elle acceptait le plan que j'ai fait tenir au duc de Lorraine sur ce sujet, elle ne tarderait guère à sentir l'effet de mes bonnes intentions à son égard. Mais ces sortes d'insinuations ne doivent se faire qu'avec un ménagement infini, pour ne pas donner lieu aux ministres de Vienne d'en faire un mauvais usage à la cour de Bavière et de lui inspirer de la méfiance contre moi. Ainsi le conseiller privé de Klinggräffen aura besoin dans ces rencontres de toute sa prévoyance et circonspection, et mesurera avec tant d'exactitude toutes les expressions qu'il soit impossible de leur donner un sens opposé à mes intérêts."

Auszug aus dem Concept.

Federic.

H. de Podewils.

201. INSTRUCTION POUR LE MAJOR GÉNÉRAL COMTE TRUCHSESS DE WALDBOURG, ALLANT A LA COUR DE LA GRANDE-BRETAGNE EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 12 décembre 1740.

Article 3: „Le comte de Truchsess doit demander qu'il plaise au roi de la Grande-Bretagne de faire dresser un plan d'une alliance... et de le communiquer en confidence à Sa Majesté."

Article 4: „Le comte de Truchsess peut insinuer au roi d'Angleterre et à son ministère allemand, quoique dans le plus grand secret, que si ce prince me veut faire avoir la paisible possession de la Silésie, je veux bien donner les mains qu'il garde en toute propriété les bailliages considérables qu'il tient maintenant en hypothèque dans le pays de Mécklembourg, et que l'évêché d'Osnabrück, après la mort de l'électeur de Cologne d'aujourd'hui, soit sécularisé et donné, en titre de principauté, pour toujours à la maison d'Hanovre."

Article 6: „Comme l'on ne manquera pas d'objecter d'abord au comte de Truchsess que feu le Roi a garanti la Sanction Pragmatique de la maison d'Autriche, non seulement par un traité mais aussi en donnant sa voix à la garantie de l'Empire à cette succession, et que par conséquent le Roi est dans l'obligation de remplir ses engagements à cet égard: le comte de Truchsess peut répondre que Sa Majesté se souvient fort bien à quoi feu le Roi son père s'était engagé sur cet article, mais qu'il est à souhaiter pour le propre honneur de la cour de Vienne de n'insister jamais sur cette garantie; que sans cela, le Roi se trouverait obligé de se justifier là-dessus, et d'exposer aux yeux de tout l'univers la manière indigne et la plus mauvaise foi du monde dont la cour de Vienne a agi dans cette affaire envers feu le Roi.

Et pour cela, il est nécessaire que le comte de Truchsess sache que l'Empereur défunt, Charles VI, fit un traité secret, l'an 1728, avec feu le Roi, par lequel il lui garantit la possession actuelle du duché de Bergue; aussitôt que l'Électeur palatin et ses frères d'alors, viendraient

à manquer sans laisser de postérité mâle; en revanche, feu le Roi promit de garantir à l'Empereur la Sanction Pragmatique, et la garantie que feu Sa Majesté en donna à la diète de Ratisbone n'en fut qu'une suite, et faite dans le même sens que celle du traité secret, ainsi qu'on le peut prouver.

Or la cour de Vienne, en concluant contre ses engagements solennels, pris avec feu le Roi sur le duché de Bergue, une convention avec la France l'an 1739, par laquelle l'Empereur garantissait au prince de Sulzbach la possession provisionnelle du duché de Bergue après la mort de l'Électeur palatin, le Roi laisse à juger à tout le monde impartial si une duplicité de cette nature, et une mauvaise foi si manifestement marquée, ne le dégagent pas à son tour des engagements qui, après une pareille infraction de la garantie promise à sa maison, ne sauraient plus subsister, ce que du vivant de feu l'Empereur il a fait déclarer plusieurs fois déjà par ses ministres à Vienne."

Federic.

Auszug aus dem Concept.

H. de Podewils.

202. INSTRUCTION POUR LE COLONEL ET AIDE-DE-CAMP GÉNÉRAL DU ROI COMTE DE FINCKENSTEIN, ALLANT A LA COUR DE DRESDE EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 13 décembre 1740.

Article 1^{er}: „Dès qu'il sera arrivé à Dresde, il fera demander par le comte de Brühl une audience au Roi, pour lequel il trouve la ci-jointe lettre de créance, qu'il présentera à ce prince, en l'accompagnant de toutes les protestations imaginables de ma parfaite considération et estime pour lui, et en l'assurant de l'envie extrême que j'ai de cultiver son amitié, et d'entrer même dans une union étroite avec Sa Majesté Polonoise dans les conjonctures présentes, pour l'avancement de nos intérêts réciproques et pour concerter ensemble les convenances que nous pourrions nous faire de part et d'autre, en agissant d'un accord parfait ensemble; que mes intentions sont droites et sincères, et que je ne doute nullement que celles du roi de Pologne n'y répondent de même. Mais, comme ce prince aurait sans doute appris déjà, par son ministre à ma cour, le sieur de Bülow, de quelle façon je me suis confidemment ouvert et expliqué envers lui, j'attends de l'amitié de Sa Majesté Polonoise qu'elle veuille bien à son tour s'ouvrir envers moi, sur ce qu'elle est intentionnée de faire, et sur le parti qu'elle croit devoir prendre dans la situation présente des affaires, surtout par rapport à l'entrée de mes troupes en Silésie, Si c'est celui d'un commun concert pour agir ensemble selon nos intérêts et nos convenances, ou pour rester

¹ Das Rundschreiben an die deutschen Stände von diesem Tage siehe Preussische Staatsschriften I, 64.

neutre et ne s'en mêler du tout ni pour ni contre; que l'occasion est favorable et qu'elle ne reviendrait pas si tôt; que mon intention n'est point d'opprimer la maison d'Autriche, mais seulement de me faire rendre justice sur mes justes prétentions, et que, si le roi de Pologne en avait de son côté, je serais charmé de lui aider à les faire valoir et à nous accommoder ensuite de concert ensemble avec la maison d'Autriche, pour prendre en sa faveur telles mesures que l'exigence du cas et les conjonctures d'alors le demanderaient. Mais que le temps presse, et que je serais bien aisé d'être instruit sans délai là-dessus des véritables sentiments de Sa Majesté Polonoise."

Article 2: „Le comte de Finckenstein s'expliquera de la même façon envers le comte de Brühl, et le pressera tant qu'il est possible sur une réponse positive Que je connais les bons sentiments du comte de Brühl pour une étroite union entre nos deux États, que ce serait un ouvrage digne d'un ministre comme lui, qui s'est attiré l'approbation et l'estime de toutes les puissances, qu'il peut compter sur la mienne et sur la reconnaissance parfaite que je lui marquerai pour les services qu'il rendrait là-dedans à moi non seulement, mais à son propre maître en même temps."

Article 3: „Il faut tâcher de pénétrer, autant qu'il est possible, si la cour de Dresde est déjà gagnée par celle de Vienne, si elle penche de ce côté, ou si elle a encore les mains entièrement libres."

Article 4: „Le père Guarini, confesseur du roi et de la reine de Pologne, est tout-puissant à cette cour, comme le comte de Finckenstein l'apprendra par mon résident Ammon, fort au fait des intrigues de la cour de Dresde. S'il était possible de mettre cet homme-là dans mes intérêts, soit par des présents ou par des cajoleries et des promesses de favoriser en tout la religion catholique sur le pied qu'elle est établie en Silésie, le comte de Finckenstein n'épargnera ni soin ni peine pour le gagner et pour me le rendre favorable."

Article 8:¹ „Le comte de Finckenstein doit tâcher d'approfondir, autant qu'il est humainement possible, quelles sont les véritables vues de la cour de Dresde, si l'ambition de la reine de Pologne, comme on le prétend, vise au trône impérial pour le Roi son époux, ou si l'on veut seulement faire peur par cette concurrence à la cour de Vienne, pour escamoter quelque morceau soit de la Bohême ou de la Silésie."

Article 9: „Il est vrai que le roi de Pologne a envoyé le comte de Poniatowski avec un certain conseiller privé de guerre, Fritsch, homme fort intrigant et fort entendu, à Paris et que l'on prétend qu'ils sont chargés l'un et l'autre d'une négociation secrète pour attirer la France dans les intérêts de la Saxe, en la flattant d'une abdication du roi de Pologne de son royaume en faveur du roi Stanislas, moyennant quoi

¹ Article 6 erörtert das Verhältniss des Königs zu der pragmatischen Sanction in dem Sinne des Article 6 der Instruction für Truchsess oben Nr. 201.

la France tâcherait de lui procurer par ses amis en Allemagne la couronne impériale. Mais ce plan paraît trop chimérique et d'une trop difficile exécution, surtout du côté de la Pologne, où la Russie ne souffrirait jamais le retour de Stanislas. Cependant, si le comte de Finckenstein devrait remarquer par les discours du comte de Brühl que telle est véritablement l'intention du Roi son maître, il ne lui doit pas tout-à-fois ôter l'espérance de mon consentement et de mon assistance, pour entretenir la bonne volonté de ces gens-là, et les faire entrer dans nos vues, quoique la chose en elle-même ne m'accommode nullement; mais elle rencontrerait toujours tant de difficultés qu'elle tomberait bientôt d'elle-même."

Federic.

H. de Podewils.

Auszug aus dem Concept.

203. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 13 décembre 1740.

Vous verrez par la déclaration ci-jointe,¹ que j'ai fait faire aux ministres étrangers qui sont ici, et que vous pouvez communiquer au ministère de la cour où vous êtes, les motifs en gros qui m'ont déterminé de faire entrer mes troupes en Silésie; vous y ajouterez de bouche à M. le Cardinal et au sieur Amelot en détail ce qui suit.

Dans la fermentation présente des affaires, depuis la mort de l'Empereur, mes soins sont allés constamment à conserver le repos de l'Allemagne, le système de l'Empire, et le véritable bien du Corps Germanique.

Personne ne saurait être plus intéressé que je le suis à des vues si conformes à la tranquillité publique.

La situation de mes États et le rang que je tiens dans l'Empire m'en doivent rendre les intérêts plus chers qu'à qui que ce soit. Mais voyant l'orage qui menace les pays héréditaires de la maison d'Autriche, par les prétentions que différents princes font ouvertement ou en secret sur la succession de feu l'Empereur, et la Silésie se trouvant plus exposée et plus dégarnie que tout le reste, ma propre sûreté et la prudence ont exigé indispensablement de moi de ne point souffrir qu'on s'établît dans une province limitrophe de mes États comme la Silésie, sur laquelle, par des anciens pactes de famille entre mes ancêtres et les princes de Silésie, que je ne manquerai pas de produire en son temps, ma maison a eu des droits incontestables.

Je n'ai donc fait, par cette démarche, que prévenir les autres, dont les arrangements et mesures ne se bornent pas à armer puissamment sur les frontières, mais qui attendent aussi un corps auxiliaire de douze mille hommes de troupes étrangères, pour lesquelles les quartiers sont

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 61.

déjà assignés,¹ afin de s'en servir dans l'exécution de leurs projets, dont la saisie de la Silésie aurait été un des premiers et des plus préjudiciables pour moi et pour mes droits.

Ainsi, je me flatte de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne et de l'équité de M. le Cardinal qu'ils ne désapprouveront point une démarche, hardie et prompte à la vérité, mais dont l'exécution ne souffrait point de délai, étant devenue nécessaire et indispensable pour ma propre sûreté et celle de mes États.

Mon intention n'est point d'envahir la succession de la maison d'Autriche, et encore moins de troubler la tranquillité de l'Europe et le repos du Corps Germanique.

Mais j'espère que l'on fera attention à mes droits, et qu'on ne trouvera pas injuste, si je me suis pressé à prévenir un troisième dans la possession de ce qui m'appartient préférablement à tout autre.

Vous pouvez en même temps insinuer adroitement à M. le Cardinal que, la France ne perdant rien dans cette affaire, qui peut plutôt convenir à ses véritables intérêts, dans les conjonctures présentes, mieux que quoi que ce puisse être, j'ai tout lieu d'espérer de l'affection de Sa Majesté Très Chrétienne pour moi et pour ma maison, aussi bien que des marques que M. le Cardinal m'a voulu donner, jusqu'ici, de son amitié, qu'on ne voudra point me contrarier dans la poursuite de mes prétentions légitimes. Je me flatte même que la cour de Vienne se rendra flexible et traitable là-dessus, et qu'elle ne se plaindra point d'une démarche à laquelle j'ai été forcé, et qui, au bout de compte, ne lui fait pas plus de mal que ce qu'un autre à ma place était prêt de faire sans avoir les mêmes droits de son côté que j'en ai.

Vous vous servirez de toutes les protestations les plus flatteuses de mon attachement pour le roi de France, et pour le Cardinal ministre, afin d'empêcher qu'on ne se précipite à prendre des résolutions désavantageuses à mon égard, et à vouloir me susciter des embarras, ou même à agir ouvertement contre moi en faveur de la maison d'Autriche, ce qui serait diamétralement contraire à la politique et aux véritables intérêts de la France, sur quoi il faut appuyer, autant que vous le trouverez nécessaire, et avoir, en attendant, l'œil au guet sur le parti que la France pourrait prendre contre moi, et les mesures qu'elle voudra concerter avec d'autres puissances pour me barrer ou pour me faire des diversions. Quoique j'aie de la peine à m'imaginer qu'on veuille renoncer en France au vieux système, et laisser perdre une si belle occasion pour affaiblir une maison qui a été, depuis tant de siècles, la rivale la plus formidable de celle de Bourbon. Vous ne manquerez pas de glisser toutes ces réflexions dans les entretiens que vous aurez là-dessus avec le Cardinal, en tâchant de pénétrer comment il pense sur

¹ Einem Gerücht zu Folge sollten 12,000 Russen auf dem Marsch nach Sachsen sein.

ce sujet, et ce que je pourrais avoir, en tout cas, à espérer ou à craindre de la France dans l'affaire que j'ai entamée.

J'attends, comme vous pouvez croire, avec beaucoup d'impatience votre rapport fidèle et circonstancié là-dessus.

P. S.

En cas que le Cardinal vous dût parler des engagements qui obligent la France de garantir la Sanction Pragmatique, vous devez lui répondre que, comme le Roi Très Chrétien a déclaré, en différentes occasions, et surtout à l'égard des prétentions de la maison de Bavière sur la succession de feu l'Empereur, que la France avait promis cette garantie sauf les droits d'autrui¹, j'espère qu'elle l'entendra sur le même pied par rapport à mes droits sur la Silésie, et que ce qui est juste pour l'électeur de Bavière, le sera aussi pour moi, ce que je me promets, indubitablement, de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne et de l'équité de M. le Cardinal, de sorte que, si la cour de Vienne devait réclamer la garantie de la France dans le cas dont il s'agit présentement, elle aurait toujours une raison suffisante pour s'en défendre, et elle ne saurait se dispenser d'avoir égard à mes droits sur la Silésie, puisqu'elle n'a promis sa garantie que sous la restriction qu'elle ne doit pas déroger aux droits d'autrui; ce que vous ne manquerez pas de faire valoir.²

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

204. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Berlin, 13 décembre 1740.

Le ministre de France qui réside en ma cour ayant porté par ordre du Roi son maître des plaintes fort amères contre vous, et vous ayant accusé que vous déclamiez hautement à la Haye contre la France, je ne les trouve que trop fondées, voyant par le contenu de votre post-scriptum du 6 de ce mois que, pour donner du crédit aux insinuations que je vous n'avais chargé de faire sur ce sujet qu'avec un ménagement extrême et dans le dernier secret, et pour détruire des bruits qui m'attribuaient des intentions contraires, vous avez pris la résolution aussi étrange qu'imprudente de produire en original les ordres que vous avez reçus de moi sur cet article. Comme, selon votre rapport, ceux à qui vous les avez montrés vous ont protesté qu'ils n'avaient jamais entendu parler de ces bruits, il est visible qu'on ne les a semés que pour vous tirer les vers du nez, et pour s'assurer si c'était par ordre que vous aviez fait des insinuations qui, imprudemment dispersées, n'auront pas

¹ Am 29. Oct. sagt Fleury zu Camas: „Nous y avons accédé mais avec cette clause: sauf le droit d'autrui.“ — ² Ein Brief an Valory vom 13. Dec. verweist ganz allgemein auf das, was Chambrier in Paris eröffnen werde. Mémoires de Valory II, 225.

manqué de parvenir aux oreilles du marquis de Fénelon. Est-il possible que vous ayez donné si grossièrement dans le panneau, et qu'après des avertissements si souvent réitérés, vous soyez si peu capable de ménager le secret, que de fortifier le soupçon qu'on en a pu avoir, par la production des originaux qu'il ne faut jamais faire voir à moins que d'une nécessité indispensable? Et quand vous l'auriez cru telle en cette occasion, ne fallait-il pas demander et attendre là-dessus mes ordres exprès?

Il m'est bien douloureux de me voir exposé à des explications désagréables par l'imprudence de mes propres ministres, et je crains fort que, pour ne pas me brouiller à contretemps avec la France, je ne sois obligé de vous rappeler de votre place.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

205. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Crossen, 15 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Croyant de mes intérêts d'être informé au juste des vues et des desseins du roi de Sardaigne dans la crise où nous sommes, j'ai résolu d'envoyer le sieur Algarotti pour sonder le terrain.¹ Il ne doit prendre aucun caractère public, se disant simple passager qui est allé en Italie pour ses affaires. Vous devez faire expédier pour lui une lettre de recommandation au Roi, et une autre au premier ministre, le marquis d'Ormea,² et outre cela une instruction comment il doit s'y comporter. En rendant ma lettre au Roi, il lui fera les protestations les plus polies et les plus fortes de mes sentiments d'amitié et d'estime pour sa personne, et de l'envie que j'ai de lui en donner des marques réelles dans toutes les occasions qui se présenteront. Comme il cherchera à gagner la confiance et les bonnes grâces de ce prince, il doit employer son savoir-faire pour pénétrer si ses intérêts ne le porteront point à lever le bouclier dans la conjoncture présente, qui ne saurait être plus favorable, et, s'il y voit du jour, il n'oubliera rien pour le confirmer dans ces sentiments. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

206. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Crossen, 16 décembre 1740.

Monsieur de Raesfeld. J'ai bien reçu vos dernières relations sur les affaires générales et sur votre entretien avec Fénelon au sujet de l'ombrage qu'il a conçu du conseil que j'ai fait insinuer au premier

¹ Vergl. die Briefe an Algarotti, Œuvres XVIII, 19. 27. 28. — ² Unten Nr. 211. Das an den König von Sardinien gerichtete Schreiben ist ein farbloses Creditiv.

membre de la République, touchant la nécessité d'augmenter leurs forces. Comme je m'aperçois que les Hollandais commencent à s'éveiller, et m'imaginant combien grande sera leur surprise à cause de ma marche en Silésie, et de mon plan qui m'y a déterminé, vous devez employer tout votre savoir-faire pour persuader ces messieurs de la solidité de mes motifs et de la pureté de mes intentions, qui n'ont aucun autre but que d'employer les moyens les plus efficaces pour conserver la maison d'Autriche, exposée à une ruine totale, et pour travailler aux intérêts et à l'élection du duc de Lorraine, pour lequel je suis plus porté que pour aucun de ses concurrents. Au reste, vous aurez l'oeil sur les menées du Marquis de Fénelon, qui ne manquera pas de chercher à brouiller le jeu, et à donner de sinistres impressions de mon entreprise. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

207. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Crossen, 16 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Comme je vous ai adressé hier les relations du de Raesfeld, je vous envoie la copie de ma réponse touchant certains points. Cela ne doit pas vous empêcher d'y répondre plus ample-ment, suivant mes intentions, dont vous êtes informé. Au reste, voyant par la vôtre du 13 de ce mois que les ministres étrangers ont reçu ma déclaration touchant les motifs de mon expédition,¹ nous verrons bientôt les effets qui en résulteront. J'ai répondu au comte de Seckendorff par des compliments et sincérations vagues.² Je suis etc.

Federic.

Il faut presser Bülow de conclure avec nous; ils ont envie de se battre et d'avoir la Bohême; tant mieux. Adieu, mon cher, dans deux heures je passerai le Rubicon. A 6 heures du matin.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

208. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweinitz, 16 décembre 1740.³

Mon cher Podewils. J'ai passé le Rubicon enseignes déployés et tambour battant; mes troupes sont pleines de bonne volonté, les officiers d'ambition, et nos généraux affamés de gloire, tout ira selon nos souhaits, et j'ai lieu de présumer tout le bien possible de cette entreprise.

¹ Preussische Staatsschriften I, 61. — ² Das Schreiben liegt nicht vor. — ³ Das beim Einmarsch in Schlesien veröffentlichte Patent siehe Staatsschriften I, 67.

Envoyez-moi Bülow, caressez-le beaucoup, et faites-lui voir le propre intérêt de son maître; enfin, usons de la connaissance du cœur humain, faisons agir en notre faveur l'intérêt, l'ambition, l'amour, la gloire, et tous les ressorts qui peuvent émouvoir l'âme. Ou je veux périr ou je veux avoir honneur de cette entreprise.

Mon cœur me présage tout le bien du monde: enfin un certain instinct, dont la cause nous est inconnue, me prédit du bonheur et de la fortune, et je ne paraîtrai pas à Berlin sans m'être rendu digne du sang dont je suis issu, et des braves soldats que j'ai l'honneur de commander. Adieu, je vous recommande à la garde de Dieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

209. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 15. December, über seine Unterhaltungen mit dem sächsischen Minister von Bülow und mit dem französischen Gesandten Marquis Valory. Valory drückt ihm die Hand und sagt: „Mon cher maître, vous ne le savez peut-être pas, mais je suis informé que le Roi votre maître est dans une correspondance secrète avec le duc de Lorraine, et qu'ils s'entendent.“¹

Schweinitz, 16. December 1740.

Ad 1. L'espérance est belle, il faut voir si on pourrait s'y fier. Si Bülow veut se rendre auprès de moi, il sera le bien venu.

ad 2. Recht gut. Soll ihn cajoliren so gut als möglich, und ihm die Hoffnung geben, dass Ich alle Zeit das Interesse von Frankreich mit dem Meinigen verbinden und mit dieser Krone ins Concert zu treten suchen würde.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

210. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Schweinitz, 16 décembre 1740.

Monsieur Ammon. J'ai bien reçu votre relation du 14 de ce mois, qui contient la réponse que le comte de Brühl vous a faite² sur ce que vous lui avez demandé. Je suis bien aise d'apprendre que le roi de Pologne souhaite d'entrer avec moi dans une étroite union et d'agir de concert pour nos droits respectifs sur la cour de Vienne. Comme je suis fort bien avec la cour de Russie, je suis assuré que celle-ci ne s'opposera pas à nos liaisons; ainsi je ne saurais désapprouver qu'on ait

¹ Vergl. Valory's Berichte bei Ranke, Bd. 27/28, S. 571—573. — ² Sein König wünsche sehr eine enge Union mit Preussen, habe sich aber in Betreff der österreichischen Erbfolge durch einen Vertrag gegen Russland verpflichtet, ohne Vorwissen Russlands keine andere Allianz einzugehen. Vergl. Droysen V, I, 166. Anm.

cru devoir communiquer l'affaire avec cette cour. Cependant, je serai bien aise de parler au ministre de Bülow, à qui j'ai fait savoir qu'il pourra se rendre ici et qu'il sera le bien venu. Il pourrait donc être instruit pour me faire connaître le plan et les conditions d'un traité à faire. Quant à moi, j'y apporterai toutes les facilités et de bonne foi, et je me flatte que de leur côté on y agira de même. Vous devez déclarer tout cela au comte de Brühl, en l'assurant de mon estime très distinguée et de ma reconnaissance royale, s'il veut cimenter une véritable et sincère union avec le roi de Pologne son maître.

Federic.

Faites tous vos efforts pour mettre Brühl dans mes intérêts, et vous pouvez l'assurer d'ailleurs que nous sommes parfaitement amis et alliés avec la Russie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

211. AU MARQUIS D'ORMEA, PREMIER MINISTRE DU ROI DE SARDAIGNE, A TURIN.

Berlin, 17 décembre 1740.

Monsieur le Marquis d'Ormea. Comme je crois que dans la crise présente des affaires de l'Europe il serait également avantageux pour les intérêts du Roi votre maître et pour les miens d'avoir une correspondance directe entre nos cours, je me suis prévalu du voyage que le sieur comte d'Algarotti a souhaité de faire en sa patrie, pour le charger de se rendre à Turin et de s'y arrêter quelque temps, pour être à portée de recevoir les ouvertures que Sa Majesté le Roi de Sardaigne pourrait juger à propos de me faire touchant les conjonctures présentes, et de lui rapporter mes réponses, qui seront toujours telles que la parfaite intelligence qui a régné de tout temps entre nos maisons, et la liaison naturelle de nos intérêts, pourraient le demander. Je suis persuadé que vous concurrez avec plaisir à un œuvre aussi salulaire, et j'espère que vous voudriez bien accorder votre protection au dit sieur comte d'Algarotti, durant le séjour qu'il fera à Turin, en l'assistant de vos avis et conseils, auxquels je lui ai ordonné de déférer entièrement. Je vous en aurai une obligation particulière, et je me saisirai avec empressement de toutes les occasions qui se présenteront pour vous donner des marques de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur le marquis, d'Ormea, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

212. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 17 décembre 1740.

J'ai bien reçu votre dépêche du 7 de ce mois, et j'approuve entièrement la conduite que vous me dites, dans votre quatrième post-scriptum, d'avoir tenue envers les ministres de France et d'Angleterre. Vous continuerez d'entretenir le dernier dans les sentiments qu'il vous a fait paraître jusqu'ici, en l'assurant de la manière la plus forte, en conformité de vos dernières instructions,¹ de mon désir sincère et ardent d'affermir par de nouveaux nœuds la bonne intelligence où j'ai le plaisir de vivre avec Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, et de m'unir avec elle de la manière la plus étroite. Vous lui insinuerez en même temps que, pour y parvenir, le moyen le plus efficace serait que la cour d'Angleterre tâchât d'engager celle de Vienne à accepter, sans délai ni perte, le plan avantageux que je lui avais fait proposer; faute de quoi il est aisé de concevoir que je me verrais forcé de prendre une route opposée et de profiter des offres favorables que m'ont faites plusieurs puissances, qui me pressent de les accepter. Vous observerez avec attention de quelle façon il reçoit ces sortes d'insinuations, et comment il y répond, pour m'en rendre un compte exact.

P. S.

Durant le règne de feu l'Empereur on m'a donné à Vienne tant de protestations semblables à celles que, suivant votre deuxième post-scriptum du 7 de ce mois, les ministres du conseil des Pays-Bas vous ont faites touchant l'affaire des rentes sur la Meuse,² et toutes également sans effet, que je ne sais que trop quel fond faire là-dessus.

L'unique moyen de tirer raison de cette cour, est de se la faire soi-même, et j'espère que les conjonctures présentes me donneront occasion de terminer avantageusement, d'une ou d'autre façon, cette affaire, aussi bien que les autres sur lesquelles la cour de Vienne m'a refusé jusqu'ici constamment justice.

En attendant, vous ne négligerez pas de vous informer si l'on a effectivement envoyé aux Pays-Bas les ordres que l'on vous a fait espérer.

Federic.

H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

213. AU GÉNÉRAL MARQUIS BOTTA D'ADORNO, ENVOYÉ
EXTRAORDINAIRE DE LA REINE DE HONGRIE ET DE BOHÊME,
A BERLIN.

Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur. J'ai appris par votre lettre du 18 de ce mois que vous avez reçu des ordres précis de vous rendre à Pétersbourg. Quoique

¹ Oben Nr. 199. — ² Vergl. oben Nr. 74 und 155.

j'eusse souhaité de profiter plus longtemps de votre séjour de Berlin, vos raisons sont trop valables pour n'y pas acquiescer.¹ Cependant, je vous souhaite un heureux voyage, accompagné d'une parfaite santé, étant avec une estime très distinguée, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Je suis bien fâché que vous soyez venu à ma cour dans un temps où il paraît que la Reine votre maîtresse ne soit pas intentionnée de se prêter à mes idées et d'accéder à mes bonnes intentions. Cela ne diminuera cependant en rien de l'estime et de la considération que j'ai et que j'aurai toujours pour votre personne.

Nach einer Abschrift im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

214. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu vos deux mémoires du 18 de ce mois, touchant le voyage précipité que le marquis de Botta médite, et la course que le ministre saxon fera pour me parler. Quant au premier, on aurait fort mauvaise grâce de l'empêcher, et il faudra le laisser partir. C'est pourquoi je vous adresse ma réponse à sa lettre.

Pour ce qui regarde la nouvelle que la reine de Pologne sera escortée par 2500 chevaux, je la crois vraisemblable, parce que la Saxe en pourra tirer plus de services dans le pays qu'en Pologne. Au reste, nous pénétrons bientôt si ces messieurs veulent aller rondement dans l'affaire dont il s'agit. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

215. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Pour répondre à votre représentation du 17 de ce mois, je vous dirai que vous devez communiquer au prince d'Anhalt toutes les nouvelles que vous pourriez recevoir des mouvements des troupes saxonnes. Je suis etc.

Federic.

¹ Als Veranlassung seiner Abreise aus Berlin nennt Botta in seinem Brief an den König vom 18. Dec. den Befehl seiner Königin, den Kaiser von Russland und die russische Regentin anlässlich des Thronwechsels zu beglückwünschen.

J'ai reçu vos deux dépêches, et je me flatte que par la Russie et la Saxe nous réussirons.¹ Les premières nouvelles de Londres nous sont également favorables.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

216. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Quartier général Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur de Borcke. J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois par laquelle vous me rendez compte de la première audience que le duc de Toscane vous a voulu accorder au sujet de ma marche en Silésie.² J'ai prévu quelles en seraient les premières impressions, et que ce prince et la cour où vous êtes en seraient peu édifiés au commencement. Mais comme vous avez jugé de mes intérêts de remettre à une seconde audience la déclaration de mes motifs et la proposition de mon plan, accompagnée des offres raisonnables que je vous ai ordonné de faire, j'en attends la réponse avec impatience, pour prendre là-dessus mes mesures. Vous devez donc faire tout au monde pour écarter dans l'esprit du susdit prince et du ministère toutes sinistres couleurs qu'on voudra peut-être donner à mon plan, et pour les persuader de son utilité et de la pureté de mes intentions, qui n'ont pour objet que leur véritable bonheur et conservation. Mes précédentes vous ont fourni des arguments assez solides qui vous ont mis en état de travailler utilement pour les intérêts réciproques, et j'espère que vous ne négligerez rien de ce qu'il faut employer pour mener cette négociation à une heureuse fin. Au reste, vous auriez pu retenir encore un ou deux jours votre courrier pourqu'il m'ait apporté la réponse du Duc. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

217. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Milkau, 21 décembre 1740.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été rendue, et j'y ferai répondre plus amplement. En attendant, il me semble qu'il y a dans vos récits une espèce de contradiction. D'un côté, vous soutenez que

¹ Podewils schreibt am 16. Dec.: „Brackel lui (à Botta) a répondu, à ce qu'il m'a assuré, que la Russie avait plus besoin de l'amitié de Votre Majesté que de celle de la cour de Vienne, trop éloignée pour aider la Russie, et trop affaiblie pour lui être d'un grand secours en cas de nécessité. Qu'on est toujours imbu de l'erreur ancienne à Vienne que tout le monde doit se battre pour elle et voler à son secours, tandis qu'elle veut rester les bras croisés... Bülow m'a protesté toujours que sa cour a pour le moins autant d'appétit que nous pour avoir part au gâteau, mais il dit qu'on n'a pas les reins aussi forts que nous.“ — ² Vergl. Droysen V, I, 176. 177.

l'intention du roi de Pologne est de se joindre avec moi, pour participer à la succession de la maison d'Autriche, en tombant sur la Bohême. De l'autre côté, ce que vous me marquez du départ du comte Poniatowski pour la France, où il travaillera à une alliance, lequel voyage selon vos précédentes relations avait été rompu, me fait connaître qu'on ne saurait se fier aux sincérations de cette cour; et, si l'on réfléchit sur la reconnaissance de la reine de Hongrie et la déclaration effective de vouloir maintenir la Sanction Pragmatique, il résulte de tout cela qu'on peut supposer avec fondement que les prétendus sentiments favorables pour mes intérêts, dont la cour de Pologne vous a voulu éblouir, sont forts sujets à caution. Ce que vous aurez donc à faire, c'est de travailler à pénétrer les véritables vues du Roi et le plan de ses desseins, et de m'en informer avec fondement, sans donner aucunement dans le panneau. C'est pourquoi il faudra y apporter beaucoup de prévoyance et de jugement, avant que d'assurer une chose dont il m'importe de savoir au juste la réalité. Je suis etc.

Federic.

Ne vous trompez point, Brühl vous dupe. Incrédule, incrédule, que ce soit votre devise.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

218. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Herrndorf, 22 décembre 1740.

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu vos relations, et autant que j'en puis juger d'ici, vous êtes très bien au fait des sentiments des cours étrangères; il faudra voir (ce qui s'éclaircira dans peu) lequel nous aura, et en ce cas il faut choisir celui d'eux qui nous est le plus favorable et le moins suspect. La France et l'Angleterre seraient bonnes à ménager toutes les deux, mais en cas que faire ne se peut, il faudrait choisir la moins jalouse de notre agrandissement. Favoriser Bavière dans son agrandissement et dans la dignité impériale, et sacrifier Bavière, c'est gagner France; lâcher la Frise et quelques bailliages de Méklemboourg, ce serait pour avoir les suffrages d'Angleterre; laisser agir Russie sur Courlande, ce serait peut-être aussi la gagner; laisser agir Saxe en Bohême ne manquerait pas de nous les concilier; enfin, que les intérêts de nos voisins marchent de pair avec les nôtres, et ne craignons pas de rater.

Adieu mon cher ami, je suis las, et demain je vous reconnaitrai la place de Glogau. Vale.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

219. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

König August III. von Polen antwortet, Dresden 17. December, auf des Königs Rundschreiben vom 13. December mit der Mittheilung von dem Einmarsch in Schlesien: „.... Wir können aber nicht bergen, dass Wir nach derjenigen Vorsorge, die Uns als dermaligem Reichsvicario vor Erhaltung eines ungestörten Frieden- und Ruhestands Amts halber mit obliegt, sehnlich wünschen, dass Ew. Maj. zu Occupirung und Besitznehmung besagten Herzogthums oder auch nur eines und des andern Orts nicht zu verschreiten sich gefallen lassen wollten.“²

Mündliche Resolution.³ Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

220. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général d'Herrndorf, 23 décembre 1740.

Monsieur de Chambrier. Je vous ai déjà mis au fait touchant les motifs que j'ai eus d'entrer en Silésie avec une partie de mes troupes, et je m'assure que vous n'aurez rien négligé pour les faire goûter au Cardinal. Cependant, comme je suppose que vous y aurez trouvé des difficultés, vous continuerez à lui représenter d'une manière convenable combien la France gagnera par mon entreprise, soit par rapport à ses propres intérêts, soit à l'égard de ceux de l'électeur de Bavière. Car celui-ci trouvera, à l'heure qu'il est, une occasion du monde la plus favorable de se faire avoir raison de ses prétentions sur l'héritage de feu l'Empereur, dont il ne pourrait manquer d'acquérir une bonne portion, si l'on se prête à mes desseins. D'ailleurs, cette crise lui frayera le chemin de parvenir avec plus de facilité à la couronne impériale, ce dont celle de France me devrait savoir bon gré et me favoriser de toute la manière. Outre cela, je sais par expérience ce que le Cardinal pense sur la succession de Juliers et Bergue; c'est pourquoi il serait facile de me porter à une ultérieure complaisance dans cette affaire, en me prêtant aux vues de la France, si elle voudra entrer dans les miennes, par rapport à mon agrandissement du côté de la Silésie. Mais vous ménagerez ce dernier article avec toute la prudence imaginable, pour ne rien risquer sans être assuré de son fait. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

¹ Vergl. oben S. 141 Anm. — ² Gedruckt Heldengeschichte Friedrichs II, I, 506. —

³ Ein Kanzleischreiben an König August III. vom 27. Dec., das demgemäss im Ministerium für den König entworfen wird, bezieht sich lediglich und ganz allgemein auf die in dem Schreiben vom 13. Dec. enthaltenen Motive, während die Befremdung über Chursachsens Hinweis auf seine Vicariatspflichten in einem Erlass an Graf Finckenstein vom 27. December Ausdruck findet.

221. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MAGDEBURG.

Hauptquartier Herrndorf, 23. December 1740.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden hierdurch im Vertrauen eröffnen wollen, dass zwar der König von Polen Mir Hoffnung gemacht, wie er mit Mir wider das Haus Oesterreich in ein Concert treten und seine Praetensiones auf Böhmen ausführen, auch ehestens einige Regimente nach dasige Grenzen marschiren lassen wollte; indessen habe Ich sichere Nachricht, dass er demohngeachtet mit Frankreich tractiren wolle, und zu dem Ende den Grafen von Poniatowski dahin bereits schleunigst abgeschicket; wie er denn auch drittens itzo ohne Noth die bisher difficultirte Erkennung der Königin von Ungarn accordiret und versprochen, die pragmatische Sanction zu maintainiren. Gleichwie Mir nun dieses widersprechende Verfahren bedenklich vorkommen muss, also ersuche Ich Ew. Liebden durch Dero in Dresden habende Correspondenz zuverlässige Nachricht einzuziehen, ob die Sachsen wirklich armiren und im Ernst auf Böhmen losgehen wollen, auch wie bald solches etwa geschehen möchte, oder ob was anders darunter verborgen sei, worüber Mir denn Ew. Liebden Dero Meinung aufrichtig zu entdecken belieben wollen. Ich bin mit unänderlicher Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

Friderich.

222. AN DEN FELDMARSCHALLLIEUTENANT GRAF VON WALLIS IN GLOGAU.

Hauptquartier Herrndorf, 24. December 1740.

Hochwohlgeborner, besonders lieber Herr General Graf von Wallis. Nachdem Ich aus Dessen durch den Hauptmann von Baumbach anhero gebrachten Schreiben mit mehrerm ersehen, was Derselbe wegen eines geschehenen Vorfalls, da einige Meiner Husaren sich nächst den Festungswerken von Glogau eines Soldaten von dasiger Garnison bemächtigt und hierher gebracht, vorstellen wollen, so habe nicht nur aus besonderer Estime vor des Herrn General Person, sondern auch in Erwägung, dass solcher Vorfall sonder dazu gegebene Ordre geschehen, ermeldten Soldaten hiermit wieder zurückschicken wollen. Wie Mir dann ferner alle Gelegenheiten angenehm sein werden, wenn dem Herrn General von Meiner gegen Ihn habenden Consideration wirkliche Proben geben kann. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

223. AU SIEUR DE RUDENSCHELD, MINISTRE DE SUÈDE, A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 24 décembre 1740.

Votre lettre en date du 21 de ce mois m'a été rendue. J'ai été bien aise d'y voir les sentiments de dévotion que vous me marquez au sujet de mon absence, et je me réjouis de la bonne nouvelle de votre convalescence, dont je vous félicite de bon cœur. Au reste, vous pouvez être persuadé que votre présence me sera toujours agréable, et en cas que vos instructions la demandent, vous n'aurez qu'à vous adresser à mon ministre d'État de Podewils, qui vous informera du temps et du lieu où vous pourriez me voir.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

224. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 24 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Vous verrez par la copie ci-jointe l'envie que le ministre de Suède paraît avoir de me suivre, et ce que je lui ai répondu là-dessus. Encore qu'on ne saurait lui donner un refus, il me conviendra pourtant d'éloigner avec politesse sa venue et celle des autres ministres étrangers, autant qu'il sera possible. Ainsi, quand il insistera sur sa demande, vous lui ferez connaître que je ne pourrais le voir qu'à Breslau, où je compte d'être vers le 20 janvier prochain.

Vous n'oublierez point d'assaisonner cet avis de compliments convenables. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

225. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Quartier général Herrndorf, 24 décembre 1740.

J'ai reçu votre relation du 16 de ce mois, par laquelle vous me donnez avis des premières impressions que le contenu de mon rescrit du 6 de ce mois a fait auprès des matadors. Je l'ai prévu, et la surprise est le sort et l'effet des nouvelles qu'on n'a pas attendues. Cependant vous continuerez toujours à convaincre ces messieurs de la solidité de mon plan, et de la pureté de mes intentions dans cette entreprise. C'est à vous à veiller sans cesse sur les sentiments des principaux de la République, comme aussi sur les diverses insinuations que les cours de Vienne, de France et d'Angleterre y feront faire, et sur les résolutions qu'on pourra prendre là-dessus en Hollande, ce dont vous me rendrez un fidèle rapport.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

226. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Herrndorf, 24. December 1740.

Kann wohl gut sein, ist aber itzo nicht Zeit davon.¹

Der Regierungspräsident v. Rochow berichtet, Cleve 16. December: „Ob bei jetzigen Conjunctionen nicht durch Tractaten Roermond unter Ew. Maj. Scepter zu bringen? . . . Das Haus Oesterreich hat wenig oder gar keinen Nutzen davon und braucht Geld; Ew. Maj. bekämen hingegen hierdurch nicht allein eine freie Communication mit Montfort, sondern würden zugleich mit Meister von der Maass.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

227. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A VIENNE.

Herrndorf, 26 décembre 1740.

J'ai appris par votre relation du 20 de ce mois, que Kircheysen vient de m'apporter, de quelle façon vous avez été reçu du duc de Lorraine, et dans quels termes il a jugé à propos de répondre à vos propositions.²

Quoique cette réponse, pleine de marques d'aigreur et de duretés, semble couper tout chemin aux voies d'accommodement, vous devez pourtant faire tout au monde pour porter le susdit prince à envisager d'un œil moins prévenu mon plan et mes vues, qui tendent assurément au bien et à la conservation du Duc et de la maison d'Autriche, que j'assisterai de toutes mes forces, si l'on me veut faire avoir raison par rapport à mes justes prétentions sur la Silésie. Vous pouvez même insinuer au Duc qu'encore que j'aie demandé l'entière cession de cette province, je saurais apporter de la modération et me contenter d'une bonne partie de ce pays, pourvu qu'il plaise à la reine de Hongrie d'entrer avec moi dans un accommodement raisonnable et sincère, et de faire des liaisons étroites et convenables à nos intérêts réciproques.

Comme j'attends là-dessus votre réponse claire, que vous me ferez tenir par Kircheysen, vous vous efforcerez, en attendant, de me conserver une voie libre à la négociation, pour pouvoir la reprendre après votre départ et celui du de Borcke, et quand il ne sera plus permis d'y avoir un ministre. C'est pourquoi vous chercherez quelqu'un parmi les autres

¹ Podewils schreibt an den König, 26. Dec.: „L'idée du président du Rochow . . . est bonne à la vérité, et on l'a eue souvent déjà du temps de feu le Roi.“ Aber Oesterreich werde nie seinen einzigen Etappenplatz nach den Niederlanden abtreten, und sei ausserdem durch die Bestimmungen des Barrièretractats daran verhindert. —
² Vergl. Droysen V, 1, 179.

ministres, par exemple celui de Mayence, ou qui que ce soit, par le canal duquel on pourrait travailler à une sincère union.

Outre cela, vous songerez à me faire avoir sous main un correspondant sûr et secret, qui m'informerait, pendant que je n'y aurai aucun ministre, de tout ce qui s'y passe et des mesures qu'on prendra contre moi. Vous me manderez là-dessus vos idées et ce qu'il faudra débattre.

Quant aux Saxons et leurs menées à Vienne, il faut que vous y apportiez une attention très sérieuse, en éclaircissant au fond les mouvements qu'ils se donnent, les moyens qu'ils mettent en œuvre, et les propositions qu'ils y feront peut-être à cette cour pour couvrir leurs desseins.

Mais je suis surpris de ce que vous ne me dites rien touchant le comte de Sinzendorff et Toussaint, auxquels je vous ai ordonné de parler sur notre affaire, ce qui me fait croire que vous n'avez pas encore éprouvé ces canaux et ce qu'il y en a à espérer.

Au reste, j'approuve que vous n'ayez point cherché d'obtenir une audience de la Reine, le Duc ayant été de l'opinion qu'elle ne ferait pas un bon effet.

Pour ce qui regarde l'armement et les préparatifs qu'on fait contre moi, et la situation et le détail de leurs régiments, vous en informerez exactement Kircheysen, pour pouvoir m'en rendre compte à son retour auprès de moi. Je suis etc.

Federic.

Si le Duc veut se perdre malgré mes bonnes intentions, qu'il se perde.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

228. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Herrndorf, 26 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. En vous communiquant la dépêche intéressante que le comte de Gotter m'a envoyée, et celle du de Borcke, j'ai cru nécessaire de joindre aussi les copies de mes réponses, pour vous mettre en état de travailler dans cette affaire conformément à mes idées. Le contenu de la réponse du duc de Lorraine me fait croire que le marquis de Botta sera déjà parti. Mais il faut voir si la hauteur qu'on semble affecter ne sera pas démentie ensuite, et en attendant je continuerai à suivre mon plan. Je suis etc.

L'on est revêché à Vienne, il faudra voir si c'est du commencement, et comment les choses changeront. Ils se flattent beaucoup et il sera

¹ Die Antwort an Borcke betrifft persönliche Verhältnisse des Gesandten.

difficile de savoir, avant que nous n'ayons des nouvelles des cours étrangères, s'ils ont lieu de se flatter ou non.

Je vous envoie ici une minute¹ que j'ai faite de nos droits, qu'il serait bon de communiquer à Chambrier. Je crois qu'il faudra se tourner vers la France; parlez à Valory, sondez et tâtez-les tous, afin de voir où nous trouverons le mieux nos convenances.

Federic.

Voici ce que Gotter et Borcke mandent.

Nach der Ausfertigung. Die Zusätze eigenhändig.

229. RAISONS QUI ONT PORTÉ LE ROI A FAIRE ENTRER SES TROUPES EN SILÉSIE.²

Les droits du Roi sur la plupart des duchés et principautés de la Silésie sont incontestables.

Les possesseurs de ce duché en sont même si bien convenus qu'ils ont fait un traité avec l'électeur Frédéric-Guillaume par lequel cet électeur renoncerait, en faveur du cercle de Schwiebus, à ses droits sur les autres principautés et duchés de la Silésie; cette renonciation serait valable si, par la plus noire perfidie, l'empereur Léopold n'avait arraché le cercle de Schwiebus à Federic I^{er}.

L'équivalent qui constituait la renonciation étant donc rendu, nos droits reviennent en entier, et tout l'acte fait avec l'électeur Frédéric-Guillaume devient nul.

C'est donc en vertu de ces droits, et d'une prétention de quelques millions d'écus, que le Roi est entré en Silésie, pour maintenir son bien et pour étayer ses droits. Il n'aurait point été convenable de faire une pareille démarche du vivant de l'Empereur, car l'Empereur étant le chef de l'Empire, c'est agir contre les constitutions de l'Empire, si un de ses membres voulait l'attaquer.

De plus, cette démarche n'est point contraire à la Pragmatique Sanction, puisque le Roi ne prétend point hériter, mais soutenir ses droits particuliers, et l'Empereur n'ayant lui-même aucun droit sur ces duchés en Silésie qu'on lui conteste, de quelle justice sa fille en peut-elle donc prétendre? D'autant plus qu'on ne saurait hériter de ce qui n'appartient pas à ses parents.

Mais supposons, pour mettre les choses au pire, qu'on regardât l'action du Roi contraire à la Pragmatique Sanction, il est bon de dire que, par le traité de 1732,³ le Roi garantit la Pragmatique Sanction à l'Empereur à condition de la garantie du duché de Bergue; or la maison d'Autriche a manqué à son traité, en garantissant l'année 1738 ou 1739⁴

¹ Die folgende Nummer. — ² Vergl. Preussische Staatsschriften I, 74. — ³ 1728. Vergl. oben S. 135 Anm. 1. — ⁴ 13. Januar 1739.

à la maison de Sulzbach la possession provisionnelle des duchés de Juliers et Bergue, de sorte que le Roi rentre par là dans la plénitude de ses droits, d'autant plus qu'on lui avait promis un équivalent des propres biens de l'Empereur.¹

Toutes ces raisons, prises ensemble, ont occasionné l'entreprise du Roi; il ne demande pas mieux que de s'accommoder avec la maison d'Autriche, pourvu que l'on veuille avoir quelque considération pour la justice de ses droits.

N. J'ai oublié d'ajouter que la Silésie ayant toujours été un fief masculin,² elle n'est devenue féminin que par la Pragmatique Sanction: or, comme ma garantie en est nulle, je rentre à présent dans l'entier de mes droits, puisqu'il n'y a plus de descendants mâles de la famille impériale. C'est ce qu'on peut ajouter aux autres raisons ci-dessus mentionnées.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

230. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Herrndorf, 26 décembre 1740.

Monsieur de Finckenstein. Je viens d'apprendre, par votre relation du 23 décembre, ce que vous m'avez mandé au sujet de votre audience, et de la bonne et favorable disposition que le roi de Pologne et le comte de Brühl ont fait paraître à mon égard. J'en suis satisfait, comme aussi des nouvelles intéressantes que vous y avez jointes.³

Cependant comme on a raison de se méfier, vous devez veiller sans cesse sur les menées des ministres de Vienne,⁴ et chercher à pénétrer, s'il est possible, le précis de leurs instructions, les mouvements qu'ils se donnent, les insinuations qu'ils font, et les canaux dont ils se servent, et si leurs démarches trouvent ingrats auprès du ministère. C'est pourquoi vous ne ménagerez ni peine ni argent pour dévoiler le mystère, dont vous me ferez de fidèles rapports.

Au reste, vous excuserez le mieux que vous pouvez l'accident que quelques compagnies ont passé par le territoire saxon, sans avoir des lettres de réquisition, ce que la hâte a causé. J'espère que le Roi n'y regardera pas de si près, n'y ayant eu de notre part aucune mauvaise volonté, et le petit excès envers deux oies ayant été redressé. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

¹ Vergl. oben S. 133 Anm. 1. — ² Vergl. oben Nr. 138, 6. Nov. — ³ Die Streitkräfte Sachsens betreffend. — ⁴ Graf Wratislaw und Graf Khevenhüller.

231. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 26 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Voici la première relation du comte de Finckenstein avec la copie de ma réponse. La conduite de cette cour me paraissant fort sujette à caution, il faut employer tout ce qui sera humainement possible pour pénétrer le fond, et les menées du ministre de Vienne, qui mettra tout en œuvre pour attirer le ministère dans ses filets et pour nous traverser. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

232. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Herrndorf, 26. Dec. 1740.

Podewils berichtet, Berlin 23. December: Marquis Botta wird, falls er keine neuen Weisungen aus Wien erhält, am 26. nach Petersburg gehen.

„J'ai cru entrevoir que le Marquis, bien intentionné comme il est, souhaite beaucoup de recevoir de nouvelles instructions pour traiter avec Votre Majesté.“

Il faut les attendre.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

233. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Herrndorf, 27 décembre 1740.

Vous aurez vu par mes précédentes ce que je vous ai ordonné de représenter au ministère au sujet de mon entrée en Silésie, et j'en attends impatiemment la réponse. En attendant, n'oubliez pas de parler au ministre bavarois, le prince de Grimberghen, sur cet événement, et faites-lui connaître le plus clairement de quelle conséquence cette entreprise est pour les intérêts de son maître, auquel je fraye le chemin de faire valoir et de pousser hardiment ses prétentions contre l'Autriche; que j'espère que l'Électeur, pour lequel j'ai une considération très distinguée, ne laisserait pas échapper cette favorable occasion pour venir à bout de ses desseins, que j'ai un grand empressement de m'unir avec lui et la France, par les engagements les plus étroits, pour faire cause commune dans ces conjonctures, et que je lui donnerais ma voix pour son éléction et élévation à l'Empire; que j'attendrai là-dessus des ouvertures sincères, auxquelles je répondrai avec toute la sincérité.

Au reste, je me rapporte au contenu de ma lettre du 23 de ce mois, et vous pouvez-vous expliquer, sur l'article de la succession de Juliers et de Bergue, qu'en cas que la France voulût entrer dans mon

Corresp. Friedr. II. I.

système touchant la Silésie, en m'y garantissant la possession, je laisserais à sa disposition les duchés susmentionnés par une cession légale.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

234. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 27 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Pour ne vous laisser rien ignorer de ce que j'ordonne à mes ministres, je vous communique ci-joint les lettres que j'ai écrites au sieur de Chambrier sur ce qu'il doit insinuer au Cardinal et au ministre bavarois. Il convient à mes intérêts de les gagner par toute sorte d'appas. Je suis etc.

Federic.

C'est par le prince de Grimberghen que nous pouvons gagner Versailles.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

235. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER
ET AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE
A VIENNE.

Berlin, 30 décembre 1740.

Les dépêches et relations du 17 et du 19 de ce mois, que vous m'avez envoyées l'une et l'autre par Kircheysen, m'ont été fidèlement rendues. Vous aurez reçu depuis la réponse préalable que je vous ai faite là-dessus en date du 26 de ce mois, par le même courrier, et je ne doute pas que vous n'y ayez agi conformément.

J'avoue que je ne me serais point attendu qu'on répondrait aux propositions avantageuses dont je vous ai chargé l'un et l'autre, avec autant d'animosité, d'aigreur et d'acharnement comme l'on a fait, en refusant à plat toute voie de négociation, et même des conférences avec les ministres de la reine de Hongrie, tandis que les parties belligérantes au plus fort de la guerre ne refusent point d'entrer en pourparlers pour trouver des tempéraments et des expédients à concilier les différents intérêts, et qu'il me semble que la chose vaut assez la peine pour la maison d'Autriche qu'on écoute et qu'on digère mûrement et sans vivacité et prévention une affaire qui en quelque façon doit décider de son salut ou de sa perte, selon qu'elle s'y prendra. Sauf au duc de Lorraine et à la reine de Hongrie de faire ce qui bon leur semblerait, après avoir écouté au moins les sentiments de leurs ministres, avec lesquels les personnes chargées d'une négociation peuvent s'expliquer

plus librement, et même tâcher à se prêter de part et d'autre à des idées réciproques pour moyenner un accommodement, que quand on est obligé de traiter avec le souverain même, qui souvent, faute de connaissance suffisante, ou par trop de vivacité, se laisse aller à des emportements qui ne valent rien dans des choses aussi sérieuses que celle-ci.

Si on avait donc jugé à propos de vous écouter l'un et l'autre, avec un sang plus rassis et avec moins de prévention, on aurait trouvé qu'il s'agit de deux objets différents, mais également importants.

Le premier est la juste poursuite de mes droits sur une grande partie de la Silésie.

Je ne veux pas entrer à présent dans un grand détail des fondements de mes prétentions. J'en instruirai le public par une ample déduction,¹ qui paraîtra incessamment, et dont je vous enverrai des exemplaires, si vous restez encore assez longtemps à Vienne pour les y recevoir.

Je me souviens fort bien de la teneur du traité de 1686, par lequel on a voulu traiter sur ces droits. Il est certain que j'aurais été fort embarrassé de les réclamer à l'heure qu'il est, avec autant de force et d'évidence que je le puis faire à présent, si la cour de Vienne avait agi alors avec la probité et la bonne foi requises entre des puissances qui veulent, tant soit peu, en sauver au moins les apparences.

Mais la manière indigne dont on s'y est pris alors fait assez voir que tout ce traité n'a été, pour ainsi dire, qu'un contrat simulé, puisque, par une supercherie inouïe jusqu'alors entre de grands princes, on extorqua secrètement au fils ce qu'on avait cédé en public au père.

On sentait dès ce temps-là qu'il fallait nécessairement donner un équivalent à ma maison pour ses prétentions en Silésie, et on lui en donna un qui, à la vérité, portait avec lui une lésion des plus énormes; c'est-à-dire qu'on stipula à feu l'électeur Frédéric-Guillaume, pour la renonciation à plusieurs duchés et principautés en Silésie, un seul cercle, qui était celui de Schwiebus; mais non content de cela, pour en frustrer sa postérité, on extorqua en même temps de son fils, feu le Roi mon grand-père, alors prince électoral, un revers de rendre tout, jusqu'à ce mince équivalent, dès que son auguste père aurait fermé les yeux.

Je laisse à considérer à toute l'Europe si une manœuvre aussi indigne ne révolte pas tout homme de probité et de bon sens contre un pareil procédé, et si, un équivalent rendu en faveur duquel on a fait une renonciation, la dernière peut jamais subsister en droit et en justice.

Le reste de cette trame d'iniquité se trouve détaillé, d'une manière assez claire, dans la déduction susmentionnée, à laquelle je vous renvoie.

¹ „Rechtsgegründetes Eigenthum“ etc., siehe Preussische Staatsschriften I, 96 ff.

Mais il s'agit maintenant de voir comment j'aurais pu m'y prendre autrement pour faire rendre justice à ma maison des prétentions et des droits dont elle a été si longtemps frustrée.

Il suffit qu'elle ait attendu avec patience, pendant tout le temps que la postérité mâle de la maison d'Autriche a subsisté; cette complaisance aurait été poussée trop loin, si on l'avait voulu étendre jusqu'aux descendants de la branche femelle de cette maison, qui par là-même ne sauraient succéder dans les principautés de la Silésie, puisque la maison d'Autriche, à l'extinction des derniers mâles des princes de Silésie, a prétendu que leurs pays ne sauraient tomber en quenouille, et par cet argument s'en est saisie.

A qui aurais-je dû m'adresser pour obtenir une justice qu'on a refusée si longtemps à ma maison? Le chef de l'Empire ne subsistait plus; la cour de Vienne n'a pu être juge et partie, et je n'en aurais jamais tiré raison par la voie de négociation, puisque, de son propre aveu et déclaration qu'elle vous a faits, elle n'est pas d'humeur de céder une pouce de terre de toute la succession de feu l'Empereur à qui que ce soit, et encore nommément moins à moi qu'à d'autres.

Si j'avais donc attendu plus longtemps à prendre le parti auquel j'ai été obligé d'avoir recours, il serait arrivé de deux choses l'une: ou la négociation avec la cour de Vienne aurait été, ainsi que l'événement l'a fait voir, entièrement infructueuse, ou d'autres, qui forment des prétentions sur la totalité de cette succession, se seraient emparés d'une province si fort à leur bienséance.

Il fallait pour cela nécessairement que dans la situation présente des affaires j'eusse recours à un remède prompt et efficace, pour ne point tomber dans l'inconvénient de mes prédécesseurs, qui n'ont jamais pu obtenir quelque chose de bonne grâce de la maison d'Autriche; sans compter que j'ai quelque millions de florins à demander à la charge de cette maison, tant pour des arrérages de subsides qui me sont dus encore depuis la dernière guerre de la succession d'Espagne, que des rentes sur la Meuse, du supplément des revenus de Turnhout etc., et d'autres prétentions sur lesquelles il n'y a jamais eu moyen d'avoir satisfaction de la cour de Vienne.

Mais toutes ces justes prétentions à part, il faut considérer le second objet qui m'a fait agir, plus considérable encore que le premier.

Ce sont les conditions avantageuses que j'ai fait offrir à la maison d'Autriche, comme vous le savez, et dont, si j'ose le dire, elle ne saurait se passer, si elle ne veut manquer la couronne impériale et rester exposée tôt ou tard à se voir entamée de tout côté.

On me reproche que l'on ne demande pas mon assistance, et que je dois avoir patience jusque là.

Je réponds que les choses par rapport à la future élection d'un empereur sont allées trop loin pour que je ne me trouve obligé de

choisir entre les deux partis, et de me déclarer ou pour la maison d'Autriche ou pour ses rivaux.

Si je fais le dernier, je dois moins espérer que jamais que cette maison me rendra justice sur mes droits en Silésie.

Mais si je me déclare pour elle, qu'y a-t-il de plus juste et de plus raisonnable, aussi bien que de plus avantageux pour la cour de Vienne, que de faire d'une pierre deux coups, l'une de me satisfaire sur mes droits, et l'autre de pouvoir être assurée de mon assistance et de toutes mes forces, pour parvenir à son but.

Si la justice demande le premier, la prudence conseille le second.

Mais quand, par un juste retour de reconnaissance, il s'agit de faire des convenances pour moi qui sont proportionnées à mes prétentions et aux conditions avantageuses que j'offre, il ne faut pas me renvoyer à des perspectives, ou me vouloir avantager d'un bien dont on ne saurait disposer, et s'opiniâtrer à ne vouloir jamais rien céder du sien.

Je range avec raison au nombre des premiers, qu'on vous a insinué qu'on pourrait faire ma convenance dans l'affaire de Juliers et de Bergue.

Je m'étonne qu'après la trahison qu'on a faite à feu le Roi mon père, de contracter, contre la foi d'un traité solennellement ratifié,¹ un engagement diamétralement opposé et contraire sur ce sujet,² on veuille encore prétendre que ma maison soit pour la seconde fois la dupe du ministère de Vienne.

Mais ce qui met le comble à ma surprise, et qui me doit faire rejeter avec indignation une proposition si extraordinaire, c'est qu'on a eu le front de vous assurer que le traité, fait l'an 1739 avec la France en dépit du nôtre et en faveur de la possession provisionnelle de la maison de Sulzbach des pays de Juliers et de Bergue, expirera le mois de janvier qui vient?³

Peut-on imposer si grossièrement, quand on sait la teneur de l'article 2 de ce même traité? Le voici mot pour mot:

„Quod praedictus terminus duorum annorum censendus sit initium capere a die mortis praesentis electoris palatini, si eundem, quod Deus avertat, antequam partes inter se conveniant, supremum diem obire contingeret.“

Ne voit-on pas assez clairement par là que le terme de deux ans n'expire qu'à compter du jour de la mort de l'Électeur palatin, en cas que les parties intéressées ne soient pas convenues ensemble entre elles, ce qui est précisément la situation où je me trouve à cet égard avec la maison de Sulzbach.

¹ Der Berliner Vertrag vom 23. December 1728. — ² Die Convention von Versailles vom 13. Januar 1739. — ³ So versichert der Grossherzog von Toskana dem v. Borcke in der Audienz vom 17., dem Grafen Gotter in der vom 18. December.

Comment prétend-on donc avoir les mains libres à Vienne, après un pareil engagement, pour faire quelque chose pour moi dans cette affaire, l'Électeur palatin venant à mourir? A moins qu'on ne veuille, par une double perfidie, manquer au traité fait avec la France, comme on a manqué à celui qu'on a conclu avec feu le Roi mon père sur cette matière.

C'est ici que je pourrais m'écrier à mon tour: où est la bonne foi? où est la sûreté qu'on me promet? où sont les convenances qu'on veut me faire? Pourra-t-on, après cela, trouver à redire que je refuse d'entrer en négociation avec une cour qui veut m'en imposer d'une manière qui n'est pas permise, à moins que je ne prenne préalablement des sûretés et des garanties réelles, tant pour ce qui m'est dû sur mes droits que pour ce qu'on me promet pour les conditions que j'offre.

Je fais juges toutes les puissances désintéressées si on peut blâmer ma conduite dans ces circonstances, et les justes précautions que la prudence exige de prendre.

Mais que puis-je attendre sur l'un et l'autre après un refus si formel qu'on ne peut ni ne veut du grand jamais céder une pouce de terre des États de la maison d'Autriche? A quoi aboutirait une négociation avec de pareils principes, si je voulais me déssaisir des avantages que j'ai en mains?

Quand on allègue la Sanction Pragmatique et la défense qu'elle contient de ne rien aliéner, c'est une pure défaite et un dessein marqué de ne vouloir jamais me rendre justice sur mes droits ni faire mes convenances pour ce que je dois et ce que j'offre de faire pour la maison d'Autriche.

On sait que la nécessité n'a jamais de loi, et, si la Sanction Pragmatique a permis à feu l'Empereur de céder et d'aliéner des royaumes entiers, comme les Deux-Siciles et une partie du Milanais, et à la reine de Hongrie d'aujourd'hui d'offrir le marquisat de Burgau à la maison de Bavière, ainsi que tout le monde le sait, cette convention de famille, dis-je, ne doit ni ne peut jamais empêcher cette princesse d'entrer avec moi en négociation et accommodement pour une partie de la Silésie, pour me satisfaire de mes droits et me payer des services que je suis prêt de rendre, d'autant plus que les derniers, étant bien évalués, valent infiniment davantage que ce que je demande.

Si après toutes ces réflexions, que vous devez faire valoir autant qu'il vous sera permis et humainement possible, on refuse encore opiniâtrement d'entrer en négociation avec moi, et qu'on continue de dire qu'on voudra plutôt sacrifier tout et à la France et à la Bavière et à la Saxe, que de me céder un pouce de terre en Silésie, en me menaçant au reste de me tomber sur le corps avec toutes les puissances qu'on pourra révolter contre moi: il faut que je prenne mon parti, et que j'attende de la providence et de la justice de ma cause les ressources qui pourraient se présenter ailleurs, pour tâcher de me tirer d'affaire le mieux et le plus honorablement que je pourrais. Car comme le duc

de Lorraine a reconnu lui-même que le point d'honneur ne me permettait plus de reculer ni de sortir de la Silésie, il serait aussi injuste à la cour de Vienne d'insister sur une condition si dure, qu'indigne à moi de l'accepter. Je n'ai commis jusqu'ici aucune hostilité. Je ne demande pas mieux non plus que d'entrer en négociation et en accommodement, pourvu que cela soit d'une manière raisonnable et compatible avec mes intérêts, mon honneur et ma gloire.

J'espère qu'en cas que celle-ci vous trouve encore à Vienne, vous ferez un dernier effort d'employer toutes ces raisons, et d'autres que votre prudence pourrait vous suggérer, pour porter la reine de Hongrie et le duc de Lorraine à un accommodement raisonnable et également avantageux aux deux parties.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

236. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

ce 31, sur le point de marcher.

Mon cher Charlatan. Vous faites votre métier à merveille, et je crois qu'une couple de conversations avec Guy Dickens de la nature de celles que vous avez eues avec Ginkel¹ ne feront point de tort à nos affaires. J'avance ici et je compte d'entrer demain, 1^{er} de janvier, à Breslau, et d'être en quinze jours maître de tout le cours de la Neisse.

Nos affaires vont très bien ici, et si votre galbanum se débite bien d'un autre côté, vous pouvez compter que l'affaire est faite. Adieu, mon cher charlatan, soyez le plus habile charlatan du monde, et moi le plus heureux enfant de la fortune, et nos noms ne seront jamais mis en oubli.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

237. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général auprès de Breslau, 2 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Votre lettre du 29 décembre m'a fait connaître ce que vous pensez sur les prétendues découvertes de la cour de Wurtemberg d'une ligue catholique, qui me paraît aussi peu vraisemblable

¹ Podewils zeigt dem holländischen Gesandten das Original des Vertrages zwischen Preussen und dem wiener Hofe von 1728, nachdem der Gesandte das Vorhandensein eines solchen Vertrages bezweifelt hat, welcher den wiener Hof hätte verhindern müssen, sich 1738 an dem gemeinsamen Vorgehen der Grossmächte gegen Preussen in der jülich-bergschen Angelegenheit zu betheiligen. Als Ginkel sich durch Augenschein überzeugt, ruft er aus: „Cela est fort, je n'aurais jamais cru la cour de Vienne capable d'une pareille conduite“ (Bericht Podewils', 27. Dec.).

qu'à vous. Quant à l'idée qui vous est venue d'envoyer secrètement le sieur de Keller à Vienne, pour sonder le terrain, je l'approuve, et vous pourrez me l'envoyer ici, en me mandant la somme d'argent qu'il nous faudra employer à cette fin. Je suis etc.

Federic.

Après avoir mûrement réfléchi sur cet expédient, je trouve convenable qu'il ne vienne pas ici, mais que vous le dépêchiez à Berlin, d'où il se rendra en droiture à Vienne.

Nach der Ausfertigung.

238. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général auprès de Breslau, 2 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien appris par la vôtre du 29 décembre ce que le de Rudenschöld vous a déclaré, et ses sentiments sur les raisons qui doivent m'empêcher de dégarnir la Prusse de troupes. Quoiqu'il ne raisonne pas mal, il ne sera peut-être pas informé que j'y laisserai les dragons, que je saurais mettre sur le pied de 40 escadrons. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

239. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. December 1740: Die Deduction der preussischen Ansprüche auf Schlesien befindet sich unter der Presse, die französische Uebersetzung wird nachfolgen.¹

Cela est bien. Mais que le français ne soit que la moëlle de l'allemand; il faut que tout au plus la déduction soit de 6 pages, c'est conforme au génie de la langue.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

240. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Quartier général devant Breslau, 2 janvier 1741.

J'ai bien reçu votre dépêche et celle d'Ammon du 26 décembre, par laquelle vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu avec le comte de Brühl au sujet de mon entrée en Silésie et d'un concert à faire entre nous, et de l'ombrage qu'on a conçu de l'envoi de Gotter à Vienne. Comme je vous ferai une ample réponse sur ces

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 100.

articles, je veux bien vous dire préalablement que c'est à tort qu'on me reproche le dernier, étant visible que dans le temps du départ de Gotter je n'ai pas pu avoir une assurance certaine d'une liaison avec Sa Majesté Polonoise, dont il ne lui a pas plu de me faire une ouverture, ce qui a empêché la confiance requise, et qui m'a porté à la susdite démarche. Mais vous pouvez donner des assurances les plus fortes au comte de Brühl que, si sa cour veut mettre à part toute défiance et entrer de bonne foi dans des engagements étroits avec moi sur nos prétentions, j'y montrerai autant de sincérité que de fermeté, et que je ferai d'abord rappeler le de Gotter. Au reste, vous direz à ce ministre que, si la reine de Pologne veut choisir la route de Crossen, elle y recevra tous les honneurs et toutes les civilités imaginables. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

241. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Breslau, 2 janvier 1741.

Mon cher Podewils. Breslau est à moi, depuis aujourd'hui, mes troupes sont joyeuses et en bon état, nous allons à présent nous enparer de la Neisse, de cette ville, et de Glatz.

J'ai écrit à Gotter¹ de présenter le dernier mémoire et de se retirer en cas de froide réception, de même que Borcke. Cela ôtera tout soupçon, et dès que nous aurons réponse de Londres, je prendrai mon parti.

Je penche beaucoup pour la France; en cas qu'elle veuille de moi, ce parti est le plus sûr.

Gotter revenu, nous rompons toute cause de soupçon, et rendons en même temps les autres négociations plus aisées; il faut que vous expédiez votre émissaire de Wurtemberg;² s'il venait ici, tout serait découvert.

Parlez aux ministres du traité de Wusterhausen, pour qu'on sache la façon infame dont Vienne nous a trompés.

Adieu, cher Podewils, il fait tard, j'ai pris aujourd'hui le dôme d'emblée, et je suis fatigué. Ne m'oubliez pas.

Federic.

Nouvelle année, mille bénédictions et prospérités.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

¹ Nicht bei den Acten des K. Geh. Staatsarchivs über die Sendung Gotters. —
² Keller. Vergl. oben Nr. 237.

242. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Breslau, 4 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Je viens d'apprendre par les relations jointes du de Mardefeld que la cour de Russie ne paraît pas encore favorable à mes desseins touchant l'acquisition de la Silésie, et qu'elle reste éblouie par l'intérêt prétendu qu'on suppose de trouver dans l'alliance perpétuelle de la maison d'Autriche. Il faut donc que Mardefeld travaille efficacement pour en désabuser le ministère prévenu, auquel il donnera les assurances du monde les plus fortes que la Russie ne doit rien perdre par mon entreprise, et qu'elle y gagnera plutôt, parce que je m'engagerai de procurer à cet empire les mêmes et plus de secours et d'assistance qu'il a pu attendre de la cour de Vienne, trop affaiblie pour pouvoir être utile à ses alliés. Je suis etc.

Federic.

J'ai Breslau, demain j'irai à l'ennemi, et j'espère de l'avoir ruiné en partis avant l'approche du printemps qui vient.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

243. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE A BERLIN.

Breslau, 5 janvier 1741.

Monsieur le Marquis. J'ai bien reçu la vôtre, et je vous suis très obligé des avis sincères que vous m'avez donnés. Comme je désapprouve entièrement la conduite que Raesfeld a tenue, vous pouvez compter que j'effectuerai ce que je vous ai déclaré à Berlin et que je le ferai rappeler.

Quant à ce que vous m'avez voulu mander du contenu de la lettre de M. le Cardinal, vous me ferez le plaisir de l'assurer fortement de la sincérité de mes sentiments, et que je tiendrai tout ce que j'ai fait proposer en dernier lieu par Chambrier, par rapport aux convenances que j'offre à la France et à la Bavière. C'est pourquoi il conviendra de s'en ouvrir confidemment, et de se concerter sur le plan de l'affaire. Je ne demande pas mieux que de m'unir étroitement avec Sa Majesté Très Chrétienne, dont les intérêts me seront toujours chers, et je me flatte qu'elle n'aura pas moins d'égard pour les miens. Je suis etc.

Federic.

Touchant Raesfeld, vous pouvez compter qu'on vous donnera satisfaction entière. Il dépend de vous de venir ici ou non, mais je compte d'avoir bientôt les mains libres ici et de pouvoir par conséquent faire un tour à Berlin pour quinze jours.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

244. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[Breslau, 5 janvier 1741.]

Mon cher Podewils. J'ai reçu toutes vos lettres, vous raisonnez très juste sur les idées du Cardinal et de la Russie; j'écrirai au Cardinal que je m'en rapporte entièrement à ce que Chambrier a ordre de lui dire, mais que, si l'électeur de Bavière désire ma voix, et que la France le souhaite, je la leur accorderai, à condition que la Bavière agisse de concert avec nous, et que la Suède tienne le Russe en respect, et que Danemark entre avec nous. Nous n'avons rien à espérer d'Angleterre, et je suis sur le point de conclure avec le Cardinal, mais que j'aie préalablement réponse sur les points susmentionnés.

Dès que nous aurons reçu des lettres d'Angleterre, je crois que nous pourrons prendre un parti positif et nous y tenir. Parlez beaucoup de la Russie, augmentez sa force et sa puissance, et tournez les choses de façon qu'on nous dise quelque chose de positif pour nous rassurer: enfin faites tout ce que vous pourrez pour tirer quelque chose d'avantageux de leur côté. Adieu, cher Podewils, donnez l'incluse à Valory.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

245. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Breslau, 5 janvier 1741.

Mon cher Cardinal. Je n'ai pu vous répondre plus tôt, à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire par Camas, qu'à présent; le mauvais chemin et le nouvel éloignement de distance y ont le plus contribué. Cependant, je puis vous dire que je suis pénétré de toutes les assurances d'amitié que vous me faites; j'y répondrai toujours avec la même sincérité.

Je crois que M. de Chambrier vous doit avoir fait part, de même que M. de Valory, des dispositions dans lesquelles je me trouve à l'égard des intérêts du Roi votre maître. Il ne dépendra que de vous de rendre éternels les liens qui nous uniront, en favorisant, selon que Chambrier vous en instruira, la justice de mes prétentions sur la Silésie. Si je ne vous ai pas d'abord fait part de mes desseins, c'était plutôt par oubli que par toute autre raison; tout le monde n'a pas l'esprit aussi libre dans le travail que vous l'avez, et il n'est guère permis qu'au cardinal de Fleury de penser et de pourvoir à tout.

Comme Chambrier est instruit de tout ce qui me regarde, et qu'il sait et a ordre de vous faire connaître le penchant que j'ai d'entrer dans vos vues, j'y attends votre réponse, dont la mienne ne sera que la suite. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

Federic.

246. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 6 janvier 1741.

Vous savez combien il m'importe d'avoir à Pétersbourg quelques-uns des plus huppés des ministres à ma disposition et dans mes intérêts, pour pouvoir me concilier la faveur de la cour dans la crise présente.

Comme j'ai lieu de présumer que nous trouverons en notre chemin une faction contraire, infatuée d'une prédilection aveugle pour la maison d'Autriche, je vous enjoins d'employer toutes sortes d'effort et le vert et le sec pour gagner autant de personnes de poids qu'il sera possible, pour en former un parti capable de soutenir notre système, et assez fort pour contrebalancer le crédit et les voix du parti contraire. Ainsi vous jetterez adroitement parmi les ministres la pomme de la discorde, afin de jouer bon jeu et de mener les affaires à notre but principal, et je vous laisse la liberté d'employer, outre les cajoleries et les promesses, autant d'argent que vous le jugerez à propos, le major de Winterfeld pouvant disposer du comptoir de la compagnie. J'espère que vous ne travaillerez point en vain, pourvu que vous vous y preniez comme il faut, en offrant toujours plus que le marquis Botta ne voudra promettre. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

247. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rothsürben, 7 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par la vôtre du 2 de ce mois l'abrégé de l'entretien que vous avez eu avec Brackel, et je suis de votre sentiment sur le peu d'apparence qu'il y a que la Russie puisse goûter notre système. Quant aux réponses pour Mardefeld, j'y joins le post-scriptum, dont vous verrez le sens par la copie. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

248. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier auprès d'Ohlau, 7 janvier 1741.

Mon cher Podewils. Tout ce que prouvent les nouvelles de Russie, c'est qu'Ostermann n'est pas de nos amis; voyons premièrement ce que dira Münnich, et quel effet fera l'explication de l'énigme chez ces messieurs; il faudra voir ce qu'ils feront, mais je ne saurais présumer qu'ils voudraient rompre avec nous pour si peu de chose.

Le parti qu'il nous faudra prendre sera de nous accommoder avec la France et d'ajuster nos flûtes avec les siennes, car l'Angleterre ne

voudra jamais nous aider ni même nous paraître favorable. Mes affaires vont très bien ici; je vais prendre tout à la fois Ohlau, Neisse, Glatz et Namslau, quatre forteresses dont Ohlau est la meilleure. Glogau est aux abois, et je l'aurai dans quinze jours, car ils n'ont presque plus à vivre. Ne vous embarrassez pas de nous, mais raffinez sur les moyens de faire semer la dissension dans les conseillers en Russie, entre les ministres de Vienne, et parmi toutes les cours qui nous ne sont pas favorables.

Adieu, je pars pour accomplir l'acte que j'ai commencé, et pour faire voir aux autres cours que nos projets, bien loin d'être chimériques, seront exécutés le plus glorieusement du monde.

Ne m'oubliez pas.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

249. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

[9 janvier 1741.]

Behufs Anfertigung der Instruction für den nach Wien gehenden württembergischen Minister v. Keller fragt Podewils, Berlin 4. Januar:

1° „Jusqu'ou Votre Majesté voudra se relâcher, et de quelle portion de la Silésie Elle se contentera?“

2° „S'il doit proposer quelque somme d'argent capable de tenter la cour de Vienne, si elle veut céder une portion de la Silésie?“

3° „S'il doit se référer en gros pour le reste à toutes les autres propositions que les sieurs de Gotter et de Borcke ont déjà faites?“

4° „Quelle récompense il doit offrir aux ministres les plus accrédités, quand même ils ne pourraient faire avoir qu'une portion de la Silésie à Votre Majesté?“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Pas moins que leur lâcher la Haute-Silésie, et garder la basse.

2,000,000 de florins ou 3,000,000 tout ou plus.

Oui.

300,000 écus.

250. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Marschwitz, 9 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous renvoie votre mémoire du 4 de ce mois, touchant la commission que le sieur Keller veut prendre sur lui. Comme j'y ai mis à côté mon ultimatum sur les articles d'un

1 Vergl. oben S. 130.

accommodement à faire, je veux que la caisse d'ambassade lui paie 1,500 écus pour les frais de son voyage. Mais je suis persuadé qu'il travaillera en vain, et que les peines et les dépenses seront perdues. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

251. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Hauptquartier Klein-Oels, 9. Januar 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlicher geliebter Vetter. Ew. Liebden werden aus der abschriftlichen Anlage¹ mit mehrerem ersehen, dass Meine Apprehension nicht ohne Grund gewesen, wann Ich dem Churhause Sachsen nicht getrauet, vielmehr Mich von solchem alle Duplicité vermuthet, und dass dieses die wahrhafte Ursach gewesen, warum Ew. Liebden vor dieses Mal der Orten zurück gelassen. Ich will zwar noch zur Zeit nicht glauben, dass der Tractat zwischen dem wienerischen und sächsischen Hof in dermassen zur Consistenz gediehen, als in obermeldtem Bericht angeführt werden wollen. Da es aber doch nöthig ist, bei so delicaten Coniuncturen seine Mesures in Zeiten zu nehmen, als habe Ew. Liebden hierdurch ersuchen wollen, einen Plan zu formiren, welchergestalt man allenfalls ein Corps von 24,000 Mann aufbringen und nöthigen Falls damit in Sachsen gehen könne, bevor solcher Hof seine böse Intentiones in das Werk zu setzen im Stande kommet. Wie dann Ew. Liebden überdies zu überlegen und Mir zu melden haben, auf was Art man alsdann den Sachsen wehe thun, auch verhindern könne, dass solche keine Remontepferde bekommen können. Übrigens werden Ew. Liebden von allen diesen Sachen mit Niemanden als mit Mir communiciren, und bin Ich Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ohlau hat gestern capitulirt und übermorgen hoffe bei Neisse etwas zu entrepreniren.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

¹ Ein Bericht Gotter's und Borcke's aus Wien, 5. Januar, mit der Nachricht von der Ankunft eines Couriers aus Dresden, der den Abschluss eines Vertrages zwischen den Höfen von Dresden und Wien mitgebracht habe. Der Abschluss erfolgte erst am 11. April 1741.

252. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Quartier général Klein-Oels, 10 janvier 1741.

Monsieur de Finckenstein. Ayant reçu des avis intéressants touchant certaines menées, je n'ai pu m'empêcher de vous les communiquer. Vous ne manquerez point d'en faire un bon usage et de me dire votre sentiment là-dessus. Je suis etc.

Federic.

La Saxe joue le rôle de fourbe, prenez y bien garde, et, s'il se peut, mandez-moi quelque chose de certain sur ce sujet.¹

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

253. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Klein-Oels, 10 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre du 6 de ce mois et les exemplaires de la déduction allemande de mes droits sur une partie de la Silésie, dont j'attends aussi la traduction française, avec l'abrégé.²

Quant au de Ludewig, qui y a travaillé, j'approuve vos idées touchant la manière de le récompenser par le titre de chancelier de la régence de Magdebourg, que je lui accorde gratis, et vous n'avez qu'à faire expédier les pièces nécessaires. Je suis etc.

Attendez ce qu'aura effectué Winterfeld,³ et ne nous pressons pas de juger; après tout, nos affaires vont très bien ici, et je me flatte dans peu de temps de vous apprendre de grandes choses.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Fr.

254. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. Januar:
„Si j'ose le dire, Votre Majesté doit avoir plus que jamais l'œil sur la Prusse, et

¹ Zu einem im Ministerium aufgesetzten Erlass an Finckenstein und Ammon in Dresden, d. d. Berlin 7. Januar, der ungefähr am 10. zur königlichen Unterschrift kam, setzt der König eigenhändig hinzu:

„Je soupçonne beaucoup la Saxe de duplicité, mes lettres de Vienne m'y confirment; ils promettent secours à la Reine, et veulent entrer en alliance avec moi; examinez, sondez, et mandez-moi ce que vous jugez, mais approfondissez la chose.“

Und zu einem andern Erlass von demselben Datum: „*Ventus flat*, Saxe joue à trompeur et demi, dupons-les plutôt que d'être leur dupe, examinez bien.“

² Vergl. Preussische Staatsschriften I, 100. — ³ Zur Beglückwünschung der Regentin nach Petersburg geschickt; Schwiegersohn Münnichs. Erlasse an ihn liegen nicht vor.

la dégarnir le moins qu'Elle pourra d'infanterie et de cavalerie, puisqu'il faudra se défier de la Russie pour n'en être point pris au dépourvu, car moins on aura de troupes en Prusse, plus ces gens-là feront les mutins, et moins la Suède fera-t-elle réflexion sur Votre Majesté, et, selon Rudenschöld, les 40 escadrons ne suffiront point, s'il n'y a pas d'infanterie à proportion."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Piano!

255. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Quartier général Grottkau, 10 janvier 1741.

Monsieur de Mardefeld. Ayant reçu de Vienne l'avis important du traité conclu entre cette cour et celle de Dresde, apparemment à l'insu de la Russie, j'ai bien voulu vous en faire part, en vous ordonnant d'en faire un bon usage auprès du ministère, auquel vous représenterez les suites d'une telle démarche du roi de Pologne, qui, dans le même temps qu'il m'offre une alliance étroite, en forme une diametralement opposée à mes intérêts et à ceux de Russie. Car m'ayant confié l'article de son alliance avec cet empire qui lui défend tout autre engagement, sans agrément de la cour de Pétersbourg, il est à croire que celle-ci ne lui saurait pas bon gré d'avoir fait ce pas sans sa participation, conduite qui bien loin de mener nos différends à un accommodement raisonnable, ne servira, selon toutes les apparences, qu'à jeter de l'huile dans le feu.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

256. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Grottkau, 10 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. La nouvelle de la liaison que la cour de Dresde vient de faire avec celle de Vienne, dans le temps que celle-là recherchait mon alliance, me paraît trop intéressante pour ne pas en faire part au de Mardefeld par une lettre dont voici la copie. Vous en informerez aussi Truchsess et Chambrier, pour qu'ils puissent être en état d'en faire un bon usage, en représentant au plus vif les suites de ces démarches. Je suis etc.

Nous avons reçu l'alliance de Russie, je la contresignerai dès que vous aurez fait expédier les grands écrits.

¹ Vergl. oben S. 148. — ² Gezeichnet in Petersburg am 27. December. Vergl. oben S. 64.

La Saxe, dit-on, se mêle de faire la méchante, je m'en f . . . , et j'ai sur l'instant pris des mesures là-dessus. L'expédition va si bien qu'avant-hier j'ai fait partir la garnison d'Ohlau, et Schwerin a pris Ottmachau avec 500 grenadiers, qu'il a fait prisonniers de guerre. Bravo Podewils!

Federic.

Nach der Ausfertigung. Die Zusätze eigenhändig.

257. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Nowag, 11 janvier 1741.

Monsieur de Mardefeld. J'ai été bien aise de recevoir vos relations en date du 20, 24, 27 et 28, accompagnées des lettres très agréables de Sa Majesté Impériale¹ et du premier ministre, aussi bien que du traité d'alliance signé. Vous en témoignerez à la cour et au ministère ma grande satisfaction et la sincère envie que j'ai d'accomplir religieusement ces engagements, lesquels je ratifierai sans délai.

Quoique je voie avec regret que la Grand-Duchesse régnante, le prince Antoine-Ulric et les deux ministres ont paru surpris et embarrassés de mon entreprise et entrée en Silésie, j'espère pourtant que vous leur en ferez avoir des idées plus justes et plus conformes à l'amitié et aux idées réciproques des deux cours. C'est pourquoi vous représenterez au général-feldmaréchal et au comte d'Ostermann les raisons qui m'ont porté à cette expédition, et le but salutaire que je me suis proposé, de soutenir non seulement mes prétentions sur la plus grande partie de cette province, mais surtout de maintenir la maison d'Autriche et le système et la liberté d'Allemagne, comme aussi d'assister le duc de Lorraine dans l'affaire de l'élection; que de si grands services méritent quelque reconnaissance solide; que je me flatte que la cour de Russie, au lieu de s'y opposer, voudra employer ses bons offices auprès de la cour de Vienne, et la disposer à un accommodement raisonnable, moyennant la cession d'une partie de la Silésie contre un juste équivalent; que comme j'en aurais à cet empire des obligations infinies, je ne balancerai point d'entrer dans ses vues par rapport à la Courlande, qu'elle destine au prince Louis de Brunswick, auquel je ferais épouser une princesse de mon sang. Je donnerai même les mains, en considération de la Grande-Duchesse, au rétablissement du duc de Mécklembourg, son père.

¹ Antwort auf das Rundschreiben vom 13. December (vergl. oben S. 141 Anm.), d. d. Petersburg 16. Dec. a. St. 1740, gedruckt Heldengeschichte Friedrichs II, I, 503. Der König antwortete durch ein deutsches Kanzleischreiben, Berlin 21. Januar, auf das russischer Seits das in der Heldengeschichte I, 750 abgedruckte Schreiben Petersburg 21. Febr. a. St. erfolgte. Eine letzte Antwort des Königs, gleichfalls ein Kanzleischreiben, datirt aus Breslau 14. April 1741. Vergl. unten S. 225.

Au reste, vous ferez tous vos efforts pour gagner entièrement le feld-maréchal et les autres personnes de poids, et Winterfeld pourra disposer au comptoir connu de la somme de 100,000 écus. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

258. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Nowag, 11 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. En vous adressant les relations du de Mardefeld, je veux bien y joindre la copie de la lettre que je lui ai écrite en réponse préliminaire. Car m'étant aperçu que le ministère pourrait se prêter à mes idées, quant à une partie de Silésie, il faudra forger le fer pendant qu'il est chaud. Cependant, vous instruisez le de Mardefeld de nos raisons qui ont occasionné notre entreprise, et vous le mettez au fait de celles par où se pourrait persuader le feld-maréchal que la cession d'une bonne partie de ce duché n'est pas incompatible avec l'esprit de la Sanction Pragmatique, et que les intérêts de la Russie n'y sauraient perdre la moindre chose. Je suis etc.

Federic.

Vous ferez en sorte que Splittgerber envoie par cette estafette un ordre au comptoir de faire toucher au de Winterfeld les sommes dont il pourrait avoir besoin.

Nach der Ausfertigung.

259. AU GRAND-DUC DE TOSCANE A VIENNE.

Woitz, 12 janvier 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu avec un véritable chagrin que Votre Altesse Royale avait pris si mal les contestations d'amitié que je lui ai faites, et que, malgré la justice de mes droits, la Reine votre épouse ne voulait avoir aucun égard à l'évidence de mes prétentions sur la Silésie; j'avoue que je suis au désespoir d'être dans la nécessité d'agir en ennemi envers un prince dont je me faisais gloire d'être le plus ferme appui; je veux être innocent de tout ce qui s'en pourra suivre; mais puisque vous interprétez si mal mes intentions, il ne sera plus à moi de garder des mesures, et ce qui me fait le plus de peine, est de voir que je serai obligé de faire malgré moi du mal à un prince que j'aime et que j'estime, et pour lequel mon cœur sera toujours porté, quand même mon bras serait obligé d'agir contre lui.

Je suis avec une très parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le très affectionné ami et cousin

Federic.

Nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung (im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien) bei A. v. Arneth a. a. O. I, 380.

260. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 14 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Votre mémoire du 8 de ce mois m'a été rendu, et j'y ai trouvé vos réflexions sur la situation présente de mes affaires, et sur les expédients qu'il nous faudra employer pour en tirer des avantages solides. Quoique j'aie cru nécessaire de nous concilier la faveur de la France et de ses alliés, par la perspective de leurs intérêts, j'ai toujours regardé une liaison avec ces puissances comme un pis aller, s'il n'y avait pas de meilleurs moyens de venir à notre but. Ainsi il faut mettre tout en œuvre pour nous procurer par la médiation de la Russie et de l'Angleterre la possession d'une bonne partie de la Silésie, contre un équivalent raisonnable en argent et autrement; et pour les y mener, employons les amorces de l'Ostfrise, des bailliages de Mécklembourg, de la Courlande, et du rétablissement du duc de Mécklembourg. Mais en cas que ces deux cours, au lieu de s'y prêter, voulussent s'aviser de prendre hautement le parti de Vienne, et de m'attaquer sous le prétexte de la Sanction Pragmatique, il n'y aura pas d'autre ressource que de se jeter dans les bras de la France, et de forcer, pour ainsi dire, son destin. Je suis etc.

Federic.

Il faut adresser l'incluse par la poste de Dresde.

Vous recevrez encore une lettre de ma part.

Nach der Ausfertigung. Der zweite Zusatz eigenhändig.

261. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 14 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Vous aurez compris par ma lettre d'aujourd'hui combien j'entre dans vos idées touchant les expédients de finir glorieusement l'entreprise sur la Silésie. Comme j'espère de pouvoir l'achever dans peu de jours par la prise de Neisse, vous devez travailler le plus fortement du monde à porter la Russie à la médiation, et à y joindre, s'il est possible, l'Angleterre, ces deux puissances étant en état de faire entendre raison à la cour de Vienne et de la mener à un accommodement raisonnable et utile aux deux parties. Vous savez que je ne m'obstine pas de demander l'entière Silésie, et pour vous mettre pleinement au fait de mes vues, je vous dirai en confiance que je me contenterai de la Basse-Silésie, et dans tout cas d'un peu moins. Si nous pouvions acquérir la ville de Breslau, j'en serais fort satisfait, encore que cette possession me dût coûter quelque dépense extraordinaire. Mais en cas qu'il y eût de l'impossibilité de l'obtenir, il faudrait chercher un tempérament convenable pour sauver cette bonne ville de

¹ Sic.

la fureur catholique. Faites donc tout ce qui sera humainement possible, pour accélérer cette médiation nécessaire, mais ménagez cet ultimatum jusqu'à ce qu'il soit convenable de s'en servir. Il faut absolument mettre dans nos intérêts le feld-maréchal et son frère, et Mardefeld ne doit rien épargner pour me les rendre favorables, aussi bien que les autres ministres de conséquence. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

262. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils schreibt, Berlin 10. Januar: Den König müsse das Beispiel des grossen Churfürsten warnen „qui, après avoir fait la conquête de toute la Poméranie suédoise, n'en garda rien pour avoir voulu conserver tout.“

Je ne veux point insister sur la totalité, comme vous aurez vu par mes résolutions.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

263. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 17 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous communique en copie quelques lettres du ministre Hohenholz qui me sont tombées en main; c'est pour vous faire voir la façon dont on pense à Pétersbourg sur mon sujet, et que mon entrée en Silésie n'y est guère approuvée. Mais peut-être en jugera-t-on plus sainement, après avoir vu ma déclaration modérée; et si l'on veut accepter la médiation conjointement avec l'Angleterre, qui me paraît plus équitable et moins irritée, j'espère que tout ira bien. Je suis etc.

Federic.

Je compte de vous revoir le 6 ou 7 de février.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

264. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 17 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Comme je viens de vous adresser les diverses dépêches de Chambrier, de Finckenstein et d'Andrié, vous travaillerez à y faire expédier des réponses convenables et conformes à mes intentions. Pour ce qui est des manœuvres de la France et de la Saxe, vous les payerez de la même monnaie, surtout la dernière,

qui me paraît trop suspecte pour s'y fier. Quant à l'Angleterre, il sera nécessaire de répondre avec la plus grande obligeance à la manière honnête dont le Roi semble prendre à cœur notre entreprise, en lui inspirant des sentiments convenables et l'envie de se charger de la médiation, conjointement avec la Russie. Vous y employerez des raisons les plus fortes, tirées des motifs de gloire, de l'intérêt commun, de la religion, de l'amitié, et du salut d'Allemagne, en lui faisant envisager les heureuses suites d'un accommodement à faire. Il faudra y ajouter qu'encore que mes intentions en entrant en Silésie n'eussent eu pour but que la conservation de la maison d'Autriche et du duc de Lorraine, outre celle de mes justes droits et prétentions, la fierté et l'aigreur insupportable avec laquelle on s'est avisé à Vienne de rejeter mes offres, m'ont mis dans la nécessité de pousser vivement ma pointe. Mais s'il plaisait au roi de la Grande-Bretagne de rectifier par ses offices cette cour et de la porter à la cession pacifique d'une partie proportionnée de ce duché, je donnerais des preuves réelles de ma modération et de ma haute considération pour le Roi, et de mon amour de la paix et de l'union, et j'entrerais dans toutes les mesures nécessaires au bien commun. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

265. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 20 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. En vous envoyant la dépêche du de Chambrier, je vous dirai qu'il ne nous conviendrait pas, à l'heure qu'il est, et vu les négociations avec la Russie et l'Angleterre, de pousser celles avec la France. Vous chercherez donc de la tenir en suspens, et de l'amuser autant qu'il sera possible, jusqu'à ce que nous voyions un peu clair s'il y aura moyen de venir à notre but par l'assistance de la médiation des deux premières puissances, avec lesquelles il faudrait faire dans ce cas des liaisons solides, si même on devrait sacrifier à la maison d'Autriche la succession de Juliers et de Bergue, qui ne vaut point le quart de la Silésie. Mais vous comprendrez bien avec quelle circonspection il nous faut agir, dans ces circonstances délicates, pour ne pas donner à gauche ni de l'un ni de l'autre côté. J'attends vos réflexions là-dessus et je suis etc.

Federic.

Tout va merveilleusement bien en Russie, Winterfeld a très bien réussi.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

266. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 21 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par la vôtre du 17 de ce mois ce que vous me mandez touchant le contenu de la dépêche que le marquis de Valory a reçue de sa cour. Comme son voyage m'embarrasserait, vous lui direz, en le flattant par de grands compliments, que je compte d'être de retour à Berlin le 6 ou 8 de février, et qu'ainsi je lui donnerai vers ce temps-là audience, où il pourrait s'expliquer ouvertement sur les matières en question. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

267. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[Ottmachau], 21 janvier.

Mon cher Podewils. Il faut insinuer à Demeradt de sortir de Berlin. Veillez avec toute la vigilance possible pour apprendre qui peuvent être les novellistes qui écrivent à Vienne. Vous aurez vu que nos affaires vont en merveille en Russie et en Angleterre, remettons à présent la médiation entre leurs mains, et laissez-moi agir jusqu'au mois d'avril, et vous verrez que la Silésie sera expédiée.

La Basse-Silésie fait mon objet, si nous pouvons la gagner, c'est un coup de parti, et nous pouvons nous en contenter. A Vienne l'on est piqué contre nous à outrance; Don Carlos entame l'Italie, il est en marche avec 12,000 hommes; les Bavaois, je pense, ne tarderont guère de leur côté, ainsi que nous n'aurons rien à appréhender.

Adieu, cher Podewils, je compte de vous joindre en peu, mais pas pour longtemps.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

268. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 22 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre mémoire du 19 de ce mois, et les dépêches projetées pour mes ministres aux cours de Londres et de Pétersbourg, par rapport à la base de l'accommodement à faire avec la cour de Vienne. Mais quoique je vous eusse fait connaître les termes de mon ultimatum, il ne faudra pas si tôt manifester que je me contenterais de la Basse-Silésie inclusivement la ville de Breslau, moyennant un équivalent raisonnable en argent. Ce sont des articles secrets qu'il convient de réserver pour la négociation, quand elle sera commencée, et quand on nous disputera le terrain; et ce sera alors le temps propre de relâcher peu à peu quelque chose de nos

prétentions, et d'offrir un équivalent. Mais à l'heure qu'il est, où nous ne savons pas même si l'on acceptera la médiation, il me paraît nécessaire d'insister simplement sur la cession de la Silésie, en faisant valoir ma bonne intention pour la paix et la conservation de la maison d'Autriche et le bien du duc de Lorraine, s'ils voulaient se prêter à cette condition pour me contenter sur mes justes prétentions. Vous ferez donc changer les susmentionnées dépêches suivant ces idées, et comme les *duplicata* sont déjà partis, il faudra défendre à mes ministres d'en faire usage et leur enjoindre d'attendre les nouveaux ordres, sans en faire rien connaître avant qu'ils les eussent reçus. Quant à la France, je suis de votre avis qu'il faudra lui cacher cette affaire quelque temps, et l'excuser après par des raisons spécieuses, sans faire paraître trop de crainte. Il suffira de témoigner combien je suis charmé des offres de cette couronne, dont l'amitié me sera toujours d'un grand prix; mais qu'elle ferait réflexion sur le peu de forces de la Bavière, et sur le risque qu'il y aurait de s'engager avec celle-ci, si la France ne l'assistait vigoureusement, avec de l'argent et des troupes, et la porterait à des entreprises convenables aux conjonctures présentes; que dès que je verrais l'Electeur sur ce pied, je ne manquerais pas d'entrer dans un engagement étroit avec la France sur ses intérêts, ce que je ne saurais faire autrement, sans m'exposer mal à propos et à l'aventure, vu les circonstances du temps et les forces de la Russie et de ses alliés. Pour ce qui est du nouveau traité d'alliance avec la Russie, comme ce n'est qu'un renouvellement de l'ancienne, les excuses ne nous manqueront point. Je suis etc.

Federic.

Vous ferez bien de rectifier aussi l'instruction du de Keller, par rapport à l'ultimatum.

Vous vous pressez trop et vous prenez peur au moindre discours qu'on vous fait. Agissez plus hardiment, et ne vous jetez pas à la tête des autres. Voyons-les venir, et en attendant, tirons d'eux ce que nous pourrons.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der zweite Zusatz eigenhändig.

269. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MAGDEBURG.

Hauptquartier Ottmachau, 22. Januar 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe aus Ew. Liebden Schreiben vom 15. d. vernommen, was Dieselben aus Sachsen für Nachrichten von dem Zustande der Truppen, und dass solche marschfertig gemacht werden, erhalten. Die meinigen stimmen vollständig damit überein, und scheinet es, dass sie Lust anzubeissen haben. Dass Seckendorff und Manteuffel nicht viel gutes im Sinn haben,

davon bin Ich überzeuget, wir wollen aber hoffen, dass sie nicht viel schaden sollen. Ich bin alle Zeit mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

270. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MAGDEBURG.

Hauptquartier Ottmachau, 22. Januar 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 16. d. benebst dem Plan der zu machenden Disposition, auf den Fall das Churhaus Sachsen etwas wider Mich unternehmen wollte, habe wohl erhalten und bin Deroselben vor die darunter genommene Bemühung recht sehr verbunden. Ich würde auch nicht ermangelt haben, nach solchem die erforderliche Veranstaltung zu machen, woferne Ich nicht nachhero verschiedentlich erfahren, auch selbst von Meinen Leuten aus Wien Mir gemeldet worden, dass dergleichen Tractat, wie sie berichtet zwischen denen Häusern Oesterreich und Chursachsen geschlossen zu sein, noch nicht zu seiner wirklichen Consistenz gekommen sei;¹ zwar werde zwischen beiden Häusern negociiret, noch zur Zeit aber sei alles ungewiss. Dahero Ich dann diesen Bruiet vor der Hand fast nicht anders nehmen kann, als ob solcher von denen Wienern malicieusement spargiret worden, um die Meinigen daselbst zu embarrassiren. Da Ich also noch zur Zeit Bedenken trage, wider solches Churhaus wirkliche Mesures zu nehmen, inzwischen aber doch auch nöthig finde, wider alle und jede Surprisen auf Meiner Hut zu sein, so bin Ich resolviret, erfordernden Falls im kommenden Frühjahr ein Corps d'observation bei Berlin herum zusammen zu ziehen, und werden Ew. Liebden aus der Anlage ansehen, was vor Regimenten Ich dazu destiniret habe. Sollte das Churhaus Sachsen noch etwas wider Mich unternehmen wollen, so kann dasselbe doch über 17 Bataillons und 26 Escadrons nicht zusammenbringen, gegen welche aber Mich durch vorgedachtes Corps d'observation zu soutenir und selbige zu rembarriren versichert bin. Da Ich auch nächstens Meine Reise nach Berlin von hier antreten werde, so hoffe das Vergnügen zu haben, Ew. Liebden daselbst in allem Wohlsein zu finden und Mich alsdann mit Deroselben weiter zu unterreden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

¹ Vergl. oben S. 174 Anm.

271. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Langenbielau, 26 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Les dépêches du de Mardefeld vous marqueront la bonne disposition où se trouve la cour et les principaux ministres à mon égard. Voyant entre autre qu'on y pense assez juste sur la manière de me contenter sur mes prétentions connues, Mardefeld pourra y faire connaître que, si la Russie me veut procurer effectivement toute la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, j'en voudrais me contenter et entrer dans une parfaite union avec la maison d'Autriche, le duc de Lorraine, et ses alliés, en faisant cause commune avec eux. Ainsi vous en instruirez le de Mardefeld, en lui ordonnant de se servir de beaucoup de prudence, et de n'exposer aucunement mon ultimatum, s'il ne voit clair d'obtenir certainement ce que je souhaite. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

272. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Neustädtel, 28 janvier 1741.

Monsieur de Finckenstein. J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois. Le contenu en est intéressant, et je vois de plus en plus la manière dont on pense là où vous êtes.¹ Quoi qu'il en soit, vous veillerez sur tous les mouvements qu'on fera, et surtout sur les magasins qu'on voudra établir et les lieux où l'on les pourra placer. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

273. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 30 janvier 1741.

Monsieur mon Frère. Je suis charmé de voir par la lettre que Votre Majesté vient de m'écrire que je ne me suis trompé dans la confiance que j'ai mise en Elle, par la façon favorable dont Elle s'explique au sujet de mon entreprise sur la Silésie. N'ayant eu alliance avec personne, je n'ai pu m'en ouvrir avec personne; mais voyant les bonnes intentions de Votre Majesté, je La regarde comme étant déjà mon allié, et comme devant à l'avenir n'avoir plus rien de caché ni de secret pour Elle. Je dois donc l'informer que je me suis emparé de toute la Hongrie (excepté deux mauvaises bicoques, où les officiers de la reine de Hongrie ont jeté du monde très imprudemment et qui ne sauraient tenir), que

¹ Aus dem Bericht Finckenstein's und Ammon's: „Les comtes de Wratislaw et de Khevenhüller se sont principalement attachés aux prêtres et surtout au Père Guarini; ceux-ci ont remué la conscience de la Reine et lui ont représenté les renonciations qu'elle a jurées et les dangers auxquels la religion catholique se trouve exposée en Silésie.“

j'ai chassé M. de Browne en Moravie, et que, si j'avais eu le moindre dessein d'abattre la maison d'Autriche, il n'aurait tenu qu'à moi de pénétrer jusqu'à Vienne, mais n'ayant des droits que sur une partie de la Silésie, je me suis arrêté où finissent ses frontières.

Bien loin de vouloir troubler l'Europe, je ne prétends rien, sinon que l'on ait égard à la justesse de mes droits incontestables et que justice me soit faite, sans quoi je me verrais obligé de pousser les choses jusqu'à l'extrémité et de ne garder désormais aucuns ménagements avec la cour de Vienne.

Je fais un fond infini sur l'amitié de Votre Majesté et sur les intérêts communs des princes protestants, qui demandent qu'on soutienne ceux qui sont opprimés pour la religion. Le gouvernement tyrannique sous lequel les Silésiens ont gémi est affreux, et la barbarie des catholiques envers eux inexprimable; si ces protestants me perdent, il n'y a plus de ressource pour eux.

Je crois que les raisons que je viens d'alléguer à Votre Majesté sont suffisantes, mais je crois en voir de plus fortes encore dans les intérêts de Votre Majesté. Car si jamais Elle veut s'attacher un allié fidèle et d'une fermeté inviolable, c'en est le moment; nos intérêts, notre religion, notre sang est le même, et il serait triste de nous voir agir d'une façon contraire les uns aux autres, de quoi d'autres voisins jaloux ne manqueraient pas de profiter. Il serait encore plus fâcheux de m'obliger à concourir aux grands desseins de la France, ce que je n'ai cependant intention de faire que si l'on me force, au lieu qu'à présent, Votre Majesté me trouve dans les dispositions les plus avantageuses pour Ses intérêts, et prêt à entrer dans Ses vues et à agir en tout de concert avec Elle.

Je suis avec la plus parfaite estime, Monsieur mon Frère, le très bon et très fidèle frère et ami

Federic.

J'ai oublié de L'informer que j'ai conclu une alliance défensive avec la Russie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

274. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE MÜNNICH A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 30 janvier 1741.

Monsieur. J'ai toujours regardé M. de Münnich comme un héros, et je l'ai estimé comme tel, mais à présent je suis pénétré de joie de voir que cet homme que j'estimais si fort est mon ami intime.

Je mets toute ma confiance en vous, Monsieur, et je suis persuadé de vous trouver toujours aussi fidèle ami que vous me trouverez indissolublement attaché aux intérêts de l'Empereur et aux vôtres.

Autrefois, j'étais sans alliance, et j'ai agi sans m'ouvrir à personne. A présent, j'ai des alliés, et je veux les informer de tous mes desseins, pour agir de concert avec eux. Vous saurez donc, Monsieur, que je me suis mis en possession de toute la Silésie, et que depuis mes États jusqu'à la Jablunka, il n'y a plus de troupes de la reine de Hongrie que celles qui se trouvent dans deux misérables bicoques, où leurs généraux les ont jetées imprudemment.

Je reviens aujourd'hui des frontières de Moravie, où j'ai forcé M. de Browne d'entrer. Son corps ne consistait qu'en trois mille hommes, et il n'y a eu que ma modération qui m'a empêché de le poursuivre en Moravie et le pousser, si j'avais voulu, jusqu'à Vienne, mais je ne prétends point détruire la maison d'Autriche, et je ne veux simplement que soutenir mes droits incontestables sur une partie de la Silésie. J'espère que, si la cour de Vienne veut avoir égard aux conseils et à la médiation dont vous voudriez bien vous charger, ils auront égard à mes droits, et qu'ils me mettront par là en état d'employer pour leur service les mêmes armes qu'ils m'obligeront, s'ils ne font attention à mes droits, de tourner, malgré que j'en aie, contre eux. L'on verra par toute ma conduite que je ne prétends rien d'irraisonnable, mais que, si l'on me pousse à bout à Vienne, je serai forcé de défendre mes droits avec vigueur, et de ne plus garder de ménagement avec eux.

Vous voyez que je vous ouvre mon cœur avec toute la sincérité possible. C'est sur ce pied que j'en agirai toujours envers vous, et que vous et votre maître me trouveront dans toutes les occasions. Je suis avec la plus parfaite estime et considération, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

275. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 2 février 1741.

Monsieur de Podewils. Vous verrez par la copie ci-jointe ce que j'ai répondu préalablement au de Mardefeld.¹ Il m'a paru nécessaire d'avertir le feld-maréchal comte de Münnich de la tentative que je fais faire par le de Keller, pour empêcher la cour de Vienne d'en faire un mauvais usage. Au reste, comme vous avez vu par les dépêches de Klinggraeffen l'ardeur avec laquelle la cour de Bavière presse notre concert, ce qui me semble contraire à la situation présente, vous empêcherez le susdit envoyé d'entrer plus avant dans cette affaire, en amusant toujours le tapis, sans me commettre aucunement. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

¹ Enthält Freundschaftsversicherungen für die einflussreichen Personen am russischen Hofe und eine Mittheilung über die Sendung Keller's nach Wien.

276. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 2 février 1741.

Monsieur de Podewils. Dans la crise des affaires où je suis avec la Saxe, je m'imagine qu'il faudra lui tâter le pouls, en demandant par des lettres de réquisition le libre passage du régiment Anhalt, qui marchera en Silésie. S'ils l'accordent, à la bonne heure! mais s'ils se refusent, ils se découvriront, et nous serons en état de leur rendre la pareille au sujet des troupes saxonnes qui viennent de Pologne. Vous ferez là-dessus vos réflexions et vous m'en direz vos pensées.

Je suis etc.

Fédéric.

Nach der Ausfertigung.

277. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. Februar: „Je ferai dresser suivant les ordres de Votre Majesté les instructions nécessaires pour le sieur de Suhm¹ et son envoi à Hanovre.

Mais je supplie Votre Majesté... de me dire positivement

Si Elle veut qu'on offre de renouveler l'ancien traité perpétuel entre les maisons de Brandebourg et d'Hanovre, ainsi que M. de Münchhausen l'a proposé l'été passé?

Si on doit laisser entrevoir certains avantages et convenances à stipuler pour la cour d'Hanovre, en cas que celle-ci en voulût faire autant par rapport à l'affaire de Silésie?

Si Votre Majesté veut demander en revanche la garantie de la Basse-Silésie?...

Bon.

Oui, Mécklembourg, les bailliages.

Bon.²

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

¹ Statt des Legationsraths von Suhm ging in Folge anderweitiger Entschliessung des Königs der Oberappellationsgerichtsath von Plotho nach Hannover. — ² Auf Grund der obigen Weisungen entwirft Podewils die Instruction (6. Febr.), in deren § 6 es heisst: „Que le Roi avait fait proposer en secret au roi de la Grande-Bretagne par son ministre à Londres que, si Sa Majesté Britannique voulait par sa médiation ou par une bonne garantie lui faire obtenir la cession et possession tranquille de la Basse-Silésie inclusivement la ville de Breslau, Sa Majesté consentirait en échange à la possession perpétuelle de la maison d'Hanovre des bailliages de Mécklembourg que la cour d'Hanovre tient maintenant en hypothèque.“ Vergl. oben Nr. 201, article 4.

278. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER D'AMBASSADE DE KORFF, ALLANT A LA COUR DE HESSE-CASSEL EN QUALITÉ DE MINISTRE ACCRÉDITÉ.

Berlin, 4 février 1741.

Article 5: Étant admis à l'audience du landgrave Guillaume, . . . il lui dira que c'est pour marquer à son Altesse Sérénissime ma considération et mon estime particulières pour sa personne, que j'ai résolu de le lui envoyer, ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que de renouveler et de reserrer par de nouveaux nœuds les liens d'amitié et de l'intelligence aussi étroite que parfaite qui depuis un temps immémorial ont subsisté sans altération entre ma maison et celle de Hesse-Cassel; que je ne doute nullement de trouver Son Altesse Sérénissime dans les mêmes dispositions à mon égard, et que je contribuerais avec une satisfaction infinie, tout ce qui dépendrait de moi, pour cultiver ces sentiments, et pour rendre indissoluble l'union entre nos deux maisons; que j'ai lieu de croire que Son Altesse Sérénissime n'en aurait aucun de douter de ces assurances, et que l'empressement que nous avons toujours marqué, le feu Roi mon père et moi,¹ à favoriser et à avancer en toutes occasions les intérêts de la maison de Hesse-Cassel, lui peuvent être un garant irréprochable, et que je me ferai une étude de l'en convaincre davantage, toutes les fois que je me trouverai en état de contribuer à la prospérité et aux avantages de sa maison.“

Article 6: „Il y ajoutera que, la crise présente exigeant plus que jamais une union étroite entre nos maisons, et étant prêt de me concerter avec Son Altesse Sérénissime sur les mesures qu'on jugera convenir à nos intérêts communs, je m'en rapporte à sa prudence s'il ne serait pas à propos, et même nécessaire, de rafraîchir l'ancienne alliance, conclue entre les maisons de Brandebourg et de Hesse-Cassel en 1688, et renouvelée en 1714, et de l'accommoder aux conjonctures d'à présent.“

Article 8: „Comme je serais bien aise de prendre à ma solde quelques régiments de troupes de Hesse à des conditions raisonnables, le conseiller de Korff ne négligera pas de sonder le terrain là-dessus; et en cas qu'il y ait apparence que la cour de Cassel y puisse donner les mains, il en fera la proposition comme de soi-même, et en évitant avec soin de ne pas faire paraître que c'est par mon ordre; et sur la réponse qu'on lui donnera, il m'en fera un rapport circonstancié, où il me marquera exactement combien de troupes on voudra me remettre, de quelle qualité elles seront, à quel terme et sous quelles conditions, enfin tout ce qui concerne le détail de cette affaire, afin que, sur ce rapport,

¹ Vergl. oben Nr. 12 und 13.

je puisse lui donner des ordres précis et positifs, et le mettre en état de la terminer sans délai.¹

Auszug aus der Ausfertigung.

Federic.

H. de Podewils.

279. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Ruppin, 5. Februar 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe Euch hiedurch bekannt machen wollen, dass Ich vor nöthig befunden, das Sonsfeldische Regiment Dragoner von Duisburg aus anhero marschiren zu lassen, wiewohl der Generallieutenant v. Sonsfeld für seine Person daselbst bleibet, umb bei der künftigen Possessionsergreifung bei der Hand zu sein. Zugleich habe Ich den Generallieutenant v. Dossow beordert, den Oberstlieutenant seines Regimentes v. Finck mit dem zu Hamm bisher gestandenen Bataillon Grenadiers nach Duisburg zu marschiren zu beordern, um daselbst zu bleiben und auf den erfolgenden Todesfall des Churfürsten von der Pfalz zur Possessionsergreifung im Bergischen statt des Sonsfeldischen Regiments gebraucht zu werden. Mein Wille ist also, dass Ihr mit dem Generallieutenant v. Dossow einen anderweitigen Plan der Possessionsergreifung hiernach concertiren und was deshalb nöthig ist gehörig besorgen sollet. Ich bin etc.

Fr.

Nach der Ausfertigung.

280. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Rheinsberg, 6 février 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu avec bien du plaisir les dispositions favorables dans lesquelles se trouve le Roi votre maître à mon égard; je désire passionnément de m'unir plus étroitement avec lui, et de coopérer à ses intérêts, mais j'ai prié préalablement le marquis de Valory de me faire avoir quelques éclaircissements, sur des points que je crois indispensablement nécessaires, avant que d'entrer en alliance.

Je suis d'opinion qu'il faut bien examiner et peser les raisons, avant que d'entrer en alliance, mais lorsqu'on a tant fait que d'y entrer, il ne s'agit alors que de satisfaire efficacement à tous ses engagements. Vous verrez par ma conduite que je ne démentirai jamais les sentiments que je fais paraître etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

¹ Die Sendung verlief ohne Ergebniss. Nach Abschluss der preussisch-französischen Allianz vom 5. Juni wurde Korff unter dem 24. Juni aus Cassel abgerufen.

281. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Ruppin, 7 février 1741.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 5 de ce mois, accompagnée de celle que M. le Cardinal m'a bien voulu écrire. Comme j'en ai été charmé, je n'ai pas voulu différer d'y répondre, et je vous prie de lui faire tenir l'incluse, en l'assurant de mon amitié et de la haute estime que j'ai pour sa personne.

Quant à ce que vous m'avez voulu dire, touchant le projet du traité à faire avec la France, vous connaissez trop mes véritables inclinations pour cette couronne et le cas infini que je fais de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne, pour douter en aucune manière de la droiture de mes sentiments et de la sincère envie que j'ai d'unir nos intérêts réciproques. Mais comme j'ai déjà instruit mon ministre d'État de Podewils de ce que je pense là-dessus, je vous prie de vouloir conférer avec lui, et d'ajouter foi à ce qu'il vous dira de ma part. Vous me rendrez aussi la justice de croire que je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

282. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 7 février 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai reçu votre représentation du 5 de ce mois par laquelle vous me faites part de la conversation que vous avez eue avec le marquis Valory. J'approuve la manière dont vous avez répondu à ses attaques, et je vois par vos réflexions sur la façon de traiter que vous êtes au fait des maximes et de l'intention de sa cour, contre laquelle nous avons sujet de nous mettre en garde. Au reste, ce ministre m'ayant écrit sur le même ton, je vous envoie sa lettre et ma réponse avec la copie, qui vous ouvrira le champ de lui détailler les raisons que j'ai de n'aller pas si vite dans l'affaire en question. Je me fie à votre savoir-faire et dextérité et je suis etc.

Federic.

P. S.

Vous éviterez soigneusement de donner de l'ombrage au marquis de Valory, parce qu'il convient à mes intérêts de conserver la France, en cas que les Maritimes et la Russie voulussent faire les méchantes. C'est pourquoi vous devez fortifier l'espérance du susdit ministre que je suis véritablement porté pour une alliance avec le Roi son maître, en lui faisant comprendre que les éclaircissements demandés sur les points en question étant fondés sur la raison et tendant au même but, on aurait tort de s'en alarmer; que, quoique je me trouve de l'inclination pour une liaison avec l'électeur de Bavière, auquel je souhaite de donner ma

voix, il me faudrait pourtant quelque lumières sur la nature de l'assistance que la France prêtera à ce prince pour le mettre en état de poursuivre avec vigueur ses desseins; que je me souviens que dans la négociation sur l'affaire de Juliers et de Bergue, la France s'est toujours excusée de pouvoir rendre notre portion plus grande, parce qu'elle n'oserait pas désobliger la maison de Bavière, anciennement liée à cette couronne; ainsi on en doit conclure avec fondement qu'elle s'efforcera à la soutenir fortement, quand il s'agira d'appuyer ses intérêts les plus solides et les plus chéris; que cette conduite me ferait juger, par ce qu'on fera pour le nouveau allié, de ce que moi, comme le nouvel allié, s'en pourrait promettre.

Quant à ce qui regarde la cour de Dresde, vous pouvez lui dire que mes intérêts ne souffriraient guère de lui donner ma voix pour la couronne impériale; que, ses menées m'étant connues, il est juste de me démontrer comment on s'y prendrait pour l'empêcher de m'être contraire dans l'affaire de Silésie, et porter ce prince à s'unir avec la France et avec moi. Vous assaisonerez toutes ces raisons le mieux qu'il vous sera possible. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

283. AN DEN GRAFEN CHRISTIAN ERNST VON STOLBERG-WERNIGERODE IN BERLIN.

Ruppin, 7. Februar 1741.

Hochwohlgeborner etc. Ich habe Dessen Schreiben vom 4. d. erhalten, und daraus nebst der projectirten Einlage ersehen, in was Terminis Er an des Königes von Dänemark Majestät wegen derer Ihm anvertrauten Propositionen den Antrag zu thun gemeinet ist.¹ Wie Ich nun davon völlig zufrieden bin, also erwarte Ich von der erfolgenden Antwort gefällige Communication, und versichere Denselben Meiner beständigen gnädigen Erkenntlichkeit. Es wird Mir auch lieb sein, Ihm bei Meiner Retour annoch mündlich zu bezeugen, mit wie vieler Estime Ich sei Dessen sehr affectionnirter König

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ In einem Bericht vom 24. Januar bezeichnet Podewils den Grafen Stolberg als die geeignetste Persönlichkeit „pour conserver la cour de Danemark dans de bonnes dispositions“; der Graf sei dort „le tout puissant, et intéressé comme vassal de Votre Majesté à la continuation d'une bonne harmonie“. Graf K. W. Finckenstein, den der König am 9. Nov. 1740 als bevollm. Minister nach Kopenhagen zu entsenden beschloss, war mit keinen Anerbietungen betraut. Stolberg's Schreiben an den König von Dänemark (Berlin 8. Febr.) bringt in Vorschlag, entweder einen preussisch-dänischen Subsidenttractat gegen „Ueberlassung einiger Truppen“, oder „einen anderen convenablen Alliancetractat“, oder endlich „ein Neutralitätsverbündniss in jetzigen Conjunctionen“. Christian VI. antwortet (28. Febr.) ausweichend: Was der König Ihnen für drei Propositiones gethan, darüber habe bereits meinem Minister in Berlin, dem Generallieutenant Praetorius, hinlängliche Ordre beigelegt sich zu expliciren.⁴

284. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 12 février 1741.

Monsieur Le Chambrier. Je vous ai déjà instruit de mes sentiments sur le projet d'un traité d'alliance que le marquis de Valory m'a insinué. Comme j'ai eu l'occasion de l'en entretenir hier, je lui ai fait connaître mes véritables intentions, et que je ne suis aucunement éloigné d'entrer dans cet engagement, attendant seulement que les points qui doivent faire les articles secrets, soient éclairés et minutés.¹ Vous en assurerez le Cardinal, en lui faisant des protestations les plus fortes de ma sincérité et de mon attachement inviolable.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

285. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 12 février 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai voulu vous communiquer la lettre que j'ai écrite au de Chambrier, au sujet du traité que Valory presse si vivement. Il me semble fort convenable à mes intérêts de ne pas rebuter la France, dont nous aurons apparemment besoin. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

286. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 15 février 1741.

Monsieur de Podewils. Quand vous ferez réponse à Klinggræffen sur ses différentes dépêches, vous lui ferez connaître qu'il doit faire espérer au comte de Törring² que la négociation sur le traité d'alliance avec le Roi Très Chrétien va en avançant, et que nous espérons de l'achever bientôt, n'y ayant que quelques points qui demandent quelques éclaircissements. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

287. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 18 février 1741.

J'ai vu ce que vous m'avez mandé par votre dépêche du 31 du mois passé, touchant les sentiments du duc Antoine-Ulric de Brunswick

¹ Durch ein Cabinetsschreiben vom 11. Febr. war Podewils ermächtigt worden, dem französischen Gesandten auf seinen Wunsch eine schriftliche Formulierung der preussischen Forderungen zuzustellen, ohne Datum und Unterschrift. Das Schriftstück ist ganz im Sinne des Schreibens an Podewils oben Nr. 282 gehalten. — ² Der den Abschluss einer Allianz zwischen Preussen und Baiern beschleunigt wünschte.

Corresp. Friedr. II. I.

par rapport à la préférence qu'il donne à son frère, le prince Ferdinand, pour lui procurer le duché de Courlande. Mais je vous dirai que je crois qu'il vaudrait mieux qu'on s'en tint à la première idée, qui était d'y faire parvenir le prince Louis de Brunswick. Vous pouvez donc insinuer cela de bonne grâce au duc Antoine-Ulric, et l'assurer de ma parfaite amitié et de la continuation de mon attachement pour tout ce qui peut lui faire plaisir et servir à l'avantage et à l'agrandissement de sa maison.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils. C. W. Borcke.

288. GEHEIME INSTRUCTION FÜR DIE ZU DER KAISERWAHL NACH FRANKFURT A. M. ABGEORDNETEN BEVOLLMÄCHTIGTEN GESANDTEN, DEN OBERSTALLMEISTER VON SCHWERIN UND DEN WIRKLICHEN GEHEIMEN ETATSRATH VON BROICH.

Berlin, 18. Februar 1741.

§ 1. Die Gesandten werden im Allgemeinen und in Betreff der Wahlcapitulation auf ihre „ausführliche Instruction“ verwiesen.

§ 2. „Gleichwie aber in gedachter Instruction der Hauptpunkt, nämlich was eigentlich vor einen Candidaten Wir vor andern zu Erlangung der kaiserlichen Dignität beförderlich sein wollten, von deswegen nicht berührt werden mögen, weiln Wir bei denen gegenwärtigen Coniuncturen dieseshalb noch zur Zeit keinen festen Entschluss fassen können, auch ehe Wir hierzu schreiten von der Disposition Unserer Herren Mitchurfürsten über diese Materie, und welcher von denen Candidaten die meiste Apparenz zu reussiren habe, zuverlässig informiret sein müssen, damit Wir Unsere Mesures hierunter desto sicherer nehmen und nicht etwa durch fruchtlose Bemühungen Uns ein vergebenes Odium zuziehen mögen, so haben bemeldte Gesandten . . . zu erforschen, welchem von denen Candidatis die mehresten Stimmen im churfürstlichen Collegio wahrscheinlicher Weise beifallen möchten“ . . .

§ 3. Die Gesandten haben zu observiren „dass sie vors erste und bis Wir ihnen desfalls nähere Verhaltensbefehle zu ertheilen gut finden werden, nicht die geringste Parteilichkeit oder Praedilection vor einen oder den andern Theil an den Tag legen, sondern allen und jeden, sowohl denen dort persönlich anwesenden Herren Churfürsten, als auch denen churfürstlichen Gesandtschaften und denen Ministris auswärtiger Puissancen mit gleicher Politesse und angenommener Cordialität begegnet“; besonders den Gesandten von Frankreich und England.

§ 4. Weisung „sich durch keinen Antrag, so ihnen etwa gemacht werden möchte, bewegen zu lassen, sich Unserer Intention halber eines

weiteren zu äussern, sondern alles, was dieserwegen an sie gebracht werden möchte, lediglich ad referendum zu nehmen.“

§ 5. Drei Candidaten sind bisher aufgetreten: „Baiern, welches von Frankreich portiret wird, scheint von dem kölnischen und pfälzischen, der Herzog von Lothringen hingegen von dem mainzischen und trierischen, auch von dem churbraunschweigischen Voto versichert zu sein. Von Sachsens Bewerbung kann man „nicht anders urtheilen, als dass es entweder in der Parität derer Stimmen, welche denen übrigen Candidatis beifallen, eine Ressource zu finden vermeinet, umb ein und andres Votum vor sich selbst zu gewinnen, oder durch die von dem Grafen v. Poniatowski in Frankreich entamirte secrete Negotiation den fransösischen Beitritt dergestalt zu erhalten suchet, dass diese Kron . . . wenn selbige mit der Promotion von Churbaiern nicht durchdringen sollte, dem Könige in Polen die zu Frankreichs Disposition, dem Verlaut nach, stehende drei Churstimmen von Köln, Baiern und Pfalz zuzuwenden suchen möge“ . . .

§ 6. „Bekannter Massen es zwischen Uns und dem wienerschen Hofe zu einem offenbaren Kriege gediehen, und es bei solcher Bewandniss, und so lange sothane Differenzien nicht durch einen gültlichen Vergleich beigelegt sind, Unser Interesse allerdings erfordert, das Haus Oesterreich von der kaiserlichen Dignität auf alle nur erdenkliche Weise zurückzuhalten, bei denen übrigen Candidaten aber sich ebenfalls allerhand Bedenklichkeiten finden, weswegen Wir derselben Erhebung auf den kaiserlichen Thron befördern zu helfen noch zur Zeit Anstand nehmen, so haben mehrerwähnte Gesandte alle ersinnliche Mittel anzuwenden und sich äussersten Fleisses zu bemühen, dass das ganze Wahlnegotium durch allerhand Incidentia solange als immer möglich protrahiret werde und zu keiner Consistenz gerathen könne“ . . .

§ 7. Was den Anspruch des wiener Hofes auf das böhmische Votum anbetrifft, so sollen die Gesandten „denenjenigen Churfürsten, welche dem auf die eine oder andere Weise vorhabenden Exercitio des churböhmischen Voti widersprechen und die sonder Zweifel zu Frankfurt eintreffende churböhmische Gesandtschaft weder agnosciren noch zu denen churfürstlichen Zusammenkünften und Berathschlagungen admittiren werden, in alle Wege accediren.“

§ 9. „Nichtsdestoweniger müssen die Gesandten sich . . . in dem ganzen die böhmische Churstimme angehenden Negotio mit solcher Behutsamkeit nehmen, dass Uns allezeit eine Pforte zum Rücktritt offen bleibe, umb hierunter von System ändern und unter dem Vorwand einer deshalb eingezogenen näheren Information die Absichten des wienerschen Hofes favorisiren zu können, woferne derselbe während dieser Handlung sich zur Billigkeit bequemen und mit Uns der schlesischen Differenzien halber auf eine annehmliche Weise setzen wollte.“

§ 11. Die Gesandten haben zu verhindern, dass in den Präliminarverhandlungen aus der schlesischen Sache ein *objectum deliberandi* gemacht wird.

§ 12. „Ob auch wohl bei gegenwärtigen Umständen das *Commercium* zwischen Unsern Gesandten und denen Ministris des wienerschen Hofes sich von selbst verbietet, so können sie dennoch denen letzteren, wann sie dieselbigen in *loco tertio* rencontriren, mit aller *Politesse* begegnen, ihnen auch wohl mit guter Manier *insinuiren*, wasmassen Wir von Herzen bedauerten, dass es mit denen Differenzien zwischen Uns und der Königin in Ungarn Majestät zu solchen Weitläufigkeiten gediehen wäre; es dependirte aber lediglich von ihrem Hofe, denenselben ein schleuniges Ende zu machen, und schiene dessen eigenes Interesse zu erfordern, das favorable Tempo, so annoch vorhanden wäre, um sich aus allen seinen Embarras zu reissen, nicht zu versäumen.“

Friderich.

Auszug aus dem Concept.

H. de Podewils. C. W. Borcke.

289. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rauschwitz, 22 février 1741.

Comme il m'importe de pénétrer la véritable intention de la cour de Saxe par rapport à moi et aux desseins qu'elle couve, je crois nécessaire d'ordonner par rescrit au comte de Finckenstein de demander en mon nom une prompte et catégorique déclaration si le roi de Pologne veut s'unir sincèrement avec moi pour la poursuite de mes prétentions, ou s'il trouve mieux d'embrasser le parti de la reine de Hongrie. En cas qu'il se déclare pour moi, Finckenstein lui prodiguera les assurances les plus fortes de mon amitié et de l'attachement inviolable que j'aurai pour lui et pour ses intérêts, en lui offrant que non seulement je lui laisserais gagner le royaume de Bohême, mais que je lui procurerais la possession de Sagan et même ce qu'il jugera de sa convenance par rapport à la Haute-Silésie. Mais si ce prince fait mine de vouloir préférer l'alliance et les intérêts de l'Autriche aux miens, ou s'il s'avise de répondre par des ambiguïtés et de vagues compliments, le susdit ministre doit demander, le lendemain de sa proposition, son audience de congé, en prétextant la nécessité de son départ à cause de son emploi à l'armée.¹ Vous l'instruirez donc convenablement de ce qu'il aura à faire, en le munissant des expéditions dont il aura besoin au dernier cas. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

¹ Auf Erlass aus Berlin vom 28. Februar hat Finckenstein am 12. März die Unterredung mit Brühl, erhält am 13. eine ausweichende Antwort und nimmt am 14. seine Abschiedsaudienz.

290. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. Februar: Die vorläufige Antwort des Königs von England auf das Anbringen des Grafen Truchsess „n'est pas fort satisfaisante jusqu'ici, et on se retranche toujours sur l'obligation où l'on est en Angleterre de remplir ses engagements pour le soutien de la Pragmatique. En attendant, comme on offre toujours les bons offices en Angleterre, en soutenant que la cour de Vienne ne saurait les refuser, quoiqu'elle n'accepte point une médiation dans les formes, nous croyons qu'il sera indifférent à Votre Majesté si la cour de Londres veut travailler à un accommodement sous le nom de bons offices ou sous celui d'une médiation, pourvu qu'elle ne prenne pas ouvertement le parti de la maison d'Autriche.“

[Schweidnitz, 24 février 1741.]

Endormons-les, et tâchons de leur faire accroire qu'on se prêterait à tout; qu'on parle d'Ostfrise, peut-être que cela réussira; et réfutez donc une fois bien comme il faut l'erreur dans laquelle on est de mêler mon affaire avec la garantie de la Pragmatique, vu que ce sont des choses de nature tout différente.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 26. Febr.) am Rande des Berichts.

291. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 24 février 1741.

Monsieur de Podewils. Vous devez publier partout, soit par mes ministres, résidants aux cours étrangères, soit par les gazettes, que mon intention n'a jamais été, dans l'expédition en Silésie, de déroger à la Sanction Pragmatique, la regardant comme une disposition qui ne me regarde ni en blanc ni en noir, mais que je n'ai d'autre but que de poursuivre par des voies légitimes et usitées entre les princes mes justes droits sur cette province, et qu'ainsi je ne fais que me procurer mon bien, dont on a privé si longtemps ma maison contre toutes les règles de la justice.¹ Vous instruirez aussi le résident Hoffmann de la manière dont il doit s'y prendre, pour insinuer aux Polonais que le bruit, qu'on cherche à semer en Pologne, d'une prétendue oppression des catholiques en Silésie et de leurs droits, est un mensonge des plus grossiers; que je soutiendrai cette religion dans la pleine jouissance de ses possessions et privilèges, et que j'ai trop de considération et d'égards pour la république de Pologne et pour sa liberté et conservation de son système pour ne pas la soutenir efficacement dans toutes les circonstances qui se présenteront.² Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 26. Febr.).

¹ Demgemäss Circularerlass vom 28. Februar, abgedruckt Preussische Staatsschriften I, 92. — ² Vergl. Preussische Staatsschriften I, 279 ff.

292. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Klinggräffen berichtet, München 11. Februar, dass er fortfährt, zur Rüstung zu treiben, ohne bindende Versprechungen zu geben; er besorgt, dass der Churfürst von Baiern und sein Minister Graf Törring anfangen werden, Misstrauen zu fassen.

Schweidnitz, 24. Februar 1741.

Die ganze Sache gehet darauf hinaus, dass Frankreich rechten Ernst thue, so wird das Concert zwischen uns leicht zum Stande kommen. Man muss also jene Krone recht pressiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

293. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Klinggräffen berichtet, München 12. Februar, dass der Churfürst ihm am Morgen gesagt „que la France souhaitait que Votre Majesté fût liée avec l'Électeur, et qu'elle était du sentiment qu'il fallait passer bientôt à l'élection, parce que, quand le duc de Lorraine ne pourrait plus se flatter d'être empereur, Votre Majesté, étroitement liée avec l'Électeur, pourrait plus aisément soutenir leurs droits.“

Schweidnitz, 25. Februar 1741.

Sie müssen nur machen, dass Frankreich sich ihrer schleunig und recht annehme, alsdann ist unser Concert leicht gemacht. Ich thue auch schon alles, was ihnen dienlich ist, ihre Sache zu facilitiren, weil sie so viel weniger Gegenstand finden werden.

Der Churfürst hat ihm weiter gesagt, dass der König den Churfürsten von Köln sich verpflichten könne, wenn er die deutschen Ordensgüter in Schlesien schonen wolle.

Bon, autant qu'il sera possible.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

294. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Algarotti berichtet, Turin 1. Februar: . . . „Je crains, Sire, que, sans quelque ouverture de la part de Votre Majesté, les choses n'en restent aux simples émoignages d'amitié . . . Les mystères de la Bonne Déesse n'étaient pas plus cachés aux hommes que l'est la politique de cette cour.“

Schweidnitz, 25. Februar 1741.

Es wird nicht viel herauskommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

295. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 25 février 1741.

Monsieur de Podewils. Vous aurez déjà vu par la relation du de Chambrier en date du 3 de ce mois ce qu'il me mande de la situation où l'on est à mon égard. Il doit dire au Cardinal que, mes sentiments n'étant pas moins sincères, je n'attends que les éclaircissements demandés sur le fond de l'affaire, pour mettre la dernière main à la conclusion du traité en question. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

296. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Strehlen, 1. März 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Nachdem Mir die Nachricht zugekommen, ob intriguire der wienerische Hof in Polen, wo nicht die République gegen Mich aufzubringen, doch wenigstens durch allerhand falsche und erdichtete Zeitungen ein und andere vornehme Polen aufzuwiegeln, damit solche durch zusammengebrachtes Gesindel hier und da Meine Grenzen anzufallen und zu verheeren suchen möchten: so habe Ich darauf den in Polen viele Connaissance habenden Obristlieutenant v. Goltz dahin geschicket, um zuverlässig zu erfahren, wie weit solcher Nachricht Glauben beizumessen oder nicht. Was Mir nun derselbe darauf schriftlich gemeldet, werdet Ihr aus der Anlage mit mehrerem ersehen und habt Ihr also allen Fleiss zu thun und den p. Hoffmann citissime zu instruiren, damit die ausgesprengete boshafte Zeitung, als intendire Mein Einmarsch in die Schlesie einen Religionskrieg, desabusiret, und die dadurch wider Mich intendirete schädliche Absicht des wienerischen Hofes rompiret und hintertrieben werden möge. Es muss der p. Hoffmann zugleich bestens bemühet sein, den Kronfeldherrn und dessen Frau durch alle Mittel vor Mich zu gewinnen, um durch dessen Autorité die böse Intention einiger Polen zu verhindern. Wie Ihr dann auch zu Petersburg deshalb gebührende Vorstellungen thun lassen sollet. Alles was deshalb zu expediren erfordert wird, müsset Ihr vorerst nur sogleich ad speciale mandatum abgehen lassen, weil ich in Begriff bin nach Jägerndorf zu gehen, und den p. Schumacher inzwischen nach Breslau geschickt habe, um bis zu Meiner Ankunft dahin, so in Zeit von acht Tagen geschehen wird, alle Dépêches so lange an sich zu nehmen und zu asserviren, bis ich komme, damit nicht etwa auf der Route, wohin Ich jetzo reise, ein oder andere Pièce von Importance interceptiret werden möge, und habet Ihr also alle an Mich zu schickende Sachen an Mich nach Breslau zu adressiren und bei dem p. Schumacher abgeben zu lassen, diejenigen Sachen aber, bei welchen

periculum in mora ist, ad speciale mandatum abzufertigen. Ich bin etc.

Fr.

Nach der Ausfertigung.

297. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.¹

Monsieur mon Cousin. Le comte Törring m'a remis la lettre de Votre Altesse Électorale, qui m'a fait grand plaisir par rapport aux sentiments d'amitié qu'Elle me témoigne. Elle me trouvera toujours prêt à y répondre, et entièrement disposé à lui donner des marques réelles de ces sentiments. La seule chose qui manque pour rendre ces sentiments plus efficaces, est de rendre le roi de France le lien de cette union.

Votre Altesse Électorale a vu, par les démarches que j'ai faites, que je suis Son allié le plus naturel qu'Elle puisse trouver dans les conjonctures présentes; il ne dépend plus d'Elle de profiter de l'occasion la plus favorable, autant qu'il me paraît, pour faire valoir Ses droits et Ses justes prétentions sur les États d'Autriche, Bohême etc.: ce sont de ces moments qui, lorsqu'on les manque, ne se retrouvent plus de vie d'homme. Mon sentiment serait d'en profiter, et ce serait le moyen le plus sûr pour vous frayer le chemin à la dignité impériale; car l'Empire veut avoir un prince puissant pour soutenir avec dignité le caractère de chef de la chrétienté; de plus, si Votre Altesse Électorale attend à être élue empereur, pour agir, Elle peut compter que le duc de Lorraine gagnera la pluralité des voix, après quoi il Lui sera impossible d'obtenir à jamais la dignité impériale dans Sa maison ni de trouver des combinaisons aussi heureuses et favorables que les présentes pour en profiter. Je suppose même, pour un moment, que Votre Altesse Électorale pût être élue empereur malgré toutes les objections que je viens de Lui faire: en ce cas, Elle ne pourrait pas Se mettre d'abord en possession des États d'Autriche, et l'Empire prendrait ce commencement de règne comme un effet dangereux de l'exercice de son autorité suprême.

Mon avis donc se réduirait à s'unir étroitement avec la France, à se mettre en possession des pays sur lesquels vous avez des droits, et à demander ensuite, avec l'assistance de vos fidèles alliés, la couronne impériale, qui me paraîtrait alors immanquable.

Si Votre Altesse Électorale veut faire réflexion à ce que je Lui écris ici en véritable ami, Elle trouvera que je n'ai pas tort, et qu'il est temps à présent, ou qu'il ne le sera jamais, d'agir vigoureusement, et, en ce cas, Elle peut entièrement compter sur moi. Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im K. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

¹ Undatirt. Der Cabinetssecretär sendet den Brief an Podewils zur Beförderung am 2. März.

298. AU GRAND-AMIRAL COMTE D'OSTERMANN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 4 mars 1741.

Monsieur. Les peines que vous vous êtes données pour terminer le traité d'alliance que je viens de conclure avec l'Empereur votre maître, me sont trop connues pour que je manque de vous en témoigner ma parfaite reconnaissance. Les intérêts de nos cours sont si communs que je ne doute nullement que vous ne contribuiez toujours à en cimenter à jamais les liens. Vous me trouverez toujours porté à concourir en tout et partout à ce qui peut être de l'intérêt de l'Empereur, et en particulier, je ne négligerai aucune occasion de vous témoigner les sentiments d'estime et de confiance avec lesquels je suis, Monsieur, votre parfait ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Hauptarchiv des Kais. Russ. Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau. Eigenhändig.

299. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils,

Truchsess avance, Mardefeld va son chemin, Chambrier fait à merveille, Klinggræffen est adoré.

Ainsi, *cara anima mia, non desperar.*

Ræsfeld va à pieds de tortue, Finck danois se gratte les c , Finck saxon est de contrebande.

Mais vainquons ces difficultés, et nous triompherons. Il n'y a point de lauriers pour les paresseux, la gloire les donne aux plus laborieux et aux plus intrépides.

Par parenthèse, j'ai échappé deux fois aux desseins des hussards d'Autriche. Si malheur m'arrivait d'être pris vif, je vous ordonne absolument, et vous m'en répondrez de votre tête, qu'en mon absence vous ne respecterez point mes ordres, que vous servirez de conseil à mon frère, et que l'État ne fera aucune action indigne pour ma liberté. Au contraire, en ce cas, je veux et j'ordonne qu'on agisse plus vivement que jamais. Je ne suis roi que lorsque je suis libre.

Si l'on me tue, je veux qu'on brûle mon corps à la romaine, et qu'on m'enterre de même dans une urne à Rheinsberg. Knobelsdorff doit en ce cas me faire un monument comme celui d'Horace à Tusculum.

Je vous enverrai un ample écrit de mes idées sur les conjonctures présentes, et sur ce que je juge de mieux à faire dans le cas présent et à l'avenir. Ce sera le successeur qui pourra ensuite, selon qu'il l'entend ou que les choses changent, faire ce que bon lui semblera.

Peut-être ce sera un ouvrage inutile que je ferai, mais toujours est-il bon de prendre des précautions superflues, et de ne pas commettre au hasard ce que la prévoyance ne saurait pénétrer.

Adieu, cher ami, ne m'oubliez pas.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 7. März). Eigenhändig.

300. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Mollwitz, 5. März 1741.

Mein lieber Etatsminister von Podewils. Auf was vor eine unanständige und impolie Art der wienerische Hof und dessen an auswärtige Höfe gesandte Ministres sich gegen Mich in Reden und Schreiben betragen, ist Euch zur Genüge bekannt. Alles dieses aber hat Mich wegen gedachtes Hofes Mir genugsam bekannter Hauteur so sehr nicht befremdet, als dass Ich jüngsthin vernehme, wie einige von diesem Hofe ausgesickte, von den Meinigen aber attrapirte Espions selbst ausagesaget, wie sie in Commission gehabt hätten, sich an den Orten, wo Ich Mich befände, aufzuhalten, alle Meine Wege und Stege zu epiiren, und Mich sodann, wo es immer möglich, denen österreichischen Truppen zu verrathen, ja selbst einer von diesen Banditen sich freiwillig bekannt, dass er deshalb einen besondern Eid in dem Hofkriegesrathe, und, welches jedoch kaum zu glauben stehet, in Gegenwart des Grossherzogs von Toscana, ablegen müssen. Es werden diese unglückliche Menschen den Lohn, so sie meritiren, empfangen; inzwischen halte Ich doch vor nöthig, der Welt obgedachte indigne Proceduren des wienerischen Hofes gelegentlich, ohnerachtet Ich Mich gegen solchen so moderé bezeigt und Meine Neigung zum Accommodement declarirt habe, bekannt zu machen; dahero Ihr dann nicht nur Meinen Ministris am russischen, englischen, holländischen und französischen Hofe, auch wo es sonst nöthig sein wird, davon gehörige Kenntniss geben, sondern auch denen publicquen Zeitungen das Nöthige davon mit behörigen Couleurs inseriren lassen sollet.¹ Ich bin etc.

Fr.

Nach der Ausfertigung (praes. 10. März).

301. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ohlau, 6 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Je n'ai encore rien reçu du marquis de Valory, touchant sa dépêche dont vous m'avez informé, et il faudra voir ce qu'il aura à dire. Cependant, je trouve nécessaire que le de

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 295.

Chambrier fasse connaître au Cardinal que je ne demande que cette unique marque d'amitié, que la France veuille faire agir l'Espagne comme il faut, sans perte de temps, et mettre la Bavière en état d'agir de même avec vigueur; qu'en ce cas, j'entrerais avec plaisir dans les liaisons les plus étroites et telles qu'on pourrait souhaiter. Mais si l'on y trouvait à redire, que je me flatte que le Cardinal jugera lui-même de ma situation, qu'elle demanderait beaucoup de ménagement, vu qu'une telle alliance sans de bonnes enseignes répondrait peu à mes intérêts. Vous l'instruirez donc là-dessus, et je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

302. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 9 mars 1741.

J'ai de bonne main l'avis que les ministres russiens, résidants à Londres et à la Haye, s'efforcent d'animer contre moi les Maritimes, en protestant d'avoir reçu des ordres d'appuyer à toute occasion les intérêts de la reine de Hongrie, et d'assurer que la Russie ne demande pas mieux que de remplir, conjointement avec ses alliés, ses engagements de la garantie de la Pragmatique Sanction. Quoique j'aie de la peine à y ajouter foi, vu les assurances réitérées de la cour et du ministère de Russie d'être à mon égard dans la disposition la plus favorable, vous mettez pourtant tout en œuvre pour pénétrer cette affaire, et vous parlerez même, avec une modération convenable, au premier ministre, et, s'il est besoin, au comte d'Ostermann, en lui faisant connaître combien peu cette conduite me paraîtrait compatible avec les susdites assurances et avec notre alliance contractée. Vous ne manquerez point de me rendre compte de ce qu'on vous répondra là-dessus.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

303. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,
A BRESLAU.

Schweidnitz, 11 mars 1741.

J'ai appris par votre lettre du 10 de ce mois que, suivant vos ordres, vous êtes venu à Breslau pour me parler. Comme mes affaires m'ont empêché de m'y rendre, il dépendra de vous, quand il vous plaira, de venir ici, où vous serez le bien venu. Au reste, votre compliment sur la conquête de Glogau est trop obligeant pour ne pas vous marquer ma sensibilité. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

304. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 11 mars 1741.

Monsieur de Mardefeld. J'ai bien reçu la vôtre du 18 février, par laquelle vous me mettez au fait de ce qui mérite mon attention; j'ai été ravi d'apprendre la favorable disposition où le ministère et principalement le premier ministre se trouvent à mon égard, et que vous travaillez efficacement pour l'affermir. Comme vous êtes instruit et autorisé des moyens propres pour cette fin, je remets le tout à votre discernement, et je me flatte que vous porterez le ministère à me donner dans la crise présente des preuves essentielles de sa bonne volonté et candeur. Rien ne m'en convaincrat plus fortement que si l'on voulait mettre la main à l'œuvre et inspirer à la cour de Vienne l'envie de s'accommoder avec moi, en lui ôtant l'espérance d'un secours russe. C'est pourquoi vous assurerez les ministres d'une éternelle reconnaissance; que je me ferais plaisir dans toutes les occasions où il s'agira de l'intérêt de la Russie et de ces grands génies qui sont au timon des affaires; mais n'oubliez rien pour faire valoir auprès du Feld-maréchal la parfaite considération et l'amitié que je me sens pour lui, et la déférence que j'ai et j'aurai toujours pour ses sages conseils.

Quant aux deux croix de l'ordre pour le mérite, j'approuve vos idées et la précaution que vous avez prise, et je vous laisse la liberté d'en disposer, quand et comment vous le jugerez convenable à mes intérêts. Pour ce qui regarde la proposition du général Løwenwolde, vous pouvez lui faire connaître que je lui en sais très bon gré, et que je souhaite que je puisse acquérir un si brave et expérimenté général, que cependant il trouverait lui-même les difficultés insurmontables qu'il y aurait à vaincre, surtout dans les circonstances présentes, où il me faut beaucoup de ménagement.

Au reste, je vous mande que mes troupes ont emporté d'emblée la ville de Glogau hier matin entre 12 et 1 heures; toute la garnison a été faite prisonnière et je n'y ai perdu que quarante hommes de tués. J'espère que la cour où vous êtes et le ministère y prendront quelque part, parce que cet événement pourra faciliter le chemin pour venir à l'accommodement en question.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

305. AU CONSEILLER PRIVÉ DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Schweidnitz, 13 mars 1741.

J'ai appris par votre lettre du 11 de ce mois ce que vous m'avez mandé du comte de Solms et du contenu de la lettre de son beau-

père, dont j'ai lieu d'être satisfait si elle est vérifiée par l'expérience. Quant à la seigneurie de Wartenberg, je veux qu'elle soit exemptée des contributions, comme vous le verrez par l'ordre que vous recevrez ci-joint. Vous le marquerez audit comte en faisant valoir cette complaisance.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

306. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 28. Februar, von einer Mittheilung des dänischen Gesandten Praetorius, wonach der englische Hof in Kopenhagen die Stellung der im englischen Solde befindlichen Dänen angesucht habe. Der König von Dänemark habe in London und Petersburg sich erboten, seine guten Dienste zur Beilegung des Conflicts zwischen den Höfen von Berlin und Wien mit denen Englands und Russlands zu vereinigen: „dès qu'on en aurait reçu la réponse, on s'expliquerait ultérieurement sur cela de la part de la cour de Danemark, qui ne demande pas mieux que de donner dans cette occurrence des marques de son amitié à Votre Majesté.“

Fort bien. Bravo!

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. März) am Rande des Berichts.

307. AU ROI DE SARDAIGNE A TURIN.

Berlin, 14 mars 1741.

Monsieur mon Frère. Il n'est pas possible de rien ajouter à la satisfaction que me donnent les témoignages d'amitié que je trouve dans la lettre de Votre Majesté du 3 février passé. Aussi peut-Elle se tenir fortement assurée que les dispositions où je suis à Son égard répondent parfaitement aux Siennes, et ne sont ni moins constantes ni moins sincères. Également rempli d'estime pour les hautes vertus qui brillent dans la personne de Votre Majesté, et persuadé de l'utilité et de la nécessité de cultiver et d'affermir, par toute sorte de moyens, la bonne et parfaite harmonie qui a subsisté de tout temps entre nos cours, je ne négligerai aucune occasion qui pourra se présenter, pour cimenter cette

1 Graf Münnich. Der Brief, den Graf Solms, der nach Dresden bestimmte russische Gesandte, dem Geh. Rath v. Münchow gezeigt hat, besagt, dass Russland neutral bleiben würde; zugleich erkundigt sich Münnich „si l'on a des ménagements pour la seigneurie de Wartenberg“ (die Besitzung Münnichs in Schlesien, vergl. oben S. 127).

union et pour la reserrer davantage. C'est ce que le sieur comte d'Algarotti, que j'ai jugé à propos de faire revenir auprès de ma personne, est chargé de représenter plus amplement à Votre Majesté avant que de quitter le séjour de Turin. Cependant, tout ce qu'il Lui pourra témoigner sur cet article, ne saurait égaler les sentiments d'estime et d'amitié parfaite avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

308. AU COMTE D'ALGAROTTI A TURIN.

Berlin, 14 mars 1741.

Je suis très satisfait du détail que vous me faites par votre rapport du 8 février de la disposition où vous avez trouvé la cour de Turin, par rapport aux conjonctures présentes. Comme dans cette situation d'affaires votre séjour à ladite cour ne pourrait plus être d'aucune utilité pour mon service, mon intention est que vous retourniez auprès de ma personne, le plus tôt que vous pourrez.

Avant votre départ, vous n'oublierez pas de renouveler au roi de Sardaigne et à son premier ministre les protestations de mon amitié et de mon désir sincère et constant d'entretenir et de cultiver par toute sorte de moyens la bonne et parfaite intelligence avec sa cour, en remettant à Sa Majesté la lettre dont vous recevrez ci-joint l'original et la copie.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils. C. W. Borcke.

309. AN DEN GEHEIMEN RATH FREIHERRN VON DANCKELMANN IN MAINZ.

Berlin, 14. März 1741.

Wir ersehen aus Eurem gehorsamsten Berichte vom 7. d. M. und der sub volanti angefügten französischen Relation, dass das am dortigen Hofe entworfene Plan zum Accommodement Unserer mit dem Hause Oesterreich habenden Differenzen darinne bestehe, dass Uns dasselbige zu Tilgung Unserer schlesischen Forderungen die Stadt Roermonde mit ihrem District abtreten solle.

Nun ist zwar leicht zu erachten dass Wir Uns auf solches Plan zu entriren keineswegs entschliessen können, indem die Uns dadurch zugedachte Satisfaction mit denen considerablen Praetensionen, so Wir an das grösste Theil des Herzogthums Schlesien haben, nicht die geringste Proportion hat, zu geschweigen, dass darauf auch deswegen keine Reflexion zu machen ist, weilen vermöge des Barrièrtractats das Haus

Oesterreich von denen niederländischen Provinzien nicht das allergeringste an einige andere benachbarte Puissance eigenmächtig cediren kann,¹ und der zu solcher Cession erforderte Consens der Seepuissancen aus bekannten Ursachen wohl schwerlich zu erhalten sein dürfte.

Weilen Euch aber von sothanem Project keine förmliche Communication vom dortigen Hofe geschehen, sondern dasjenige, was Ihr davon in Erfahrung gebracht, Euch nur unter der Hand und im Vertrauen eröffnet worden,² so finden Wir unnöthig, dass Ihr Euch deshalb das Geringste äussert, sondern Ihr habt von der Sache gänzlich zu abstrahiren und selbige auf ihrem Unwerth ersitzen zu lassen. Sind Euch mit Gnaden gewogen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

H. v. Podewils. C. W. v. Borcke.

310. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 16 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Votre lettre et la dépêche du de Mardefeld, envoyée par un courrier à Memel, me sont bien parvenues. Comme je n'en sais pas encore le contenu, la faisant déchiffrer, je vous en dirai demain mon sentiment. Au reste, j'entre dans le vôtre, par rapport à la nécessité qu'il y a d'avoir un habile et intrigant ministre à la cour de Dresde, qui pourrait avoir l'œil au guet. Ainsi vous n'avez qu'à me proposer un sujet qui possède les qualités nécessaires et propres pour l'affaire dont il s'agit. Je suis etc.

Federic.

Je suis fort surpris de la nouvelle de Russie,³ j'avoue que c'est un coup de traître, mais il faudra voir si les choses en resteront-là, ou s'il n'y aura pas moyen de faire revirer la girouette; sinon, la Saxe en payera les pots cassés.

Ce 17 mars.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

311. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 17 mars 1741.

Mon cher Podewils. La trahison de la Russie est épouvantable. La malice et l'envie des Saxons l'ont couvée, et la faiblesse du prince

¹ Vergl. oben S. 157. — ² Durch den mainzischen Minister Erthal „animal de la cour de Vienne à cause du présent magnifique qu'il a reçu de la reine de Hongrie.“ (Danckelmanns Bericht, Mainz 7. März.) — ³ Mardefeld meldet, Petersburg 2. März, dass die Gesandten Oesterreichs, Englands, Sachsens dem russischen Hofe ein Project zur Theilung Preussens vorgelegt. Vergl. Droysen, V, 1, 223—226. Ueber die Eroberungsabsichten Georgs II., vergl. Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre I, 201. 392.

Antoine l'a fait éclore. Si les nouvelles ultérieures répondent à celles que je viens de recevoir, il faudra conclure au plus vite avec la France, et ce ne sera plus moi, mais la Russie et l'Angleterre qui bouleversent l'Europe.

Il faut s'armer de fermeté, combattre en héros, vaincre avec prudence, et soutenir l'adversité avec des yeux stoïques. J'ai fait ce que j'ai pu pour la tranquillité publique, et c'est mes envieux qui la troublent. Mais quoi qu'il en arrive, j'aurais au moins la satisfaction de bouleverser la maison d'Autriche et d'ensevelir la Saxe. Peut-être que les conjonctures se changeront, mais je regarde le concert de mes ennemis comme une chose sûre et certaine; ce feu s'est couvé sous les cendres, et à présent, nous en apercevons les premières étincelles.

Adieu, cher ami, défendez-moi de la plume, comme je vous défendrai de l'épée, et tout ira bien, en dépit de nos envieux.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

312. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Schweidnitz, 17. März 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden haben Mir und Meinem Hause in allen Gelegenheiten so viele Proben von einer treuen Freundschaft und wahren Neigung gegeben, dass Ich nicht umhin kann, Deroselben, jedoch noch zur Zeit in höchstem Vertrauen und als das grösseste Secret, anliegend zu communiciren, was Ich vor Nachrichten von Petersburg aus erhalten, betreffend ein detestables Project, so der sächsische Hof nebst dem wienerischen wider Mich geschmiedet, und wie diese sowohl die Russen wie die Seepuissancen in solches zu ziehen suchen. Es werden Ew. Liebden zugleich ersehen, dass zu Meiner grössesten Surprise, und sonder dass Ich das geringste davon soupçonniren können, der russische Hof fast geneiget ist, in solches Project zu entriren, und auf einmal die Casaque gegen Mich zu tourniren, ob Ich schon von Meiner Seiten alles menschmögliche gethan, solchen Hof in der Neutralité gegen Mich zu erhalten. Ich will zwar noch zur Zeit nicht alle Hoffnung fallen lassen, dass nurermeldeter Hof vielleicht noch rectificiret werden möchte, und ist dieses die Ursache warum Ew. Liebden ersuche, alles dieses sorgfältigst zu menagiren. Nach der jetzigen Apparence aber finde Ich doch nöthig, Mich auf alle Fälle fertig zu halten und habe daher Ew. Liebden Meine erste Idée, so Ich Mir deshalb gemachet, und was Ich auf den Fall, dass gedachtes detestable Project wirklich goutiret werden sollte, vor Mesures zu nehmen, hierdurch eröffnen wollen, in dem festen Vertrauen, Ew. Liebden werden Mir Dero Gedanken darüber aufrichtigst zu melden nicht anstehen. Und

zwar wäre Ich gesonnen, wenn es mit solcher Ligue gegen Mich zu Stande kommen sollte, zuvorderst die in Preussen annoch gebliebenen zwei Dragonerregimenter nebst denen beiden Husarenregimentern sogleich herauszuziehen und mit solchen Ew. Liebden unterhabendes Corps d'armée zu verstärken, um sowohl solche Regimentern einer überwiegenden Macht nicht zu exponiren, als auch Meine Forces soviel nur thunlich zusammen zu haben. Inzwischen Ew. Liebden Corps d'armée in das concertirte Campement rücken und sich in solchem fertigen Stande halten müsste, damit Dieselbe mit solchem auf den allerersten Wink und sogleich wie es nöthig ist denen Sachsen zu Halse gehen und diese desarmiren, auch ohnkünftig machen könnte, Mir weiter zu schaden, wobei vor allen Dingen verhindert werden müsste, dass die Sachsen mit denen Hannoveranern sich nicht conjungiren könnten. Ich glaube auch, dass Ew. Liebden mit Dero Corps den Sachsen gungsam supérieur sein werden, wenn zumalen der Renfort von oberwähnten beiden Dragonerregimentern etc. dazu käme. Ich Meines Ortes wollte während der Zeit dass dieses geschähe Mich nichts abhalten lassen, alle Meine Operationes allhier fortzusetzen und Mich von Brieg und Neisse Meister zu machen. Was Hannover etc. anlanget, so sehe Ich zwar zur Zeit noch keine sonderliche Anstalten, um die benöthigte Magazins vor ein Corps Truppen zu machen; sollte aber dieses Haus gegen Mich mit entriren, so würde wohl kein Anstand zu nehmen sein, nach geschehenem Coup in Sachsen auch solchen zu Halse zu gehen und zu thun was die Umstände erforderten. Sollten die Russen inzwischen nach Preussen gehen und solches wegnehmen, so würde Mich wegen solches Verlustes in Sachsen dedommagiren müssen. Da Ich auch zuverlässig weiss, dass im bevorstehenden Frühjahr sowohl das Haus Baiern, unter Assistance von Frankreich, gegen Oesterreich agiren, als auch diese Krone überdem ein besonderes Observationscorps formiren lassen will, zu geschweigen des Coups, so die Spanier in denen italienischen Provinzien von Oesterreich thun wollen, so würde Mich dieses insoweit soulagiren, dass einestheils die Oesterreicher den grössten Theil ihrer Force gegen Baiern und nach Italien ziehen, die Hannoveraner etc. und Hessen aber obligiret werden würden, sich gegen Frankreich zu wenden; da Ich dann, sobald solches geschähe, wenn Ich mit Neisse und Brieg fertig, einen Theil Meiner hiesigen Armée hier in der Schlesie nur defensive agiren lassen, mit dem andern Theil derselben aber durch die Lausnitz marschiren und mit Ew. Liebden Corps Mich conjungiren könnte, um sodann mit vereinigten Kräften denen Russen entgegen zu gehen.

Dieses seind die ersten Gedanken, so Ich von denen zu nehmenden Mesures gehabt habe, welchergestalt Ich Meinen Feinden, wenn Ich dazu genöthiget werde, begegnen könnte. Ew. Liebden aber werden Mir gewiss eine besondere Marque von Dero Freundschaft geben, wenn Dieselbe solchen Plan näher überlegen und Mir Dero Gedanken hierüber sowohl, als was etwa sonsten vor Mesures zu nehmen, ganz

frei und offenherzig zu erkennen geben werden, ohne Mir das geringste zu cachiren, wie ich denn Dero Antwort hierüber, sobald es nur möglich sein wird, durch einen Expressen erwarten werde. Uebrigens wollen Ew. Liebden das dortige Corps d'armée dergestalt fertig halten, damit alles im Stande und bei der Hand sei, ohne einen Moment zu verlieren dahin wo es nöthig sein wird agiren und Meinen Feinden das Praevenire spielen zu können. Der Ich mit aller Hochachtung beharre Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihro Durchlaucht werden wohl mit vieler Verwunderung hören was sich in Russland zutraget; wenige Tage werden die grosse Sache völlig am Tage legen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

313. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 18 mars 1741.

J'attends votre sentiment sur cette diablerie. Mardefeld employera le vert et le sec pour rectifier la cour et le prince.

Mündliche Resolution auf Podewils' Begleitschreiben vom 14. März zu den aus Petersburg eingelaufenen Depeschen vom 2. März. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

314. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 18 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous adresse les incluses,¹ dont celle à la Reine la portera d'écrire une lettre touchante à son frère, le prince Antoine-Ulric, pour le détourner du complot en question. Dès que vous aurez cette lettre, vous l'enverrez par une estafette au de Mardefeld, avec ordre *ad mandatum* de s'en servir, s'il y a quelque espérance de fléchir le prince.

Dans celle au comte de Truchsess, je lui ordonne de parler au Roi de ce détestable concert, et de sonder si son ministre agit par ordre ou non. Vous la lui ferez tenir le plus sûrement qu'il sera possible, et nous verrons bientôt la vérité nue. Je suis etc.

Federic.

Je n'ai rien détaillé à mon épouse de l'affaire, dont il n'est pas besoin de l'informer.

Nach der Ausfertigung.

¹ Im K. Geh. Staatsarchiv nicht aufgefunden. In Betreff eines früheren Briefes der Königin an Herzog Anton Ulrich vergl. *Ceuvres de Frédéric le Grand*, XXVI, 19.

315. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 18 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Le marquis de Valory vient de partir¹, après m'avoir entretenu tout au long des offres de sa cour, et montré le projet ci-joint d'un traité secret. Dans la situation où je me trouve, il me paraît nécessaire d'entrer dans cet engagement, d'autant plus que Valory m'a promis qu'il sera tenu secret. Vous devez donc conférer là-dessus avec lui, et ajuster le tout de manière que tous les passages et expressions qui regardent mes intérêts y soient mis dans une clarté évidente, par des termes propres et clairs. Outre cela, je souhaite un article séparé par lequel la France s'engage formellement qu'en cas que je serais attaqué par la Russie, elle voudra obliger la Suède d'épouser ma cause, et de faire la guerre à cet empire. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

316. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST ZU ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Schweidnitz, 20. März 1741.

Ich habe Ihre Durchlaucht bei jetzigen importanten Conjoncturen meine Meinung eröffnen wollen, damit Sie bei Zeiten Ihre Mesuren darnach nehmen können. Erstlich habe Ordre gestellet an die beiden Dragonerregimenter und an die Husaren sich marschfertig zu machen, um auf der ersten Ordre zu Ihr Durchlaucht Ihrem Corps zu stossen, und ohngeachtet die Regimenter durch die Augmentation halb neu seind, so muss man dagegen rechnen, dass die feindliche Truppen nicht besser seind. Preussen mit so wenig Cavallerie gegen einen ordentlichen Feind zu besetzen, ist viel zu wenig. Also glaube dass wohr Russland bricht, kein ander Mittel vor das erste ist, als es platt zu abandonniren, und je ehr je lieber eine Querelle d'Allemands an die Sachsen zu suchen und die zu stürzen, ehe die Hannoveraner ins Feld kommen können. Von meine Seiten, so meine, dass ich suchen will, wohr die Oesterreicher aus denen Bergen kommen, sie sogleich auf den Hals gehen und sie schlagen, und dar von Seiten Baiern eine Diversion ganz gewisse geschehen wird, so muss man sehen, ob sie dorten hin was von dem mährischen Corps detachiren werden, in welchem Fall oder dem andren ich von Seiten Schlesien und Lausnitz mit einem nach denen Conjoncturen starken Corps auch eindringen wollte, um das Garaus dorten geschwinder zu machen, und mir nachgehends mit Ihnen conjongiren, umb uns nachgehends zu wenden, wohr es die Noth erfordert.

¹ Valory's Bericht, Schweidnitz 15. März, bei Ranke, *Sämmtliche Werke* XXVII, XXVIII, 576.

Wegen des Tresores, solchen nach Magdeburg zu transportiren, hielte vor nöthig; nur muss die Sache bis zur Execution sehr secretiret werden, darmit es keinen Schreck unter das berlinische Volk bringe.

Was mir hier anlanget, so habe Schwerin Ordre gegeben, sich mit seinem Corps bis zur Neisse zu repliiren, dieweil ich selber vor nöthig halte, dass sich nachgerade mein Corps zusammenziehe. Also hoffe in acht Tage ganz zusammen zu sein, bis auf die zwei letzten Cavallerieregimenter.

Hierbei überkommen die Zeitungen. Ich bin mit vieler Estime Ew. Durchlaucht sehr wohl affectionnirter Freund und Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

317. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.¹

Schweidnitz, 21. März 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Welchergestalt der wienersche Hof noch immer fortfähret, das Publicum mit offenbaren und recht groben Unwahrheiten zu amusiren, werdet Ihr aus dem bei- liegenden, zu Wien gedruckten und mit denen dortigen Zeitungen ausgegebenen sogenannten Diario² mit mehrerem ersehen. Meine Sache ist es gar nicht, gleiches mit gleichem zu vergelten und dem Publico zu imposiren, glaube aber doch dass es gut sein werde, dieses von solchen groben und kaum glaublichen Rodomontaden zu desabusiren und der Welt zu zeigen, wie wenig selbige alle dem, so von Wien aus publiciret wird, trauen könne. Und da Euch das Journal von allen denen wahrhaften Umständen, so bei Neisse und Ottmachau vorgefallen, genugsam instruiert, so werdet Ihr das nöthige deshalb besorgen. Was inzwischen der Obriste Graf Haacke vor ein Rencontre mit denen feindlichen Husaren jüngsthin gehabt und was unter Commando des Generalmajor von Jeetz, als derselbige den Feind aus Zuckmantel delogiren müssen, vorgefallen, solches werdet Ihr aus den Anlagen mit mehrerem ersehen, wovon Ihr das erforderliche denen öffentlichen Zeitungen überall inseriren lassen könnet. Ich zweifle auch nicht, Ihr werdet bereits dasjenige, so Euch in Meinem vorigen wegen Rasirung und Verlassung des Passes Jablunka gemeldet, denen Zeitungen haben inseriren lassen, damit die Wiener nicht dem Publico glauben machen, als ob solches eine forcirte Retraite wäre. Meine auswärts subsistirende Ministres müssen auch von allen solchen vorfallenden Sachen instruiert

¹ Vergl. Droysen, Die preussischen Kriegsberichte der beiden schlesischen Kriege. Beiheft zum Militärwochenblatt, Berlin 1876, Nr. 9, S. 326. — ² Wienerisches Diarium Nr. 17 vom 1. März 1741.

werden, damit solche denen wienerischen Unwahrheiten zu contradiciren im Stande sein. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

318. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Bärsdorf, 22. März 1741.

Die Minister berichten, Berlin 16. März: „Votre Majesté aura vu par la relation de Ræsfeld, de la Haye du 10 de ce mois, que le pensionnaire de Rotterdam, van Neck non seulement, mais l'ambassadeur de Russie à la Haye, et le sieur Trevor, ministre d'Angleterre, lui avaient proposé comme une idée qui leur était venue en particulier, mais qui, à ce qu'il nous paraît, pourrait bien être le génie du plan d'accommodement qu'on voudra proposer aux deux parties:

Que Votre Majesté garderait une bonne partie de la Silésie, en guise d'hypothèque, et qu'elle fournirait une bonne somme d'argent à la reine de Hongrie, qui en a grand besoin, en faisant un traité secret, sous la garantie des puissances amies, que le capital ne serait jamais rendu, et que Votre Majesté resterait le maître de la partie hypothéquée.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Bon. Il faut entretenir la République dans ces idées, qui ne répugnent pas à mes intérêts.

319. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Nimptsch, 24 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Dans la situation présente il me paraît conforme à mes intérêts de m'unir avec la Bavière. Il faudra donc entretenir l'espérance que l'Électeur en a conçue, et lui insinuer que je ne donnerai ma voix, dans l'élection d'un empereur, qu'à lui, mais que je me flatte qu'il voudra consentir à mon acquisition d'une grande partie de la Silésie, et à me la garantir étant devenu empereur. Seconde- ment, j'espère qu'il ne me refusera pas, dans ce cas, la permission de lever des recrues dans ses provinces. Je souhaite aussi de faire avec lui un cartel, de sorte que je lui renverrais les déserteurs qui viendront ici, et qu'il ferait la même chose par rapport à mes déserteurs qui s'engageraient ou qu'on atrapperait dans ses troupes. Vous munirez là-dessus le de Klinggræffen des instructions nécessaires, et je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

320. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Nimptsch, 24 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Vous déclarerez aux ministres étrangers que ceux qui ont envie de me suivre n'auront qu'à se rendre à Breslau, où je leur ferai savoir le temps et le lieu de me parler. Il s'entend que vous viendrez aussi. Cependant, les Hanovriens méritent notre attention dans la crise présente, pour les détacher de la faction russe. Il faut les cajoler et éblouir autant qu'il sera possible, en leur promettant, en cas d'une véritable complaisance dans l'affaire de Silésie, que je me ferais fort d'appuyer l'acquisition de l'évêché d'Osnabrück, et que je céderais au roi d'Angleterre mes droits sur l'Ostfrise, mais il faudrait me procurer la possession de la Basse-Silésie, avec Breslau, s'il est possible d'obtenir ce dernier article. Vous y travaillerez de toutes vos forces, afin d'inspirer à ce prince de bons sentiments, qui pourraient rectifier ceux de la Russie et de Vienne. Je suis etc. Federic.

Voici dans quels termes j'écris là-dessus au général de Truchsess.

Nach der Ausfertigung.

321. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A LONDRES.

Nimptsch, 24 mars 1741.

Monsieur de Truchsess. Ma précédente¹ vous aura mis au fil d'une affaire fort intéressante, et j'espère que vous exécuterez mes ordres. Vous travaillerez donc de toutes vos forces pour détacher le roi de la Grande-Bretagne de la cabale en question, et pour l'attacher véritablement à mes intérêts, qui ne sauraient être contraires aux siens. Si les offres d'une étroite alliance et de ce que j'ai promis ne suffisent pas, faites-lui une belle perspective de l'acquisition prochaine de l'évêché d'Osnabrück, à laquelle je travaillerai conjointement avec lui. Vous pouvez aussi lui donner assurance d'une cession de mes droits sur l'Ostfrise, s'il veut agir efficacement pour me faire avoir ma satisfaction ici, par la cession de la Silésie inférieure, inclusivement la ville de Breslau. Vous pouvez protester que, jusqu'ici, j'ai encore les mains libres, n'ayant conclu aucune alliance avec la France, nonobstant les avantages qu'elle m'offre; ainsi qu'il dépend du Roi de s'unir avec moi pour notre bien réciproque et pour celui de l'Allemagne et de la religion protestante. J'attends une réponse claire et décisive, pour en régler mes mesures, et je suis etc. Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ Vergl. oben S. 210 Anm.

322. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Nimptsch, 24. März 1741.

Der Generalfeldmarschall v. Roeder berichtet, Königsberg i. Pr. 14. März, dass er, durch Mardefeld von der feindlichen Haltung des russischen Hofes in Kenntniss gesetzt, die Grenzorte durch Dragoner und Husaren besetzen zu lassen beabsichtigt.

Man muss keinen Lärm davon zur Zeit machen; der Gegenstand würde auch weder möglich noch rathsam sein.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

323. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Strehlen, 25. März 1741.

Podewils berichtet, Berlin 20. März, dass die Königin von Ungarn von einem Erzherzoge¹ entbunden ist, ein Ereigniss, das der österreichischen Sache sehr zu Gute kommen werde.

Cet événement ne me paraît pas d'une si grande conséquence. Car ceux qui s'opposent au duc de Lorraine travailleront d'autant plus pour l'éloigner de l'Empire.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

324. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke erörtern die angesichts der Meldungen Mardefelds zu ergreifenden Massregeln (Berlin 21. März): Nachdrückliche und ernste Vorstellungen in Petersburg, wobei Mardefeld, um München, der offenbar sein Gewährsmann ist, nicht blosszustellen, sich auf eine dresdener Quelle zu berufen hat; im Haag und in London vertraulicher Hinweis auf die gefährlichen Consequenzen des in Anregung gebrachten Bündnisses gegen Preussen; dem sächsischen Gesandten in Berlin gegenüber eine Sprache, die ihn sehen lässt, dass man von allem weiss; Offenhaltung der Möglichkeit, schlimmsten Falles sich mit Frankreich, Schweden und Baiern zu vereinigen.

Cela est très sensé, et je l'approuve; quant à la France, il faut faire une alliance secrète avec elle, céder nos prétentions sur la Frise à l'Angleterre, et les contenter tous.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

¹ Nachmals Kaiser Joseph II., geb. 13. März 1741.

325. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. März:
„Il paraît qu'on balance encore à Pétersbourg, qu'on craint, qu'on espère, qu'on a honte tour à tour, et qu'on souhaite d'intimider Votre Majesté, mais qu'on ne l'osera entamer si facilement. Peut-être qu'une ferme contenance et la découverte du pot aux roses les désorienteront. Enfin, le pire est qu'on ne saurait compter sur ces gens du jour au lendemain.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Strehlen, 26. März 1741.

Je suis fort de votre sentiment.
Il faut faire flèche de tout, et se soutenir avec fermeté.

326. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Strehlen, 26 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Vos deux lettres du 20 et 21 de ce mois me sont bien parvenues. Vous avez bien fait de tâter le pouls au de Schwicheldt par l'amorce de l'évêché d'Osnabrück et de la cession de l'expectance d'Ostfrise.¹ Il en faut enivrer ces messieurs, le mieux qu'il sera possible, pour les détacher de la bande, s'il y a encore moyen de le faire. En attendant, vous continuerez à veiller partout, et à informer mes ministres aux cours étrangères des trames pernicieuses de la cour de Dresde, afin d'en faire usage, en cas que je sois obligé d'en prendre revanche. Quant à votre voyage de Breslau, j'entre en vos idées, et vous pourrez le retarder d'une quinzaine de jours, en amusant ceux des ministres étrangers qui voudront venir en même temps. Au reste, le de Linde doit se comporter avec toute la prudence requise, pendant le vacarme qu'il y a à Stockholm, et il poussera sous main la négociation touchant les 16,000 hommes à recevoir dans mon service comme troupes auxiliaires, moyennant des subsides. Mais il prendra garde de ne point m'exposer mal à propos. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

327. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Strehlen, 26. März 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 20. d. ist Mir wohl einbehändiget worden, und habe Ich

¹ Nachdem der hannöversische Gesandte den Wunsch ausgedrückt „que Votre Majesté, avec les grandes acquisitions qu'Elle méditait, voudrait bien que les autres profitassent quelque chose avec Elle. si l'on devrait entrer dans Ses vues, et: dass man sie möchte mitessen lassen.“ Die Pfandämter in Mecklenburg bezeichnet Schwicheldt als eine zu entlegene und zu problematische Erwerbung für Hannover (Bericht von Podewils, 18. März).

daraus mit mehrerm erfahren, wohin Deroselben Gedanken wegen des schändlichen Projectes, so der wienerische Hof, besonders aber der dresdensche, wider Mich an verschiedenen andern Höfen geltend machen wollen, gehen. Ich bin auch vollkommen von Ew. Liebden Sentiment, doch halte davor, wie es die Nothwendigkeit erfordert, dass bevor die Operationes wider das Churhaus Sachsen zur Execution gebracht werden, zuferst die Zeit abgewartet werden müsste, dass die Regimenter, welche zu dem unter Ew. Commando stehenden Corps d'armée [gehören], völlig zusammen sein, hiernächst aber, dass bevor Ich mit den Sachsen breche, Ich noch ein paar Relationen von Petersburg aus abwarte, um zu sehen, ob der russische Hof in ein dergleichen detestables Complot entriren oder sich annoch rectificiren lassen werde. Dass die Hessen einige Ordres bekommen haben, hat zwar, wie Ew. Liebden solches Mir Selbsten letzthin gemeldet haben, insoweit wohl seine Richtigkeit, noch zur Zeit aber bleibet es ohngewiss, wohin selbige, wenn der Marsch wirklich geschehen sollte, sich wenden werden; hannoverscher Seiten hält man sich noch stille, und da der p. v. Schwicheldt ohnlängst zu Berlin angekommen und sich von einigen geheimen Propositionen äussert, so werde Ich hoffentlich im Stande sein, nächstens von denen wahren Umständen der Sache mit Zuverlässigkeit urtheilen zu können. Sollten alsdann die Umstände erfordern, mit Sachsen zur Ruptur zu kommen, so bin vollkommen von Ew. Liebden Sentiment, dass nämlich mit Eroberung von Wittenberg die Operation anzufangen sei, indem wann ohne diesen Ort zu haben die Regimenter nach der Saale marschiren sollten, solche, wie Ew. Liebden sehr gegründet urtheilen, von Berlin zu weit abkommen und dieses zu sehr exponiret sein würde. Ich hoffe, dass alsdann Ew. Liebden doch mit Wittenberg ehe fertig sein werden, bevor Hannover nebst Hessen zusammen kommen, und dass Ew. Liebden mit denen Sachsen schon fertig sein werden, bevor letztere mit erstern sich combiniren können.

Ich werde nicht ermangeln, sobald Ich nur die geringste, doch zuverlässige und ferne Nachrichten erhalte, Ew. Liebden solche alsofort zu communiciren, um alsdann Dero weitere Mesures darnach zu nehmen; auch werden Ew. Liebden zum öftern mit dem Etatsminister v. Podewils zu sprechen belieben, damit derselbe Ew. Liebden von allen inzwischen einlaufenden neuen Nachrichten behörige Ouvertures geben könne; noch zur Zeit ist wohl nicht alle Hoffnung verloren, sowohl Russland zu besseren Gedanken zu bringen, als auch Hannover von dem ehrlosen Complot zu detourniren; auch ist die Apparence, dass Holland nie darin toppiren werde; in 2 à 3 Posttagen wird sich das Geheimniss der Bosheit näher developpiren und zeigen, ob solches in der ersten Geburt ersticket, oder Ich nöthig haben werde, hierwider hinlängliche Mesures zu nehmen. Inzwischen habe Ich dem Generaldirectorio Befehl gegeben, sogleich das gehörige zu besorgen, damit das magdeburgische und stettinsche Garnisonregiment sowohl, als das zu Berlin, zusammen kommen soll. Wegen

derjenigen Generalunterstabespersonen, so zu Ew. Liebden Corps der Armee nöthig sein, erwarte Deroselben Vorschläge, was vor Leute Dieselbe am liebsten dazu haben wollen. Was übrigens Meine hiesige Umstände betrifft, so ziehe Ich Mich nach der Neisse zu; der Generalfeldmarschall Schwerin aber muss Meine Ordres, ob Ich ihm schon solche durch sichere Leute zugesandt, nicht erhalten haben, da er Ratibor und Troppau noch nicht verlassen hat, welches doch hoffentlich, da ihm deshalb ganz positive reiterirte Ordre geschicket, nächstens geschehen soll. Der Ich stets mit besonderer Estime verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

328. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.¹

Ottmachau, 29. März 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da der zeitige Commandant von Neisse, der Obriste Baron v. Roth, seithero einige hier herum wohnende von Adel, welche sich gegen Mich und die Meinigen nicht ganz übelgesinnet erweisen wollen, auf die gewaltsamste Art von ihren Gütern aufheben und zum Theil durch Schnapphahne, theils mit Zuziehung ihrer eignen Bedienten und Bauern an Händen und Füßen gebunden nach Neisse zum gefänglichen Arrest schleppen, andern aber, so nicht zu Hause gefunden worden, die Häuser durch dergleichen Schnapphahne plündern lassen, danebst durch eigenmächtige und in gar ohnanständigen Terminis abgefasste Ausschreiben die auf dem Lande wohnende Unterthanen soviel an ihm gewesen gegen die Meinigen aufgewiegelt und selbigen unter den härtesten Bedrohungen alle Lieferungen an Meine Truppen untersaget; in alles dieses aber der Cardinal v. Sinzendorff, Meinen sichern Nachrichten zu Folge, mit entriret, auch danebst seinen Unterthanen verboten, an die Meinigen nichts zu liefern, hingegen solchen befehliget, ihren Vorrath nach Neisse zu liefern, auch zum Schanzen und Arbeiten dahin zu gehen des vielen Tramirens durch Correspondance gegen Mich anjetzo zu geschweigen: so habe Ich Mich endlich genöthiget gesehen, Mich der Person ermeldeten Cardinals zu versichern und selbigen von dem bisherigen Orte seines Aufenthalts, Freiwalde, anhero auf das hier belegene, ihm zuständige Schloss bringen zu lassen. Wobei demselben doch nicht der allergeringste Affront widerfahren, vielmehr solcher seinem Character und Geburt nach mit aller Consideration und Politesse tractiret worden, auch ihm ferner dergestalt begegnet werden soll. Ich Meines Ortes habe hierbei keine andere Absicht als nur allein dessen beständigen Tramirens gegen Mich überhoben

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 298.

zu sein; im übrigen aber auch denen unschuldigen Leuten, welche obgedachter Massen aufgehoben und zur gefänglichen Haft gebracht worden, einige Sicherheit zu verschaffen, dass solche ohne alle Schuld und Verbrechen nicht noch härter tractiret, wohl aber wieder auf freien Fuss gestellet werden möchten.

Damit nun diese Begebenheit von Meinen Feinden und Mir übel wollenden nicht anders ausgebracht und vorgestellet werden möge, als die Sache in der That beschaffen ist, so habe ich Euch davon zu informiren für nöthig erachtet, um Meine an denen auswärtigen Hofen subsistirende Ministers deshalb gehörig zu instruiren; insonderheit aber will Ich, dass Ihr dem v. Klinggräffen vorerst nur unter Eurer Unterschrift durch eine besondere Estafette alsofort davon informiren sollet, um seines Ortes die Sache ihrer wahren Beschaffenheit nach vorzustellen. Mein bisheriges Betragen gegen mehrgedachten Cardinal hat genugsam gezeiget, dass Ich zu diesem Pas nicht geschritten sein würde, woferne derselbe Mich nicht durch sein ohnerträgliches Betragen dazu gezwungen hätte; wovon Ihr das Publikum zu überzeugen Euch bestens angelegen sein lassen sollet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

329. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Neustädtel, 1. April 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Sobald der englische Gesandte Mylord Hyndford zu Berlin ankommen wird, so habt Ihr selbigen zu ersuchen, dass er sonder sich aufzuhalten anhero nach der Schlesie zu Mir kommen möge. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

330. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A LONDRES.

Quartier général Friedland, 6 avril 1741.

Monsieur de Truchsess. Quelques jours après ma dernière lettre, au sujet de mes offres pour la convenance de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, votre courrier m'a apporté bien à propos votre relation N° 16 du 17 de mars, par laquelle vous me faites part de la favorable résolution que le ministre d'État de Steinberg vous a donnée, de la part de ce prince, sur mes propositions faites au ministère d'Hanovre par le de Plotho, par rapport à l'alliance à faire entre moi et le roi d'Angleterre pour nos intérêts communs. Comme je m'aperçois avec plaisir que cette réponse dictée, et l'explication que vous y ajoutez dans votre dépêche, sont conformes au plan que j'ai fait insinuer au Roi et à son ministère par vous et par le de Plotho, je vous ordonne de déclarer, avec le même secret qu'on me demande, à ce prince et au ministre d'État de Steinberg:

1° Qu'ayant les mains entièrement libres d'entrer dans des engagements étroits sur ces matières, j'accepte avec un sensible plaisir l'offre de sa médiation ou de ses bons offices pour l'affaire de Silésie, moyennant lesquels le roi de la Grande-Bretagne veut bien porter la reine de Hongrie à consentir que je garde la Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, sur le pied d'une hypothèque, pour la sûreté de mes droits et prétentions à la charge de la maison d'Autriche; et qu'elle s'engagerait en même temps, par un acte obligatoire et secret, de me céder en toute propriété cette province, la ville de Breslau y comprise; mais que j'espère aussi que le roi d'Angleterre voudra employer ses soins obligeants auprès de la cour de Russie pour la disposer efficacement d'entrer dans les mêmes vues pacifiques, et d'accélérer par ses bons offices cet accommodement salutaire, en s'abstenant des voies de fait contre moi, ce que je reconnaîtrais éternellement.

2° Que, de cette manière, j'épouserais les intérêts de la maison d'Autriche, en prenant avec le roi d'Angleterre de justes mesures, et en concertant les arrangements nécessaires pour la conservation de cette maison, et pour les avantages du prince de Lorraine.

3° Que pour ce qui regarde ceux du roi de la Grande-Bretagne, j'apporterais tous mes soins pour lui faire garder et obtenir la propriété des huit bailliages qu'il possède sous le titre d'hypothèque en Méclembourg, pourvu que mon droit de succession éventuelle sur le reste du pays soit reconnu.

4° Que je concourrais sincèrement aux moyens de faire avoir à ce prince l'évêché d'Osnabrück, après la mort de l'évêque présent.

5° Que je me conformerais de bon cœur aux idées du Roi touchant la convenance que le roi de Pologne pourra souhaiter; mais que j'attends de ce prince des explications claires sur ce point.

6° Qu'au reste, je cultiverais de tout mon cœur une amitié très sincère avec le roi de la Grande-Bretagne, étant prêt de faire avec lui une alliance des plus étroites et conforme à la situation présente des affaires, par laquelle ce prince voudra garantir toutes mes provinces inclusivement la Prusse, et je lui garantirais toutes celles qu'il possède en Allemagne.

Vous ne manquerez pas de vous en acquitter de toute la dextérité imaginable, en proposant le tout de bouche; et je vous autorise, en attendant un nouveau plein-pouvoir, d'entrer là-dessus en négociation avec le ministère, auquel vous pouvez assurer que le milord Hyndford sera le bienvenu ici.

Je vous recommande surtout un grand secret et un soin extrême pour pénétrer si l'on agit avec une véritable candeur. Car sans cette conviction, il faudrait aller bride en main. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

331. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Friedland, 6 avril 1741.

Monsieur de Podewils. En vous adressant la dépêche du major général, comte de Truchsess, contenant la réponse du roi d'Angleterre sur mes propositions, j'ai trouvé nécessaire d'accepter, sous la répétition expresse de mes *postulata*, les offres de ce prince, et de lui faire déclarer préalablement ma résolution, comme vous le verrez par la copie ci-jointe. Vous travaillerez donc sur ce plan, pour voir s'il serait possible de venir à notre but, et vous munirez le comte de Truchsess d'un nouveau plein-pouvoir, conformément à ces idées. Cependant, il sera nécessaire de ménager cette négociation d'un secret impénétrable, et il est besoin de traîner un peu celle avec la France et la Bavière, sans que Valory se puisse douter de quelque chose. Au reste, vous instruirez le de Plotho de cajoler extrêmement le de Münchhausen, en lui faisant espérer l'aigle noire et toutes les marques imaginables de ma générosité. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

332. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hauptquartier Ohlau, 12. April 1741.

Meine liebe Wirkliche Geheimte Etatsministri v. Podewils und v. Borcke. Da es Gott gefallen, Meine Waffen dergestalt zu segnen, dass Ich den 10. d. auf dem Marsch nach Ohlau bei dem anderthalb Meilen davon gelegenen Dorfe Mollwitz nach einer vierstündigen hitzigen Bataille die Armée des Feldmarschalls v. Neipperg, ohnerachtet dieselbe an die 6000 Mann wenigstens stärker gewesen und fast dreimal so viel Cavallerie gehabt als die meinige, gänzlich in die Flucht zu schlagen, sodass sie sich mit Confusion und Hinterlassung 4 Canonen, vieler Equipage der Cavallerie und des Champ de bataille nach der Gegend von Neisse retiriren müssen, so sollet Ihr von diesem glücklichen Événement Meinen an denen auswärtigen Höfen subsistirenden Ministris Part geben, und werde Ich Euch von dem ganzen wahren Detail informiren; übrigens bin ich etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

333. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Hauptquartier Ohlau, 12. April 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Nachdem Ich Ew. Liebden bereits von dem vorgestern erhaltenen schweren, doch

glücklichem Treffen und Siege wider die kaiserliche Armée benachrichtiget,¹ so melde noch hierdurch, dass der Feind sich nach der Gegend von Neisse retiriret, und muss man abwarten, was er weiter anfangen werde. Indessen wollen Ew. Liebden Mir Dero Meinung eröffnen, ob Sie glauben, dass die Sachsen durch dieses Événement von ihrem Dessen abgeschreckt, oder vielleicht noch mehr dazu poussiret werden möchten. Wir werden gegen dieselben noch laviren müssen, bis zur Ankunft des Hyndford, um zu penetriren, was Engelland im Schilde führet; wird er gute und acceptable Propositiones bringen, so ist es gut und wird man gegen jene Nachbarn piano gehen müssen; sollte aber das Gegentheil sein und er sich hautain bezeugen, und Ich daraus sehen, dass Engelland in Ernst wider Mich mit Meinen Feinden in Concert stehe, so wird das beste sein, das Praevenire zu spielen und auf Sachsen loszubrechen, ehe es sich mit denen Hannoveranern conjugiren könne. Ich erwarte also über alles Ew. Liebden Sentiment zu vernehmen, weil Ich versichert bin, dass solches allemal Meinem wahren Interesse conform sei; Ich bin dagegen mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ob ich gleich Sachsen ganz nicht traue, so werde Ich doch nichts praecipitiren, sondern noch etwas Meine Absichten, und dass Ich von denen Intriguen wisse, dissimuliren.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

334. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Quartier général Ohlau, 12 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu vos dernières représentations au sujet de la dépêche du général comte de Truchsess N^o 16, contenant la réponse du ministre de Steinberg à nos propositions comme aussi touchant la vivacité dont le marquis de Valory presse la conclusion du traité. Comme j'ai déjà répondu au susdit général par son courrier, en acceptant la proposition du roi d'Angleterre concernant la forme d'un accommodement à faire entre moi et la maison d'Autriche, et la convenance du susdit roi et de celui de Pologne, qui s'expliquera pourtant sur ce qu'il aura à demander, je m'y réfère, et vous travaillerez sur ce plan, en faisant avoir au comte de Truchsess de nouveaux pleins-pouvoirs. Peut-être que la victoire signalée, remportée avant-hier par la grâce de Dieu et la bravoure de mon infanterie contre l'armée autrichienne, et dont vous saurez bientôt le détail, donnera du poids à cette négociation. Quant à ce qui regarde celle avec la France,

¹ D. d. Ohlau, 11. April. Siehe Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 324.

j'approuve vos idées, et il faudra la traîner sans affectation, en cajolant plus que jamais le de Valory. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

335. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet (s. d.): „Comme il faut chasser le diable avec de l'eau bénite, je crois que Mardefeld doit employer toute son étude à gagner le comte d'Ostermann, parce que c'est lui maintenant qui est le maître-ressort de toute cette machine, et que le duc Antoine-Ulric n'agit que par ses inspirations.

Votre Majesté a écrit déjà une lettre de sa propre main au comte d'Ostermann, qui aura flatté sa vanité; et comme ce ministre a souhaité, à la place du présent de 8,000 écus en argent, un portrait de Votre Majesté garni de diamants, je crois qu'on pourra fort bien retirer cette somme et l'employer pour faire faire un portrait, pour le moins aussi magnifique que celui que Münnich a eu, et même plus beau.

Il faudra aussi gagner les parents de ce ministre qui sont en Westphalie, et leur prodiguer des patentes de baron, de noblesse et de titres qui ne coûtent rien, et qui ne laisseront pas que de flatter la vanité de ce Richelieu russe.

Ohlau, 12. April 1741.

Fort bien, il faut employer tout ce qui sera seulement possible pour le rendre traitable.

Bon, je l'approuve, vous le devez faire faire au plus tôt.

Bon.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetsecretärs.

336. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 27. März: „...„Le parti du roi d'Angleterre, et celui de la France et de la Bavière, sont incompatibles ensemble comme l'eau et le feu. La cour d'Angleterre, en travaillant à un accommodement entre celle de Vienne et Votre Majesté pour l'affaire de Silésie, veut qu'Elle concoure à faire élire le duc de Lorraine empereur, et à conserver le reste des États de la maison d'Autriche dans leur entier . . . Si l'on donne des assurances trop positives à l'Électeur de vouloir lui donner la voix de Votre Majesté, et si l'on tombe en attendant

d'accord avec l'Angleterre ainsi que cela paroît être l'intention de Votre Majesté, on aura de la peine à reculer . . . La conclusion en est, selon moi, qu'il faudra continuer de ménager tout le monde tant qu'il est possible, mais de se garder de s'engager trop en avant, pour pouvoir reculer toujours dans la suite."

Bon! pourvu que l'Angleterre agisse de bonne foi.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

337. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 31. März: „Je travaille de mon mieux pour détacher le roi d'Angleterre du concert dans lequel la Russie et la Saxe voudraient le retenir contre Votre Majesté . . . Il faut garder . . . les mains libres avec la France, tant qu'il est possible. Dès que Votre Majesté est liée avec cette couronne, il n'y a plus rien à faire avec l'Angleterre."

Bon. Mais si l'Angleterre veut nous jouer, il faudra se jeter dans les bras de la France.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

338. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 6. April: . . . „Je commence à croire qu'on médite à Pétersbourg et à Dresde, et peut-être aussi à Londres, de proposer une médiation armée à Votre Majesté, de Lui offrir certaines conditions d'accommodement et d'agir de concert contre Elle, en attaquant ses États, si Elle refuse de les accepter."

Ohlau, 12. April 1741.
Je suis de votre avis. Man muss warten bis sie den Antrag thun. Wenn England im Ernst seine Officia anwenden will, gut; sonst muss man mit Frankreich schliessen, um nicht zwischen zweien Stühlen sich zu setzen.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

339. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 6. April: Sie haben zu dem sächsischen Gesandten von der in Petersburg vorgeschlagenen Theilung Preussens gesprochen. Bülow leugnet den Plan, aber scheint verwirrt.

Bon. Mais dès que nous verrons que l'on veut nous amuser, il faudra en finir avec la France.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

340. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 8. April: Nach den Aeusserungen des Fürsten von Anhalt-Dessau glauben sie annehmen zu müssen, dass der König sich zu einem Angriff gegen Sachsen entschlossen habe.

Il faut encore temporiser jusqu'à ce que nous voyions plus clairement l'intention de l'Angleterre. Vous en écrirez au prince d'Anhalt.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

341. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Quartier général Ohlau, 12 avril 1741.

Messieurs de Podewils et de Borcke. J'ai bien reçu votre représentation du 25 de mars, touchant la lettre de l'empereur des Russies sur l'affaire de la Silésie, que je vous renvoie en original. Elle me paraît, comme à vous, fort significative, et les expressions polies ne m'empêchent point d'en pénétrer le véritable sens. Cependant, il y faut répondre avec toute la civilité imaginable sans faire connaître la moindre aigreur, et vous devez employer tout votre savoir-faire pour insinuer à cette cour que, loin de la soupçonner d'aucune mauvaise volonté, je me repose entièrement sur la solidité et la sincérité de son amitié et alliance, qui a subsisté depuis longtemps entre nous à l'avantage commun, et qui heureusement vient d'être renouvelée; que — l'affaire de Silésie ne regardant pas la succession de feu l'Empereur en général, mais plutôt mes prétentions sur ce pays, sur lesquelles j'ai si souvent offert un accommodement raisonnable, ayant sincèrement à cœur la conservation de la maison d'Autriche et le bien du duc de Lorraine, qui pourrait arriver avec plus de facilité à son but, s'il lui plaisait d'entrer dans ces idées — je n'espère pas moins de la bonté de l'Empereur que de vouloir, par ses bons offices plutôt que par des voies de fait, procurer la réunion et la paix entre moi et la reine de Hongrie, ce qui serait le moyen le plus propre à remplir les engagements contractés avec cette cour pour sa prospérité et conservation, parce que je serais prêt à tout faire pour cette fin, moyennant une satisfaction juste et compatible avec ma gloire; que sachant la bonne volonté du roi de la Grande-Bretagne pour cet accommodement si salutaire aux parties et à toute l'Europe, je me flatte que la cour de Russie y donnerait les mains, avant que de venir à des menaces et aux extrémités, qui ne sauraient qu'avoir des suites funestes à la susdite maison d'Autriche; qu'ainsi je ne doute nullement que l'empereur des Russies et son ministère n'embrassent avec plaisir cette occasion de marquer une égale affection pour les deux parties, en procurant à chacune sa convenance, par les moyens pacifiques et conformes

¹ Vergl. oben S. 177 Anm.

à nos intérêts réciproques et à ceux de l'Europe, où la Russie a une si grande part. Enfin, vous y ajouterez les arguments les plus persuasifs et les plus propres à venir à notre but. Au reste, il faut que Mardefeld travaille avec force pour gagner le comte d'Ostermann, auquel il peut promettre tout ce qu'il jugera convenable, soit pour lui, soit pour ses parents. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

342. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 31. März: „J'ai appris que le véritable objet que l'on couche en joue à Hanovre, c'est l'évêché de Hildesheim plutôt que celui d'Osnabrück et le bailliage de Mécklembourg.“

Ohlau, 13 avril 1741.

S'il n'y a point de moyens de le détourner, il faut y donner les mains. Mais il nous conviendrait mieux de leur faire espérer Osnabrück.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

343. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A BERLIN.

Ohlau, 13 avril 1741.

J'ai été bien aise de voir par votre lettre du 4 de ce mois, et par les expressions obligeantes dont celle de Münchhausen est remplie, que ce ministre travaille sans discontinuer pour concilier nos intérêts réciproques et pour cimenter l'union tant désirée. Mais comme je ne suis pas encore bien instruit de la véritable intention de cette cour et du plan qu'elle pourra former, il m'en faut attendre le développement, avant que de pouvoir prendre une résolution fixe et stable, sachant combien ces sortes d'affaires et d'insinuations sont sujettes à caution, dans un siècle où la sincérité est si rare. Cependant, vous assurerez le susdit ministre de ma tendre et parfaite amitié pour le Roi son maître, et de l'estime particulière que j'ai pour le de Münchhausen, qui ne manquera pas de s'ouvrir à moi ou au département des affaires étrangères sur les points qui lui paraîtront nécessaires à éplucher.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

† Aus Unterredungen mit dem hannöverschen Gesandten von Schwicheldt.

344. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A Breslau.

Quartier général Ohlau, 13 avril 1741.

Monsieur le Marquis. Ce n'est qu'hier que j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 7 de ce mois, qui a été arrêtée ici à cause de ma marche et de la bataille gagnée par la grâce de l'Éternel le 10 de ce mois. Cependant je vous sais tout le gré imaginable de votre obligeante impatience de terminer avec mon ministre l'affaire du traité en question, et de vous rendre pour cette fin à Breslau, et je me flatte que ce qui demande encore quelque changement sera bientôt ajusté. J'ai été surtout charmé d'apprendre la prochaine arrivée du maréchal de Belle-Isle, espérant que sa présence en facilitera la conclusion. Au reste, rien ne me saurait être plus agréable que de vous convaincre de la sincérité de mon amitié et attachement pour Sa Majesté Très Chrétienne, et de l'estime distinguée avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

345. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS.

Quartier général Ohlau, 13 avril 1741.

Monsieur de Podewils. Ayant reçu une lettre très pressante de M. de Valory, au sujet de la conclusion du traité en question, je vous adresse la réponse et la copie, espérant que vous vous trouverez ensemble à Breslau. Vous savez déjà mes intentions, et combien il m'importe de traîner l'affaire et de ménager soigneusement la France jusqu'à l'arrivée de milord Hyndford. En attendant, vous continuerez de négocier secrètement avec l'Angleterre et la Russie, afin de pouvoir prendre le parti le plus convenable selon les circonstances présentes. Au reste, le comte de Gotter vient de me communiquer une lettre que le de Münchhausen lui a écrite, touchant notre affaire secrète. Gotter me parle aussi des vues sur Hildesheim, ce qui me surprend, vu qu'il ne me paraît pas convenable à mes intérêts que cette délicate affaire soit exposée à être sue de personnes qui n'en sont pas chargées. C'est pourquoi j'ai jugé à propos de répondre au comte de Gotter par des généralités vagues et peu signifiantes, et vous ferez bien de détourner le ministre hanovrien de se servir d'un autre canal que du vôtre. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

346. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Ohlau, 15 avril 1741.

Monsieur de Podewils. Vous ayant fait espérer une relation exacte de la bataille gagnée le 10 de ce mois, j'ai bien voulu vous l'adresser,¹ pour en faire un bon usage. A présent il faudra voir quelle impression cet événement fera à Vienne et partout ailleurs, et s'il contribuera à faciliter l'accommodement ou à le retarder. Pour ce qui est des autres ennemis, je ne m'en mettrais point en peine, pourvu que j'en puisse détacher la Russie; c'est pourquoi vous ferez tous vos efforts; en instruisant le de Mardefeld sur ce qu'il aura à faire. Comme je vous crois sur le point d'arriver à Breslau, j'en attends de vos nouvelles. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

347. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp d'Ohlau, 16 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'espère que celle-ci vous trouvera déjà à Breslau, et que vous aurez reçu toutes les expéditions et mes lettres. Comme je crains que celle pour le comte de Truchsess ne puisse être perdue, aussi bien que le courrier qui s'est éclipsé après le 8, vous ne manquerez point d'envoyer *cito* des ordres au susdit ministre d'entrer en négociation avec ceux de l'Angleterre. Vous savez mes résolutions, et il faut se prêter à la demande qu'on a faite de l'évêché de Hildesheim, si l'affaire ne s'accroche qu'à cet article. Pour Valory et Rudenschöld, il faut les cajoler, sans nous lier encore. Au reste, Fredersdorf vous payera les 99 écus 22 gros pour les fraix de votre correspondance. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

348. AU MINISTRE DE SUÈDE DE RUDENSCHÖLD A BRESLAU.

Ohlau, 16 avril 1741.

J'ai bien reçu votre lettre du 15 de ce mois, par laquelle vous me marquez combien vous vous intéressez à la victoire remportée par mes troupes sur les ennemis. Je vous en suis obligé, et je me flatte que l'amitié de Sa Majesté Suédoise lui fera prendre quelque part à cet heureux événement. Au reste, je suis bien aise de vous savoir si près de moi, et comme je cultive avec soin une parfaite union avec le Roi votre maître, j'espère de trouver plus d'une occasion de vous en convaincre.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ Siehe Droysen, Die Kriegsberichte der beiden schlesischen Kriege, Beiheft zum Militärwochenblatt 1876, Nr. 9, S. 327.

349. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 16. April: Valory drängt auf den Abschluss des Vertrages. „Il sera fort difficile, pour ne pas dire impossible, de traîner cette négociation sans affectation . . . Je me retrancherai d'abord sur la nécessité de trouver des moyens pour tenir le dos libre à Votre Majesté contre la Russie, et qu'il faut absolument faire agir la Suède, le Danemark, et même la Porte Ottomane, pour tenir la Russie en échec. Ça été toujours mon cheval de bataille dans les conversations . . . Autant que j'ai compris de ses discours, le maréchal de Belle-Isle aura de la répugnance de se rendre auprès de Votre Majesté, s'il n'est pas moralement persuadé que le traité en question sera signé ou avant son arrivée ou pendant son séjour.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

La Saxe doit nous déterminer, car si elle rompt avec nous, concluez qu'elle n'est pas seule; si elle se tient en repos, ne nous hâtons pas avec la France. C'est à quoi se réduit mon avis.

Fr.

350. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 16. April: Da der König von Polen in seinem Schreiben vom 6. April die Besorgnis äussert, die an der sächsischen Grenze aufgestellten preussischen Truppen, zumal die Husaren, möchten der Oertlichkeit nicht kundig auf das sächsische Gebiet streifen, so giebt der Minister anheim, dem Fürsten von Anhalt gemessene Befehle zu ertheilen, damit jede Grenzverletzung vermieden werde.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Bon. On ne commencera pas la guerre.

Fr.

351. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Ohlau, 17. April 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Weilen es Meinem Interesse gemäss ist, bei den gegenwärtigen Coniuncturen mit den Sachsen an denen Grenzen und sonst alle Ménagements zu gebrauchen, so wollen Ew. Liebden dafür rechtschaffen besorget sein, dass bei Meinen dortigen sämtlichen Truppen eine rechte genaue und scharfe Disziplin gehalten und alle Excesse in denen sächsischen Örtern

verhütet werden, damit sie gar keine Ursache oder Anlass haben, über einige Violation des Territorii oder dergleichen Klage zu führen, weswegen Ew. Liebden bei allen Regimentern stricte Ordres zu geben haben. Ich bin mit aufrichtiger Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

Friderich.

352. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Ohlau, 18 avril 1741.

Monsieur Ammon. J'ai appris par votre relation N^o 7 du 15 de ce mois le sujet de la conférence que vous avez eue avec le comte de Brühl, touchant la manière dont on envisage la bataille du 16 de ce mois, et ce que ce ministre vous a déclaré, par ordre, des offres de la médiation du Roi son maître pour moyenner un juste accommodement sur l'affaire de Silésie. C'est surquoi vous aurez bientôt des instructions suffisantes.

N'étant aucunement surpris des fausses idées que mes ennemis répandent du succès de ce combat, il suffit que le public sache à cette heure la déroute totale de l'armée ennemie et sa fuite précipitée.

Cependant vous remercierez en mon nom le susdit ministre de la confiance que Sa Majesté Polonoise et lui-même m'ont voulu marquer par ces ouvertures, et vous lui répéterez les protestations les plus fortes de mon amitié pour ce prince, et de l'envie que j'ai témoignée si souvent de m'unir inséparablement avec lui; que rien ne me serait plus agréable que d'obtenir par sa médiation un accommodement raisonnable et conforme à ma gloire et à mes prétentions, et que, la médiation du roi de la Grande-Bretagne me paraissant, aussi, utile et nécessaire pour faciliter l'ouvrage de la paix, je me flatte que le roi de Pologne y voudra combiner ses bons offices, afin de travailler conjointement pour effectuer amiablement un but si salutaire; qu'ayant déjà fait connaître mes prétentions et la portion que je demandais de la Silésie, j'espère que les deux rois médiateurs s'efforceraient d'inspirer à la reine de Hongrie les mêmes sentiments pacifiques et la volonté de s'y prêter, ce qui me mettrait en état d'effectuer mes offres, et de travailler de concert avec les susdits rois à sa conservation et prospérité et à celle de sa maison, comme aussi au bonheur de l'Empire; que chérissant surtout les intérêts de Sa Majesté Polonoise et sa convenance, je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour l'en convaincre, dès qu'elle voudra s'ouvrir confidentiellement là-dessus; que jugeant pour cette fin nécessaire d'avoir par écrit la déclaration et les offres et demandes de ce prince, j'espère que le comte de Brühl voudra vous en munir, le plus tôt qu'il sera possible, et que je lui promettrais un secret inviolable.

Voilà la réponse préliminaire que vous donnerez le plus poliment au susdit ministre, en attendant une instruction plus détaillée, que vous aurez au premier jour. J'attends la suite de cette affaire, étant etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

353. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Ohlau, 18 avril 1741.

Monsieur de Podewils. La dépêche ci-jointe du résident Ammon m'a paru intéressante, de sorte que je n'ai pas voulu différer à lui faire connaître en abrégé mes sentiments sur la proposition qu'on vient de lui faire, comme vous le verrez par la copie de ma lettre, que vous lui dépêcherez par une estafette. Vous pourriez y joindre *ad manus* une ultérieure instruction conforme à mes idées, dont vous êtes informé à fond. Ce serait un coup de parti si nous savions amuser les Saxons jusqu'à l'arrivée de milord Hyndford, dont les propositions nous mettront au fait de toute cette intrigue. C'est pourquoi j'ai évité de déclarer les offres de la médiation du roi d'Angleterre, en ayant seulement indiqué l'utilité pour faciliter l'accommodement en question. Enfin, vous savez de quoi il s'agit, et vous agirez conformément à mes intérêts. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

354. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Ohlau, 19 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre lettre du 18 de ce mois, et la relation du même date, touchant les instances du marquis de Valory, et ce que vous lui avez dit pour arrêter son impatience. J'en suis fort satisfait, et nous continuerons sur ce pied jusqu'à ce qu'il faille prendre la dernière résolution. Quant au baron de Schwicheldt, je vous ferai savoir quand j'aurai le loisir de lui donner audience. Nous attendrons la réponse du résident Ammon, qui nous fera voir un peu plus clair. Je suis etc.

Federic.

Comme je marche de ce pas au camp, il dépendra du de Schwicheldt de s'y rendre demain pour me parler.

Nach der Ausfertigung.

355. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Truchsess berichtet, London 4. April:
 „Si d'un côté les avis qu'on a donnés à
 Votre Majesté des démarches du ministre
 de cette cour à celle de Russie, étaient
 véritables, je serais obligé de convenir que
 Sa Majesté Britannique, aussi bien que son
 ministère, m'en auraient imposé d'une ma-
 nière incroyable et inouïe; et d'un autre
 côté, si j'envisage, comme je le dois, tant
 les lettres de Sa Majesté Britannique à
 Votre Majesté, que tout ce que ce prince
 m'a déclaré et répété lui-même en des
 termes les plus forts et les plus expressifs
 de sincérité . . . , je croirais faire la plus
 grande injure à Sa Majesté Britannique
 et à son ministère, si j'ajoutais foi aux
 avis qu'on a donnés à Votre Majesté.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Ohlau, 20. April 1741.

Wenn Truchsess findet, dass
 es Ernst sei, so muss er die Sache
 beschleunigen.

356. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 23 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien appris, par la vôtre du 22 de ce
 mois, l'arrivée du maréchal de Belle-Isle et l'impatience qu'il marque de
 me voir. Vous lui ferez en mon nom un grand compliment sur son
 heureux voyage, et sur l'envie que j'ai de lui parler. Mais pour l'arrêter
 encore deux ou trois jours à Breslau, vous prendrez le prétexte que les
 chemins ne sont pas encore trop sûrs, et qu'il faudrait envoyer une
 bonne escorte, à laquelle je ne manquerais pas de songer. Mais il
 faudra agir finement, pour qu'il ne puisse s'apercevoir de rien. Quant
 à la sûreté qu'il faut pour l'envoi des papiers, il ne faut pas les risquer,
 mais les envoyer quand les convois et escortes partent. On pourrait
 aussi voir si les chemins de l'autre côté de l'Oder ne sont pas plus
 assurés jusqu'à Ohlau. Je suis etc.

Federic.

Vous devez venir ici, quand le de Belle-Isle s'y rendra. Vous le
 cajolerez à merveille.

Nach der Ausfertigung.

357. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Mollwitz, 23. April 1741.

Mein lieber Wirklicher Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich
 finde nöthig, dass Ihr in Meinem Namen dem Magistrat und der Stadt

Breslau vorstellet, wie Ich sehr ungerne vernommen, dass diese gute
 Stadt durch eine Partei Oesterreicher Husaren, so in der Nähe gewesen,
 in Allarm und Bewegung gesetzt worden. Ich hätte aber zu der Stadt
 das zuversichtlichste und gnädige Vertrauen, sie würde sich nach wie
 vor auf Meinen mächtigen Schutz verlassen und bei ihren bisherigen
 guten und devoten Sentiments verbleiben, auch von Meiner mit ihr ge-
 troffenen Capitulation¹ im geringsten nicht abgehen, wogegen Ich ihnen
 durch Euch die bündigste Versicherung geben liesse, dass Ich sie nicht
 abandonniren wollte, und dass sie von Seiten des Feindes nichts zu
 besorgen hätten. Daferne die Stadt aber, unverhofften Falles, bösen
 Rathschlägen Gehör geben und anderes Sinnes werden sollte, so würde
 Ich wider Meinen Willen genöthiget werden, solche Mesures zu nehmen,
 welche der guten Stadt nicht anders als unangenehm und nachtheilig
 sein könnten. Ich hoffete aber ganz sicher, es würde selbige ihre wahre
 Wohlfahrt vielmehr bedenken und mit Fermeté bei denen guten Senti-
 ments, so sie zu Mir gehabt, ungeändert beharren, dermassen Ich sie
 dagegen nochmals Meiner Gnade, Hülfe und Protection kräftigst ver-
 sicherte. Ich zweifle übrigens nicht, Ihr werdet alles dieses mit so guter
 Art ausrichten, damit wir die Stadt in unserm Interesse behalten mögen.
 Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

358. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 24 avril 1741.

Mon cher Podewils. De la façon que disent vos nouvelles que
 s'est conduit le maréchal de Belle-Isle à Cologne, Mayence et Trèves,
 je le crois impérieux et absolu dans ses sentiments.

Il voudra à toute force conclure, et moi, je voudrais attendre
 l'arrivée du charlatan anglais pour me déterminer; mais en tout cas, il
 faut voir comment, en flattant M. de Belle-Isle au suprême degré et
 lui faisant entrevoir toute l'envie du monde de conclure, on pourra
 différer cet acte jusqu'au moment qu'on ait arrangé ses flûtes avec les
 Anglais.

Enfin, il n'y a pas d'autre moyen que d'insister sur le secours de
 la Suède, sur l'alliance du Danemark, et de faire les peureux pour la
 Russie.

Si Belle-Isle veut venir après-demain, il faut m'en avertir, pour
 que les escortes et que tout soit prêt. Adieu, cher Podewils, vous
 connaissez mes sentiments etc.²

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

¹ Vom 2. Januar 1741. Vergl. Droysen, V, 1, 196. — ² Sic.

359. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 24. April:
„Bülow m'a prié de le mettre aux pieds
de Votre Majesté et de L'assurer que le
Roi son maître ne demandait pas mieux
que de s'assurer de l'amitié de Votre Ma-
jesté.“

Il faut le cajoler en arrêtant
son impatience jusqu'à l'arrivée de
milord Hyndford.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

360. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 2 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous adresse, parmi quelques autres relations, celles de M. le comte de Truchsess, que j'ai reçues par une estafette. Quoique tout ce qu'il me mande, et surtout le contenu de la harangue du roi d'Angleterre,¹ me semble fournir de justes sujets de soupçon qu'on n'agit pas avec la droiture et sincérité promise, nous verrons pourtant par les propositions de Schwicheldt et de Hyndford ce que nous en aurons à attendre. Quant à ma résolution, vous en êtes déjà informé, et comme je suis prêt d'entrer pleinement dans les vues du roi de la Grande-Bretagne, par rapport à la convenance du Mécklembourg et d'Osnabrück, pour prix d'un accommodement raisonnable, ce prince jugera bien lui-même que, pour y parvenir, il faudrait s'abstenir de donner des secours à la reine de Hongrie pendant la négociation, ce qui en rendrait le succès absolument impossible. Ainsi vous ferez de votre mieux d'inspirer à la cour d'Hanovre des sentiments pacifiques et des moyens convenables au grand but, et vous instruirez le comte de Truchsess sur ce qu'il aura à faire.

Federic.

P. S. Il faut avertir le comte de Truchsess qu'il doit ménager de conserver trop familièrement avec le comte d'Ostein, qui en abusera sans faute.

Nach der Ausfertigung.

361. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS
A LONDRES.

Camp de Mollwitz, 3 mai 1741.

J'ai bien reçu vos dépêches du 18 et 21 d'avril, par lesquelles vous me rendez compte des entretiens que vous avez eus avec le ministère, au sujet de notre affaire en question, et ce sera avec la première poste que je vous ferai connaître ce que je pense là-dessus.

¹ Die Thronrede vom 19. April, vergl. Droysen V, 1, 253; Arneth I, 211.

En attendant, j'ai été charmé d'apprendre les protestations réitérées qu'on vous a faites de la bonne et favorable disposition où le roi de la Grande-Bretagne se trouve à mon égard; et, quoique certaines expressions de sa harangue n'y paraissent pas tout-à-fait conformes, je me fie trop à l'assurance et à la droiture de ce prince, dont l'amitié m'est si chère, pour en douter aucunement. C'est ce qui me confirme dans la bonne opinion que j'ai qu'il travaille efficacement pour terminer amiablement l'affaire de Silésie, sans plus de délai. Car, comme je veux me conformer à ses vues par rapport à sa convenance, je me flatte qu'il ne voudra pas rendre inflexible la cour de Vienne par l'espoir d'un secours qui rendrait l'accommodement tout-à-fait impossible. Au reste, voyant que vous parlez quelquefois avec le comte d'Ostein, je vous conseille de vous ménager tellement qu'il n'en puisse abuser.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

362. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 3 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Vous aurez reçu hier les dépêches du comte de Truchsess parmi les autres relations, et ma lettre que je vous ai envoyée après-midi vous a fait connaître ce que je pense sur la conduite équivoque de la cour de Londres. Je vous adresse maintenant une petite réponse, que vous joindrez aux instructions plus détaillées que vous lui ferez avoir. Voici aussi une lettre du de Münchenhausen au comte de Gotter. Les paroles en sont très belles, mais vous saurez bientôt, par les propositions des deux ministres, ce que nous en devons croire. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

363. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 3. Mai:
Schwicheldt hat den Entwurf zu einem
geheimen Verträge zwischen Preussen und
Hannover vorgelegt.

„On promet beaucoup, mais on ne
demande pas moins... Si l'on veut ra-
battre quelque chose de la Basse-Silésie,
il faudra aussi qu'on se contentât de moins
à Hanovre... Par rapport à Hildesheim,
il faudra se ménager une libre communi-

Lager bei Mollwitz, 4. Mai 1741.

Gut, Ich werde Alles accor-
diren, aber auf den Fall, wenn Ich
durch Englands Vermittelung Nieder-
schlesien inclusive Breslau kriege.

¹ Niederschlesien mit Breslau für Preussen durch englische Vermittelung; Hildesheim, die verpfändeten Aemter in Mecklenburg und zwei Aemter in der Grafschaft Hohenstein für Hannover.

cation avec les États de Votre Majesté au delà du Weser. Les bailliages qu'on demande du comté d'Hohenstein, ne sont qu'en cas que Votre Majesté entre dans la possession d'Ostfrise."

"Je dois encore répéter à Votre Majesté, sur la demande réitérée de M. de Schwicheldt, qu'on ne dise mot à milord Hyndford des demandes et des convenances du roi d'Angleterre comme électeur d'Hanovre, puisqu'on craint extrêmement que la nation ne reproche à ce prince d'avoir plus à cœur ses intérêts particuliers que ceux du public."

"Il dépendra de Votre Majesté jusqu'où Elle veut s'ouvrir envers Hyndford; car si l'on veut insister sur la totalité de la Basse-Silésie, je crois remarquer, par les discours de milord Hyndford, qu'il n'y aura rien à espérer pour un accommodement, ce qui revient à ce que le comte de Truchsess en a mandé."

L'affaire me paraît délicate, et je vous en parlerai demain.

Alles gut. Ihr sollet morgen mit Hyndford und Schwicheldt heraus kommen und das nöthige deswegen veranstalten. Indessen muss Ich Euch eher als sie sprechen, weil Mich diese doppelte Negotiation, da der Hyndford nicht vom Secret sein soll, etwas befremden muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

364. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp devant Brieg, 4 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous ai fait connaître ma résolution sur vos représentations du 3 de ce mois, au sujet des ministres de Hyndford et de Schwicheldt, en vous ordonnant de les faire venir ici demain et de les accompagner. Je vous parlerai avant que de leur donner audience, ne pouvant pas comprendre cette double façon de négocier. Voici ma résolution dictée touchant le présent pour le maréchal comte de Belle-Isle, et l'ordre au ministre d'État de Marschall de vous l'envoyer. J'y joins aussi la relation du résident Ammon, et la réponse que j'ai donnée au feld-maréchal de Schmettau¹, que vous adresserez sûrement au susdit Ammon. Je suis etc.

Federic.

¹ An den österreichischen Feldmarschall Samuel v. Schmettau schreibt schon am 18. Febr. 1741 C. W. v. Borcke: „J'ai rendu compte au Roi de l'entretien que nous eûmes ensemble, le jour de mon départ de Vienne. Sa Majesté en a été fort contente, mais Elle est impatiente de vous voir.“ Vergl. auch Arneth I, 320 ff.; Droysen V, 1, 325. Die im Texte erwähnten Beilagen für Marschall und Schmettau liegen nicht vor.

P. S. Je suis fâché de ne pas pouvoir accorder à ces messieurs une escorte particulière, à cause de l'armée ennemie qui se trouve à Grottkau. D'ailleurs, je crois les chemins entre Breslau et ici sûrs, le de Rudenschöld l'ayant éprouvé hier. En tous cas, ils pourraient sortir, en même temps que l'escorte que Münchow envoie à Ohlau avec des chariots. Au reste, le quartier de ces messieurs sera à Hermsdorf, où le général de Kleist a logé, puisqu'on a trouvé nécessaire d'établir à Hühnern, dans la maison où vous avez séjourné, le lazaret de l'armée. Vous leur indiquerez tout cela d'une manière convenable. J'ai fait mettre la lettre pour Schmettau sous l'adresse d'un banquier de Leipzig, suivant son propre avis.

Nach der Ausfertigung.

365. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Breslau, 6 mai 1741.

J'ai reçu votre dépêche du 21 du mois passé, et j'espère que le maréchal de Belle-Isle aura rendu à sa cour un compte fidèle et exact de mes sentiments pour Sa Majesté Très Chrétienne et de mon attachement zélé pour ses intérêts, aussi bien que des motifs qui m'ont empêché jusqu'ici, à mon grand regret, de mettre la dernière main au traité qui était sur le tapis entre moi et le Roi son maître.

J'ai communiqué audit maréchal la relation que je venais justement de recevoir de mon ministre à Pétersbourg² dans le temps qu'il était auprès de moi au camp, et par laquelle il a vu lui-même l'orage qui est prêt à fondre sur moi, si je refuse d'accepter un accommodement avec la maison d'Autriche, et le concert dans lequel les cours de Russie, d'Angleterre et de Saxe sont entrées pour me tomber de tous côtés sur le corps, dès que je ne voudrais point accepter la médiation de ces puissances et me contenter de certains avantages modiques qu'on veut m'offrir. En vertu de ce concert, la Russie assemble actuellement son contingent auxiliaire de 30,000 hommes en Livonie, pour s'emparer de mon royaume de Prusse, qui aurait été riflé dans quatre semaines, puisqu'il est tout-à-fait dégarni de troupes, n'ayant, outre les deux petites forteresses de Pillau et de Memel, aucune place tenable dans le pays.

D'un autre côté, la Saxe forme un camp de 20,000 hommes sur les frontières de mes États, la cour d'Hanovre est sur le point d'en faire autant, et de le renforcer même de 6,000 Danois et autant de troupes de Hesse à la solde de la Grande-Bretagne, sans compter qu'on croit être sûr que le roi de Danemark agira encore avec plus de troupes contre moi.

¹ Vergl. die Berichte Belle-Isle's an Amelot, 27., 30. April, 1. Mai bei Ranke XXVII. XXVIII, 578 ff. — ² D. d. 10. April, nach der Entlassung Münnichs.

Tout cela ensemble est prêt d'envahir et d'entamer mes États, et je puis être écrasé en Prusse et dans le cœur de mes provinces d'Allemagne, avant que la France soit assez à portée pour me secourir et pour me sauver, et avant que la Suède soit en état de faire une puissante diversion en ma faveur; puisque, dans le temps que la Russie m'aurait attaqué, elle avait fait des dispositions pour faire agir une armée de 40,000 hommes contre la Suède, tandis que l'Angleterre s'est engagée d'envoyer une flotte dans la mer Baltique et d'y embarquer même des troupes pour le secours de la Russie, et qu'on est actuellement en négociation avec le Danemark pour le porter à faire une diversion en Scanie, en cas que la Suède rompe avec la Russie.

Voilà le tableau fidèle de ma situation et des embarras où je me trouve, tel que je l'ai expliqué au maréchal de Belle-Isle. La signature de mon traité avec la France n'aurait fait que hâter l'exécution du susdit concert, qui reste suspendu en quelque façon, tant qu'on a l'espérance de me réduire à un accommodement, mais qu'on précipiterait dès qu'on me croirait lié avec la France.

Je laisse à juger aux grandes lumières du cardinal de Fleury et au sieur Amelot si dans les circonstances embarrassantes et dangereuses où je me trouve, je puis faire autrement que céder pour un temps au torrent qui menace de m'accabler, quoique, jusqu'ici, il n'y ait rien d'arrêté encore entre moi et la cour de Vienne, et que j'aie encore les mains entièrement libres, ce dont vous pouvez assurer le Cardinal sur ma parole, et lui insinuer en même temps que, ces conjonctures fâcheuses venant à changer, je pourrais fort bien encore revenir à notre grand ouvrage, ce que je ferais de cœur et d'âme, dès que je le pourrais sans courir le risque d'un bouleversement général dans mes affaires.

Mais qu'on se mette à ma place et qu'on entre dans ma situation un moment, et on verra que, si jamais un prince a été obligé d'aller bride en main, c'est moi, si je ne veux jouer le tout pour le tout. Au reste, vous donnerez au Cardinal les plus fortes assurances de mon amitié et de mon attachement pour le Roi son maître, et vous ferez tous les efforts imaginables pour calmer son esprit, guérir ses soupçons, et l'empêcher, autant qu'il est humainement possible, qu'il ne prenne un parti qui pourrait être contraire à mes intérêts dans les conjonctures présentes.

Vous direz aussi à ce ministre que j'ai été charmé et content, au delà de l'imagination, du maréchal de Belle-Isle, dont le caractère, l'esprit et le mérite distingué lui ont tellement attaché mon amitié que j'aurais fort souhaité de conserver ce grand homme plus longtemps chez moi.

Je me figure, au reste, que vous aurez de rudes assaults et des reproches amères à essuyer de la part du ministère de France, de ce que j'ai balancé à signer le traité en question, mais je me flatte que votre savoir-faire et votre zèle pour mes intérêts sauront adoucir tellement

les esprits qu'on ne me voudra point du mal de la triste et malheureuse nécessité qui arrête toute ma bonne volonté et mon inclination de me lier aussi étroitement que je l'aurais souhaité avec la France.

Vous leur insinuerez que tout n'est pas rompu encore, et que, le marquis de Valory ayant ses pleins-pouvoirs, on pourrait toujours reprendre la négociation, dès que l'orage se dissipera tant soit peu, et que la Russie serait entamée vigoureusement par la Suède, et la maison d'Autriche par l'Espagne, la Sardaigne et le roi des Deux-Siciles.

Nach dem Concept.

Federic.
H. de Podewils.

366. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A MOLLWITZ.

Camp de Mollwitz, 7 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Ne sachant pas dans quels termes je suis avec la cour de Saxe, il me paraît nécessaire d'ordonner au résident Ammon de presser, conjointement avec le ministre de la France, le comte de Brühl sur cette situation équivoque, et de demander une déclaration catégorique s'ils veulent la paix ou la guerre. Il fera connaître en même temps que je suis fort bien informé de ce qu'on trame contre moi, et qu'on fait actuellement lever en Pologne quatre régiments pour un certain dessein; mais que, quoi qu'il en puisse arriver, je déclare par avance que, si ces troupes faisaient quelques invasions dans mon pays, je le ressentirais comme si celles de la Saxe l'avaient fait. Vous dresserez donc les ordres nécessaires d'une manière convenable, et je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

367. PRÉCIS DE L'AUDIENCE QUE MILORD HYDNFORD A EUE DU ROI, ET DE SON ENTRETIEN AVEC SA MAJESTÉ.¹

Camp de Mollwitz, 7 mai 1741.

Milord Hyndford en remettant ses lettres de créance au Roi, lui fit les compliments convenables et les protestations d'amitié les plus fortes de la part du roi d'Angleterre.

Le Roi lui répliqua qu'il était bien sensible aux marques d'amitié et aux assurances que Sa Majesté Britannique venait de lui donner de son intention sincère de procurer un accommodement avantageux au Roi dans l'affaire de Silésie, mais qu'il ne pouvait pas concilier ces belles promesses et protestations avec la harangue que le roi d'Angleterre a tenue à son parlement, avec la lettre déhortatoire qu'il veut écrire à

¹ Vergl. Hyndfords Bericht über diese Audienz bei Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 131; Th. Carlyle, History of Frederick II, London 1858 ff., Buch XIII, Cp. II.

Sa Majesté, et avec la conduite que les ministres d'Angleterre tiennent à la Haye, à Dresde et à Pétersbourg, où ils ne cessent pas d'animer ces différentes puissances d'entrer dans un concert contre Sa Majesté et de se déclarer ouvertement pour la reine de Hongrie.

Sa Majesté ajouta qu'elle voulait voir clair dans les véritables intentions du roi d'Angleterre; qu'on se trouvait dans une crise où il fallait prendre son parti; que le Roi ne se laisserait intimider par qui que ce soit, ni détourner de la juste poursuite de ses droits, et qu'il trouverait des amis et de l'assistance ailleurs; qu'il serait raisonnable de son côté, si on voulait l'être à Vienne, et que le duc de Lorraine et la maison d'Autriche devraient se féliciter de trouver tant de modération dans l'esprit du Roi, et de ce qu'il ne profitait point des avantages qu'il avait en main pour pousser ses conquêtes. Que si l'on voulait faire quelque chose pour un bon accommodement et pour la conservation de l'équilibre de l'Europe, il en était temps; que sans cela, on ne devrait point reprocher le renversement au Roi.

Milord Hyndford répondit, à tout cela, que le Roi son maître était sincèrement intentionné et porté de travailler tout de bon à un accommodement de l'affaire de Silésie; qu'il ignorait absolument que le Roi son maître écrirait une lettre déhortatoire au Roi, ni que ses ministres aux autres cours, comme le sieur Trevor à la Haye, le sieur Villiers à Dresde et le sieur Finch à Pétersbourg, tinsent un autre langage, ou qu'ils animassent les susdites cours contre le Roi dans l'affaire de Silésie, soit pour entrer dans un concert contre le Roi, soit pour agir autrement; que la harangue du Roi son maître au parlement s'était faite depuis son départ, mais qu'il écrirait sur tout cela à sa cour, et qu'il était persuadé de la sincérité avec laquelle le Roi son maître travaillerait à un accommodement; qu'il enverrait même un courrier au sieur Robinson à Vienne pour presser cette cour à s'expliquer, et pour mander au plus vite où l'on en était; mais qu'il espérait que Sa Majesté voudrait s'expliquer sur son dernier ultimatum.

Le Roi répondit qu'il s'était expliqué tant de fois déjà là-dessus, et qu'il y restait ferme; que c'était la Basse-Silésie qu'il lui fallait, avec la ville de Breslau.

Sur quoi Milord répliqua qu'il espérait que ce serait sur les conditions que le comte de Gotter avait été chargé d'offrir à la cour de Vienne, au commencement de l'affaire de Silésie, demandant quelle somme d'argent le Roi voulait y mettre.

Sa Majesté répliqua qu'elle avait fait offrir jusqu'à trois millions de florins, mais qu'en tout cela le plus ou le moins ne rencontrerait point de difficulté, qu'on s'entendrait facilement là-dessus et qu'il agréait les conditions, offertes ci-devant, suivant ses ordres, par le comte de Gotter à la cour de Vienne.

Milord Hyndford sonda le Roi sur un armistice, et Sa Majesté répondit qu'il n'en pouvait pas admettre d'autre que de six mois.

Sur quoi milord Hyndford promit d'envoyer sans perte de temps un messenger d'État qu'il avait avec lui, au sieur Robinson à Vienne, pour proposer à cette cour de se déclarer nettement sur l'ultimatum du Roi, et si elle voulait céder la Basse-Silésie, aux conditions que Sa Majesté avait fait offrir ci-devant par le comte de Gotter. Il promit aussi de sonder comme de lui-même, et sans commettre le Roi, la cour de Vienne sur un armistice de six mois, et de donner à connaître qu'il espérait qu'il y porterait Sa Majesté.

Le Roi fit mention aussi des sommes hypothéquées sur la Silésie, et Sa Majesté dit qu'elle se souvenait qu'elle avait promis de pourvoir à la sûreté du capital et de l'intérêt, mais qu'il était raisonnable que, quand on ferait un accommodement, on rabattît sur la partie de la Silésie qui resterait à la maison d'Autriche la portion qui, selon une juste répartition, lui tomberait à charge, ce que milord Hyndford trouva équitable.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

368. ACTUM IM HAUPTQUARTIER DES LAGERS BEI MOLLWITZ.

7. Mai 1741.

Se. Königl. Majestät liessen nach der an den Königl. gross-britannischen Gesandten Mylord Hyndford den 7. hujus in dem Lager bei Mollwitz in Höchstderoselben Schlafgezelt gegebenen Audienz den churbraunschweigischen Abgesandten Herrn von Schwicheldt herein rufen und sagten demselben, wie Sie zwar von demselben die stärksten Freundschaftsversicherungen von der Aufrichtigkeit Sr. Königl. Majestät in Grossbritannien Intention und Vorsatz, in der schlesischen Affaire vor Se. Königl. Majestät ein avantageuses Accommodement mit dem wienischen Hofe zu moyenniren, empfangen: es hätte aber die Anrede des Königs in Grossbritannien an sein Parlament und das Betragen der englischen Ministrorum in dem Haag, zu Dresden und zu Petersburg, die Oel ins Feuer gössen, überall die obgedachte Höfe wider Se. Königl. Majestät in den Harnisch brächten und zu einem Concert wider Dieselbe disponiret, Sr. Königl. Majestät nicht anders als den gegründeten Argwohn und Verdacht beibringen müssen, dass man von Seiten des englischen Hofes nichts weniger als aufrichtig mit Höchstderoselben zu Werke ginge, sondern dass sich diese zweideutige Conduite einander dergestalt contradicirte, und eine so wahrscheinliche Duplicität daraus hervorblöcke, dass Se. Königl. Majestät solches gedachtem churbraunschweigischen Gesandten nicht verbergen könnten.

Letzterer antwortete darauf, dass ihm die Instructiones der englischen Ministrorum an obgemeldeten Höfen nicht bekannt wären, er könnte aber sich nimmer vorstellen, dass der König, sein Herr, hierunter

Se. Königl. Majestät von Preussen hintergehe, sondern vielmehr auf richtig an einem avantageusen Accommodement zwischen Höchstdero- selben und dem wienerischen Hofe arbeiten liesse, in der Hoffnung, dass man préalablement auch die Convenienz des churbraunschweigischen Hofes versprochenemassen bei dieser Gelegenheit zu befördern suchen würde.

Worauf Se. Königl. Majestät replicirte, dass, dafern der König von Engelland Ihm Niederschlesien nebst der Stadt Breslau durch Ihre gute Officia verschaffen würde, Se. Königl. Majestät in alle die von dem hannöverischen Gesandten Herrn von Schwicheldt verlangte Desideria entriren wollte, mit der Condition, dass vor die Sicherheit einer freien Passage zu der Communication Ihrer Provinzen durch das Hildesheimische, es sei auf Märschen Dero Truppen oder sonsten, das benöthigte mitausbedungen und festgesetzt werden müsste. Desgleichen, dass wenn Se. Königl. Majestät durch die gute Officia des englischen und churbraunschweigischen Hofes nicht ganz Niederschlesien, inclusive Breslau, erhalten sollte, sodann nach Proportion, so viel als Se. Königl. Majestät fahren lassen müsste, von den churbraunschweigischen Postulatis gleichfalls abgehen und rabattiret werden müsste.

Wovon der Herr von Schwicheldt die Billigkeit zugestand, und darüber unverzüglich nach Hannover zu referiren versprach.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

369. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, [10 mai 1741].

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 9 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec plaisir les marques des bonnes intentions de Sa Majesté le Roi votre maître pour accélérer l'accommodement de l'affaire de Silésie. Je vous prie de lui témoigner mes remerciments, en l'assurant de mon sincère désir de faciliter un ouvrage si salutaire; mais comme ce n'était pas à moi de faire plus d'avances que je n'ai fait, sans être assuré des sentiments de la cour de Vienne, j'attendrai ici tranquillement ce qu'elle y voudra répondre. Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach der Ausfertigung im Record-Office zu London.

370. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 10 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Le comte de Truchsess m'ayant supplié avec instance de le faire venir ici, j'ai pris la résolution de lui accorder

son rappel, que vous ne manquerez pas de faire expédier d'une manière convenable. La cour de la Grande-Bretagne n'en saurait être surprise, si elle veut réfléchir que j'ai besoin ici d'un officier de sa capacité, après en avoir perdu beaucoup dans la dernière bataille. Je suis etc.

Federic.

Voici ma réponse à la lettre du de Hyndford, et celle que j'ai écrite au comte de Truchsess¹ sur son rappel.

Nach der Ausfertigung.

371. AU CONSEILLER HOFFMANN A VARSOVIE.

Breslau. 10 mai 1741.

J'ai vu avec beaucoup de satisfaction, par votre rapport en date du 29 avril dernier, les propositions qui vous ont été faites par les bien intentionnés parmi les Polonais, touchant la confédération que l'on prétend faire dans ce royaume, tant pour barrer les desseins de la cour contre le système présent de la République, que pour empêcher les Russes de passer au travers de la Pologne, en cas qu'ils voulussent attaquer mes États, ou aller au secours de la reine de Hongrie.

Bien qu'on ne puisse pas pour l'ordinaire compter infiniment sur des offres de cette nature, tant à cause de la légèreté de la nation polonaise, qu'à raison des difficultés qui se rencontreront dans l'exécution d'un pareil projet, la chose ne me paraît pourtant pas à négliger, et je serais bien aise qu'on pût entretenir constamment dans ces idées ceux qui vous ont fait les propositions susmentionnées, ne fût-ce que pour les opposer aux partisans de la maison d'Autriche, que la cour de Dresde, appuyée peut-être de celle de Pétersbourg, ne manquera apparemment pas d'animer sous main à porter la République à des démarches préjudiciables à mes intérêts.

Je souhaiterais néanmoins par plusieurs raisons d'aller bride en main, et de ne pas m'engager trop avec eux, avant que je sois bien assuré qu'il sont en état de remplir leurs promesses, et qu'ils en ont véritablement la volonté. Pour cet effet, il sera absolument nécessaire que je sois informé plus particulièrement des mesures qu'ils voudront prendre pour exécuter le plan projeté, et qui sont les principaux chefs qui doivent concourir à cette entreprise, ceux que vous m'avez nommés ne suffisant pas pour la faire réussir, et pour former une confédération assez puissante pour résister au parti de la cour, surtout si ceux de la Russie et de la maison d'Autriche venaient y joindre leurs forces et leur crédit.

En attendant que je reçoive les éclaircissements requis sur ces points, et que je puisse porter un jugement solide sur la réussite du

¹ Das Schreiben an Truchsess liegt nicht vor.

plan susdit, il suffira que vous tâchiez de tenir en haleine le parti républicain, en lui renouvelant les protestations de mes intentions sincères pour le bien et la conservation de la République; que je n'épargnerai rien pour en maintenir la liberté et le système présent, en favorisant d'abord sous main les mesures qu'ils jugeraient à propos de prendre pour cet effet, et en les appuyant ensuite, s'il était besoin, de toutes mes forces, autant que les conjonctures voudraient me le permettre; mais que, comme il m'importe de savoir quels efforts ils sont en état de faire pour parvenir au but qu'ils se proposent, et quelle sorte d'assistance ils demandent de moi, il faut qu'ils me donnent des informations plus amples et plus détaillées sur l'un et l'autre point, ensuite de quoi je ne manquerai pas de m'expliquer là-dessus d'une manière qu'ils auront lieu d'en être entièrement satisfaits.

Ce dernier article vous fournira, j'espère, un moyen aisé et naturel de tirer la négociation en longueur, sans rebuter les intéressés, et sans m'engager envers eux à rien dont je ne puisse aisément revenir, en cas que les conjonctures l'exigent, à quoi vous devez donner une attention tout particulière.

Vous pouvez même, si vous le jugez convenable à mes intérêts, et que d'autres affaires importantes ne demandent pas votre présence à Varsovie, faire sous quelque autre prétexte un petit voyage dans le pays, pour conférer avec les chefs du parti sur les moyens de faire réussir leur entreprise, et pour les entretenir dans les bonnes dispositions où ils paraissent être à mon égard: l'extraordinaire que je viens de vous accorder vous mettra suffisamment en état de fournir aux frais de ce voyage.

En cas que vous ayez besoin pour cet effet d'un plein-pouvoir particulier, je ne manquerai point de vous en pourvoir, et vous aurez soin de m'en envoyer le projet.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

372. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 12 mai 1741.

Je vous envoie en très mauvais français la lettre d'un très bon allemand;¹ il y a du raisonnement d'un patriote outré, mais je crois que ce sera une pièce capable de faire impression sur un plénipotentiaire.² Enfin, nous avons à faire d'un côté aux gens les plus têtus de l'Europe, et de l'autre aux plus ambitieux. Conserver le rôle d'honnête homme avec des fourbes, est chose bien périlleuse; être fin avec des

¹ Eine Denkschrift Schmettau's über die Lage Europa's. — ² Lord Hyndford.

trompeurs, est un parti désespéré, dont la réussite est fort équivoque. Que faire donc? La guerre et la négociation: voilà justement ce que fait votre très humble serviteur et son ministre. S'il y a à gagner à être honnête homme, nous le serons, et s'il faut duper, soyons donc fourbes. Je suis avec bien d'estime, mon cher Podewils, votre très fidèle ami

Federic.

Nach einer Abschrift im Record-Office zu London Vergl. Grünhagen, Ein denkwürdiger Brief Friedrichs des Grossen und seine Schicksale (Preussische Jahrbücher 1877. Bd. XL.).

373. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 8. Mai: Die Generalleutenants v. Dossow und v. Sonsfeld fragen an, ob sie nicht nach erfolgter Besitzergreifung im Bergischen sofort mit ihren Grenadieren nach Duisburg zurückmarschieren dürfen, da sie einem etwaigen Angriff der pfälzischen Garnison in Düsseldorf nicht gewachsen sein würden.

Lager bei Mollwitz, 15. Mai 1741.

Gut. Es ist aber noch nicht die Rede davon. Es siehet noch gar nicht danach aus.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

374. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 18 mai 1741.

Valory¹ a raison. Hé bien, mon ami, hé bien, combien attendrons-nous encore pour être les dupes de Vienne et de Londres?

Nach dem eigenhändigen Zusatz zu einem Cabinetsschreiben über eine Lehnsangelegenheit.

375. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

[Camp de Mollwitz,] 21 mai 1741.

J'ai vu par votre lettre que vous demandez mes sentiments touchant l'Angleterre.² J'ai à vous dire que ces gens nous trompent à coup sûr, que la réponse de Robinson à milord Hyndford sera remplie d'un verbiage obscur et qui ne contiendra aucune substance, et qu'alors vous serez obligé de convenir avec moi que le seul bon parti à prendre est celui de France.

¹ Unter dem 10. Mai hatte der König den französischen Gesandten in das Hauptquartier beschieden. Vergl. Mémoires des négociations du marquis de Valory II. 231. Valory's Bericht an Fleury, 16. Mai, bei Ranke XXVII. XXVIII, 588. — ² Ueber Hyndfords Verhandlungen mit Podewils nach der Audienz vom 7. Mai vergl. Droysen V, 1, 262, 263.

Vous souhaitez un accommodement, et vous croyez ce que vous souhaitez. Voilà le cas. Mais si d'un autre côté vous examinez de sangfroid la conduite du *Cäpten*, vous trouverez qu'il nous croit abuser en Westphalien, s'entend avec toute la grossièreté possible: pour moi qui aurais honte d'être la dupe d'un Italien, je me renierais moi-même, si je devenais le jouet d'un homme d'Hanovre. A présent, mitonnez tout ceci, et vous en concluez que les sentiments que vous attribuez au roi d'Angleterre sont métaphysiques, et que ses actions, dont je vous parle, sont vraies. Vous verrez que les intérêts de la France et les nôtres sont les mêmes, et que ceux du parti anglican y sont tout-à-fait opposés, et vous pourrez conclure de là ce qu'il nous convient de faire.

Si tout ce que vous supposez de la négociation anglaise était vrai, je me rangerais de votre parti, mais si cela n'est qu'opinion et chose problématique et fausse, le parti français nous doit incontestablement mieux convenir. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

376. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 22. Mai: „Le courrier d'hier m'a fidèlement remis ce que Votre Majesté a bien voulu daigner m'écrire de Sa propre main, du 21 de ce mois, au sujet de la préférence qu'Elle donne au parti à prendre avec la France, dans les conjonctures présentes, sur celui avec l'Angleterre.

Je souscris avec un profond respect aux sentiments de Votre Majesté sur le peu de bonne foi que la cour de Vienne a fait voir jusqu'ici dans la négociation d'un accommodement.

Je crois de même comme Votre Majesté que la réponse que nous attendons, avec le courrier de milord Hyndford, de Vienne ne sera pas satisfaisante. Mais je me suis imaginé toujours que Votre Majesté, pour n'avoir point à se reprocher d'avoir rejeté un accommodement et prolongé une guerre dont l'issue nous pourra devenir funeste, aurait bien voulu:

1° Attendre le peu de jours qu'il faudra encore pour savoir la réponse de la cour de Vienne.

2° S'expliquer sur Son dernier ultimatum, que les cours de Londres et de Pétersbourg Lui demandent avec tant d'instance, faute de quoi on s'imagine que

Ce courrier sera semblable à celui de Saxe en Russie, qui resta trois mois en chemin; conte borgne.

1° Pour faire plaisir à M. Podewils.

2° C'est au vaincu à parler, le vainqueur accorde.

Votre Majesté ne veut point d'accommodement sincèrement.

3° Lier les mains au roi d'Angleterre, par la convention dont j'ai remis par ordre de Votre Majesté le projet à Schwicheldt, de ne rien entreprendre en faveur de la maison d'Autriche pendant tout le temps que la négociation durera, puisqu'on a ordonné à Plotho d'insister là-dessus comme sur une condition *sine qua non*; et si l'on obtenait, ni la Russie ni la Saxe n'oseraient grouiller sans la concurrence de l'Angleterre.

Je me suis méfié toujours de la cour de Londres, après la harangue au parlement, et si Votre Majesté avait jeté les yeux sur les dernières instructions qu'on a données à Truchsess, Elle aurait vu avec combien de force et de vivacité on s'est expliqué là-dessus. Je crois de même que ce n'est pas pour l'amour de nos beaux yeux que l'on voudra procurer à Hanovre un accommodement raisonnable. Mais ce qui m'a fait juger jusqu'ici qu'on y était obligé de le faire, sont

1° Les convenances que la maison d'Hanovre y trouve par rapport à ses intérêts domestiques, et auxquelles elle ne saurait jamais parvenir malgré Votre Majesté, quelque traité secret qu'elle pût avoir fait là-dessus avec la cour de Vienne.

2° Que la cour de Vienne risque beaucoup pour ses États d'Allemagne en cas de la continuation d'une guerre.

3° Que l'Angleterre craint de s'exposer à une guerre générale, qui sans le secours de Votre Majesté lui deviendrait extrêmement onéreuse.

4° Qu'on sait bien qu'en poussant Votre Majesté à bout, on La force de Se jeter entre les bras de la France, ce qui ne saurait jamais convenir aux intérêts du roi d'Angleterre, ni comme tel ni comme électeur d'Hanovre.

Pour ce qui est des inconvénients que j'ai prévus dans le parti de France, ils sont:

3° On vous joue en petit garçon, vous croyez ce que vous souhaitez, mais vous n'examinez pas ce qui est vrai, et vous voulez vous persuader qu'une maîtresse putain vous est fidèle; moi je suis le témoin de sa coquetterie et je vois de mes yeux comme elle fabrique des cornes.

1° On veut nous amuser, comme on a fait jusqu'à présent, pour nous empêcher de nous lier avec la France, et pour faire de nous ensuite tout ce que l'on voudra. Si nous avons des alliés, l'on nous respectera; si nous n'en avons point, chacun nous baffouera.

2° Hanovre ne risque rien, si nous sommes ses alliés.

3° L'Angleterre évite une guerre générale, si elle nous amuse; mais je pense qu'elle croit la guerre générale inévitable, mais le *Cäpten* veut donner des lois.

4° Lorsqu'on me poussera à bout, la France ne sera plus en état d'agir; ainsi, il faut prévenir leurs desseins et nous faire des alliés.

1° Qu'il nous lie absolument les mains d'en venir à un accommodement, puisqu'ayant fait le traité que la France nous a proposé, Votre Majesté est obligée de passer par où elle voudra, sans pouvoir désormais S'accommoder sans le consentement de la France.

2° Que ce parti nous plonge dans une guerre dont on ne verra point la fin dans bien des années, et dont les pertes et les risques sont toujours pour le plus faible, qui est Votre Majesté en comparaison de la France, et les profits et avantages pour la dernière, comme le plus fort.

3° Que ni la France ni la Bavière, ainsi que le maréchal de Belle-Isle nous l'a dit par rapport à la première, et Klinggräffen dans ses relations quant à la seconde, ne seront si tôt prêtes d'agir, de sorte que tout le fardeau de la guerre et toutes les forces des alliés de la maison d'Autriche tomberont, en attendant, sur Votre Majesté et pourront Lui porter des coups décisifs, avant que la France soit à portée de la secourir.

4° Que la plus grande partie des États de Votre Majesté serviront probablement de nappe et à l'ami et à l'ennemi, et qu'Elle verra le théâtre de la guerre établi en Prusse, dans les provinces de Westphalie, et peut-être aussi dans le Magdebourg, tandis que la France, faisant la guerre aux dépens d'autrui, n'y risque rien, éloignée comme elle est de ses États, et nous, tout, ce qui s'appelle jouer à un jeu fort inégal.

5° Ou la guerre ira bien, ou elle sera malheureuse. Au premier cas, la France en tirera le gros lot, et pour l'attraper, elle sera la première à nous forcer à un accommodement tel qu'il puisse être. Mais au second, nous y jouerons de tout notre reste, et quand nos provinces seront ruinées et notre trésor épuisé, la France nous regardera comme un allié qui lui devient à charge, et ne voudra pas perdre elle-même pour l'amour de nous.

Je pourrais alléguer quantité d'autres motifs de cette force, qui devraient nous faire balancer de nous jeter entre les bras de la France. Mais comme je vois que le parti de Votre Majesté est tout pris, et qu'Elle a une aversion marquée et un éloignement extrême de Se lier avec l'Angleterre, il ne me reste que de demander

1° Notre parti est alors le plus fort et par conséquent le meilleur.

2° Une guerre avec un fort parti ne saurait être longue, raisonnement faux s'il en fut jamais; à partie égale la guerre dure, mais non, lorsqu'on est supérieur.

3° Bavière peut agir dans trois semaines avec les deniers français, et si Louis campe, on sera bien obligé d'assembler un corps tudesque vers les frontières; alors je serai débarrassé de toutes mes canailles d'ennemi.

4° Six semaines, mais nous gagnerons au centuple ce que nous perdons.

Si la France ne risque rien, c'est un signe que son parti est le plus fort.

5° La France en tirera le premier lot, Bavière le second, et nous le troisième, pourquoi envier aux autres leurs avantages, s'ils ne nous envient les nôtres?

Agir sans allié, c'est se perdre, mais trouver un très fort parti qui vous secoure, c'est, ça me semble, se conserver.

Federic.

Ses ordres positifs si je dois entrer avec Valory en négociation, et en ce cas-là, j'enverrai incessamment le projet du traité avec la France à l'approbation de Votre Majesté."

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

377. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Mollwitz, 24. Mai 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich schicke Euch hierbei ein Schreiben von Luisicius, welches einiger Attention werth ist. Sonsten will Ich, dass Ihr den Mylord Hyndford wegen seines nach Wien geschickten Couriers äusserst pressiren sollet, ob er Hoffnung habe, solchen zurück zu bekommen oder nicht; ersteren Falls müsset Ihr ihm sehr anliegen, dass er alles in der Welt thun möchte, um solchen baldig zurück zu haben. An Valory könnet Ihr sagen, wie Ich hoffete, mit ihm bald schlüssig zu werden, wie Ich Euch denn nicht verhalten will, dass zugleich nach der Zurückkunft gedachten Couriers Ich nicht eine Stunde mehr warten werde, Meine Partie zu nehmen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. (Von der Hand des Cabinetsecretärs Eichel.)

378. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 25 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Sur la représentation du 24 de ce mois que je viens de recevoir de votre part au sujet de l'incluse,² je vous dirai que tout est bien, et vous pouvez expédier les pleins-pouvoirs nécessaires à cette affaire. En attendant, vous ne conclurez pas avant le retour du courrier de Vienne. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung. (Von der Hand des Cabinetsecretärs Schumacher.)

379. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 30. Mai 1741.

Podewils berichtet, Breslau 25. Mai: Hyndfords Courier ist noch nicht aus Wien zurückgekehrt. „J'ai dit à milord Hyndford que Votre Majesté n'était pas d'humeur à Se laisser amuser plus longtemps, et qu'il fallait parler bientôt, et clair et net, sans quoi Votre Majesté serait obligée de prendre Son parti.“

Bon. Il faut attendre le dénouement. D'où vient que, le courrier étant de retour,³ je n'aie encore rien entendu de la réponse qu'il doit avoir apportée?

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetsecretärs. (Schumacher.)

¹ Vergl. die Einleitung. — ² Der Entwurf zu dem Verträge mit Frankreich. — ³ Am 28. Juni war der Courier aus Wien in Breslau eingetroffen.

380. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre représentation du 25 de ce mois. Pour y répondre je vous dirai en général que vous devez chipoter avec Valory, jusqu'à ce que le courrier de Vienne nous ait apporté une réponse, qui manquant d'être favorable, vous pouvez alors conclure avec la France, et je vous munirai de mes résolutions sur chaque point qui en aura besoin. En attendant, quant aux deux projets du troisième article, il n'importe pas qu'on adopte celui du marquis de Valory,¹ et je ne ferai pas le difficile là-dessus. Le terme de la durée de l'alliance peut être de 10 ou de 20 ans, ce qui ne fait rien à l'affaire, et pour ce qui regarde la possession provisionnelle à prendre dans le duché de Bergue,² vous ne devez pas insister là-dessus. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. (Schumacher.)

Federic.

381. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 30. Mai 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Eure letztere Dépêches³ sind Mir wohl eingeliefert worden, und gebe Ich Euch in Antwort, dass Ihr mit dem Valory schliessen sollet. Es muss aber dieses mit dem grössten Secret von der Welt geschehen, zu dem Ende gedachter Valory nicht herkommen, Ihr auch solchen auf das geheimste an einem dritten Ort sprechen sollet, damit kein Mensch das geringste davon erfahre noch soupçonire. Damit auch hierunter das Secret um so mehr observirt werde, und Niemand von dem Tractat etwas zu sehen bekomme, so erachte Ich vor nothwendig zu sein, dass Ihr solchen selbst und mit eigener Hand abschreibet und in das Reine bringet, aller-massen Ihr Mir mit Eurem Kopf davor repondiren müsset, dass kein Mensch, es sei auch wer es wolle, das geringste davon merke noch erfahre. Wegen des Couriers, welchen der Valory deshalb wegschicken wird, muss gleichfalls solche Précaution genommen werden, damit solcher

¹ Das französische Project des Artikel 3 wurde demnach festgehalten; der Text bei Droysen V, 1, 274 Anm. Das preussische Project wollte eine bestimmte Anzahl Hülfsstruppen für den Fall eines Angriffs auf eine der beiden abschliessenden Mächte festgesetzt wissen. — ² Im Fall der Churfürst von der Pfalz vor dem Abschluss eines Friedens mit dem wiener Hofe gestorben wäre, hätte Preussen berechtigt sein sollen, von dem ihm in dem Vertrag vom 5. April 1739 zugestandenen Theile von Berg vorläufig Besitz zu ergreifen. „Belle-Isle et Valory soutiennent que la France ne l'accordera jamais, et que Votre Majesté s'en était déjà désisté Elle-même.“ (Podewils' Bericht vom 25. Mai.) — ³ Mit dem Bericht über die unbefriedigende Antwort des wiener Hofes auf die durch Hyndford übermittelten Vorschläge. Vergl. Droysen V, 1, 267; Arneth I, 225. Die ablehnende Mittheilung des wiener Hofes an den englischen Gesandten in Wien ist vom 24. Mai, siehe Arneth I, 394; Ranke XXVII. XXVIII, 424, Anm. 1.

nicht zu dem geringsten Soupçon Anlass gebe noch Jemand etwas davon erfahre, kurz, es muss in allen und jeden Umständen das Secret auf das höchste menagirt werden, als wovor Mir Euer Leben, Ehre und Reputation responsabel bleiben sollen. Der Mylord Hyndford und die übrigen Gesandten, so sich von der Sache interessiren, sollet Ihr inzwischen amüsiren und ihnen die Hoffnung machen, dass Ich mit einigen Herzogthümern, als Schweidnitz, Liegnitz, Jauer zufrieden sein würde, wie Ich Euch dann die Art und Weise überlasse, auf was Art Ihr mit ihnen am besten biaisiren könnet. Ihr sollet auch den Mylord Hyndford sowohl als den p. Ginkel auf das obligeanteste tractiren und ihnen sagen, wie sie beiderseits herkommen könnten. Das anliegende Schreiben kann Valory an den Maréchal de Belle-Isle schicken, durch einen Expressen, und ihn dabei avertiren, dass alles richtig wäre, jedoch zugleich solchen ersuchen, es auf das höchste zu secretiren und keinem Menschen etwas davon zu sagen. Ich verlasse Mich hierunter in allem auf Eure Treue und Savoir-faire, und bin übrigens etc.

Nach der Ausfertigung. (Eichel.)

Friderich.

382. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur mon Cousin. Je viens de signer l'alliance avec le Roi votre maître; ma fidélité à cet engagement vous fera oublier mes délais, et je vous répons que jamais de votre côté vous n'aurez de plaintes à me faire, ni lieu de vous repentir de cette alliance; je vous dispute à présent, M. le Cardinal, d'être meilleur Français que je le suis. Je vous prie d'assurer au Roi votre maître que jamais personne l'a plus estimé que je le fais, et que je lui en donnerai des preuves dans toutes les occasions.

Soyez sûr d'ailleurs de l'estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères in Paris. Eigenhändig.

383. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A MUNICH.

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur. C'est sur la foi de vos promesses, sur les choses que vous avez eu ordre de me dire, au nom du Roi votre maître, et sur l'estime infinie que je fais de votre habileté dans le métier de la guerre, que je viens de signer l'alliance dans laquelle vous m'avez invité; me

voilà désormais meilleur Français que le maréchal de Belle-Isle, et aussi fidèle à la France qu'aucun de ses alliés ne l'a jamais été.

Je compte que, de ce jour en deux mois, je verrai vos drapeaux déployés sur les rives citérieures du Rhin; je me réjouis d'avance d'admirer les manœuvres que vous ferez, et des opérations qui, devenant des leçons pour tout homme de guerre, me serviront de secours et d'appui; votre nom m'engage, autant que les forces du Roi votre maître, à m'allier avec un prince qui ne peut qu'être bien secondé par vos services.

Bavière aura ma voix; comptez en tout sur la Prusse comme sur la France; qu'on ne les distingue plus, et que le roi de France soit persuadé que, si j'ai demandé du temps pour me déterminer, ce délai ne servira qu'à rendre ma fidélité plus inviolable.

Adieu, cher ami, que je brûle d'impatience de voir victorieux devant les portes de Vienne et d'embrasser à la tête de ses troupes, comme je l'ai embrassé à la tête des miennes; ne doutez jamais des sentiments de la plus parfaite estime et de l'amitié la plus sincère avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach einer Abschrift im Dépôt des affaires étrangères in Paris.

384. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 31 mai 1741.

Mon cher Podewils. Hé bien, vous voyez qui de nous deux s'est trompé, et si je n'ai pas eu raison de vous dire que les Anglais étaient des fourbes? Il ne s'agit pas à présent de le faire paraître, mais de le dissimuler; dites à Valory que je lui recommande le secret plus que toute autre chose.

Faites accroire à votre milord j...f... que je n'étais nullement fâché de la réponse de Vienne, endormez-le sur l'armée d'observation et dites-lui que je la ferais cantonner pour éviter par là la jalousie qu'il paraissait qu'elle donnait contre moi; enfin, remuez le vert et le sec pour tromper et duper l'Anglais, je lui ferai très bon accueil et j'espère de le duper. Gagnons du temps, car de trois semaines de mystère dépend notre salut. Je ne veux pas que Schumacher soit informé de quoi que ce puisse être, et je vous défends sous peine de la vie d'en parler avec d'autres qu'avec Valory.

Adieu, j'attends avec impatience la signature du traité.

Federic.

Que Valory fasse le mécontent, qu'il affecte d'être intrigué, sur la paix qu'il croit faite avec le Lorrain et moi, et qu'enfin il paraisse tout

différent de ce qu'il est. Parlez-lui pour mettre la dernière main à l'alliance de la Suède.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

385. AN DEN ETATS MINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 23. Mai: Der Staatsminister v. Grumbckow meldet aus Stettin (15. Mai), dass sich eine polnische Truppenmacht von 50 Fahnen und zwei regulären Regimentern der Grenze von Lauenburg nähere.

Lager bei Grottkau, 31. Mai 1741.

Die beiden Husarenregimenter v. Bandemer und v. Bronikowski sollen sogleich aus Preussen aufbrechen und dahin marschiren, um sich längst denen pommerschen, lauenburgschen und bütowschen Grenzen zur Sicherheit des Landes zu verlegen. Die desfalls nöthige Ordres an den Generallieutenant v. Buddenbrock und an die Obersten v. Bandemer und v. Bronikowski, nebst einer Notification davon an des Generalfeldmarschalls Fürsten von Anhalt Durchlaucht, ingleichen an den Etatsminister und Oberpräsidenten v. Grumbckow sind sämtlich dato schon par estaffette von hier abgegangen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)

386. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 1^{er} juin 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai été bien aise de voir par la vôtre du 28 mai ce que le général Prætorius vous a insinué, touchant la réponse du Roi son maître à la demande de la cour de Vienne.¹ Comme je regarde cette déclaration comme une marque d'amitié de ce prince, à laquelle je répondrai toujours avec plaisir, vous ferez là-dessus au susdit général un compliment convenable, en lui disant qu'il serait toujours le bien venu, s'il voulait se rendre ici. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung. (Schumacher.)

¹ Betreffend die dänische Garantie der Pragmatischen Sanction.

387. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Truchsess berichtet, London 16. Mai:
„Milord Harrington m'a confirmé tout ce dont il m'avait déjà assuré précédemment et dont j'ai fait mon rapport, du zèle avec lequel Sa Majesté Britannique et son ministère travaillent par ses bons offices pour porter la cour de Vienne à un accommodement raisonnable“ etc.

Lager bei Grottkau, 1. Juni 1741.

Soll wieder versichern, dass es mir sehr angenehm sei, die gute Sentiments und Disposition des Königs zu vernehmen, und hoffete, man würde aufrichtig continuiren, das Accommodement wegen Schlesien und die Harmonie zu befördern.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Schumacher.)

388. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Grottkau, 1er juin 1741.

Votre relation du 13 du mois passé m'est bien parvenue. Comme j'y vois que le comte d'Ostermann continue d'insister à vouloir savoir mon ultimatum sur ce que je prétends de la Silésie, vous devez lui déclarer qu'outre le cercle de Schwiebus je me contenterai des duchés de Glogau, Wohlau, Liegnitz, Schweidnitz et Jauer. Quant à la ville de Breslau et son territoire, je veux bien y renoncer, à condition néanmoins que cette ville ne rentre jamais sous la domination de la maison d'Autriche, mais qu'elle soit déclarée ville libre du Saint-Empire ou ville franche. Voilà de quelle manière vous devez vous expliquer sur mon ultimatum, tant au comte d'Ostermann qu'autre part où vous le trouverez nécessaire. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

389. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 31. Mai:
Schwicheldt hat ihm auf Weisungen aus Hannover erklärt, dass der König von England als solcher einen Vertrag über die Convenienzen seiner deutschen Länder nicht ohne sein britisches Ministerium abschliessen könne. Schwicheldt fragt, ob eine geheime Declaration seines Königs genügen würde, durch die derselbe sich zu binden hätte, die Königin von Ungarn, sollte dieselbe seine Vermittelung zurückweisen, nicht zu unterstützen. „Il m'a

dit expressément qu'il me faisait cette insinuation comme de lui-même, quoique j'äie remarqué assez que c'est par ordre qu'il l'a faite.“

„Il m'a dit, de plus, en confidence que milord Hyndford a envoyé un courrier à Hanovre pour demander les ordres de sa cour s'il doit encore avec le général Ginkel tenir à Votre Majesté le langage dont la résolution de l'État du 24 d'avril parle, et, à en juger par le discours qu'il m'a tenu, je crois qu'on y pensera plus d'une fois, si l'on ne laisse pas tomber tout-à-fait la proposition de retirer les troupes de Votre Majesté de Silésie, ce qui montre assez qu'on commence d'avoir peur, ou que l'on ne voudra pas tromper moins la reine de Hongrie, qu'on a fait dans le commencement Votre Majesté.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Trompez les trompeurs.

390. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 31. Mai:
Si Votre Majesté veut ôter jusqu'aux soupçons la connaissance de Son traité futur avec la France, il faut de toute nécessité qu'Elle tienne encore un ministre à Hanovre pendant le séjour que le roi d'Angleterre y fait. Truchsess étant rappelé, si Plotho revient aussi, comment pourra-t-on ôter au public l'idée que Votre Majesté veut rompre tout commerce avec le roi d'Angleterre par ce double rappel, tandis que ce prince a deux ministres ici?“

Lager bei Grottkau, 2. Juni 1741.

Gut, und sollen an den p. v. Plotho noch 600 Rthlr. aus der Legationskasse gezahlet werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)

391. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 1. Juni:
... „Il est certain que, si quelque chose peut tromper les Argus, ce sera de faire cantonner l'armée d'observation du prince d'Anhalt, puisqu'alors on croira que nous serons pacifiques comme des agneaux“...

Lager bei Grottkau, 3. Juni 1741.

Gut, die Ordre ist schon ergangen, dass die dortige Cavallerie cantonniren soll.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 305 und unten Nr. 398.

392. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 1. Juni: Valory wünscht noch einige Punkte in dem Vertrage geändert.

„L'un roule sur la conservation de la religion catholique romaine dans la Basse-Silésie.“ . . .

„L'autre regarde la garantie réciproque que Votre Majesté doit donner à la maison de Sulzbach de la cession de Ses droits sur Juliers et Bergue, contre celle que la maison palatine doit donner à Votre Majesté de la Basse-Silésie. . . . Le prétendant le plus formidable à la succession de Juliers et de Bergue est la maison de Saxe, mais si Votre Majesté Se charge conjointement avec la France de cette garantie, Elle ne courra pas grand risque.“

„Par rapport à la durée de ce traité, Valory a prié que le terme en soit de quatorze ans.“ . . .

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 4. Juni) am Rande des Berichts.

Très bien.

Bon, sous la garantie de la France, l'Espagne, la Suède et la Bavière.

Bon.

Fr.

393. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 3. Juni 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Auf Eure hiermit zurückkommende beide Anfragen vom 31. v. gebe Ich Euch hierdurch in Antwort, dass soviel den Tractat und dessen geheime Articles anlanget, Ich lieber sehen werde, wenn Ihr solches selbst machet, jedoch überlasse Ich Euch darunter, und was die Ratifications auch was sonsten deshalb weiter auszufertigen sein wird, Eure Freiheit, und dass Ihr solches abschreiben lassen könnet von wem Ihr wollet, nur allein mit der expressen Condition, dass Ihr Mir mit Eurem Kopf vor das Secret stehen sollet. Anlangend die zweite Anfrage wegen der Titulaturen und wegen der Ueberschrift, so sollet Ihr Euch mit Kleinigkeiten nicht aufhalten.¹ Und da Ich Euch in denen gleichfalls hierbei zurückkommenden Anfragen vom 1. d. über alles eigenhändig beschieden, so werdet Ihr dadurch im Stande sein, alles nach Meiner Intention weiter zu besorgen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung. (Eichel.)

¹ Vergl. Droysen V, I, 273.

394. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Grottkau, 4. Juni 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Es ist Mir Ew. Liebden Rapport vom 30. Mai wohl zu Händen gekommen, und sind mir die beigefügte zuverlässige Nachrichten von demjenigen, was in Sachsen nach der geschehenen Revue mit denen dortigen Truppen vorgenommen worden, auch was man wegen der Mundprovisions zu Leipzig veranstaltet hat, angenehm gewesen. Man siehet aus diesen und denen übrigen Umständen, wie wenig man diesem Nachbarn trauen könne, welches sich aber in kurzem, wegen des Königes von Engelland Gegenwart zu Hannover, deutlicher developpiren dürfte. Dass sonsten bei der unter Ew. Liebden Commando stehenden Armee noch alles gut ist und fleissig exerciret werde, ist Mir lieb, und will Ich hoffen, dass es sich mit denen Kranken bald bessern werde. Ich bin allezeit mit aufrichtiger Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung (von Schumachers Hand) im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

395. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Grottkau, 5. Juni 1741.

Der König würde „gerne sehen, wenn die Sache wegen des bewussten Tractats baldigst zu ihrer Endschaft käme, indem ein weiterer Aufenthalt nicht nützlich sein dürfte.“¹

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

396. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 6 juin 1741.

Vous n'ignorez pas qu'un des premiers articles de l'alliance est que le roi de France mettra incessamment l'électeur de Bavière en état d'agir, qu'il agira lui-même, et que, par des puissantes diversions, il me débarrassera d'une partie de mes ennemis.

J'ai donné ordre à Podewils de m'envoyer le traité, et je compte qu'au plus tard dans quatre jours on vous le donnera.² Écrivez donc, je vous prie, pour hâter les opérations de l'électeur de Bavière, mais que rien ne transpire de notre alliance que lorsque le maréchal de

¹ Der Vertrag war inzwischen am 4. Juni Abends von Podewils und Valory unterzeichnet worden. Das Datum ist Breslau, 5. Juni. — ² Mit der Ratification des Königs.

Corresp. Friedr. II. I.

Belle-Isle sera au Rhin, à la tête de 60,000 Français. Soyez persuadé de la parfaite estime que j'ai pour vous etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

397. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A MUNICH.

Camp de Grottkau, 6 juin 1741.

Souvenez-vous, je vous prie, que c'est sur votre bonne foi et sur votre candeur que j'entre en alliance avec le Roi votre maître; n'oubliez point quelles sont les promesses que vous m'avez faites; j'en attends l'accomplissement avec toute l'ardeur et toute l'impatience imaginables, tant par rapport à la Bavière que par rapport aux deux corps de Français qui doivent agir, l'un en Bohême, et l'autre en ma faveur. N'oubliez pas l'alliance de Suède, la parole que je tiens de la rendre mobile et au moins de la faire agir en Courlande et en Finlande. Ce sont tous ces points différents dont je vous demande la confirmation, et pour lesquels j'ai reçu votre garantie. Vos assurances me tiendront lieu de plus grandes sûretés, tant est grande la confiance et l'estime que j'ai pour vous. Je suis ici à Grottkau dans un camp inattaquable, mais le pis est que le poste de l'ennemi est presque plus fort encore que le mien. J'attends ce que vous ferez, et j'espère qu'en trois semaines la Bavière sera mobile; ne privez plus l'Europe du fruit de vos études militaires, et ouvrez au plus tôt une campagne qui doit être, par rapport aux conjonctures et à votre expérience et habileté, une des plus belles qui se soient jamais faites dans le monde. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

398. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 8. Juni 1740.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Beiliegend empfanget Ihr die beiden abgeschmackten Vorstellungen, welche der Hyndford und Ginkel bei ihrer letzteren Anwesenheit im Lager übergeben haben.¹ Ihr sollet solche in denen Sentiments eines Accommodements unterhalten, auch mit ihnen tractiren, ohne Euch dabei zu übereilen, jedoch nichts concludiren und schliessen, sonder meine Ordre dazu zu haben. Ich bin etc.

F.

P. S. Ihr sollet mit dem Hyndford chipotiren und soviel als möglich ist Zeit zu gewinnen suchen, inzwischen denselben bei dem Gedanken von einem guten Frieden unterhalten.

Nach der Ausfertigung. (Eichel.)

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 305.

399. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 5. Juni: „J'ai écrit de ma propre main, d'un bout à l'autre, l'exemplaire du traité et des articles séparés et secrets que j'ai échangé avec celui de Valory, écrit par son secrétaire. Votre Majesté peut être persuadée que j'en garderai religieusement le secret. Je souhaite que la France en fasse autant, mais j'en doute, et alors toutes nos précautions seraient inutiles. Je suppose aussi que Votre Majesté n'en aura parlé au camp à âme qui vive.“

Fort bien. Soyez sûr du secret de ma part.

Mündliche Resolution (praes. 14. Juni). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)¹

400. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 8. Juni: Schwicheldt hat den Gegenentwurf der mit Hannover abzuschliessenden geheimen Convention vorgelegt. „Cette pièce est dans les choses les plus essentielles fort différente de la nôtre. On y demande beaucoup et on y promet fort peu.“²

Négociez comme vous le voudrez, mais je veux signer dans trois jours au plus tard avec la France. Mais amusez Hanovre, la Saxe et l'Angleterre.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

401. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 12. Juni: Hyndford „me paraît fort content de son début et de la façon dont Votre Majesté l'a reçu, ajoutant que par ordre de sa cour il Lui avait offert le duché de Glogau, Schwiebus et Grüneberg y compris, mais que Votre Majesté lui avait dit qu'il Lui fallait pour le moins quatre duchés, mais qu'il ne se souvenait pas précisément du nom de ces duchés, et qu'il conjurait encore une fois Votre Majesté de lui confier son dernier ultimatum, pour qu'il puisse le mander à sa cour et à Robinson. Il dépendra de Votre Majesté si, pour amuser le tapis, on lui doit dire ce qu'Elle a écrit en dernier lieu à Mardefeld.“³

Camp de Hermsdorf, 14 juin 1741.

Bon. Vous les amusez autant qu'il est possible, sans pourtant conclure quoi que ce soit sans mon ordre positif.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

¹ Die weiteren Expeditionen des Cabinets sind fast ausnahmslos von Eichel ausgefertigt. — ² Der Inhalt des Gegenentwurfs bei Droysen V, 1, 209. — ³ Vergl. oben Nr. 388.

402. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 12. Juni:
 „Un certain ministre étranger, que Votre Majesté connaît bien, m'a demandé à différentes reprises si je n'avais point de réponse de Votre Majesté sur la nouvelle que le traité secret était signé. Et comme je n'ai rien pu lui dire là-dessus, Votre Majesté ne m'ayant point répondu sur cet article, il paraît fort inquiet, le bruit de la paix s'augmentant de plus en plus, et ce ministre sachant bien que, tant qu'un traité n'est pas ratifié de part et d'autre par les parties contractantes, il n'est point parvenu à son degré de solidité et de perfection nécessaire.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Camp de Hermsdorf, 14 juin 1741.

Vous devez rassurer ce ministre et préparer les pièces nécessaires, afin d'avoir tout prêt au retour du courrier.¹

403. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Truchsess berichtet, Hannover 3. Juni: Lord Harrington giebt ihm beschwichtigende Erklärungen wegen der Forderung der Räumung Schlesiens in den Noten der Gesandten Englands und Hollands,² sowie wegen der Thronrede Georgs II. „J'ose me flatter que Votre Majesté approuvera que, voyant milord Harrington si bien disposé, je n'aie pas voulu d'abord lui dire que Votre Majesté m'avait déjà accordé mon rappel.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Lager bei Hermsdorf, 15. Juni 1741.

Gut, er soll aber zurückkommen, wie er Ordre dazu hat.

404. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Hermsdorf, 15. Juni 1741.¹

Podewils soll „sodort die gehörige Veranstaltung machen, damit Sr. Königl. Majestät der bewusste Tractat zugeschicket werde, um noch morgen Abend, ehe die Armee von hier aufbricht, solchen hier zu haben und solchen zeichnen zu können.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

¹ Der von Valory zur Einholung der Ratification Ludwigs XV. nach Paris geschickte Courier. — ² Vergl. oben Nr. 398.

405. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Hermsdorf, 15. Juni 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Es ist Mir aus der hierbei kommenden Relation des v. Linden sehr unangenehm und empfindlich zu ersehen gewesen, dass Ihr diesen v. Linden von der Negociation, welche zwischen dem Rudenschöld und Euch auf das secreteste tractiret werden sollen, Communication gethan, da doch weder Ich noch Ihr von dieses Linden Discretion versichert seid, und folglich dieses eben der Weg ist, eine secrete Negotiation echouiren und bekannt zu machen. Ihr sollet also dieses Versehen sogleich bestmöglichst redressiren und dem p. v. Linden glaubend machen, wie Mir an der ganzen Sache nichts gelegen, und alles nur in der Absicht geschehen wäre, um nur die Sentiments des dortigen Ministerii zu wissen, daher er davon gänzlich abstrahiren, was ihm aber davon bewusst wäre, höchstens secretiren sollte, so lieb ihm seine Ehre und sein Leben sei. Die Sache selbst anlangend, so soll solche nur einig und allein mit dem Rudenschöld tractiret werden, diesen aber sollet Ihr avertiren, dass weil Ich von der Discretion des Linden in einer so importanten und das grösseste Secret erfordernden Affaire nicht zu reichend versichert sei, Ich solche lediglich und allein durch seinen Canal tractiren lassen würde. Was die dechiffirte Relation angehet, so könnet Ihr solche dem Marquis de Valory in Confidence zeigen und vernehmen, wie er sich darüber expliciren wird. Ich bin übrighens etc.

F.

Si vous manquez dans la moindre chose à exécuter ponctuellement mes ordres, vous êtes un homme perdu pour jamais.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

406. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

[Hermsdorf] 16 juin 1741.

Vous m'inspirerez à la fin des soupçons, et je vous croirai gagé par l'Angleterre, si vous n'exécutez mes ordres et si vous ne concluez avec Valory; c'est très mal et très vilainement agi de vous que vous n'avez pas détrompé Valory des bruits ridicules et faux d'accommodement qu'on a publiés. Je vous avertis, ne vous jouez pas à moi, et exécutez au pied de la lettre ce que je vous ordonne, ou votre tête sautera sans aucune façon. Allez d'abord chez Valory et rassurez-le en plein.

Racommodez la chose, j'ai lieu d'être très mal satisfait de vous, et si vous ne réparez vos fautes grossières, sachez qu'il y a suffisamment

de forteresses dans mon pays, pour y mettre des ministres qui agissent contre la volonté de leur maître.¹

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

407. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Hermsdorf, 16. Juni 1741.

... „Es sind Se. Königl. Majestät mit denen von Ew. Excellenz angeführten Ursachen, warum die Einsendung des bewussten Tractats zu Dero Unterschrift nicht geschehen können, vollkommen zufrieden auch nun mehro wiederum völlig beruhiget;² da Sie sonst sehr inquiet und besorget waren, es möchte die von dem Generalmajor Praetorius ausgebrachte Nachricht bei dem bewussten Gesandten allerhand Soupçons gemachet und selbigen dahin gebracht haben, seinen Hof davon zu aver-tiren, und dieses Sr. Königl. Majestät Intention sehr traversiret haben. Es hat gedachte Nachricht Se. Königl. Majestät sehr beunruhiget und zu allem darauf bezeugten Empressement und darauf erfolgten Chagrin Gelegenheit gegeben, so aber, nachdem Se. Königl. Majestät Dero Freunde davon abusiret zu sein glauben, sich wieder geleet hat. Des Königs Majestät haben bei dieser Gelegenheit mir befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, dass dieselbe sowohl dem Marquis de Valory als den von Rudenschöld von dem Ungrunde mehrgedachter malitioser Weise ausgesprengten Zeitung wohl abusiren möchten, wegen der übrigen aber sich keine sonderliche Bewegung geben dürften, um ihnen ein anderes zu überreden. Wegen des von Rudenschöld soll Ew. Excellenz gleich-falls melden, dass Se. Majestät ihn übermorgen in Dero neuem Lager bei Wansen selbst zu sprechen verlangeten, um aber andern dadurch keine Ombrage zu geben, so würde es Sr. Königl. Majestät angenehm sein, wann derselbe vor seiner Abreise einiges Mécontentement gegen des Königs Majestät simulirten und dass er gleichsam par dépit nach Deroselben reiset.“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

¹ Podewils erwidert am 17. Juni u. A.: „Ma pauvreté et ma réputation parlent également pour moi, Dieu merci, et me mettent à l'abri de tout soupçon. Les menaces de Votre Majesté n'effrayent pas un homme qui préfère l'honneur à la vie, et qui peut marcher le front levé avec la bonne confiance qu'il a“ etc. Dem Gesandten v. d. Linde habe er die Absicht des Königs, mit Schweden wegen eines Vertrages zu unterhandeln, in Gemässheit einer Weisung mitgetheilt, die der König ihm am 29. April mündlich ertheilt. „Je suis à plaindre que Votre Majesté ne se souvienne point des ordres qu'elle me donne sur ces sortes de sujets.“ Darauf die mündliche Resolution (18. Juni): „Alles sehr gut, und Ich bin von ihm zufrieden.“ — ² Eichel versichert dem Minister »aus treu devotestem Gemüth« auch am 27. Juni: „dass, was dermalen geschehen ist, aus einer kleinen Uebereilung geschehen und nunmehr nach reiferer Ueberlegung regrettiret worden und vergessen ist.“

408. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Wansen, 18. Juni 1741.

Linden soll rappelliret,¹ dagegen aber eine andere capable Person, welcher man Confidence machen und eine Sache vor gewiss anvertrauen kann, dazu vorgeschlagen und cito dahin geschicket werden. Von dieser Veränderung kann überdem ein guter Gebrauch gemachet werden, dass an den p. v. Mardefeld geschrieben werde, er könne gegen den Graf Ostermann sich dahin auslassen, dass nachdem Ich von ohngefähr gehöret als ob er von des p. v. Linden Betragen zu Stockholm nicht allerdings zufrieden, ich resolviret hätte, denselben zu rappelliren.

Mündliche Resolution auf einen Bericht v. d. Linde's, Stockholm 2. Juni. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

409. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 18 juin 1741.

J'ai été extrêmement surpris de voir par le mémoire de M. de Rudenschöld la résolution des États de Suède, si différente de ce à quoi je devais m'attendre.² M. de Belle-Isle ne saurait disconvenir de m'avoir promis que la Suède agirait en Finlande, dès que j'aurais signé le traité; à présent, que je suis sur le point de le faire, la Suède me manque. Je vous déclare donc ici d'avance que tout votre traité est nul, si la Suède n'agit par la France, et si l'électeur de Bavière n'agit, et si Belle-Isle n'entre en Allemagne pour agir encore cet automne en Bohême et Autriche. Ne croyez pas que je sois allié du Roi votre maître à d'autres conditions, et ne comptez pas plus sur moi que vous ne remplissiez vos engagements, comme je suis résolu de remplir religieusement les miens.

Mandez ceci au Cardinal, et à M. de Belle-Isle, car si l'on s'imagine en France de m'abuser, l'on se trompe.

J'espère que vous ferez bon usage de tout ceci, vous assurant que je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Nach Abschrift des Cabinetssecretärs.

Federic.

¹ Durch Erlass vom 20. Juni wird v. d. Linde in Kenntniss gesetzt, dass er demnächst zurückberufen werden wird. Er verblieb indess noch bis Ausgang des Jahres auf seinem Posten. — ² Der Reichstag hatte beschlossen, dass Schweden erst nach Abschluss eines Vertrages mit Preussen die Action beginnen werde.

410. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

[Camp de Strehlen] 21 juin 1741.

Je serai charmé de vous voir agir le plus vivement du monde à la tête des armées du Roi votre maître, mais je souhaiterais beaucoup que la Bavière voulût commencer le branle, et que la Suède, selon vos promesses, se mît bientôt en état d'agir. Vous savez que ce sont les points sur lesquels roule notre alliance, et que vous en êtes le garant. Faites mille assurances, s'il vous plaît, de ma plus parfaite estime à l'électeur de Bavière, je désire beaucoup de le voir devant ses troupes, et cela pour bonne raison. Ne m'oubliez pas, mon cher Maréchal, et donnez-moi un rendez-vous avec votre grande suite, le plus promptement qu'il vous sera possible. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

411. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 22 juin 1741.

Monsieur mon Cousin. Je suis bien aise que Votre Altesse Electorale ait vu avec satisfaction la façon dont je pense à Son égard; je puis L'assurer que l'inclination m'attache à Ses intérêts autant et plus que la politique, et je puis Lui protester qu'Elle aura en moi un ami inviolable. Ce ne sont pas de ces liens qu'un matin voit éclore et qu'un soir voit flétrir, mais des engagements qui n'auront pour borne que le cours de ma vie, terme le moins limité que les hommes puissent prescrire.

Je vous prie en un mot d'être persuadé que vous avez en moi un ami à toute épreuve, qui ne se démentira jamais, et qui se fait un point d'honneur de vous secourir de toutes ses forces; ce sont les sentiments avec lesquels je serai toujours, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Electorale le très bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

412. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 24 juin 1741.

Monsieur mon Cousin. Je me crois obligé de vous faire souvenir que les points principaux sur lesquels se fonde l'alliance que je viens de

1 Ueber die Audienz, die der Marquis Valory am 24. Juni bei dem Könige hatte, liegt sein Bericht, Breslau 1. juli, vor: „Le roi de Prusse m'appela et je le suivis dans la tente où il couche. Il commença par me dire avec assez de véhémence qu'il

conclure avec le Roi votre maître, sont les assurances que vous m'avez fait faire par le maréchal de Belle-Isle d'engager la Suède d'agir avec force contre la Russie, de faire mettre à l'électeur de Bavière incessamment un corps de troupes de 20,000 hommes, en état d'opérer, et d'agir vous-même, avec un corps plus considérable encore, en Allemagne. J'espère, Monsieur, que vous n'oublierez aucun de ces points, qui sont essentiels au traité que nous venons de faire, et que vous concevrez mieux que je ne pourrais vous le dire la nécessité dans laquelle se trouve le roi de France de jouer dans le monde un rôle convenable à sa grandeur et à ses engagements. Ne pensez pas qu'il soit temps d'agir par ses alliés et d'attendre tranquillement les extrémités: il y a des moments dans la politique qui, s'ils nous échappent, ne se retrouvent jamais. Saisissez donc celui-ci, qui est des plus heureux pour immortaliser votre ministère et pour rendre la gloire et la puissance de la France respectable à jamais, mettez la dernière main à l'abaissement de la maison d'Autriche, et secondez avec vigueur et de toutes vos forces deux de vos fidèles et meilleurs alliés. Vous concevez, Monsieur, que les délais ou les lenteurs ne sont pas de saison dans ces occasions, et que la façon prompte de remplir ses engagements en rehausse infiniment le prix. Je serai inviolable dans mes engagements, autant que vous remplirez les vôtres, et je vous serai d'autant plus attaché que l'inclination me lie particulièrement au Roi votre maître et à la nation française. Mon estime et mon amitié ne cesseront pour vous qu'avec la vie, étant à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

avait différé de prendre des engagements avec le Roi pour en être d'autant plus religieux observateur; mais qu'il m'avertissait que, si la Suède n'agissait pas incessamment contre les Russes, que l'électeur de Bavière ne fît pas très promptement une diversion et ne fût pas mis en état, de la part du Roi, d'agir avec supériorité, et que les troupes françaises ne fussent pas dans le mois prochain en état d'entrer en Allemagne et le suivant dans le cœur du pays, on ne devait pas plus compter sur lui que sur les feuilles de novembre; qu'il ne voulait se perdre et prolonger une guerre qui par ses suites ne pourrait tendre qu'à sa ruine et à celle de l'Allemagne: il n'est plus question de porter des coups à la sourdine. Le véritable intérêt du Roi est d'accabler tout d'un coup cette maison d'Autriche et de lui porter en six mois de temps des coups qu'elle ne pourra point parer et dont elle ne pourra aussi jamais se relever: si vous laissez le temps aux ligues de se former, ce sera une guerre qui par sa longueur nous consommera plus d'hommes et plus d'argent sans comparaison que celui que vous dépenseriez à présent. C'est à ce prix-là que le Roi votre maître peut compter sur un allié inébranlable. Une longue guerre ne peut me convenir“ (bei Ranke, XXVII. XXVIII, 590).

413. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 23. Juni, dass er für den von schwedischer Seite angeregten Vertrag zwischen Preussen und Schweden einen geheimen Artikel formulirt hat, „qui ne tend qu'à une inaction de la part de Votre Majesté dans la guerre entre la Suède et la Russie. C'est tout au plus à quoi il faudra se borner, et j'avoue franchement que, si l'on n'était pas bien sûr que la Suède voulût rompre, tout ceci n'aboutirait à rien qu'à fournir peut-être un jour à la Suède le moyen de nous brouiller avec la Russie. Le seul fruit qu'on en peut tirer à présent, serait d'ôter à la France le prétexte de renvoyer la ruption de la Suède, puisque Votre Majesté ne l'a pas rassurée encore selon le traité avec la France.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Lager bei Strehlen, 25. Juni 1741.

Ganz recht, und Ich sehe gar nicht ab, was uns dieses helfen soll, vielmehr bin Ich von seinem Sentiment.¹

414. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 30 juin 1741.

Monsieur mon Cousin. Je prends la liberté d'envoyer à Votre Altesse Électorale quelques réflexions que j'ai faites sur la situation présente où Elle Se trouve, par rapport aux conjonctures du temps. J'espère qu'Elle voudra les interpréter comme une marque de la sincère amitié que j'ai pour Sa personne, et de la véritable part que je prends à Ses intérêts. J'attends avec bien de l'impatience d'apprendre d'agréables nouvelles des heureux succès qu'auront les entreprises de Votre Altesse; vous pouvez être persuadé que je serai le premier à m'en réjouir, étant avec l'estime et l'amitié la plus parfaite, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très affectionné ami et cousin

Federic.

Raisons qui doivent engager l'électeur de Bavière d'agir le plus tôt possible en Autriche.

L'alliance du roi de Prusse débarrasse l'électeur de Bavière d'une grande partie des forces autrichiennes, il ne peut donc jamais agir d'une façon qui lui soit plus avantageuse, qu'en attaquant ses ennemis lorsqu'ils sont faibles. Pour faire donc un grand coup, il faudrait qu'il prit

¹ Der Abschluss eines Vertrages mit Schweden unterblieb.

Passau, Linz et que, côtoyant le Danube, il marchât droit à Vienne. S'il trouve les ennemis en son chemin, il lui sera facile de les défaire, et en marchant à la capitale, il coupe la racine à l'arbre autrichien, dont la chute par conséquent doit s'en suivre. De plus, il sépare la Bohême d'avec l'Autriche, ce qui leur ôte leur dernière ressource et les met hors d'état d'agir l'année qui vient, au lieu que, si l'Électeur différait encore longtemps les opérations, les Autrichiens détacheraient un corps puissant vers les frontières, ce qui lui rendrait la guerre bien plus difficile et le succès incertain, et ce qui pourrait même changer le théâtre de la guerre, qui, au lieu de devoir être en Autriche, pourrait se transporter malheureusement en Bavière.

Mon avis serait donc d'entamer cette grande et glorieuse entreprise le plus tôt possible, et de profiter du bénéfice du temps.

Il faudrait aussi faire une alliance avec le roi de Prusse et se garantir réciproquement ses conquêtes, avec une clause de ne jamais faire, arrive ce qui pourra, de paix séparée.

Dies Schreiben nach der eigenhändigen Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept; mit einigen Abweichungen mitgetheilt in der Histoire de mon temps, Œuvres II, 104.

415. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 30 juin 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai été bien charmé de la lettre que vous venez de m'écrire, et flatté au possible de l'amitié du Roi votre maître, dont vous me donnez des assurances aussi fortes que positives. Le secret que vous me demandez ne s'éventrera pas ici, ni par ma faute. M. Valory, qui est un très digne sujet, et qui sert son maître en fort honnête homme, joue son rôle on ne saurait mieux au monde, et exécute très religieusement les commissions dont il est chargé. Je profite de cette occasion pour vous envoyer, Monsieur, les réflexions que j'ai faites sur l'état présent de l'Europe; c'est un tableau vrai des opérations qui me paraissent être les plus convenables pour les intérêts de la France et de ses alliés. Vous pouvez à présent compter sur moi pour toute ma vie, comme étant le plus fidèle ami que le Roi votre maître puisse jamais avoir. Je vous prie d'être persuadé en votre particulier de la parfaite estime et de l'affection particulière avec laquelle je suis à jamais etc.

Federic.

Précis des raisons qui obligent le roi de France d'agir incontinent avec une partie de ses armées en Allemagne.

1° Le dessein du roi de France est d'abaisser la maison d'Autriche et de seconder pour cette fin le roi de Prusse et l'électeur de Bavière, qui se sont déclarés ennemis de la reine de Hongrie.

Voici le tableau du temps.

Le roi de Prusse est vivement pressé par les Anglais pour qu'il s'accommode avec la Reine, et l'on ajoute la menace aux sollicitations. L'alliance nouvellement faite, que le roi de Prusse regarde comme sacrée, l'empêche d'entrer dans aucun accommodement au préjudice de ses alliés; mais pour éviter les effets de la mauvaise intention de ses voisins, il les amuse et leur fait naître des espérances, pour donner le temps à l'électeur de Bavière d'entrer dans l'Autriche, et à l'armée française d'entrer en Allemagne. Si l'électeur de Bavière diffère plus d'un mois ses opérations, il met le roi de Prusse dans le cas de se voir attaqué par les Saxons et les Hanovriens.

2° Si donc la France n'entre pas à présent en Allemagne, elle doit s'attendre à voir entamé le roi de Prusse, son allié, ou l'électeur de Bavière, ce qui lui fera manquer son dessein sur les maisons d'Autriche et d'Angleterre.

3° Si la France entre au mois d'août avec 40,000 hommes en Souabe, elle empêche premièrement que les princes d'Allemagne et les cinq cercles confédérés ne puissent lui opposer des troupes l'année qui vient; en second lieu, elle prend ses quartiers d'hiver en pays ennemi; en troisième lieu, elle peut finir cette année l'affaire de la maison d'Autriche, puis qu'il ne s'agit plus que du gain d'une bataille par l'électeur de Bavière pour que cette maison soit aux abois, principalement si les Bavaois marchent droit à Vienne. De plus, si 40,000 Français entrent ou en Autriche ou en Bohême, et qu'une autre armée française prenne Philippsbourg, il est évident que les maisons de Saxe et d'Hanovre avec leurs Hessois et Danois ne pourront jamais s'opposer à si forte partie.

Mon avis est donc de faire à présent un puissant effort, et de terminer en un coup ce qui peut être terminé aisément, au lieu qu'en ne faisant que des efforts successifs l'on remet au hasard des événements qui dépendent, à présent, de la France, si elle prend une bonne et vigoureuse résolution, sans différer.

Qu'on se resouviennne de l'apologue de la queue de cheval, que l'on n'arrache pas entière, mais dont on vient à bout si on en tire crin par crin; c'est pourquoi il faut agir avec toute sa force, tandis que les alliés en font de même, et alors la France a tout lieu de s'attendre à une heureuse réussite de ses desseins, et c'est l'unique moyen d'abaisser la maison d'Autriche et de rabattre l'arrogance et la fierté des Anglais.

Das Schreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

416. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 1. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da Ich die Nachricht habe, dass die bewusste Ratificationes nunmehr zu Breslau

angekommen, so will Ich, dass Ihr nun auch die Meinige Mir zur Unterschrift einsenden und dadurch das ganze Werk berichtigen sollet. Ihr müsset aber die Einsendung derselben so einrichten, dass solche nicht den geringsten Eclat mache, sondern das Secret so wie in allen Stücken also auch in diesem sorgfältigst in Acht genommen, auch nicht einmal zu einigen Soupçons Gelegenheit gegeben werde.

Mit dem Mylord Hyndford müsset Ihr eine feine Rolle spielen, und denselben in der Hoffnung eines Accommodements und Friedens bestens unterhalten, dergleichen Ihr dann auch gegen diejenigen Ministres, wo Ihr es nöthig zu sein erachtet, observiren müsset. Indessen Ihr auch die Negotiation mit dem p. Hyndford continuiren, selbige aber, soviel nur irgend möglich ist, trainiren sollet. Ihr könnet auch demselben sagen, dass wenn er Lust hätte, einstens zu Mir anhero zu kommen, Mir seine Person recht angenehm sein würde. Was dasjenige anlanget, so Ihr wegen seiner gegen Euch gethanen Erklärung gemeldet, da weiss Ich nicht, was demselben anders darauf zu antworten, als dass man zuvorderst des wienerischen Hofes Erklärung auf Meine Postulata durch den p. Robinson erwarten müsste, indessen Ich bei Meinem Propos verbliebe, ein raisonnables Accommodement nicht auszuschlagen.

An den Marquis de Valory habt Ihr zu sagen, er würde Mir eine besondere Gefälligkeit erweisen, an den Maréchal de Belle-Isle zu schreiben, dass wenn eine französische Armée in das Reich oder nach Böhmen marschiren würde, alsdann man die Länder und Unterthanen der beiden Markgrafen zu Baireuth und Ansbach auf alle Art und Weise menagiren möchte. Da Ich auch nöthig finde, Euch selbst zu sprechen, so sollet Ihr mit Nächstem anhero zu Mir kommen. In denen von Euch an Mich gestern geschickten Nouvelles ist unter andern ein Blatt vom 20. Juni c. befindlich, dessen Inhalt nebst der ohngewöhnlichen Hand, welche solches geschrieben, Mir die Curiosität erregt, dass Ich gerne wissen möchte, von wem Euch solche zugeschicket und wer solche geschrieben, worüber Ich eine Explication erwarte. Ich bin etc.

Friderich.

Le gazetier de cette pièce est à Breslau. *Magari.*

P. S. Weil Ich Euch gerne je eher je lieber sprechen möchte, so könnet Ihr Eure Anstalten so machen, dass Ihr morgen früh von Breslau abgeht; um Nachmittag hier bei Mir zu sein. Ihr könnet alsdann die bewusste Ratification und was Ihr sonst nöthig findet mitbringen. Wenn Ihr Mylord Hyndford disponiren könnet, mit anher zu reisen, wird Mir solches angenehm sein. Wegen der Sicherheit auf dem Wege anhero habet Ihr keine Sorge zu tragen, weil Ich ein Commando nach

* Vergl. Droysen, Die Zeitungen im ersten Jahrzehnt Friedrichs des Grossen, Zeitschrift für preuss. Gesch. Bd. XIII, 1876, S. 14.

Grossburg geschicket habe, um die Communication zwischen der Armee und zwischen Breslau zu versichern.

Nach der Ausfertigung. Der französische Zusatz eigenhändig.

417. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A VERSAILLES.

Camp de Strehlen, 4 juillet 1741.

Monsieur. J'ai eu le plaisir de recevoir deux de vos lettres à la fois, et je répondrai à tout ce que vous y mandez, de même qu'à la lettre de Valory. J'ai premièrement jugé nécessaire d'informer Valory que les discours du sieur de Rudenschöld étaient bien différents de ce que vous m'avez dit, et sans accuser la France de manquer de parole, l'on peut cependant dire qu'un chacun doit remplir réciproquement ses engagements; ce n'est point un trait de vicacité, comme il paraît qu'il vous le semble, mais une maxime que dicte la justice, que, lorsqu'on fait une alliance, les engagements doivent être respectivement observés par les parties contractantes. Mais il ne s'agit pas à présent de faire les avocats, il s'agit de faire les capitaines; je dois donc, préalablement à tout, vous mettre au fait de nos opérations.

Les Autrichiens, avec tout leur renfort, composent 10,000 hommes d'infanterie, 11,000 de cavalerie, 5,000 hussards et 3,000 milices hongroises, c'est là toute leur force. Mon armée, à présent complétée, depuis votre départ, et renforcée de quelques régiments, est composée de 28,000 hommes d'infanterie, faisant 35 bataillons, de 12,008 hommes de cavalerie, et de 3,000 hussards, outre 4 bataillons qui servent à garder les magasins; ce qui fait en tout 46,252 hommes, outre 600 canoniers et une compagnie franche de 200 hommes et une compagnie de chasseurs de 100. Les Autrichiens campent sous le canon de la ville de Neisse, et moi, je suis à Strehlen, dans un camp où ma cavalerie s'est totalement remise et complétée, et où je tire ma subsistance avec beaucoup de facilité.

Lorsque la Bavière, qui n'a devant elle que deux régiments de cavalerie, savoir Savoie et Khevenhüller, aura commencé ses opérations, de trois choses il en arrivera une. Ou les Autrichiens détacheront une partie de leurs troupes vers l'Autriche, ou ils abandonneront la Silésie pour courir à leurs pénates, ou le désespoir leur inspirera le dessein d'une bataille.

Dans le premier cas, j'attendrai quinze jours qu'ils aient détaché, et je passerai la Neisse près d'Ottmachau, pour me camper entre eux et leurs magasins, qui sont en Moravie et en Bohême, et la nécessité les obligera alors de venir à moi ou de quitter leur camp, et je les battrai. S'ils quittent totalement la Silésie, je fais le siège de Neisse, ce qui est

l'affaire de quinze jours, et je fais celui de Glatz, qui pourra nous procurer la communication par la Bohême et assurer, moyennant une légère chaîne, la liberté de la correspondance. S'ils viennent à moi, j'en ferai marché, et en ce cas, l'électeur de Bavière peut aller sans trouver nulle opposition à Vienne, et vous feriez bien alors de vous tourner vers la Bohême pour vous opposer aux troupes que la ligue d'Hanovre ne manquera pas de vouloir faire marcher, ou du côté de la Bavière par l'Empire, ou dans mes États. Par votre entrée en Bohême, vous couvririez alors l'électeur de Bavière, qui, ne trouvant point d'ennemis, n'aurait besoin d'aucun secours; vous détermineriez peut-être la Saxe de s'unir à nous, et vous approcheriez si fort des États d'Hanovre que vos troupes d'un côté, d'un autre celles du prince d'Anhalt, et du troisième les palatines, pourraient les accabler au premier coup de sifflet.

Je serais cependant d'avis que vous vous joigniez à l'électeur de Bavière, dès que les Autrichiens détachent de ce côté ici pour l'Autriche.

Voilà en gros mon plan sur les opérations. Il y aurait encore toutes sortes d'idées qui me sont venues à y ajouter, dont peut-être vous pourrez faire usage. Premièrement, celui de la correspondance par la Bohême me semble absolument nécessaire, et doit s'exécuter ainsi que, si les Autrichiens viennent à moi, les Français prendront Glatz; et s'ils vont aux Bavaois, ce sera moi qui le prendrai. L'électeur de Bavière pourrait peut-être, en payant quelques sommes, prendre des troupes de Baireuth et Ansbach. Il faut penser à prendre toutes les troupes pour des subsides, comme celles de Wurtemberg et de Darmstadt, c'est-à-savoir si la France en veut ou la Bavière. Sinon, j'en prendrai volontiers, car c'est nous renforcer et affaiblir nos ennemis de ce secours. C'est à vous à voir qui pourra les prendre. Il sera bon d'intimider les petits princes d'Allemagne, lorsque les troupes du roi de France y entreront, pour empêcher ces petits princes, Bamberg principalement, de s'unir aux Hanovriens, Darmstadt de même; peut-être pourrait-on porter la terreur jusqu'à Cassel. Je ne vous donne ceci que pour des idées ou *congetti*, vous en prendrez ce que vous trouverez bon et praticable. Je vous prie cependant d'une chose, qui est de ménager, vous et les Bavaois, les petits États de Baireuth et d'Ansbach avec vos armées, car je répondrai toujours de leur conduite. Je serai bien aise de savoir vos sentiments sur tout ce que je viens de vous écrire, afin de pouvoir prendre des mesures convenables ensemble. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

418. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 5. Juli:
„L'échange des ratifications s'est fait ce matin à dix heures . . . Il sera cependant plus nécessaire que jamais d'en garder le secret, aussi longtemps qu'il est humainement possible.“

. . . „On m'a voulu assurer aujourd'hui que les troupes d'Hanovre, de Danemark, et de Cassel, s'assembleraient incessamment, et que le roi d'Angleterre enverrait le major général d'Ilten en Saxe, pour concerter avec la cour de Dresde la jonction du contingent de Saxe, afin de former de tout cela une armée d'observation.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

419. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 6. Juli 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden werden aus der abschriftlichen Anlage mit mehrerem ersehen, was Mein zu Hannover subsistirender Ministre plénipotentiaire v. Plotho wegen der von dem König von Engelland gegebenen Ordre, dass dessen Truppen sich nunmehr zusammenziehen, auch die 6000 Dänen dazu stossen sollten, berichtet hat. Ob Ich nun noch zur Zeit nicht glauben will, dass solches in einiger Absicht, gegen Meine Lande etwas zu tentiren, geschehe, so habe Ew. Liebden doch alsofort davon durch eine expresse Estafette avertiren wollen, mit dem Vermelden wie es dennoch nöthig sein dürfte, auf guter Hut zu sein und genau zu observiren, was die hannoverschen Truppen vor Bewegung machen und wohin solche sich ziehen und ihr Lager formiren. Es wird zu dem Ende nöthig sein, dass Ew. Liebden sogleich einige vernünftige Officiers ausschicken, um vorstehendes alles wohl zu observiren, von allem genau Erkundigung einzuziehen und Ew. Liebden davon zuverlässigen Bericht erstatten. Es dürfte auch gut sein, wann Dieselbe einige Officiers nach Hamburg und derer Orten sendeten, um daselbst die Mouvements derer Dänen zu beobachten, und gewiss sei, dass vorgedachte 6000 Mann zu Harburg übernommen werden, auch wohin sich selbige alsdann weiter ziehen. Der Ich mit vieler Hochachtung verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

420. AN DEN ETATS MINISTER VON ROCHOW, DEN GENERAL-LIEUTENANT VON DOSSOW UND DEN GEHEIMEN RATH VON AUSSEM IN CLEVE.

Breslau, 7. Juli 1741.

Nachdem Wir aus höchst eigner Bewegniss und verschiedenen wichtigen Ursachen, absonderlich aber bei denen itzigen Conjoncturen, allergnädigst resolviret, bei dem in Gottes Händen stehenden tödtlichen Hintritt des Churfürsten zu Pfalz Liebden mit der Euch sonst anbefohlenen Possessionsergreifung in dem Herzogthum Berge vors erste anzustehen und darunter bis auf Unsern anderweitigen gnädigsten Befehl nichts vorgehen zu lassen: als haben wir nöthig gefunden, Euch davon zu benachrichtigen, damit Ihr Euch existente casu gebührend danach verhalten könnet, und mit der Possessionsergreifung, so lange bis Wir desfalls ein anderes zu disponiren gut befunden, stille zu stehen und desfalls nichts zu veranlassen habt.

Ihr werdet dahero Euch darnach eigentlich zu richten, auch Eure Subdelegirte bei diesem Negotio darnach zu instruiren wissen und welchergestalt solches geschehen unterthänigst berichten, im übrigen aber dieses wie alles andre, so diese Sache concerniret, auf das sorgfältigste secretiren.

Friderich.

H. v. Podewils.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Minister am 3. Juli im Lager bei Strehlen von dem Könige persönlich gegebene Weisung.

421. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 7. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Der Soupçon welchen Ihr in Eurem Schreiben vom 7. d. wegen des von dem v. Keller erhaltenen Schreibens habet, wird bei Mir durch anliegende Relation des v. Plotho bestärket.¹ Ihr sollet deshalb den Valory über dieses Sujet besprechen, und ihm davon soviel als Ihr es nöthig findet eröffnen, auch vernehmen, welchergestalt er sich darüber expliciren wird. Es wird auch nöthig sein, dass gedachter Valory sofort an den Maréchal von Belle-Isle sowohl als an den Churfürsten von Bayern schicke und vernehme, warum dieselbe nach denen von ersterem gegebenen Versicherungen noch nicht agiren, und dass solches auf das schleunigste geschehen möchte. Da aber bei obermeldten Umständen es nicht fehlen kann, dass man nicht jeden Schritt des Valory observire, so habt Ihr denselben zu ersuchen, solche Briefe nicht anders als

¹ Plotho berichtet, Hannover 2. Juli, dass der württembergische Gesandte v. Keller ihm gesagt, man glaube die Gewissheit vom Abschluss eines Vertrages zwischen Preussen und Frankreich zu haben. Vergl. Droysen V, 1, 291.

durch einen zwar recht affidirten, aber verkleideten Menschen von Breslau in aller Stille weg zu senden, und solchen zu instruiren, dass er erst etliche Meilen davon Postpferde nehme und seine Depeschen dann schleunig bestelle. Ich bin etc.

Friderich.

P. S. Was des v. Keller Schreiben anbetriefft, so könnet Ihr demselben in generalen Terminis antworten, dass Mir von keiner Alliance etwas bekannt, und Ich nie ein redliches Accommodement refusiren würde, wenn man nur mit Mir aufrichtig zu Werke ginge. Ohnerachtet Mir ein gewisser Hof Alles angeboten, was Ich nur verlangen mögen, so hätte Ich doch alles bisher aus Liebe vor ein baldiges Accommodement ausgeschlagen. Wenn Mir aber auf der einen Seite alles, auf der andern aber gar nichts angeboten würde, vielmehr verschiedenes geschähe, so den österreichischen Hof in seiner Caprice, Mir auf meine gerechteste Forderungen nichts zu bewilligen, stärkete, Mich aber nothwendig ombragiren müsste, so wäre es nicht zu bewundern, noch ohnrecht, wenn Ich endlich dasjenige annähme, so Mir gleichsam nachgetragen würde. Ihr werdet übrigens die Antwort so zu fassen wissen, damit solche Mir nichts praejudicirliches enthalte, dabei aber doch Meinen Sinn exprimirte.

Nach der Ausfertigung.

422. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 9 juillet 1741.

Vous montrerez incontinent la lettre ci-jointe à Valory, vous lui presserez le bouton et lui direz en même temps que Ilten est allé en Saxe pour demander 6,000 auxiliaires.

C'est à présent qu'il faut voir si la France veut agir ou non.¹
Adieu.

Qu'il envoie des estafettes etc.²

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

423. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Bei Strehlen, 9. Juli 1741.

Weilen Ich unzweifelbare Nachricht habe, dass die Hannöverschen, Hessen, Dänen und 6000 Sachsen zusammenstossen sollen, so gebe Ihrer Durchlaucht hiervon Nachricht; im Fall dass es zum Ernst kömmt,

¹ Ueber das Schreiben, das darauf Valory an den Churfürsten von Baiern richtet, vergl. Droysen V, 1, 293. — ² Sic.

so soll das Braunschweig. Regiment von Stettin nach Berlin und das Dohnaische soll zu Ihnen stossen, ingleichen das Henrichsche aus Magdeburg; denn nach der Gegend möchte wohl alsdann Ihr Marsch hingehen.

Der ich jeder Zeit mit vieler Estime verbleibe Ihre Durchlaucht sehr wohl affectionirter Freund und Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

424. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 10. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe das mit Eurem Schreiben vom 8. d. übersandte Paquet vom Marquis de Valory wohl erhalten, aus diesem aber nicht diejenige Satisfaction gehabt, welche Ich daraus zu bekommen verhoffet. Die Originalanlagen werden Euch solches mit mehrerm zeigen, und weiss Ich nicht zu conciliiren dasjenige, so Mir der Maréchal de Belle-Isle schreibt, mit dem, so er an den Marquis de Valory meldet. Ersteres spricht von wirklichen Operationen, in dem andern aber wird eine Negociation zur Kaiserwahl voraus gesetzt, und hat es das Ansehen, als ob aus solcher, wann sie nicht prompt reussirte, die Operationes allererst erfolgen sollten. Wie weit Meine Situation dergleichen Verzögerung leidet, werdet Ihr eines Theils am besten beurtheilen, andern Theils stehet es dahin, was Ich zu gewärtigen haben würde, wenn Frankreich seinen Coup mit der Kaiserwahl gemachet haben sollte. Ich habe Mich also deshalb in beiliegenden Schreiben an den Cardinal sowohl als an den Maréchal de Belle-Isle etwas positif declariret, von welchen beiden Schreiben Ihr zu Eurerm um so besseren Direction die Abschrift hierbei erhaltet. Die eigentliche Bewandniss mit den praetendirten Subsidiis von Schweden ist Euch bekannt, und sehe Ich nicht ab, warum man dergleichen von Mir fordert. Ihr sollet demnach den v. Broich dahin instruiren, sich noch zur Zeit wegen Meiner Stimme zur Kaiserwahl geschlossen zu halten und sich ohne Meine expresse Ordre zu nichts herauszulassen. Soviel aber die Wiederherstellung der Activité des Reichstags zu Regensburg anbetriefft, da muss derselbe sowohl als der p. Pollmann und den übrigen Ministris dahin bestens arbeiten, dass der Reichstag auf keine Weise währendem Interregno zu einiger Activité gelange, ingleichen dass die Association der Kreise durch alle nur mögliche Mittel traversiret und behindert werde.

Mit dem Mylord Hyndford sollet Ihr inzwischen zu negociiren und zu chipotiren fortfahren, ihm auch auf eine gute ohnaffectirte Art alle Soupçons zu benehmen suchen und Meine Inclination zu einem Accommodement bezeigen, mit dem Beifügen, dass er sich an alle

widrige Bruits nicht kehren nach solchen einigen Glauben beilegen möge. Wohin dann auch der v. Plotho zu instruiren und dem v. Keller zu antworten ist. Ihr sollet übrighens dieses Mein Schreiben höchstens secretiren und nur allein den Gebrauch vor Euch davon zu machen, den Ihr nach Meiner Euch bekannten Intention vor Meinen Dienst convenabel erachtet, worüber Ich allenfalls Eure Gedanken erwarten werde. Ich bin etc.

Friderich.

P. S. Was Ihr dem Marquis Valory gesaget von den Soupçons, welche dessen Anherkunft anjetzo geben dürfte, solches finde Ich gegründet. Ich sähe auch nicht ab, warum er sich herzubemühen Ursach hätte, wenn er Mir keine andre Nouvelles als die überschriebene zu geben hat, und werdet Ihr demnach solches mit bester Manier gelten machen.

Nach der Ausfertigung.

425. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu par une longue lettre du maréchal de Belle-Isle qu'il me presse beaucoup pour accélérer l'élection impériale, et qu'il traîne en longueur les opérations de la guerre. Vous devez savoir, Monsieur, que ce n'est pas ainsi que je l'attends, et que je ne prétends donner ma voix à l'électeur de Bavière que du moment où il agira, et que vos troupes entreront en Allemagne. Ne vous attendez à rien de moi avant que d'avoir agi, et soyez persuadé que, pour que je concoure à l'élection de l'électeur de Bavière, il faut que je sache de science certaine qu'il a commencé ses opérations, et que vos troupes volent à son secours en Allemagne. Voilà sur quoi vous pourrez prendre vos mesures. Je vous avertis en même temps que la Suède n'agit point, et que jusqu'à présent vous n'avez pas satisfait au moindre point de l'alliance. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

426. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A VERSAILLES.

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

Monsieur. Je m'attendais à trouver dans votre lettre quelque plan d'opération de guerre, mais j'ai été fort surpris de n'y trouver que des négociations. Je vous déclare donc ici, une fois comme toujours, que vous ne devez vous attendre à rien du tout de ma part, avant que

l'électeur de Bavière, ainsi que le roi de France, n'entrent en action, et que vous devez être persuadé qu'il n'y a rien à faire chez moi qu'en agissant. Dès que les Français auront passé le Rhin, dès que l'électeur de Bavière aura commencé ses opérations, je donnerai ma voix de mon côté, mais pas autrement, et ne vous donnez aucune peine de me faire changer d'avis, car ce serait inutile. J'espère donc, Monsieur, que vous penserez à remplir vos engagements, après quoi vous serez convaincu que je sais satisfaire aux miens. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

427. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 12. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ihr werdet aus der Anlage ersehen, was der Marquis de Valory über die Execution des Tractates an Mich geschrieben. Ihr sollet demselben aber in Meinem Namen, und zwar mit guter Art, jedoch dabei ganz sec, sagen, dass wie Ich Meines Ortes gesonnen wäre, Meinen Engagements ohnverbrüchlich nachzukommen, also Ich auch dagegen forderte, dass von ihnen ein gleiches geschehe, und dass dasjenige, so Mir versprochen worden, und welches die Base des ganzen Tractats wäre, heilig gehalten und zur bestimmten Zeit zur Execution gebracht werden müsste, widrigen Falls der Vertrag vergebens sei und Mich zu nichts verbinden könnte noch würde. Wie Ich dann Meine Stimme an Churbayern nicht eher geben würde, so Ich die reelle und nachdrückliche Execution dessen, so Mir davor versprochen worden, sähe. Was die Schweden anlanget, so hätte Ich Mich zu keinen Subsidiën verstanden, als wenn solche mit einer gewissen Anzahl Truppen in Kurland agireten. Könnte nun solches in diesem Jahre nicht geschehen, so wäre Ich auch zu keinen Subsidiën verbunden, und wann Schweden nur in Finnland agirete, so wäre dies eine Affaire des französischen Hofes; wann aber Schweden im kommenden Jahre in Kurland agiren würde, so würde Ich alsdann auch die versprochenen Subsidiën zahlen. Ich bin etc.

Friderich.

Dites à Valory que je ne me laisserai pas leurrer par un ecclésiastique, et que, si le Cardinal n'a pas envie de faire la guerre, il doit se désister de mon alliance; en un mot qu'il faut qu'il en passe par là ou par la fenêtre.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

428. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Podewils berichtet, Breslau 11. Juli:
„Milord Hyndford m'a dit qu'il avait
appris par un bruit de ville que Votre
Majesté avait donné ordre au prince
d'Anhalt de marcher avec son armée
d'observation et d'exécuter certains ordres
secrets.“

Lager bei Strehlen, 12. Juli 1741.

Ihr sollet ihm sagen, Ich wäre
sehr surpreniret, wie Mylord Hynd-
ford, den Ich allemal vor einen
vernünftigen Mann estimiret hätte,
sich über dergleichen Bruits in-
quietirte, und könnte Ich nicht
begreifen, wie es möglich ist, dass
er dergleichen ganz abgeschmackten
Zeitung einigen Glauben beimässe.
Wenn Ich dergleichen, wie er be-
fürchtet, intendirte, so würde es
der Fischmarkt zu Breslau gewiss
nicht zum ersten erfahren, und
wäre solche Entreprise schon eher
geschehen. Ich müsste aber daraus
fast urtheilen, dass man mit Zu-
sammenziehung der hannöverschen
Truppen etwas intendire, so der-
gleichen Zeitung ähnlich, und nun
besorgete, es wäre decouvriret
worden, mithin befürchtete, Ich
würde ein rechtmässiges Praevenire
spielen. Man sucht keinen hinter
der Thüre, man habe dann dahinter
gesteckt. Man handle aber nur
redlich, als Ich es zu thun in-
tentioniret bin, so wird keiner was
zu besorgen haben. Dieu et mon
droit. Dieses sollet Ihr ihm sagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

429. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Plotho berichtet, Hannover 7. Juli:
Harrington hat ihm mitgetheilt, dass
Robinson in Wien von der Königin von
Ungarn ihr Ultimatum einholen und das-
selbe alsdann persönlich in das preussische
Hauptquartier überbringen werde. Münch-
hausen hat ihm den Wunsch Georgs II.
zu erkennen gegeben, das Ultimatum des
Königs von Preussen zu erfahren.

Lager bei Strehlen, 13. Juli 1741.

Ich begreife nicht, was vor ein
Ultimatum Ich ferner von Mir geben
soll, da Ich noch nicht das ge-
ringste vernehme, dass der wiener
Hof sich wozu ausgelassen. Ich
habe die ganze Niederschlesie in-
clusive Breslau praetendiret, aus

Liebe zum Accommodement habe
Ich darauf Mein Ultimatum ge-
geben, der wienerische Hof refusiret
alles, so muss Ich bei Meiner
ersteren Praetension auf solche Art
bleiben. Man spricht beständig
von relachiren auf Meiner Seite,
und Ich soll gleichsam den Oester-
reichern den Frieden abbitten, die
doch klar genug zu verstehen geben,
dass sie eher Europa an allen vier
Ecken in Brand sehen, als Mir
die gebührende Satisfaction wegen
Meiner offenbar rechtlichen Forde-
rungen geben wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

430. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Lager bei Strehlen, 15. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Es ist Mir an-
genehm gewesen, dass Mich der v. Mardefeld durch Euch von der
bewussten Anecdote benachrichtigen wollen¹ und werde Ich solche
bestens menagiren. Diese Sache dürfte sich vor den Champion schlecht
endigen, auch wohl gar noch grössere Suiten nach sich ziehen. In-
zwischen besorge Ich doch, dass ein bekannter Hof durch denselben
Gelegenheit suchen wird, seine heimliche Machinationes und feindselige
Intriguen gegen Mich noch weiter zu poussiren, wenigstens den russischen
Hof von Mir zu alieniren, weshalb dann der v. Mardefeld mit aller
Vorsicht auf seiner Hut sein muss.

Der Verlust, welchen die Engelländer bei Carthagene erlitten,² wird
den englischen Hof in seinen Deseins sehr derangiren und solchen
etwas pliabler machen; Ich besorge jedoch, dass Ich durch einen
Contrecoup darunter mit leiden dürfte, weil dieser Ehec nicht nur die

¹ Mardefeld an Podewils, Petersburg, 24. Juni: „Le comte de Lynar a loué une
maison tout près du jardin impérial. Depuis ce temps, la Grande-Duchesse Régente
s'y va promener souvent, contre son ordinaire. Ce comte fait semblant de rechercher
avec beaucoup d'empressement la favorite de la Régente (Julie von Mengden), mais
ses vues vont beaucoup plus loin, et s'il réussit, ce sera quant à sa fonction future
un second Biron, mais alors il donnera sûrement du nez contre terre: la Régente
commence de mener le même genre de vie que sa mère faisait, étant extrêmement
paresseuse, et cela va si loin qu'elle est pour la plupart en déshabillé, sans panier,
un mouchoir de mousseline autour du front, et en tout décorée à la russe. Ses
dames, excepté la favorite, ne la voient souvent pas en trois heures.“ — 26. April 1741.

Jalousie der Holländer gegen Engelland verminderen, sondern auch selbst den Cardinal, welcher durch die Entreprise derer Engelländer auf Carthagene sehr animiret worden, nunmehr wiederum sehr ralentiren dörfte. Ihr sollet inzwischen dem Valory über gedachten Echec von Engelland in Meinem Namen ein Compliment machen. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung.

F.

431. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 15. Juli 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Um wegen der hannöverschen Mouvements auf guter Hut zu sein, so finde nöthig, dass Ew. Liebden den Etatsminister v. Boden dahin instruiren, dass derselbe den Tresor in aller Stille einpacken lasse und nebst der Argenterie zu Berlin alles dergestalt fertig halte, dass solches zusammen, auf die erste Ordre von Mir und sobald es nöthig sein wird, sicher nach Stettin transportiret und daselbsten auf dem Schlosse asserviret werden könne. Meine Nachrichten, welche Ich von Hannover habe und welche Ew. Liebden hierbei communicire, lauten noch zur Zeit, als ob die Operation der dortigen Armee noch so schleunig nicht geschehen würde, daher Ich glaube, dass es gut sein wird, wenn Ew. Liebden mit der Armee noch stehen bleiben, bis man näher siehet, wohin jene heraus wollen, wovon Ew. Liebden in Zeiten zu avertiren verhoffe. Inzwischen wird es Mir angenehm sein, wann dieselbe einen Operationsplan, auf was Art zu agiren sein würde, wenn Hannover die Maske abziehen wollte, entwerfen und Mir solchen zusenden wollen. Sollten Ew. Liebden noch etwas von Artillerie, als etwa ein zwölf Stück Dreipfünder gebrauchen, so können Dieselbe, falls so viel noch vorhanden sein, aus dem Zeughaue zu Berlin kommen lassen, wie dann auch rathen will, einige Zwölfpfünder daher kommen zu lassen, um sich deren auf denen Flügels zu bedienen. Ich bin auch resolviret, das zu Berlin stehende Jung-Dohnaische Regiment zu Ew. Liebden Corps d'armée stossen zu lassen, dahergegen das Braunschweigsche Regiment nach Berlin marschiren und die beiden Grenadiercompagnieen desselben die vom Jung-Dohnaischen Regiment zu Crossen ablösen sollen. Sollte dem Jung-Dohnaischen Regiment noch etwas an der Feldequipage fehlen, muss solches auf das schleunigste gemacht und angeschaffet werden. Ew. Liebden werden desfalls auch das gehörige zu besorgen belieben, Ich aber bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

432. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 16 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. Rien ne pourrait être plus agréable que la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire. Sensible à l'amitié du roi de France comme je le suis, les marques qu'il m'en donne par l'acomplissement de l'alliance, est tout ce qui pourrait m'arriver de plus flatteur.

Depuis ma dernière lettre, le roi d'Angleterre travaille à rassembler un corps considérable de troupes sur les confins de ses États; il a eu vent par la Saxe, et celle-ci par la Bavière, de nos engagements, de façon qu'il est temps, Monsieur, que vous songiez sérieusement à moi. Je n'ai rien tant à cœur que de remplir religieusement tous les engagements que j'ai pris avec le Roi votre maître, et tant que je vivrai, vous ne pourrez me reprocher la moindre tergiversation; mais vous vous souviendrez de tout ce que j'ai dit au maréchal de Belle-Isle, et de ce que je vous ai fait envisager, des suites qu'aurait l'alliance que je viens de signer. Faites donc, je vous prie, que vos ennemis et les miens ne deviennent pas les plus puissants par votre inaction; profitez du bénifice du temps et faites cette année les grandes choses que vous n'acheverez pas en dix, si vous ne profitez de vos avantages présents. Pour moi, je me fais une religion de mes engagements et une gloire de servir et de concourir à la grandeur et puissance du Roi votre maître, le seul allié que j'aurai de ma vie, pourvu qu'il ne m'abandonne point. Il serait superflu de vous dire, Monsieur, tout ce que je pense sur votre sujet; mon cœur est plein d'estime et d'admiration, ce seront les sentiments avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

433. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Camp de Strehlen, 16 juillet 1741.

Monsieur. Nous sommes à la veille de voir éclore une grande partie des événements que je vous avais annoncés à Mollwitz, comme étant une suite de l'alliance que je ferais avec le roi de France. L'indiscrétion de la Bavière a trahi notre secret de quelques mois trop tôt, ce qui a fait résoudre le roi d'Angleterre, par l'instigation de la Saxe, de former un camp sur l'Eichsfeld, composé d'Hanovriens, de Hessois, Danois et Saxons, le tout composant un corps de 36,000 hommes. Ce campement peut avoir trois objets en vue: ou de m'attaquer en cas que je refuse d'entrer dans leur alliance et d'accepter les conditions d'accommodement qu'ils me proposent, ce que je ne crains guère, si la

France veut, en remplissant ses engagements, agir en ma faveur au Rhin conjointement avec les Palatins et ceux de Cologne. Son second objet peut être d'attaquer l'électeur de Bavière ou de faire passer ce corps au secours des Autrichiens par la Saxe et la Bohême, ce qui n'est point à craindre, puisque, dans ce cas, je pourrais entrer dans leur pays et leur prendre jusqu'à leurs trésors d'Hanovre. Leur troisième dessein pourrait être d'opposer une armée aux Français du côté de la Moselle, ce qui, je pense, ne vous arrêtera pas. De ces trois desseins celui de m'attaquer me paraît le plus raisonnable.

Vous concevrez donc, sans que j'appuie davantage là-dessus, la nécessité qu'il y a de vous hâter de remplir vos engagements. Il ne s'agit pas ici de voir tranquillement battre une flotte espagnole ou anglaise, mais il s'agit de secourir les fidèles alliés ou de n'en avoir jamais. La France peut frapper à présent le plus grand coup qu'elle ait donné de sa vie; au lieu de ramper à sa puissance, elle y arrivera à pas d'Homère, et vous avez devant vous la plus belle moisson de lauriers que jamais général en France ait pu faire. Les événements ont assez bien justifié mes conjectures; vous verrez par la suite que je me ne trompe non plus à présent. Peut-être me trouvez-vous importun, si c'est l'être que de vous presser de faire ce que jamais la France a pu imaginer de plus grand et de plus glorieux. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

434. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 18. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Auf dasjenige, so Ihr Mir unterm gestrigen Dato meldet, gebe Ich Euch in Antwort, wie es Mir lieb sein wird, wann sowohl Mylord Hyndford als der v. Schwicheldt übermorgen nach Strehlen kommen wollen, da Ich dann selbige hier im Lager sprechen werde.¹ Ihr sollet gleichfalls mit anhero kommen, woselbst Ich Euch, wann es sonsten sonder Ombrage zu geben geschehen kann, vorher gerne sprechen werde. Die Propositiones des v. Schwicheldt anlangend, so finde, dass bei denen epineusen Conjoncturen, worinnen Ich jetzo stehe, man solche nicht gänzlich refusiren, sondern darüber in Negociation treten müsste, jedoch dergestalt, damit man allemal entweder eine Thür offen behielte, um sich mit bonne grâce darauszuziehen, oder aber, wenn von Seiten Frankreichs mehr versprochen worden, als es zu halten gesonnen oder zu praestiren im Stande ist, seine Liaisons mit Hannover machen zu können, so dass derjenige, so Mich zu dupiren gedenket, sich am Ende

¹ Protokolle der Audienzen, welche die Gesandten am 21. Juli hatten, liegen nicht vor. Hyndford's Bericht an seinen Hof vom 24. Juli bei v. Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 137. Vergl. auch unten Nr. 454, S. 298.

selbst dupiret finde. Dem Marquis de Valory sollet Ihr von der Ueberkunft des Hyndford und des Schwicheldt Nachricht geben, und ihn sonder Affectation desfalls rassuriren, jedennoch von der Convenienz, so man hannöverischerseits mit mir zu machen intendiret, keine Overture thun noch Euch deshalb etwas merken lassen, wie denn auch der Schwicheldt sich desfalls sehr geschlossen halten würde, da derselbe sowohl als Ihr erkennen werdet, dass seine Negociation ein impenetrables Secret erfordert. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

435. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 23. Juli 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 16. und 19. d. sind Mir wohl überbracht worden, und bin Ich von dem darin gemeldeten Plan, welcher Gestalt Ew. Liebden mit Dero unterhabenden Armee Dero Operationes vorzunehmen vermaßen, wenn es die Umstände erfordern sollten, gegen Hannover oder gegen Sachsen zu agiren, gar sehr zufrieden, habe auch Ew. Liebden besondere Obligation, wegen der hierunter genommenen prompten Bemühung, und dass Dieselbe auf alle Fälle das nöthige deshalb vorläufig disponiren wollen. Es gewinnt aber das Ansehen, als ob sowohl durch den Echec, welchen die Engelländer bei Carthagene erlitten, als auch durch die Mouvements, welche allen Nachrichten nach von Frankreich und Baiern gemacht werden, die Sachen eine andere Face bekämen, und der hannöversche Hof noch wohl bedenken haben dürfte, vor der Hand gegen Mich öffentlich etwas feindseliges zu tentiren. Es hat Mir solches nicht nur der p. v. Plotho zu Hannover nicht nur melden, sondern Mich auch dabei versichern wollen, wie er Ursach habe zu glauben, dass, ob zwar die 6000 Hessen zum Marsch bereit ständen, dennoch der Prinz Wilhelm von Hessen declariret haben sollte, dass man hessischerseits nicht gewillet sei, solche Truppen gegen Mich employiren zu lassen. So schreibet Mir auch der p. Destinon aus Hamburg, dass die dänische Auxiliärtruppen noch zur Zeit sich nicht movirten; aus Sachsen aber meldet der p. Ammon, dass die dortigen Regimenter nicht nur in ihren Cantonirungsquartieren ruhig wären, sondern dass auch der dortige Hof den hannöverischen die Ueberlassung derer verlangten 6000 Mann weigere, auch wiederholentlich declariret habe, dass man dorten neutral bleiben und an Hannover keine Truppen überlassen würde. Ob Ich nun schon allem diesen nicht traue und persuadiret bin, dass Ich Ursach habe, sehr wohl auf Meiner Hut zu sein und die Menées des hannöverschen Hofes sowohl als des sächsischen zu beobachten, so halte doch davor, wie Meine Umstände erfordern,

dass Wir dorten noch zur Zeit ruhig bleiben, bis man näher einsehen kann, wohin vorgedachte beide Höfe eigentlich hinaus wollen. Daher dann vor der Hand es auch noch nicht von Nöthen sein wird, dass Ew. Liebden die beiden Regimenter von Jung-Dohna und Prinz Heinrich zur Armee kommen lassen, vielmehr zur Evitirung aller Ombrage es besser sein wird, dass solche noch in ihren Garnisonen stehen bleiben. Sollten es die Umstände hiernächst erfordern, dass Ew. Liebden diese Regimenter an Sich zögen, so kann solches in wenig Zeit geschehen, und ist Meine Intention, dass solche alsdann nicht mit eignen Pferden, sondern mit Vorspann marchiren sollen; Ew. Liebden aber haben dahin zu sehen, dass indessen der Obriste von Massow ihm die völlige Feldequipage fertig schaffe, damit es darunter an nichts fehle, bis auf die Pferde, welche sie vorgedachtermassen nicht nöthig haben. Das Braunschweigische Regiment aber kann inzwischen nach Berlin marschiren und daselbst seine Dienste thun, da Ich es in Stettin so nöthig nicht finde. Die Verstärkung derer Magazine für Halle und Magdeburg kann also auch noch etwas Anstand haben, wegen aller vorstehenden Umstände dann Ew. Liebden den p. Deutsch zu instruiren haben werden. Mit des Obristen Prinz Moritz Liebden werde auch wegen der eigentlichen Situation von Wittenberg sprechen; was aber die Sachsen von Canons und Ammunition dahin schaffen, sehe noch zur Zeit nicht anders an, als sich dorten nur in Defensionstande zu setzen. Die von dem Jung-Dohnaschen, Prinz-Heinrichschen und Braunschweigischen Regiment auf Werbung commandirte Officiers wollen Ew. Liebden inzwischen nur dahin abgehen lassen, und approbire Ich, dass der Obriste von Massow ihnen die dazu accordirte 6000 Thaler auszahlen lassen. Die nach Berlin aus der Armee commandirte 200 Mann können Ew. Liebden, wenn es zum Marsch kommet, einziehen, gleichfalls alsdann auch die Dero Armée noch fehlende 60 Canoniers daher kommen lassen; zur Bedeckung derer sodann in Brandenburg zurückbleibenden Kranken wird es genug sein, wenn von dem berlinischen Garnisonregiment ein Commando von etwa 60 bis 70 Mann dahin beordert wird, um daselbsten nur die Thore zu besetzen. Wegen der zwei Grenadiercompagnien von Jung-Dohna ist Meine Intention, dass solche auch noch zur Zeit zu Crossen stehen bleiben, die zwei Grenadiercompagnien von Braunschweig aber demohnerachtet dahin marchiren sollen. Dass der sächsische Hof die zu Torgau arretirt gewesenen Husaren auf eine so obligeante Art losgegeben, ist Mir sehr angenehm gewesen, welches Ew. Liebden, dass Ich in allen Fällen gleiche Attention vor gedachten Hof haben würde, gehöriges Ortes versichern können, zu welchem Ende die Mir communicirte Briefe des Grafen v. Brühl und General v. Baudissin hierbei zurück erfolgen. Uebrigens werde von Ew. Liebden ferner erwarten, was die von Deroselben ausgesandte Officiers berichten werden, und wird sich daraus mit zeigen, was zu thun und zu lassen sei. Wann auch schliesslich Ew. Liebden Meine Ueberkunft nach dem dortigen

Lager wünschen, so versichere, dass es Mir eine wahrhafte Freude sein würde, Dieselben daselbst zu embrassiren, um das nöthige mündlich zu concertiren, die hiesigen Umstände aber wollen Mir dieses Vergnügen noch nicht erlauben, da Ich noch nicht versichert bin, ob nicht der Feind, aller darwider seienden Apparence ohnerachtet, dennoch einen Coup de désespoir tentiren dürfte, dass also dieser und anderer Umstände halber Meine Gegenwart allhier annoch nothwendig erfordert wird. Ich beharre mit beständig wahrer Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

436. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 26 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu avec bien de la satisfaction, par la lettre que Votre Altesse Électorale m'a fait le plaisir de m'écrire, qu'Elle se dispose de plus en plus à Se faire rendre raison de Ses prétentions sur l'héritage de feu l'Empereur. Personne au monde ne verra Ses succès avec plus de plaisir que moi, et j'y contribuerai volontiers de mon côté. Je Lui envoie incessamment mon maréchal de Schmettau, qui est au fait des affaires autrichiennes plus que qui que ce soit, et qui lui démontrera combien sont vaines les appréhensions que pourrait Lui causer le fantôme d'une armée autrichienne; je l'appelle de ce nom, puisque de toutes ces troupes, spécifiées sur la liste, il ne se peut assembler en Bohême qu'un corps tout au plus de 6,000 hommes; le reste est si éloigné que tout au plus cela pourrait arriver au rendez-vous dans deux mois; ainsi il faut que Votre Altesse Électorale presse la France, et qu'Elle se hâte Elle-même d'agir, pour prévenir les autres.

Je vous conjure, par tout ce qui vous est le plus au cœur, pour l'amour de vos intérêts et de la cause commune, écoutez toutes mes raisons que le maréchal de Schmettau a ordre de vous dire, et au lieu de marcher en Bohême, portez toutes vos forces à Vienne: c'est le moyen de finir la guerre par un, au lieu que vous la traînez en longueur en entrant en Bohême, et que vous ne faites que blesser la cour de Vienne, au lieu de lui porter le coup mortel; je vous conjure encore une fois d'y penser mûrement.

Je suis avec toute l'estime et tout l'attachement imaginable, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin

Federic.

P. S. Je vous prie de ne point ajouter foi aux faux bruits que l'on fait courir à Vienne sur mon sujet.

Si le comte Törring était muni de pleins-pouvoirs, le jour qu'Elle commencera Ses opérations sera celui de notre alliance.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

437. INSTRUCTION VOR DEN GRAND-MAÎTRE DE L'ARTILLERIE
FREIHERRN VON SCHMETTAU WEGEN SEINER SENDUNG
NACH MÜNCHEN.

[Lager bei Strehlen, Juli 1741.]¹

1. Es soll derselbe von hier sogleich nach München gehen, bei seiner Ankunft daselbst aber sich bei des Churfürsten von Baiern Durchlaucht melden und um eine besondere Audienz, jedoch sonder einigen Eclat noch Ceremoniell, anhalten.

2. Sobald er solche erhält, hat er des Churfürsten Durchlaucht das ihm mitgegebene Schreiben nebst einem convenablen Compliment von Mir zu überreichen und des Churfürsten Durchlaucht von Meiner wahren und ohnveränderlichen Freundschaft und besonderen Hochachtung in verbindlichsten Terminis zu versichern.

3. Der Hauptgrund seiner Commission daselbst bestehet darin, dass, da des Churfürsten Durchlaucht im Begriff stehen, gegen das Haus Oesterreich zu agiren und Dero Rechte auf solche Succession zu verfolgen, er alle nur ersinnliche Persuasiones brauchen soll, um des Churfürsten Durchlaucht dahin zu disponiren, damit Dieselbe, statt Dero Operationes in Böhmen vorzunehmen, solche auf die österreichische Lande richten, mit der Armee dahin und gerade auf Wien marschiren und daselbst agiren, als wodurch der ganzen Sache in kurzem und auf einmal ein Ende gemacht werden kann, des Churfürsten Durchlaucht aber nicht nöthig haben dürften, ihre Forces dermassen zu theilen, als wie Dieselben genöthiget sein möchten, wann Sie in Böhmen agirten und Dero Lande jeglicher Zeit gegen die Oesterreicher decken müssten.

4. Muss derselbe zugleich des Churfürsten Durchlaucht äusserst animiren, Dero operationes nicht länger auszusetzen, sondern je ehe je besser zu poussiren, damit das favorable Tempo nicht vorbei gehen dürfe.

5. Diese ganze Commission muss derselbe mit dem grössten Secret von der Welt tractiren, und sich davon gegen keinen, als nur allein gegen des Churfürsten Durchlaucht heraus lassen, sonsten aber Niemanden, auch selbst Meinem dort subsistirenden Minister, dem Geheimen Rath von Klinggräffen, nichts davon eröffnen.

¹ In der Vorlage undatirt. Schmettau hatte am 26. Juli seine Abschiedsaudienz bei dem Könige; in einer Eingabe von demselben Tage bittet er um seine Instruction. Er verlässt Strehlen am 27. Juli.

6. Welcher Gestalt die dortigen Kriegesverfassungen sein und wie darunter zu Werke gegangen werde, ingleichen wie die Armee und deren Generalität ist, auch was vor Anstalten wegen der Artillerie, dergleichen wegen der Magazins gemacht werden, darnach hat sich derselbe genau zu erkundigen, um Mir davon ausführlichen und zuverlässigen Rapport erstatten zu können; wie dann derselbe überhaupt auf alles dasjenige, so Meine Attention meritiret, genau Acht zu haben und seinen Rapport davon zu erstatten hat.

7. Sollte er an Mich schreiben, so hat er vor die richtige und sichere Beförderung seiner Briefe alle Vorsorge zu tragen, und falls solches Sachen von Secret sein, selbige zu chiffriren, sich auch alsdann dazu des Chiffres, welchen obermeldeter der p. v. Klinggräffen hat, zu bedienen.

8. Soll er auf die Oesterreicher ihre Demarchen sehr vigiliren und Mir, nach exigence du cas, prompte informiren, und zurücke kommen, entweder wenn er siehet, dass seine Commission infructueuse ist, oder dass er vollkommen reussiret hat. Bei seiner Zurückkunft werde Ich, wie Ich hoffe, von ihm Ursache haben zufrieden zu sein, ihm den Orden geben.

(L. S.)

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Absatz 8 eigenhändig.

438. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 19. Juli: Graf Brühl hat ihm unter dem Siegel der Verschwiegenheit neue Vermittelungsvorschläge für den Conflict zwischen Preussen und Oesterreich mitgetheilt: Gegen Abtretung eines Theiles von Geldern (oder von Glogau mit Grüneberg) Zahlung von zwei Millionen, Garantie der jülichbergschen Succession, soll Preussen seine Stimme für die Kaiserwahl dem Herzog von Lothringen geben und dem Hause Oesterreich Hülfsstruppen senden. — Heute hat Brühl, als Ammon ihm, um Missverständnissen zuvorzukommen, seinen Bericht über diese Vorschläge vorgelesen, allerhand Clauseln hinzugefügt.

Er soll sich mit denen dortigen Ministers gar nicht über dieses Sujet einlassen, und zwar wohl anhören, was sie davon sagen, auch solches berichten, ihnen aber nicht darauf antworten, und falls nach der Antwort gefragt wird, sagen, er habe noch keine Resolution noch Antwort bekommen, oder ihm manquirte der Posttag noch, und was dergleichen Defaiten mehr sein, ohne darüber sich einzulassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

439. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 29. Juli:
 „Le marquis de Valory insiste par ordre de se cour pour qu'il plaise à Votre Majesté de donner à Son ministre à la diète d'élection des ordres positifs et minutés de se conformer en tout aux démarches du maréchal de Belle-Isle, conjointement avec les ministres de Bavière, palatin et autres qui peuvent avoir les mêmes intérêts à ménager avec la France que Votre Majesté.“ Podewils schlägt dagegen vor: „Votre Majesté, ayant ci-devant déclaré qu'Elle ne ferait faire aucune démarche en faveur de l'électeur de Bavière, à moins que ce prince, de concert avec la France, n'ait commencé les opérations, on pourra, à ce qu'il me semble, ordonner au sieur Broich en termes généraux d'aller en tout de concert avec le maréchal de Belle-Isle . . . , mais que, dans des cas d'importance, il prie le susdit maréchal de vouloir bien de bonne heure lui communiquer ses idées sur ce qu'il y aura à faire, pour que, quand les affaires sont de trop de conséquence, il en puisse faire part à Votre Majesté.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Lager bei Strehlen, 29. Juli 1741.

Ganz recht! und ist die Sache sehr wohl zu fassen, damit man uns nicht imposire, denn die Stimme zur Kaiserwahl dasjenige ist, womit wir uns helfen und unsere Sache im Stande halten müssen, sonsten wir plantiren und zwischen zwei Stühle zu sitzen kommen können.

440. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 30. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe Euch über dasjenige so der Marquis de Valory wegen dem v. Broich zu ertheilenden indeterminirten Instructionen verlangen wollen, Meine Intention zu Eurer Direction bekannt machen lassen, und wiederhole dasselbe hierdurch dahin, dass zwar der von Broich in allen ordinären Sachen de concert mit dem Maréchal de Belle-Isle gehen und sich in allen Stücken in solchen fügen soll, was aber die Hauptsachen anlangt, und was sonst Sachen von besonderer Importance und Folgerungen seind, davon muss derselbe jedesmal zuvor durch expresse Couriers oder Estafetten an Mich berichten, seine Briefe auch wohl chiffiren und Meine Resolution darauf gewärtigen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

441. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

Monsieur. Charmé de vos dépêches, que je viens de recevoir, j'ai d'abord donné ordre que mon ministre à Francfort se conforme à ce que le maréchal de Belle-Isle jugera à propos de faire, mais j'espère aussi qu'en bon allié on voudra bien me communiquer de quoi il s'agit, et le plan qu'on s'est formé pour l'élection impériale. Quant à la Saxe, il faut que vous sachiez que ses intérêts sont pour le présent étroitement liés avec l'Hanovre, et qu'ils ne veulent que vous tirer les vers du nez, pour en faire des ouvertures à leurs alliés, ce qui accélérerait simplement les préparatifs de guerre de leur côté. Ainsi je crois que le meilleur serait d'attendre l'entrée des troupes de France en Allemagne, pour lui en parler alors sur un ton positif.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

442. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. Vous pourrez être persuadé que ma satisfaction est pleine, de voir par les lettres que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, combien le Roi a la bonté de penser à moi et d'agir en ma faveur. Vous pouvez l'assurer, Monsieur, que ma reconnaissance sera éternelle, et que je remplirai toujours à la rigueur tous les engagements d'un fidèle allié. J'ai donné des ordres à mes ministres à Francfort et à mes généraux d'agir en tout en conséquence de ce que M. de Belle-Isle pourra désirer d'eux, et vous pouvez vous reposer sur moi dans toutes les occasions, où vous verrez avec quelle vivacité je me porterai à tout ce qui peut faire plaisir et être avantageux au roi de France. Ce sont des sentiments inaltérables en moi, et qui vont de pair avec la parfaite estime et la haute considération avec laquelle je suis à jamais etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

443. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.¹

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

Mon cher Ami. J'ai reçu avec toute la satisfaction imaginable les deux lettres que vous me faites le plaisir de m'écrire. Ce qui me charme le plus, est de voir les bonnes dispositions que le roi de France

¹ Nach Chambriers Bericht, Paris 31. Juli, verliess Belle-Isle am 25. Juli Paris, um sich nach Frankfurt a. M. zu begeben.

vient de faire pour la gloire de son règne et pour le secours de ses alliés. Il n'y a, je crois, rien à ajouter aux mesures qu'on a prises, et je suis dans la persuasion que rien au monde ne pourra mettre d'obstacle à la sagacité de ces arrangements. Je vous ai mille obligations, en particulier, des peines et des soins que vous avez pris dans cette affaire, qui ne pourra que vous faire une réputation immortelle. J'ai donné ordre à mon ministre à Francfort de se conformer en tout à vos volontés, et de coopérer, autant qu'il est en lui, à toutes les fins que vous vous proposez. J'ai donné des ordres au lieutenant-général Dossow, gouverneur de Wésel, de ne vendre de mes magasins à qui que ce soit qu'au Roi votre maître. Quant aux munitions de guerre, cela ne souffre aucune difficulté, et vous pouvez être pleinement persuadé que vos troupes trouveront, passant par mes États, tout le secours qu'il sera en mon pouvoir de leur administrer, et qu'elles y seront reçues comme elles le pourraient être en France. En un mot, je suis inébranlable dans la résolution de remplir en tout et partout mes engagements à la rigueur, et de ne manquer jamais aux devoirs d'un bon et fidèle allié du Roi votre maître. Il n'y a rien à désirer au plan que vous vous êtes proposé, touchant les opérations de la campagne, sinon que j'ai des scrupules non mal fondés sur l'accession que vous espérez de la Saxe. Vous pouvez leur révéler notre mystère, dès que vos troupes auront franchi les barrières du Rhin, mais en cas que vous les trouviez irrésolus, ne serait-il pas nécessaire que les 50 bataillons et les 10,000 chevaux vinsent tous en Bohême? C'est ce qu'il faut laisser à votre prudence à considérer, pour que vos troupes de la tête ne se trouvent pas trop faibles, au cas que le Roi, électeur de Saxe, ne se joignît point à nous, mais à nos ennemis. Je vous embrasse mille fois, mon cher Maréchal, et je vous prie d'être persuadé que personne n'est avec plus d'estime et de considération que je le suis etc.

Federic.

Je félicite le Roi de France de ce qu'il a déclaré le maréchal de Belle-Isle généralissime des ses armées en Allemagne.

Le marquis de Valory vous remettra, Monsieur, le chiffre dont vous pourrez vous servir, s'il vous plaît. Notre correspondance, en attendant, ne peut aller que par la Saxe, et moyennant le ministère de vos courriers.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

444. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON SCHWERIN IN BRESLAU.¹

Mein lieber Generalfeldmarschall von Schwerin. Ich habe Euch hierdurch eine Sache eröffnen wollen, deren Importance, und wie höchst

¹ Ohne Datum. Die Antwort Schwerins ist vom 2. August.

nöthig es sei das Secret davon zu menagiren, Ihr bei der ersteren Ansicht ermessen werdet. Euch ist nämlich bekannt, in was vor Umständen Ich von Anfang Meiner hiesigen Expedition und bis jetzo zu mit der Stadt Breslau gestanden, und dass, ohnerachtet Ich dieser Stadt eine sehr genereuse Capitulation zugestanden und dieselbe in allen Gelegenheiten äusserst menagiret habe, dennoch das Betragen des dortigen Magistrats und eines Theils der dortigen Bürgerschaft gegen Mir sehr équivoque gewesen. Ihr wisset von selbst, was es vor Mühe gekostet um zu verhindern, dass anfänglich diese Stadt keine österreichische Garnison eingenommen, und dass dieselbe sich endlich zu der Mir in vielen Stücken gewiss praejudicirlichen Capitulation accommodiret hat. Die Menées des dortigen Magistrats und das heimliche Verständniss mit denen Oesterreichern ist inzwischen beständig fortgegangen, wovon Ich genug Proben habe, und bin Ich versichert, dass nicht nur, falls es mit der Action bei Mollwitz anders ausgeschlagen wäre, der Magistrat nebst denen Katholischen denen Oesterreichern Thür und Thore eröffnet und alles, was von Mir in und vor der Stadt gewesen wäre, letzteren sacrificirt haben würden, sondern auch dass noch beständig intriguiret wird, die ihnen so liebe Oesterreicher dahin zu ziehen, um vielleicht durch eine Surprise dieselbe in die Stadt zu bringen oder wenigstens Meine dasige Magazins zu ruiniren. Es ist auch ausser allem Zweifel, dass die Occupation von Breslau noch beständig das But derer Oesterreicher ist, und dass dieselbe Mich damit bei allen Gelegenheiten zu allarmiren, auch Mich in allen andern Entreprisen damit zu behindern suchen, zu geschweigen derer Cabales, welche die Magistratspersonen bei denen auswärtigen Höfen und deren Ministres wider Mich machen; wie Ich denn noch ohnlängst benachrichtiget worden, dass der Magistrat an einem gewissen Hofe über Mich und Meine Armee Beschwerden geführt und so viel an ihm gewesen auswärtige Protection suchen wollen. Ich bin also dieses beständigen Cabalirens müde und daher determiniret, solchem ein Ende zu machen, Meinen Feinden das Praevenire zu spielen und durch eine Surprise und Coup de main Mich der Stadt Breslau zu bemächtigen. Wie aber dieses an sich eine so delicate und importante Sache ist, so habe Ich hierunter mein Vertrauen lediglich auf Euch gerichtet und bin von Eurer Treue und Dextérité persuadiret, Ihr werdet solches so verschwiegen als mit aller Geschicklichkeit glücklich ausführen und indessen alles dazu mit so vieler Vorsicht praepariren, dass Niemand das geringste von Meinen Absichten soupçonnire, indessen aber alles dazu parat sei.

Mein Plan dazu ist folgender. Ich lasse das Jung-Dohnasche Regiment von Berlin anhero marschiren und werde vorgeben, dass Ich selbiges oder die beiden zu Breslau befindliche Bataillons nach Brieg und Ohlau in Garnison verlegen werde.

Gegen den Tag nun, dass solches zu Breslau ankommt, werde den Obristen Prinz Moritz mit einem Bataillon seines Regiments über

die Oder gehen lassen, um auf der anderen Seite von Breslau bei der Hand zu sein, von hier aus aber werde noch ein Paar Grenadierbataillons detachiren, um solche zur Surprise bei der Hand zu haben. Diese Bataillons nebst denen, welche bereits in denen dortigen Vorstädten sein, müssen alsdann suchen, wenn es Zeit sein wird, sich zuvorderst derer Thore von Breslau, darauf sogleich des Arsenal's zu bemeistern, auch den Wall zu bekommen und die Stücken auf solchem umzukehren und gegen die Stadt zu pointiren, zugleich muss gesucht werden, sich der Person des Commandanten und derer sämtlichen Magistratspersonen zu versichern, der erstere indess höflich tractiret, durch alle Promessen zu gewinnen gesucht, letztere aber sämtlich in Arrest und in Sicherheit gebracht werden. Die Nassauischen Dragoner müssen zu gleicher Zeit in die Stadt einrücken und nichts thun, als überall die Strassen und Carrefours patrouilliren, um, wenn sich etwa einige Leute sammeln wollten, solche sogleich auseinander zu jagen und alles Attrouplement zu verhindern. Was aber sodann weiter zu thun, werde Ich vorkommenden Umständen nach Eurer Dextérité überlassen. Der Bürgerschaft muss alle Gnade, und dass sie weder sammt noch sonders das Geringste verlieren sollten, versichert werden, woferne sie sich nur ruhig halten würden, wie dann alle Désordres und das Plündern auf das äusserste verhütet werden und kein Soldat bei Todesstrafe aus Reih und Gliedern gehen soll. So viel es möglich ist, muss die Güte gebraucht, wo aber solche nicht verfangen oder Gewalt gebraucht werden will, solche wieder mit Gegengewalt vertrieben werden. Meine in den Vorstädten befindliche Magazins müssen wohl besetzt werden, damit gegen solche nicht etwas schädliches tentiret werden kann. Wenn wir von der Stadt Meister sein, sollet Ihr überall eine vollkommne Amnestie ausrufen, und Jedermann, soviel immer möglich, rassuriret werden. Ich aber werde darauf bedacht sein, die auswärtige Ministres aus der Stadt anhero kommen zu lassen, wie Ich dann auch einige derer vornehmsten aus denen Magistratspersonen, so Mir am verdächtigsten sein, de bonne manière anher zu bringen suchen werde. So wenig das Feldcommissariat als den von Podewils müsset Ihr von dieser Entreprise nicht das geringste merken lassen, jedennoch ist auf Mittel zu denken, wie vorher sowohl die Feldkriegeskasse als die importantesten Papiere des von Podewils, auch des Feldcommissariats, gesichert werden. Da Ich auch eine grosse Partie wohlgesinnter Bürger in der Stadt habe, so sollet Ihr Euch des p. Morgensterns bedienen, damit derselbe in seinem bisherigen Tramiren continuire und unter dem Namen des Dr. Freyers die Mir affectionirte Bürger in guten Gedanken und Neigung gegen Mich conservire, von Meiner Intention aber müsset Ihr demselben nicht das Geringste eröffnen.

Ihr habt also von der ganzen Entreprise einen ordentlichen Plan und Disposition zu machen und Mir solchen zu Meiner Approbation in Zeiten einzusenden, wobei aber die Wichtigkeit der Sache erfordert,

dass Ihr, um das Secret äusserst zu menagiren, alles eigenhändig schreibet, auch sogar alle Soupçons verhütet. Ich bin von Eurer Treue und Capacität versichert, Ihr werdet alles wohl überlegen und so einrichten, damit an einem glücklichen Ausschlag der Sache nicht zu zweifeln. Wohergegen Ihr versichert sein könnet, dass Ich dieses Mir so grossen und importanten Diensts lebenslang ohnvergessen sein und Euch in allen Gelegenheiten marquiren werde, mit was vor Estime und Verbindlichkeit Ich bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept

445. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 1. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ihr sollet den Marquis de Valory zugleich avertiren, dass der österreichische General Browne zu Dresden sei, um daselbst einen Renfort von 10,000 Mann zu sollicitiren. Er möchte also den p. Desalleurs davon sofort avertiren, damit derselbe solchem äusserst contrecarrirte, wie er, der p. Valory, dann auch seinem Hofe davon Nachricht geben möchte. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung.

Fr.

446. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 2. August 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden werden aus der anliegenden Zeichnung mit mehrerm zu ersehen belieben, welchergestalt die Regimenter hinfüro in der Armee campiren sollen, und zweifele Ich nicht, Ew. Liebden werden in der dortigen Armee hiernach alles disponiren. Da auch ohnlängst von des Generalmajor Prinz Dieterich Liebden das zwischen Mir und den Oesterreichern errichtete Cartell zu Stande gebracht worden, so haben Ew. Liebden davon einige Exemplaria hierbei zu empfangen und bin Ich von gedachtes Prinzen Liebden und dessen Betragen sehr zufrieden. Was bei der Armée seither wieder vorgefallen, werden Ew. Liebden aus der Anlage¹ zu ersehen belieben; noch zur Zeit ist wenig besonderes weiter vorgefallen, doch will durch die ausgewechselte Officiers verlauten, ob wolle der Feind sich moviren und habe seine Bagage nach Jägerndorf geschicket, lasse auch an Brücken über die Neisse arbeiten, welches, in wie weit solches gegründet und was der Feind solchenfalls intendiret,

¹ Lettre d'un officier prussien, du camp de Strehlen 1^{er} août 1741; bei Droysen, Die preuss. Kriegsberichte der beiden schlesischen Kriege, Beiheft zum Militärwochenblatt, 1876, Nr. 9, S. 344.

erwarten werde.¹ Da Ich auch vernommen, dass Ew. Liebden gerne sähen, wenn dem dortigen Kriegscommissario Schmidt das Praedicat eines Kriegsrathes beigelegt würde, so habe Ich solches gerne accordiret und, um Ew. Liebden Meine Gefälligkeit zu bezeigen, die in Abschrift anliegende Ordre ergehen lassen. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

447. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 3. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Ihr sollet den Capitän, welcher bei dem bairischen Gesandten Graf Törring ist, fragen, ob er keine Pleinpouvoirs² mitgebracht habe. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

448. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 3. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Es thut Mir leid aus Eurem Schreiben vom 2. d. zu ersehen, dass die Estafette mit der chiffirten Depesche an den v. Broich³ durch eine feindliche Partei aufgehoben worden. Ich hoffe aber, es werde alles dergestalt wohl chiffirret sein, dass der Feind davon keinen Gebrauch machen kann, wie es Mir dann auch lieb sein wird, wenn keine andere Sachen von Importance dabei gewesen, als welches Ihr Mir allenfalls nur frei melden sollet. Wegen der Sicherheit der Correspondance werde Ich sonsten die erforderliche Anstalten machen, und müsset Ihr nur in ein Paar Tagen nichts abgehen lassen, alsdann die obermeldete Partie hoffentlich nicht nur zurückgeschlagen sein wird, sondern Ich auch andere Veranstaltung machen werde.

Da sich auch besage Eures gestrigen Schreibens wieder eine neue Scene wegen der von Hyndford gemeldeten Ankunft des Robinson aufthun will, so habe Ich bereits diesen Morgen den verlangten Passeport an den Generalmajor Prinzen Dieterich nach Grottkau gesandt, um solchen daselbst an den Generalmajor Lentulus zu geben. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

¹ Vergl. Droysen V, 1, 304. — ² Für die Allianzverhandlungen zwischen Preussen und Baiern. — ³ Vergl. oben S. 288.

449. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 4. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Da der englische Gesandte Robinson zu Breslau angekommen sein wird, so werde Ich gerne sehen, dass Ihr mit demselben herkommet. Ich bin etc.

Vous direz à Valory qu'il peut compter que je n'entrerais en aucune négociation sérieuse avec Robinson, et que je me moquerai de lui après l'avoir amusé. A présent il est temps de faire alliance avec Bavière. Et dites à Valory que les passe-ports qu'il me demande n'auront aucune difficulté.

Federic.

Que Valory envoie un exprès de l'autre côté de l'Oder, avec les dépêches de Broich.

Nach der Ausfertigung. Die beiden Zusätze eigenhändig.

450. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 4. August 1741.

Podewils berichtet, Breslau 3. August: Der Generallieutenant v. Dossow bittet um Verhaltensmassregeln in Betreff der eventuellen Besitzergreifung von Ravenstein. „Il est vrai que Votre Majesté souhaite d'avoir en échange et en guise d'équivalent pour cette seigneurie, par manière de composition avec l'électeur de Bavière, le château et le district de Glatz en Bohême. J'ai parlé aussi à différentes reprises au marquis de Valory, . . . mais j'ai remarqué . . . que l'on ne pourra jamais se résoudre de laisser cette place comme la clef de la Bohême . . . entre les mains de Votre Majesté. De sorte que dans cette incertitude il me paraît . . . qu'on pourra laisser subsister dans son entier les ordres et dispositions faites autrefois par rapport à la prise de possession du château et de la seigneurie de Ravenstein.“

Gut, man kann aber deshalb gelegentlich wieder nach Frankreich schreiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

451. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 5. August 1741.

[Podewils] soll an Valory sagen, dass er an den Churfürsten von Baiern einen Courier schicken und schreiben möchte, dass der Churfürst

seine Pleinpouvoirs an Törring schicken könnte. Uebrigens, da der Churfürst sich zeithero wegen eines Accommodements jedesmal sehr ombragiret hätte, so möchte Valory denselben durch solchen Courier zugleich rassuriren und ihm versichern, dass Ich durch die Ankunft von Robinson in Meinen Sentiments nicht changiren, sondern bei Meinen Engagements bleiben würde, zu dem Ende Ich die Pleinpouvoirs verlangete, und möchte der Churfürst allen den Bruits, welche der österreichische Hof bei dieser Gelegenheit wieder ausstreuen würde, nicht den geringsten Glauben beilegen. Diesen Courier möchte Valory sogleich depechiren, und jenseits der Oder en cachet wegschicken.

Mündliche Resolution auf Bericht Podewils', Breslau 4. August. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

452. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 6. August 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Es ist Mir Ew. Liebden Schreiben vom letzten Julii nebst der aus Halle erhaltenen Nachricht wohl zu Händen gekommen, und bin Ich Deroselben für die Communication obligiret. Ich halte indessen noch nicht dafür, dass die Sachsen durch die pressirte Verfertigung der Stiefeln mehr intendiren, als ihre Cavallerie zum Stande zu bringen. Sonsten wäre der Graf v. Seckendorff wohl etwas ingeheim zu observiren, was für Leute bei ihm kommen und was er vor Allures habe. Sollten Ew. Liebden davon etwas interessantes in Erfahrung bringen, so erwarte solches, und bin mit beharrlicher Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

Friderich.

453. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.

Camp de Strehlen, 6 août 1741.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre avec toute la satisfaction possible; je suis ravi de voir les bonnes dispositions dans lesquelles se trouve le Roi votre maître. Je ferai de mon côté tout ce qui convient à un fidèle et bon allié; mes sentiments sont intarissables et invariables sur ce sujet, et dans cette occasion présente, et dans toutes celles qui pourront la suivre, le roi de France me trouvera toujours dans les mêmes dispositions pour coopérer à tout ce qui lui peut être agréable. J'ai donné des ordres relatifs à ce que vous me demandez à mon ministre à la Diète, mais j'espère aussi que vous voudrez me communiquer vos desseins, comme c'est l'usage parmi les bons alliés. Vous aurez actu-

ellement reçu, Monsieur, le chiffre que vous me demandez, et vous pouvez être persuadé que de mon côté je ne négligerai rien de ce que je croirai nécessaire à l'accomplissement de nos desseins. Pour vous mettre au fait de ma situation, vous saurez que l'on m'affuble de M. de Robinson, lequel j'amuserai jusqu'au moment que vous aurez passé le Rhin, après quoi je l'enverrai promener. J'ai cependant trouvé à propos de m'emparer de Breslau, comme m'étant de trop grande importance, du moment que je veux aller en avant. Je compte de passer la Neisse entre Brieg et la ville de Neisse, le 12 ou 15 du mois, et d'attaquer en suite l'ennemi, qui est sorti de son camp à cause des eaux, où je le trouverai, puis, de faire le siège de Neisse, ensuite de quoi je me tournerai vers Glatz. C'est-là, à peu près, le plan de l'opération que je me propose; je compte d'être le 10 maître de Breslau, et le reste comme je viens de vous marquer plus haut.

Ne serait-il pas bon de faire un cartel entre les deux armées pour les déserteurs, ce qui nous fera du bien infini aux uns et aux autres. Ne vous fiez pas à la Saxe, elle me donne de grands soupçons. Je crains qu'elle ne donne des secours à la reine de Bohême contre la Bavière. Il sera bon d'avoir l'œil bien attentif à ses démarches.

Aimez-moi toujours, mon cher Maréchal, et soyez sûr de l'estime entière et de la considération avec laquelle je suis à jamais etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

454. PRÉCIS DES PROPOSITIONS DU SIEUR ROBINSON, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LA COUR DE VIENNE, FAITES AU ROI DANS L'AUDIENCE QU'IL EUT DE SA MAJESTÉ, AU CAMP DE STREHLEN LE 7 D'AOUT 1741, ET DE LA RÉPONSE QUE LE ROI LUI FIT.¹

Le sieur Robinson, en remettant au Roi une lettre du Roi son maître, datée du 21 de juin, lui expliqua en général le sujet de sa commission, et que le roi d'Angleterre, ayant travaillé sans relâche à porter la reine de Hongrie de s'accommoder au plus tôt à l'amiable avec Sa Majesté le roi de Prusse, l'avait chargé d'être lui-même le porteur de l'ultimatum de la cour de Vienne, qui consistait dans les propositions suivantes.

1° La reine de Hongrie demande que le roi de Prusse fasse sortir toutes ses troupes de la Silésie, au plus tôt.

2° Cette princesse se désiste de toutes ses prétentions de dédommagement des pertes qu'elle prétend avoir souffertes en Silésie, par l'entrée de l'armée du Roi dans ce pays-là, et elle offre

¹ Vergl. Robinsons Bericht an seinen Hof bei v. Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 139; Carlyle, Frederick II, Buch XIII, Cap. II. — Robinson's Denkschrift für den wiener Hof benutzt Droysen V, 1, 303, und andere Berichte Robinsons Grünhagen, Die Sendung Robinsons, Preussische Jahrbücher XXVII, 1875.

3° De payer deux millions d'écus au Roi, pour évacuer au plus tôt la Silésie.

4° La Reine veut céder en équivalent au roi de Prusse, pour les prétentions qu'il fait sur une partie de la Silésie, la partie du duché de Gueldre que la maison d'Autriche possède, avec le duché de Limbourg.

A quoi milord Hyndford ajouta que, quoique la cour de Vienne eût témoigné une répugnance invincible de ne rien céder du tout de la Silésie, Sa Majesté Britannique se flattait pourtant de pouvoir la porter d'ajouter aux offres spécifiées ci-dessus le duché de Glogau, quoiqu'on aurait bien de la peine d'y faire consentir la reine de Hongrie.

Le Roi répondit au sieur Robinson qu'il était bien obligé au roi d'Angleterre de toutes les peines qu'il s'était données pour porter la cour de Vienne à un accommodement raisonnable, mais qu'il était fâché de lui dire qu'il ne trouvait pas les conditions qu'on lui offrait telles qu'il pourrait les accepter, sans blesser sa gloire et ses intérêts les plus considérables. Que

1° L'offre d'évacuer la Silésie, contre deux millions d'écus, lui paraissait insultante, tout comme s'il avait fait la guerre pour attraper de l'argent; qu'il n'était pas d'humeur de vendre ni sa gloire ni les intérêts de sa maison; qu'on pouvait bien faire de pareilles offres à un petit prince, comme au duc de Gotha, qui avait besoin d'argent, mais que pour lui, plus sensible à la gloire et aux droits de sa maison, il aimait mieux en donner, s'il fallait, qu'à en prendre aux dépenses de l'une et des autres de qui que ce soit, et qu'on se trompait beaucoup si l'on croyait le pouvoir faire sortir de la Silésie à force d'argent; qu'une cour aussi dérangée dans ses finances que celle de Vienne pouvait à peine trouver de quoi fournir à ses besoins les plus pressants, et qu'on voyait bien que cet esprit de hauteur n'abandonnait point la maison d'Autriche, qui avait eu l'effronterie de dire dans le premier écrit que milord Hyndford avait lu, il y a quinze jours, au Roi, que la cour de Vienne, en considération du roi d'Angleterre, voulait bien pardonner au Roi le passé, expression que Sa Majesté releva extrêmement.

Pour ce qui regarde

2° Les offres d'un équivalent dans le duché de Gueldre, et par la cession de celui de Limbourg, le Roi répondit qu'il n'y avait point de proportion entre ces petits objets et ses prétentions, et que d'ailleurs il ne prendrait pas le change, n'ayant rien à prétendre dans les Pays-Bas, mais bien en Silésie; qu'il rougirait de honte devant ses ancêtres et sa postérité d'abandonner si lâchement ses droits sur la Silésie, après avoir commencé à les faire valoir avec tant de vigueur, et qu'il serait blâmé de tout l'univers, s'il abandonnait un pays protestant qui l'avait

1 Vergl. oben S. 282 Anm.

reçu à bras ouverts, pour ainsi dire, à la fureur d'une domination catholique, qui se vengerait le plus cruellement du monde envers les pauvres peuples protestants de Silésie des bonnes dispositions qu'ils avaient témoignées pour le Roi; que sa réputation souffrirait, pour le reste de ses jours et de son règne, s'il devait passer pour avoir trop légèrement commencé une affaire, en jeune homme, sans la soutenir.

Que d'ailleurs le traité de barrière liant absolument les mains à la maison d'Autriche pour disposer de la moindre partie des Pays-Bas, en faveur de qui que ce puisse être, et sous quelque prétexte que cela soit, on commettrait par de pareilles cessions le Roi avec les Hollandais et avec la France, que Sa Majesté voulait ménager les uns et l'autre, puisque la République de tout temps avait témoigné de l'amitié et de l'attachement pour la maison de Brandebourg; qu'il ne voulait non plus se commettre avec la France pour cela, à qui, outre cela, on fournirait, en enfreignant une fois le traité de barrière, un prétexte de demander, aussi, des cessions et des sacrifices dans les Pays-Bas; qu'on voyait bien que la cour de Vienne voulait éluder les prétentions du Roi sur la Silésie, le détourner de cet objet, et lui faire prendre le change aux dépens d'autrui, en excitant la jalousie de ses voisins contre lui.

Sa Majesté ajouta qu'elle s'était assez relâchée jusqu'ici, qu'elle avait, depuis le commencement de l'affaire de la Silésie jusqu'à présent, fait les offres les plus avantageuses à la cour de Vienne, et que, pour prouver sa modération, elle avait déclaré en dernier lieu à milord Hyndford de quelle portion de la Basse-Silésie elle voudrait se contenter. Mais comme la cour de Vienne avait rejeté entièrement cet ultimatum, le Roi dit qu'il n'y était tenu non plus, et qu'il revenait à sa première demande, qui était la cession de la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, qu'il n'en démordrait plus désormais, au prix de tout ce qui en pourrait arriver; qu'il avait pris une fois son parti là-dessus, et qu'il se laisserait écraser avec toute son armée, et qu'il périrait en Silésie plutôt — ce qui étaient les propres termes de Sa Majesté — que de se désister de cette demande, et qu'il ne saurait jamais s'accommoder sur un autre pied que celui-là avec la reine de Hongrie.

Le sieur Robinson répondit que la cour de Vienne n'y donnerait jamais les mains, et qu'on aurait assez de peine de la porter à la cession du seul duché de Glogau; qu'il espérait que le Roi ferait des réflexions sur le danger où toute l'Europe se trouvait, par la perte de la maison d'Autriche, les Français étant sur le point de passer le Rhin, et les Bavares d'entrer en Bohême; que le salut de l'Empire et la balance de l'Europe étaient entre les mains du Roi, et que le roi d'Angleterre se flattait que Sa Majesté n'abandonnerait ni l'un ni l'autre.

Le Roi répondit que, si le danger pour la maison d'Autriche était aussi grand que le sieur Robinson le disait, il était incompréhensible que la cour de Vienne fit tant la difficile de lui accorder ce qu'il

demandait en Silésie, pour sauver le reste; que c'était au caprice et à l'opiniâtreté de cette cour même qu'il fallait s'en prendre, si la balance de l'Europe et le salut de l'Empire en souffraient; qu'on ne saurait jamais exiger du Roi qu'il dût sauver l'une et l'autre par des sacrifices et aux dépens de ses intérêts; que c'était à la reine de Hongrie, en tout cas, de conjurer l'orage et de faire des sacrifices; que le Roi avait plusieurs devoirs à remplir; que ce qu'il devait comme roi de Prusse à sa maison et à sa postérité et aux droits de ses ancêtres, était le premier soin qui devait naturellement l'occuper; que les autres considérations ne faisaient que suivre; que comme roi de Prusse et électeur de l'Empire il concourrait également à tout ce qui pouvait servir au maintien du repos de l'Europe et à la conservation de l'Empire, mais qu'il ne pouvait faire l'un et l'autre aux dépens de ses intérêts; qu'il ne connaissait point de puissance dans et hors de l'Empire qui le voulût faire à ce prix-là.

Le sieur Robinson insista qu'on fit dresser une espèce de préliminaire, et que le Roi déclarât qu'il voulait en tout cas, et s'il y avait moyen d'obtenir la cession de Glogau de la reine de Hongrie, s'en contenter avec les autres offres que le sieur Robinson avait faites au nom de cette princesse.

Mais le Roi répondit qu'il ne pouvait se départir de sa demande de la cession totale et absolue de toute la Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, et que c'était une illusion que de se flatter qu'il manquerait de fermeté pour soutenir cette demande.

Le sieur Robinson répondit qu'il ne lui restait qu'à faire rapport au Roi son maître et à la reine de Hongrie du succès de sa commission et de la réponse qu'on lui avait donnée, et qu'il était à craindre qu'elle ne jetât la cour de Vienne au désespoir, et qu'elle ne se mît entre les bras de la France.

Le Roi répliqua qu'il n'y saurait que faire, et qu'il faudrait voir alors comment se tirer d'affaire; que la providence et les conjonctures lui fourniraient toujours des ressources; que c'était à la cour de Vienne de bien considérer ses véritables intérêts, et de faire des propositions plus acceptables; qu'il en avait assez fait de son côté, et que le cœur lui soulevait comme à une femme grosse, quand on lui parlait toujours de nouveaux ultimatum; qu'il en avait tant donné déjà, sans que cela ait produit autre chose que de rendre son ennemi plus fier et plus opiniâtre, et qu'au bout de compte, c'était au vainqueur de donner la loi et point au vaincu; qu'il avait gagné une bataille et pris deux villes; qu'étant dans l'avantage, il serait honteux à lui d'abandonner ses droits et un peuple protestant; que, si le zèle pour la religion pouvait animer les puissances protestantes, cela devrait être dans cette occasion-ci, à concourir plutôt à conserver un pauvre pays protestant, opprimé par le clergé catholique, sous la domination d'un prince protestant, que de le replonger dans ses premiers malheurs, qui deviendraient beaucoup plus

grands; qu'il se flattait que Sa Majesté Britannique, comme prince protestant, lui conseillerait et l'aiderait plutôt à conserver la Silésie qu'à l'abandonner.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

455. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 11 août 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai été dans la joie de mon cœur d'apprendre par la lettre de Votre Altesse Électorale l'heureux succès de Ses armes dans l'entreprise de Passau; Elle peut être persuadée que j'y prends la part la plus sincère, et que Son bonheur est inséparable de mon contentement. Je La regarde dès ce jour comme un allié auquel tout me lie, et surtout le penchant et l'inclination. Les pleins-pouvoirs du comte de Törring arrivés, rien ne m'arrêtera plus.

Pour garantir Votre Altesse Électorale des diversions qu'Elle appréhende du comte de Neipperg, je me suis emparé hier de la ville de Breslau, ce qui me facilite à présent le moyen de me porter en avant, et de diriger mes opérations tant à l'égard de la prise de Neisse que de celle de Glatz. Pour cet effet, je me porterai dans peu de jours vers la rivière de la Neisse, et je ferai mes derniers efforts pour vous délivrer de nos ennemis communs.

Votre Altesse Électorale peut être persuadée que mon attachement pour Sa personne ne finira qu'avec ma vie, et que directement ou indirectement je me ferai un véritable devoir de coopérer à tout ce qu'Elle peut désirer. Je La prie, en attendant, pour Ses propres intérêts, de ne pas négliger la ville de Linz et de pousser Sa pointe autant qu'Elle pourra, avant que les ennemis soient en force et en état de s'opposer à Ses desseins; Son pays, d'ailleurs, me paraît suffisamment couvert par les nombreuses milices dont il est pourvu.

Si je vous parais importun, je vous prie de vous persuader que c'est l'amitié que j'ai pour Votre Altesse Électorale qui me rend tel, et que vous n'aurez jamais d'ami au monde qui soit plus fidèlement et avec plus de considération et d'estime que je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle et inviolable ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

456. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A HANOVRE.

Camp de Strehlen, 12 août 1741.

Monsieur mon Frère. Le sieur Robinson, ministre plénipotentiaire de Votre Majesté à la cour de Vienne, m'a remis la lettre qu'Elle m'a fait le plaisir de m'écrire du 21 de juin.

Rien ne m'est plus précieux que les assurances et les marques d'amitié que Votre Majesté a daigné me donner, et je La remercie très sincèrement des soins qu'Elle a pris pour ménager mon accommodement avec la reine de Hongrie.

Quelque inclination que j'aie pour la paix, il m'a été impossible d'entrer sur les propositions de la cour de Vienne en aucune négociation, la nature de ces propositions étant directement contraire au traité de barrière, et me voyant obligé, en les acceptant, de me commettre avec des voisins dont l'amitié m'est plus précieuse que toutes les acquisitions que je pourrais faire.

D'ailleurs, les avances que j'ai faites à la reine de Hongrie, ont été plus que suffisantes pour la porter à la paix, si son intention avait été sincère, de sorte qu'on ne peut m'imputer en aucune façon l'obstination extrême avec laquelle cette princesse en a éloigné jusqu'à présent la conclusion.

La liberté de l'Europe et le bien de l'Allemagne doivent être tout aussi précieux à la reine de Hongrie qu'à tous les princes de l'Empire, et je ne conçois point ce que mes droits sur la Silésie peuvent avoir de commun avec la cause de la religion protestante et du bien public. Ce que je dois à la Prusse, ce que je dois à mes ancêtres et à ma maison, ce que je dois à mes nouveaux sujets silésiens, en un mot, mon honneur m'oblige de ne jamais entrer dans des propositions qui y sont incompatibles, et je me repose sur l'équité de Votre Majesté qu'Elle m'approuvera d'autant plus qu'en suivant les sentiments de l'honneur, je ne fais qu'imiter Son exemple. J'espère, au reste, que M. Robinson Lui aura fait un fidèle rapport des sentiments invariables etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Die Ausfertigung nur vollzogen.

457. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON SCHWERIN IN Breslau.

Lager bei Strehlen, 12. August 1741.

Ich habe aus Eurem Rapport vom 11. d. ersehen, was Ihr von dem ferneren Verlauf der dortigen Sachen und der Huldigung des Magistrats, der Garnison und der Bürgerschaft gemeldet. Ich bin auch mit allem, was Ihr gethan und vorgeschlagen, völlig zufrieden und approbire solches. Indessen sind noch zwei Arrangements zu machen; denn was den alten Magistrat betrifft, dem Ich zu trauen nicht Ursach habe, so sollet Ihr denselben absetzen, und diejenigen Stände und Ordnungen, so mit dem Stadtwesen zu thun haben, zusammenfordern und von ihnen andere tüchtige, redliche und wohlgesinnete Subjecta

zum Magistrat wählen lassen, die Ich dann confirmiren werde. Wegen der zu wählenden Bürgermeister ist insonderheit darauf zu sehen, dass sie gut preussisch gesinnet sind, worüber Ihr mit dem Morgenstern, welcher die Leute kennet, sprechen und seinen Vorschlag vernehmen müsset. Wegen der Gehälter soll es noch in statu quo bleiben, bis alles recht in Ordnung gebracht und reguliret sein wird.

Das Stadtbataillon anlangend, so soll solches so lange da bleiben, bis das Regiment von Dohna dort einrückt, welches den 17. oder 18. d. geschehen dürfte; alsdann sollet Ihr alle Leute, so davon Bürger sind, verabscheiden, von denen ledigen aber und so keine Bürger sind soll ein Garnisonbataillon formiret und selbiges, nachdem Ich es mit Officiers versehen, und wenn das gedachte Münchowsche^r Regiment dorten angekommen, nach Glogau in Garnison geleet werden.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Friderich.

458. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Podewils berichtet, Breslau 13. August: Schwicheldt hat ein neues Memoire überreicht. Podewils fragt, ob er, um ihn weiter hinzuhalten, die Verhandlungen fortsetzen, oder ob er erklären soll, die Verhandlungen mit Hannover seien nicht zu trennen von denen mit dem wiener Hofe.

Lager bei Strehlen, 14. August 1741.

Alles sehr gut, und thäte er sehr wohl, dass er Mir dergleichen schickte. Woferne er es auch vor Meinen Dienst convenabel findet, soll er mit dem p. v. Schwicheldt noch ferner desfalls chipotiren, auch überlegen, ob man nicht etwa ein Auxiliaircorps von 6000 Mann mit verlangen, oder auch dahin mit antragen könne, dass Hannover mit übernimmt, bei Russland es dahin zu bringen, dass solches Mir die Niederschlesie garantire.

Inzwischen soll er dem p. Valory von dem Discours, welchen Ich mit Robinson und Hyndford gehabt, Nachricht geben und Valory sagen, dass Ich die beiden Engländer nicht amusiren wollen, sondern gegen ihnen kurz und grade heraus gesprochen hätte, um der Krone Frankreich sowohl als Baiern keine Ombrage noch Méfiance zu

^r Sic.

machen, dahergegen Ich auch hoffe, beide letzteren würden gegen Mir mit gleicher Candeur umgehen, und Mir von allem Vorfallenden Overture geben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

459. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Chambrier berichtet, Paris 31. Juli, über Fleury's unzuverlässige Haltung und sein Zerwürfniß mit der Maitresse Ludwigs XV.: „Aussi dit-on, quoiqu'il eût avant tout ceci beaucoup d'inclination pour le maréchal de Belle-Isle, cela est un peu diminué depuis les engagements qu'il lui a fait prendre, et que si le Cardinal peut vivre encore quelque temps, on n'évite nullement qu'il ne profite de la première ouverture qu'il pourra suivre pour sortir des embarras dans lesquels on l'a fait entrer malgré lui.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Lager bei Strehlen, 14. August 1741.

An Chambrier schreiben, ob die Mailly sich von Affairen melire und so viel Ascendant habe, dass, wenn man sie gewönne, man durch sie den Cardinal en échec halten könnte, damit derselbe nicht, wie Chambrier besorget, einen heimlichen Frieden mit Abandonnirung der Allirten von Frankreich machen könne.

460. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 12. August: Er hat Hyndford gesagt „qu'il était naturel qu'on fût toujours des amis des ennemis de nos ennemis, sans avoir besoin de traité pour cela, mais qu'il pouvait compter que Votre Majesté n'avait contracté aucun engagement pour attaquer le roi d'Angleterre, et qu'on n'y songeait point, quoiqu'on fût bien informé que ce prince avait passé une nouvelle convention, pendant le mois de juin, ¹ avec la cour de Vienne, ce qui ne saurait avoir été qu'à notre préjudice.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Lager bei Strehlen, 14. August 1741.

Sehr gut.

461. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 16. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ihr werdet aus der letzteren Depesche des Pollmann mit mehrerem ersehen haben, was

¹ 24. Juni 1741. Vergl. Arneth I, 231.

derselbe von einem Antrag des churmainzischen Gesandten, um die Activité des Reichstages zu Regensburg indirectement wiederherzustellen, berichtet. Es will auch verlauten, als ob Churmainz auch zu Frankfurt a. M. dergleichen Project gelten zu machen intendire, auch dass man suche, unter denen Fürsten eine dahin abzielende Convention zu machen. Ihr sollet mit dem p. v. Valory daraus sprechen, den Pollmann aber sowohl als den p. v. Broich dahin instruiren, dass sie auf keine Weise in dergleichen Plan entriren, vielmehr alle dergleichen Conventions zu hintertreiben sich äusserst bearbeiten sollen. Den p. v. Broich sollet Ihr dahin instruiren, dass er in allen Sachen, welche Rapport haben auf die Wahl des Churfürsten von Baiern zum Kaiser, mit dem Maréchal de Belle-Isle de concert gehen und mit ihm solche Mesures nehmen soll, um gedachte Wahl des Churfürsten reussiren zu machen. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

462. AU MINISTRE DE SUÈDE DE RUDENSCHÖLD A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 18 août 1741.

Monsieur. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai vu par la vôtre du 16. la résolution que votre cour vient de prendre. ¹ Les intérêts du Roi votre maître et de la nation me sont trop chers pour que je n'y dusse prendre beaucoup de part, et si le succès de cette affaire répond à mes vœux, comme je le suis persuadé, la satisfaction que votre cour en tirera sera parfaite. En attendant, vous pourrez compter que le secret ² sera bien ménagé de ma part, et je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

463. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 18. August 1741

Klinggräffen berichtet, Nymphenburg 5. August, über die Besetzung von Passau durch die Baiern (31. Juli): „Lorsque j'eus l'honneur de féliciter l'Électeur sur cette expédition, il me répondit qu'il espérait que Votre Majesté l'approuverait, m'assurant qu'il ferait toujours en sorte qu'Elle soit contente de sa conduite. On s'en tiendra là, à ce qu'il me paraît, jusqu'à l'arrivée des Français. . . . Au reste on ne fait plus de mystère du passage des Français, le

An Klinggräffen cito zu schreiben, er möchte den Churfürsten bestens pressiren, seine Operationes baldigst anzufangen und mit Vigueur zu poussiren, denn sonst nicht nur die Saison zur Campagne verstreichen, sondern auch der Feind sich recolliren, folglich der Churfürst alsdann überall Résistance finden

¹ Der Entschluss, Russland den Krieg zu erklären. — ² Podewils berichtet 16. Aug.: „Comme on veut frapper en même temps le coup et empêcher qu'on n'en soit averti avant le temps, tous les ports de Suède sont fermés et les postes arrêtées.“

jour en est fixé au 15 de ce mois, suivant ce que l'Électeur m'a assuré lui-même.“

würde, woselbst ihm jetzo niemand resistiren könnte, wann er auch nur allein mit seinen Truppen, ohne das Auxiliair-Corps zu erwarten, agirte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

464. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 19. August: Valory hat die Nachricht erhalten, dass die Franzosen am 15. August den Rhein überschritten. Ein Mémoire Belle-Isle's bittet den König, seinem Wahlgesandten den Befehl zu ertheilen „qu'il ne doit rien faire sans la participation du maréchal de Belle-Isle et de se conformer à tout ce qu'il lui prescrira, dans ce qui concerne la diète de l'élection.“

Lager bei Reichenbach,
22. August 1741.

Recht gut, soll an den p. Broich deshalb citissime die positive Ordre schicken und ihm darinnen aufgeben, dass nicht nur er ohne Participation mit dem Maréchal de Belle-Isle in denen dortigen Affairen nichts thun, sondern auch in allen Stücken mit dem Maréchal de concert gehen und sich ihm conformiren soll. Es soll auch der p. v. Broich dem Maréchal Belle-Isle die Ordre weisen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

465. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 16. August: „Tandis que l'on ignorera les intentions de Votre Majesté, la cour de Saxe ne se déterminera à rien, et si Votre Majesté s'accommode avec la cour de Vienne, on ne balancera pas un moment ici à en faire autant . . . Il n'y a qu'un seul cas où je pense que la Saxe pourrait se déterminer: c'est si Votre Majesté voulait partager avec elle Ses conquêtes en Silésie.“ . . . Ammon glaubt „que, si Votre Majesté S'allie avec la France, la Saxe restera coite et ne voudra pas contribuer à des choses qui lui sont si désagréables. . . . Quant à la crainte, elle engagera sans doute la Saxe à ne pas se déclarer pour la cour de Vienne, mais je ne crois pas qu'elle la détermine à se lier avec la France“.

Lager bei Reichenbach,
22. August 1741.

Er soll mit dem französischen Gesandten de concert gehen. Uebrigens sehe Ich nicht ab, warum man sich so grosse Mouvements endlich um Sachsen geben sollte, und glaube Ich, man wird nichts verlieren, wenn man es mit Indifférence tractiret. Etatsminister v. Podewils soll mit Valory davon sprechen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

466. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Reichenbach, 24. August 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden letzteres Schreiben ist Mir durch den anhero abgeschickten Lieutenant von Proeck wohl eingeliefert worden, und reservire Ich Mich, Deroselben auf den Einhalt desselben besonders zu antworten. So viel aber das Postscriptum dessen, die Aenderung des dortigen Lagers betreffend, angehet, da finde Ich, dass solche zur Conservation derer Leute nothwendig sei, und werde Deroselben darunter weder Ziel noch Masse vorschreiben, sondern alles lediglich Ew. Liebden Gutfinden überlassen. Nur allein habe Ich wegen der Situation von Gröningen dies einige Bedenken, dass wenn das Mouvement der Armée dahin geschehen sollte, dieses Meinen guten Freunden und Nachbarn vielleicht neuen Allarm erregen und Gelegenheit geben würde, sich allerhand intendirende Absichten dadurch in die Köpfe zu setzen. Dass selbige vor Ew. Liebden und Dero unterhabenden Armée in allerhand fürchterlichen Gedanken stehen, ist Mir bekannt, Meine Wohlfahrt und Interesse erfordert auch, dieselben de bonne manière darunter zu unterhalten; nur allein ist es noch nicht von der Zeit, dieses Wespennest zu regen, dahero, obschon Ich vor hochnöthig erachte, dass die dortige Armee ihr bisheriges Lager je eher je lieber verändere, so würde Ich jedoch gerne sehen, wenn solches sondern Meinen Nachbarn neue Ombrage zu machen geschehen, und also das Lager sich entweder eine viertel oder halbe Meile näher oder zur Seite von Brandenburg wieder setzen und hinziehen könnte, damit auf solche Weise Meine Intention auf alle Art erhalten würde. Ich stelle dieses alles zu Ew. Liebden Gefallen, und können Dieselbe das Lager hiernach verändern, jedoch muss alsdann die Ursache dieser Veränderung sogleich eclatiren.

Damit auch Ew. Liebden von Meinen jetzigen Umständen um so mehr eclaircirt sein und Dero Mesures darnach nehmen mögen, so habe nicht länger Anstand nehmen wollen, Deroselben ein Secret zu eröffnen, welche bisher vor das höchste gehalten und noch bis zu seiner Zeit vor das grösseste halten werde, in der versicherten Persuasion, Ew. Liebden werden solches gleichfalls annoch vor Sich behalten und niemanden auf der Welt, es sei auch wer es wolle, davon das geringste äussern noch merken lassen.

Es hat Mich nämlich die ohnbegreifliche Opiniâtreté des wienerschen Hofes, sammt dessen ohnerträglicher Hauteur und kaum zu glaubender Impertinence dahin gebracht, dass, da die Feinde Meiner Feinde natürlicher Weise Meine Freunde sein müssen, Ich endlich mit der Kron Frankreich und der Chur Baiern gewisse geheime Mesures genommen, um unseren gemeinsamen und höchst orgueilleusen Feind zur Raison zu bringen. Das Churhaus Sachsen, so sehr es auch vor das

Haus Oesterreich portiret zu sein scheinete, dürfte endlich so genöthigt als geneigt sein, in solche gemeinschaftliche Mesures zu treten, obschon solches davon noch nicht informiret ist; wenigstens ist Hoffnung, dass sich selbiges vielleicht noch auf die Partie gegen Oesterreich rangire, daher Ich dann selbiges bei Gelegenheit der Veränderung des Lagers der dortigen Armee nicht in Alteration setzen und solchen missliche Gedanken erregen möchte. Ew. Liebden werden dannenhero nach Dero Prudence Dero Mesures hiernach nehmen, und wird der fernere Erfolg der Sachen ein mehreres an die Hand geben. Woferne auch das Haus Hannover in seiner bisherigen Jalousie und Duplicité gegen Mich, obschon unter sehr verdeckten Gerichten, continuiren wollte, wie es fast das Ansehen hat, so dürfte es leicht geschehen, dass Ew. Liebden Armee noch in diesem Jahre zur Operation käme. Bis dahin ist Meine Sache, denen Häusern Sachsen und Hannover zwar keine befugte Ursache zu Ombrage zu geben, solche aber dennoch durch die dortige Armee in Respect zu erhalten. Dieses seind Meine geheimste Gedanken, so Ew. Liebden in besonderem Vertrauen decouvriré, der festen Hoffnung lebend, Dieselbe werden in Fassung Dero Mesures davon Gebrauch machen, sonsten aber alles sorgfältigst menagiren und dasjenige, so etwa Dieselbe Mir darauf zu eröffnen nöthig finden, Sich bemühen eigenhändig an Mich zu schreiben, um des Secrets so viel versicherter zu sein. Der Ich übrigens mit vieler Estime aufrichtigst bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

ich sage Ihro Durchlaucht tausend Dank vor alle gute Sachen, so Sie mir geschrieben haben, ich werde sie mir gewisse zu Nutzen machen und zur gehörigen Zeit an den Mann bringen. Ihro Durchlaucht werde noch einmal weitläufig schreiben, wie ich grosse Ursache habe den Feind zu attackiren. Diersfordt ist ein dummer Teufel, der die Situation nicht kennt, mir ist sie besser bekannt, es gehet sehr wohl an und wird ganz gewiss gut gehen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

467. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 24. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da Ich vermüthe, dass der churbairische Gesandte Graf v. Törring mit nächstem seine Pleinpouvoirs zu Schliessung des Allianztractates erhalten werde, so habe Ich Euch von Meiner Intention deshalb vorläufig dahin instruiren wollen, dass solcher bestehen soll: 1) in einer Off- und Defensivallianz auf zwanzig Jahr; 2) in einer reciproquen Garantie unserer Länder und

1 Vergl. L. v. Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 138.

Provinzien; 3) in einem secreten Articul wegen der Garantie Meines ostfriesischen Successionsrechtes und 4) in dergleichen Articul wegen der mecklenburgischen Succession, in Sonderheit aber, dass die bishero Hannover aufgetragene Commission in denen dortigen Landen cessiren, und Mir nöthigen Falls aufgetragen werde, die hannöverischen Truppen daselbst zu delogiren. Was Ihr sonsten zu Meinem Interesse hierbei noch dienlich findet, wird Euch bekannt sein und Ihr einzubringen nicht vergessen, inzwischen Ihr zu Gewinnung der Zeit und damit hiernächst alles um so eher zu Stande kommen möge, ein Project dieses Tractates vorläufig fertigen könnet, und wird sich der p. Graf Törring dann schon expliciren, was man churbairischerseits dagegen verlangt. Ihr könnet auch mit dem Marquis de Valory aus dieser Sache sprechen, und werde Ich hiernächst Eure fernere Berichte deshalb mit sicherer Gelegenheit erwarten. Ich bleibe etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

468. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Reichenbach, 24 août 1741.

Monsieur mon Cousin. Je remercie de tout mon cœur Votre Altesse Électorale de la lettre cordiale et remplie d'amitié qu'Elle vient de m'écrire; Elle peut être persuadée qu'Elle n'a pas dans le monde d'ami plus fidèle et plus attaché que je le serai toute ma vie, et que toutes les marques que vous me donnez de votre amitié ne sont pas semées en terre ingrate.

J'attends que le comte de Törring ait reçu ses pleins-pouvoirs, pour conclure avec Votre Altesse Électorale l'alliance la plus naturelle, la plus stable, et où l'inclination a le plus de part qu'il y ait dans l'univers; vous pouvez compter, non seulement à présent, mais toujours, sur moi, et Votre Altesse Électorale verra que je ne m'intéresse pas médiocrement à Ses intérêts; je Lui donnerai dans toutes les occasions des marques de ces mêmes sentiments, et même, je suis actuellement occupé à porter le coup mortel à Ses ennemis. Nous ne sommes campés qu'à une mille et demie les uns des autres, j'ai reconnu moi-même ce matin le camp des Autrichiens, et je l'ai jugé très attaquant et M. de Neipperg très susceptible d'être battu; j'attends encore à prendre quelques arrangements préliminaires, après quoi il faudra les attaquer, et nous les battons avec l'aide de Dieu.

J'espère d'apprendre bientôt de bonnes nouvelles de la Bohême et de l'Autriche, soumises à votre domination; je ne puis me résoudre à aimer ces peuples que du moment qu'ils seront devenus vos sujets, ni de soutenir le trône impérial que lorsque vous le posséderez.

Je vous embrasse mille fois, mon cher Électeur, je vous prie excuser cette familiarité d'un inconnu en faveur des sentiments d'estime, de

considération et de l'amitié inviolable avec laquelle je suis jusqu'au tombeau, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèlement affectionné ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

469. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Reichenbach, 24 août 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous venez de m'écrire, et je vous réitère encore par celle-ci les assurances de la fidélité la plus inviolable à mes engagements. Il est bon de demander quelque fois des éclaircissements, et je ne crois pas que l'amitié en souffre.

Vous apprendrez, Monsieur, par tous les détails que vous aura faits M. de Valory, la façon vive et fervente dont j'embrasse les intérêts du roi de France. J'ai donné des ordres à mes ministres à Francfort d'agir en tout de concert avec le maréchal de Belle-Isle et de suivre au pied de la lettre ses directions. J'ai refusé nettement toute la négociation du sieur Robinson, ne trouvant plus convenable de continuer à la longue un jeu qui ne pouvait être susceptible que d'interprétations malignes auprès de mes alliés et auprès de mes ennemis. Il ne dépendra donc plus que de vous de faire éventer le mystère de notre alliance, et je me verrai flatté bien agréablement de pouvoir me dire désormais à la face de toute la terre l'allié du roi de France; c'est un titre qui me tiendra toujours à cœur, et que je ne troquerai contre aucun avantage du monde.

Quant aux opérations de guerre, je vous dirai que je viens de me rendre maître de la ville de Breslau, où les Autrichiens avaient force intelligences. Assuré de mes derrières par ce poste si avantageux, je me suis avancé sur M. de Neipperg, tant pour l'observer que pour lui porter le coup mortel. Vous verrez pas mes opérations que je ne suis pas médiocrement ami, et que j'agirai avec toute la vigueur possible pour favoriser notre cher Électeur.

Pour ce qui regarde le roi de Pologne, je suis de l'avis qu'on peut en quelque façon le considérer dans ces circonstances comme les acteurs muets de la comédie; dès que nous serons tous en mouvement, ce prince se trouvera trop heureux de ce que la générosité du roi de France voudra lui distribuer des États de Bohême, Silésie ou Moravie, ainsi que je crois hors d'œuvre de s'embarrasser beaucoup de lui; je suis même du sentiment que, moins on s'empresse pour l'avoir, plus tôt il viendra s'offrir lui-même.

Je vous prie d'assurer le Roi votre maître de la sincérité de mes sentiments et de la haute estime que j'ai pour sa personne. Vous me

trouvez toujours invariable et dans la ferme résolution de témoigner à la France et à son sage Mentor la considération, l'amitié et tous les sentiments avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

470. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach,

27. August 1741.

Sehr, sehr gut, und kann man keine bessere und vernünftiger Antwort wie diese ist geben, weshalb Ich solche vollkommen approbire.

Podewils berichtet, Breslau 25. August: Schwicheldt hat um eine Erklärung gebeten, ob Preussen im Falle eines französischen Angriffs gegen Hannover die in dem ewigen Bündniss von 1693 übernommenen Verpflichtungen erfüllen wird. Podewils hat ihm vorläufig gesagt, so lange der König von England die Freunde Frankreichs nicht angreife, dürfte Frankreich sich ruhig verhalten, während im andern Falle das nur defensive Bündniss von 1693 für Preussen nicht in Betracht komme. Für eine officielle Antwort legt Podewils einen in demselben Sinne gehaltenen Entwurf vor.

Hyndford hat von Robinson Nachricht, dass der letztere demnächst günstige Anerbietungen aus Wien zu überbringen hoffe. Podewils sagt ihm, „que Votre Majesté ne l'avait (Robinson) pas fort goûté, que selon moi il ferait mieux de rester où il était, et que, si l'on avait des propositions à faire, on pourrait les faire passer par lui, milord Hyndford, dont Votre Majesté était fort contente.“ Hyndford fühlt sich sehr geschmeichelt, be- theuert seinen Eifer für das preussische Interesse und will in einem seiner letzten Berichte an die englische Regierung die Worte gebraucht haben: „Est-il possible que pour le caprice d'une femme, on veuille mettre toute l'Europe en feu et en flammes.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

471. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

[Camp de Reichenbach, 27 août 1741.]

Monsieur. Mon ministre à Francfort à reçu tous les ordres nécessaires, en conséquence de ce que vous me mandez, et j'espère

¹ Vergl. unten Nr. 478, S. 318.

qu'à présent vous aurez lieu d'être entièrement satisfait. Je le suis au possible de votre passage du Rhin, souhaitant à ces troupes, à leur maître, et à celui qui les commande, toute la prospérité possible. Quant aux opérations, je dois vous avertir que je suis ici, au camp de Reichenbach, tant pour couvrir le pays contre les partis ennemis, que pour observer M. de Neipperg. Le siège de Neisse m'est d'une nécessité indispensable, et dès que vous commencerez à agir avec les Bavaois, j'attaquerai l'ennemi où il se retire. Je prétends faire les sièges de Neisse et Glatz en même temps, après quoi vous pourrez disposer de mon artillerie pesante, en cas que vous en ayez besoin. Notre alliance ne sera plus secrète qu'autant que la France le voudra, et les soupçons sont déjà trop forts pour que la chose reste longtemps cachée. Tous mes officiers en Clèves et en Westphalie ont les ordres nécessaires pour favoriser en tout les troupes françaises, ce que je leur réitérerai encore d'une façon plus positive, lorsque vous avancerez.

Je vous embrasse mille fois, mon cher Maréchal, vous priant de me croire avec toute l'estime et l'amitié possible etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergibt die Antwort Belle-Isle's.

472. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Reichenbach, 28. August 1741.

Ich habe Ihr Durchlaucht noch nicht ausführlich über Meine Kriegsoperationes schreiben können, jetzunder aber muss Ihnen sagen, dass ich bis Reichenbach angerückt bin und von Niederschlesien dem Feind die Subsistance so knapp mache, wie ich nur immer kann, und warte ab, dass meine Allirten, die Franzosen und Baiern, nach Böhmen marschiren, alsdann ich den 6. September, woher der Feind noch stehen bleibet, ihn angreifen werde, und ich Ihnen versichern kann, dass alles Uebel, das die menschliche Vorsichtigkeit vorkehren kann, abgewandt ist, und ich in solcher Situation bin, mir einen vollkommenen guten Success zu versprechen, indem meine Infanterie complet ist, meine Cavallerie desgleichens und anjetzo in solcher Ordnung als ich sie wünsche, und dass übrigens die Dispositions, die ich nach Beschaffenheit des mir sehr wohl bekannten Terrains gemacht habe, es mir nicht leicht missglücken soll.

Mit die Sachsen werden und können Sie nichts zu thun kriegen, es könnte aber wohl kommen, dass die Franzosen auf die Hannoveraner anrücketen, und dass Ihr Durchlaucht von unsererseits alsdann nach Hannover zu marschiren müssten; alsdann sie sich wohl darwärts meisten Theils zu schicken haben, und würde wohl solchen Falls das hannövrische Trésor zu occupiren vor die Franzosen das grösste Object

sein. Adieu, lieber Fürst, vergessen Sie Ihre gute Freunde nicht und sein Sie versichert, dass man nicht mehr Estime haben kann als mit welcher ich bin Ew. Durchlaucht freundwilliger getreuer Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

473. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 28 août 1741.

Je viens de recevoir votre lettre du 15 du courant, dont j'ai été fort satisfait. On ne peut mieux juger des circonstances, ni parler mieux de la manière qu'on dût faire la guerre de la part des Bavaois, que vous n'y faites. J'espère que cela fera impression sur l'Électeur, dont je reconnais la bonne volonté, mais qui peut-être se trouve arrêté par les mesures qu'on lui prescrit. En attendant, cela ne vous arrêtera pas de faire de votre mieux afin de convaincre l'Électeur de la solidité de vos raisons. Vous devez en même temps parler au comte de Mortagne, et tâcher de le faire entrer au concert. Vos raisons sont trop convaincantes pour qu'elles ne dussent frapper qui que ce soit qui entend le métier de guerre. J'attends le plus souvent vos relations et vous pouvez être persuadé que je suis etc.

Federic.

Je vous envoie la relation de Pollmann, dont vous pouvez faire bon usage.¹

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

474. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 28 août 1741.

J'ai reçu la vôtre du 12 du courant, touchant l'arrivée du grand-maître de l'artillerie, baron de Schmettau. Je suis fort satisfait de la manière dont vous agissez avec lui, et je ne doute nullement qu'il n'agisse

¹ Pollmann berichtet, Regensburg 17. August: „La cour de Vienne, à ce qu'on apprend avec la dernière, est fort embarrassée sur les mouvements que la Bavière fait aux frontières de la Haute-Autriche; la populace de cette ville (Vienne) s'est révoltée à cette occasion, et a insulté dernièrement le chancelier de Sinzendorff avec son gendre, le comte de Perglas, venant de Presbourg, criant que lui avec Bartenstein était la cause qu'on ne finit pas la malheureuse guerre par un accommodement avec Votre Majesté; qu'on voudrait ouvrir les portes de Vienne à l'électeur de Bavière, pourvu qu'il se déclarât d'y faire sa résidence.“

de la même manière envers vous. Comme ses commissions ne roulent que sur des affaires qui demandent absolument un homme d'épée et très entendu du métier de guerre, vous n'en prendrez pas le moindre ombrage et vous pourrez être persuadé que je suis très satisfait de votre conduite et de vos fidèles et zélés services, que vous m'avez rendus pendant votre séjour à Munich, dont je vous tiendrai compte. Vous n'avez qu'à continuer et à prêter votre assistance audit de Schmettau, autant qu'il en aura besoin, sans vous ombrager de ses manières réservées. Au reste je suis très satisfait etc.

Nach dem Concept.

Federic.

475. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

Monsieur mon Cousin. Je vois que notre alliance sera éternelle, et je suis au comble de la joie d'avoir contracté ces engagements. Rien ne me reste à désirer que la continuation de l'amitié du roi de France, dont je fais un cas infini.

Je vous fais l'arbitre, Monsieur, du secret de notre alliance, pourvu qu'elle puisse être utile et agréable au roi de France. C'est tout ce que je désire. Je me suis expliqué tout au long à M. Valory, touchant les Saxons; vous pouvez être sûr de moi que j'entrerai toujours dans les vues du Roi, et que, bien loin de m'opposer à ce qu'il peut désirer, je m'y prêterai volontiers. La seule chose que je vous prie, c'est de partager mieux l'électeur de Bavière que celui de Saxe, et j'ose dire que vous le devez, par la fidélité et l'attachement que sa maison a toujours témoigné pour la France.

Je fais des vœux ardents et sincères pour la conservation de vos jours précieux. On ne saurait être, d'ailleurs, avec plus d'estime, d'amitié et de considération que je suis, Monsieur mon Cousin, votre inviolable ami et cousin

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

476. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,
A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

Monsieur. Je vous suis bien obligé de la lettre du maréchal de Belle-Isle que vous venez de me communiquer. Vous aurez vu par les ordres que j'ai donnés à mon ministre à Francfort que tout y est spécifié de la façon que le désire le maréchal de Belle-Isle.

Quant aux armées françaises qui vont en Bavière, ne pourriez-vous point disposer les choses de façon que la tête de ces troupes, jointe

aux Bavaois, commençât d'abord ses opérations, immédiatement après son arrivée, sans attendre le dernier? car vous devez marquer au maréchal de Belle-Isle que mon armée, ayant tenu la campagne depuis le mois de novembre de l'année passée, ne pourra camper que jusqu'à la fin d'octobre, et que, passé ce mois, il lui faut de nécessité des quartiers d'hiver; ainsi, en commençant vers le 10 de septembre, je pourrais faire la clôture de la campagne par les sièges de Neisse et de Glatz, faire entrer une partie de mon armée par Glatz en quartiers dans la Bohême, et par Neisse dans la Haute-Silésie et Moravie.

Quant aux Saxons, je me conforme entièrement aux désirs du Cardinal, et, bien loin de m'opposer à ses vues, je m'y conformerai toujours. Que le Cardinal fasse tel usage de mon alliance qu'il le trouvera utile à la France, je serai content; mais quant au partage de la Saxe, il me semble qu'en lui donnant une partie de la Bohême, avec la Haute-Silésie jusqu'à la ville de Neisse, pourrait lui suffire; qu'on laisse à mon cher Électeur la Bohême de l'autre côté de l'Elbe et NB. la Moravie, si l'on me laisse Glatz pour me couvrir des Saxons et Neisse pour me garantir contre leurs mauvais desseins, je passerai par tout ce que vous jugerez à propos. Notez que Glatz et Neisse ont toujours appartenu à la Basse-Silésie. Cette affaire pourrait même applanir les difficultés touchant Ravenstein, à quoi je m'engage de renoncer, si vous arrangez les choses de cette façon.

Adieu, cher Valory, les doigts me démangent furieusement, mais j'attendrai encore quelques jours, après quoi il faudra pourtant en venir au dénouement de la pièce. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach dem Facsimile in den Mémoires des négociations du marquis de Valory, Bd. II. Eigenhändig, das Datum von Eichels Hand.

477. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 29. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Das hierbei zurückkommende Project des mit dem Churfürsten von Baiern zu errichtenden Allianztractates, nebst den separirten und secreten Articlen,¹ habe Selbsten von Worte zu Worte durchgelesen, und habe Ich nichts dabei zu erinnern, vielmehr alles und jedes Meiner Intention völlig conform gefunden; insbesondere habet Ihr wohl gethan, die Stadt und Dépendance von Neisse darin namentlich zu benennen, welches dann wohl wegen der Stadt und Schloss Glatz auch noch zu beobachten sein würde, und habt Ihr ferner alles zu Meinem Dienst und Interesse zu

¹ Die vier Articles secrets et séparés des Vertragsprojects betreffen die gegenseitige Garantie der neuen Erwerbungen, die Kaiserwahl, die Garantie der preussischen Nachfolge in Ostfriesland, die mecklenburgische Frage. Vergl. oben Nr. 467.

besorgen. Was die Punkte anlanget, so wegen der Kaiserwahl zu begehren sein möchten, so approbire Ich solche sämmtlich, ausser denen, so in § 7 und 11 angeführet worden, von welchen Ich des Sentiments bin, dass solche Mir nicht helfen, wohl aber die katholische Partei beunruhigen und aigriren würden,¹ folglich es besser sein werde, alles darunter nur in statu quo zu lassen. Ich bin etc.

F.

P. S. Da Ich Euch auch hierbei ein Schreiben an den Cardinal und an den p. Valory adressire, so sende Ich Euch zugleich die Abschrift von beiden, welche Euch mit zur Instruction dienen kann. Das Originalschreiben des Cardinals folget gleichfalls hierbei.

Nach der Ausfertigung.

478. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 29. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich sende an Euch hierbei dasjenige, so der v. Plotho wegen der von des Königs von Engelland Majestät und dem hannöverischen Ministerio an ihn gethanen Proposition an Mich durch einen expressen Courier gelangen lassen. Da es nun nöthig sein wird, darauf zu antworten, so will Ich, dass Ihr solche Antwort in sehr polien, modesten und verbindlichen Terminis nachstehender Massen aufsetzen und Mir sodann solche zur Unterschrift einsenden sollet:

Dass nämlich Mir des Königs Versicherung von seiner Freundschaft und die dabei gebrauchte recht tendre Ausdrücke höchst werth und angenehm wären, und Ich solche auf alle nur möglichste Weise hochschätzen und cultiviren, dabei auch die Verwandtschaft, wodurch Wir auf so viele Art mit einander verbunden wären, nie aus dem Gemüthe lassen würde. Ich nähme es auch mit vieler Dankersinnigkeit an, dass des Königs von Engelland Majestät Mir den ruhigen Besitz von der ganzen Niederschlesie inclusive Breslau so nachdrücklich und mit Dero ganzen Force zu garantiren übernehmen wollten. Soviel aber Dero Propositiones betreffen, so hätte solche sehr ernstlich überleget, hätte aber gefunden, dass wenn des Königs Majestät die Beschaffenheit Meiner jetzigen Umstände recht einzusehen geruhen wollten, Sie nach Dero Penetration selbst einsehen können, dass wegen der Umstände, worin

¹ § 7 der von Podewils vorgelegten „Specification derjenigen Punkte, so von einem Candidaten zur kaiserlichen Dignität begehret werden können“: „dass bei der dem Königl. Churhause zugestanden Praesentation eines reformirten Reichshofrathes die Restriction abzustellen, dass er in den Angelegenheiten des Königl. Hauses nicht abtreten dürfe.“ — § 11: „Denen Reformirten in der Stadt Frankfurt am Main und in Hamburg das freie Religionsexercitium, wie in andern Reichsstädten evangelischer Nation geschiehet, zu verstatten, und beide Städte dahin durch kaiserliche Autorität anzuhalten, dass selbige sich solchem nicht ferner widersetzen mögen.“

Ich wegen der unbegreiflichen Fierté und Hartnäckigkeit derer Oesterreicher Mich befände, Ich nicht im Stande wäre, mit Deroselben vorjetzo eine Defensiv-Allianz zu machen, indem bei den jetzigen so sehr durch Schuld des österreichischen Hofes verworrenen Conjoncturen Ich Meine Truppen gegen die Königin von Böhmen dergestalt nöthig hätte, dass nichts davon detachiren könnte, ja es sich vielleicht ereignen dürfte, dass selbst von denen Truppen, welche der Fürst von Anhalt commandirte, Ich einige davon anhero kommen zu lassen gemüssiget sein dürfte. Sodann könnte Ich sonder grosse Vorsicht und Behutsamkeit das Corps vom Fürsten, welches des Königs von Engelland Majestät verlangeten, nicht marchiren lassen, aus Ursachen dass 1) solche Meine Lande gegen das Churhaus Sachsen decken müssten, 2) dass das Geld, so Mir solche zu unterhalten kostete, in Meinen Landen verzehret werden müsste, 3) dass solange Ich Mich mit diesem Corps nicht regen würde, Ich keinen Feind wider Mich und dasselbe zu besorgen haben würde, dahergegen, wenn solche Mouvements damit machte, wie es der König zu verlangen schiene, Ich dadurch den gerechten Hass und Ressentiment derer Franzosen auf Mich ziehen würde, welche mit deren überwiegenden Macht Meine clevische und westphälische Länder sogleich gänzlich ruiniren und devastiren würden.

Aus allen diesen Umständen würden des Königs Majestät zu ermessen geruhen, dass Meine Defension allein Deroselben von keinem Nutzen sein könnte. Ich wäre aber in Mir selber ganz versichert, dass des Königs Majestät alles solches gewiss würden entbehren können, woferne Dieselben von derer Fürsten Händel, welche sich um die österreichische Succession stritten oder daran Antheil nähmen, sich nicht meliren und das Haus Oesterreich weder mit englischem Gelde noch mit teutschen Truppen assistiren würden, in dem gegengesetzten Fall des Königs Majestät selbst erkennen würden, wie wenig Ich befugt wäre, diejenigen zu defendiren, welche durch ihre Assistance Meine Feinde in ihrer Halsstarrigkeit stärkerten und unterhielten.

Es würde vielmehr zu des Königs Majestät selbsteigener Beruhigung und Sicherheit seiner Lande dienen, wann Dieselbe das Römische Reich bei seiner wohlhergebrachten Freiheit liesse und nicht durch den Terreur Dero Waffen die Reichsfürsten obligiren wollte, ihre Vota zur Kaiserwahl einem andern zu geben, als demjenigen, zu welchem sie das grösste Vertrauen und Inclination hätten. Wollten also des Königs Majestät von diesen Stücken sich keineswegs meliren, so würden Dieselbe aus solcher Vorsichtigkeit mehrern Profit ziehen als von allen übrigen Alliancen. Uebrigens möchte des Königs Majestät von Mir fest versichert sein, dass Ich gegen Dieselbe und Dero Erblande nichts auf der Welt intendirte, noch desfalls etwas unternehmen, vielmehr Deroselben Convenienz in allen Stücken, soviel es nur die Umstände und Conjoncturen leiden wollten, die Hand bieten würde. Des Königs Majestät hätten von Mir alle Freundschaft zu gewärtigen; Ich aber

würde Mir die ihrige gerne conserviren und auf alle Weise hochschätzen.

Alles dieses habt Ihr in den verbindlichsten Ausdrücken in das französische zu setzen¹ und dergestalt zu fassen, dass der König von Engelland keine Ursache habe, deshalb wider Mich aigrirret zu sein, sondern dass Uns alle Mal die Gelegenheit offen bleibe, wenn es die Umstände dereinsten erfordern möchten, mit demselben wieder zu renouiren. Ihr habt auch endlich zu erwägen, ob es nicht gut und nöthig sei, dem Cardinal von diesen englischen Propositionen und der darauf erfolgten Antwort, soviel ihm davon zu wissen nöthig ist, Confidence zu machen, damit derselbe dadurch sehen möge, wie eines Theils wir gerade und aufrichtig gehen, andern Theils aber selbst erkennen möge, dass es uns an mächtigen Liaisons nicht fehlen dürfte, woferne derselbe, wie Ich doch nicht hoffen noch glauben will, uns einen faux bond machen wollte. Ich bin etc.

Il faut bien faire valoir à Valory la façon cordiale dont nous en agissons avec la France; il faut encore mettre dans le traité de Bavière la ville de Glatz. Dès que les cartels seront faits, envoyez-les-moi. Dites aux Français les transes mortelles des Hanovriens, et mandez-moi comment vous trouvez ma réponse au monarque des trois royaumes. Vous avez répondu comme un ange à Hyndford sur le sujet de Robinson. Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

479. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 28. August: „La cour de Dresde paraît aussi se vouloir ranger, à la fin, du côté de Votre Majesté“ Bülow bittet um eine Audienz, sein König wünsche mit Preussen in eine enge Verbindung zu treten, Podewils glaubt, dass Sachsen im Einverständniss mit Hannover handelt.

Lager bei Strehlen, 29. August 1741.

Wenn er kommen will, so muss er hieher nach dem Lager kommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

480. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 31. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Nachdem Ich aus Eurem Schreiben vom 29. dieses ersehen, was Ihr von der Ankunft des Robinson und dessen mitgebrachten Propositionen melden wollen:²

¹ Der Erlass an Plotho auf Grund des obigen ist vom 2. Sept. — ² Vergl. Droysen V, I, 313.

so gebe Ich Euch darauf in Antwort, dass Ihr demselben nur sofort und ganz sec antworten und sagen sollet: Ich beklagte sehr, dass er sich mit dergleichen Propositionen chargiren wollen; Mein Ultimatum wäre längsten bekannt, Ich würde niemalen andere Propositiones anhören; auch da Ich sähe, dass der wienerische Hof nichts thue als Mich nur zu amüsiren, so würde Ich in keine weitere Negociation mit selbigem entriren. Er, der Robinson, möchte also nur je eher je lieber zurückgehen und sich nicht weiter aufhalten, da Meine Zeit ohnedem nicht litte, ihn selbst zu sprechen, weil Ich auf dem Point stünde, mit der Armee zu marschiren. Ihr habt also Eure Antwort dergestalt ganz kurz und trocken einzurichten, und würde es Mir übrigens sehr lieb sein, wenn es so incaminiret werden könnte, dass indem Ihr den Robinson sprächet und antwortet, der Marquis de Valory dabei sein könnte. Ich bin etc.

Faites partir ce faquin d'Anglais, et dites-lui pour toute réponse que je croyais qu'il se moquait de moi, qu'il savait ce que je lui avais dit en partant, et qu'en un mot, je ne lui parlerais pas, et que je vous avais défendu de négocier avec lui. Dites-lui tout cela d'un air piqué des propositions impertinentes qu'il me fait, et qu'il parte dans 24 heures de Breslau.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

481. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Reichenbach, 31. August 1741.

... „Ich muss gestehen, dass des Königs Majestät über des Robinson Propositiones sehr piquiret gewesen und es fast als eine Insulte ansehen, dass, nachdem des Königs von Engelland Majestät, der v. Münchhausen zu Hannover und selbst Mylord Hyndford gar andere Declarationes gethan, dennoch der Robinson sich mit solchen Propositionen chargiren wollen, welche Se. Majestät in sich geringer halten, als die, so er bei seiner ersteren Reise gethan und mit welchen er doch so wenig Ingress gefunden.

Se. Königl. Majestät haben mir hiebei befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, ob es nicht gut und nöthig sein würde, Dero Ministres an auswärtigen Höfen von dem mit Robinson jetzt vorgefallenen zu avertiren und dadurch alle übele Insinuationes, welche der österreichische Hof dieserwegen tentiren dürfte, zu praeveniren.¹

Uebrigens erwarten Se. Königl. Majestät mit nächstem sowohl die verlangte Antwort von M. de Valory, als auch den p. v. Bülow selbst,

¹ Vergl. den Circularerlass vom 4. September, Preussische Staatsschriften I, 310.

und verlangen zugleich Ew. Excellenz Sentiment, ob Dieselbe es vor gut fänden, dass der p. Valory zu gleicher Zeit, wenn der p. v. Bülow her käme, auch anhero reisete, auf welchen Fall ich aber glaube, dass Ew. Excellenz Gegenwart allhier gleichfalls nothwendig sein dürfte.“

P. S. „In der hierbei zurückkommenden Karte haben Se. Königl. Majestät höchsteigentlich eine Gegenlinie¹ gezogen, wornach Sie wollen dass Mr. Robinson seine Negociationes einrichten und ohne solche zum Fundament zu setzen nicht wieder mit Sr. Königl. Majestät hier negociiren sollte.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

482. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich erhalte sogleich Euer Schreiben vom 30. dieses, und nachdem Ich den Inhalt dessen und derer angefügten Beilagen² mit mehrem ersehen, so dienet Euch darauf zur Antwort, dass Euch Meine jetzige Umstände am besten bekannt, und Ihr aus solchen gar leicht beurtheilen werdet, dass sonder Meine Honneur und Gloire zum höchsten zu blessiren, es Mir jetzo ohnmöglich ist, auf einmal vom weissen zum schwarzen zu changiren und Mich dabei in die äusserste Gefahr zu setzen, Mir und Meinen Landen die ganze Last des Krieges auf dem Halse zu laden, mithin dem Hause Oesterreich den Dorn auszuziehen, um Mir solchen einzustecken, nachdem es Mich vorhin und auch noch so hautain und dédaigneux refusiret hat. Was Ihr in Eurem Schreiben anführet dem Robinson geantwortet zu haben, ist so solide, dass ich solchem nichts weiter zuzufügen weiss; überdies hat der Robinson durch sein wunderbares Betragen und durch seinen vorgewiesenen Strich in seiner Karte so übel debutiret, dass, wann auch alles obige nicht wäre, dieses allein Mich rebutiren und ihn Mir odieux machen müsste. Das beigefügte Projet eines Tractates ist überdem mit so vielen Clausuln und Restrictionen angefüllet, dass solches nicht anders als eine Mutter von einer langwierigen und difficilen Negotiation und eines onereusen Friedens sein würde, so dass, wann Ich auch alles thun könnte, was man dagegen von Mir verlangete, dennoch das Haus Oesterreich nebst Mir abimiret sein würde, bevor ein Concert zu Stande käme; zu geschweigen ob die von dem Robinson gezeigete schöne Perspective Mich nicht zwischen zwei Stühle niedersetzte und Mich in die Situation brächte, dass Ich Meine jetzige Freunde und Allirte verlöre, Meine Feinde aber auf dem Halse behielte.

¹ Robinson hatte eine Karte überreicht, in der durch eine Linie von Greifenberg bis Adelnau bezeichnet war, was die Königin von Ungarn abtreten wollte. — ² „Projet que la cour de Vienne a remis au sieur Robinson pour servir à un traité à faire avec elle et le Roi de Prusse, à Presbourg 24 août 1741.“ Vergl. Arneht I, 242. 396. Droysen V, I, 314.

Bei solchen Umständen, und da durch des Robinson Negotiation, wenn sie auch nach seinem Wunsch und Verlangen völlig einschläge, dennoch nichts anderes erfolgen könnte, als dass Ich einen durch göttlichen Beistand halb geendigten Krieg los würde, und Mich dagegen in einen weit grösseren und onereuseren verwickelte, so sollet Ihr den Robinson nur auf eine zwar obligeante, aber doch nachdrückliche Art abweisen und ihm die Ohnmöglichkeit auf solche Propositiones zu entriren bedeuten, wobei Ihr dasjenige, was Ihr wegen der fehlenden Vollmacht meldet, mit gebrauchen, dem Robinson aber bedeuten könnet, dass Meine jetzige Situation allhier nicht litte, ihn Selbst zu sprechen. Ihr müsset auch alles so einrichten, damit er nur je eher je lieber nach Wien zurück gehe, denn Ich nicht eher ruhig sein werde, bevor er nicht wieder von Breslau weg ist.

An Valory sollet Ihr alsdann communiciren, dass Mir der wienerische Hof Niederschlesien mit Breslau angetragen hätte, um Mich von Frankreich zu detachiren. Ich wäre aber inalterabel, und nichts in der Welt fähig, Mich von Meiner Allianz mit Frankreich abzuführen. Ich würde ihnen jedesmal alle dergleichen Anträge communiciren, in der festen Hoffnung, man würde eine gleiche inviolable Treue und Confidence gegen Mich haben. Von der auf der Karte gezogenen Linie brauchet Ihr an Valory nichts zu sagen, sondern ihm nur einen Extract des Projets zu geben, damit die Kron Frankreich von solchen Vues und der fortwährenden Liaison des sächsischen Hofes mit dem zu Wien und Hannover überzeugt sein möge. Ich erwarte Eure Antwort und bin etc.

Faites-moi partir ce coquin de négociateur que je ne puis souffrir, il serait infâme à moi d'entrer en négociation avec l'Autriche et l'Angleterre, et je risquerais même beaucoup, et, après tout, la guerre que nous faisons est avec une partie bien forte, au lieu que l'autre serait guerre également, avec une partie faible, avec mes ennemis, sans sûreté pour moi, sans honneur, et avec le risque de toutes mes provinces de Westphalie. Chassez-moi ce coquin de Robinson, et comptez que, s'il reste plus de 24 heures à Breslau, je prends l'apoplexie. Envoyez-moi un courrier, quand vous l'aurez chassé, que je le sache dehors; si je le rencontre ou si je le trouve dans mon chemin, je le dévisagerai; et sa reine de Hongrie et son fol de roi d'Angleterre n'ont qu'à être la dupe, l'une de son orgueil et l'autre de sa sottise. Adieu, sans plus de délai, exécutez mes ordres, et s'il vous demandait encore une audience, refusez-la-lui tout plat.

Federic.

P. S.

Ihr habt auch den Valory zu disponiren, dass er dem Cardinal von dieser Sache sofort gebührende Ouverture giebet, wie Ihr dann auch wohl selbst an den Cardinal ein Schreiben aufsetzen und ihn darin

überzeugen können, wie dass wir alles thun um die Freundschaft und Confidence der Kron Frankreich gegen uns zu vermehren, dagegen auch von ihm eine gleiche Sincérité und Droiture vermuthen.

Nach der undatirten Ausfertigung (praes. 1. Sept.). Der französische Zusatz eigenhändig.

483. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 26. August: „Le père Guarini m'aborda à la cour, et me pria de le mettre aux pieds de Votre Majesté, et de Lui marquer qu'il La remerciait très humblement de la protection qu'Elle avait accordée aux jésuites de Breslau, qu'il suppliait Votre Majesté de la leur continuer, qu'il répondrait corps pour corps que ces bons pères ne se mêleraient de rien, et qu'il leur ferait réitérer là-dessus les ordres de leur général.“

Lager bei Reichenbach,
31. August 1741.

Er soll dem Pater Guarini sagen, der jetzige Krieg betreffe gewiss keine Religions-sachen, sondern Affaires d'État.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

484. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 1. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe Euren Bericht vom 31. voriges, nebst des Marquis de Valory Schreiben den p. v. Bülow betreffend, erhalten. Ihr sollet ersterem darauf in Meinem Namen sagen, wie Ich von seinen darin gethanen Vorschlag sehr wohl zufrieden wäre, auch dem p. v. Bülow nichts weiter sagen und nur alleine Meine gute Officia versprechen würde; Ich hoffe hergegen aber, man würde Mir von allem, so zu Frankfurt am Main wegen der sächsischen Accession tractiret würde, vertrauliche Confidence machen, auch solche Accession nicht anders annehmen, als dass der König von Polen-Sachsen sich engagirete, Mir die ganze Niederschlesie und Breslau, nebst Glatz, Münsterberg und Neisse nebst seinem District, so wie Ich Euch solches auf der gestern zurückgeschicketen Karte eigenhändig marquiret habe, garantiren, und dergestalt Meine Convenienz gemacht werde. Wohin sonst Meine Sentiments wegen der Partage zwischen Baiern und Sachsen gehen, solches werdet Ihr aus den jüngstens Euch zugesandten Abschriften Meiner Briefe an den Cardinal und an den Marquis de Valory mit mehrerem ersehen haben. Ich bin etc.

Priez Valory de faire que leur ministre à Stuttgart insinue qu'il serait agréable à la France qu'on me cédât le régiment de dragons dont le marché est presque conclu. Rassurez les Français, fortifiez les

Bavarois, intimidez les Saxons, flattez les Hollandais, donnez l'encens aux Danois, jouez-vous des Hanovriens, et f. . . -vous des Autrichiens.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Federic.

485. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Rien ne peut m'être plus flatteur que de découvrir dans les sentiments de Votre Altesse Électorale à mon égard le réciproque des miens pour Elle. Je L'assure que je ne Lui manquerai jamais, et que toutes les ruses dont on voudra se servir pour nous désunir, ne seront inventées qu'à la confusion de ceux qui les veulent mettre en œuvre.

Témoin de ce que j'avance, c'est que la cour de Vienne, peu rebutée du renvoi de Robinson, vient de m'affubler de nouveau de ce négociateur infatigable. Mais je n'ai pas seulement voulu le voir, et j'ai donné des ordres très précis de se retirer de Breslau dans les vingt et quatre heures, quoique les propositions dont il était chargé ne laissassent pas d'être avantageuses; mais je ne veux ni d'autre ami ni d'autre empereur que mon cher électeur de Bavière, et, tant que je vivrai, mes intérêts seront inséparables des siens.

L'affaire de la Saxe, dont vous avez la bonté de m'écrire, ne m'intrigue pas moins que Votre Altesse Électorale: je L'assure que je fais tout ce que je puis chez les Français pour contrecarrer ces méchants voisins et faux amis, mais je ne sais quelle fantaisie les Français ont prise de les rechercher, car nous pouvons très bien nous en passer. Ce qui m'embarrasse le plus dans cette négociation, est la prédilection des Français, pour lesquels il nous faut cependant garder des ménagements infinis.

Bülow vient aujourd'hui au camp, me témoigner l'envie de son maître de s'unir avec nous. Je lui répondrai simplement que j'en suis bien aise, et que je ne serai point contraire aux convenances que le roi de France et Votre Altesse Électorale voudraient lui faire, sans entrer dans un plus ample détail, mais lui faisant sentir en même temps qu'ils s'avaient bien tard de prendre un parti raisonnable.

Je n'ai point douté que Votre Altesse Électorale ne fût contente de Schmettau; je ne le Lui aurais point envoyé, si je n'avais pas été persuadé que par la grande connaissance du pays d'Autriche et de Bohême qu'il a, jointe à l'expérience de guerre qu'il possède, il pourrait Lui être d'une grande utilité. Quant à mes opérations, je projette un coup qui fera périr ou enfuir l'armée de Neipperg, et qui me rendra le dos encore plus libre; il dépend de l'exécution et du secret.

Je suis avec toute la tendresse, toute l'estime et toute la considé-

ration imaginables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

486. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

Mon Grand-Maitre de l'Artillerie Baron de Schmettau. J'ai reçu la vôtre du 22 du passé, et ma satisfaction a été extrême, en y voyant l'heureux succès de votre négociation, et qu'on a résolu d'agir comme il faut. J'en suis charmé, et, pour vous marquer ma reconnaissance d'un service si signalé que vous venez de me rendre, je ne saurais plus me dispenser de vous conférer l'ordre de l'aigle noire de Prusse, que vous trouverez ci-joint. Vous serez persuadé que je tâcherai de vous donner encore d'autres marques de ma bienveillance, mais vous continuerez de faire tout au monde afin que l'Électeur reste dans de si bons sentiments, et que les opérations commencent au plus tôt, d'une manière vigoureuse. Au reste, votre relation du 20, envoyée par un courrier à Dresde, que vous accusez, ne m'est pas encore parvenue; j'espère pourtant la recevoir au premier jour. Je suis etc.

Federic.

Je suis extrêmement content de la façon dont vous vous acquittez de votre commission; je vous prie d'assister de toute votre connaissance et expérience de guerre l'électeur de Bavière, pour que, faute de connaître le pays et les forces autrichiennes, il ne lui arrive malheur, et qu'il se hâte de commencer.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

487. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Von dem Cabinetssecretär,

Lager bei Reichenbach, 2. September 1741.

Des Königs Majestät befehlen mir sogleich an Ew. Excellenz vorläufig zu melden, wie Sie heute den p. v. Bülow gesprochen, und nachdem derselbe sehr grosse Contestationen von der Freundschaft und Neigung des Königs von Polen gegen Se. Königl. Majestät gethan, ihm weiter nichts geantwortet, noch Sich zu etwas mehr herausgelassen, als dass Deroselben des Königs von Polen Freundschaft höchst schätzbar wäre, Sie auch demselben seine Convenienz gerne gönnen und dazu Dero bona Officia beitragen wollten, dergestalt dass dem p. v. Bülow nichts weiter geantwortet sei, als was deshalb mit dem Marquis de

Valory concertirt worden. Jedoch hätten des Königs Majestät, so wie Sie mir sagten, aus guten Ursachen Sich zuweilen des Ausdrucks bedient: mes alliés le roi de France et l'électeur de Bavière; wie Sie dann auch nicht in Abrede gewesen, mit der Kron Frankreich und Churbaiern gewisse Mesures genommen zu haben; da auch der p. v. Bülow gefragt, ob Sr. Königl. Majestät Stimme zur Kaiserwahl noch frei wäre, hätten Sie demselben mit Nein! geantwortet, und gesaget, wie Dero Inclination hierunter auf Churbaiern ginge, worüber der p. v. Bülow seine Surprise nicht bergen können. Zugleich endlich hätten des Königs Majestät declarirt, wie Sie Sich mit dem König von Polen wegen der Accession nicht anders einlassen könnten, als dass Deroselben die Niederschlesie und Breslau, sammt Glatz, Münsterberg und Neisse, nebst deren Districtis, garantirt würde, und dass Deroselben Armee die bevorstehenden Winterquartiere zum Theil in Böhmen bekäme. Der p. v. Bülow habe sonsten sehr grosse Contestationen gethan, wie der König von Polen von allen den Liaisons, Concerts und dergleichen, welche man ihm wider Se. Königl. Majestät machen zu wollen aufbürden wollen, nichts wüsste, und alles nur Inventiones von Leuten wären, welchen die Freundschaft zwischen Preussen und Sachsen ein Stachel sei; des Königs Majestät hätten aber darauf nichts geantwortet, als dass Sie dergleichen Sachen weder wissen, glauben noch berühren wollen, wobei Sie endlich Sich doch des französischen Sprichwortes erinnert: tant pue l'o quant on la remue.

Hiernächst haben des Königs Majestät mir noch befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, dass Dieselbe mit dem Marquis de Valory sprechen und selbigen dahin zu disponiren suchen möchten, an den Maréchal de Belle-Isle zu schreiben und sich in allewege vor den Churfürsten von Baiern zu interessiren, damit derselbe durch die Accession von Sachsen in keinem Stück leiden, noch jener diesem nachgesetzt werden möchte. Die ganze Accession von Sachsen erachteten Sie als ein Opus supererogatorium, so zwar nicht zu verwerfen, aber auch nicht zum Nachtheil der alten Freunde und Allirten von Frankreich zu erkaufen wäre. Und da Se. Königl. Majestät den Marquis de Valory nunmehr gerne selbst zu sprechen verlangten, so möchten Ew. Excellenz von demselben vernehmen, ob es seine Umstände nicht leiden wollten, dass er übermorgen zu Deroselben nach dem Lager anhero kommen wolle.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

488. AU COMTE DE TÖRRING, MINISTRE DE BAVIÈRE, A Breslau.

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

Monsieur. J'ai été charmé de voir par la vôtre du 31 du passé que vous venez de recevoir le projet du traité à faire entre Son Altesse

Électorale votre maître et moi, avec les pleins-pouvoirs nécessaires pour le signer. Mon ministre d'État de Podewils étant autorisé de vous communiquer le contreprojet de ma part, j'espère, Monsieur, que vous le ferez partir au plus tôt, et que vous contribuerez de votre possible pour accélérer un ouvrage si salutaire, qui me comblera de joie, pour me lier d'autant plus près avec un prince auquel j'ai voué toute mon estime et mon amitié. Quant à vous, Monsieur, je vous prie d'être persuadé que je suis avec la considération la plus parfaite etc.

Federic.

Nach dem Concept.

489. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 3. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Daferne der Marquis de Valory, wie Ich Euch gestern schreiben lassen, zu Mir anhero kommen wollte, so würde solches wohl zwischen heute und dem 6. d. geschehen müssen, denn bis dahin die Passage hieher noch sicher ist, alsdann aber es einige mehrere Schwierigkeit haben dürfte, mit völliger Sicherheit anhero zu kommen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

490. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Mardefeld berichtet, Petersburg 15. August: Der Herzog Anton Ulrich sagt ihm anlässlich der Haltung des wiener Hofes: „Wer keinen Rath annimmt, dem ist auch nicht zu helfen“; wenn der Angriff von Frankreichs Seite erfolgt sei, so „möchte es wohl zu spät sein, zumalen es eine grosse Frage ist, ob es zu der Zeit Ihro Majestät dem Könige gelegen sein wird, sich zu vergleichen.“

Camp de Reichenbach,
3 septembre 1741.

Il faut ménager et cajoler la Russie autant que les circonstances le permettent, pour ne pas l'aigrir contre nous et nous attirer leurs forces, en cas que la guerre des Suédois contre elle n'eût pas le succès espéré. C'est une porte de derrière qu'il se faut ménager.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinettssecretärs.

491. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Räsfeld berichtet, Haag 25. August: Sir Trevor verbreitet, dass die Franzosen im Einverständniss mit Preussen in Hannover einrücken wollten, um Bremen und Verden für Schweden in Besitz zu nehmen.

Lager bei Reichenbach,
3. September 1741.

Räsfeld muss sie von solchen Calomnien und Unwahrheiten so die englische Clique erdichtet hat, bestens desabusiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinettssecretärs.

492. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 3 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Je suis bien aise que votre négociateur importun soit parti, ce n'en vaudra que mieux, car l'unique dessein de la cour de Vienne est de semer la méfiance parmi mes alliés, et de profiter de cet ombrage mutuel.

Faisons ce que nous pourrons pour rendre petite la portion que l'on destine à la Saxe; ce sont de méchantes gens, qu'il faut tenir aussi bas qu'il est possible. J'ai dit à Eichel de vous mander tout le discours que j'ai tenu à Bülow; vous pouvez en rendre compte à Valory, autant qu'il lui convient; montrez-lui aussi la relation que nous avons reçue aujourd'hui d'Ammon, et dites à Bülow que la cour de Saxe devrait avoir honte de faire tant la difficile sur le cartel, qui n'est qu'une bagatelle, et qu'il se présenterait peut-être des occasions plus importantes que celle-là, où je pourrais faire le revêche et le rétif à mon tour.

Il faut surtout faire comprendre à Valory et aux Saxons que jamais je ne consentirai à les voir accéder à moins de la portion de la Silésie que je vous ai marquée.

Adieu, cher Podewils, nous ferons bientôt une marche qui pourrait bien causer quelque interruption à notre correspondance. Mais je vous en avertirai à temps. Le jour que je décampe, entre nous *secretissime*, est le 8 de ce mois.

Je suis tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

493. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 2. September: Graf Törring hat den bairischen Entwurf des abzuschliessenden Vertrages vorgelegt. „Je lui ai remis notre projet, beaucoup plus circonstancié et détaillé que le sien, qui est trop vague, ne pouvant passer que pour une première ébauche... Je prévois déjà que bien des articles de notre projet rencontreront de grandes difficultés.“

Lager bei Reichenbach,
4. September 1741.

Recht sehr gut. Dieses Project ist zu general. Was sie bei Meinem Contreproject erinnern dürften, muss die Zeit lehren. Ich hoffe, es werde nicht viel sein, und wenn der eine es so gut meinert wie der andere, wie Ich persuadiret bin, wir alsdann bald conveniren werden. Ueber die Reichssachen werde Mich so sehr nicht beschäftigen; wenn die Hauptsache richtig werde, so gehe der Rest wie er kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinettssecretärs.

494. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 4 septembre 1741.

Une estafette de Dresde m'a apporté hier les dépêches du 20 du passé, que vous y aviez envoyées par un courrier à Ammon. Je suis extrêmement satisfait de leur contenu, voyant que vous agissez en tout selon mes intentions, et que tout va à souhait; et vous pouvez compter qu'en continuant de cette manière, vous ne travaillerez pas pour un maître ingrat. J'attends à présent avec quelque impatience vos relations, et si l'on a commencé à mettre en œuvre ce qu'on a concerté touchant les opérations à faire contre l'ennemi commun; et, si c'est comme vous m'avez fait espérer, il faut qu'on soit aux prises à l'heure qu'il est.¹

Quant à mes opérations à faire, il faut que je vous dise qu'il m'est d'une nécessité absolue que, pour être en état d'assister d'autant plus efficacement Son Altesse Électorale de Bavière, il faut² qu'avant tout j'aie le dos franc en assiégant et prenant la ville de Neisse, dont autrement l'ennemi m'incommoderait infiniment, et m'empêcherait absolument de faire les dépôts de magasins absolument nécessaires pour la subsistance de mon armée. Comme j'espère emporter Neisse par un siège de quinze jours, je marcherai alors tout droit vers Glatz, qui, selon que je pense, ne pourra tenir longtemps, et, après m'en être rendu le maître, toute mon artillerie sera alors aux services de Son Altesse Électorale, s'il lui plaira d'envoyer alors un détachement de son armée pour l'emmenner là où elle lui pourra être de quelque utilité. Je vous sais trop entendu du métier, et vous connaissez trop bien la carte du pays, pour que vous disconviendriez que, quoi que je veuille faire, la situation de mes magasins, de mon artillerie pesante, et la situation du pays m'obligent à commencer par Neisse pour prendre Glatz; ainsi vous l'expliquerez à Son Altesse Électorale d'une manière qu'elle en soit contente. Vous donnerez en même temps à Son Altesse Électorale les assurances les plus fortes de ma part que, quoi que la maison d'Autriche et ses amis puissent faire ou intriguer pour me détacher des intérêts de l'Électeur, je n'y donnerai jamais les mains, et que je m'acquitterai envers lui en tout et partout des devoirs d'un ami et allié constant, fidèle et inaltérable. Mes opérations ne dérangeront, en attendant, celles de Son Altesse Électorale en aucune manière, et vous pousserez à la roue autant qu'il sera possible, afin qu'on agisse, sans perdre le temps, avec vigueur. Si Neipperg et son armée restent en Silésie, comme ils font jusqu'ici actuellement, Son Altesse Électorale aura le loisir de prendre toute la Haute-Autriche et les gorges des montagnes de Bohême à son aise, selon le plan concerté. Si Neipperg détache de son armée, j'espère de venir encore à temps pour être à ses trousses.

¹ Der Aufbruch des Churfürsten von Baiern in das Lager bei Schärding erfolgte am 7. September; am 12. überschritt das bairische Heer die Grenze von Oesterreich. — ² Sic.

Quant au plan d'une citadelle à faire à Breslau, je vous en suis obligé, et j'en ferai mon usage en son temps. Au reste, j'ai mis des courriers selon votre désir à Baireuth, Dresde et Bunzlau, ainsi que dorénavant vous n'avez qu'à vous en servir et d'envoyer vos lettres sous l'enveloppe du résident Ammon. Je suis etc.

Vous faites des merveilles, continuez de même, et assurez-vous que je n'oublierai pas les services que vous me rendez. Nous allons faire le siège de Neisse; si Neipperg f... le camp, l'armée d'observation ira incontinent à Glatz, et, cela fait, elle prendra ses quartiers en Bohême, celle de Neisse à Olmütz et Moravie, et de là elle détachera de l'artillerie pour l'Électeur, qui aura soin d'en assurer le convoi.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Fr.

495. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 4 septembre 1741.

Monsieur. Je viens de recevoir la vôtre du 2 du courant, sur laquelle je n'ai voulu manquer de vous dire que, pour être en état d'aider d'autant plus efficacement l'Électeur, il m'importe extrêmement de me franchir¹ le dos, et que par cette raison il m'est d'une nécessité absolue d'avoir la ville de Neisse, sans quoi l'ennemi me fatiguerait sans cesse et m'empêcherait d'établir des dépôts de magasins pour la subsistance de mon armée. Ainsi je me vois obligé d'entreprendre avant tout le siège de Neisse, et, comme cela ne durera tout au plus que quinze jours, j'entamerai alors Glatz, place qui ne pourra tenir longtemps et dont la prise me mettra en état d'assister l'Électeur tant de mon artillerie que de mes forces, là où les circonstances les demanderont. Ce petit délai ne pourra guère empêcher l'Électeur d'agir vigoureusement contre notre ennemi commun, et comme, selon mes dernières lettres de Munich, Son Altesse Électorale de Bavière, après des concerts pris avec MM. de Beauveau et de Mortagne, a pris la résolution de pousser vers l'Autriche, dont on a averti en même temps M. le maréchal de Belle-Isle, il est encore incertain si Neipperg se remuera, ce qu'il ne saura faire sans craindre que je ne sois à ses trousses, pourvu que je sois maître de Neisse. J'attends, au reste, avec bien d'impatience votre arrivée, pour vous dire le reste, étant avec bien d'estime votre bien affectionné

Federic.

¹ In dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 236 steht sinnlos: trancher. Das unvollständige Concept im Königl. Geh. Staatsarchiv hat wie oben (= affranchir).

Quoi que je veuille faire, la situation de mes magasins, de mon artillerie pesante et du pays m'obligent à commencer par Neisse pour prendre Glatz. Si j'avais le plaisir de vous voir, je pourrais vous faire une démonstration sur ce sujet-là.

Nach dem Abdruck der Ausfertigung in den Mémoires des négociations du Marquis de Valory II, 236.

496. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 5 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Je ne puis voir Schwicheldt ici, il faut lui dire pour excuse que nous décampions, et qu'il n'y aurait aucune sûreté pour lui, mais qu'il pourrait vous remettre ses dépêches et vous communiquer ses ordres; cela gagne du temps, et nous n'avons pas lieu de nous presser. Il m'est venu une idée: comme la cour d'Hanovre montre des transes si furieuses et des appréhensions mortelles pour la guerre, ne pourrions-nous lui faire acheter par un bon sacrifice notre neutralité? Tâtez le pouls à Schwicheldt, et faites-lui simplement naître cette idée, pour qu'en suite de cela, leur ministère me fasse des propositions pour me tenir tranquille. Les Bavaois doivent déjà être entrés en Autriche, selon mes supputations, et je crois qu'actuellement l'alarme doit être bien chaudement donnée à Vienne. Je marche après-demain pour les inquiéter d'un autre côté, et pour leur causer tout le mal que je pourrai. La Saxe, que je compte rangée de notre parti, ne laissera pas d'un autre côté d'abattre l'orgueil de la maison d'Autriche.

Cela ne peut durer, et selon ce que la pénétration la plus forte fait envisager, cette maison si fière et si hautaine est au période de sa destruction. Je crois que les premières nouvelles de Vienne que nous recevons, contiendront bien des lamentations de Jérémie; il est seulement triste que l'on ne soit pas plus informé de tout ce qui se passe dans leur cabinet.

J'approuve beaucoup l'idée des Français touchant les Saxons; ils auront un autre mérite d'ailleurs, qui sera que leur possession de la Haute-Silésie sera comme un boulevard qui me couvrira contre la maison d'Autriche, ce qui fait que j'ai un voisin de moins.

Adieu, cher Podewils, soyez circonspect avec les premières dépêches que vous m'enverrez, car je ne sais point si les chemins pourront être trop assurés au commencement, et je vous prie de prendre toutes les précautions imaginables pour éviter quelque pertes de papiers d'importance. Mandez aussi, s'il vous plaît, à la Reine mère que l'armée marche, et qu'elle n'ait point à s'inquiéter, si elle ne recevait pas de mes lettres; que la communication mal assurée en est la cause. Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

497. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Reichenbach, 6. September 1741.

... „M. de Valory ist heute Abend um 5 Uhr hier angekommen und hat sogleich darauf bei Sr. Königl. Majestät Audienz gehabt. Des Königs Majestät, welche ich kurz darauf die Gnade gehabt zu sprechen, schienen von dem Mitbringen gedachten Marquis de Valory sehr vernüget zu sein und sagten unter anderm zu mir, die Sache wegen Glatz und Neisse habe ihre Richtigkeit, ingleichen wie M. de Valory habe sich dahin ausgelassen, dass die Kron Frankreich des Königs von Engelland teutschen Landen die Neutralité accordiren wollten, woferne unsers Königs Majestät deshalb intercediren wollten. Welche beide letztere Umstände Ew. Excellenz doch nur en confidence zu eröffnen mir die Ehre gebe“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

498. AN DEN ETATSMINISTER VON BROICH IN FRANKFURT AM MAIN.

Lager bei Reichenbach, 6. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Broich. Die jetzigen Conjoncturen erfordern, dass Ich Euch dahin instruire und auf das positiveste anbefehle, dass Ihr in allen und jeden die Kaiserwahl angehenden Sachen demjenigen schlechterdings nachkommen sollet, was Euch der Maréchal de Belle-Isle wegen der Kaiserwahl en faveur des Churfürsten von Baiern an die Hand geben und von Euch verlangen wird. Ihr sollet hierunter in allen und jeden Stücken mit gedachtem Maréchal de concert gehen und allen Mesures, so derselbe zu Erreichung unsers gemeinsamen Zweckes dienlich finden wird, sonder einigen Anstand völlig beitreten, wie Ihr dann selbst zur Hauptsache gehen könnet, sobald erwähnter Maréchal de Belle-Isle es dienlich und nöthig finden wird, sonder dass Ihr nöthig habet, wie Ich sonsten vorhin befohlen,¹ durch eine besondere Estafette vorher deshalb bei Mir Rückfrage zu thun, und habt Ihr von Mir keine andere und weitere Instruction zu gewärtigen, als dasjenige, so der Maréchal de Belle-Isle diensam und nöthig finden wird. Ihr habt Euch hiernach auf das stricteste und genaueste zu achten, Mir aber inzwischen von allem vorgefallenen prompt Nachricht zu geben, diese Meine Ordre übrigens Niemandem zu communiciren, noch Euch davon etwas äussern zu lassen, als nur einzig und allein gegen den Maréchal de Belle-Isle, welchem Ihr sofort von dieser Meiner Instruction und positivem Befehl Eröffnung thun sollet. Der Oberstallmeister von Schwerin ist befehliget worden,² nunmehr seine

¹ Vergl. oben S. 288. — ² Unter demselben Datum.

Reise nach Frankfurt ohnverzüglich anzutreten, welchen Ihr bei seiner Ankunft von allem, insbesondere aber von dieser Meiner Ordre Information geben müsset. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

499. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 7 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Valory m'a parlé d'un ton à me faire juger qu'on accepterait à Paris la neutralité d'Hanovre, si je m'intéressais pour eux. Cela m'a fait venir l'idée que, ne fût-ce qu'un million de livres sterling, nous les pouvions tirer des Anglais, ce qui ne laisserait pas d'être bon, car ils ont si peur qu'ils donneront tout à présent pour qu'on les épargne. Pensez-y; car, quelque petit avantage qu'il nous en revienne, cela ne laisse pas d'être bon.

Je crois que nous aurons une bataille en deux ou trois jours; n'en dites rien, car cela ferait du bruit, et peut-être cela causerait-il de la terreur panique à Berlin. Vous ne serez pas longtemps dans l'incertitude, et j'espère que dans peu je pourrai vous apprendre de bonnes nouvelles. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

500. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 8. September, über die Frage der hannöverschen Neutralität, und weist auf die heimlichen Verhandlungen zwischen Hannover und Frankreich hin; eine Vertrauensperson der hannöverschen Regierung (Hardenberg) hat sich nach Paris begeben.

Faisons-nous un mérite auprès du roi d'Angleterre de la neutralité qu'on lui procurera, de même qu'il faut nous faire un mérite chez les Français de la voix d'Hanovre que nous gagnerons pour Bavière.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

501. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 13. September: „Le baron de Keyserlingk, ministre de Russie, m'a demandé si je connaissais les intentions de Votre Majesté sur les affaires de Courlande; que pour

Er soll an Keyserlingk, wenn er fräget, nur auf eine polie Art antworten, er habe noch keine Antwort erhalten.

lui, il croyait que Votre Majesté ne s'opposerait pas à l'élection du prince de Brunswick, et qu'en tout cas il me priaît d'en écrire à Votre Majesté.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

502. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Riemersheide, 14. September 1741.

... „Der Courier, welchen Mylord Hyndford an des Königs Majestät gesandt, ist gestern früh, als eben die Armee in Procinctu gestanden, aus dem vorigen Lager bei Woitz anhero aufzubrechen, angekommen und hat seine Dépêches an den König, als eben Monsieur Valory zugegen gewesen, überliefert, welches dann verursacht, dass des Königs Majestät Sich nicht entbrechen können, diesem davon Part zu geben. . . . Hierbei kann nicht umhin, Ew. Excellenz zu melden, dass gestern früh, als eben die Armée in völliger Bewegung war, ein österreichischer Trompeter aus Neisse kam und ein eigenhändiges Schreiben von der letztverwittbten Kaiserin an den Prinz Ferdinand von Braunschweig überbrachte.¹ Ich habe solches gelesen und gefunden, dass selbiges, die Wahrheit zu sagen, viele Amertumes, aber auch zugleich grosse Angoisses marquiert, und gehet der Einhalt kurz dahin, der Prinz möchte des Königs Majestät dahin disponiren, dass, da Dieselben zuerst mit dem Hause Oesterreich gebrochen, Dieselbe auch zuerst mit demselben Frieden machen und selbiges wider seine so sehr überwiegende Feinde assistiren möchte. Des Königs Majestät wollen die Antwort auf sothanes Schreiben selbst aufsetzen“²

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

503. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Camp auprès de la Neisse, 14 septembre 1741.

Milord. J'ai reçu le nouveau projet d'alliance que l'infatigable Robinson vous envoie,³ je le trouve aussi chimérique que le premier, et vous n'avez qu'à répondre à la cour de Vienne que l'électeur de Bavière sera empereur, et que mes engagements avec le Roi Très Chrétien et l'électeur de Bavière sont si solennels, si indissolubles et

¹ D. d. Wien 11. September. Gedruckt bei Arneth I, 397. — ² Die Antwort des Prinzen Ferdinand, Camp de Gross-Neuendorf près de la Neisse, au mois de septembre 1741, ist gedruckt bei Arneth I, 398. Das Concept im Königl. Geh. Staatsarchiv ist von der Hand des Königs. — ³ Vergl. Arneth I, 245. 396. Droysen V, I, 317.

si inviolables que je ne quitterai pas ces fidèles alliés, pour entrer en liaison avec une cour qui ne peut être et ne sera jamais qu'irréconciliable envers moi; qu'il n'est plus temps de les secourir, et qu'ils doivent se résoudre à subir toute la rigueur de leur destinée. Ces gens sont-ils fols, Milord, de s'imaginer que je commette la trahison de tourner en leur faveur mes armes contre mes amis, et ne voyez-vous pas vous même combien est grossière l'amorce qu'il me tendent?

Je vous prie de ne me plus fatiguer avec de pareilles propositions, et de me croire assez honnête homme pour ne point violer mes engagements.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

504. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A LINZ].

Camp de la Neisse, 15 septembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse Électorale verra par les incluses¹ que je lui envoie combien les artifices de nos ennemis sont inutiles, et jusqu'à quel point je Lui suis fidèle. Elle me trouvera le même dans toutes les occasions, rien ne pouvant ralentir le désir que j'ai de lui prouver les sentiments de la haute estime et de l'amitié la plus intime avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

505. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 11. September: Bülow hat dem Könige eine Reihe von Aufträgen seitens des dresdner Hofes auszurichten. Unter andern verwendet sich Sachsen angesichts des Anmarsches des Marschall Maillebois für die Neutralität von Hannover. „Il me semble qu'on pourrait lui dire en général que Votre Majesté consultera là-dessus Ses autres alliés et tâchera d'employer Ses bons offices auprès de la France, autant que la situation présente des affaires et les conjonctures où l'on se trouvait le veulent permettre.“

Lager bei Neisse, 16. Sept. 1741.

Alles sehr gut, und hat er wohl geantwortet, wir müssen suchen bei dieser Gelegenheit Uns eine Mérite sowohl bei Bayern als bei Hannover zu machen, mit ersterem wegen eines zu Wege gebrachten hannöverschen Voti, mit den andern durch die zu verhelfende Neutralität. Der p. v. Bülow kann herkommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

¹ Nr. 503 und ein „Extrait de la lettre du lord Hyndford du 11 septembre.“

506. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 14. September, über die bevorstehende Ankunft des russischen Gesandten v. Brackel in Breslau. „Il sera sans doute chargé principalement de deux commissions, dont l'une regarde le contingent auxiliaire que la Russie réclamera (gegen Schweden) en vertu de son alliance avec Votre Majesté, et l'autre de L'exhorter de faire Sa paix avec la cour de Vienne.“

Il faut lui dire sur le premier article que j'avais si fort besoin de mes troupes que je n'en pouvais point donner ailleurs.¹

Sur le second, que l'alliance que j'avais avec le Roi Très Chrétien m'empêchait de faire ma paix avant mes alliés.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 17. Sept.) am Rande des Berichts.

507. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 14. September: Schwicheldt hat den Entwurf zu einem Neutralitätsvertrage zwischen Preussen und Hannover vorgelegt. „Il contient que le roi d'Angleterre et le roi Pologne s'obligent de n'assister ni directement ni indirectement la reine de Hongrie contre Votre Majesté, ni de faire une démarche qui pourrait tendre au préjudice de Votre Majesté et en faveur et à l'avantage de la cour de Vienne.“ Die Gegenforderung ist „que Votre Majesté doit S'obliger de ne les point inquiéter, ou faire du tort à leurs pays, États et sujets, et qu'en cas qu'ils fussent attaqués, Votre Majesté Se devrait tenir entièrement neutre.“

On peut leur assurer que, moyennant les conditions qu'ils ne se mêlent de rien, je leur promets de les laisser en repos et tranquilles, et assaisonner cela des paroles les plus flatteuses et les plus obligeantes.

J'ai déjà sondé Valory: il dit que l'on est prêt d'accorder la neutralité à Hanovre, et de plus par mon canal; ainsi je vais écrire une lettre fort obligeante au roi d'Angleterre, par laquelle je le rassurerai, et nous verrons ensuite si nous en pourrons tirer ou pied ou aile.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 17. Sept.) am Rande des Berichts.

¹ In demselben Sinne antwortet der König auf ein Schreiben des russischen Kaisers, d. d. Petersburg, 15. August a. St., durch ein Kanzleischreiben d. d. Breslau, 11. October: „... tragen wir zu Ew. Kaiserl. Majestät Freundschaft und hohen Gemüthsbilligkeit das zuversichtliche Vertrauen, dass Sie hierunter . . . Uns von der punctuellen Erfüllung desjenigen, was obbemeldete Tractaten desfalls im Munde führen, entbinden werden, nachdemmalen Ew. Kaiserl. Majestät nicht verborgen sein kann, in was vor einer embarrassingen Situation Wir anjetzo mit dem wiener Hofe stehen . . ., so dass Wir keinen Theil Unserer Kriegsvölker entübrigen können“ etc.

508. AN DEN ETATS-MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Neisse, 16. September 1741.

... „Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe an Mylord Hyndford Namens Sr. Königl. Majestät sagen möchten, dass, wenn er zu Deroselben anhero kommen möchte, er nicht nur allemal angenehm sein würde, sondern auch dass es Deroselben ein Vergnügen machen werde, wenn er übermorgen anher reisen wollte, indem Se. Königl. Majestät ein besonderes Verlangen haben, ihn bei Sich zu sehen¹ Mit der hannöverschen Neutralität wird es, wie aus allem verstehe, Ew. Excellenz auch aus den heutigen Resolutionen ersehen werden, hoffentlich keine Schwierigkeiten haben, und muss ich bekennen, dass Se. Königl. Majestät jetzo gewiss überall von sehr guten Sentiments sind. Gott erhalte Dieselbe und führe Selbige glücklich aus denen jetzigen recht sehr epineusen Umständen.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

509. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A LINZ].

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Le mouvement que je viens de faire avec mon armée du camp de Reichenbach jusqu'ici, auprès de la Neisse, a été cause que je n'ai pu recevoir qu'hier la vôtre en date du 27 du passé. J'y ai vu avec une satisfaction extrême ce que Son Altesse Électorale a bien voulu vous assurer de nouveau sur mon sujet, et j'espère que, quand vous recevrez la présente, elle sera déjà informée de ce que je viens de faire sur de nouvelles tentatives que la cour de Vienne a faites par le canal du lord Hyndford pour me séparer des intérêts de l'Électeur, ce qui le convaincra sans doute de mon amitié constante et inébranlable envers lui, et que ni offres ni intrigues ne me feront jamais départir de lui. Je suis charmé d'apprendre qu'on ait suivi vos bons conseils touchant les opérations à faire, et je ne doute pas qu'à l'heure qu'il est, on n'ait déjà commencé

¹ Am 9. September hatte der Adjutant Oberst von Goltz in Breslau dem gross-britannischen Gesandten folgende Forderungen des Königs behufs Mittheilung an den wiener Hof dictirt: „Toute la Basse-Silésie. La rivière de Neisse pour limite. La ville de Neisse aussi bien que Glatz. De l'autre côté de l'Oder les anciens limites entre les duchés de Brieg et d'Oppeln. Namslau à nous. Les affaires de religion *in statu quo*. Point de dépendance de la Bohême. Cession éternelle. En échange nous n'irons pas plus loin; nous assiégerons Neisse *pro forma*. Le commandant se rendra et sortira. Nous prendrons les quartiers tranquillement, et ils pourront mener leur armée où ils voudront. Que tout cela soit fini en douze jours.“ Vergl. Hyndford's Bericht, Breslau 9. Sept., an Harrington, bei Carlyle, Frederick II, Buch XIII, Cap. IV. Ebendasselbst ein Billet von Goltz an Hyndford, 16. Sept.

à agir avec vigueur, selon votre plan, comme l'unique bonne chose pour rendre raisonnable la cour de Vienne. C'est, dont j'attends de bonnes nouvelles avec impatience, pour régler mes mesures là-dessus. Quant au voyage prétendu que le maréchal de Belle-Isle doit faire à Vienne, vous ferez tout votre possible pour en approfondir le vrai ou le faux; je ne saurais m'imaginer que ce bruit soit fondé, mais nonobstant cela, la chose mérite trop mon attention pour que vous ne dussiez faire de votre mieux pour approfondir ce qui en est, et pour m'en faire part au plus tôt possible. Comme j'ai déjà tout réglé touchant les trois doubles courriers, selon que vous me l'avez proposé, j'espère qu'à l'heure qu'il est, toutes mes lettres et dépêches vous seront parvenues, et je trouve absolument nécessaire que vous accompagniez l'Électeur dans tous ses voyages, afin que je sois exactement informé de tout ce qu'on fait. Au reste, j'approuve fort ce que vous venez de faire par rapport aux deux émissaires dont vous faites mention, et je vous tiendrai compte des dépenses que vous faites pour cela. J'attends le plus souvent de vos nouvelles et je suis etc.

Vous faites des merveilles, poussez, poussez votre pointe en avant.

J'ai voulu gagner le vieux camp de la Neisse, où était Neipperg avant-hier, Kalkstein a eu l'avant-garde, mais sa lenteur a fait manquer le coup, et le b. . . . autrichien m'a prévenu; je veux à présent passer la Neisse et chasser ces gueux d'Autrichiens jusqu'en Hongrie; Dieu nous en fasse la grâce: c'est ainsi que finissent les sermons français.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Fr.

510. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Mon cher Maréchal. M. de Valory m'a parlé beaucoup des soins que vous vous donniez pour attirer la Saxe dans nos intérêts; je vous loue infiniment de vos bonnes et salutaires intentions. Je trouve que vous avez grande raison de gagner le roi de Pologne, mais je dois vous dire, avec ma franchise ordinaire, que vous leur offrez trop, d'un autre côté.

L'électeur de Bavière a des prétentions solennelles sur toute la Bohême, vous voulez la démembrer en faveur du roi de Pologne; vous voulez plus, vous lui destinez encore la Haute-Silésie et la Moravie.

J'ai renoncé à mes droits sur Juliers et Bergue, j'ai soutenu moi seul tout le fardeau de la guerre, toute cette année, je me suis déclaré dès le commencement pour le roi de France, j'agis dans toutes les

occasions de tout mon pouvoir pour soutenir et favoriser ses desseins, et vous faites tomber sur la tête du roi de Pologne, qui vous a témoigné tout l'éloignement et toute la mauvaise volonté possibles, et qui ne vous sacrifie aucune de ses prétentions, une portion plus considérable qu'à l'électeur de Bavière et à moi des débris de la maison d'Autriche. Faut-il donc être l'ennemi des Français pour en être le plus favorisé? Faut-il vous être contraire pour acheter, par ce moyen, des provinces entières, sans tirer l'épée?

J'ai cru, en faisant la guerre, travailler pour le roi de France, pour l'électeur de Bavière, et pour moi; mais, tout au contraire, le fruit de mes travaux va grossir la puissance de notre ennemi commun. D'ailleurs, en cédant la Moravie au roi de Pologne, vous rendez la portion de l'électeur de Bavière très mince et très petite, et il me semble que, dans le plan d'abaisser la Russie, vous n'avez peut-être pas réfléchi que vous la releviez dans la personne de l'électeur de Saxe et lui donniez par son agrandissement le moyen de pénétrer en Allemagne, toutes les fois et quand il en aura envie, et de me séparer par conséquent entièrement de l'électeur de Bavière. Ce n'est point que je forme de nouvelles prétentions, je me contente des bords de la Neisse, cette ville et Glatz y comprises; mais j'écris principalement pour l'électeur de Bavière, et je suis du sentiment que la Moravie doit du moins le dédommager de la cession qu'il doit faire à la Saxe d'une partie de la Bohême et de la Haute-Silésie. Je suis persuadé que, lorsque vous aurez bien réfléchi sur ce que je viens de vous écrire, vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas nécessaire de rendre la portion du roi de Pologne la plus grande des trois.

Quant à nos opérations militaires, M. de Valory pourra vous en faire rapport. Je me contente de vous dire en gros que j'ai marché à M. de Neipperg vers Frankenstein, que de là, j'ai fait une marche forcée pour gagner son camp de Neisse avant lui, mais qu'il m'a prévenu d'une demi-heure; qu'à présent il fait mine de me disputer le passage de la Neisse, mais que je la passerai malgré lui, après quoi je le crois hors de portée d'éviter la bataille.

J'espère que tous mes soins seront pour l'électeur de Bavière, et que vous ne me mortifierez pas au point d'enrichir mon plus cruel ennemi d'un bien acquis au prix de mon sang. Je suis avec l'estime la plus parfaite, mon cher Maréchal, votre très fidèlement affectionné ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

511. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A HANOVRE.

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le sieur Schwicheldt m'a fait l'ouverture du traité de neutralité dont Votre Majesté a tracé le plan.

Je L'assure que je ferai mon possible pour faire accepter ce plan par le roi de France, et Elle verra que je suis plus de Ses amis qu'Elle ne le pense, et que ce que je Lui écris s'accordera parfaitement avec ma façon d'agir. Je ne chercherai jamais que la continuation de la bonne intelligence dans laquelle nous avons été jusqu'ici, et Votre Majesté ne me trouvera de Sa vie dans des sentiments contraires; mais j'espère aussi qu'en revanche Elle voudra ne point oublier la manière cordiale et amiable dont j'en agis envers Elle, et me rendre la pareille avec la même sincérité, si l'occasion s'en présente. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

512. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Chambrier berichtet, Paris 1. September: der Cardinal Fleury hat ihm mitgetheilt, dass der österreichische Gesandte v. Wasner ihn vor Baiern gewarnt, welches im geheimen mit dem wiener Hofe unterhandle.¹

Lager bei Neisse, 17. Sept. 1741.

Man muss dieses an Klinggräffen schreiben, um es gelegentlich bei dem Churfürsten anzubringen und ihm die Duplicité des österreichischen Hofes noch mehr zu zeigen. Chambrier muss inzwischen den Cardinal sowohl als des Wasner und des Stainville Menées² ohnverwandt sehr genau observiren. An Mardefeld ist auch in generalen Terminis davon Nachricht zu geben, damit er den russischen Hof überzeugen könne, wie double der österreichische Hof verfare, und dass deshalb auf alle seine Offerten, so spécieux sie auch sein mögen, kein Staat zu machen, noch mit ihm zu negociiren sei.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

¹ Die durch den päpstlichen Nuntius Doria und den Bankier Werthheimer im Juni und Juli 1741 zwischen den Höfen von München und Wien geführten Verhandlungen gingen von letzterem aus; ebenso der Briefwechsel zwischen der verwittweten Kaiserin Amalie und der Churfürstin und dem Churfürsten von Baiern (vergl. Heigel S. 154—156; Arneth I, 236—239). — ² Vergl. die Mittheilungen aus Chambrier's Bericht vom 25. August bei Droysen V, 1, 319 und Fleury's Schreiben an den Grossherzog von Toscana, 2. September, bei Arneth II, 489.

513. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Andrié berichtet, London 29. August: . . ., Depuis hier au matin, que les dernières postes de France et de Flandre sont arrivées, le ministre du Grand-Duc, le secrétaire d'ambassade de la reine de Hongrie, avec le chargé des affaires de l'archi-duchesse de Bruxelles, et en général tous les partisans de la cour de Vienne, publient partout pour certain que Votre Majesté a conclu une alliance avec la France, et que le traité en a déjà été signé le 17 du juin . . .

Il doit tout rejeter sur la hauteur et l'inflexibilité de la cour de Vienne.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 18. Sept.) am Rande des Berichts.

514. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON DOSSOW IN WESEL.

Lager bei Neisse, 18. September 1741.

Ich gebe Euch auf Euer Schreiben vom 11. d. in Antwort, dass Ihr gar keine französische Deserteurs, sie mögen zu Hause gehören, wo sie wollen, engagiren, vielmehr solche arretiren sollet, denn Ich mit Frankreich ein Cartel wegen reciproquer Auslieferung geschlossen habe, welches nächstens publiciret wird. Dass Ihr wegen der Euch anvertrauten Festung Eure Praecautiones nehmet, ist Mir lieb, und sollet Ihr ferner vor deren Sicherheit in allen Stücken sorgen, dass auf solche nichts tentiret werden könne, noch es derselben am benöthigten fehle. Die von Euch unterm 6. eingesandte Nachrichten habe Ich erhalten, und müsset Ihr bei den jetzigen Umständen keinen Posttag verabsäumen, um Mir von allen dortigen und benachbarten Landen zuverlässige Nachrichten zu ertheilen. Ich reposeire Mich auf Eure Treue, Dextérité und Erfahrung.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

515. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON DOSSOW IN WESEL.

Lager bei Neisse, 18. September 1741.

Ich habe aus Eurem Schreiben ersehen, was Ihr wegen des Begehrens des zu Duisburg angekommenen französischen Commissarii anfragen wollen. Ihr werdet Euch erinnern, was Ich Euch überhaupt schon befohlen habe; dahero gedachtem Commissario zu gestatten, das Magazinkorn vor die Armée abzumahlen, sondern ihm auch die Führen vor baare Bezahlung zu gestatten. Wann es auch den französischen Truppen an Mehl gebräche, und selbige solches aus den dortigen

Magazinen verlangen, so habt Ihr ihnen solches nach Meiner vorigen Ordre gegen Bezahlung zu überlassen. Den Preis des Mehls müsset Ihr nach den dortigen Umständen billigmässig reguliren, sodass weder Schaden noch Vortheil davon haben. Uebrigens sollet der dortigen französischen Truppen Operationes in allem favorisiren, von allem aber posttäglich berichten.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

516. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Im Lager, 19. September 1741.

Se. Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe sehr gerne wissen möchten, worinne eigentlich das Mitbringen des von Wien hier durchpassirten Couriers an den Milord Hyndford bestanden;¹ und da gedachter Courier bei seiner Durchreise zugleich mündlich erzählet, dass die baierischen Truppen nicht nur sich bereits von der Stadt Linz Meister gemacht, sondern auch weiter in Oesterreich eingedrungen und nur noch vier Märsche von Wien wären, worüber dann der Hof sowohl als alles von Distinction sich von dar in grössester Consternation nach Ofen retiriret hätte, so vermeinen Se. Majestät, dass dieses den österreichischen Hof wohl zu moderaten Sentiments bringen möchte.

Diese Rose aber hat einen starken Dorn bekommen durch den erlittenen Echee derer Schweden,² welchen Mardefeld in seinen hierbei-kommenden Relationen meldet, und weshalb der Hofpostmeister Jordan einliegende Nachricht anhero gesandt. Se. Majestät erwarten hierüber Ew. Excellenz Sentiment,³ was dieser Echee vor Effect in denen Gemüthern der Schweden thun, und ob dieselbe im Stande bleiben möchten, den Krieg gegen Russland zu poussiren? Auch ob nicht die Russen dadurch im Stande kommen dürften, sich von den Affairen des österreichischen Hofes mehr als bishero geschehen, zu meliren? Ingleichen was solches bei dem sächsischen Hofe vor Impression machen dürfte? Die Ankunft des v. Schwicheltdt und des v. Bülow vermuthen

¹ Der Courier brachte die Antwort des der Königin von Ungarn auf die Hyndford durch Goltz mitgetheilten Forderungen (oben S. 336, Anm.). Vergl. Arneht I, 332. Neipperg sendet die Antwort am 18. aus Neunz an Schwerin nach Breslau, indem er die Erwartung ausspricht, „dass, ob auch schon Lord Hyndford sterblich darniederliegen oder allenfalls vielleicht unterdessen gar mit dem Tod abgegangen sein möchte, derselbe doch einen Legationssecretarium bei sich haben würde, der anstatt seiner mehrbesagte Depeschen öffnen und ihren Inhalt besorgen könne.“ — ² Bei Willmanstrand, 23. August. — ³ Vergl. unten S. 345, Anm. 2.

Se. Majestät heute und bedauern sehr, dass Milord Hyndford jetzo bettlägerig geworden.¹

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

517. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de la Neisse, 20 septembre 1741.

J'ai parlé aujourd'hui à Valory, qui m'a communiqué les ordres de sa cour, dont Eichel vous enverra une copie.² J'ai parlé à Bülow, qui a pris chaudement le parti d'Hanovre. Je lui ai dit que le roi de France me pressait l'épée aux reins de les forcer à se déclarer en notre faveur, et qu'il était las des retardements qu'ils apportaient à la conclusion de leur traité. Il m'a répondu qu'il tâcherait de porter sa cour à accepter les bonnes conditions qu'on voulait bien lui faire. De cette façon, les Français se trouvent seuls chargés de tout ce que cette affaire a d'odieux, et je suis disculpé.

J'ai ensuite parlé à Schwicheldt, qui m'a donc beaucoup prié de lui promettre au moins ma neutralité, si je ne pouvais lui procurer celle de la France. Je lui ai premièrement dit que j'avais très bien senti la mauvaise foi avec laquelle sa cour avait jusqu'ici agi envers moi: 1° la réception de Truchsess à Londres; 2° la harangue au parlement; 3° la déclaration des Hollandais provoquée par Trevor; 4° la conduite de Finch en Russie; 5° la somme de 1,500,000 écus payés à la reine de Hongrie; mais qu'indépendamment de toute cette mauvaise foi, je resterais neutre et porterais, s'il était possible, les Français à l'être, s'ils voulaient me procurer par les Russiens la garantie de mes conquêtes, et faire d'ailleurs mes convenances. Je n'ai pas voulu m'expliquer sur mes convenances, mais de l'argent et quelques bailliages en Mécklembourg pourraient m'accommoder.

Voilà les termes où nous en sommes. C'est à vous à sonder l'Hanovrien plus profondément, et à voir ce que nous en pourrions tirer, de même que des secondes intentions des Saxons.

Quant aux quartiers d'hiver des Français dans le pays d'Hanovre, c'est un cas assez embarrassant, et j'avoue que je ne sais pas trop comment leur accorder ce point, ni comment l'é luder. Mandez-moi *cito* vos idées. Adieu. J'attends votre réponse, avec les nouvelles que le courrier de Hyndford lui a apportées. Je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

¹ Vergl. das Schreiben von Goltz an Hyndford, 18. September bei Carlyle, Frederick II, Buch XIII, Cap. IV. Nach einem Schreiben von Schwerin an Neipperg vom 16. September lag Hyndford „an innerlicher Inflammation sterblich darnieder.“ Am 23. trifft der Gesandte bereits im preussischen Hauptquartier ein. — ² Vergl. Nr. 521. — ³ Vergl. oben S. 234. 239. 241. 247. 260. — ⁴ Vergl. oben S. 255. 258. 260. — ⁵ Vergl. oben S. 207. 240. 241.

518. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A LINZ].

Camp de la Neisse, 20 septembre 1741.

Je viens de recevoir la vôtre du 27 du passé, du contenu de laquelle j'ai tout lieu d'être satisfait. Ma dernière, où je vous ai ordonné de rester auprès de la personne de Son Altesse Électorale, vous sera parvenue, et j'attends avec impatience de vos nouvelles, pour être informé du progrès qu'on a fait dans les opérations de l'Électeur. Si un courrier, qui passa il y a trois jours par notre camp, a accusé juste, elles doivent être considérables; c'est pour cela que vos nouvelles me tardent à venir. Mon intention est que vous continuiez à pousser à la roue, afin qu'on batte le fer pendant qu'il est chaud, comme le seul moyen de mettre la cour de Vienne à la raison. Vous pouvez assurer à l'Électeur que je fais tout mon possible pour que la part que la Saxe désire d'avoir au gâteau, lui soit assignée sans préjudice de l'Électeur, les intérêts d'un si digne prince m'étant aussi chers que les miens propres. Jusqu'à présent, il n'y a point de changement ici, et l'on ne sait pas encore avec certitude si et quand l'armée de l'ennemi pourra détacher vers l'Autriche ou vers la Bohême. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN [A LINZ].

Breslau, 20 septembre 1741.

Comme il est nécessaire de vous mettre au fait de la situation où je me trouve maintenant avec la cour de Bavière, je suis bien aise de vous dire qu'ayant résolu d'entrer dans une alliance étroite avec l'Électeur, sur les pressantes instances que ce prince, aussi bien que la France, m'ont faites là-dessus, le comte de Törring, son ministre à ma cour, m'a présenté un projet de traité d'alliance offensive et défensive; mais, comme je l'ai trouvé trop vague, je lui ai fait remettre un contre-projet plus étendu et plus détaillé, qu'il a envoyé à sa cour, il y a plus de quinze jours. Les intérêts de l'Électeur y sont tellement ménagés que je me flatte que ce prince ne balancera pas un moment de m'accorder à son tour les avantages et les conditions que je lui ai demandés, d'autant plus qu'il n'y met rien du sien, et qu'elles ne lui coûteront rien. Le principal objet auquel je me suis attaché, est la garantie de toute la Basse-Silésie, avec la ville de Breslau, la principauté et ville de Neisse, avec toutes ses dépendances et appartenances, et la ville et château de Glatz avec sa banlieue. J'en ai demandé la possession indépendante de la couronne de Bohême, et même de l'Empire, en plein titre de souveraineté de tout ce pays-là, comme, avant son incorporation avec la Bohême, il a été entièrement indépendant sous ses propres princes et souverains.

J'ai insisté, de plus, dans un article séparé, sur la garantie de la succession de Mécklembourg, qui ne m'est contestée de personne, et sur celle d'Ostfrise. Voilà ce que j'ai demandé à l'Électeur comme tel. On a remis outre cela de ma part au comte de Törring une pièce allemande, qui contient les avantages et petites faveurs que j'ai demandés à l'Électeur comme Empereur, et qu'à l'exemple des autres Empereurs, ses prédécesseurs, il peut m'accorder sans que cela ne lui coûte rien, moyennant quoi je lui promets non seulement mes bons offices et ma voix pour l'élection future, mais aussi mon assistance pour la soutenir *contra quoscunque*, avec une garantie efficace de toutes les conquêtes que l'Électeur fera sur la maison d'Autriche.

Vous voilà maintenant au fait et informé des liaisons que je suis sur le point de contracter avec l'électeur de Bavière. Il faut donc que vous pressiez ce prince et son premier ministre de renvoyer au plus vite mon susdit contre-projet, avec les instructions et ordres nécessaires au comte de Törring de mettre la dernière main à l'œuvre, avec celui que j'autoriserai pour cet effet-là.

Comme l'Électeur, ainsi qu'il en est souvent convenu lui-même, me doit tout, si j'ose le dire, et que sans mon assistance et concurrence il n'aurait jamais pu aspirer à la dignité impériale et à la poursuite de ses droits sur la succession de la maison d'Autriche, j'attends à juste titre, pour marque d'une reconnaissance dont il vous a donné tant de fois les assurances les plus fortes, qu'il acceptera simplement et purement le plan tel que je le lui ai offert dans le contre-projet remis à son ministre, d'autant plus qu'il ne renferme rien qui puisse préjudicier aux intérêts particuliers de ce prince et de sa maison, et surtout quand il considère que, pour l'amour de lui, et peut-être par un attachement à ses intérêts et une amitié sans exemple, j'ai refusé en dernier lieu la proposition avantageuse que la cour de Vienne m'a fait faire par milord Hyndford de me céder en toute propriété toute la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, ainsi que je l'ai mandé moi-même à l'Électeur: sacrifice qui mérite bien un juste retour de reconnaissance, et qu'on ne saurait jamais payer assez chèrement.

L'Électeur n'ignore apparemment pas qu'on doit uniquement à ma fermeté et à la déclaration que j'ai fait faire, par mon ministre à la diète d'élection de Francfort, que l'électeur de Mayence a changé de parti en sa faveur, et qu'il est prêt d'accéder à celui que j'ai pris pour mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince.

Je ne travaille pas moins sans relâche à la cour d'Hanovre, pour rendre le roi d'Angleterre, comme électeur, favorable à l'élection de Son Altesse Électorale de Bavière, et j'ai bonne espérance d'y réussir.

Vous ne manquerez pas de faire valoir tout cela, le mieux que vous pourrez, auprès de l'Électeur et de ses ministres qui sont du secret, pour les porter à donner incessamment les mains au traité, tel que je l'ai fait proposer. Vous y pouvez ajouter que j'ai écrit de ma propre

main, il y a deux jours, au maréchal de Belle-Isle, pour le conjurer de faire en sorte que dans les convenances qu'on voudra accorder à la cour de Dresde, pour la faire entrer dans notre commun concert, on ait préférablement égard aux intérêts de l'électeur de Bavière, d'une manière qu'il puisse avoir lieu d'être entièrement satisfait et content.

Nach dem Concept.¹

Federic.
H. de Podewils.

520. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Au camp, 21 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Il faudrait porter les Hanovriens à me céder leurs hypothèques sur le Mécklembourg, en faveur et considération de ma neutralité, et pour me tranquilliser sur la somme de 1,500,000 écus qu'ils ont payés à la reine de Hongrie, moyennant quoi je travaillerai à leur procurer la neutralité de la France.

Le voyage de Hyndford sera infructueux, selon toutes les apparences, et ne tendra qu'à un chipotage inutile.

Je détourne la France de son invasion en Hanovre, sur trois considérations:

- 1° que cela ruinerait mon pays en le constituant le théâtre de la guerre
- 2° qu'il fallait avant que de rien faire, être sûr de la neutralité de la Hollande
- 3° qu'on devait aussi préalablement terminer l'alliance de la Saxe, et
- 4° que, si l'on tirait du roi d'Angleterre toute satisfaction désirable, on aurait lieu d'être content.

Quant à l'article de la Russie, quelque fâcheux qu'il me paraisse à présent, je crois que ce sera plutôt le printemps prochain qu'il causera des effets que pour le présent.¹

Neipperg est encore ici, mais il sera pourtant obligé de voler au secours de Vienne, et alors je ferai tranquillement les sièges de Neisse et de Glatz.

Il faut qu'à Hanovre on ait la peur tout du long. Assurez Bülow que malgré l'envie qu'ont les Français de me brouiller avec les Saxons, ils n'y réussiront pas, mais qu'il faut de nécessité que les Saxons prennent parti. Adieu, je suis tout à vous.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

¹ Zu Grunde liegt eine von Eichel dem Minister am 16. September übersandte Weisung des Königs, dass der v. Klinggräffen nunmehr von der ganzen und eigentlichen Situation, in welcher Se. Königl. Majestät mit dem churbairischen Hofe stünde, völlig informirt und instruiert werden sollte. — ² Die von dem Könige am 19. (vergl. oben Nr. 516) eingeforderte Denkschrift des Ministers (d. d. Breslau, 20. September) hatte Befürchtungen wegen der Haltung Russlands geäußert.

521. RESOLUTIONEN FÜR DEN MARQUIS VON VALORY.

Promemoria des Marquis Valory:
Der Marschall v. Belle-Isle ist der Stimme des Churfürsten von Mainz für die Wahl des Churfürsten von Baiern durch einen formellen Vertrag versichert; auch Trier hat seine Stimme zugesagt, will aber, dass dies geheim bleibt.

Der König von England hat durch seinen Wahlbotschafter v. Hugo dem Marschall eröffnet: Frankreich möge über den Marschbefehl an die im englischen Solde stehenden Hessen und Dänen sich nicht beunruhigen; wolle Frankreich erklären, dass die Armee des Marschall Maillebois nicht über Düsseldorf hinausgehen werde, so werde England der Königin von Ungarn keinen Mann zu Hilfe senden und auf die Absichten Frankreichs zu Gunsten Baierns eingehen.

„Le Maréchal a répondu en termes généraux, en disant que, comme roi d'Angleterre, le Roi avait beaucoup de griefs contre ce prince, et que c'était à Versailles qu'il fallait que le Roi son maître s'adressât“ . . .

„Poniatowski a fait entendre que, si l'on voulait accorder quelque petit avantage de plus au Roi son maître, il était disposé à donner sa voix à l'électeur de Bavière. Le Maréchal demande qu'il plaise à Sa Majesté Prussienne que le dernier ordre qu'Elle a donné à M. de Broich devienne commun avec M. de Schwerin, sans quoi il se trouverait à l'arrivée du premier ambassadeur dans le même embarras où il a été lorsque mon dit sieur de Broich n'était pas aussi pleinement autorisé.“

„Mon dit sieur Maréchal est chargé de savoir de Sa Majesté Prussienne:

„1° Si Elle ne consent pas que l'armée de M. de Maillebois, qui, pour avancer dans la Westphalie, sera obligée de passer et de camper dans des lieux du comte de la Marche qui Lui appartient, savoir, dit-il, si Sa Majesté ne l'approuve pas?

[Camp de la Neisse, 21 septembre 1741].

J'ai répondu de même à Schwicheldt, sans lui dire ni oui ni non.

Cela est déjà fait, et Schwerin, au plus tard, part, en dix jours.

1° Considération: Cela ferait mon comté de la Marche et Minden théâtre de la guerre.

2° Un préalable nécessaire avant que de faire pareille chose est d'avoir en main le traité de neutralité des Hollandais.

¹ D. d. Mainz 4. Sept. 1741. Nach einer Abschrift im K. bair. Staatsarchiv veröffentlicht bei Heigel S. 362—370.

3° Il faut auparavant être sûr de l'alliance de la Saxe, car je ne m'y fierais pas d'ailleurs.

4° Il faut pourtant que l'Hanovre rende raison aux Français, la terreur de leur approche suffira peut-être.

Je donnerai des ordres aux présidents des finances de Clèves, au général Dossow, et à Minden au colonel Beaufort; mais à Lippstadt et Minden ils trouveront peu de secours, puisqu'il n'y a qu'à Minden un très modique magasin de farine.

Ce n'est qu'à Wésel où il y a des magasins, mais ils ne sont pas forts; je donnerai cependant des ordres en conséquence et selon les forces des magasins.

Il faut que le roi de France tire vengeance des torts qu'on lui fait, cela est juste, mais si je fais entrer mes troupes dans l'Hanovre, je me tire indubitablement la Russie à dos. Grande considération, et qui redouble après la bataille qu'ils ont gagnée sur les Suédois.

2° „Si Elle ne fera pas fournir le fourrage, paille et bois, en payant de la même manière qu'on en use sur les terres de Cologne et palatines.

Le Maréchal demande sur ces deux articles non seulement la réponse du Roi, mais aussi ses ordres pour qu'il sache à qui il faut s'adresser, et avec qui il faut traiter. Que cela me fût remis, pour être envoyé avec la plus grande diligence à M. de Maillebois, qui est campé depuis le 14 de ce mois à Neuss et passera le Rhin à Kaiserswerth le 18.“

„On demande aussi provisionnellement des ordres aux généraux et gouverneurs pour Sa Majesté Prussienne dans les pays de Clèves, la Mark, Lippstadt et Minden, pour que suivant les besoins il soit fourni à l'armée française des munitions de bouche et de guerre, le tout en payant, ou à charge de remplacement en nature, comme il plaira à Sa Majesté.“

„Monsieur le Maréchal n'est point du tout instruit des résolutions du Roi sur ce qui regarde l'entrée de ses troupes dans le pays d'Hanovre; mais il est sûr qu'il ne veut rien faire que de concert avec Sa Majesté Prussienne; c'est dans le cas qu'Elle approuverait que le Roi mon maître tirât vengeance des affronts réitérés que les Anglais nous ont fait sur mer depuis deux ans, qu'il demande si Sa Majesté ne jugerait pas à propos de donner des ordres au prince d'Anhalt de s'avancer avec son armée sur les frontières d'Hanovre, pour faciliter par cette diversion le passage du Weser à l'armée française et lui procurer des quartiers d'hiver d'un côté, pendant que celle du roi de Prusse en prendrait de l'autre; il paraît que ce serait le moyen de mettre le roi d'Angleterre à la raison et de le forcer à faire la paix en Amérique avec l'Espagne.“

„Il est encore une autre réflexion de la cour de France qui pouvait bien forti-

Tout cela est très beau pour l'Espagne et la Suède, mais très

fier la nécessité de prendre ce parti, c'est que, si le roi d'Angleterre pouvait compter sur la tranquillité de ses États en Allemagne, et que cette sûreté lui vint de la part de Sa Majesté Prussienne, le système actuel en serait ébranlé, et le courage abattu des partisans de la cour de Vienne relevé, et les conséquences n'en seraient pas moins funestes pour les affaires du Nord et pour l'entreprise que la Suède a soumise. Le succès n'en peut être assuré qu'autant que cette puissance ne sera pas troublée par les amis de l'Angleterre et de la Russie, affaiblis et divisés. C'est sur quoi j'ai ordre de consulter le Roi et de lui dire qu'on voudrait savoir ce qu'il pense.

„Poniatowski a été envoyé à Francfort avec pleins-pouvoirs pour traiter avec le Maréchal; que dans la vue de tirer quelque chose de plus du Cardinal, il était allé à Paris, ou il ne resterait que trois jours.“

„On a offert à Francfort la Haute-Silésie et la Moravie; l'Électeur préfère de céder cela à démembrer davantage le royaume de Bohême.“

„Condition mise de la part du Maréchal, condition principale et *sine qua non*, que le roi de Pologne agirait offensivement contre la reine de Hongrie et marcherait avec un corps de 16,000 Saxons. Les ministres saxons en sont convenus.“

„Il a été déclaré aux susdits Saxons que le Roi et l'Électeur n'admettraient pas de neutralité. La même chose à dire de la part de Sa Majesté Prussienne à M. de Bülow.“

„Savoir l'intention du roi de Prusse sur les quartiers d'hiver en Haute-Silésie et Moravie, en cas que 16,000 Saxons, après le traité fait, entrent pour en prendre possession.“

peu pour le roi de Prusse, qui aurait la Russie à dos. Si alors les Russiens demandaient le passage par la Prusse pour seconder l'Hanovre, les Prussiens seraient entre l'enclume et le marteau, le pays désolé, et le succès incertain.

Je regarde dans les conjonctures présentes l'accession de la Saxe comme le coup de parti qui détermine tout. Il faut les flatter, les intimider et les corrompre, mais il ne faut absolument pas se rebuter et les avoir à quel prix que ce soit.

Dans la conjoncture présente il faut leur donner tout ce qu'on ne saurait leur refuser de bonne grâce.

Avec 16,000 hommes. Qu'ils soient aux prises le plus tôt possible avec le prince Lobkowitz, et qu'ils se battent, s'il se peut, dans trois semaines avec les Autrichiens.

C'est ce que j'ai dit hier à Bülow. Le propos des quartiers d'hiver était un argument *ad hominem*, qui a fait impression; ensuite de cela, patte de velours. Faites hurler le diable dans l'enfer et chanter les serafins au ciel, et présentez-leur l'alternative.

J'ai agi toute une année de suite avec mes troupes selon l'allure des choses; elles doivent entrer en quartier d'hiver après les sièges de Neisse et Glatz, et j'espère bien qu'on laissera à ces troupes, qui

ont porté jusqu'ici le fardeau tout seules, les quartiers d'hiver qu'elles ont pris, et à celui qui les commande les contributions déjà établies.

Bon, cela se fera, et même Ravensberg en faveur de Neisse et Glatz avec leur territoire.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Promemoria von Valory. Das Datum aus einer Abschrift des Cabintsecretärs.

522. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A LINZ.

Camp de la Neisse, 22. septembre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec une très grande satisfaction la lettre que Votre Altesse Électorale vient de m'écrire. Je prends toute la part imaginable à la moisson de gloire qu'Elle va faire, et je suis sûr que Ses armes prospéreront au gré de Ses désirs.

J'ai voulu marcher droit à M. de Neipperg, alors campé à Frankenstein, mais sa prudence m'a prévenu, car il s'est retiré derrière la Neisse; pour lors, j'ai fait des marches forcées pour le couper de la ville de Neisse, mais il m'a prévenu d'une demi-heure. Son armée cependant commence à manquer de tout, je passerai la Neisse en peu de jours, et, si M. de Neipperg ne me cède le terrain, je serai obligé de l'y forcer.

Valory vient de recevoir un courrier du maréchal de Belle-Isle, qui lui envoie les préliminaires du traité avec la Saxe, dont les conditions sont l'acquisition de la Moravie et de la Haute-Silésie, avec le titre de roi. Je crois que cet accord est conforme aux intérêts et aux idées de Votre Altesse Électorale, l'accession de la Saxe étant pour nous un coup de parti, depuis la malheureuse bataille que les Suédois ont perdue contre les Russes.

Je prie d'ailleurs Votre Altesse Électorale d'être persuadé que mon cœur est inséparable du Sien, que je n'aurai jamais d'ami qui soit plus de mon choix — si je puis m'exprimer ainsi — qu'Elle: en un mot, je regarde nos liaisons comme indissolubles et éternelles. J'attends avec une grande impatience le moment de la signature du traité. Votre Altesse Électorale n'a qu'à stipuler de Son côté ce qu'Elle jugera à propos, rien ne rencontrera de difficulté chez moi.

Les Autrichiens ne se rebutent point de négocier ici, mais Votre Altesse Électorale peut être sûre qu'ils n'avanceront pas plus qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Neipperg a grande envie de copier en Silésie ses négociations de Hongrie. Il s'en est avisé trop tard, et mes engagements sont trop sacrés pour que je les rompe de ma vie.

Je suis avec les sentiments de la plus parfaite estime et de la plus vive tendresse, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, allié, cousin et frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im K. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

523. AN DEN KÖNIG VON GROSSBRITANNIEN IN HANNOVER.

Breslau, 22. September 1741.

Ew. Majestät freundbrüderliche beide Schreiben vom 30. letztverwichenen Monats und vom 9. des itzlaufenden sind Mir, obgleich etwas späte, wegen des mit Meiner Armee vorgenommenen letzteren Marsches, wohl zu Handen gekommen.

Gleichwie Mir nun die darin zu Meiner besonderen Consolation und Vergnügen von Ew. Majestät gegebene gütige Versicherungen von Deroselben beständigen werthen Freundschaft und Affection nicht anders als höchst angenehm und erfreulich fallen können, als wollen Ew. Majestät auch von Mir vollkommen persuadiret zu sein geruhen, dass Ich keine Gelegenheit aus Händen gehen lassen werde, wann Deroselben Ich aufrichtige Proben und Merkmale Meiner gegen Ew. Majestät tragenden, unveränderlichen Hochachtung und Ergebenheit darthun und zu Deroselben Vergnügen und Satisfaction etwas contribuiren kann.

Dass Meine Intention und Meinung nimmer dahin gegangen, zu einigen Demarchen zu schreiten, welche Ew. Majestät auch nur im geringsten beunruhigen oder einigen gegründeten Argwohn wider Mich beibringen können, davon werden Ew. Majestät ohnedem versichert zu sein Mir umb so viel mehr die Justiz erweisen, als seit dem Anfang Meiner Königlichen Regierung eine Meiner angenehmsten Bemühungen gewesen, das durch so mannigfaltige Blutsfreundschaft verknüpfte Band eines engen Vernehmens mehr und mehr unauflöslich zu machen. Und da es Ew. Majestät gefallen, in Dero letztem freundbrüderlichen Schreiben vom 9. hujus Sich gütigst dahin zu erklären, dass Dieselbe in Absicht der österreichischen Successionsstreitigkeiten eine genaue Neutralität zu halten entschlossen, so werden auch die von der Annäherung der königl. französischen Truppen bei Ew. Majestät entstandenen Besorgnisse umb so viel ehender von selbst wegfallen, als Ich durch Deroselben freundbrüderliche Declaration in den Stand gesetzt werde, Mich bei der Kron Frankreich kräftigst dahin zu employiren, damit alles widrige abgekehret und der Ruhestand in den westphälischen und niedersächsischen Kreisen so viel möglich erhalten und befestigt werden möge.

Wie Ich denn mit Ew. Majestät gütigen Erlaubniss Mich dieserhalb und sonsten auf dasjenige beziehe, was Ich eigenhändig Deroselben

unter dem 16. dieses Monats zu eröffnen die Ehre und das Vergnügen gehabt, und was Ich Ew. Majestät an Meinem Hoflager subsistirendem Ministro, dem Geheimen Kriegs Rath von Schwicheldt, bei der ihm verstatteten Audienz mit mehrerem zu erkennen gegeben, der Ich übrigens mit vollkommener Hochachtung unveränderlich verharre etc.

Nach dem Concept.

Friderich.

H. v. Podewils.

524. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.¹

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Neisse, 23. September 1741.

... „Bei Gelegenheit der Depesche, welche M. de Valory von dem Maréchal de Belle-Isle erhalten, arrivirte ein besonderer Vorfall. M. de Valory, nachdem er seine Briefe dechiffriren lassen, benachrichtiget des Königs Majestät sofort von oberwähnter Alliance² und übergiebet Deroselben das Projet der Préliminairarticles, anstatt aber dieses Projet zu ergreifen, übergiebt er des Königs Majestät den dechiffirten Brief vom Maréchal, Welche (des Königs Majestät) dann solchen, ohne zu lesen, mir kurz drauf geben“... Valory hat sich den Brief nachher von Eichel zurückgeben lassen; was Eichel von dem Inhalt behalten hat, theilt er Podewils mit: „Bei dem Schluss meldet er (Belle-Isle), wie der Churfürst von Baiern ihm das projet du traité mit des Königs von Preussen Majestät communiciret und ihm dabei geschrieben habe, dass er in allen Stücken in Sr. Königlichen Majestät Verlangen condescendiren würde, und da ihm das Königreich Böhmen unzertheilet zu fallen sollte, so würde es ihm sehr nahe gehen, wann er die Stadt Glatz an Se. Königl. Majestät abtreten müsste, obschon er aus besonderer Reconnaissance gegen Se. Königl. Majestät sich endlich solches auch gefallen lassen würde. Der Maréchal schreibt deshalb an M. de Valory, einen Versuch zu thun, ob des Königs Majestät diesen Articul nachgeben wollten, im Fall aber (wie er schreibt) le Roi se caberait, so müsste man ihm auch dieses nachgeben und ihm die Stadt Glatz überlassen.“

„Des Königs Majestät haben die Gnade gehabt, Sich gegen mich über diesen Articul dahin zu expliciren, dass woferne das Haus Sachsen einen Theil von Böhmen bekommen hätte, Sie aldann auf den Besitz von Glatz, um den Rücken von der Seite gegen Sachsen sicher zu haben, durchaus bestanden haben würden, nachdem aber Baiern ganz Böhmen bekommen sollte, so wollen sie condescendiren, diesen Ort zurückzulassen, und davor die Lisière an dem Neissefluss nehmen“...

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

¹ Vergl. Droysen V, 1, 334, Anm. 3. — ² Zwischen Sachsen und Baiern, d. d. Frankfurt, 19. Sept. Siehe Aretin, Verzeichniss der bayr. Staatsverträge, Passau 1838, S. 396.

525. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON
DE SCHMETTAU A LINZ.

Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

Mon cher Schmettau. Vous avez fait des merveilles jusqu'ici, et il n'y a rien plus à désirer. Mais marquez-moi, à présent, pourquoi l'Électeur ne se détermine pas plutôt en faveur de l'expédition de Vienne que pour celle de Prague? Il me semble qu'en prenant Vienne, la guerre serait terminée tout d'un coup, au lieu qu'à présent vous prendrez Prague, et aurez, le printemps qui vient, sûrement les troupes d'Italie et les Hongrois à combattre.

Neipperg reste toujours tranquillement dans son camp, tandis que sa cour me fait les offres les plus avantageuses pour ma neutralité, mais à quoi leur servirait-elle? Le grand article serait à présent de disposer l'Électeur, puisqu'il veut entrer en Bohême, qu'il dirige ses marches de façon qu'il recogne avec moi Neipperg; je crois même qu'on pourrait le bloquer, et le réduire, lui et son armée, à se rendre prisonniers de guerre.

Adieu, cher Schmettau, faites dans toutes les occasions mille assurances d'amitié et d'estime à l'Électeur. Je suis votre fidèle ami

Federic.

On n'a rien détaché d'ici que Pestvarmagai et Szchaqui, même vers la Bohême.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

526. AN DEN ETATSMINISTER VON BROICH IN FRANKFURT
AM MAIN.

Lager bei der Neisse, 23. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Broich. Nachdem Ich durch den bei Mir subsistirenden Minister der Kron Frankreich, Marquis de Valory, benachrichtiget worden bin, wie und welchergestalt durch die Negociation des Maréchal de Belle-Isle zwischen des Königs von Polen Majestät als Churfürsten von Sachsen an einem, und zwischen des Churfürsten von Baiern Durchlaucht am andern Theile, durch die von beiden Seiten dazu Bevollmächtigte zu Frankfurt am Main ein Allianztractat verabredet, auch die Préliminairarticles dessen, nebst einem Article séparé, geschlossen und zur Richtigkeit gebracht worden, deren Inhalt Ich aus den von gedachtem Marquis de Valory Mir communicirten Abschrift mit mehrerm ersehen: so habe Ich resolviret, nurgedachtem Tractat und solchen Articen dergestalt zu accediren und die Garantie davon zu übernehmen, dass dahergegen Mir von beiden Paciscenten die Possessiones aller Meiner Lande, insbesondere aber das ganze Nieder-

schlesien, benebst dem Fürstenthum Münsterberg, auch dem Fürstenthum und der Stadt Neisse bis an den Neissfluss und der dazu zu legenden auf beiliegender Karte sub A von Mir Selbst gezeichneten Lisière réciproquement auf das bündigste und wider Jedermann garantiret werde, sodass solcher Gestalt auf jener Seite der Oder der kleine Fluss die Brinnitz genannt, auf dieser Seite der Oder aber, von dem Orte Schurgast und seiner Feldflur an (als welcher Ort Mir verbleiben muss) und so weiter längst der Neisse herunter bis an die münsterbergische Grenze, der Neissfluss inclusive der von Mir gezeichneten Lisière hinüro die Grenze zwischen Nieder- und Oberschlesien constituiren müsse.

Von dem Tractat und denen geschlossenen Préliminair-Articulen nebst dem Article séparé et secret wird Euch der Maréchal de Belle-Isle Communication thun; Euch aber befehle Ich, dass Ihr solchem Tractat in Meinem Namen accediren und die Accessionsacte bis zu Meiner Ratification unterschreiben sollet, zu welchem Ende Ihr, um die Sache im geringsten nicht aufzuhalten, vorläufig anliegendes Pleinpouvoir erhaltet, welches hiernächst und wann es desideriret werden sollte, mit einer andern Euch fördersamst zuzusendenden solennen Vollmacht ausgewechselt werden kann. Mein Wille ist auch, dass Ihr in dieser Sache in allen und jeden Stücken mit dem Maréchal de Belle-Isle de concert gehen, und Euch, insoweit solches dieser Meiner Ordre nicht entgegen lauffet, dessen Gutfinden conformiren sollet. Ihr müsset auch gedachtem Maréchal von dieser Ordre sogleich Communication thun, Mir aber von allem Euren Bericht demnächst erstatten. Ich bin etc.

F.

P. S.

Da Ich auch aus verschiedenen Umständen urtheilen muss, ob stehe der Maréchal de Belle-Isle in den Gedanken, als gehöre eigentlich das Münsterbergische nebst dem Grottkauischen oder Neissischen nicht zu Niederschlesien, und dass man dahero ein übriges thäte, wenn man Mir das Münsterbergische nebst dem District vom Neissischen bis an den Neissefluss zustände, so habe Ich nicht anstehen wollen, Euch zu Eurer Information anliegendes Promemoria von dem eigentlichen und wahren Unterschiede des Niederschlesiens von Oberschlesien, und was wirklich zu einem jeden gehöret, zuzusenden. Es ist dieses Promemoria um so viel gegründeter als solches aus den Actis, Landescatastris und andern Nachrichten des schlesischen Obersteueramtes genommen worden, und wenn es erfordert wird, jedesmal daraus unumstösslich erwiesen und verificiret werden kann. Ihr werdet dem Maréchal de Belle-Isle sowohl, als wo es sonsten nöthig ist, daraus zu überzeugen suchen, dass wenn Ich mit dem District bis an der Neisse, inclusive der Stadt Neisse und der von Mir marquirten Lisière zufrieden bin, Ich solches lediglich aus Moderation und um die gemeine Sache nicht aufzuhalten thue, sonsten Ich nach allen Rechten und Umständen das ge-

Corresp. Friedr. II. I.

sammte Fürstenthum Neisse fordern könnte und bekommen müsste; daher Ich dann um so weniger zweifelte, man werde wegen mehr erwähneter Lisière und dem kleinen District von dem Orte Schurgast keine Schwierigkeiten machen, da Ich dagegen den übrigen Theil des Fürstenthum Neisse sacrificirte, zumalen es nothwendig sei, dass Ich zu der Stadt Neisse einen gewissen District oder Banlieue haben müsste.

Ihr sollet Mir von allem, so dorten vorfallen wird, auf das umständlichste und fleissigste Eure Berichte erstatten.

Die Stadt Glatz betreffend, so könntet Ihr dem Maréchal de Belle-Isle eröffnen, dass, wenn der Churfürst von Baiern das ganze Böhmen unzertheilet bekäme, Ich keinen Anstand nehmen würde, auf Glatz zu renonciren, welche Meine abermalige Sacrifice Ihr dann gehörig gelten zu machen wissen werdet. Uebrigens, und da auch bisher die in der Churmark belegene Districte von Storkow, Beeskow etc., bishero bei der Kron Böhmen noch Lehen gegangen, so habt Ihr Euch dahin zu bearbeiten, dass wenn der Churfürst von Baiern Durchlaucht die Kron Böhmen erhalten, Ich von dieser Lehnschaft freigesprochen und solche gänzlich aufgehoben werden möge. Es ist solches eine Kleinigkeit, welche der Kron Böhmen nichts importiret, und welches Mir hoffentlich, in Consideration dass ich auf Glatz gänzlich renoncire, sonder Bedenklichkeit wird gestattet werden können.

Nach der Ausfertigung.

527. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

Mon cher Maréchal. Vous recevrez, cette ordinaire présente, tout le détail par le marquis de Valory, tant des négociations infructueuses des Anglais que de mes réponses sur les points que vous m'avez marqués, et mes ordres en conséquence à M. zum Broich, à mes officiers et présidents des provinces de Westphalie, pour assister en tout les troupes françaises. Je crois même que M. Valory vous aura instruit de mes opérations, et de la façon honteuse dont les Autrichiens perdent leur temps dans leur camp de Neisse.

Je n'ai qu'à vous dire encore deux mots, l'un sur la nécessité d'accélérer à présent l'élection d'un empereur, et l'autre touchant la neutralité des Hollandais. Le premier point est à présent de si grande conséquence que je regarde comme le plus grand service que vous puissiez rendre au Corps Germanique, de pousser l'élection de façon qu'elle soit faite immanquablement avant l'hiver.

Quant à la neutralité des Hollandais, cet objet vous doit intéresser d'autant plus que votre armée en Westphalie n'y peut être à son aise, à moins que l'on ne soit sûr que les Anglais ne transportent aucunes troupes sur le continent pour se joindre aux Hollandais; une pareille

démarche pourrait déterminer le Danemark à se joindre à ce nouveau parti, dont la première lueur de supériorité relèverait entièrement le cœur des partisans de Vienne et ne manquerait pas d'attirer les Russiens en Allemagne. Il ne me reste plus qu'à vous parler des Saxons, dont je crois qu'il sera bon de faire marcher avec promptitude les auxiliaires et de les mettre encore cet automne aux mains avec les Autrichiens, un pareil acte étant le seul moyen par lequel on pourra s'assurer de la fidélité des Saxons. Vous qui aurez approfondi le caractère de cette cour, par les négociations que nous ont passé par les mains, vous aurez remarqué sans doute qu'on ne saurait prendre assez de précautions pour s'assurer de leur bonne foi.

Je vous envoie en même temps une pièce, Monsieur, par laquelle vous verrez, Monsieur, que je ne demande pas trop aux Saxons, et que c'est même moi qui leur cède quelques langues de terre de la Basse-Silésie, qui s'étendent assez loin au delà des rives de la Neisse.

Je vous prie de me croire avec tous les sentiments de la plus parfaite estime et avec beaucoup d'impatience de vous embrasser etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

528. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA
GRANDE-BRETAGNE, A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.¹

[25 septembre 1741.]

Je suis bien fâché, Milord, de vous dire qu'il n'y a rien à faire. Pour Glatz, je crois qu'on n'en parlera plus, mais la ville de Neisse

¹ Ueber eine Verhandlung zwischen Oberst Goltz und Marschall Neipperg am 18. September berichtet der letztere an diesem Tage an seine Königin: Goltz, „der, wie man sagt, ein Favorit des Königs“, habe ihm am Morgen wissen lassen, dass er ihm im Namen des Königs etwas mitzuthemen habe. Neipperg ist spät am Abend mit Goltz in dem Dorfe Rieglitz zusammengekommen. „Worauf auch nach abgelegten Complimenten sogleich der Obriste v. Goltz . . . die Frage an mich thate, ob ich zu Treffung eines Accommodements mit einer Vollmacht versehen sei, welche Frage ich platterdings mit Ja beantwortete. Er fragte weiters, ob sothane meine Vollmacht auch dahin sich extendirte, dem König seinem Herrn wie ers verlangete nebst ganz Unterschlesien auch beide Plätze Neisse und Glatz, jedoch die beide Oerter ganz allein, und ohne weitem Bezirk als nur insoweit ein Stückschuss um und um reichen mag, überlassen und abtreten zu können“ — was Neipperg verneint. Wegen der von österreichischer Seite gewünschten Hilfsleistung sagt ihm Goltz, „dass sein König zwar ohnfehlbar neutral bleiben, zu wirklicher Hilfsleistung aber sich nicht verstehen würde“. — „Soviel ich aber abgemerket, dürfte sothane Hilfsleistung gleichwohl, obschon nicht gleich jetzo, doch seiner Zeit und vielleicht wohl in dem künftigen Frühjahr erfolgen, absonderlich, wie er mir klar zu erkennen gegeben, dass sein König nimmermehr leiden würde, dass Frankreich und Baiern Ew. Königl. Majestät einen so grossen und empfindlichen Schaden, als sie sich vornehmen, beibringen sollen. . . . Das

nous tient à cœur. Je puis vous assurer que, si le Roi jouait seul, nous aurions bientôt fait, puisqu'il ne demandera certainement jamais que ce que vous offrez, excepté la ville; mais nos alliés méritent des égards. Tout ce que nous pourrions faire pour le bien de la Reine, qui ne nous est nullement indifférent, c'est de laisser aller son armée d'ici, sans faire aucun traité; de nous amuser ici en Silésie et de n'agir autre part contre qui que ce soit au monde. Si cela vous convient, M. le maréchal Neipperg peut partir demain s'il veut, ma tête lui serait garante de ce que j'ai l'honneur de vous dire. J'ai celui de vous assurer de mes respects, et d'être parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur. A lundi, au soir.

Nach einer von Neipperg eingesandten Abschrift im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

529. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA
GRANDE-BRETAGNE A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

Camp de Kalteck, 28 septembre 1741.

Vous voyez, Milord, que les affaires ont un peu changé de face.¹ Malgré cela, le Roi voudrait pouvoir donner des marques de sa bonne volonté à Sa Majesté la reine de Hongrie. Mais vous comprendrez vous-même sans peine que les circonstances présentes, nos engagements, l'honneur et l'intérêt du Roi ne lui permettent pas de faire une paix particulière avec la cour de Vienne. L'armée française qui est en Westphalie aurait raison de nous en faire repentir, ce qui éloignerait la paix générale au lieu de l'approcher, et, par conséquent, nous ferait manquer notre but commun. J'ai ordre de vous dire que, si vous pouvez faire traîner la négociation jusqu'à l'hiver, on trouvera moyen d'ajuster les choses. En attendant, il faut nous laisser prendre la ville de Neisse sans délai, et aller avec votre armée où vous voudrez. Si cela vous convient, nos prétentions se borneront à ce que vous savez, c'est-à-dire à la Basse-Silésie avec la ville de Neisse. Nous ne demanderons jamais plus, et nous ne ferons point de mal ni à la Reine ni à ses alliés. Vous me demanderez, Milord, quelles assurances vous aurez de tout cela, puisque le Roi ne veut pas faire de traité. Tout ce qu'on peut faire pour accélérer la paix générale, c'est que le Roi vous donnerait cette assurance par écrit, à vous, sous la condition d'un secret

Secretum dieser Sache hat der Obriste v. Goltz im Namen seines Königs mir zu wiederholten Malen mit Nachdruck recommandirt, und verlangt, dass es nur zwischen Ew. Königl. Majestät, dem Grossherzogen, ihme und mir noch zur Zeit bleiben sollte, vorgehend, wie ihme gar wohl bekannt, dass sothanes Secretum zu Wien nicht allemal wie sichs gebührte gehalten würde“ (im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien). — ¹ Ueber die ungünstige militärische Position Neippergs vergl. unten S. 362. 364 und Droysen V, 1, 344.

inviolable. Si cela vous accommode, j'attends votre réponse; sinon, Dieu pourvera. Ce qu'il a de plus sûr, c'est qu'on ne peut vous honorer et estimer plus que je ne fais.

Nach einer von Neipperg eingesandten Abschrift im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

530. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 25. September: Wie Sachsen sich beim Abschluss seines Vertrages mit Baiern für seine sämtlichen böhmischen Lehen die Lösung des Lehnsverhältnisses ausbedungen, so trage der König ausser Beeskow und Storkow ¹ noch andre Gebiete von der Krone Böhmen zu Lehen, Krossen, Kottbus, Peitz, Sommerfeld etc., in Betreff derer dieselbe Forderung an Baiern zu stellen sei.

Lager bei Lammsdorf,
29. September 1741.

Sehr gut, und verstehe Ich solches en général von allen in Meinen Landen belegenen Lehnen, welche von der Kron Böhmen bis-hero releviret, sonder Ausnahme, sie heissen wie sie wollen. Die churmärkische Kammer muss solche hiernächst specificiren, oder der p. v. Arnim.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

531. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 28. September: Schwicheldt ist nach Rückkehr seines Couriers aus Hannover beauftragt zu erklären:

Sein König will in dem vorgeschlagenen Neutralitätsvertrage auch die Allirten Preussens eingeschlossen wissen, mit Preussen eine Defensivallianz schliessen und gegen eine preussische Garantie eines entsprechenden hannöverschen Landestheiles Niederschlesien mit Breslau garantiren, sich seiner Absichten auf Hildesheim begeben und seine Forderungen in Betreff Ostfrieslands zurückziehen; er verlangt nur, dass Osnabrück nach dem Tode des hannöverschen Prinzen, welcher der Alternative nach auf den derzeitigen Inhaber des Bisthums zu folgen hat, dauernd bei Hannover bleiben soll. In Betreff der durch England zu erwirkenden russischen Garantie Schlesiens erwartet Schwicheldt noch seine Instructionen. Auf die mecklenburgischen Pfandämter will Hannover unter keinen Umständen verzichten. Podewils

Tout ce projet de traité est la plus belle chose du monde; mais c'est un édifice sans fondement, car je ne saurais rien faire sans la France; d'ailleurs, je ne serais pas fâché qu'on forçât le roi d'Angleterre à perdre entièrement ses vues d'acquisition; et quant au Mécklembourg, je ne saurais souffrir de ma vie qu'ils restent en possession des bailliages qu'ils ont en Mécklembourg. Ainsi payez Schwicheldt de belles paroles, mais n'affirmez rien, et repliez toujours sur les soins que je me donnerais pour leur procurer la neutralité de la France.

J'ai le Mécklembourg extrêmement en vue, et, si le cas d'Ostfrise devait exister, dites-moi si, par une permutation, l'on ne pourrait pas

¹ Vergl. Nr. 526, S. 354.

räth zur Nachgiebigkeit in diesem Punkt: Preussen hat von der Neutralität Hannovers eigene Vortheile, auch ist zu fürchten, dass Hannover die Neutralität, ohne Preussens Vermittelung, durch Baiern erhält „et qu'ainsi un autre emportera le mérite et la reconnaissance“.

transporter les ducs de Mécklembourg en Frise, et me mettre en revanche en possession de Strelitz, Rostock, la ville de Schwerin y comprise, laissant le reste du pays à ses ducs et au roi d'Angleterre.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

532. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

30. September 1741.

Valory hat den zwischen Sachsen und Baiern abgeschlossenen Vertrag¹ überreicht, sowie ein Schreiben des Cardinal Fleury.

„Des Königs Majestät scheinen aber von den Propositiones, welche der Marquis de Valory dabei gethan, nicht allerdings satisfait zu sein, da selbiger Sr. Königl. Majestät hinterbracht, dass dem König von Engelland die Neutralité wegen dessen Landen von der Kron Frankreich bereits accordiret worden, nachdem doch der Marquis de Valory gegen Se. Majestät so ofte declariret, dass solches nicht anders als durch Interposition des Königs Majestät geschehen würde, um Dero Convenienze dabei machen zu können. *Anderer Umstände zu geschweigen, woraus man urtheilen muss, als gehe die Intention dahin, des Königs Majestät die grösseste Last des Krieges über dem Hals zu lassen und durch dieselbe den andern die Maronen aus dem Feuer zu langen. Ich wünsche nur von Herzen, dass des Königs Majestät dabei nicht zu prompt sein und sich der erforderlichen Dissimulation darunter bedienen mögen.“

Es sei zu bedauern, dass man sich durch Broich nicht einen Entwurf für die Accessionsacte zu dem Tractat zwischen Baiern und Sachsen habe einsenden lassen.

„Des Königs Majestät haben mir sonsten befohlen Ew. Excellenz zu melden, dass da Höchstdieselbe Sich eine Lisière längst der Neisse und eine Banlieue um die Stadt Neisse vorbehalten haben, Sie zu Abschneidung aller Weitläufigkeiten, welche sich sonsten bei Regulirung der Grenze zwischen Nieder- und Oberschlesien leicht ereignen könnten, davor hielten, dass es am besten sein würde, ein gewisses darunter festzusetzen und also solche Lisière längst der Neisse herunter von der münsterbergischen Grenze an bis an die Oder, auch um die Stadt Neisse herum, bis auf eine teutsche Meile breit zu determiniren . . . Se. Königl. Majestät überlassen hierbei Ew. Excellenz Savoir-faire, auf was Art dieselbe solche Lisière dergestalt zu reguliren am convenablesten finden werden, und ob Ew. Excellenz vor gut finden, des Herrn v. Broich

¹ Vergl. oben S. 351.

Excellenz alsofort durch ein Handschreiben und auf Specialbefehl davon zu informiren, oder ob solches füglich, bis zur Ratification des Tractats auszustellen“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

533. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

ce 30 septembre, à 6 heures du soir.

Milord. J'espère que vous serez content de nous. Le Roi veut bien avoir patience jusqu'au retour de vos courriers,¹ pour vous convaincre d'autant mieux qu'il agit de bonne foi, et qu'il fera tout ce qui dépendra de lui. Aussitôt que vous me donnerez bonne nouvelle, je vous apporterai l'écrit en question, contenant trois points:

1° que nous ne demanderons jamais que la Basse-Silésie, jusqu'à la rivière de Neisse, la ville inclusivement,

2° que nous n'agirons plus contre la Reine, ni contre aucun de ses alliés, et

3° que nous ne tirerons pas de contributions des États de la Reine.

En échange, le maréchal comte de Neipperg et vous, Milord, me donnerez un écrit que la Reine nous cède ledit pays pour jamais, de quelque manière que les choses puissent tourner.

Nous voilà donc d'accord! Car je ne crois pas qu'à Presbourg on connaisse assez peu ses véritables intérêts pour vouloir disputer sur la ville de Neisse. Mais, Milord, il faut que vous ne m'ayez pas bien compris, puisque vous ne voulez pas que nous prenions des quartiers hiver dans la Haute-Silésie. Nous ne pouvons faire autrement, quand même nous voudrions. J'ai eu l'honneur de vous dire que nous voulons bien cesser de faire la guerre, mais que nous ne voulons pas paraître d'avoir cessé de la faire. Or, ne point prendre de quartiers dans la Haute-Silésie, ne serait-ce pas déclarer à tout le monde que nous en sommes convenus ou que nous sommes des imbécilles? Vous comprenez vous-même que nous ne pouvons faire autrement, quand même nous pourrions loger notre armée autre part, ce qui ne se peut absolument pas. Qu'importera-t-il à la Reine qu'une partie de notre armée ait le couvert et les fourrages ici, puisque nous promettons de ne point demander des contributions? Et, au bout du compte, on ne saurait nous empêcher de prendre quartiers et contributions, à moins de nous battre

¹ Die Rückkehr des von Hyndford nach Pressburg geschickten Couriers erfolgte am 4. October.

deux ou trois fois, ce qui n'arrivera sûrement point. C'est un article sur lequel nous ne pouvons nous relâcher pour couvrir nos bonnes intentions, et, par conséquent, pour le propre bien de la Reine. Je vous dirai bien plus : c'est que, quand nous serons tout d'accord, il ne faut pas pour cela cesser de tirer de temps en temps quelques coups de pistolet. Nous serons tout tranquilles sans faire un seul pas en avant, mais de votre côté, il faut que vos hussards viennent quelques fois nous inquiéter, enlever quelques chariots et faire de petites hostilités pareilles. Bref, pourvu que la ville de Neisse soit accordée de la manière que vous savez, tout sera fait, car pour ces misérables quartiers, j'espère que vous ne m'en parlerez plus. Nous ferons quelques mouvements, mais que cela n'inquiète M. le Maréchal; il verra bien lui-même que ce n'est rien. Suffit que je vous dise que nous attendrons le retour de vos courriers. J'ai l'honneur d'être plus que personne au monde votre très humble et très obéissant serviteur

Goltz.

Nach einer von Neipperg eingesandten Abschrift im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

534. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A LINZ].

[Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.]

Le courrier m'a apporté à la fin vos relations datées du 22 et 24 du mois passé, lesquelles j'attendais avec quelque impatience, n'ayant eu depuis quelque temps la moindre nouvelle des opérations de l'Électeur. J'ai été extrêmement surpris de voir qu'on va avec tant de lenteur et d'irrésolution à la besogne, pendant que je fais tout mon possible pour tenir en échec le comte de Neipperg. Vous ne cachez point à Son Altesse Électorale ma surprise de ce qu'on laisse passer un temps si précieux à ne rien faire, au lieu qu'on devrait pousser les opérations avec toute la vivacité, tant pour la saison où nous venons d'entrer, que pour ne pas donner lieu à l'ennemi de se reconnaître. Vous êtes assez informé de ce que j'ai fait jusqu'à présent pour la cause commune; j'ai pressé et presse encore l'ennemi autant qu'il a été possible, mais vous jugerez en même temps qu'après avoir agi avec mon armée dix mois de suite, il n'est pas possible de la fatiguer encore longtemps sans m'exposer absolument à la ruine de fond en comble, surtout la cavalerie, qui souffre extrêmement de la rude saison où nous venons d'entrer. L'on me laisse morfondre devant une armée ennemie qui se poste toujours dans des camps inattaquables, qui se moque de moi, pendant qu'elle a le dos libre et tout le pays derrière soi à sa disposition.

Ainsi, si dans vos quartiers on tarde plus longtemps d'agir avec vigueur, je serai obligé malgré moi de mettre mon armée dans les

quartiers d'hiver et de laisser aller les choses comme elles peuvent, ayant la conscience nette que j'ai fait de ma part tout ce qui humainement a été possible. C'est ce que vous ne manquerez pas de représenter à l'Électeur, dans des termes polis et d'une manière convenable. Je trouve le plan d'opération que vous avez proposé si solide et d'une réussite immanquable que je m'étonne qu'on tarde un moment à le mettre en exécution, et que la seconde colonne des troupes françaises ne soit pas déjà entrée en Bohême, afin d'empêcher à jamais la jonction de Lobkowitz avec Neipperg. Je me flatte pourtant que les premières nouvelles que j'aurai de vous seront plus favorables que jusqu'à présent.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment par rapport à Glatz et ses dépendances, et j'en connais l'importance; mais comme l'Électeur a témoigné de la difficulté à le céder, j'en ai été ébranlé pour témoigner en tout l'amitié que je porte à l'Électeur. Vous me rendriez pourtant un service considérable, si vous pouviez disposer l'Électeur de me céder Glatz avec son district, lui représentant que, comme j'ai fait tout au monde pour ses intérêts, et que peut-être la France ne se serait pas mise en mouvement, si je n'avais pas accédé, et que même on aurait donné une partie considérable de la Bohême à la Saxe, si je n'avais remué ciel et terre pour faire avoir à l'Électeur toute la Bohême, je suis persuadé de son amitié envers moi qu'il me cédera Glatz avec son district, qui, par rapport aux grandes conquêtes qu'il fait, serait une bagatelle pour lui. J'attends votre rapport là-dessus, et je suis persuadé que vous employerez tout votre savoir-faire pour disposer l'Électeur à me céder Glatz avec ses environs.

Quant aux courriers qui portent nos dépêches, j'ai ordonné qu'ils soient placés de la manière que vous me l'avez proposé; mais je trouve nécessaire qu'à l'avenir vous numérotiez vos relations, comme je ferai faire mes réponses, afin qu'on soit en état de savoir s'il y en a de perdues.

Touchant la proposition que vous me faites par rapport au régiment de dragons de Wurtemberg que je viens de prendre en mon service, je serais charmé de le pouvoir employer pour les intérêts de l'Électeur, si je n'en étais empêché par ce que ce régiment n'est à présent que de 240 hommes, et qu'il faut qu'il cherche ses recrues au plus tôt possible pour passer encore, avant que les chemins soient impraticables, dans mes États et que 2° on ne me l'a voulu céder que sous la condition expresse que ce régiment ne servirait pas directement contre la maison d'Autriche. Vous ferez bien de laisser tomber cette affaire et de n'en parler point.

J'attends les comptes de la somme que je vous ai fait payer pour votre voyage, et je disposerai alors le nécessaire. Si l'on agit dans vos quartiers de manière que je puisse entrer bientôt dans la Moravie, vous aurez des contributions que j'en tirerai tout ce que vous pourriez

désirer. Au reste, vous continuerez de pousser à la roue autant qu'il est possible, et de me donner le plus souvent de vos nouvelles, afin de pouvoir prendre mes mesures là-dessus. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei, s. d. Das Datum ergibt Schmettau's Antwort.

535. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

Monsieur. Je viens de recevoir une lettre du Cardinal, qui paraît désirer beaucoup que je tienne mes troupes en campagne le plus long-temps possible. J'ai agi jusqu'à présent avec toute la vigueur imaginable, mes troupes sont en campagne le dixième mois, indépendamment de quoi j'agirai encore volontiers avec la même force; mais pour vous ouvrir mon cœur naturellement, il y a quelque points qui me refroidiraient beaucoup, si je n'y voyais pas de changement.

L'un, c'est la lenteur des opérations bavaroises, qui, me laissant porter tout le fardeau de la guerre, ne profitent point de l'absence de l'ennemi pour agir.

L'autre est que, croyant l'électeur de Bavière susceptible de reconnaissance, je me suis vu trompé dans mon attente, par les difficultés qu'il fait de me céder la seigneurie de Glatz. Vous savez que la France n'aurait pas agi sans moi, et que, par conséquent, la conquête du royaume de Bohême, de la Haute-Silésie et des pays de Souabe et de Tirol, n'auraient pas été aussi faciles qu'elles le sont actuellement à l'Électeur. Vous savez que les voix de Mayence, de Saxe, et d'Hanovre lui ont été gagnées par mon assistance. Dans le temps que je devais présumer que la gratitude de ce prince serait la plus vive, je vois qu'il me conteste une misérable seigneurie, à moi qui lui gagne des royaumes, et qui en faveur de sa maison renonce à mes droits sur Juliers et Bergue. Si vous envisagez les choses impartialement, vous trouverez que la conduite qu'on tient envers moi est bien dure, et je vous laisse à juger de ce qui conviendrait à l'Électeur de faire.

Un article que je ne dois pas oublier regarde les quartiers d'hiver; il m'est de toute impossibilité de les prendre autrement qu'en Moravie, et il me semble que mes troupes les ont bien autant mérités que les Saxons, vu nos longues et pénibles opérations.

Quant aux opérations présentes, je dois vous informer que j'ai passé la Neisse, malgré M. de Neipperg, que j'ai rejeté la guerre en Haute-Silésie, et que je ferai ce que je pourrai pour les pousser en Moravie, et de là plus outre.

J'attends sur tous les points ci-dessus mentionnés votre réponse, étant persuadé que vous ne pouvez trouver que très simples, justes et naturelles les choses que je désire.

Adieu, mon cher Maréchal, je brûle d'envie de vous voir à la tête de ces Français que vous mènerez en maître, au lieu qu'on les conduit actuellement en écolier. L'estime, l'amitié et la considération que j'ai pour vous sont immortelles. Je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Valory, qui est ici, et qui voit tout, vous écrira tout.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

536. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Friedland, 2 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu, par les deux courriers qui viennent d'arriver, les lettres, Monsieur, que vous me faites le plaisir de m'écrire. Il ne me reste rien à désirer sur la confiance que le Roi votre maître me témoigne; il peut compter que je n'en ferai jamais mauvais usage, et que j'en agis avec lui avec toute la sincérité et fidélité possible.

J'ai également communiqué à M. Valory toutes les pièces originales des propositions qu'on m'a faites et qu'on ne se lasse pas de me faire. Milord Hyndford même est encore actuellement à Neisse, pour y négocier au nom du roi d'Angleterre. Il m'a offert, au nom de la reine de Hongrie, toute la Basse-Silésie, avec une lisière d'une mille de ce côté ici de la Neisse, et la principauté de Glatz, pour obtenir ma neutralité. J'ai refusé constamment d'entrer dans de pareils engagements, et j'en agirai toujours de même, me flattant que les électeurs de Bavière et de Saxe ne feront pas les difficiles sur les choses que la Reine même m'accorde. D'ailleurs, j'ai pu remarquer, par les offres du lord Hyndford et de la cour de Vienne, que vous avez lieu de vous méfier de la sincérité du roi d'Angleterre. Il cède à la conjoncture, mais il n'en conserve pas moins la vengeance au fond de son cœur.

Les retardements de l'électeur de Mayence pour l'élection impériale m'ont semblé de même être couverts d'un si frivole prétexte qu'on a lieu de soupçonner qu'il a dessein de gagner du temps.

La façon déterminée dont je me suis expliqué au ministre de Saxe, touchant l'incertitude de son maître, l'a enfin faire résoudre à conclure avec le roi de France. Je regarde, ainsi que vous, Monsieur, son accession dans la conjoncture présente comme donnant du poids à l'accomplissement des desseins du Roi. Le principal effet de cette alliance sera qu'elle achevera de tenir la Russie dans l'inaction, vu les intimes liaisons de ces deux cours respectives. Quant au sujet des opérations, il serait fort à désirer que l'électeur de Bavière y apportât moins de lenteur, et qu'il ne perdît point un temps précieux à des hommages qui pourraient lui être rendus en des saisons moins propres à la guerre.

J'ai porté jusqu'ici tout le fardeau sur moi, les autres en retirent les fruits; et, non contents de ces avantages, ils paraissent désirer que je fasse tout seul la guerre pour eux. C'est ce qui me semble injuste, et je vous prie, Monsieur, de faire que l'Électeur agisse avec plus de vigueur, dans un temps où il le peut, et où il ne rencontre aucune opposition devant lui.

J'ai dérobé à M. de Neipperg le passage de la Neisse, et je l'ai rejeté dans la Haute-Silésie, où je le resserre journellement. Si les Bavaois avançaient par derrière, cette armée, se trouvant environnée de tous côtés, et manquant de subsistance, périrait inmanquablement en peu de semaines. En un mot, il y a cent bonnes choses à faire, qu'on néglige toutes, pour perdre le temps d'une façon impitoyable, et, quelque bonne volonté que j'aie, je ne ruinerai point mon armée, campée dans le dixième mois, pour que les autres mangent en attendant des noisettes. Vous ne trouverez rien d'injuste en ce que je vous écris, et par ma façon d'agir envers l'Électeur je pense de mériter le réciproque.

Quant au roi de France, je ne souhaite autre chose sinon que son amitié ne se ralentisse jamais pour moi; il me trouvera toujours le même, j'entends, prêt à contribuer en tout ce qui peut lui être agréable, et d'une sincérité et fidélité à toute épreuve.

Je me flatte, Monsieur, que vous êtes persuadé que rien n'égale la haute estime et la considération avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Je vous envoie ci-joint une copie de la lettre que le roi d'Angleterre m'a écrite.¹

Valory a vu en original la plus grande partie des pièces qu'on m'a envoyées d'Hanovre et de Vienne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

537. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A HANOVRE.

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

Monsieur mon Frère. J'espère que Votre Majesté sera contente de la façon dont je L'ai servie, et que la neutralité que Lui accorda la France ne laissera pas que de Lui être agréable. Je ne vanterai pas les soins que je me suis donnés, ni les peines que j'ai eues à faire consentir le Cardinal à cette neutralité; suffit que Votre Majesté en jouisse. J'espère que vous n'oublierez pas le service que je viens de vous rendre, qu'il augmentera les égards mutuels et le bon voisinage, et que Votre Majesté me rendra la pareille, si un cas semblable me mettait un jour dans une situation de cette nature. Pour lui ôter tout

¹ D. d. Linsburg 22. September.

sujet d'inquiétude, j'ai donné des ordres¹ pour faire séparer l'armée sous les ordres du prince d'Anhalt, et je La prie de me croire autant qu'on peut l'être, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

538. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils bemerkt, nach Empfang der Nachricht von dem Abschluss des französisch-hannöverschen Neutralitätsvertrages, Breslau 1. October: er habe lange vorausgesehen² „que pareille chose arriverait, et que l'Angleterre obtiendrait la neutralité malgré nous.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Je m'en ferai un mérite tant bien que mal. Mais pour attraper la France d'une autre côté, je sépare l'armée du prince d'Anhalt.

539. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 1. October: Graf Törring hat die Ermächtigung erhalten, den preussisch-bairischen Vertrag nach dem preussischen Project zu zeichnen, wofern

1. Der König auf die Ueberlassung von Glatz verzichtet;

2. Die Theile der österreichischen Erbschaft, die nach Massgabe des sächsisch-bairischen Theilungsvertrages vom 19. Sept. an Baiern fallen sollen, in dem Vertrage namhaft gemacht werden;

3. Der König die Verzichtleistung auf die jülich-bergsche Erbschaft wiederholt, wie sie in seinem Verträge mit Frankreich ausgesprochen ist.

Podewils bemerkt, die Herrschaft Ravenstein werde von dem Verzicht auszunehmen sein, „parce qu'elle n'a rien de commun avec les États de Juliers et de Bergue, et qu'en vertu de la convention de l'an 1670³ elle doit revenir à la maison de Brandebourg après l'extinction des mâles de la maison de Neubourg. Ceci est d'autant plus juste que Votre Majesté avait demandé pour Ravenstein la ville de Glatz avec son district, pour

Ou Glatz ou un équivalent de la même force.

Bon, selon le traité de partage.

Bon, à condition de Glatz pour Ravenstein.

¹ Unter dem 2. October. — ² Vergl. oben No. 500. — ³ Vergl. Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1600—1701, S. 337.

équivalent.“ Auch sei von dem Hause Sulzbach der Verzicht auf die jetzt im preussischen Besitze befindlichen Theile der clevischen Erbschaft (Cleve, Mark, Ravensberg) zu verlangen.

„Cela est d'autant plus indispensablement nécessaire que la maison de Sulzbach n'a jamais voulu reconnaître le traité de partage de 1666“.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Bon.

Bon.

Federic.

540. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Friedland, 4. October 1741.

Wegen Glatz soll Eichel noch melden „dass als ich Gelegenheit genommen bei Sr. Königl. Majestät zu fragen, ob nicht Deroselben Intention sei, bei Erhaltung der Stadt und Herrschaft Glatz sodann auf Ravenstein zu renuntziiren, Höchst dieselben mir zur Antwort gaben, es wäre zu versuchen ob man ersteres erhalten könne, sonder die Praetension auf Letzteres dran zu geben; könnte es aber nicht anders sein, so würden Se. Königl. Majestät darunter nachgeben“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

541. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Plotho berichtet, Hannover 28. September: Der hessische Minister v. Alten hat ihm einen Entwurf für die Erneuerung des Vertrags zwischen Preussen und Hessen-Cassel überreicht.

Dem Minister v. Haus hat der österreichische Gesandte Graf Ostein anvertraut, dass seine Königin „enverrait une carte blanche à Votre Majesté touchant ses prétentions sur la Silésie“.

Soeben erhält man in Hannover die Nachricht, dass Frankreich die Neutralität für Hannover zugestanden.

Lager bei Friedland, 5. October 1741.

Man muss sehr obligeant sein, die Sache an sich aber beständig trainiren, bis man siehet, wie die Conjoncturen gehen werden.

Es ist nicht an dem und habe Ich noch nie von einer Carte blanche gehört noch gesehen.

Er soll davon einen guten Gebrauch gegen das hannöckerische Ministerium machen, und solchem zu vernehmen geben, dass wie der König von Engelland diese Neutralität Mir lediglich zu danken hätte, also Ich auch hoffete, es würde

selbiger sich gegen Mich gelegentlich hinwiederum erkenntlich betragen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

542. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Podewils berichtet, Breslau 3. October: Bülow versichert „qu'on souhaite toujours, indépendamment de l'affaire de l'accession de Votre Majesté, de faire une alliance défensive avec Elle, pour la garantie réciproque de l'une et de l'autre partie“.

Lager bei Friedland, 6. October 1741.

Alles sehr gut, aber sie müssen erst marchiren und agiren, alsdann Ich die verlangete Defensivalliance sehr gerne entriren werde, welches Ich verspreche; sie müssen agiren, dann werde Ich gerne thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

543. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN Breslau.

Podewils berichtet, Breslau 5. October: Schwicheldt betreibt den Abschluss des Neutralitätsvertrages zwischen Preussen und Hannover. In Betreff der in hannöckerischem Pfandbesitz befindlichen mecklenburgischen Aemter votirt Podewils: „Il faudra aller à la sape et ne point agir trop ouvertement sur une chose qui tient si fort à cœur au roi d'Angleterre qu'il risquera la guerre plutôt que de se laisser chasser de ses possessions de Mécklembourg“. Die Executionskosten, für welche die Aemter als Pfand angewiesen sind, belaufen sich auf fast zwei Millionen Thaler. „Il faut espérer que dans la suite du temps il se présentera des occasions pour faire accepter de gré ou de force ce remboursement au roi d'Angleterre.“

Je sais bien que ce n'est pas une chose à faire aujourd'hui ou demain, mais *colla sputta*.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

¹ Ueber die Schätzung der Kosten der hannöckerischen Execution in Mecklenburg (seit 1719) vergl. Droysen IV, 3. II. 12. 52. 219. 351.

544. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils fragt an, Breslau 6. October, ob Plötho dem Könige von England nach London folgen soll. „Il paraît être vu de très bon œil de Sa Majesté Britannique et il est en fort bonne odeur auprès de son ministère, dont il est parfaitement bien connu.“

Lager bei Friedland, 6. October 1741.

Andrié ist ja schon da. Mit der Zeit.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

545. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A YBBS].

Camp de Friedland, 7 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu, par la lettre que Votre Altesse Électorale me fait le plaisir de m'écrire, qu'Elle n'avait pas avancé davantage qu'à la rivière d'Enns; j'avais espéré que la tête de Son armée occuperait déjà les faubourgs de Vienne, et je me flatte du moins qu'elle y arrivera bientôt. Autant que je voudrais Lui prêter mon artillerie pour faire le siège de Prague, autant la chose est impossible à présent, non seulement par rapport aux passages que les Autrichiens occupent, savoir Glatz et Braunau, mais puisque cette artillerie ne peut être envoyée que par un gros détachement, et que je ne saurais détacher, ayant l'ennemi vis-à-vis de moi.

L'artillerie saxonne, ce me semble, serait plus à portée de remonter l'Elbe et par conséquent d'arriver avec bien plus de facilité à Prague. Il me semble, d'ailleurs, que le grand but de Votre Altesse Électorale devrait être de détruire le corps du prince Lobkowitz, et d'avancer avec toute la promptitude imaginable vers Vienne; par là, Elle couperait Neipperg de toute communication, et, si Elle avançait alors vers la Moravie, dans les cantons de Mannhardsberg vers Brünn, que les Saxons en fissent autant par la Bohême, et que je fisse un mouvement semblable par la Haute-Silésie, Neipperg, trop faible pour faire tête partout, serait sûrement accablé par ces trois armées, et il ne resterait plus de ressource à la Reine qu'en des vagabonds de Hongrie, des Cravates et des hussards.

Je regarde le siège de Prague comme un accessoire dans la totalité du projet; car, si nous terrassons le corps du prince Lobkowitz, et que nous bloquions l'armée de Neipperg, je demande à Votre Altesse Électorale qui défendra Prague, et si Elle ne juge pas Elle-même que la dernière division française, assistée de l'artillerie saxonne, sera forte pour cette opération? Par ce moyen, nous agissons par des principes, et nos mouvements, correspondant les uns aux autres, concourent au grand but que nous devons nous proposer, de ruiner les forces de la Reine et de lui ôter cet hiver toutes ses ressources; alors je Lui répond du succès

de la paix, et de la satisfaction qu'Elle aura d'avoir conduit cette entreprise à une heureuse issue; mais, si Elle donne de l'air à M. de Neipperg, en lui laissant Vienne et ses derrières libres, il se renforcera, l'hiver, de 30 à 40,000 Hongrois, et il faudra le printemps prochain commettre au hasard une chose dont à présent Elle tient la décision entre Ses mains.

Votre Altesse Électorale fera tout ce qu'Elle jugera à propos, mais Elle aura sûrement lieu de regretter le parti qu'Elle prend d'aller à Prague, et les effets Lui montreront que je ne me trompe pas dans mon pronostique; d'ailleurs, si Elle agit avec lenteur, à présent qu'Elle n'a point d'ennemi à tête, Elle perd tout l'avantage qu'Elle pouvait tenir du bénéfice du temps, et la différence des opérations est totale lorsqu'on a l'ennemi vis-à-vis de soi, ou lorsque l'on est maître de diriger ses mouvements sans opposition. Je dois ajouter à tout ceci que Votre Altesse Électorale ne peut assez bien faire garder tous les débouchés de l'Italie qui conduisent en Bavière ou en Basse-Autriche, sans quoi une diversion de cette nature bouleverserait tout Son plan.

Les marches que j'ai faites jusqu'ici m'ont éloigné assez considérablement de Breslau pour en rendre la communication difficile, ce qui a empêché jusqu'à présent le comte Törring de se rendre au camp.

Je suis avec beaucoup d'estime et de considération, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig. Federic.

546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A COPENHAGUE.

Breslau, 7 octobre 1741.

Je me suis bien attendu que le ministre d'Angleterre à la cour de Danemark se donnerait tous les mouvements imaginables, ainsi que je le vois par votre dépêche du 26 septembre dernier, non seulement pour renouveler avec cette couronne le traité de subsides qui va expirer dans peu de mois, mais encore d'obtenir une augmentation considérable du corps de troupes qu'elle doit fournir en vertu dudit traité au Roi son maître. Il est très sûr que Sa Majesté Britannique se voit avec regret déchu de cette espèce de dictature qu'elle prétendait exercer ci-devant dans les affaires d'Europe, et qu'elle prend de loin des mesures pour remonter sur sa bête et pour recouvrer son ancienne supériorité. Vous jugerez aisément qu'il m'est d'une grande importance que ce dessein ne réussisse point, et qu'il est de mon intérêt de voir traverser les négociations que la cour britannique entame de tous côtés, pour se faire des alliés à la tête desquels elle puisse rétablir son autorité de jadis, et se rendre derechef arbitre de l'Europe. Ainsi vous employerez tout votre savoir-faire, et vous n'épargnez rien de tout ce qui dépend de vous, pour contrecarrer de bonne grâce, par le ministre de France, l'abbé

Le Maire, la négociation du sieur Titley, et faire rejeter par la cour de Danemark les nouvelles propositions anglaises.

Cependant, comme je suis encore en termes amiables avec Sa Majesté Britannique, et qu'elle affecte même de rechercher mon amitié, vous mesurerez vos démarches avec tant de circonspection que je n'y sois pas mêlé directement, et que vous ne paraissiez point travailler contre les intérêts de la cour d'Angleterre, surtout si le sieur Le Maire devait échouer dans sa négociation, afin que le sieur Titley ne trouve point de juste sujet de se plaindre de vous à sa cour, et de lui rendre par là suspectes mes intentions.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

547. AU COMTE DE TÖRRING, MINISTRE DE BAVIÈRE,
A BRESLAU.

Camp de Friedland, 8 octobre 1741.

Monsieur. Je viens de voir ce que vous a plu de me mander dans la vôtre du 6 de ce mois.¹ Comme j'ai déjà donné mes commissions là-dessus à mon ministre d'État de Podewils, j'espère que vous voudriez bien conférer sur ce sujet avec mon dit ministre. Je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

548. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA
GRANDE-BRETAGNE, A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

Ce 8 octobre 1741.

Milord. Je serai demain, dimanche, vers midi à Kleinschnellendorf, château appartenant au comte de Sternberg, à la vue du camp de M. le maréchal de Neipperg. Son Excellence n'aura pas besoin de passeport, mais, en tout cas, en voici un. J'ai l'honneur d'être avec toute la considération possible, Milord, votre etc.

Goltz.

Nach der Ausfertigung im Record-Office zu London.

549. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA
GRANDE-BRETAGNE, A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

8 octobre.

Tout est bien, on vous laisse Troppau. Nous ne pourrions nous voir avant-midi; on n'y sera qu'à trois heures après-midi. Vous y

¹ In Betreff der Verhandlung wegen Glatz.

arriverez donc à trois heures, personne ne se montrera ni dans la maison ni dans la cour, suivant que nous sommes convenus. Adieu, jusqu'à demain.

Goltz.

Nach der Ausfertigung im Record-Office zu London.

550. PROTOKOLL DES GROSSBRITANNISCHEN MINISTERS
LORD HYNDFORD ÜBER DIE VEREINBARUNGEN VON KLEIN-
SCHNELLENDORF, 9. OCTOBER 1741.¹

Je, le soussigné, comte de Hyndford, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, ayant été témoin de ce que Sa Majesté le roi de Prusse a eu la bonté de déclarer de sa propre bouche et sur sa parole royale au maréchal comte de Neipperg, en présence du major général de Lentulus, et de ce que ledit maréchal comte de Neipperg a déclaré au nom de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, atteste par ces présentes, sur la foi publique et les devoirs de mon ministère, que de part et d'autre on est convenu

1° Qu'il est libre au roi de Prusse de prendre la ville de Neisse par manière de siège.

2° Que le commandant de la ville de Neisse aura ordre de soutenir un siège de quinze jours, et de remettre alors ladite place aux troupes de Sa Majesté Prussienne.

3° Que la garnison de Neisse et tout ce que lui appartient sortira avec tous les honneurs militaires; qu'on lui fournira les charrois nécessaires jusqu'aux frontières de la Moravie; qu'on ne persuadera ni forcera personne de la garnison à prendre service dans les troupes de Sa Majesté Prussienne, et qu'il sera permis aux personnes civiles qui voudront se retirer de suivre ladite garnison dans toute sûreté.

4° L'artillerie de fonte qui se trouve dans la ville de Neisse et sur les remparts, restera à Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême et lui sera fidèlement rendue au traité ou à la paix future.

5° Qu'après la prise de la ville de Neisse, Sa Majesté le roi de Prusse n'agira plus offensivement ni contre Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, ni contre le roi d'Angleterre comme électeur d'Hanovre, ni contre aucun des alliés présents de la Reine, jusqu'à la paix générale.

6° Que le roi de Prusse ne demandera jamais plus de Sa Majesté Hongroise que la Basse-Silésie avec la ville de Neisse.

7° Qu'on tâchera de faire un traité définitif vers la fin du mois de décembre qui vient.

¹ Ueber die erste Veröffentlichung des Protokolls vergl. Preussische Staatschriften I, 478.

8° Le maréchal comte de Neipperg a déclaré, au nom de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, que Sa Majesté Hongroise cèdera sans aucune difficulté à Sa Majesté Prussienne, par le traité à faire vers la fin du mois de décembre prochain, toute la Basse-Silésie jusqu'à la rivière de Neisse, la ville de Neisse inclusivement, et, de l'autre côté de l'Oder, jusqu'aux limites ordinaires du duché d'Oppeln, avec toute souveraineté et indépendance de qui que ce soit.

9° Que le 16 de ce mois courant, ledit maréchal comte de Neipperg se retirera avec toute son armée vers la Moravie, et de là où il voudra.

10° Que le château d'Ottmachau sera vidé, en même temps que l'armée de la Reine se retirera.

11° Qu'il sera permis au maréchal de Neipperg de retirer en Moravie où ailleurs les magasins qu'il a établis aux pieds des montagnes, jusqu'au 26 de mois d'octobre courant.

12° Qu'une partie de l'armée du roi de Prusse prendra les quartiers d'hiver dans la Haute-Silésie, jusqu'à la fin du mois d'avril 1742.

13° Que la principauté de Teschen, la ville de Troppau et ce qui est au delà de la rivière d'Oppau, ni les hautes montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, aussi bien que la seigneurie de Hennersdorf, ne seront comprises dans ces quartiers. Et que le maréchal comte de Neipperg laissera un bataillon et quelques hussards pour garnison dans ladite ville de Troppau.

14° Que les troupes de Sa Majesté Prussienne ne demanderont des habitants du pays que le couvert et les fourrages.

15° Que les troupes du roi de Prusse ne tireront point de contributions ni argent d'aucuns des États de la reine de Hongrie.

16° Qu'on n'enrôlera personne contre son gré, sous quelque prétexte que ce soit.

17° Que de part et d'autre on fera sortir quelques petits partis, pour continuer les hostilités *pro forma*, et qu'on conviendra pendant l'hiver de quelle manière s'y prendre le printemps futur, en cas que le traité ou la paix générale n'ait pu se faire avant ce temps-là.

18° Que ces présents articles, dont on est convenu, seront gardés comme un secret inviolable, que je, le soussigné, comte de Hyndford, le maréchal comte de Neipperg, et le général major de Lentulus, avons promis sur notre parole d'honneur au roi de Prusse, sur la demande de Sa Majesté.

En foi de quoi, j'ai signé ces présents dix-huit articles, et j'y ai apposé le cachet de mes armes, à la réquisition de Sa Majesté le roi de Prusse et dudit maréchal comte de Neipperg. Au château de Kleinschnellendorf, ce neuvième d'octobre 1741.

(L. S.)

Hyndford.

Nach dem Original.

1 Vergl. oben S. 356 Anm.

551. AU MARGRAVE D'ANSPACH A ANSPACH.

Camp de Friedland, 9 octobre 1741.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai reçu votre lettre du 24 septembre, par laquelle vous me faites connaître combien la sincérité de vos sentiments d'amitié et de confiance répondent à ceux que j'ai pour vous, et que vous avez éprouvés dernièrement dans les ménagements que les troupes françaises ont marqués pour votre pays. J'y suis très sensible, et je mettrai tout en œuvre pour que vous ayez aussi peu à craindre pour l'avenir de cette couronne et de ses alliés, pourvu que vous continuiez à suivre les maximes de la douceur et de la modération. Quant aux mesures que vous aurez à prendre par rapport à la possession du comté de Sayn, dont je vous félicite de tout mon cœur, vous verrez par le contenu de ma réponse à votre lettre allemande avec quelle sincérité j'entre dans vos intérêts, qui seront toujours inséparables des miens, étant résolu de faire tout au monde pour vous convaincre de ma tendre amitié, et de l'ardeur avec laquelle je chercherai la conservation de vos pays et de vos droits. Mais je me flatte aussi que vous voudrez favoriser en revanche mes levées dans vos quartiers, ce que je reconnaitrai avec autant de gratitude que d'affection, étant avec tout l'attachement imaginable etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

552. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Friedland, 9 octobre 1741.

Monsieur mon cher Maréchal. J'ai vu, par la lettre que vous venez de m'écrire, que vous souhaitiez beaucoup mes pleins-pouvoirs pour conclure avec la Saxe. Je les ai tous expédiés; vous devez savoir que M. de Valory m'a déclaré plus d'une fois que l'on ne donnerait à la Saxe que ce que je ne voudrais pas de la Haute-Silésie. Je ne demande qu'une petite lisière d'une lieue d'Allemagne du côté de la Haute-Silésie, et cela pour éviter toutes les chicanes que feraient naître entre la Saxe et moi les fréquentes inondations de la Neisse et le changement de ses cours. Ces conditions sont si modérées que je ne vois pas comment je pourrais m'en désister, et sous quel prétexte la Saxe pourrait me le refuser. D'ailleurs, le territoire de la Basse-Silésie, la seigneurie de Grottkau, Brieg et Müfsterberg, débordent de beaucoup les rives de la Neisse. Quant à l'électeur de Bavière, il y aurait plutôt moyen de m'accommoder, et c'est à lui de décider la question de la seigneurie de Ravenstein.

1 In dem Abdruck Mémoires de Valory II, 241 steht Cuilanitz.

D'ailleurs, j'ai le plaisir d'admirer ici le grand rôle que joue le roi de France, de soutenir l'Électeur, de confondre les mauvais desseins du roi d'Angleterre, de désunir les Hollandais, et de porter la guerre jusqu'aux portes de Pétersbourg. Il était réservé à Louis XV d'être l'arbitre des rois, et à M. de Belle-Isle d'être l'organe de sa puissance et de sa sagesse. Je suis avec toute l'estime et l'amitié imaginables, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

M. de Valory vous informera des nos opérations. J'ai toujours l'ennemi devant moi, et 6,000 hussards par derrière.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

553. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 9. October: „Bülow m'a dit que sa cour, voyant qu'il n'y a rien de solide avec le roi d'Angleterre, se détachera entièrement et se veut je'er à corps perdu entre les bras de Votre Majesté, avec laquelle elle est prête d'entrer en tout ce qu' Elle trouvera à propos, de sorte que, s'il plaît à Dieu, on regardera désormais Votre Majesté comme la seule grande puissance en Allemagne, et qu'on préférera d'être bien avec Elle à toute autre liaison.“

Wegen der preussischer Seits geforderten Lisière südlich der Neisse und wegen Glatz macht Bülow noch Schwierigkeiten.

Lager bei Friedland, 12. October 1741.

Sehr gut, ist mir sehr lieb zu vernehmen.

Recht sehr gut, was er wegen der Garantie, wegen der Lisière und wegen Glatz gethan, und soll er darauf bestehen und dem v. Bülow gelegentlich mit zu verstehen geben, dass die begehrte Lisière keine Domainen, wohl aber einige adelige und Bauerndörfer in sich fassete. Ich hoffte auch, dass durch Regulirung dieser Kleinigkeiten der Marsch derer Sachsen nicht aufgehhalten werden würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

554. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Breslau, 12 octobre 1741.

Mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite du 18 du mois passé,¹ et j'en suis sensible, autant qu'on peut l'être, aux marques d'amitié et d'attachement pour mes intérêts que vous venez de me donner. Vous pouvez être assuré d'un parfait retour de reconnaissance de ma part, et que j'embrasserai avec plaisir toutes les occasions qui se

¹ Prinz Wilhelm verwendet sich für die preussische Vermittelung zum Schutz Hannovers gegen Frankreich.

présenteront pour contribuer quelque chose à votre satisfaction et aux avantages de votre maison.

L'amitié de Sa Majesté Britannique m'a été de tout temps très chère, et comme je n'ai jamais manqué de mon côté de la cultiver au possible, vous pouvez l'assurer que rien ne sera jamais capable de me faire changer de sentiment à cet égard, comme j'ai eu le plaisir de lui en donner des marques essentielles par mon interposition et mes bons offices dans la convention de neutralité qui vient d'être conclue heureusement entre Sa dite Majesté et Sa Majesté Très Chrétienne, ce qui ne manquera pas de rassurer entièrement les États du cercle du Bas-Rhin et de celui de la Basse-Saxe, et d'y maintenir la tranquillité publique.

Je ne m'intéresse pas moins au rétablissement du repos dans le reste de l'Empire, et j'espère que par la prochaine et unanime élection d'un digne chef, à laquelle j'ai travaillé avec autant de zèle que de succès jusqu'ici, nous aurons bientôt la satisfaction de voir succéder le calme à l'orage, et que les esprits se rapprocheront insensiblement, pour pouvoir parvenir peu à peu à une pacification générale en Allemagne. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

555. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

13. October 1741.

... „Befehlen des Königs Majestät an Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstieselbe nunmehr, wie heute, noch einen Marsch thun würden, um zu versuchen, ob Sie der feindlichen Armée, welche durchaus nicht schlagen wolle, die Communication nach Mähren coupiren könnten; sollten aber des Königs Majestät in dieser Dero Absicht nicht reussiren können, so würden Sie alsdann mit Dero Armee gerade auf Neisse werfen und solches belagern; welches alles Ew. Excellenz gelegentlich denen zu Breslau befindlichen auswärtigen Ministris eröffnen könnten... Von den von Ew. Excellenz eingesandten Contreprojet der Accessionsacte mit Sachsen und Baiern seind seine Majestät sehr zufrieden... Die gestrigen Briefe von Schmettau haben uns keine erfreuliche Zeitungen gebracht, indem die Baiern sich wenig oder nichts rühren und wegen Ohneinigkeit unter sich und den französischen Generals alles mit der grösssten Lenteur und Confusion thun... Ich vor meine Wenigkeit befürchte, dass endlich die magnifiquen Plans auf die Fabel des schwangeren Berges hinauslaufen und einer oder ander dabei lernen wird, das Fell des Bären nicht eher zu verkaufen bis er gefangen. Ich wünschte, dass es hier besser ginge, die Zeit leidet aber heute nicht Mich hierüber zu expliciren. Zu der Vermehrung von Ew. Excellenz Familie gratulire

devotest und melde noch vorläufig, dass Se. Königl. Majestät die angetragene Gevatterschaft sehr gracieux aufgenommen.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

556. AN DEN ETATSMINISTER VON BROICH IN FRANKFURT AM MAIN.

Lager bei Friedland, 13. October 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Broich. Ihr werdet hoffentlich bereits erhalten haben, was Ich Euch jüngsthin über die von Mir desiderirte Accession zu dem zwischen Chursachsen und Churbaiern geschlossenen Allianztractat rescribiren lassen und was Ich darinnen wegen der Lisière von Neisse sowohl, als wegen Glatz zu declariren befohlen habe.

Damit nun diese Sache wegen Meiner Accession nicht aufgehalten werde, so schicke Ich Euch hierbei ein Contreproject der Acte d'accession et de garantie, nach welchem Ihr Euch punctuellement achten und Euch folglich dahin bearbeiten sollet, dass nach diesem Contreproject gedachte Accession reguliret werde. Ihr könnt den Maréchal de Belle-Isle gelegentlich, jedoch auf eine convenable Art, insinuiren, wie Ich nicht glaubete, dass man die geringste Schwierigkeit machen würde, Mir alles dasjenige, so Ich besage dieser Acte d'accession verlange, zu bewilligen. Die Engagements, welche Ich solcher zu Folge übernehme, wären vor Mich allerdings höchst onéreux, und die Partie zwischen Mir und den Contractanten ganz nicht egal. Ich hätte durch Meine Waffen, Gott Lob, bereits alles dasjenige, so man Mir garantiren wollte, bis auf Glatz und Neisse mit seiner kleinen Lisière, conqueriret und erworben, und wäre unter göttlichem Beistand im Stande Mich darinnen zu maintenir, sonder dass solches diesen Meinen Garants im geringsten zur Last fiele noch einige Mühe machete. Dahergegen dieselben noch nicht einen Fuss breit Landes erobert hätten, ausser was Churbaiern in Oberösterreich gethan; folglich sei diese Accession, in Consideration Meiner, dergestalt wichtig und onéreux, dass Ich persuadiret sei, wie gedachte beide Häuser Mir diese Accession und Garantie nicht genug bezahlen könnten, vor welche sie jedennoch Mich, eigentlich zu sagen, aus fremden Vermögen befriedigten und Mir etwas überliessen, so selbst noch nicht in ihren Händen wäre, und welches die jetzigen Besitzer Mir sehr gerne und willig cediren würden, falls Ich ihre offerirte Conditiones annehmen wollte.

Da Ihr auch in Eurem Berichte vom 30. vorigen Monats erwähnt, wie dass der Maréchal de Belle-Isle bei Meiner Unterschrift des Euch bereits zugesandten Pleinpouvoirs einige Bedenklichkeit fände und Ich Mich zurückerinnere, wie dass es von ohngefähr und in der Eil geschehen, dass Ich selbiges mit Meinem teutschen Character unterschrieben

habe: als erhaltet Ihr hierbei in Platz des ersteren ein anderes von Mir vollzogenes Pleinpouvoir,¹ um davon Gebrauch zu machen.

Ich werde Euren weiteren ausführlichen Bericht von dieser Sache baldmöglichst erwarten und bin übrigens etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

557. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

Camp de Lauchnitz² auprès de Zülz, 14 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai eu le plaisir de recevoir deux lettres que Votre Altesse Électorale a eu la bonté de m'écrire à la fois, par les courriers du comte Töring et de Schmettau. Je manque de termes pour répondre à toutes les choses obligantes qu'il plaît à Votre Altesse Électorale de m'y dire; je puis L'assurer en attendant que rien ne peut augmenter l'estime et l'attachement que j'ai pour Sa personne.

Je suis fâché de ne savoir Votre Altesse Électorale avancée que jusqu'à Ybbs; je prévois et je crains qu'en allant si lentement, Elle ne parviendra pas à l'exécution de Ses projets aussi promptement qu'il serait à désirer.

Quant à ce qui me regarde, j'ai informé Votre Altesse Électorale que j'avais passé la Neisse; et comme il m'a fallu établir des magasins à Oppeln et Krappitz, villes où les ennemis avaient garnison, le temps qu'a consumé cette petite expédition, joint aux transports de farine, m'a arrêté jusqu'à présent, mais dans deux jours, que mes cuissons seront arrangées, je partirai d'ici pour donner à M. de Neipperg des jalousies sur la Moravie, où il a ses magasins. S'il prend le parti de couvrir la Moravie, je le couperai de Neisse et en ferai le siège incontinent; s'il prend celui de défendre la ville de Neisse, j'entrerai en Moravie, et le couperai par cette marche de Vienne, de ses vivres et de toute communication; si je le rencontre en mon chemin, je le battrai, mais s'il me devance en Moravie, il ne dépend pas de moi de le suivre, par deux très fortes raisons: puisque les gorges des montagnes par lesquelles M. de Neipperg doit faire sa retraite, sont de nature qu'avec peu de monde il peut en défendre le débouché à toute une armée; mais supposé qu'on trouvât le moyen de le forcer dans ces défilés, je ne pourrais aucunement profiter de cet avantage, puisque je ne puis mener que pour six jours de pain avec moi, que mes magasins sont sur l'Oder, que les montagnes en sont éloignées de huit lieues, que je ne saurais compter sur le magasin d'Olmütz, si l'ennemi me devance, et que, par conséquent, cette imprudente démarche risquerait le salut de toute mon armée, sans que je puisse prévoir le fruit qui en reviendrait.

¹ Broich berichtet 30. Sept.: „Touchant le plein-pouvoir, le Maréchal me fit une question si Votre Majesté l'avait signé, parce qu'il n'y trouva pas Son auguste nom, mais seulement un caractère ou trait. — ² Sic. Vielleicht Loncznik.

Votre Altesse Électorale voit par toutes ces raisons que mes opérations sont subordonnées au parti que prendra l'ennemi, que la nature du pays gêne mes desseins, que l'article de vivres m'arrête très souvent, et qu'après tout une campagne de onze mois doit être suffisante pour une armée qui, sortie de la mollesse et de l'inaction d'une longue paix, débute par là.

J'espère de pouvoir féliciter bientôt Votre Altesse Électorale sur les prises de Vienne et de Prague, sur l'heureux succès de Ses armes, auxquelles je prendrai toujours la plus grande part, et sur l'élection unanime du plus digne Empereur qu'ait eu notre patrie depuis Charlemagne.

Je suis avec les sentiments de la plus haute considération et de la plus parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

558. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Klinggräffen berichtet, Enns 28. September: Ein Vertrauter des Churfürsten von Baiern hat die Frage fallen lassen, ob der König von Preussen geneigt sein möchte, gegen ein Unterpfand von Juwelen im Werth von 900,000 fl. dem Churfürsten 5—600,000 fl. zu leihen. „Si, au lieu des bijoux, Votre Majesté aimait mieux des terres à hypothèque, j'ai assez pu comprendre par le discours de ce confident que l'Électeur lui en hypothéquerait en Bohême telles que Votre Majesté trouverait le plus à sa convenance.“

Lager bei Lauchnitz, 14. October 1741.

Wann Ich Meine Hypothèque in Böhmen kriege, so bin Ich nicht abgeneiget, das gesuchte Anlehen zu geben; der Churfürst aber muss Böhmen erst in Besitz haben, um Mir die Hypothek anweisen zu können, denn was man nicht hat, kann man auch nicht verpfänden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

559. AN DEN ETATS MINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Klinggräffen berichtet, Linz 4. October: Der Vertraute des Churfürsten hat nochmals das Gespräch auf die von Baiern gewünschte Anleihe gebracht. „Là-dessus m'est venue aujourd'hui une idée — ayant appris par l'Électeur que Votre Majesté lui avait cédé Glatz, et cet endroit étant si

Wegen Glatz gehe Ich noch zur Zeit nicht davon ab, was Ich besage der Acte d'accession verlangt habe. Wann der Churfürst Glatz mit seinen Truppen erobert, und Mir alsdann solches einräumt

bien situé pour bien fermer la Silésie — que je prends la liberté de faire parvenir à Votre Majesté: c'est que, si Elle Se trouve disposée à donner la susdite somme à titre d'hypothèque sur des terres, Elle pourrait Se faire assurer Glatz; de cette façon Elle aurait Son hypothèque en main.“

und cediret, so will Mich allenfalls lieber deshalb mit ihm à part auf eine moderate Summe setzen.

Mündliche Resolution (praes. 16. Oct.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

560. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A SCHNELLENWALDE.

Camp de Schnellenwalde, 18 octobre 1741.

Monsieur. Je viens de voir ce qui vous a plu de me représenter touchant le changement des dispositions du roi d'Angleterre par rapport à la neutralité, et les demandes qu'il fait avant de conclure.

Je ne manquerai point de faire faire des représentations énergiques au roi d'Angleterre, afin qu'il s'avise de ne changer point aux conditions qu'il a offertes lui-même à Sa Majesté Très Chrétienne pour obtenir la neutralité pour ses États d'Allemagne, quoique je ne puisse faire ces représentations d'un ton si impératif comme il semble que vous le désirez, étant obligé de parler d'une manière convenable avec mes pareils.

Quant à l'armée française de M. Maillebois, les raisons que vous alléguiez me paraissent bien solides, que le défaut des fourrages pourrait empêcher cette armée de repasser le Rhin, et qu'elle serait donc obligée de prendre ses quartiers d'hiver dans les États et évêchés de l'électeur de Cologne. Je me promets pourtant de l'amitié de Sa Majesté le Roi votre maître que son armée ne chargera aucunement mes provinces de Clèves et de la Westphalie, ni de quartiers d'hiver ni de fournissement de fourrages, leur état ne permettant absolument d'en être chargé, quoiqu'elles tâcheront d'aider l'armée de M. de Maillebois autant qu'il leur sera possible, selon les ordres que j'ai donnés à mes gouverneurs et à mes chambres de guerre de ces provinces. Je suis avec bien de l'estime et de considération, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE JUSTICE DE PLOTHO A HANOVRE.

Camp de Schnellenwalde, 18 octobre 1741.

Le ministre de France à ma cour, le marquis de Valory, vient de me représenter par ordre de sa cour que la conduite du roi d'Angleterre

vient d'être bien différente d'avec celle qu'il a tenue il y a environ trois semaines. Qu'il était connu que ce prince, intimidé à l'approche de l'armée française du Bas-Rhin, a fait toutes les instances possibles, afin que le roi de France suspendît la marche de ses troupes; qu'il a écrit lui-même à l'électeur de Bavière pour l'assurer de son amitié et lui demander la sienne, et lui offrir sa voix pour la couronne impériale, et qu'en même temps il a fait offrir à la cour de France de séparer et renvoyer ses troupes, si cette cour lui voulait donner pleine sûreté que l'on n'en voulait point à son électorat, promettant de ne plus assister la reine de Hongrie ni directement ni indirectement, et de ne troubler en rien l'électeur de Bavière ni aucun de ses alliés dans leurs opérations militaires contre cette princesse; que toutes les raisons politiques et militaires auraient voulu qu'on n'eût point d'égard à ces instances, et que la France profitât des favorables circonstances pour se venger dans la personne et les États du roi d'Angleterre de toutes les insultes et vexations que la France a essayées de la nation anglaise sur mer; que cependant, moi ayant désiré que la cour de France préférât le parti pacifique, le Cardinal a écrit au roi d'Angleterre que le roi de France voulait bien accepter ses offres, persuadé qu'il donnerait sur cela les sûretés requises, ainsi que la satisfaction convenable sur les insultes, et qu'à l'égard des affaires d'Amérique, on se rapportait aux promesses que lui, roi d'Angleterre, avait fait faire de s'employer de bonne foi pour procurer la paix entre l'Espagne et l'Angleterre; qu'aujourd'hui, ce ton était changé de manière que, lorsqu'il avait été question de conclure, le roi d'Angleterre demandait que l'armée de la France repassât le Rhin sur le champ, et remettait à son retour en Angleterre l'examen des griefs de la France; que de plus, ses ministres à la Haye niaient hautement qu'il ait jamais été question de neutralité; que la cour de France n'aurait jamais dû s'attendre du roi d'Angleterre à des manières si impérieuses, après les démarches faites par ce prince depuis un mois, et qu'il ne convenait pas à l'intérêt de la France qu'elle souffrît cet air de hauteur qui relèverait le courage des partisans de la cour de Vienne.

Qu'ainsi lui, Valory, avait ordre de me dire que le Roi son maître s'étant porté sans hésiter à prendre les voies de conciliation, dès qu'il avait su mes sentiments, il était aussi persuadé qu'instruit du cas où la France se trouvait à présent avec le roi d'Angleterre, je ne perdrais point le moment de le forcer à conclure cette neutralité, et de faire marcher mon armée de Brandebourg, de concert avec celle de France, dans les États d'Hanovre; que quant à l'armée française, il lui était impossible de repasser le Rhin sur le champ, faute de fourrages dans les pays de Juliers et de Cologne au delà du Rhin, et qu'il ne serait pas naturel que, la France étant supérieure, et le roi d'Angleterre ayant employé les prières, il ne soit pas libre à l'armée de la France de se mettre en quartiers dans les États de l'électeur de Cologne, ami de la France, si on donnait par écrit au roi d'Angleterre toutes les sûretés requises

pour l'assurer qu'on n'attaquerait pas ses États, quoique sous la condition qu'il prendrait aussi par écrit les engagements qu'il avait proposés lui-même, et qu'en cas que le roi d'Angleterre refusât de se prêter à cette convention, qu'il avait proposée lui-même, la France désirait et espérait de moi que je devrais faire déclarer par vous, mon ministre à Hanovre, que ce serait ainsi, et, que si Sa Majesté Britannique ne voulait pas se comporter en ami avec la France et la Bavière, je joindrais mes forces avec les leurs.

Voilà ce que le susdit ministre de France vient de me représenter. Mon intention est donc que vous fâchez d'avoir une audience particulière auprès de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, et de lui communiquer en confidence de ma part le précis de ce qu'on désire de moi de la part de la France. A quoi vous ajouterez d'une manière convenable et dans les termes les plus polis, que Sa Majesté pourrait être assurée que mon estime et mon amitié pour elle sont trop grandes pour que je dusse jamais agir ou lui parler d'une manière si peu amiable, mais que j'espérais aussi d'elle que Sa Majesté, selon ses hautes lumières, considérerait que dans les circonstances présentes il serait de son propre intérêt de ménager la France autant qu'il serait possible, afin de mettre ses États en Allemagne à l'abri de l'inondation des troupes françaises, qui était à craindre pour peu que Sa Majesté voulût rebuter tout-à-fait la France dans un temps où ses forces étaient si supérieures. Vous ne négligerez pas, en même temps, de faire valoir auprès de Sa Majesté la générosité avec laquelle j'agis envers elle, et de quelle ardeur je m'intéresse pour la conservation de ses États. J'attends au plus tôt possible votre rapport de l'impression que cela aura faite. Au reste, ma volonté est que vous ne donniez rien par écrit de tout ce que je vous ai mandé, mais que vous vous expliquerez seulement verbalement, afin que, contre toute attente, on n'en puisse faire un mauvais usage.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

562. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Schnellenwalde, 19. October 1741, morgens um 7 Uhr.

Eichel übersendet Abschriften der beiden Schreiben des Königs an Valory und Plotho vom 18. October: „Ob M. Valory von dem ersten sonderlich erbauet sein wird, lasse dahin gestellt sein, von dem letzteren hat er nichts zu sehen bekommen. Ich muss aber bekennen, dass herzlich wünschete, dass derselbe einmal wieder an die Rückreise nach Breslau gedächte, dass dergleichen Sachen, so hieher gar nicht gehören, allhier besorget werden müssen. Sein importunes Sollicitiren ist allemal Schuld daran und bedienet er sich beständig des Vorwands, sein Courier

warte darauf, welchen er jedoch auf Verlangen des Maréchal schleunigst respediren müsste. Seine Absichten merke ich wohl, hoffe aber dass ihm solche nicht glücken sollen“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

563. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 18. October: „Comme l'envie jette son venin sur tous les objets qui peuvent l'exciter, il y en a qui prétendent savoir de source et de science certaines que la retraite du maréchal comte de Neipperg est une affaire concertée par la négociation de milord Hyndford, malgré les discours que le dernier a tenus d'avoir échoué entièrement. et qu'on est convenu de laisser faire tranquillement à Votre Majesté la conquête de Neisse, à condition qu'Elle S'est engagée de ne rien entreprendre contre la Moravie et la Bohême, et de faire rentrer Ses troupes en quartiers d'hiver après la prise de Neisse“.

Hauptquartier Neunz, 21. October 1741.

Das Contrarium wird sich bald zeigen. Geduld.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

564. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Von dem Obersten von Goltz.

21 octobre 1741.

Milord. Nous avons tous été bien aise que les choses soient venues au point que vous savez. Mais voici le diable qui est aux champs. Le comte de Khevenhüller a quitté Dresde, et, en passant par Prague, il a envoyé une estafette au comte Wratislaw avec la nouvelle que la paix était conclue entre le Roi et la reine de Hongrie. Le comte Wratislaw n'a pas manqué de le publier à Dresde. Jugez si nous avons raison d'être contents de la discrétion qu'on nous a promise. Le Roi en est dans une colère terrible, et Sa Majesté m'a ordonné de vous marquer que, si la cour de Presbourg ne redresse pas la chose, et si le secret n'est pas mieux gardé à l'avenir, Elle ne veut être tenue à rien, d'autant plus qu'on nous a stipulé expressément que le secret serait inviolablement gardé, aussi longtemps que nous le jugerions nécessaire. Sa Majesté souhaite que vous écriviez au maréchal de Neipperg et à sa cour, pour faire ordonner au comte de Khevenhüller de révoquer sa nouvelle, pour faire déclarer le contraire par tous les

ministres de la Reine aux cours étrangères, et pour faire témoigner par tout beaucoup d'aigreur contre nous. Voilà ce que j'ai ordre de vous dire.

Mais, Milord, en ami et sur la confiance que j'ai en votre discrétion, je veux bien vous dire quelque chose de plus. Il me semble que l'heure du berger pour la reine de Hongrie est venue. *Aut nunc aut nunquam*. N'attendez pas le 25 décembre pour faire la paix dans les formes, tâchez de la faire au plus vite, quand ce serait demain, avant que le diable s'en mêle. Je vous dis vrai, vous connaissez mes sentiments. Le Roi est terriblement piqué de l'indiscrétion des Autrichiens, ses alliés le pressent plus que jamais et lui offrent tous les jours de nouveaux avantages. Jugez s'il pourra y résister longtemps. Je voudrais que vous puissiez avoir un plein-pouvoir de la Reine pour conclure entièrement avec nous, et je voudrais que vous l'eussiez vers le 2 ou 3 novembre au plus tard, puisqu'alors le Roi sera à Breslau. Il n'y a rien qui nous presse, au contraire, le bénéfice du temps nous doit être favorable, mais il me semble que la Reine n'a pas de moment à perdre. Avec cela, il faut absolument que le conseil de Vienne ne sache rien, que chez vous il n'y ait que le Roi votre maître et milord Harrington qui soient au fait, et qu'on n'emploie de secrétaire nulle part.

Vous voyez, Milord, à quoi je m'expose pour l'amour de la bonne cause. J'espère que vous ne ferez pas mauvais usage de la confiance que je vous témoigne, et je vous prie de me faire un mot de réponse au plus tôt. Vous pouvez la donner à M. de Podewils, en disant que je vous ai prié de me faire venir une montre d'Angleterre. J'ai l'honneur d'être etc.

Goltz.

Il ne faut rien dire à M. de Marwitz.

Nach dem Concept.

565. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A SAINT-PELTEN].

Camp de la Neisse, 22 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. Je me rapporte à la dernière lettre que j'ai eu le plaisir de Lui écrire, où je Lui ai détaillé toutes les opérations de guerre que je pouvais exécuter cet automne, et toutes les raisons qui m'empêchaient de faire davantage. Je dois avertir à présent Votre Altesse Électorale que M. de Neipperg, ayant été trompé par mes démonstrations de pénétrer en Moravie, a pris le parti de couvrir cette province, ce qui m'a déterminé très promptement à commencer le siège de Neisse. J'ai envoyé en même temps 22 escadrons de cavalerie aux troupes de M. de Neipperg, ce qui a si fort favorisé la désertion que nous avons eu, en moins de trois jours, plus de 90 transfuges de son armée.

Tandis que je suis occupé à ce siège, plus difficile que je me l'étais figuré à cause des inondations, je fais pénétrer un corps de 10 bataillons et de 30 escadrons en Bohême, pour reserrer Glatz et pour établir une communication avec les Français qui arriveront à Prague, laissant à Messieurs les Saxons le soin de me couvrir et de me procurer des quartiers d'hiver paisibles, dont mon armée, après une aussi rude campagne que celle que nous finissons, a un besoin indispensable.

Mon ministre à Francfort a des ordres conditionnels, moyennant certaines conditions concernant la banlieue de la Neisse, de signer le traité avec la Saxe, comme Votre Altesse Électorale paraît le désirer.

Je crois que le siège de cette place pourra me donner quelques semaines d'occupation; je ferai en attendant des vœux pour les heureux progrès des armes de Votre Altesse Électorale, auxquels je prendrai toujours une part bien sincère, La priant de me croire avec toute l'estime et toute la considération imaginables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle et inviolable ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

566. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de la Neisse, 22 octobre 1741.

Mon cher Maréchal. Vos deux lettres m'ont été très bien rendues, et je ressens une satisfaction entière de l'heureuse réussite de vos négociations, tant au sujet de l'élection de l'électeur de Bavière que par rapport au traité de Saxe.

Quant à ce dernier point, je vous prie, Monsieur, d'en rejeter toute la faute sur moi, qui me sens assez d'effronterie pour soutenir ma thèse de la banlieue, dussé-je même risquer l'indignation de Son Excellence de Brühl et les anathèmes du père Guarini. Je suis tout résolu, mon cher Maréchal, de m'exposer à ce risque, et je vous prie de ne me point ménager à Dresde, car je serais au désespoir s'il pouvait vous en revenir le moindre chagrin. Dites aux Saxons que je suis opiniâtre, que je me suis mal expliqué envers vous, et en un mot, que d'un mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut, et surtout que, comme je suis actuellement en possession de la totalité de la Silésie, il n'y a que la force majeure ou ma bonne volonté qui puissent mettre les Saxons en possession de ce que je leur voudrais céder de mes conquêtes; en un mot, les Saxons doivent se trouver trop heureux dès qu'ils obtiendront une portion du démembrement de la maison d'Autriche, et s'ils deviennent nos alliés; ce n'est point à eux à nous prescrire la loi, mais à recevoir avec reconnaissance ce qu'on veut bien leur accorder.

Qu'ils fassent des conquêtes, et qu'un tiers vienne leur en demander une portion: je ne pense pas qu'on les trouve traitables; je le suis fort, car après avoir étouffé tous les justes sujets de ressentiment que j'avais envers eux, je consens même à leur agrandissement et à leur procurer une portion de l'héritage d'Autriche, du double plus forte que l'acquisition que je viens de faire.

Quant à l'électeur de Bavière, je le crois embarrassé d'argent, et je serais capable d'entrer en négociation, si l'affaire de Glatz pouvait se terminer par là, outre qu'en ce cas je renoncerais encore à la seigneurie de Ravenstein.

Je vous prie de me dire votre avis sur tous ces points, et d'être persuadé que je suis avec une estime inviolable et toute l'amitié dont je suis capable, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Monsieur de Neipperg s'est déterminé pour la Moravie. Je saisis la boule au bond, et j'ai volé vers Neisse, tandis que 20 escadrons appesantiront sa marche, et qu'un corps de 10 bataillons et 40 escadrons pénètrent en Bohême pour bloquer Glatz et s'étendre jusqu'à l'Elbe. Neisse est plus forte qu'on ne l'a cru, à cause d'une très bonne inondation qui nous coûte des peines infinies de saigner; actuellement le frais nous a fait quitter les tentes.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

567. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,
A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 22 octobre 1741.

Monsieur. Je vous adresse ci-joint la réponse que je viens de faire sur la lettre de M. de maréchal de Belle-Isle, laquelle j'ai reçue avec la vôtre du 21 de ce mois, et j'espère que vous voudrez bien vous charger de la lui faire tenir au plus tôt possible. La copie ci-jointe vous instruira du contenu de ma réponse, et de ce que j'ai écrit en même temps à une lettre de Son Altesse Électorale de Bavière, que je viens de recevoir. J'ai été extrêmement satisfait de la communication que M. le Maréchal m'a fait faire par vous, touchant l'émissaire que la cour de Vienne lui a adressé, et j'espère que M. le Maréchal voudra continuer à me communiquer ce que cet émissaire est devenu, dont je lui aurai des obligations infinies. Je ne me suis nullement douté que ladite cour ne cesserait point de travailler à désunir les cours alliées, par ses machinations ordinaires, ayant essuyé plusieurs fois, quoique

i Ignaz v. Koch. Vergl. Ameth I, 329—331. 410. Heigel 200—202. 373.
Corresp. Friedr. II. I.

inutilement, de me faire insinuer que leur affaire était faite avec la France et la Bavière.

Au reste, selon les rapports que j'ai eus de mes troupes qui sont aux troupes de M. de Neipperg, le gros de l'armée ennemie est encore derrière l'Oppau, quoique la tête de cette armée soit déjà entrée en Moravie. Elle a bien souffert pendant sa marche par la désertion, jusqu'à ce qu'il en est arrivé presque une certaine de déserteurs, dans un temps de trois jours. Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur,

Federic.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 240.

568. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A SAINT-PCELTEN].

Quartier général de Neunz, 23 octobre 1741.

Vos deux dépêches du 10 et 11 du courant m'ont été rendues hier, et j'y ai vu avec quelque surprise que, nonobstant le peu de temps qui reste, dans cette saison, pour agir, on a pourtant traîné de faire quelque mouvement en avant, et qu'au 10 du courant, on n'était avancé que jusqu'à Ybbs. Les raisons que vous conjecturez de ce tardement, me paraissent assez vraisemblables, mais il faudra voir jusqu'où cela ira.

Quant au discours que vous avez eu avec Beauveau, ma situation ici n'est pas tout-à-fait telle que vous vous êtes imaginé. Il n'a pas été en mon pouvoir de chasser l'ennemi ni d'assiéger Neisse quand je voulais, mais j'ai dû diriger mes opérations selon les mouvements de l'ennemi. Celui-ci, ayant le dos tout-à-fait libre, s'est toujours posté tellement que d'un côté il a couvert Neisse, et que de l'autre côté ses camps étaient presque inattaquables, les ayant toujours pris sur des hauteurs, où il était couvert devant lui de bocages, de marais, de défilés et de villages, etc. Cela aurait peut-être duré encore quelque temps, si je n'avais pris la résolution de faire un mouvement avec mon armée, comme si je voulais pénétrer en Moravie, et c'est ce qui lui a fait prendre le parti de marcher soudainement pour couvrir cette province. Alors je me suis déterminé à me tourner vers Neisse et de l'assiéger promptement, où je trouve pourtant plus de difficulté que je n'aurais cru, à cause du terrain marécageux et des inondations qu'il faut faire écouler. En même temps j'ai envoyé 22 escadrons de

1 Schmettau meldet, Ybbs 11. October: „Il est certain que, si M. de Belle-Isle et ceux qui ont les instructions de lui le voulaient bien, nous pourrions être bien plus avancés, mais je commence à croire que les Français sont eux-mêmes bien aises qu'on ne se presse pas trop, et qu'ils souhaitent d'entretenir une ou deux années leurs armées sur les frais de l'Allemagne.“

cavalerie avec quelque infanterie aux troupes de Neipperg, qui, selon les rapports que j'ai eus, est encore avec le gros de son armée derrière Troppau, quoique la tête en soit déjà entrée en Moravie.

Outre cela, tandis que je suis occupé au siège de Neisse, je fais pénétrer un corps de 10 bataillons et de 30 escadrons en Bohême pour resserrer Glatz, et pour établir une communication avec les troupes des alliés qui vont entrer en Bohême. Mais c'est aussi tout ce que je pourrai faire, et les grandes fatigues que mon armée a soutenues, onze mois tout d'une suite, m'obligent absolument de la mettre dans des quartiers d'hiver pour se reposer, étant certain que sans cela je risquerais de la ruiner sans ressource.

Vous comprendrez ainsi aisément que, quand même j'aurais voulu suivre l'ennemi en Moravie, et le forcer dans les montagnes et défilés qui séparent la Moravie d'avec la Silésie, je n'en aurais tiré aucun avantage, en risquant pourtant le salut de mon armée, puisque l'ennemi, qui m'aurait toujours devancé, aurait ruiné toute subsistance pour mon armée; et mes magasins, étant sur l'Oder et éloignés de plus de 8 à 10 lieues, ne m'auraient pu être d'aucun secours. Voilà ma situation, pour laquelle vous concevez vous-même que je ne pourrai continuer à me charger seul de toutes les opérations de guerre, comme j'ai fait jusqu'à présent, les autres étant restés les bras croisés, et qu'il est d'une nécessité indispensable de faire reposer mes troupes d'abord que j'aurai achevé avec Neisse. Vous éviterez ainsi, autant qu'il est possible, de m'engager pour le reste de cette année à quelque opération, et il faut que les autres fassent aussi de leur côté quelques efforts pour pousser l'ennemi commun, surtout Messieurs les Saxons, qui pensent que les oiseaux leur doivent venir par les soins et risques des autres. Au reste, vous continuerez de me mander le plus souvent de vos nouvelles et je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

569. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 26. October: „Le marquis de Valory m'a dit qu'il prendrait sur soi de faire signer d'abord le comte de Törring le traité d'alliance avec Votre Majesté, tel qu'Elle l'avait demandé, si

10 Votre Majesté voudrait admettre qu'on ajoutât à la clause de la cession de Glatz qu'elle se ferait moyennant certains arrangements convenables, sous lesquels il entend la somme d'argent dont on conviendra.

Je renonce à Ravenstein et je ne donnerai que 400,000 écus pour Glatz, puisqu'il faut compter les frais que je ferai pour le siège.

20. Qu'on n'insistât pas sur Ravenstein.

... Si Votre Majesté veut persister dans Ses engagements, il sera bon et nécessaire qu'on finisse cette affaire avant que l'Électeur soit élu empereur¹.

Bon, hâtez-vous de conclure à ces conditions.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

570. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Hauptquartier Neunz, 28. October 1741.

Des Königs Majestät haben befohlen, Ew. Excellenz hierbei zu melden, wie Sie gerne sehen würden, wenn in der anliegenden Accessionsacte² die unterstrichenen Worte: „moyennant de certains arrangements“,² gänzlich heraus blieben, allermassen solche nicht nur sehr vage und zu allerhand Explications sujets wären, sondern auch von denen Sachsen selbst missbraucht, und dieselbe dadurch sich von einer Sache meliren könnten, welche ihnen doch gar nichts angehe, da diese Arrangements lediglich zwischen Sr. Königl. Majestät und Churbaiern auszumachen wären. Und da Höchstdieselbe sich bereits eigenhändig declariret hätten, was sie unter solche Arrangements verständen, und wie weit Sie deshalb höchstens gehen, so würde gedachte Passage in der Accessionsacte ganz ohnnöthig sein.

Uebrigens könnten Ew. Excellenz alsdann ermeldete Accessionsacte zeichnen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

571. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A SAINT-PELTEN].

Quartier général de Neunz, 28 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Électorale me fait le plaisir de m'écrire, avec beaucoup de satisfaction; je suis charmé de voir prospérer Ses armes et, en même temps, de La voir avancer dans le pays ennemi; je suis sûr qu'Elle Se trouvera bien de la démarche qu'Elle a faite, et que de quelque façon qu'il Lui plaise de diriger Ses opérations, Elle y trouvera à présent beaucoup plus de facilité.

Étant vivement attaché à Ses intérêts, je dois L'avertir que je crois indispensablement de Son service qu'Elle envoie encore de la dernière colonne française quelques troupes pour bien boucher les trois gorges

¹ Zu dem Verträge zwischen Baiern und Sachsen vom 21. September, vergl. oben S. 351—353. — ² Vergl. die vorige Nummer.

de montagnes qui communiquent du Tirol en Bavière: je sais à n'en point douter que c'est sur cette diversion que roule tout le plan de la cour de Vienne, et que Neipperg, qui entre en Moravie, doit guetter ce moment pour obliger les troupes de Votre Altesse Électorale de ressortir de l'Autriche. Elle peut parer le coup facilement, par ce que je viens de Lui dire, et en disposant Ses quartiers d'hiver de façon qu'il puissent se joindre dans un lieu marqué, en nombre supérieur à ce que l'ennemi peut Lui opposer. Vous prendrez ceci comme une marque de la vraie amitié et tendresse que j'ai pour votre personne et pour tout ce qui La regarde.

Je dois aussi remercier Votre Altesse Électorale des facilités qu'Elle a voulu porter à l'affaire de Glatz; Elle me rend par cette seigneurie la clef de ma maison, qui ne Lui était d'aucun usage, et dont je Lui conserverai à jamais une éternelle reconnaissance.

Je dois Lui dire que, pour ce qui regarde mes arrangements, les ennemis ne sont pas totalement sortis de la Silésie, mais qu'ils tiennent encore à Troppau très bon poste, en corps de 4,000 fantassins et de 500 hussards, ce qui me fait juger qu'ils ne sortiront point encore de Moravie.

J'ai trouvé ici des difficultés infinies, vu les inondations considérables que les ennemis ont faites alentour de la ville de Neisse; nous avons employé huit jours à en saigner une très petite partie; aujourd'hui l'on va faire la seconde parallèle avec une batterie de trente canons et douze mortiers, après quoi il faudra saigner de nouveau l'inondation, pour établir la troisième parallèle; c'est une opération extrêmement longue, difficile, et d'un travail immense.

Aujourd'hui, une partie de l'armée entrera en Bohême pour bloquer Glatz et se joindre par son flanc droit aux Français qui vont à Prague, qui, renforcés des Saxons, pourront paisiblement faire le siège de cette capitale.

J'informe Votre Altesse Électorale de tout ce détail, croyant qu'il est bon qu'Elle en sache toutes les particularités, La priant de me croire avec tout le dévouement et toute l'estime possibles, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle cousin, ami et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

572. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 28 octobre 1741.

J'ai vu avec une véritable satisfaction ce que vous venez de me communiquer de la part de M. le Maréchal, et vous me ferez la justice de croire que je répondrai toujours à cette attention de la manière la

plus cordiale, et que sa cour aura certainement lieu d'être contente de moi.

Selon ce que M. le Maréchal m'a mandé, et selon les avis que j'ai eus de la cour de Bavière, l'affaire de Glatz ne souffre plus aucune difficulté. Et comme mon ministre d'État de Podewils est déjà instruit de signer l'acte d'accession du traité fait entre la Bavière et la Saxe, je crois par là les affaires de la Silésie finies. J'espère que vous voudrez bien vous charger d'assurer M. le Maréchal que je suis touché de la plus vive reconnaissance de ce qu'il s'est tant employé à mener cette négociation à une fin heureuse. Après cela, Monsieur, vous serez persuadé que je connais assez les obligations que je vous dois de tous les soins que vous avez eus pour faire réussir tout à ma satisfaction.

La démarche que le roi de Danemark vient de faire, m'a surpris; cependant, je crois que cela n'aura guère de suites, et qu'on n'en a rien à craindre, mes avis étant que tout est tranquille à cette cour, qu'on y est uniquement occupé de maintenir son système pacifique, et que même les ministres de Suède et de Russie y résidants se tiennent pour assurés qu'ils n'ont rien à craindre ni à attendre de cette cour; selon moi donc, je crois que, sans aigrir cette cour par des représentations vives, on pourrait la ramener par la voie de douceur, et en la convainquant que son propre intérêt l'oblige de préférer l'amitié de la France à toute autre. Au reste, les avis que j'ai eus d'Hanovre, m'ont appris qu'on y est tout coi, et que les régiments vont se séparer et aller dans leurs quartiers d'hiver. Je joins ici ma réponse à la dernière lettre du Cardinal¹ et je suis etc.

Federic.

Avertissez l'électeur de Bavière que Neipperg marche à Vienne, je lui écris autant par un courrier. Aujourd'hui j'ai une batterie de 40 canons et de 12 mortiers en branle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

573. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,
A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 28 octobre 1741.

Monsieur. Sur ce que vous me mandez dans la vôtre du 25 de ce qui s'est passé près de Nuremberg contre des embaucheurs qui ont

¹ Belle-Isle schreibt an Valory, Frankfurt, 19. October: Amelot „vous charge d'informer le roi de Prusse que le roi de Danemark vient de faire connaître à Sa Majesté qu'il était requis par la Russie de fournir les secours stipulés par l'alliance défensive qui subsiste entre les cours de Pétersbourg et de Copenhague, et que la Suède ayant entrepris la guerre sans sa participation, la France ayant aussi fait avancer une armée vers la Westphalie sans lui communiquer ses vues, il se croyait en liberté de prendre les partis qu'exigeraient ses engagements et ses intérêts.“ Belle-Isle glaubt, dass Dänemark sich Schoonens bemächtigen will. — ² Nr. 575.

fait désertier quelques soldats des troupes françaises, et dont il y en a un qui se dit sergent dans mes troupes, je vous proteste que je suis tout-à-fait indigné contre une action si détestable, ayant ordonné à mes régiments d'arrêter tous les déserteurs français qui reviennent entre leurs mains, pour qu'ils soient rendus selon le cartel; et pour éviter d'autant plus de pareils désordres, j'ai même défendu à mes régiments d'engager aucun Français.

Ainsi vous m'obligez d'écrire à M. le Maréchal qu'en cas que cet homme susdit fût actuellement de mes troupes, je le prie de me le faire livrer, et que je le ferais punir rigoureusement, et d'une manière que d'autres ne s'y froteront plus.

Federic.

Je ne débauche pas vos Français, marque de cela, j'ai banni toute la nation du commerce¹ de mon armée.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

574. AU COMTE DE MONTIJO, AMBASSADEUR D'ESPAGNE,
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.²

Camp devant Neisse, 28 octobre 1741.

Monsieur le Comte de Montijo. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 5 de ce mois, touchant les traités d'alliance conclus entre le Roi votre maître et le roi de Pologne, aussi bien que l'électeur de Bavière. Vous me rendez justice, quand vous dites être persuadé de ma considération infinie et de mon amitié sincère pour Sa Majesté Catholique, aussi bien que de mon attachement pour ses intérêts.

Rien ne me sera plus agréable que d'y pouvoir contribuer quelque chose, dans toutes les occasions qui se présenteront.

Mais, comme je n'ai pas encore vu jusqu'ici les différents traités que vous avez conclus au nom du Roi votre maître avec les cours de Bavière et de Saxe, vous jugez bien vous-même que je ne suis point en état de m'expliquer là-dessus avant que d'être informé de leur contenu.

Cela n'empêchera pourtant pas que vous ne puissiez assurer Sa Majesté Catholique de mon désir invariable de cultiver son amitié et de lui donner en tout temps des preuves essentielles de la mienne. Je suis avec bien de l'estime votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

¹ In der Vorlage unleserlich. — ² Ueber die Audienz des Grafen Montijo im Lager bei Strehlen, 24. Juni, vergl. Valory's Bericht vom 1. Juli, bei Ranke XXVII. XXXVIII. 590.

575. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Quartier général de Neunz, 29 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. On ne saurait être plus reconnaissant que je le suis envers le Roi Tout Chrétien des marques réitérées de sa confiance, qu'il daigne me donner, en me communiquant toutes les propositions que la cour de Vienne et d'Hanovre lui ont fait faire. J'agis avec peu de bonne foi, si je ne répondais pas à cette sincérité avec une égale candeur. Je dois donc vous instruire, Monsieur, que l'artificieuse et perfide cour de Vienne m'a fait proposer de m'allier avec elle et de lui garantir sa conquête de la Bavière et de la Lorraine, moyennant quoi elle me céderait tout ce que je voudrais de la Silésie, pourvu que, préalablement à tout, je disposasse de ma voix à l'élection impériale en faveur du duc de Lorraine. Je vous laisse à juger ce qu'il y avait à répondre à une proposition, si ridicule si ce n'est que de lui marquer ma surprise de l'esprit de conquête qu'elle manifeste dans un temps où elle perd des provinces et on s'apprête à lui enlever des royaumes.

Non content de cette tentation, milord Hyndford, par ordre du roi d'Angleterre, s'est rendu dans le camp de M. de Neipperg pour y négocier de nouveau. Ils m'ont offert de concert, avec les conditions les plus avantageuses, tout ce que je voudrais de la Silésie, moyennant une neutralité et, toujours, ma voix pour le duc de Lorraine, jointe à l'expulsion de l'électeur de Bavière de l'Autriche. Je leur ai répondu que je marcherais droit en Moravie pour empêcher l'expulsion de l'électeur de Bavière. En effet, j'ai dirigé mes opérations vers cette province, ce qui a donné l'alarme si chaude à M. de Neipperg qu'il a marché jour et nuit pour gagner les gorges de Jägerndorf et de Freudenthal. Je l'ai fait suivre par un corps qui par son infériorité n'a pu lui enlever que quelques bagages. Je n'ai pu le poursuivre, faute de subsistance, et que la plupart des endroits sur le passage ont été ruinés par sa retraite. Mon premier soin a été de faire le siège de Neisse, qui m'occupe encore actuellement, et le second de faire pénétrer un gros corps en Bohême pour assiéger ou bloquer Glatz, et établir, par ce moyen, ma communication avec les Français qui occuperont dans peu la rive occidentale de l'Elbe. J'ai rassuré l'électeur de Bavière contre les faux bruits que font courir les artificieux Autrichiens, et je lui donnerai toutes les marques si souvent réitérées et si souvent constatées de mon attachement inviolable à ses intérêts, que j'espère que les ruses usitées des Autrichiens ne l'inquiéteront plus.

Je presse actuellement, l'épée aux reins, les Saxons d'agir, et j'espère de vous procurer bientôt la satisfaction de les voir si bien enfournés en Bohême qu'il ne dépendra pas d'eux de ne point agir.

Je vous avoue franchement que la conduite du roi d'Angleterre me devient plus suspecte de jour en jour, et je ne saurais trouver étrange que vous preniez des précautions pour vous assurer de sa bonne foi.

Le roi de Danemark ne me paraît pas si dangereux, et selon mes lettres d'aujourd'hui l'on m'assure qu'il est décidé pour la neutralité, quant aux affaires du Nord. M. de Valory est trop capitaine de grenadiers dans ses négociations; il veut toujours donner d'assaut et emporter tout d'emblée. Je lui ai dit franchement que, si je suivais ses avis envers la cour de Danemark, bien loin de la rendre modérée, je l'aigrirais. Il me semble que la douceur et la modération dont vous usez, Monsieur, envers tous les princes de l'Europe, leur doit à tous servir d'exemple. Il conviendrait cependant, plutôt encore, au roi de France de tenir un langage fier et de prendre un ton impératif, qu'à moi qui suis le voisin de princes envers lesquels il ne me convient point de m'arroger une supériorité et un air de commandement, toujours odieux d'égal à égal. Tout ce que je puis faire pour complaire au roi de France, est de donner des instructions à mon envoyé en Danemark d'agir conformément à ce que l'ambassadeur du Roi Tout Chrétien jugera à propos. L'alliance du Roi votre maître est, selon moi, l'époque la plus flatteuse de ma vie; il n'y a rien que je ne fasse pour la cultiver soigneusement. Je me ferai gloire de prévenir, en tout ce qui dépendra de moi, les désirs d'un si bon allié, mais je crois fermement que son intérêt véritable exige qu'on lui gagne les cœurs, bien loin de les aliéner, et que je m'emploie à lui gagner d'autres alliés par la douceur et par la force des arguments, qui doivent les convaincre que leur propre intérêt bien entendu les oblige à préférer cette alliance à toute autre.

Je fais des vœux bien sincères pour la conservation de vos jours, auxquels tient le destin de l'Europe et de presque tout le monde habité. Il est bien plaisant, me direz-vous, de voir un hérétique qui fait des vœux pour un cardinal: cet hérétique, mon cher Cardinal, peut l'être en religion, mais il ne l'est, je vous assure, ni en politique ni en amitié ni en reconnaissance; ce sont les sentiments avec lesquels je suis inviolablement, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

576. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Hauptquartier Neunz, 29. October 1741. Vormittags 11 Uhr.

... „Die Abschrift des Schreibens vom Cardinal als des Königs Antwort an den Cardinal, ingleichen an den p. de Valory, soll zu Ew. Excellenz Direction beifügen, wobei zugleich melden muss, wie zwar des Königs Majestät mir befohlen hatten, eben dasselb in der Antwort an den Marquis de Valory zu schreiben, was wegen dessen Antrag die Démarche des Königs von Dänemark betreffend Se. Königl. Majestät dem Cardinal geantwortet haben; es ist aber in der Eil geschehen,

dass ich solche Passage in dem Schreiben an den Marquis de Valory mit einfließen zu lassen, vergessen habe, und stelle ich dahero zu Ew. Excellenz gnädigem Gutfinden, ob Dieselbe solches mutatis mutandis gedachtem Marquis de Valory annoch mündlich zu insinuiren geruhen wollen, damit ich nicht Schuld sei, dass des Königs Majestät etwas assuriren, so doch nicht geschehen.

In der vor einer halben Stunde abgegangenen Depesche an den v. Klinggräffen . . . ist ein Schreiben an den v. Schmettau und gedachten Klinggräffen gewesen, worinnen ihnen aufgegeben worden dem Churfürsten wegen der Cession von Glatz in den polisten Terminis zu danken und von Sr. Königl. Majestät ohnveränderlichen Freundschaft zu versichern, mit dem Beifügen, wie Höchstdieselbe dem Churfürsten wegen gedachter Cession annoch die Summa von 400,000 Rth. zur Reconnaissance offerirten. Ueberdem ist denenselben aufgegeben worden, die ausgesprengete Nachricht von einem zwischen Sr. Königl. Majestät und dem wienerischen Hofe à part getroffenen Frieden als eine schwarze und malitiöse Invention des wienerischen Hofes zu tractiren, den Churfürsten deshalb vollkommen zu rassuriren und gedachte Zeitung überall hautement zu dementiren; die Zeit hat es nicht leiden wollen, von diesen in höchster Eil aufgesetzten Schreiben eine Abschrift zu nehmen . . . Des Königs Majestät haben mir demnächst befohlen, dass Ew. Excellenz mir nächstens den Originalbericht des Ammons, worinnen derselbe meldet, dass der von Khevenhüller zu Dresden von dem von Dresden weggegangenen Grafen Wratislaw eine Estafette erhalten, mit der Nachricht von dem angeblich geschlossenen Frieden zwischen des Königs Majestät und dem österreichischen Hause,¹ desgleichen den Originalbericht von Pollmann,² worinnen derselbe schreibt dass sich der österreichische Gesandte zu Regensburg ein gleiches hautement verlauten lassen, [zuschicken sollen] — dahero dann vorgedachte beide Originalberichte mir mit dem ehisten gehorsamst erbitten will“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

577. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,
A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 31 octobre 1741.

Monsieur. Mon ministre d'État de Podewils vient de m'envoyer l'extrait de différentes lettres que vous lui avez communiqué, sur le contenu duquel je suis obligé de vous dire que, quant à la communi-

¹ Vergl. oben S. 382 und Droysen V, I, 353. — ² Regensburg, 19. Oct.: „Le bruit de la paix conclue entre Votre Majesté et la reine de Hongrie s'est répandu ici si généralement, et se débite même par les ministres d'Autriche si positivement, que personne n'ose presque se refuser à le croire.“

cation de l'article secret de notre traité par rapport à la Suède, je ne saurais condescendre qu'on le communique à la Suède, étant persuadé que cela n'aurait d'autre effet que d'aigrir la Russie, sans que, dans le fond, ce serait d'aucune utilité solide pour la Suède; et il me semble que, si de la part de la France on rassure la Suède qu'elle n'aura absolument rien à craindre de moi, dans la guerre où elle se trouve engagée contre la Russie, cela lui pourrait suffire.

Sur ce qui concerne les négociations que la cour de Vienne a tâché d'entamer, à différentes reprises, vous savez, Monsieur, vous-même le cas que j'en ai fait, et que je n'ai fait que les entendre. Aussi ferai-je déclarer par mes ministres aux cours étrangères qu'il n'en est rien, et que je n'en veux plus entendre parler. Mais je ne saurais vous cacher, Monsieur, que plus d'une fois on a tâché de vouloir m'inspirer de la jalousie, par rapport aux sieurs de Wasner et de Stainville², qui, nonobstant les circonstances où nous sommes, affectent de continuer leurs négociations à la cour de France. Je suis trop persuadé de la droiture et de la sincérité de votre cour, et j'ai lieu de me louer de ses manières ouvertes envers moi, mais si vous désirez que je doive couper court à toutes négociations, vous conviendrez à votre tour qu'il serait à souhaiter pour notre intérêt commun qu'on prenne la résolution de congédier les sieurs Wasner et Stainville, afin d'ôter par là à la cour de Vienne toute espérance de jamais réussir dans ses artifices.

Je suis bien aise d'apprendre que M. le maréchal de Belle-Isle va joindre l'armée, pendant qu'on travaillera à Francfort à la capitulation. Vous m'obligerez cependant, si vous voulez me mander qui signera l'acte d'accession au traité fait entre la Saxe et la Bavière, pendant son absence, et si l'article de Glatz et de la lisière sera réglé avant son départ.

Au reste, je satisferai au désir de M. le Maréchal, en donnant des ordres à mes généraux qui auront le commandement de mes troupes qui sont en Haute-Silésie et en Bohême, d'entretenir une correspondance avec lui, lorsqu'il sera à l'armée, tant pour lui mander ce qui se passe de leur côté, que pour l'instruire de ce qui se passe chez lui. Je ne doute pourtant pas que cela ne se borne à la correspondance, sans toucher à la subordination.

Je vous prie d'être assuré de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

L'électeur de Bavière me cède Glatz de la meilleure grâce du monde; il n'y a donc plus de difficulté, pourquoi ne voulez-vous pas signer?

¹ Vergl. oben Nr. 413, S. 266. — ² Vergl. oben Nr. 512, S. 339.

Neisse capitale. J'ai, s'il peut,¹ aiguilloné le Saxon² qu'il s'en est retourné avec une promptitude extrême pour presser leurs opérations; je pense que c'est un bon service que je rends à l'électeur de Bavière.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

578. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Nachdem Ich gestern Euren Bericht vom 28. d., wegen des von dem v. Valory Euch zugestellten Extractes seiner erhaltenen Briefe, bekommen, so habe Ich vor gut befunden, demselben deshalb Selbst in der Anlage zu antworten, wovon Ihr die Abschrift zu Eurer Direction hierbei bekommt.

Ihr sollet auch Meine Gesandte an den auswärtigen Höfen auf eine convenable Art instruiren, wie Ich mit dem österreichischen Hofe keinen Frieden geschlossen, noch dergleichen Propositiones annehmen würde.³

Der Feldmarschall Schmettau hat Mir schon längst Hoffnung gemacht, dass der Churfürst Mir durch eine expresse Estafette schreiben würde. Da nun noch zur Zeit nichts eingelaufen, so habt Ihr den p. Törring deshalb zu sondiren. Ich soupçonnire fast, dass solche Estafette angekommen, er aber solche durch ein Spiel des Valory zurückhalte, welches Ihr am besten wissen könnet.⁴ Ich bin etc.

F.

Nach der undatirten Ausfertigung (praes. 31. Oct.).

579. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.⁵

Hauptquartier Neunz, 31. October 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch zu benachrichtigen nicht anstehen wollen, dass die Stadt Neisse sich nunmehr ergeben und wir morgen einmarschiren werden. Nächstdem finde nöthig Ew. Liebden zu instruiren, dass, woferne die Sachsen entweder durch Dero Quartiere durchmarschiren oder dieselben cotoyiren wollen, solches ihnen gestattet werden kann. Wann auch die Sachsen zu Königgrätz oder sonst nach den mährischen Grenzen zu Magazins errichten wollen, so ist ihnen solches gleichfalls zu gestatten; keineswegs aber sollen Ew. Liebden in Dero Quartieren Truppen von

¹ Sic. — ² Oberst Neubour, vergl. Nr. 580. — ³ Vergl. den Circularerlass Breslau, 4. November, Preussische Staatsschriften I, 315. — ⁴ Die Unterzeichnung des Vertrages zwischen Preussen und Baiern erfolgte am 4. November in Breslau. Vergl. Droysen V, 1, 364. — ⁵ Der Prinz hatte sich mit seinem Detachement am 22. October von der Hauptarmee getrennt, um in Böhmen Winterquartiere zu nehmen.

ihnen einnehmen. Sobald nun die Sachsen voraus und zwischen Ew. Liebden Quartieren und Mähren seind, so haben Ew. Liebden darauf zu denken, ob Dieselbe nicht par surprise sich der Stadt Glatz bemächtigen können. Ich werde deshalb an der Grenze und in der Nähe Mortiers parat halten lassen, damit, wann Ew. Liebden sich par surprise Meister von Glatz gemachet haben, selbige dann sogleich das Schloss bombardiren können.

Mit dem Generalfeldmarschall Graf Schwerin haben Ew. Liebden eine fleissige Correspondance zu unterhalten, umb von allem, so passiret, réciproquement au fait zu sein. Da auch der Maréchal de Belle-Isle nächstens zur französischen Armee nach Böhmen gehen wird, so können Ew. Liebden demselben, wann er nach Prag kommet, wohl schreiben, was Ihro Ortes im Lande passiret, und wie die Sachen stehen, wie dann Ew. Liebden auch wohl einmal, wenn es die Zeit leiden will und nichts versäümet werden kann, Selbsten zu gedachtem Marschall reisen können, um zu sehen, wie es bei ihm aussiehet; gedachte Correspondance aber mit dem Belle-Isle muss nicht soweit gehen, dass er sich dadurch einiges Commandos über Meine Truppen anmassen, noch eine Subordination praetendiren wolle. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

580. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Neisse, 2 novembre 1741.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre que le colonel de Neubour m'a remise de la part de Votre Majesté.

Les occupations militaires que j'ai eues alors, en assiégant la ville de Neisse, où je viens d'entrer aujourd'hui, m'ont fait manquer, au départ dudit colonel, de témoigner à Votre Majesté mes sentiments de satisfaction et de reconnaissance, que les assurances de Son amitié ont opérés sur moi, ce dont je Lui demande excuse.

J'espère que le colonel de Neubour aura rapporté à Votre Majesté combien j'ai été content du plan qu'Elle a voulu me communiquer, et je La prie d'être persuadée que je contribuerai de tout mon possible pour seconder en tout les intérêts de Votre Majesté, que je compte inséparables des miens, et de cultiver de plus en plus les liens que nous unissent de nouveau.

Votre Majesté me fera justice, si Elle est persuadée de mon amitié sincère et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

581. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A MÖLK].

Neisse, 2 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Il n'y a rien de plus obligeant ni de plus affectueux que la lettre que Votre Altesse Électorale me fait le plaisir de m'écrire; Elle peut être fermement persuadée que ma vie et mes intérêts sont inséparables des siens; je Lui conserve une reconnaissance infinie de la manière généreuse et amiable dont elle m'a cédé le comté de Glatz, Son amitié m'est plus précieuse que tout au monde, et je L'assure qu'Elle n'oblige pas un ingrat.

Nous sommes entrés aujourd'hui dans Neisse; les bombes ont fait à mon grand regret un dégât épouvantable. La garnison était composée de l'excroissance du genre humain, et les officiers m'ont paru d'un très médiocre mérite. Je dois en partie la reddition de cette place aux armes de Votre Altesse Électorale; je Lui dois tant, et tout cela tout à la fois, que je manque de termes pour Lui exprimer ma sincère gratitude. Je La prie de ne point ajouter foi aux lettres de l'impératrice Amélie,¹ aussi peu qu'aux artifices usés de la cour de Vienne: je peux L'assurer positivement et sur mon honneur que je n'ai point fait de paix avec les Autrichiens, et que je ne la ferai que lorsque Votre Altesse Électorale sera satisfaite.

J'ai poussé les Saxons si vivement que j'en ai tiré promesse qu'ils entreraient aujourd'hui en Bohême. Comme mes troupes y sont en quartier, je les aiguillonnerai de si belle façon que je les ferai bientôt avancer vers la Moravie, où ils pourraient pénétrer d'un côté, moi de l'autre, et rejeter Neipperg — si Votre Altesse Électorale le laisse respirer jusques alors — dans l'Autriche. Mes vœux sont pour mon cher Électeur, que j'embrasse mille fois le plus tendrement du monde. Je pars pour Berlin, où ma présence est très nécessaire à cause des affaires du pays et des quartiers d'hiver des Français en Westphalie; à la fin de février ou au commencement de mars, je compte faire un tour en Bohême, et si les Bavaois sont à Prague, j'irai pour voir du moins des troupes qui appartiennent à Votre Altesse Électorale, trop heureux si je pouvais L'y trouver en personne et L'assurer de vive voix de la haute estime et de la considération infinie avec laquelle je suis jusqu'au dernier soupir de ma vie, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

¹ Vergl. Droysen V, I, 353.

582. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Breslau, 6. November 1741.

Broich berichtet, Frankfurt a. M. 28. October: Baiern und Sachsen haben Dank der Bemühungen des Marschalls Belle-Isle den preussischen Entwurf für den acte d'accession et de garantie angenommen.¹ „Il est vrai que, pour la consolation des deux cours susnommées, ledit sieur Maréchal a trouvé bon d'ajouter audit traité un article séparé, dans lequel est stipulé que, si Votre Majesté, à la sollicitation de la Saxe et de la Bavière, Se voudrait relâcher d'un ou autre point, accordé dans le traité d'accession, ce point ou article serait censé nul. Comme ceci dépend uniquement de la volonté de Votre Majesté, j'ai signé aussi cet article séparé.“

Ich werde mich hierunter in Nichts relâchiren, und er hat übel gethan, dergleichen zu unterschreiben. Ich will auch hoffen, dass Mir dadurch kein Praejudiz erwachsen, noch die Sache dadurch von neuem zweifelhaft und langwierig werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

583. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Breslau, 6. November 1741.

Die Wahlgesandten v. Schwerin und v. Broich bitten um Zulage, Frankfurt a. M. 28. October, um den König würdig repräsentiren zu können.

Meine Intention ist nicht, dass sie dorten viele Depensen machen sollen. Sie sollen mit ihren Stimmen viel bedeuten, mit ihrer Person aber wenig Parade machen². Jedoch gegen die Zeit, dass die Krönung nach solenner Wahl sein wird, werde ihnen noch etwas extraordinäres geben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

584. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Breslau, 8 novembre 1741.

Monsieur mon Frère. J'ai fait prendre la route de Dresde à mon ministre d'État de Podewils, pour lui procurer l'honneur de rendre ses devoirs à Votre Majesté et de Lui réitérer en mon nom les assurances les plus fortes de ma sincère amitié pour Elle. Je prie Votre Majesté de vouloir lui accorder un accueil favorable et d'ajouter une foi entière

¹ Das Datum der Accessionsacte ist Frankfurt, 1. November. Vergl. Droysen V, I, 363. 364. — ² Vergl. Preussische Staatsschriften I, 343. 344.

à ce qu'il Lui dira de ma part. Cependant, comme on s'obstine à faire courir le faux bruit de ma prétendue réconciliation avec la reine de Hongrie, je me flatte que Votre Majesté sera trop persuadée de la droiture de mes sentiments et des vues malicieuses de ces noires fictions pour ne pas leur refuser toute croyance. Le temps et l'expérience prouveront clairement que je me ferai toujours un devoir d'observer et d'exécuter religieusement mes engagements. Votre Majesté me rendra la justice d'en être assurée, comme aussi de la parfaite et constante amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach dem Concept.

585. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

[Breslau, 8 novembre 1741.]

J'ai été charmé de voir par la vôtre du 2 de ce mois que l'affaire de mon accession au traité d'alliance entre la Bavière et la Saxe vient d'être réglée à mon entière satisfaction. Je vous rends bien des grâces de tous les soins et peines que vous y avez pris, et je vous prie de croire que je vous en conserverai une reconnaissance infinie et que vous n'aurez pas travaillé pour un ingrat.

Sur ce que vous venez, Monsieur, de me proposer que, par mes troupes qui sont entrées en Bohême, je doive former une diversion efficace en faveur de l'Électeur, je vous prie de considérer que, dans la situation où mes troupes sont actuellement, elles sont trop séparées pour qu'elles puissent agir efficacement dans les contrées de la Bohême, et, comme je n'y saurai faire de changement, je crois que tout ce que je puis faire, est de vous assurer la Moravie, en cas que l'envie prenne à Neipperg d'en sortir avec ses troupes.

Quoique je sois accoutumé aux artifices malicieux de la cour de Vienne, néanmoins les faussetés qu'elle tâche de répandre depuis peu sur mon sujet m'ont extrêmement indigné contre elle, et M. de Valory vous apprendra de quelle façon je m'en suis expliqué. Le temps m'en justifiera, et vous verrez par ma conduite que je sais observer les engagements que j'ai pris avec mes fidèles alliés et amis. Je suis avec la plus haute considération et avec une estime infinie, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

586. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 novembre 1741.

Il y a déjà quelque temps que je n'ai pas lieu d'être fort édifié de la conduite du baron de Brackel, ministre de Russie à ma cour, et on m'a averti de plus d'un endroit qu'il s'émancipe de critiquer toutes mes actions, et de parler avec fort peu de ménagement de moi, en lâchant des traits satyriques partout où il peut, même sur des affaires qui ne regardent aucunement les intérêts de sa cour. Et, comme mon intention est de cultiver avec celle-ci l'amitié la plus étroite, il est naturel que je souhaite d'avoir un ministre de sa part auprès de moi qui me soit agréable, et en qui je puisse prendre de la confiance, ce que je ne saurais jamais avoir en un homme qui paraît aussi peu porté pour moi que propre à entretenir la bonne intelligence et harmonie qui doit subsister entre nos deux cours.

Je suis persuadé que l'on désapprouverait totalement la conduite inconsidérée de ce ministre là où vous êtes, si je voulais m'en plaindre dans les formes — puisque vous savez vous-même combien on est sensible à Pétersbourg sur tout ce que l'on dit ou écrit contre le souverain et sa maison — et que par la même raison on ne trouverait pas à redire que j'exige la même délicatesse et le même ménagement.

Cependant, comme je ne veux point faire de l'éclat, ni même rendre malheureux un homme qui est assez puni par son imprudence, mon intention est que vous fassiez connaître adroitement au comte d'Ostermann, ou là où vous le trouverez à propos, que je serais bien aise qu'on nommât à la place du sieur de Brackel quelque autre ministre, qui me fût plus agréable, et, quoique le sieur de Bestushew qui a été autrefois à ma cour et en dernier lieu en Suède, me conviendrait beaucoup, je n'ai garde pourtant de vouloir prescrire à l'empereur de Russie quel ministre on voudra m'envoyer, puisque tous ceux qui me viendront de sa part me seront toujours agréables, pourvu qu'ils se conduisent avec la circonspection et le ménagement qu'ils me doivent.

Je verrais même volontiers qu'on cachât au sieur de Brackel le motif qui me fait insister sur son rappel, et que cette affaire se fasse sans le moindre bruit ou éclat, puisque cela pourrait faire un mauvais effet dans le monde, comme s'il y avait quelque refroidissement entre nos deux cours, idée dont je suis si fort éloigné que, si je demande un ministre plus agréable, ce n'est que pour pouvoir prendre plus de confiance en lui et resserrer davantage par son ministère les nœuds d'amitié entre moi et la Russie, et les rendre indissolubles.

Vous ne manquerez pas d'insinuer tout cela au comte d'Ostermann, le plus adroitement qu'il est possible, et de mander ensuite sa réponse.

Federic,
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

Corresp. Friedr. II. I.

587. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A PRZIBRAM].

Berlin, 14 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'espère que Votre Altesse Électorale sera contente de la façon dont j'ai disposé de mes troupes qui occupent, depuis le côté occidental des montagnes de Bohême jusques à la rive orientale de l'Elbe, cette partie de la Bohême qui se trouve située entre Königgrätz et la Saxe. Cette position fait par elle-même une espèce de diversion, et couvre en même temps la marche des Saxons, que je presse le plus qu'il est possible, pour les faire traverser légèrement mes quartiers et les porter de l'autre côté de l'Elbe en avant. J'ai écrit une lettre extrêmement pressante à l'électeur de Mayence, pour le presser de finir l'élection, et je crois m'y être pris de façon que nous en verrons bientôt l'effet tant désiré.

Je fais des vœux du fond de mon cœur pour que le ciel bénisse les opérations de Votre Altesse Électorale, auxquelles je prends plus de part que personne au monde; mon cœur La suit toute part, et mes souhaits L'accompagnent toujours.

Je La prie d'en être persuadée et de me faire la justice de croire que l'on ne saurait être avec plus de tendresse, d'estime et de considération que je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

588. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A PRZIBRAM].

Potsdam, 17 novembre 1741.

Votre relation du 7 du courant sous N° 9 m'est bien parvenue, et j'approuve fort le tour que vous avez pris, avec le sieur de Klinggræffen, pour faire connaître à l'Électeur mon intention touchant les 400,000 écus que je me suis proposé de payer à lui, en reconnaissance de la cession de la ville et comté de Glatz. Aussi suis-je déterminé de faire payer à l'Électeur cet argent, sans autre condition, d'abord que je verrai clair quel tour prendront les affaires de Bohême, et d'abord que je serai en possession actuelle de Glatz. Car, pour vous parler en confiance, après avoir vu ce que vous me mandez dans votre relation de la séparation des armées françaises et bavaïses, des fausses mesures qu'on prend pour se rallier, et de la division et irrésolution qui règnent entre les généraux, j'ai lieu de craindre que les troupes combinées des Autrichiens ne puissent porter quelque échec à celles de l'Électeur, et qu'après cela, l'Électeur ne puisse peut-être tâcher de faire sa paix, sans se soucier si j'aurai jamais Glatz ou non. C'est pourquoi je crois être obligé de garder des mesures pour ne pas avoir la courte honte d'avoir

payé de la reconnaissance pour une cession qu'on ne me pourra peut-être ni réaliser ni garantir. Je plains extrêmement l'Électeur de ce qu'il ne suit pas le conseil de vous et des autres honnêtes gens, qui certainement voient plus clair que ceux dont il suit les avis; et s'il a tardé à l'heure qu'il est de se joindre à Gassion, et que les Autrichiens aient pu empêcher leur jonction, je crains infiniment que les Autrichiens ne les battent en détail. Il est fort à souhaiter que le maréchal de Belle-Isle soit déjà arrivé, ou qu'il arrive le plus tôt possible, afin de redresser les confusions, et de mener en maître les troupes françaises et bavaïses, que jusqu'ici on a menées véritablement en écolier.

J'attends avec autant d'impatience que de crainte vos relations ultérieures, selon lesquelles je prendrai mes mesures si je puis faire entrer plus de mes troupes en Bohême ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

589. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 novembre 1741.

J'ai été bien aise d'apprendre par la vôtre du 31 d'octobre que le prince Antoine-Ulric et le comte d'Ostermann conservent toujours pour moi des sentiments d'affection et de confiance. Vous devez cultiver avec soin cette bonne disposition, en les assurant de ma reconnaissance, et de la sincère amitié que j'aurai toujours pour l'empire des Russies. Je n'ai pas vu avec moins de plaisir les marques de zèle et de dévotion que Münnich m'a voulu faire donner, au sujet de la seigneurie de Wartenberg et de l'envie qu'il a de faire bâtir à Berlin une belle maison. Vous lui en témoignerez ma satisfaction, en l'informant que j'ai ordonné au capitaine de Knobelsdorff de choisir, pour cette fin, une place commode au faubourg de Cöpenik, dont il aura dans peu le plan.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

590. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE [A SAINT-HUBERTSBOURG].

18 novembre 1741.

Mon cher Maréchal. Dans la grande inquiétude où je suis pour l'électeur de Bavière, et crainte que vous n'avez point reçu la lettre que Rothenburg vous aura écrite, je vous avertis que l'Électeur s'attend dans peu de jours à une affaire décisive. J'en crains extrêmement le succès, et vous conjure, s'il en est encore temps, de vous rendre à cette armée, qui aussi bien que la cause commune ont un besoin indispensable de votre présence.

Je vous remercie d'ailleurs mille fois de toutes les peines que vous vous êtes données pour ajuster mes affaires;¹ je puis vous assurer que vous n'obligez pas un ingrat.

Il faut de toute nécessité que nous arrangions, cet hiver, un plan général pour les opérations du printemps, et je compte de vous joindre quelque part pour cet effet. Adieu, mon cher Maréchal, je suis avec toute l'estime imaginable et la plus haute considération, mon cher Maréchal, votre fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

591. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A HORZELIZ].

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu la satisfaction que Votre Altesse Électorale me témoigne de la conclusion de notre alliance,² avec bien de la joie, et je L'assure que je n'y ai pas été moins sensible qu'Elle; je suis persuadé que cette alliance sera éternelle, et qu'elle ne finira qu'au défaut de descendants de part et d'autre.

Votre Altesse Électorale paraît souhaiter, dans la lettre qu'Elle me fait le plaisir de m'écrire, que le prince Léopold se joigne aux Saxons avec son corps: je dois Lui représenter sur cela que ce corps de troupes est séparé et distant, l'un de l'autre, de plus de vingt milles d'Allemagne; que croyant jouir de quartiers d'hiver paisibles, l'on n'a pris nuls arrangements pour faire des magasins ni de blé, ni de farine, ni d'avoine, ni de quoi que ce soit; que les officiers, ayant eu leurs cheveux ruinés dans la campagne, n'en ont point acheté d'autres, attendant l'arrivée du printemps prochain pour cet effet, et, en un mot, que personne n'est préparé pour agir actuellement. Indépendamment de tous ces empêchements, je pourrais peut-être encore trouver moyen d'assembler ce corps, mais cela ne pourra être au plus tôt que dans dix jours, ce qui serait le 2 de décembre, temps où je ne crois pas qu'Elle aura besoin de ces troupes. Je dois suggérer encore une réflexion à Votre Altesse Électorale, qui est que, si ce corps se joignait le 2 de décembre aux Siens, la Basse-Silésie, presque entièrement dépourvue de troupes, resterait ouverte et serait par conséquent de nouveau exposée à la guerre; de plus, si une fois mes troupes se joignent aux Siennes, et que Neipperg se mette entre l'Elbe et la Silésie, le reste de mes troupes de la Haute-Silésie est perdu. J'agirai volontiers le printemps prochain, mais jamais par détachement; c'est contre ma maxime, et j'aime mieux, étant inférieur avec mes seules troupes aux forces de l'ennemi, faire la défensive aux frontières de la Moravie et de l'Autriche, que d'agir avec détachements. Votre Altesse

¹ Vergl. oben Nr. 585. — ² Vergl. oben S. 396, Anm. 3.

Électorale sera à coup sûr contente de moi le printemps prochain; je viendrai cet hiver en Bohême pour qu'on puisse prendre ensemble les arrangements convenables, et ouvrir, le printemps qui vient, une campagne brillante et décisive.

J'ai écrit à l'électeur de Mayence dans les termes les plus pressants pour accélérer l'élection,¹ et je me porte avec toute la vivacité imaginable à tout ce que je juge des intérêts de Votre Altesse Électorale.

Je La prie de me croire avec tous les sentiments d'estime et la plus haute considération, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

592. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A HORZELIZ].

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

La lettre sous N^o 11 que je viens de recevoir de votre part, ne m'a pas infiniment réjoui, puisque j'y ai vu avec chagrin que la confusion continue de régner dans vos quartiers; et j'ai des inquiétudes pour les intérêts de l'électeur de Bavière, quoique je fasse des vœux pour lui, comme pour une personne que je chéris infiniment. J'espère pourtant que, si Belle-Isle, qui est en chemin pour passer en Bohême, arrive assez à temps, et avant qu'il y ait une affaire décisive, tout sera redressé et tout ira bien.

Quant à ce que vous venez de me mander par rapport au corps du prince Léopold, que l'Électeur désire de se joindre, il faut que je vous dise qu'il m'aurait fait plaisir, si vous n'aviez pas été si facile de donner de l'espérance à l'Électeur pour cette jonction et de tablez là-dessus; car, si une fois ce corps est séparé de la Silésie, et celle-ci exposée aux incursions des ennemis et à toutes les calamités de la guerre, qui à peine ont cessé, après cela, toutes mes mesures pour la campagne prochaine seraient dérangées. Comme je m'en suis expliqué plus en détail vers l'Électeur là-dessus, dans la réponse à sa lettre, je vous en envoie la copie pour en être instruit, et vous ferez bien de calmer l'Électeur là-dessus. J'attends avec impatience la continuation de vos lettres, pour être instruit du dénouement des affaires dans vos contrées.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

¹ Der Brief an den Churfürsten von Mainz (vergl. auch oben Nr. 587) ist ein deutsches Kanzleischreiben, d. d. Breslau, 8. November. Im Auszuge bei Heigel S. 237.

593. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN
[A HORZELIZ].

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

J'ai bien reçu la vôtre du 14 de ce mois. Comme le prompt départ du courrier qui me l'a apportée, ne permet pas de vous instruire d'abord sur toutes les matières y contenues, celle-ci n'est que pour vous répondre, à l'égard des 400,000 écus lesquels je me suis obligé de payer à l'Électeur, en reconnaissance de Glatz, que je suis résolu de m'en acquitter; mais vous concevrez vous-même qu'avant que la paie soit faite, il faut naturellement que je sois en possession actuelle de la ville de Glatz et de ses dépendances; au moins faut-il que je voie des apparences plus proches d'avoir pour cet argent ce qu'on me cède à cet égard. Ainsi, lorsqu'on vous parlera de cet argent, vous tâcherez d'insinuer de la manière la plus polie ce que je viens de vous marquer. J'espère de l'équité de l'Électeur qu'il trouvera ma demande juste et raisonnable, duquel au reste les intérêts me sont si chers que, si même, avec le temps, il pouvait avoir besoin de quelque autre somme d'argent, je lui en prêterais du meilleur cœur du monde, sur des hypothèques sûres en Bohême, d'abord qu'il en sera le maître et en paisible possession. Vous vous concerterez en tout cela avec le grand-maître de l'artillerie, baron de Schmettau, et traiterez cette affaire d'une manière que l'Électeur ne puisse s'ombrager, comme si j'avais méfiance contre lui, mais qu'aussi moi ne sois point exposé pour mon argent etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

594. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON
ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Charlottenbourg, 20. November 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Was Ew. Liebden wegen des Churfürsten von Baiern Durchlaucht an Deroselben gethanen Verlangen an mich gemeldet, solches habe aus Dero durch den Lieutenant Hoffen anhero gebrachtem Schreiben vom 17. d. mit mehrerm ersehen, und gebe deshalb in Antwort, dass

So viel die Anfrage betrifft, wie Ew. Liebden Sich zu verhalten hätten, woferne die Alliirten über die Elbe in Dero Kreise kämen, so glaube Ich nicht, dass dieselben in Dero Kreise kommen können, da selbige bei Tabor stehen, und also wenn es auch mit ihnen zur Bataille mit denen Oesterreichern kömmet, selbige dennoch, nach der Position von Ew. Liebden Truppen gerechnet, vorwärts bleiben. Sollten auch die Alliirten nach Prag marschiren, so bleiben solche Ew. Liebden dennoch vorwärts.

Ad 2: Sollten die Alliirten unglücklich sein und geschlagen werden, so ist wohl zu vermuthen, dass Neipperg solche verfolgen wird, auf welchen Fall denn Ew. Liebden in Dero Kreisen ruhig stehen bleiben könnten.

Ad 3 und 4: Woferne Neipperg sich aber gelüsten lassen wollte, auf Meine dortige Truppen zu kommen, so haben Ew. Liebden nach denen Ihnen bekannten dortigen Umständen zu erwägen, ob Dieselben sich mit einer Chaîne an der Elbe gegen Neippergen souteniren können, welches dann insoweit gut wäre. Woferne aber solches nicht geschehen kann, so ist alsdann nichts übrig, als dass Ew. Liebden mit denen Truppen Sich nach Schlesien zurückziehen, um diese Meine Lande gegen allen feindlichen Anfall zu decken, als welches sodann das vornehmste Augenmerk sein muss, dass solche in Sicherheit bleiben. Wenn auch die Oesterreicher der Elbe zu nahe kämen und etwas gegen Meine Truppen tentiren wollten, so müssten Ew. Liebden die zunächst gelegenen Regimenter an Sich ziehen, die übrigen aber zugleich zurückziehen.

5. Wollte Neipperg diesseits der Elbe marschiren, ehe er zu den Alliirten käme, so müssen Ew. Liebden sich absolut nach Schlesien zurückziehen, denn dies Mein eigen Land und also das vornehmste ist, dass solches alsdann wie gedacht gedeckt werde, zu welchem Ende dann Ew. Liebden, auf den Fall es nöthig ist, Miene machen müssen, als ob Sie Sich gleich zusammenziehen wollten, sonderlich wenn Deroselben die Oesterreicher sich etwas mehr näherten. Ueberhaupt aber dürfte es seinen Nutzen haben, wenn Ew. Liebden überall aussprengen liessen, als ob sich Dero Corps wirklich zusammenzöge. Inzwischen, und wenn die Truppen ruhig bleiben können, ist es um so viel besser.

Was die Antwort auf des Churfürsten Schreiben anlangt, so haben Ew. Liebden solche von dem ohngefährlichen Einhalt einzurichten, dass, nachdem Sie dessen Schreiben vom 15. allererst einige Tage nachher erhalten, so würden Ew. Liebden zwar alles, so in Dero Vermögen stände, sehr gerne thun; da aber Dero unterhabende Truppen nicht zu Brandeis, wie dem Churfürsten gemeldet werden wollen, sondern noch weiter zurück wären, überdem nicht en corps zusammen ständen, sondern von der sächsischen Grenze an bis Königgrätz eparpilliret wären, so würden solche nicht so geschwinde zusammenstossen können und wohl acht Tage Zeit brauchen, ehe sie sich wieder en corps formiren könnten, folglich Ew. Liebden Zweifel tragen müssten; wobei sich noch der Umstand fände, dass, da man die schleunige Annäherung des Feindes nicht voraussehen können, die mehrste Officiers ihre Equipagepferde inzwischen verkauft hätten, um die Fourage zu menagiren, und sich gegen die kommende Campagne desto besser wieder equipiren zu können. Doch würde dieser Umstand nichts hindern, wofern Ew. Liebden nicht noch wegen Subsistenz der Truppen einige Schwierigkeit sähen und wegen der Fourage, Brod und Mehl die erforderliche

Arrangements machen müssten, welcher Aufenthalt Dieselbe zweifelnd machte, dass Sie Sich zu rechter Zeit dem Verlangen nach einfinden könnten. Alles dieses, und was sonst dahin diensam sein möchte, haben Ew. Liebden dem Churfürsten in den poliesten Terminis zu antworten.

Da Ich auch die Nachricht habe, dass der Churfürst sich am 18. mit Gassion conjungiret und dieserwegen, auch des vortheilhaften Lagers zu Tabor halber, in Stande kommt, die sächsische Truppen an sich zu ziehen, so machet Mir dieses die Hoffnung, man werde so sehr auf Ew. Liebden Conjunction nicht mehr insistiren, der Feind selbst auch wohl Bedenken tragen, etwas zu hazardiren. Ich bin etc.

Wohrferne ich Ihr Corps von meinen Truppen separire, und Neipperg nähme Ihre jetzige Quartierer, so wäre ich aufs Frühjahr geklopt; ich kann bei diesen delicaten Umständen Meine Armee ohnmöglich separiren, also sollen und müssen Sie bei alle vorfallende Umstände alle andere Considerations bei Seite setzen und vor allen Dingen mir meine Truppen nicht lassen von Schlesien abschneiden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

595. AU GRAND-ÉCUYER DE SCHWERIN ET AU MINISTRE D'ÉTAT DE BROICH A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

Ayant considéré que l'affaire de l'élection d'un empereur commence à traîner, et qu'il est à craindre par là que non seulement les dispositions en faveur de l'électeur de Bavière pour la dignité impériale ne se puissent altérer, mais que même, en reculant un ouvrage si salutaire, les affaires publiques, au lieu de tirer à une fin désirée, ne se puissent brouiller d'une manière à n'en savoir plus sortir sans un bouleversement total du système de l'Empire, ma volonté est que vous devez travailler de toutes vos forces, en employant le savoir-faire des ministres de mes amis, afin que l'affaire de l'élection d'un empereur s'achève au plus tôt possible. Vous devez même déclarer en mon nom au collège électoral, dans des termes convenables mais énergiques, combien il est nécessaire, tant pour la cause commune que pour le salut et la conservation de la chère patrie, de procéder incontinent à l'élection d'un empereur, de manière qu'encore avant la fin de l'année tout soit achevé; et que, pour en venir à bout, il est d'une nécessité indispensable de passer cette fois sur toutes les formalités qui pourraient reculer cette affaire, en réservant néanmoins à chacun des princes électeurs ses droits et prérogatives. Il y va absolument du salut de l'Allemagne de couper court et de ne pas laisser la moindre perspective à ceux qui pensent d'obtenir leur

but pernicieux en traînant l'élection. J'attends votre rapport détaillé de l'impression que cela aura fait au collège électoral, et si l'on a lieu d'espérer qu'avant la fin de cette année nous aurons un Empereur. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

596. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A SAINT-HUBERTSBOURG.

Berlin, 21 novembre 1741.

Mon cher Maréchal. Je viens de recevoir à la fois vos lettres du 9 et du 15, avec celle du 20 de mois, et y ayant vu ce qu'il vous plaît de me marquer touchant les quartiers d'hiver qu'une partie de mes troupes ont pris en Bohême, j'ai l'honneur de vous dire que je compte le royaume de Bohême pour cinq quartiers, c'est-à-dire, le pays pour quatre, et la ville de Prague pour la cinquième partie. De ces quartiers, mes troupes en Bohême n'occupent qu'une partie du cercle de Königgrätz, le cercle de Boleslav et la moitié du cercle de Leitmeritz, et de tous ces cercles rien de plus que jusqu'à la rive occidentale de l'Elbe, ce qui, avec les contrées de la comté de Glatz, selon mon calcul, ferait à peu près la cinquième partie de la Bohême. Il en reste donc deux parties pour les troupes françaises, plus fortes en nombre que les autres, une partie pour les troupes bavaroises, et une pour celles de Saxe.

De cette cinquième partie que mes troupes ont occupée, d'abord qu'elles sont entrées en Bohême, et dont elles sont actuellement en possession, je ne saurais nullement départir sans leur ôter la subsistance, et je crois que mes troupes ont assez opéré pour la cause commune, pour avoir mérité des quartiers d'hiver. Aussi suis-je persuadé qu'elles n'ôteront point par là la subsistance des troupes alliées, celles-ci ayant à leur disposition tout le reste de la Bohême et toute la subsistance qu'on puisse désirer, surtout si, comme j'espère, après la prise de Prague elles marchent vers la Moravie pour s'y étendre. Ainsi, Monsieur, je suis persuadé que vous trouverez raisonnable tout ce que je viens de vous mander à ce sujet. Quant aux opérations, les services que je rendrai avec mes troupes au printemps qui vient, récompenseront certainement l'électeur de Bavière, et quelque intéressant que ce soit, du prétendu dommage qu'elles doivent avoir fait, selon ce que vous supposez. Mais, en gros et en général, je ne puis point me laisser prescrire des lois pour les quartiers d'hiver, et je suis très résolu de m'y maintenir. Aussi, si M. de Neipperg voulait s'y loger ou s'approcher de trop près, il trouverait à qui parler, et il doit assez connaître mes troupes pour savoir qu'elles ne perdent point les postes qu'elles ont occupés une fois. Mais, si en revanche M. de Neipperg ne fait point de mouvements pour

s'approcher de mes quartiers, je ne vois point par quelle raison je devrais troubler le repos de mes troupes dans leurs quartiers d'hiver, et je les y laisserai paisiblement.

Quant au régiment de hussards de Bronikowski, je donnerai des ordres au prince Léopold d'Anhalt pour que vous en puissiez disposer selon votre bon plaisir, mais je vous prie pourtant, Monsieur, de ne pas vous en servir en petits détachements, mais toujours avec un corps proportionné aux forces des ennemis, sans quoi ils seraient ruinés totalement. Touchant vos opérations, mon petit sentiment est que, la ville de Prague prise, l'électeur de Bavière ne pourrait prendre un meilleur parti que de se porter avec toutes ses forces vers la Moravie et même vers l'Autriche de nouveau, et y prendre, conjointement avec la Bohême, ses quartiers d'hiver. Après cela, nous pourrions concerter ensemble comment ouvrir la campagne de l'année qui vient, à la fin du mars, ou, tout au plus tard, au commencement d'avril, et vous me ferez un grand plaisir, Monsieur, si vous vouliez me mander votre préavis là-dessus, pour que je puisse faire les arrangements de mes magasins; et rien ensuite nous empêchera d'agir alors avec toute la vigueur possible.

Je vous prie, au reste, d'être persuadé de l'estime infinie et de la considération avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

597. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 21. November 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Da der Marschall von Belle-Isle bei Mir Ansuchung gethan, die in Böhmen stehende alliirte Truppen mit einem Corps von Meinen Husaren zu verstärken, so will Ich, dass, sobald gedachter Marschall Ew. Liebden darum schreiben wird, dieselben das Regiment von Bronikowski dahin wo es der Maréchal de Belle-Isle verlanget zu seiner Disposition detachiren sollen. Ew. Liebden aber haben den v. Bronikowski zugleich dahin zu instruiren, wie Meine Intention sei, dass er mit seinem Regiment alsdann nicht mit kleinen Detachements agiren soll, sondern allemal mit einem Corps, welches der Force der Feinde, mit welchen er es zu thun haben wird, proportioniret sei, damit sein Regiment nicht ruiniret werde, wobei ich das Vertrauen zu ihm habe, er werde alles jedes Mal thun, was die Ehre der preussischen Truppen erfordert. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

598. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 31. October: Man versichert ihm von allen Seiten, der König von England habe die Königin-Mutter von Preussen für das ihr in dem Testament Georgs I. ausgesetzte Legat¹ durch eine sehr beträchtliche Geldzahlung entschädigt.

Es ist nichts davon wahr.

Mündliche Resolution (praes. 22. Nov.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

599. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. November: Der spanische Botschafter zu Frankfurt a. M., Graf Montijo, hat die zwischen Spanien und Baiern und zwischen Spanien und Sachsen geschlossenen Verträge mitgetheilt² und regt von neuem ein Abkommen zwischen Spanien und Preussen an: „soit par manière d'accession à ces deux traités, soit par des garanties réciproques des possessions actuelles ou des conquêtes faites et à faire.“ Podewils widerräth die Verhandlung, weil ein Garantievertrag Preussen in die italienischen Händel verwickeln würde, während eintretenden Falls zur Behauptung von Schlesien weder auf spanische Truppen zu rechnen sei, noch bei dem zerrütteten Zustand der spanischen Finanzen auf spanische Subsidien. Allenfalls möge man einen einfachen Freundschaftstractat mit Spanien abschliessen.

Je serais pour le traité d'amitié. Ce qui m'étonne, c'est que le monde ne devienne jamais plus sage, et qu'après que l'on voit si évidemment la frivolité des garanties, principalement dans ce qui regarde la Pragmatique Sanction, l'on ne se lasse ni ne se détrompe des traités de garantie. Tous les hommes sont fols, c'est ce que dit Salomon, et l'expérience le prouve.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

600. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 26. November: „Valory vient de m'écrire la lettre ci-jointe, remplie de plaintes contre la conduite de Ræsfeld, qui, selon ce que Fénelon a mandé au premier, est

Berlin, 28. November 1741.

Ræsfeld soll rappelliret werden, und muss darauf gedacht werden, wen man wieder hinschicken kann.³

¹ Vergl. oben Nr. 55. 56. 77. 85. — ² D. d. Nymphenburg, 28. Mai 1741 bez. Frankfurt, 20. September 1741. Vergl. Cantillo, Tratados de paz y de comercio, Madrid 1843, S. 346; Aretin, Verzeichniss der bayerischen Staatsverträge S. 390. — ³ Vergl. unten Nr. 611.

tout-à-fait différente des ordres et instructions que Votre Majesté lui a donnés pour détruire le bruit d'une paix... On voit assez que la France insiste plus que jamais sur le rappel de Ræsfeld.¹

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinettssecretärs.

601. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. November: Valory hat von dem Churfürsten von der Pfalz die Vollmacht zur Unterzeichnung des Vergleichs zwischen Preussen und Pfalz erhalten. Podewils hält für nöthig:

1^o dass noch eine Einwilligung der Vormünder des Pfalzgrafen von Sulzbach beigebracht wird;

2^o dass der Pfalzgraf und seine Vormünder auf die Ansprüche auf den im preussischen Besitz befindlichen Theil der Erbschaft verzichten;

3^o dass das ganze Haus Sulzbach den Vertrag von 1666² anerkennt;

4^o dass der König sich seine in dem Vertrag von 1670³ begründeten Rechte auf Ravenstein vorbehält, bis es in den friedlichen Besitz von Glatz gelangt.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.⁴

602. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Précis du discours tenu par le Roi au Marquis de Valory.

[Berlin] 30 novembre 1741.

Le lord Hyndford a proposé par écrit à Sa-Majesté le roi de Prusse de s'allier avec la reine de Hongrie et la ligue qui se ferait en sa faveur; que cette ligue et la reine de Hongrie lui garantiraient et cèderaient tout ce qui lui plairait, à condition que Sadite Majesté Prussienne donnera sa voix au Grand-Duc.

Le Roi a dit au sieur de Valory qu'il convenait que le Roi son maître donne des ordres à Monsieur de Bussy à Londres de se concerter avec son ministre à cette cour, à l'effet de faire ensemble et conjointement des représentations au roi d'Angleterre, à peu près dans ce sens:

¹ Vergl. oben S. 145. 170. — ² Vergl. Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1601—1700, S. 288 ff. — ³ Ebend. S. 337. — ⁴ Die Unterzeichnung des Vertrages erfolgte am 24. Dec. 1741, vergl. Droysen V, 1, 361.

Que le Roi et Sa Majesté le roi de Prusse, étant bien résolu de tenir religieusement la convention de neutralité qui a été stipulée et arrêtée à Hanovre, le sont également de prendre un parti convenable à leur gloire et à leurs intérêts, en cas que le roi d'Angleterre de son côté manque à remplir les conditions qui ont servi de base et de motif à cette convention de neutralité.

Lesquelles conditions sont principalement que le roi d'Angleterre n'assistera, directement ni indirectement la reine de Hongrie; que les Danois et les Hessois seraient renvoyés chez eux.

Les deux Rois alliés jugent que ces conditions ne sont pas remplies de la part du roi d'Angleterre, en ce que ses Danois et Hessois sont encore dans le pays d'Hanovre, et que Sa Majesté Britannique négocie actuellement pour doubler le corps des Danois, ainsi que celui des Hessois, et que, si son intention est d'observer religieusement la convention signée à Hanovre, elle ne peut avoir besoin de ces nouvelles troupes.

Que le langage que tient M. Trevor, ministre britannique à la Haye, de même que les intrigues qu'il fait agir, sont très contraires aux engagements que le roi d'Angleterre a pris; que ces mêmes intrigues sont mises en usage à la cour de Russie, où le sieur Finch sollicite des secours pour la reine de Hongrie.

Que rien aussi n'est plus opposé à ce que Sa Majesté Britannique a promis que les subsides qu'il paye à la Reine. Il paraît très important que ces subsides cessent.

Que Sa Majesté Britannique fasse cesser les menées de M. de Münchhausen à Francfort, chez l'électeur de Trèves et les princes de la convention d'Offenbach, pour retarder l'élection de l'empereur, comme il fait, et cela contre les engagements que le Roi son maître a pris, non seulement avec la France et ses alliés, mais encore contre les particulières assurances qu'il a données à l'électeur de Bavière.

Les deux ministres de France et de Sa Majesté Prussienne doivent représenter ensemble que, si le roi d'Angleterre ne veut pas donner sur tous ces articles une prompte et juste satisfaction, les Rois leurs maîtres seront forcés de prendre les mesures les plus fortes et les plus justes pour l'y obliger, notamment en faisant entrer leurs troupes dans l'électorat d'Hanovre.

Le sieur de Valory croit n'avoir rien oublié de ce que Sa Majesté lui a fait l'honneur de lui dire, et supplie Son Excellence M. le comte de Podewils de redresser à la marge ce qu'il croira nécessaire, ou ajouter ce qui est omis relativement aux intentions du Roi; mais il a cru avoir employé là-dessus le sens des paroles de Sa Majesté, au moins autant que sa mémoire a pu lui permettre.

Nach der Aufzeichnung von Valory's Hand. Die eigenhändigen Zusätze des Königs sind durch gesperrte Schrift hervorgehoben.

603. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A PRAGUE.

Berlin, 30 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Le comte de Beaujeu m'a rempli de joie, en m'apprenant la prise de Prague par les armes victorieuses de Votre Altesse Électorale; mes vœux L'accompagnent partout, et rien ne peut Lui arriver qui ne me touche aussi sensiblement que mes propres intérêts. J'espère que Votre Altesse Électorale sera satisfaite des ordres que j'ai donnés tant pour le paiement de la somme qu'Elle désire, que des ordres que j'ai donnés au prince Léopold de façon qu'il ne dépendra que du maréchal de Belle-Isle de convenir actuellement avec ce prince.

Je n'agis pas moins vivement à Francfort, et même à Londres, pour Ses intérêts, et je me flatte d'en voir bientôt les heureux effets. Nous avons célébré la fête du 26,¹ et j'ai bu de tout mon cœur à la santé de mon cher roi de Bohême: je prie Votre Altesse Électorale d'excuser la liberté que je prends de Lui écrire si cordialement, en faveur de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle et inviolable ami, allié et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

604. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 30. November 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Nachdem sich durch Eroberung von Prag die Umstände in so weit geändert haben, dass, woferne es nöthig wäre, einige von Meinen Truppen, so in Böhmen stehen, zu der Armee derer Allirten stossen zu lassen, um den Feind zu poussiren, Ich nicht so viel Beisorge als vorhin habe, dass solche von Schlesien und dessen Grenzen abgeschnitten werden könnten: so habe Ich resolviret, dass Ew. Liebden sofort an den Maréchal de Belle-Isle schreiben und ihm vermelden sollen, wie Sie die Ordre hätten, dass woferne man wegen der von Meinen Regimentern genommenen Winterquartiere in Böhmen keine weitere Schwierigkeiten machen wollte, Ew. Liebden auf Verlangen des Maréchal de Belle-Isle 15 Escadrons Dragoner und 10 Escadrons Husaren mit denen französischen und sächsischen Truppen vormarschiren lassen würden, und zwar bis an die mährischen Grenzen, um den Feind zu poussiren; jedennoch dass diese Escadrons jederzeit auf der linken Hand blieben, um nicht von denen schlesischen Grenzen abgeschnitten zu werden, und dass, woferne etwa

¹ Der Tag der Einnahme von Prag.

die Truppen der Allirten zurückgezogen würden, alsdann gedachte Meine Escadrons sich nirgend anders als auf Ew. Liebden Quartiere repliiren müssten. Sollte nun der Maréchal de Belle-Isle hierauf verlangen, sothane Escadrons mit vormarschiren zu lassen, so haben Ew. Liebden alsdann hierzu die 10 Escadrons von Baireuth nebst denen 5 Escadrons von Bissing, ingleichen die 5 Escadrons Husaren von Bronikowski und die 5 von Bandemer zu beordern und mit vormarschiren zu lassen, bis an die mährischen Grenzen, jedoch auch weiter nicht als bis dahin. Gedachte Escadrons müssen hierbei, wie vorgemeldet, auf der linken Hand nach der schlesischen Grenze zu bleiben, damit sie niemalen von der schlesischen Grenze abgeschnitten und coupiret werden können, wie es dann auch dabei bleibt, dass woferne die allirten Truppen von diesem Marsch sich wieder zurückzögen, alsdann Meine Escadrons sich wieder nach Ew. Liebden und Dero Quartieren hinzu repliiren müssen. Ew. Liebden werden demnach dieser Meiner Ordre gemäss alles disponiren und sich darnach achten, Ich aber verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

605. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Berlin, 30 novembre 1741.

Mon cher Maréchal. Vous serez persuadé que la nouvelle de la glorieuse conquête de la ville de Prague m'a infiniment réjoui, et que c'est du meilleur cœur du monde que je vous félicite sur une entreprise si bien ménagée de votre part. Je suis persuadé qu'après ce coup de parti que vous venez de faire, vos troupes ne resteront en si beau chemin, et qu'après avoir passé la Moldau, elles tâcheront, par quelques marches d'avant, d'obliger l'ennemi de leur céder la plus grande partie de la Bohême et même la Moravie. Je viens de donner ordre au prince Léopold qu'en cas que vous le désiriez, il doive faire marche 115 escadrons de dragons et 10 escadrons de hussards, pour se joindre à vos troupes et pour marcher avec celles-ci en avant jusqu'aux confins de la Moravie, à condition néanmoins que mes dits escadrons tiennent toujours la gauche pendant cette marche, pour n'être point séparés ni coupés des confins de la Silésie, chose qui m'a tenu tant au cœur que jusqu'à présent je n'ai pas osé de faire avancer mes troupes qui sont en Bohême. J'espère aussi que, quand vous trouverez bon de faire retourner quelques-unes de vos troupes, la marche susdite faite, vous ferez en sorte que mes escadrons ne se replient alors autre part que sur les quartiers du prince Léopold.

Au reste, Monsieur, ma confiance est trop grande envers vous sour que je ne doive croire qu'on n'inquiètera plus mes troupes sur les quartiers

d'hiver qu'ils ont occupés en Bohême, et qu'on leur en laissera la paisible possession. Je suis avec la plus haute estime, mon cher Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

606. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A PRAGUE.

[Berlin, 30] novembre 1741.

Je viens de recevoir à la fois vos relations du 24, 25 et 26 de ce mois, desquelles celle du 26, par où j'apprends la prise heureuse de la ville de Prague, m'a causé une joie inexprimable, ce que vous ne manquerez pas d'assurer à Son Altesse Électorale, en la félicitant en mon nom, dans les termes les plus obligeants, sur ce coup de parti que son armée vient de faire.

Je suis satisfait de ce que vous me mandez touchant les discours qui se sont dits au sujets du voyage du comte de Rothenburg.¹ Le temps me justifiera de tous les soupçons qu'on en a voulu prendre, et le maréchal de Belle-Isle saura à quelle fin ce voyage du comte de Rothenburg s'est fait². . . . Quant aux 500,000 florins que l'Électeur me demande sur l'hypothèque du bailliage de Neumark, je crois d'avoir trouvé les moyens d'aider l'Électeur avec de l'argent sans me charger d'une hypothèque laquelle je ne trouve pas de ma convenance à plusieurs égards. Au lieu de cela, mon intention est que je ferai payer d'abord la somme de 400,000 écus, promise à l'Électeur en reconnaissance de Glatz, et cela en deux termes. Le premier terme, de 200,000 écus, sera payé incontinent, et j'ai déjà envoyé ordre à mon *Feldkriegs-commissariat* à Breslau qu'on doit envoyer sans délai cette somme en argent comptant au prince Léopold, lequel est instruit que d'abord que l'armée alliée aura passé la Moldau, il doit envoyer cet argent à Prague, pour que l'Électeur en dispose à son gré. Quant au second terme, il dépendra de l'Électeur de me faire savoir quand il souhaitera d'avoir le reste de ces 400,000 écus. Après cela, si l'Électeur pouvait avoir besoin de quelque autre somme d'argent, je pourrais lui en fournir encore, à raison pourtant de 6 pour cent d'intérêt, et sur l'hypothèque du cercle de Königgrätz, dont la situation est plus à ma convenance que nulle autre hypothèque.

Vous communiquerez tout cela au maréchal de Schmettau, et vous vous concerterez avec lui, afin de faire valoir d'un côté ce que je fais pour l'Électeur, en lui payant d'abord la reconnaissance de la cession

¹ Klinggräffen meldet 24. Nov.: Das ganze Lager glaubt an einen Frieden zwischen Preussen und dem wiener Hofe: „Rothenburg, disent-ils, passe dans Prague avec un passe-port de Lobkowitz sous prétexte d'aller aux eaux . . . il a reçu mille politesses“ etc. — ² Es folgt die Mittheilung über den Vormarsch der preussischen Schwadronen.

de Glatz, et d'autre côté, pour être instruit de ce que vous avez à faire, en cas que l'Électeur en demandât avec le temps encore quelque prêt d'argent, et de la convenance qu'il me faudra faire alors, en m'hypothéquant le cercle de Königgrätz. J'attends vos rapports sur tout ce que je viens de vous mander.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

607. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 30 novembre 1741.

Vos deux lettres du 23 et 26 du courant m'ont été bien rendues, et j'ai tout lieu d'être satisfait de votre conduite, et de l'attention que vous avez pour tout ce qui a rapport à mes intérêts. La nouvelle de la prise de Prague m'a été d'autant plus agréable que je vois par là les affaires de Son Altesse Électorale rétablies en Bohême, mes quartiers couverts, et à l'Électeur les bras libres de pousser et resserrer l'ennemi d'une telle manière que les troupes alliées seront en état d'entrer même en Moravie, et de prendre là et en Bohême des quartiers d'hiver convenables.

J'espère qu'on ne voudra pas négliger une conjoncture si favorable pour profiter de la première consternation de l'ennemi, et qu'en passant la Moldau, on voudra faire quelques marches en avant, avec toutes les forces, pour réoccuper Tabor avec un grand district de la Bohême et même de la Moravie, autant qu'il sera possible. J'y joindrai même une partie de mes troupes qui sont en Bohême, présentement que le danger n'est plus si éminent qu'avant la prise de Prague qu'elles puissent être coupées des confins de la Silésie, et j'ai donné ordre au prince Léopold que, si le maréchal de Belle-Isle le désirait de lui, il doit envoyer 15 escadrons de dragons avec 10 escadrons de hussards, pour se joindre aux troupes alliées pour marcher en avant, aux confins de la Moravie, à condition néanmoins que ces escadrons restent toujours à la gauche, vers les confins de la Silésie, pour n'en pouvoir être coupés, et qu'en cas que l'armée de l'Électeur soit obligée d'aller en arrière, alors mes escadrons se puissent replier sur le corps du prince Léopold.

Vous en ferez part à l'Électeur, pour qu'il en puisse prendre ses mesures, et vous en avertirez le sieur Klinggræffen, à qui j'ai mandé ma résolution touchant la somme d'argent que l'Électeur me demande, ma volonté étant que vous alliez de concert avec le sieur de Klinggræffen dans cette affaire, pour la mener à la fin que je désire, selon les instructions que j'ai données audit de Klinggræffen, sur lesquelles je me rapporte, le courrier de l'Électeur pressant son départ.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

608. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. November: Valory fragt an, „s'il doit écrire à sa cour pour que le sieur de Bussy tienne le langage contenu dans la pièce ci-jointe, ou si Votre Majesté trouve à propos d'y adoucir ou changer quelque chose.“ — „Pour dorer un peu la pillule“ befürwortet Podewils insbesondere eine allgemeinere Fassung der Stelle „que, si le roi d'Angleterre ne veut pas donner... une prompte et juste satisfaction, les Rois... seraient forcés de prendre les mesures les plus fortes etc.“

J'ai minuté la réponse à faire; instruisez Andrié que, dès que Bussy aura reçu ses ordres, il puisse se conduire de concert avec lui et selon la façon que je vous marque ici bas.

Minute de la déclaration que nos envoyés pourront faire.²

Que les deux Rois alliés, également engagés à soutenir le repos et la tranquillité du Saint-Empire, doivent faire pour cet effet les remontrances les plus fortes au roi d'Angleterre, pour qu'il change de conduite et se tienne plus religieusement attaché à l'observance du traité de neutralité qu'il a conclu avec la France, sans quoi les suites de l'infidélité du roi d'Angleterre obligerait les rois de France et de Prusse à recourir à des moyens convenables à leur gloire et aux circonstances, pour montrer au roi d'Angleterre à la face de toute l'Europe que l'on ne se joue pas impunément de leur modération et de leur bonne foi.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. Dec.).

609. AU COMTE DE MONTIJO, AMBASSADEUR D'ESPAGNE, A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 2 décembre 1741.

Monsieur le Comte de Montijo. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite du 11 de novembre, aussi bien que les copies des traités faits entre Sa Majesté Catholique et le roi de Pologne, de même que celui qui a été conclu avec l'électeur de Bavière. Porté comme j'ai été de tout temps à cultiver et à resserrer même par des liens indissolubles l'amitié du Roi votre maître, dont je reconnais tout le prix, il m'aurait été fort agréable de remplir ses désirs en ce que vous venez de me proposer de sa part, touchant mon accession et garantie des susdits traités. Mais, comme ils renferment l'un et l'autre des engagements et des stipulations qui me sont absolument étrangers, et que

¹ Der Précis, oben Nr. 602. — ² Vergl. unten S. 443, Anm. 1.

d'ailleurs la situation de nos États est telle que par leur éloignement nous nous trouvons l'un et l'autre hors de portée de pouvoir satisfaire aux engagements qu'une garantie réciproque exige, vous sentez bien vous-même qu'elle ne saurait avoir lieu dans toute l'étendue que les conjonctures présentes pourraient demander.

Mais cela n'empêchera jamais que je ne me fasse un véritable plaisir et étude de contribuer, en tout ce qui dépendra de moi, à la gloire et à la satisfaction de Sa Majesté Catholique, aussi bien qu'à l'agrandissement de sa maison royale, et, si vous croyez qu'un simple traité d'amitié entre nos deux couronnes pourrait servir à cette fin, je m'y prêterai volontiers.

Je suis avec bien de l'estime, Monsieur le Comte de Montijo, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

610. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 3 décembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Vos lettres ne m'importent jamais; au contraire, elles me font un très grand plaisir, et je suis ravi de puiser des lumières dans la correspondance d'un grand homme, dont l'expérience et la sagesse sont reconnues de toute la terre, et dont l'âge ne diminue en rien la force de l'esprit, du génie, et de l'exécution.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le mémoire, Monsieur, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je dois vous rendre justice que votre conduite à l'égard de l'Espagne et de vos autres alliés a été irréprochable dans la dernière guerre. Vous pouvez aussi être persuadé qu'il ne règne dans mon cœur aucune méfiance contre le Roi votre maître, et que ce ne sera pas moi qui donnerai lieu à l'altération de l'union étroite qui règne entre nos cours. Pour démentir d'une façon authentique et sans équivoque les bruits que les Autrichiens avaient répandus dans le monde de notre accommodement, j'ai écrit à l'électeur de Mayence une lettre pathétique et pressante pour accélérer l'élection de l'électeur de Bavière.

J'ai parlé à M. de Valory des mesures que je croyais qu'il serait nécessaire de prendre pour la gloire du Roi de France et pour le repos de l'Allemagne, contre les mauvais desseins du roi d'Angleterre. J'ai minuté une déclaration, que je crois qu'il sera d'une nécessité absolue de faire faire à ce prince par nos envoyés à sa cour pour déraciner ce reste de mauvaise volonté impuissante avec laquelle il cabale en Europe, et pour lui ôter une bonne fois l'envie et les moyens de s'opposer aux arrangements que le roi de France a pris avec ses alliés. Il y a actuellement quelques-unes de mes troupes sous les ordres de l'Électeur, et je me prépare à ouvrir au printemps prochain la campagne à la tête

de 40,000 hommes de mes troupes. Nous ferons, le maréchal de Belle-Isle et moi, tous les arrangements nécessaires pour que nous puissions avoir le plaisir, Monsieur, de vous donner bientôt la nouvelle de la façon dont vos braves Français et vos alliés savent exécuter et mettre à leur perfection les projets des grands événements que vous avez roulés dans le capacité de votre génie et que vous avez arrangés dans le conseil de votre sagesse.

L'artifice que la cour de Vienne a employé pour nous désunir, est d'autant plus grossier qu'il est visible et qu'il saute aux yeux des moins politiques que jamais je ne pourrais faire de démarche plus contraire à ma gloire et à mes intérêts, que de faire une paix plâtrée avec mes ennemis, qui conserveront naturellement le levain dans leurs cœurs contre moi, qu'ils regardent comme l'auteur de leurs infortunes.

D'ailleurs, rien ne m'est plus avantageux que de voir, entre les Autrichiens et moi, les Saxons, qui me servent, pour ainsi dire, de digue contre l'envie qui pourrait prendre à la reine de Hongrie de recupérer la Silésie.

Le voisinage de l'électeur de Bavière, de l'autre côté, me convient beaucoup mieux que celui des Autrichiens, avec lesquels je ne saurais vivre en sûreté, et auxquels je puis dire avec Cicéron: Non Catilina! vous ne vivrez point dans l'endroit où je suis! Fuyez Catilina, il faut que des murs nous séparent!

Mais plus que toutes ces raisons que je viens d'alléguer, les vrais principes de politique de ma maison demandent qu'elle soit étroitement unie avec la France, puisque, moyennant cette union, le rôle que nous jouons en Europe est infiniment plus beau que celui que nous jouerions à la suite de l'Angleterre et de la Hollande.

De plus, dans les liaisons où je suis maintenant, je puis voir l'agrandissement de la France sans envie, de même que cette couronne peut regarder le mien sans qu'il lui soit préjudiciable, puisque nous n'avons aucun litige ensemble, et que le voisinage ne nous commet point. Il y a même des raisons du côté de nos deux cours également fortes pour cultiver de plus en plus notre union et de la rendre, s'il se peut, éternelle.

C'est tout le contraire avec l'Angleterre et l'Autriche. N'eussé-je pas d'autres raisons de ne point m'allier avec eux que celle de leur pitoyable conduite, celle-là même serait, ce me semble, suffisante.

Mais je ne m'aperçois pas que j'abuse à mon tour du loisir de l'Atlas de l'Europe. Si je vous écris de longues lettres, c'est, Monsieur, que j'aime à m'entretenir longtemps avec vous, et que l'amitié est bavarde. J'espère que vous ne m'en saurez pas mauvais gré, et que vous ne douterez jamais des sentiments de la haute estime et de la considération parfaite avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre inviolable ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

611. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.¹

Berlin, 4. December 1741.

In denen mit voriger Post anhero gekommenen luycker und kölnischen Zeitungen habe Ich ersehen, dass man sich dort die Mühe gegeben, wegen der bekannten Sachen, die Schleusen und Wasserwerke betreffend, welche die geldrische Staaten ohnweit des Clevischen anlegen, mich bei dem Publico odiös zu machen, da der erstere von einer heftigen Declaration Meldung thut, welche Ich der Republik Holland dahin thun lassen, dass, woferne sie gedachte Schleusen nicht sofort demoliren würden, Ich Mich von allen mit den Holländern habenden Engagements lossagte, der andere aber etwas modester schreibt, doch wünschet, dass sich bald Médiateurs finden möchten, um zu verhindern, dass aus dieser kleinen Sache nicht eine weitaussehende grosse Affaire entstehen möge. Ich finde demnach nöthig, dass sowohl Räsfeld, als Rohd dahin instruiert werde, die Besorgung zu thun, damit dieser offenbaren Unwahrheit öffentlich widersprochen werde. Wie denn auch der nach Holland destinierte v. Podewils² in seiner Instruction mit haben soll, Acht zu geben, damit nichts in denen holländischen Zeitungen gesetzt werde, welches Mir oder meiner Sache praejudicirlich sei oder bei dem Publico odiös machen könne.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

612. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 5. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben v. 30. d. habe sogleich erhalten und bedaure ich gar sehr, daraus zu ersehen, dass der Obristlieutenant Loë Baireuthischen Regiments verstorben, an welchem gewiss einen recht tüchtigen Officier verloren habe.

Da nach der von Ew. Liebden eingezogenen Nachricht der Feind im Begriff gestanden haben soll, gerade gegen die Alliirten zu marschiren und es annoch zu einer Bataille kommen zu lassen, so haben Ew. Liebden deshalb sehr wohl auf der Hut zu sein, und alles dergestalt zu disponiren, damit, wenn es zu einer Action kommet und solche vor die Alliirten unglücklich ausfiele, Ew. Liebden alsdann mit Dero Corps allenfalls nach Schlesien repliiren können. Sollte aber solche Action vor der Alliirten Armee glücklich ablaufen, so können Dieselbe alsdann mit Dero Truppen bis an die mährischen Grenzen mit voran rücken, jedoch dass Deroselben die schlesischen Grenzen allemal zur

¹ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 318 ff. — ² Vergl. Nr. 600.

Seiten bleiben. Uebrigens, und damit Ich um so schleuniger und zuverlässiger von allem, so dorten vorgehet, informiret sein möge, so haben Ew. Liebden Mir wöchentlich zweimal Estafetten zu schicken und die Briefe durch die Jägers bis dahin zu senden, von wannen sie auf das sicherste und geschwindeste durch eine Estafette überbracht werden können. Ich verbleibe mit wahrer Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Wohr Neipperg geschlagen wird, so schicken Sie eine Estafette an Schwerin, dass er sofort sich von Troppau empariret, und sollen Sie Glatz näher umschliessen oder auch wohr möglich suchen, Sich der Stadt zu bemeistern. Wann die Baiern geschlagen werden, so ruiniren Sie das Land vorwärts, dass Neipperg keine Subsistenz findet und ziehen Sich so weit zurücke, als es die Noth erfordert.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

613. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

[Berlin, 5 décembre 1741.]

J'ai reçu vos deux relations sous N^o 16 et 17 par le courrier du prince Léopold, et je suis très content du détail que vous me mandez de l'attaque de Prague, et de ce qui s'est passé après la prise de la ville. Je suis charmé d'entendre que le maréchal de Belle-Isle y est arrivé, et je ne doute nullement que les affaires ne prennent présentement tout un autre tour qu'elles n'ont eu jusqu'alors. Comme on vient de me mander que l'armée de l'ennemi s'est avancée vers la Moldau, dans le dessein de combattre, je suis très impatient d'apprendre ce qui en est, et s'il y aura encore cette année une affaire décisive, ou, en cas que non, comment les deux armées se posteront pour prendre leurs quartiers d'hiver. Vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport détaillé, le plus tôt que cela se pourra, et vous avertirez en même temps le prince Léopold de tout ce qu'il lui faut. Vous ne laisserez échapper aucune occasion pour renouveler à Son Altesse Électorale les assurances de mon amitié constante envers elle, et j'espère que ma dernière lettre, que j'ai écrite tant à elle qu'à vous et au sieur de Klinggräffen, et que le marquis de Beaujeu vous aura rendue, n'aura pas déplu à l'Électeur.

Quant au baron de Werthern, je ne saurais point lui être contraire d'accepter la place de lieutenant-colonel que l'Électeur vient de lui offrir, et j'y consens de bon cœur.

Federic.

Nach dem Concept, s. d. Das Datum aus Schmettau's Antwort.

614. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 7. December, eine Denkschrift vor, die er aufgesetzt „pour presser l'élection d'un empereur, et que M. de Valory m'a demandé en suite d'un entretien qu'il a eu hier au soir avec Votre Majesté sur ce sujet.“

C'est admirable, il faut faire partir cette expédition par un courrier, afin d'en accélérer l'effet.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts von Podewils.

615. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 8. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 5. d. ist Mir sogleich wohl überbracht worden, und nachdem ich den Inhalt dessen und der angeschlossenen Beilagen mit mehrem ersehen, so diene darauf in Antwort, dass, nachdem durch die Retraite der feindlichen Armee die Sachen glücklich dahin gekommen, dass vor dieses Jahr die Campagne sich endiget und die Operationes cessiren, so glaube Ich, wie es nicht nöthig gefunden worden sein wird, die Baireuthschen und Rothenburgschen Dragoner nebst den 10 Escadrons Husaren vormarschiren zu lassen. Was Ich demnächst dem Maréchal de Belle-Isle und der alliirten Armee zu Gefallen thun kann, ist dieses, dass Ew. Liebden mit denen Regimentern Infanterie voravancirten, und bis nach Chrudim, Brandeis, Austi,¹ Littitz, Wamberg, Oertitz, Landskrone, Grulich, Mittelwalde und Wilhelmsthal Sich verlegen, um dergestalt mit den oberschlesischen Quartieren die Communication zu haben und bis daran zu schliessen. Sollten auch Ew. Liebden convenabel und sicher finden, die im Mährischen belegene Städte Altstadt, Goldenstein, Römerstadt und Ullersdorf zu occupiren, wäre es um so besser, um die Communication mit dem Generalfeldmarschall Graf Schwerin desto füglicher zu haben. Den Feldmarschall Schwerin werde Ich sodann Ordre geben, um sowohl von Oppau² sich Meister zu machen, als auch die mährischen Posten von Bentschin,³ Engelsberg, Freudenthal und womöglich Friedland zu occupiren. Weil Ich auch alsdann und bei solcher Position der Quartiere Meine sämtlichen Husaren in Böhmen selbst zu Postirungen und Patrouillen nöthig haben dürfte, so hoffte, der Maréchal de Belle-Isle werde Mir sodann solche sämtlich lassen.

Was die sächsische Truppen anlanget, so müssten selbige alsdann die Oerter gegen die mährischen Grenzen zu, als Teutschbrod, Biela, Przibislaw, Gimrawow, Polna etc. occupiren, welches Mein Rath wäre.

¹ Wildenschwert. — ² Sic. — ³ Bennisch.

Woferne nun der Maréchal de Belle-Isle dieses goutirte, so könnte der Plan darnach gemachet werden, wie es die Convenienz der Truppen erfordert, und Ew. Liebden, wie gedacht, vormarschiren. Wollte man aber nicht, dass Meine Truppen avancireten, so können Dieselbe in ihren Quartieren ruhig bleiben, auf welchen Fall Ew. Liebden dann weiter nichts als das Regiment von Bronikowski zu geben und zu detachiren haben.

Alles dieses haben Ew. Liebden mit dem Maréchal de Belle-Isle zu überlegen, den Grand-Maitre d'Artillerie von Schmettau dabei zuziehen und das erforderliche auf ein oder andere Art zu reguliren.

Die Winterquartierliste, wovon Ew. Liebden in Dero Schreiben melden, habe nicht dabei gefunden. Wann die Infanterie, wie Ich vorgedacht, sollte vorrücken, so kann das Prinz-Bevernsche und das Prinz-Moritzsche Regiment wiederum in die Quartiere von Böhmen einrücken, wohin auch der Feldmarschall Schwerin das Carabiner-Regiment Cavallerie marschiren lassen kann.

Alles dieses versteht sich, dass Mir die französische Generalität Meine in Böhmen bereits genommene Winterquartiere nicht disputiret, sonst Ich nichts marschiren lasse, noch ein einiges Regiment gebe. Ich bin mit vieler Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Was Ich Ihnen hier schreibe, dar muss es darbei bleiben, und sollen Sie nicht davon abgehen, und ist das vornehmste, dass die Truppen zusammen bleiben, auf dass Ich ins Frühjahr im Corps agiren kann. Was Sie Mir wegen die Winterquartiergelder schreiben, ist gut, Ich hoffe aber, dass das dicke Ende noch erst nachkommen wird.

Und wenn wir auch Quartiere vorwärts nehmen, so kann Ich solche immer mit die niederschlesische Regimenten ersetzen. Uebrigens recommandire Ihnen vor allen Dingen die Conservation und Completirung der Truppen, gleichwie die Précautions, die bei der von Mir projectirten Postirung werden zu nehmen sind, damit die Truppen vor Affronts praeserviret bleiben.

Schreiben Sie Mir, wie es mit Glatz stehet, und was Ihre Meinung derentwegen sei, umb es einzunehmen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

616. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE
SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 8 décembre 1741.

Vos relations sous n^o 18 et 19, quoique la dernière sans date, me sont bien parvenues, par le courrier que le prince Léopold vient de m'envoyer. N'ayant jamais douté qu'après la prise de Prague l'ennemi

ne prit d'autre parti que de se retirer, et de donner par là main libre à l'armée alliée de marcher en avant et d'élargir ses quartiers d'hiver, j'ai donné mes instructions au prince Léopold, desquels je vous envoie les copies ci-jointes pour pouvoir en parler au maréchal de Belle-Isle, et pour tâcher de régler avec lui ce que vous trouverez convenable à ma satisfaction et au bien de mes troupes. J'espère que le maréchal de Belle-Isle s'en accommodera, et que surtout on ne disputera plus à mes troupes ce qu'elles ont pris de quartiers de ce côté de l'Elbe, chose dont je ne pourrais me départir, par plus d'une raison. Vous communiquerez ce tout avec le prince Léopold, qui en parlera lui-même au maréchal de Belle-Isle, et je suis avec bien de la considération etc.

Federic.

Le premier projet est que je ne sépare pas mes troupes; je ne saurais faire plus que ce que je propose actuellement, puisque je crois que l'armée autrichienne prendra ses quartiers en Moravie, et que mon armée par là serait seule exposée à la petite guerre.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

617. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A PRAGUE.

Berlin, 8 décembre 1741.

Mon cher maréchal. Je n'ai jamais douté que l'heureuse prise de Prague n'obligeât l'armée ennemie de se replier et de donner par là l'occasion à l'armée alliée de s'avancer et d'élargir par là ses quartiers d'hiver. Comme mon grand-maitre de l'artillerie, le maréchal de Schmettau, vient de me mander la retraite de l'ennemi, je lui ai expliqué mes idées sur la position des quartiers d'hiver à prendre, et il aura l'honneur de vous en entretenir et de concerter avec vous ce qu'il y aura à faire pour l'intérêt commun, et pour resserrer l'ennemi autant que les circonstances le voudront permettre.

Je vous prie d'être persuadé de ma parfaite estime et de la haute considération avec laquelle je suis à jamais, mon cher Maréchal, votre très affectionné et très fidèle ami

Federic.

Je désire impatiemment d'avoir le plaisir de vous embrasser; dès que nous saurons où les ennemis ont pris leurs quartiers d'hiver, il faudra projeter la campagne prochaine, et cela est d'autant plus nécessaire que le temps presse pour faire des magasins. Je vous prie de me mander en gros votre sentiment.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN
A PRAGUE.

Berlin, 9 décembre 1741.

J'ai reçu la vôtre du 2 du courant, et je suis très satisfait de son contenu. Quant à l'emprunt d'argent que le confident continue de presser, ¹ vous aurez déjà reçu, à l'heure qu'il est, mes ordres sur ce sujet. Et, comme, dans un cas d'emprunt d'argent, une hypothèque de Neumark ne serait point de ma convenance, vous aurez alors votre seul point de vue sur le cercle de Königgrätz, seul objet qui me pourrait disposer à des emprunts d'argent. J'attends le plus souvent possible de vos nouvelles, et de ce qui se passe par rapport à l'ennemi et à ses quartiers d'hiver, qu'il va prendre actuellement, et je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

619. AU ROI DE BOHÊME A PRAGUE.

Berlin, 9 décembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté me permettra de La féliciter de tout mon cœur de l'heureuse réussite de Ses desseins; je L'assure que je crois qu'il m'arrive à moi-même tout le bonheur qui L'accompagne, et que personne ne Lui sera plus fidèlement attaché que je le suis. J'ai donné tous les ordres convenables pour que le maréchal de Schwerin et le prince Léopold avancent, chacun de leur côté, et mon plus grand contentement sera, si je puis contribuer, en quoi que ce soit, à ce qui peut être de la gloire et de l'avantage de Votre Majesté. Je La prie d'être convaincue de la sincérité de mes sentiments, et comme l'on ne saurait être avec plus de considération, de tendresse et d'estime que je le suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

620. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON
SCHWERIN IN NEISSE.

Berlin, 9. December 1741.

Ihr werdet aus dem Postscripto Meines heutigen Schreibens² mit mehrerm ersehen haben, was Ich Euch wegen Troppau und denen mährischen Gebirgsörtern zu Eurer Verhaltung geschrieben, im Fall des Prinz Leopolds Liebden ein Mouvement vorwärts thun sollte. Nachdem Ich aber der Sachen weiter nachgedacht und gefunden habe, dass,

¹ Vergl. oben S. 378. — ² Liegt nicht vor. Vergl. Nr. 615.

wenn die Oesterreicher Troppau behalten und bei Nehmung ihrer Winterquartiere in Mähren die Garnison verstärken, alsdann die Garnison von Ratibor nicht nur von der zu Jägerndorf fast coupiret ist, sondern die Correspondance auch sehr schwer zwischen beiden Garnisons zu unterhalten, überhaupt aber die Oesterreicher die oberschlesische Quartiere aus Troppau den Winter über sehr incommodiren können; als habe Ich resolviret, dass Ihr sonder weitem Anstand, und ehe die Garnison von Troppau, welche jetzo nur aus Invaliden bestehen soll, verstärkt wird, die Stadt Troppau wegnehmen und occupiren lassen sollet, wohin Ihr alsdann das Sydowsche Regiment legen könnet.

Ihr sollet zugleich auch suchen, Euch von dem mährischen Gebirge durch Occupation der Oerter Freudenthal, Bennisch etc. Meister zu machen, und dadurch Eure dortigen Sachen so zu disponiren, dass Euch der Feind nicht insultiren kann.

Woferne die österreichische Armee schon in Mähren stehen und Olmütz stark besetzt haben sollte, so müsset Ihr Euch sehr in Acht nehmen und wohl auf Eurer Hut sein, um Euch nicht den Schwarm auf den Hals zu ziehen und insultiret zu werden. Ich bin etc.

Friderich.

Prenez un peu vos précautions, et réglez la *Postirung* de façon comme vous le trouverez convenable, et surtout pour la sûreté et subsistance des troupes, et prenez de bonnes précautions pour éviter tout affront.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

621. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A PRAGUE.

[Berlin, 9 décembre 1741.]

Mon cher Maréchal. M. de Valory m'ayant communiqué l'extrait d'une lettre qu'il a reçue de votre part, en date du 5 décembre, ç'a été avec bien du chagrin que j'ai vu l'état faible de votre santé, et je vous prie de croire que j'y compatis, et que mes vœux ne sont que pour le parfait rétablissement de votre santé. Quant aux mouvements que vous désiriez de faire par le maréchal de Schwerin, il faut, Monsieur, que je vous dise que je vous ai prévenu en cela, ayant ordonné déjà audit maréchal de Schwerin de s'emparer de la ville de Troppau et de tous les lieux qui gouvernent les montagnes de la Moravie qui confinent la Haute-Silésie, et de pousser même plus avant autant que les circonstances et la position de l'armée ennemie le pourraient permettre.

Outre cela, j'ai ordonné au prince Léopold de marcher avec toute son infanterie en avant, pour occuper autant de terrain que la sûreté

de mes troupes le demandera; et, s'il est nécessaire, le prince Léopold ne fera guère de difficulté de laisser aux troupes saxonnes la ville de Leitmeritz. Enfin, Monsieur, vous serez persuadé du zèle que j'ai pour la cause commune, mais surtout de l'affection que je vous porte, et de la haute estime avec laquelle je serai à jamais, mon cher Maréchal, votre très affectionné et très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

622. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 28. November: „Depuis une quinzaine de jours, on ne s'entretient ici à la cour et partout ailleurs que du prétendu traité conclu entre Votre Majesté et la reine de Hongrie.“

Cito. Er soll solche Zeitungen und Fabeln hautement dementiren und widersprechen, damit solche dorten bei dem Publico keine Progression machen, oder Ich werde ihn scharf davor ansehen, wenn er sich dabei passiv betraget. Die Declaration, so er dem König thun sollte, würde ihm hoffentlich die Augen geöffnet haben, dass alle Bruits faux wären.

Mündliche Resolution (praes. 10. Dec.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

623. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Räsfeld berichtet, Haag 5. Dezember: . . . „L'affaire de neutralité à conclure avec la France commence à tomber dans l'oubli, et les régents même qui s'étaient déclarés jusqu'ici pour elle, n'osent presque plus en parler, voyant bien que leurs peines seront inutiles; le marquis de Fénelon tient présentement la même conduite et en témoigne de l'indifférence, quoique au fond il soit très mortifié de n'y avoir pu réussir.“

„On a des avis certains ici que l'Angleterre continue à payer les 300,000 livres sterlings que le parlement a accordé au Roi pour l'assistance de la reine de Hongrie.“

Er soll bei allen Gelegenheiten in höflichen Terminis denen Holländern die Neutralité recommandiren und die sonst erfolgenden Suiten in modsten Terminis vorstellen.

Diese Passage soll an M. de Valory gewiesen werden.

Mündliche Resolution (praes. 10. Dec.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

624. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 11 décembre 1741.

Votre rapport sous n° 20 vient de m'être rendu par le courrier que le prince Léopold m'a envoyé, et vous faites très bien de me mander comme les choses sont actuellement dans vos cantons. Je suis de même très satisfait du soin que vous prenez pour le bien et la conservation de mes troupes. Quant à l'arrangement des quartiers d'hiver, le prince Léopold vous communiquera apparemment tout ce que je lui ai ordonné à ce sujet, et vous l'assisterez en tout pour arranger les quartiers de la manière que mes troupes ne soient trop exposées aux insultes de l'ennemi, et de la manière qu'elles ne soient trop fatiguées et qu'elles puissent prendre haleine. Touchant l'Électeur, je suis bien aise qu'il se fasse proclamer roi, et mes vœux sont qu'il le soit en effet. En attendant, vous l'en félicitez de ma part, et lui direz qu'aussitôt qu'il m'aura mandé son avènement à la couronne, je ne manquerai point de lui envoyer quelqu'un de ma part.

Je ne comprends point pourquoi les Bavaois ne poussent plus leurs quartiers vers la main droite en avant, et même jusque dans la Haute-Autriche, et il me semble qu'on ne devait point ménager autant les troupes saxonnes, en les mettant aux confins de la Saxe, mais qu'on devrait les pousser plus en avant. Selon mes idées, il fallait reserrer l'ennemi autant qu'il est possible, et le pousser par de grands corps de troupes, pour l'obliger de se retirer en Autriche. Au moins devrait-on, après avoir fait reposer trois semaines les troupes dans leurs quartiers, envoyer de gros détachements pour obliger par là l'ennemi de quitter ses postes et quartiers avancés, jusqu'à ce qu'on l'ait forcé de se retirer en Autriche. Vous ferez l'usage convenable de ces mes idées, pour les insinuer au maréchal de Belle-Isle et pour les lui faire goûter. Quant aux propositions que le colonel Bercsényi¹ vient de vous faire, je ne les crois pas telles que je les puisse accepter et que j'en puisse faire fond. Mes compliments au maréchal de Belle-Isle, et je suis avec considération etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

625. AU GRAND-ÉCUYER DE SCHWERIN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 11 décembre 1741.

J'ai été surpris d'apprendre par la vôtre du 5 de ce mois que vous avez pu balancer un moment de vous conformer aux souhaits des

¹ Graf Bercsényi, Ungar von Geburt und maréchal de camp im französischen Heere, wünschte den Oberbefehl über die preussischen Husaren in Oberschlesien zu erhalten.

ministres de France et de leurs alliés, qui ont jugé convenable de célébrer la prise de Prague par des illuminations. C'est pourquoi je vous ordonne d'imiter leur exemple, avec une politesse convenable et conformément à votre caractère, et d'excuser ce délai mal avisé, le mieux qu'il vous sera possible. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

626. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 11 décembre 1741.

Quoique, selon votre dernière relation, le Cardinal vous ait voulu persuader qu'il était encore incertain sur les raisons de l'envoi du comte de Poniatowski à la cour de France, et bien que le Cardinal fasse semblant de croire comme si cet envoi était un jeu du ministère de Dresde pour éloigner ledit comte de la personne du roi de Pologne, je ne m'y fie pas. Au contraire, je suis persuadé que tout ce qu'on en a voulu dire n'est que pour donner le change à nous autres. Ma volonté est donc que, sans faire voir quelque inquiétude, vous devez employer tout votre savoir-faire pour savoir le dessous des cartes, et pour approfondir la véritable raison du séjour de ce dit comte à la cour de France, et de ce qu'il y intrigue. Vous vous concerterez là-dessus avec le ministre de Bavière, sa cour étant intéressée, autant que moi, à veiller sur les intrigues de ce rusé négociateur. Je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

627. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 25. November: „Leurs Altesses (die Regentin und Herzog Anton Ulrich) sont extrêmement irritées contre le marquis de Botta, de manière que le Duc refusa hier d'admettre ce marquis à lui faire sa cour.“

Berlin, 11. December 1741.

Sehr gut, woferne es nur nicht ein verdecktes Gerichte ist; welches Mardefeld, ohne sich der geringsten Méfiance zu äussern, wohl approfondiren und alles und jedes wohl observiren muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

628. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Räsfeld berichtet, Haag 3. December: „Quoique le bruit d'une paix particulière entre Votre Majesté et la reine de Hongrie soit tombé, il y a cependant encore quelque personnes bien entendues

Berlin, 13. December 1741.

Es soll in die öffentliche Zeitung gesetzt werden, dass von Meinen in Böhmen stehenden Trup-

qui croient qu'il s'en est fait quelque convention d'armistice ou de neutralité. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le baron de Burmannia, ministre de la République à Vienne, en parlant sur cette matière dans sa dernière relation aux États-Généraux, s'exprime à peu près en ces termes“.

pen fünfundzwanzig Escadrons beordert worden, mit denen französischen, baierischen und sächsischen Truppen vorwärts gegen den Feind zu rücken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

629. AN DEN GENERALMAJOR GRAF VON TRUCHSESS IN JÄGERNDORF.

Berlin, 13. December 1741.

Ich kann Euch nicht verhalten, wie dass Ich aus Eurem Schreiben vom 1. d. mit vieler Bestürzung ersehe, was Ihr bei Gelegenheit der von Eurer Compagnie desertirten Unterofficiers melden wollen. Es muss Euch der Kopf umgegangen sein zu der Zeit, als Ihr resolviret, einen Meiner Officiers an den Feind nach Olmütz zu schicken und von solchem Deserteurs abzuholen. Wie Mir dann Euer ganzes Verfahren in dieser Sache ohnbegreiflich ist, und, wenn Ich es à la rigueur nehmen will, den Arrest auf der Wache meritiret.

Ich bewundere dabei, dass der Feind den Officier zurückgehen lassen und solchen nicht, wie er können, als einen Gefangenen behalten hat.¹ Gleichwie Mir aber dergleichen Vertraulichkeit mit dem Feinde und ohnüberlegte Exponirung Meiner Officiers sehr missfallen, so hoffe Ich, Ihr werdet Euch hinfüro nicht ferner dergestalt vergessen, damit Ich bleiben kann Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Je crois que vous n'avez que quinze ans, vu la conduite extraordinaire que vous tenez d'envoyer des officiers à Olmütz réclamer des déserteurs. Prenez garde à vous, ou bien, après tant de sujets de mécontentement que vous me donnez, la brouillerie s'en suivra.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

630. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.

Berlin, 14 décembre 1741.

Mon cher Maréchal. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai vu ce que vous me mandez dans votre lettre du 9 de ce mois. J'ai

¹ Truchsess berichtet, Generalmajor Terzy in Olmütz und Feldmarschall Seher in Brünn hätten ihm „in obligeanten Terminis geantwortet und alle Deserteurs zu arretiren versprochen, auch dem Officier zu verstehen gegeben, es würde Ew. Königl. Majestät ein leichtes sein, es dahin zu bringen, dass sie unsre Deserteurs arretiren und extradiren müssten.“

toujours cru qu'il n'y avait que votre présence qui fût capable de redresser toutes les fautes qu'on a commises avant votre arrivée, et je ne doute nullement d'un bon succès, pourvu que les vœux que je fais pour le rétablissement de votre santé sont exaucés. Comme j'espère que l'élection d'un empereur ne tardera guère, j'attends votre arrivée chez moi avec impatience, pour concerter alors tout ce qu'il y aura à faire.

Quant aux ordres que vous demandez pour le feld-maréchal Schwerin, je vous en ai déjà prévenu, Monsieur, et mes ordres sont tels qu'il doit entrer en Moravie avec ses troupes et pousser jusqu'à Olmütz, si les circonstances le veulent permettre. Ainsi, j'espère qu'avant que vous aurez reçu la présente, tout ce que vous demandez sera déjà exécuté. Au reste, Monsieur, soyez persuadé de la haute estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné et inviolable ami

Federic.

Schwerin a ordre d'entrer en Moravie, sans se commettre avec nombre supérieur d'ennemis, et je le juge à présent maître des bords de la Moravie.

Je vous avoue que, l'année prochaine, je m'accommoderai bien mieux des troupes françaises que des saxonnes.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

631. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON SCHWERIN IN NEISSE.

Berlin, 14. December 1741.

Mein lieber Generalfeldmarschall Graf v. Schwerin. Eure beiden Schreiben vom 8. und 9. d. habe wohl erhalten. Ihr werdet aus Meinen durch den Lieutenant Sydow empfangenen Briefen und aus demjenigen, so Ich Euch nachhero noch per Estafette geschrieben, ersehen haben, wie Ich Euch wegen Occupirung der mährischen Gebirge und dass Ihr in Mähren selbst, soweit es nur geschehen kann, poussiren sollet, mit meinen Ordres bereits praeveniret habe. Wie es Mir denn sehr lieb sein wird, wann Ihr, ohne Euch mit einem superieuren Feind zu committiren, bis Hof und Sternberg marschiren, ja selbst Euch von Olmütz empariren und alsdann mit denen oberschlesischen Regimentern Eure Quartiere von Hohenstädt an längst der Oderau ziehen könnet.

Die Sicherheit und die Conservation Meiner Truppen recommandire Ich Euch hierbei bestens und sollet Ihr wohl davor sorgen, dass nach den Euch eigentlich bekannten dortigen Umständen die Regimenter nicht leiden, wie Ihr dann gleichfalls Eure Mesures wider allen Affront nehmen müsset. Sobald Ihr auch in das Mährensche eingerückt seid, so sollet Ihr keine Zeit versäumen und darin, soweit Ihr nur immer

kommen könnet, Contributiones ausschreiben und zwar so hoch und so stark als es nur möglich ist, auch solche demnächst mit Ernst einfordern und Mir richtig berechnen lassen, worunter Ihr nicht säumen und die Contributiones alsofort reguliren sollet. Ich bin etc.

Nach dem Concept.

F.

632. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 15. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 11. d. habe sogleich erhalten und bin insoweit von allem darin gemeldeten sehr wohl zufrieden, nur muss Deroselben hierbei eröffnen, wie Meine Intention gar nicht ist, dass Meine Cavallerie so weit vorausgehe und sich aventure, sondern Ich habe durch dieses Mouvement der Welt nur zeigen wollen, dass die von denen Oesterreichern ausgestreute Bruits von einem Particulierfrieden ohne Grund sein, und Ich Mich von der Partie derer Allürten nicht detachiret habe. Ew. Liebden sollen dannhero die Disposition des Marsches Meiner Regimenten Cavallerie solchergestalt machen, damit solche nicht zu weit vorkommen noch exponiret seind, wie Ich in Meinem vorigen bereits mitgeschrieben habe, und verlasse Ich Mich darunter auf Ew. Liebden, wie hergegen es auch von Deroselben fordere, dass nichts geschehe, wodurch mehrgedachte Cavallerie exponirt sei. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

633. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 15 décembre 1741.

La vôtre du 13 de ce mois sous N^o 21 vient de m'être rendue dans ce moment, et je n'ai qu'à vous dire que mon intention est que ma cavalerie ne doit point se porter si avant qu'elle risque quelque chose. Car quoique j'aime à faire voir à tout le monde que je ne me suis point détaché de mes alliés, comme les Autrichiens ont voulu faire accroire au monde, néanmoins je ne veux point que ladite cavalerie doive être aventuree ni poussée trop en avant. J'ai fait connaître cela au prince Léopold d'Anhalt, et vous vous réglerez là-dessus dans les mesures à prendre. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

634. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 16 décembre 1741.

Le prince Léopold vient de me mander que le maréchal de Belle-Isle refusait jusqu'à présent de mettre les troupes saxonnes en avant, et qu'il était même intentionné de retirer la plupart des troupes françaises derrière la Moldau, pour n'être point exposées. Comme cela ne m'accommoderait nullement, et que je n'aime point à exposer seulement mes troupes, de la manière que les autres doivent être toutes derrière elles, vous prendrez occasion d'en parler au maréchal de Belle-Isle, et vous lui ferez entendre que, si l'on ne veut exposer que mes troupes seules, et que tout le reste ne veut pas être en avant, je serai aussi obligé de penser à la sûreté des miennes et de les retirer derrière l'Elbe, pour y occuper les quartiers qui leur sont dus. Vous vous concerterez sur cela avec le prince Léopold,¹ et j'attends en son temps votre rapport comment ledit Maréchal s'en sera expliqué. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

635. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 17. December 1741.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit des einliegenden Berichtes von Monsieur Andrié² mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe die allermehrsten Berichte desselben gar nicht interessant, noch ein mehreres darin fänden, als was aus denen dortigen publicquen Zeitungen genommen worden. Dahero gedachter Herr Andrié instruiert werden sollte, hinfüro interessantere Berichte zu senden, und auf alles und jedes, so dorten vorfällt, selbst Attention zu nehmen: was nämlich im Parlament passiret, wie viel Stimmen darin der König vor und wider sich habe, was der König darinnen durchzusetzen intendire und was er vor Mittel dazu brauche; was der König und die Hofpartei sonsten vor Absichten führe, und wie die andern Glieder des Parlaments und die Nation solches nähme; wie die Nation gegen den König gesinnet, und wie viel Partien vor oder gegen denselben wären, was bei Hofe und in der königlichen Familie vorginge, ingleichen allerhand Anecdotes wegen Madame Wallmoden, und dergleichen Sachen mehr, so Seiner Königlichen Majestät Attention verdienten und die Deroselben zur Nachricht dienen könnten, um Dero Mesures in Zeit darnach

¹ Ein Schreiben an den Prinzen Leopold in demselben Sinne, 17. Dec., bei Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 407. — ² D. d. London, 5. December.

nehmen zu können. Dergleichen interessante Sachen er alsdann berichten sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

636. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. December, über die in Holland verbreiteten Gerüchte von einem bevorstehenden preussischen Angriffe.¹ „On voit bien d'où le coup part, et que c'est un artifice assez grossier des Anglais pour alarmer les Hollandais et leur donner la peur toute entière des desseins qu'on attribue à Votre Majesté de concert avec la France, pour faire rejeter la neutralité et obtenir une augmentation considérable des forces de terre de l'État.“ Podewils schlägt vor, den holländischen Gesandten v. Ginkel vor den englischen Ränken zu warnen.

Il est bon qu'on parle à Ginkel sur le sujet des insinuations de la cour de Londres, mais il serait nécessaire que votre neveu² eût des instructions relatives au même sujet. Le principal argument doit être pris, ce me semble, de la conduite passée du roi d'Angleterre envers la République, et de la tromperie que lui fit Trevor lors de la bataille de Mollwitz, qu'il cacha à la République pour lui extorquer la ré-

solution qu'elle prit alors, conjointement avec l'Angleterre, de me présenter la lettre déhortatoire.³ Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on n'a point à craindre de la Hollande des coups de vicacité, et ces gens ne sont pas assez insensés pour donner légèrement à tête baissée dans les idées du roi d'Angleterre. Un argument très fort qu'on peut leur indiquer pour me laver envers eux, c'est que, bien loin de rassembler des troupes sur leurs frontières, j'en retire de là-bas, et que le régiment de Dohna a reçu ordre de marcher au premier jour pour se rendre ici. Voilà, je crois, des choses qui les persuaderont, et qui les doivent tranquilliser, en cas que l'Angleterre ne leur ait pas entièrement fasciné les yeux.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Fr.

637. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 18. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden ist nicht unbekannt, in was Umständen Ich mit des nunmehrigen Königs von Böhmen Majestät wegen des Glatzischen stehe. Da Ich nun besorge, dass bei der starken Contribution, welche man denen böhmischen Staaten ohnlängst angesagt, man auch solche auf das Glatzische werde mit extendiren wollen, so finde nöthig, Ew. Liebden dieserwegen Meine Willensmeinung dahin zu eröffnen, dass Dieselbe keinesweges zulassen

¹ Vergl. oben Nr. 611. — ² Vergl. ebendasselbst. — ³ Vergl. oben S. 255. 342.

sollen, dass das Glatzische mit unter solche Contribution gezogen werde. Und ob wohl gewisse Umstände annoch einiges Ménagement hierbei erfordern, so werden Ew. Liebden doch schon den höchstwahrscheinlichen Praetext finden, dass das ganze Glatzische wegen der darin zu nehmenden Quartiere auch bevorstehender Belagerung von allem Contributionsbeitrag zu dem böhmischen Quanto eximiret werden müsse. An den Feldmarschall v. Schmettau aber haben Ew. Liebden sogleich zu schreiben, dass erfordernden und nöthigen Falls er mit des Königs von Böhmen Majestät selbst sprechen und derothalben das diensame repräsentiren solle, damit Meiner Intention zu Folge das ganze Glatzische von allem böhmischen Contributionsbeitrag schlechterdings verschonet werden müsse. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

Friderich.

638. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A PRAGUE.

Berlin, 19 décembre 1741.

Mon cher Maréchal. Quoique votre lettre du 14 de ce mois m'ait donné beaucoup de satisfaction, en y voyant de quelle manière vous avez disposé les troupes saxonnes pour se mettre en avant, néanmoins l'état de souffrance dans lequel vous vous trouvez par rapport à votre santé, m'a véritablement affligé. Je souhaite de tout mon cœur que, selon les vœux que je ne cesse de faire pour vous, votre santé se rétablisse, de manière que je puisse me flatter de vous voir bientôt en parfaite santé, pour vous pouvoir assurer alors de vive voix des sentiments d'estime, et de la considération avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné et très fidèle ami

Nach dem Concept.

Federic.

639. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 20 décembre 1741.

Monsieur mon Cousin. L'attachement pour la France, le zèle pour votre gloire, et l'affection pour le bien de la cause commune, m'obligent aujourd'hui de vous écrire pour vous prier par les motifs les plus pressants de rendre M. de Belle-Isle à l'armée de Bohême, comme l'homme le plus capable du métier de la guerre, le plus conciliateur, et le sujet le plus susceptible de la confiance des princes d'Allemagne que vous ayez actuellement. Vous ne sauriez croire, n'étant pas sur les lieux, quel poids M. de Belle-Isle donne aux affaires du Roi votre maître en Allemagne, tant par rapport à vos alliés, qui ont mis toute leur confiance en lui, que relativement à votre armée, chez qui le poids de la réputation de ce grand homme décide en partie du succès de vos entreprises.

Je le prendrai, moi personnellement, comme une marque de l'amitié et des égards que le Roi votre maître a pour moi, s'il continue le maréchal de Belle-Isle dans le poste qu'il lui a donné, et je vous le demande à vous personnellement comme la plus grande marque d'amitié que vous puissiez me donner.

Tout dépend dans le monde du choix des hommes capables que l'on emploie, et M. de Belle-Isle peut être compté dans son métier au rang des plus grands hommes.

Je vous félicite, Monsieur, de tout mon cœur, du succès de vos armes dans la surprise de Prague, mais surtout du chef-d'œuvre de votre sagacité, opéré par le ministère de La Chétardie dans la dernière révolution de l'empire moscovite. Personne plus que moi ne saurait prendre une part plus sincère à ce qui arrive d'heureux à la France et de glorieux à votre ministère; cela ne peut qu'augmenter les sentiments d'estime et de considération particulière avec lesquels je suis inviolablement, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et fidèle ami et cousin

Federic.

Pour Dieu et pour votre gloire, délivrez-nous du maréchal de Broglie, et pour l'honneur des troupes françaises, rendez-nous le maréchal de Belle-Isle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

640. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE
SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 21 décembre 1741.

Votre relation du 17 sous N° 23 m'est bien parvenue par le courrier du Prince Léopold, et j'ai été très satisfait d'y voir que les troupes saxonnes viendront d'être postées de la manière que je l'ai proposé; et, pour plus grande sûreté de mes troupes qui s'avancent, j'espère qu'on prendra les mesures pour occuper en même temps par les Saxons Hohenmauth et Leutomischl, afin que l'ennemi ne s'y puisse nicher, le prince Léopold d'Anhalt me mandant qu'autrement les régiments avancés de mes troupes, comme Derschau, Jeetz et Prince-Maurice, n'auront guère de repos et courraient grand risque d'y être affrontés par l'ennemi. C'est ce qu'il faut pourtant absolument éviter. La nouvelle du changement du maréchal de Belle-Isle avec le maréchal de Broglie ne me plaît nullement, et j'ai trouvé très nécessaire d'en écrire une lettre au Cardinal, laquelle j'ai envoyée par un courrier exprès. Vous trouverez ci-jointe la copie de ma dite lettre, laquelle vous devez montrer sans la moindre perte de temps au maréchal de Belle-Isle; et certainement, si ledit changement n'est redressé, cela dérangerait infiniment nos affaires, qui à l'heure qu'il est sont dans un très bon pli.

Quant au capitaine des hussards ratiens¹ dont vous faites mention dans la vôtre, vous devez en parler au maréchal de Belle-Isle, que afin pour l'amour de moi il le laisse retourner du côté de Bude. Si ce capitaine² lève pour moi une escadron de hussards, il en sera le capitaine; s'il en peut lever un régiment, il sera colonel. Pour le prêtre grec ou pope,³ j'en souffrirai tant qu'il trouvera nécessaire. Ce que le nommé Gillinger⁴ vous a donné à entendre, me paraît tout-à-fait chimérique et hors de saison, et s'il revenait à la charge, vous lui direz que vous n'étiez pas instruit là-dessus, et que ce n'est point une affaire dont vous vous mêliez. Quant au capitaine Grape,⁵ je ne vois point par quelle raison je lui devrais conférer l'ordre, ne m'ayant jamais servi, et, s'il a bien fait, il me semble que c'est à son maître de l'en récompenser.

Touchant l'augmentation de troupes que le roi de Bohême a envie de faire, elle ne me saurait être indifférente, et je crois même qu'il a raison de la faire, ses troupes étant les plus faibles en nombre. Vous manierez cela d'une manière que nos levées n'en souffrent aucunement.

Au reste, vous vous concerterez en tout avec le prince Léopold, et contribuerez de votre possible afin que mes troupes en Bohême ne soient pas exposées et qu'elles puissent jouir d'un repos nécessaire après tant de fatigues qu'elles ont souffertes. Je suis

Federic.

Nach dem Concept.

641. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 décembre 1741.

Le même jour qu'arriva votre dépêche du 5 de ce mois, je reçus la nouvelle de la grande révolution qui vient de mettre la princesse Élisabeth sur le trône de la Russie.

Je plains véritablement le triste sort qui, selon toutes les apparences, se prépare pour le duc Antoine-Ulric et pour le prince Louis, son frère, les liens d'amitié et de sang qui m'unissent avec la maison ducale de Brunswick ne me permettant pas d'être indifférent à ce qui leur arrive. Mais, à cela près, je ne m'imagine pas que ce changement puisse être nuisible à mes intérêts: quels qu'en aient été les promoteurs, il n'est pas vraisemblable qu'ils pensent à engager dans une guerre contre moi

¹ Sic. — ² Geborner Schlesier, der, bei der Eroberung von Prag gefangen, in preussische Dienste zu treten wünscht. — ³ Welchen der König, wie Schmettau meint, den anzuwerbenden Raitzen gestatten müsste. — ⁴ Commissär des fränkischen Kreises, der die Hoffnung ausgedrückt hat, der König von Preussen werde die nach Berlin gehenden württembergischen Prinzen lutherisch erziehen lassen. — ⁵ Französischer Officier im Regiment Comte de Saxe, der sich bei der Einnahme von Prag ausgezeichnet hat und, weil er als Lutheraner den Ludwigsorden nicht bekommen kann, um den preussischen Orden pour le mérite bittet.

la nation, qui ne respire que le repos, et qui pourrait bien se mutiner de nouveau, si l'on résistait trop opiniâtement à son penchant pour la tranquillité. Qu'ils s'y tiennent, c'est tout que je leur demande. La seule chose qui pourrait faire de la peine à ceux qui comptent sur la Russie, est que, les gardes russiennes se mettant peu à peu sur le pied des cohortes prétoriennes de l'ancienne Rome, et prenant du goût à changer de maître, il n'y aura aucun fond à faire sur l'amitié de la Russie, et qu'il faut à tout moment s'attendre à de nouvelles révolutions.

Quoi qu'il en arrive, aussitôt que la nouvelle Impératrice sera bien affermie sur le trône, de quoi vous serez sans doute suffisamment instruit avant la réception de cette dépêche, vous employerez toute votre dextérité et tout votre savoir-faire pour vous insinuer dans l'amitié de ceux du parti dominant, et pour les attirer dans mes intérêts.

Je ne serais pourtant pas fâché que vous conserviez encore quelques liaisons avec le parti culbuté, afin d'avoir des ressources à tout événement. Mais il faut que vous les conduisiez avec beaucoup de prudence et de ménagement, afin que le parti dominant n'en soit pas choqué, en quoi je me repose entièrement sur votre sagesse et dextérité, étant très satisfait des preuves que vous m'en avez données jusqu'ici.

Vous n'oublierez pas au reste de me faire un récit détaillé de cette révolution: ce qui l'a principalement causé, quels sont les chefs de l'intrigue, de quelle manière et par qui elle a été conduite, qui des ministres, soit du pays ou étrangers, y sont entrés, en particulier si le marquis de La Chétardie y a eu quelque part, ou si tout a été opéré par des intrigues domestiques; quel rôle y ont joué les comtes de Münnich et d'Ostermann, et quel en sera le crédit et le sort, principalement celui du dernier, pour qui je crains que, malgré sa grande habileté, il n'ait bien de la peine de remonter sur sa bête ou même de se garantir d'une triste destinée, ayant mortellement offensé la Princesse par l'exil de ses favoris. A quoi vous ajouterez vos idées sur le sort qu'on destine à la princesse Anne, à ses enfants, et à son époux; si l'on les laissera partir pour l'Allemagne, ou si on leur fera faire le voyage de Sibérie; si la cour restera à Pétersbourg, du moins durant la guerre avec la Suède, ou si elle ira d'abord à Moscou, et quelles mesures on prendra par rapport à cette guerre. En un mot, j'attends de vous une relation bien exacte et réfléchie de tout ce qui peut avoir rapport à cette catastrophe et aux causes qui l'ont produite, et vous n'y omettez rien qui puisse servir à me mettre au fait des affaires de cette cour, et à me faire prendre de justes mesures à son égard.

P. S.

La révolution arrivée en Russie semble enlever à la cour de Vienne aussi bien qu'à celle d'Angleterre la dernière ressource dont elles s'étaient flattées, n'étant pas naturel de croire que la nouvelle Impératrice

songe à remplir les engagements de ses prédécesseurs, qu'elle ne peut regarder que comme des usurpateurs. Il faut espérer que cela les rendra plus dociles l'une et l'autre que par le passé, et les engagera à ne plus se refuser aux arrangements que la situation générale des affaires rend nécessaires. Mais comme il faut supposer aussi qu'elles ne s'y rendront qu'à la dernière extrémité, et qu'elles remueront ciel et terre pour se raccrocher avec la Russie, et pour la remettre dans leur parti, soit en gagnant ses ministres assez accessibles d'ailleurs à l'appât de l'argent, ou par des intrigues de courtesan, il faut que vous veilliez avec une attention extrême à ces sortes de menées et que vous fassiez tout au monde pour les contrecarrer et les faire échouer, à quoi je compte que la grande connaissance que vous avez des êtres de la cour de Russie, vous suggérera assez de moyens. Il faudra surtout observer un certain chirurgien, Lestocq, homme que l'on me dépeint comme très intrigant et chaudement attaché aux intérêts de la maison d'Hanovre, et que l'on prétend avoir été assez avant dans les bonnes grâces de la nouvelle Impératrice. C'est souvent par des gens de mince étoffe que se frappent de grands coups; ainsi, s'il est vrai que cet homme ait encore conservé quelque crédit auprès de la Princesse, et qu'il n'y ait point de moyen de l'attirer dans mon parti, vous aurez une attention particulière d'éclaircir ses démarches pour ne pas être pris au dépourvu.

Vous n'oublierez pas, au surplus, de me faire de poste à l'autre des rapports exacts de la situation où les affaires se trouvent là-bas, tant à l'égard de l'intérieur de la cour et de l'empire qu'à celui des liaisons qu'on songe à former au dehors.

Federic.

Nach dem Concept.

H. de Podewils. C. W. Borcke.

642. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 23 décembre 1741.

Mon cher Podewils. Vu la relation de Mardefeld, La Chétardie a eu la part entière à la révolution de Russie; on ne jure que par la France dans ce pays-là, on veut faire sa paix avec la Suède, et l'on veut même leur céder Wiborg. Tout ceci donnera grand jeu à la France, et je crains qu'elle ne parle d'un ton trop impérieux, après les avantages qu'elle s'est procurés; pour observer donc de plus près la conduite du Cardinal, et pour approfondir les intentions du comte Poniatowski, de même que le sujet de sa mission, je veux envoyer Suhm à Paris, sans caractère, et sans que Le Chambrier ni qui que ce soit ne soient avertis de sa présence à Paris; il aura 3,000 écus de gages par an, et on lui payera mille écus d'avance pour qu'il puisse partir. Dressez ses instructions vous-même, pour qu'âme qui vive ne soit informée de la chose, et que qui que ce soit ne s'en puisse douter. Le

rappel du maréchal de Belle-Isle me fait craindre que Broglie ne le remplace que pour mettre le Cardinal plus à son aise de manquer à ses engagements; peut-être aussi le destine-t-on à l'exécution de quelque plan sur Luxembourg ou Dieu sait quoi.

Tout ce que je vous écris ici ne sont que des conjectures, peut-être suis-je trop soupçonneux, mais le saurait-on assez être dans le monde, et y a-t-il des précautions que l'on doit négliger lorsqu'il s'agit des plus grands intérêts de l'Europe?¹ Mettez donc tous vos ressorts en œuvre pour m'éclairer dans mes soupçons, et pour me rassurer des sujets d'appréhension que me donnent le rappel du maréchal de Belle-Isle et la grande révolution de Russie.

Un article bien moins intéressant que celui-ci regarde une bagatelle, que l'on peut ajuster, je crois, avec deux coups de plume; il regarde le douaire de ma sœur de Brunswick; dans son contrat de mariage elle n'a que le douaire de princesse héréditaire, et elle souhaiterait d'avoir un bon gros revenu de duchesse, après la mort de son mari. Prenez occasion du contrat de mariage de mon frère, et tâchez d'ajuster cette affaire, sans que ma sœur y paraisse en rien.

Que j'aie demain au matin votre réponse.

Je suis avec bien de l'estime votre affectionné ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

643. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A PRAGUE.

Berlin, 23 décembre 1741.

Monsieur. J'ai vu, par la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire, les dispositions par lesquelles vous espérez de déloger M. de Neipperg de Budweis. Je ne doute point que le projet ne réussisse en perfection; mais je crois que cette opération-là et toutes ces affaires iraient à merveille, si vous restiez à la tête de l'armée française; car je ne saurais vous dissimuler que la différence que je fais entre vous et le maréchal de Broglie, est totale. Il est à présumer que votre présence peut apporter un poids très considérable dans l'affaire de l'élection, qui cependant paraît approcher de jour en jour du moment de sa maturité, pourvu néanmoins qu'on vous rende à votre poste vers l'entrée de la campagne, sans quoi l'on peut craindre avec raison que la Sazawa ne fasse le second tome de la Secchia.²

M. de Schwerin doit être à présent maître de Troppau, et, selon les ordres que je lui ai donnés, il doit avancer jusqu'à Sternberg et

¹ Die Sendung Suhms unterblieb. — ² Eine Anspielung auf den Ueberfall des französischen Lagers an der Secchia durch die Oesterreicher im September 1734. Vergl. *Ceuvres de Frédéric le Grand*, I, 167. XIV, 160 und Jobez, *La France sous Louis XV*, Bd. III, Paris 1866, S. 82.

même jusqu'à Olmütz, selon que l'opération lui paraîtra possible et que le temps voudra le favoriser. Mandez-moi donc, je vous prie, où vous croyez que l'on pourra ouvrir la campagne, l'année prochaine, car le temps presse pour que je fasse mes magasins. Je me chargerai volontiers de l'expédition de Moravie, et, si de ce côté-là j'avance, le printemps qui vient, sur le flanc de Neipperg, tandis que vos troupes lui viendront en front, il n'est pas douteux que nous les obligerons à la paix. Dans le cas de cette disposition, il me faut faire mes magasins à Sternberg, Troppau, et, si je puis, à Olmütz.

Je fais mille vœux pour votre convalescence, et vous souhaite de tout mon cœur pour la nouvelle année beaucoup de santé, car pour la gloire, vous en avez suffisamment, et le surcroît ne saurait guère l'augmenter. Je serai bien flatté du plaisir de vous voir à Berlin, mais je vous verrai encore plus volontiers devant Vienne; c'est où j'espère de vous embrasser, la campagne prochaine, vous priant de me croire avec toute l'estime et la considération possibles etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

644. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. December: Lord Hyndford bittet für den 24. um eine Audienz. „Autant que j'ai remarqué par ses discours, il est chargé de remettre un mémoire de la cour de Vienne à Votre Majesté, qui apparemment sera rempli de plaintes bien amères sur ce qui s'est passé à la fin de la campagne, par rapport aux négociations secrètes d'alors“. Hyndford behauptet: „qu'il y a des protocoles signés par des témoins en présence du Roi“.

„Votre Majesté permettra que je fasse une petite digression au sujet du roi d'Angleterre. La déclaration vive qu'on va faire à ce prince, conjointement avec Bussy, nous pourrait, selon toutes les apparences, brouiller vivement avec ce monarque. . . . La France sera charmée de nous brouiller sans retour avec le roi d'Angleterre, parce qu'elle croira avoir d'autant meilleur marché de nous. Mais c'est par la même raison qu'il faudra y aller un peu plus bride en main, et en rejeter la haine, s'il est possible à la France. . . . Il serait bon si Votre Majesté faisait écrire une lettre de Son cabinet au sieur Andrié etc.“

Potsdam, 24. December 1741.

Nichts, als was Mylord Hyndford unterschrieben.

Mylord Hyndford kann bei Mir kommen, wenn er will; inzwischen kann ihm versichert werden, dass Ich gegen seinen Herrn nichts unternehmen würde. Von ihm wäre persuadiret, er würde das Secret religieusement observiren; hätte man österreichischer Seits solches gethan, und Mich nicht in die épineuseste Umstände von der Welt gesetzt, so würde Meiner Seits nichts gefehlet haben. Wollen die Oesterreicher Brüt davon machen, ist es um so schlimmer vor sie, und Ich werde sie hautement dementiren. Es muss Chambrier allenfalls instruiret werden, um praepariret zu sein, falls die Oesterreicher ihre Dessenins dorten ausführen wollten. Besser wäre es

aber, wenn Hyndford sie zu vernünftigen Gedanken disponiren könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

645. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 25 décembre 1741.

Mes ordres touchant la déclaration que vous devez faire au Roi conjointement avec l'envoyé de la France, M. de Bussy, vous seront apparemment parvenues.

Comme les expressions de ces ordres sont un peu vives, mon intention est que malgré ces ordres vous devez tâcher comme de vous même de modérer autant qu'il est possible les expressions y contenues, de la manière que le roi d'Angleterre n'en soit pas trop aigri, et que la nation britannique ne s'en puisse révolter contre moi à cause de cela. C'est sur votre dextérité et votre savoir-faire que je me repose dans cette affaire.¹ Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

646. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 25 décembre 1741.

J'ai été surpris de voir par le post-scriptum de votre relation du 15 du courant que le Cardinal vous ait fait entrevoir quelque inquiétude par rapport à l'augmentation qu'on prétend que je fasse de mes troupes.

Si le marquis de Valory en a marqué le nombre à 150,000 hommes, j'avoue qu'il n'a pas accusé juste, et je connais trop mes forces pour que je doive aspirer à une chose qui les surpasserait.

Tout ce que j'ai fait à l'heure qu'il est, n'a été que de lever, outre un couple de régiments, quelques bataillons de garnison pour les placer dans des lieux où je pourrais être obligé d'en retirer les troupes; ces bataillons n'étant guère autre chose que ce qu'on appelle la milice en France.

Si j'avais jamais pu deviner la révolution extraordinaire qui vient de se passer en Russie, j'avoue que je n'aurais pas pensé même à lever ces bataillons de garnison, qui, quoiqu'ils soient peu de chose, me sont pourtant infiniment coûteux. Mais, comme des lettres de Londres m'apprenaient que la ci-devante Régente de Russie avait fait déclarer

¹ Die Erklärung wurde noch vor dem Eintreffen dieses Immediatbefehls am 27. Dec. von Andrié und Bussy in einer gegen den Entwurf des Königs oben Nr. 608 abgeschwächten Form abgegeben.

par son envoyé à la cour de Londres qu'on était résolu d'accomplir ses engagements avec la cour de Vienne, et qu'on pensait de lui prêter l'assistance en troupes, j'avais pris alors la résolution d'envoyer un corps de troupes de 15,000 hommes en Prusse, pour n'y point craindre des insultes. Et comme je ne pouvais pas fournir tant de troupes sans en dépouiller les garnisons, j'ai été obligé de penser à d'autres ressources, entre lesquelles celle de la France par rapport aux milices m'a paru la meilleure. Le Cardinal n'a donc aucun lieu de s'ombrager de ce qu'on veut faire passer pour une augmentation de mes troupes, et vous tâchez sans affectation de lui ôter tout ombrage, et de lui emmieller cela d'une manière convenable.

Au reste, des lettres que j'ai reçues des différents lieux ne me parlent que d'une augmentation très considérable des troupes qu'on va faire actuellement en France, tant de cavalerie que d'infanterie. Vous devez donc me marquer, au plus tôt possible, ce qui en est, et vous tâchez d'approfondir les véritables raisons de cette augmentation si considérable, dans un temps où, selon toutes les apparences, la France n'a rien à craindre de tous ses envieux et jaloux.

Vous aurez toute l'attention possible pour voir le dessous des cartes, et vous m'en informerez au plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

647. AU ROI DE BOHÈME A PRAGUE.

Berlin, 25 décembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 15 de ce mois avec bien du plaisir, rien ne pouvant m'être plus flatteur que de voir la satisfaction qu'Elle me témoigne dans la conduite que j'ai cru devoir tenir envers Elle, tant par rapport au militaire qu'au politique. J'espère de La voir au mois de janvier sur le trône impérial, comme Elle l'est actuellement sur celui de Bohême, sur lequel j'espère que l'entrée de M. de Schwerin en Moravie ne laissera pas de L'affermir. Je souhaite mille bonheurs à Votre Majesté au renouvellement de l'année; je ne puis Lui souhaiter ni gloire ni honneur qu'Elle n'ait déjà, mais je fais des vœux pour la conservation de Ses jours et de Sa santé, pour jouir dans la suite paisiblement du fruit de Ses conquêtes à l'ombre de Ses lauriers, La priant d'être persuadée que personne ne peut lui être plus attachée, La considérer ni L'aimer plus tendrement, que, Monsieur mon Frère et Cousin, votre fidèle allié et bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

648. AU ROI DE BOHÈME.¹

Berlin, 28 décembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, et j'ai d'abord donné des ordres en conséquence à mes officiers, pour éviter tous les désordres imaginables, mais je dois prier Votre Majesté d'un autre côté de ne point ajouter trop légèrement foi au rapport de personnes qui ne sont peut-être pas toujours bien intentionnées, et qui seraient bien aise d'agrir et ensuite de brouiller les alliés; de mon côté, ils n'y réussiraient jamais, et c'est peine perdue que de travailler à me détacher de Ses intérêts.

La vérité est que mes troupes ont opéré onze mois de suite, qu'elles ont été harcelées continuellement par les hussards, que beaucoup d'officiers ont perdu leurs bagages, et qu'il est juste qu'ils se refassent et tâchent de compléter leurs compagnies, pour être en état de concourir au service de Votre Majesté, le printemps qui vient. Il n'y a que les abus de condamnables, lesquels je tâcherai de réprimer autant qu'il me sera possible. Je La prie de me croire avec tous les sentiments de la plus parfaite estime et considération, Monsieur mon Frère et Cousin, votre très fidèle allié et bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

649. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 28. December, das Concept eines Rescripts auf zwei Berichte Chambriers aus Paris welche die Bemühungen Sachsens in Paris, betreffen, böhmische Gebiete zu erhalten, und dem Minister zu schwerwiegend scheinen „pour que j'y fasse une réponse sans le consentement et l'approbation de Votre Majesté.“

Cela est fort bien. Mais, à parler franchement, sachez que l'on compte sans son hôte, si l'on s'imagine que je souffrirai jamais d'autre voisin en Bohême que le Bavaois, et ils ne peuvent tenter pareille chose sans mon aveu.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

650. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 31 décembre 1741.

Je viens de recevoir votre relation du 27 du courant, et j'ai été bien aise d'apprendre que M. le maréchal de Belle-Isle a paru content

¹ Karl Albert verliess am 28. Dec. Prag, um sich über Dresden nach München zu begeben.

des opérations du maréchal de Schwerin, dont j'attends moi-même des nouvelles s'il a pu s'emparer de la ville d'Olmütz, article dont je connais très bien l'importance. J'attends vos rapports sur le succès de l'entreprise vers Teutschbrod, et vous ne manquerez pas de m'en donner des nouvelles le plus tôt possible. Quant aux désordres que mes troupes doivent faire en Bohême, vous pouvez être persuadé que je n'en ai eu le moindre avis que par une lettre du roi de Bohême, à laquelle j'ai répondu dans la ci-jointe, dont vous aurez soin pour la faire tenir à Sa Majesté, le plus tôt que cela pourra être.

Quoique mes troupes aient perdu du monde, et qu'il faille absolument qu'elles tâchent à faire des recrues pour se rendre complètes, néanmoins les désordres dont vous faites mention ne sont nullement de mon goût, ce que j'ai fait entendre d'une manière très intelligible au prince Léopold, auquel j'ai donné ordre que, si contre mon attente quelques-uns de mes officiers avaient pareillement procédé, il devait le redresser incontinent, et observer le bon ordre autant qu'il sera possible.

Sur la proposition que Sa Majesté le roi de Bohême vous a voulu faire touchant le *Leibregiment* de Würtemberg, il faut que je vous dise que je ne la trouve aucunement de mon goût, et que vous devez trouver des moyens pour la mettre hors de l'esprit de Sa Majesté. Il m'importe extrêmement de garder le pays de Würtemberg pour mes levées, et par cette et d'autres considérations vous tâcherez d'insinuer au roi de Bohême qu'il lui coûterait extrêmement, s'il voulait prendre dans son service un des régiments de Würtemberg; que ces régiments étaient ordinairement très faibles, et que, s'il voulait prendre le *Leibregiment*, il n'aurait que quelques compagnies, lesquelles s'il les voulait faire recruter dans le pays, cela lui coûterait jusqu'à 180,000 écus; que j'en ai fait l'épreuve moi-même, et que le régiment de dragons de quatre escadrons que j'ai pris, me coûterait plus de 120,000 écus. Enfin, vous tâcherez de votre mieux, et employerez tout votre savoir faire pour en détourner le Roi. Je suis etc.

Federic.

Vous pouvez accompagner l'Électeur pour quelques jours, s'il le souhaite si instamment.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 456 ff.

A.

Alewyn, Pensionär von Dordrecht: Seite 20.
 *Algarotti, Graf, Franz, von dem Könige nach Turin gesandt: 146. 149. 198. 206.
 Alten, von, Minister des Landgrafen von Hessen-Cassel: 366.
 Amalie, römische Kaiserin: 2. 339. 398.
 Amelot de Chaillou, Johann Jacob, franz. Staatssecretär der auswärtigen Angelegenheiten: 143. 237. 238.
 Ammon, Christoph Heinrich von, preuss. Legationsrath, Resident in Dresden: 40. 142. 168. 175. 185. 231. 236. 239. 283. 287. 306. 322. 327—329. 332.
 Andrié, Johann Heinrich, preuss. Capitän und Rath des berliner französischen Obergerichts, accreditirter Minister in London: 180. 182. 340. 368. 412. 413. 418. 428. 434. 442. 443.
 Anhalt-Dessau: siehe Dietrich, Leopold, Leopold Maximilian, Moritz.
 Anna, Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Regentin von Russland: 106. 114. 120. 121. 127. 128. 151. 152. 175. 177. 279. 430. 439. 443.
 Anna, Kaiserin von Russland: 29—31. 41. 42. 46. 47. 62. 65. 66. 72. 73. 84. 85. 91. 96.
 Ansbach: siehe Karl Wilhelm Friedrich.
 Anton Ulrich, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 114. 120. 121. 127. 128. 177. 193. 208. 210. 223. 326. 403. 430. 438.

Arnim, Georg Detlof von, preuss. Etatsminister: 357.
 *August III., König von Polen, Churfürst von Sachsen: 14. 51. 82. 83. 85. 87. 106. 110. 115. 116. 125. 136. 142. 143. 148. 149. 153. 155. 160. 169. 175. 195. 196. 220. 222. 229—231. 234. 290. 310. 318. 322—325. 335. 337. 338. 346. 348. 352. 363. 391. 418. 430.
 August Wilhelm, Prinz von Preussen: 110. 441.
 *Aussem, Arnold Heinrich von, preuss. Geh. Rath: 456.

B.

Baiern: siehe Karl Albert; Maria Amalia.
 Baireuth: siehe Friedrich.
 Bandemer, Friedrich Asmus von, preuss. Oberst: 253. 415.
 Bartenstein, Freiherr, Johann Christoph, kaiserl., später k. ungarischer Hofrath: 12. 18. 36. 54. 105. 133. 313.
 Batthyany, Graf, Karl, kaiserl. General, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 37.
 Baudissin, Graf, Wolf Heinrich, chursächs. General: 284.
 Baumbach, von, österr. Hauptmann: 155.
 Beaufort, Alexander von, preuss. Oberst: 67. 347.
 Beaujeu, Graf, Adjutant des Churfürsten von Baiern: 414. 422.

- Beauveau, Marquis, Ludwig Karl Anton, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 71. 114 — als franz. Maréchal de Camp im bair. Lager: 329. 386.
- Becquer, Johann Albrecht von, Edelmann aus der Grafschaft Hoya: 52.
- * Belle-Isle, Fouquet, Graf, Ludwig Karl August, Marschall von Frankreich und franz. Wahlbotschafter: 227. 229. 232. 233. 237. 238. 248. 250. 251. 258. 263. 265. 273. 275. 276. 281. 288. 289. 304—306. 310. 314. 315. 325. 331. 337. 345—349. 351—354. 376. 377. 382. 385. 386. 389—391. 395. 397. 399. 403. 405. 410. 414—417. 422—425. 429. 434—438. 441. 445.
- Benigna Gottliebe, Herzogin von Kurland: 106.
- Bercsényi, Graf, Ladislaus, franz. Maréchal de Camp: 429.
- Bestushew-Rumin, Graf, Michael, russ. Diplomat: 401.
- Biron, siehe Ernst Johann.
- Bismarck, Ludolf August von, russ. General: 113.
- Bissing, Ludwig Wilhelm von, preuss. Generalmajor: 415.
- Boden, August Friedrich von, preuss. Etatsminister: 280.
- * Borcke, Adrian Bernhard (seit 28. Juli 1740 Graf), preuss. Generalfeldmarschall, Etats- und Cabinetsminister: 1—3. 5—7. 10—13.
- * Borcke, Caspar Wilhelm von, preuss. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath, bevollmächtigter Minister in Wien: 3. 45. 69. 83. 86. 90. 98. 99. 100. 112. 115. 124. 113. 132—134. 157—159. 165. 169. 173. 174 — Etats- und Cabinetsminister: 194. 196. 206. 207. 236. 440.
- * Borcke, Georg Heinrich von, preuss. Generalmajor: 56. 59. 60.
- * Borckenfeld, Soust de, Simon, preuss. Geh. Rath und Vicekanzler der Regierung in Geldern, Resident in Brüssel: 34. 46.
- * Botta d'Adorno, Marchese, Anton Otto, österr. General, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 112. 123. 151. 152. 158. 161 — in Petersburg: 172. 430.
- * Brackel, Freiherr, Casimir Christoph, russ. Wirkl. Geh. Rath, ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 37. 46. 85. 101. 114. 115. 152. 174. 335. 401.

- Braidlohn, Franz Anton von, bair. Vicekanzler: 126.
- Brandenburg: siehe Friedrich, Friedrich Wilhelm, Johanna Charlotte, Karl Wilhelm Friedrich.
- Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Anna, Anton Ulrich, Ferdinand, Ludwig, Philippine Charlotte.
- Bredow, Freiherr, Ernst Wilhelm, Reichshofrath: 73.
- Brogie, Graf, Ludwig Maria, Marschall von Frankreich: 437. 441.
- * Broich, Balthasar Konrad von und zum, preuss. Etatsminister, Bevollmächtigter zur Kaiserwahl: 275. 288—290. 294—296. 305. 306. 310. 311. 314. 344. 346. 354. 358. 384. 399.
- Bronikowski, Johann von, preuss. Oberst: 253. 410. 415.
- Browne de Camus, Graf, Ulysses Maximilian, österr. Feldmarschalllieutenant: 186. 187. 293.
- Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. erster Cabinetsminister: 14. 116. 136. 137. 141—143. 148. 149. 153. 160. 168. 169. 196. 230. 231. 239. 284. 287. 384.
- Buddenbrock, Wilhelm Dietrich von, preuss. Generalleutenant: 253.
- Bülow, Friedrich Gotthard von, chursächs. Conferenzminister, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 115. 116. 136. 147—149. 151. 152. 215. 224. 318—320. 322—325. 327. 341. 342. 345. 348. 374.
- Burmannia, Freiherr, Bartholomäus, holländ. Gesandter in Wien: 431.
- Bussy, de, franz. Gesandter in London: 412. 413. 418. 442. 443.

C.

- * Camas de Tilio, Paul Heinrich, preuss. Oberst, ausserordentlicher Gesandter in Paris: 8. 11. 23. 42. 46. 59. 71. 97. 101. 110. 145. 171.
- Carl, siehe Karl.
- * Chambrier, Le, Baron, Johann, Rath der preuss. Regierung in Neuschâtel, ausserordentlicher Gesandter in Paris: 19. 56. 99. 145. 159. 162. 170. 171. 176. 180. 181. 193. 199. 201. 203. 289. 304. 339. 440. 442. 445.
- Chétardie, Trotti Marquis de la, Joachim Jacob, franz. Botschafter in Petersburg: 17. 39. 437. 439. 440.

- Christian VI., König von Dänemark: 192. 205. 237. 253. 390. 393.
- Christian, Pfalzgraf von Zweibrücken: 23. 25.
- Clemens August, Churfürst von Köln, Bischof von Hildesheim, Münster, Osnabrück und Paderborn, Herzog in Baiern: 22. 25. 52. 53. 67. 68. 77—79. 82. 112. 125. 140. 198. 220. 379. 380.

D.

- Dänemark: siehe Christian VI.
- Danckelmann, Freiherr, Johann Christoph Daniel, preuss. Geh. Rath, bevollmächtigter Minister in Mainz: 207.
- Demeradt, Franz Joseph von, kaiserl., später österr. Resident in Berlin: 69. 85. 182.
- Derschau, Christian Reinhold, preuss. Generalmajor: 437.
- Desalleurs, Graf, Roland, franz. Gesandter in Dresden: 293. 306.
- Destinon, Johann, preuss. Geh. Rath und Resident in Hamburg: 283.
- Diersfordt, siehe Wylich.
- Dietrich, Prinz von Anhalt-Dessau, preuss. Generalmajor: 63. 293. 294.
- Dohna, Burggraf zu, Friedrich Ludwig, preuss. Generalmajor: 435.
- Dohna, Burggraf zu, Wilhelm Alexander, preuss. Oberst: 303.
- Doria, Georgius, Erzbischof von Athen, päpstlicher Nuntius: 339.
- * Dossow, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalmajor, später Generalleutenant: 16. 67. 115. 190. 245. 290. 295. 347.

E.

- Eichel, August Wilhelm, preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 249. 251. 253. 255. 257. 260. 262. 315. 319. 320. 324. 325. 327. 331. 333. 336. 341. 342. 345. 351. 352. 358. 366. 375. 381. 382. 393. 434. 435.
- Elisabeth, römische Kaiserin: 2. 333.
- Elisabeth, russische Prinzessin: 114. — Kaiserin: 438—440.
- Elisabeth Christine, Königin von Preussen: 210.
- England: siehe Georg I., Georg II., Karl II., Maria.
- Ernst Johann, Herzog von Kurland (Biron): 6. 13. 22. 29. 30. 41. 42. 46. 65. 72. 73. 91. 96. 97. 101. 106. 113. 114. 120. 121. 279.

Corresp. Friedr. II. I.

- Erthal, Freiherr, Philipp Christoph, churmainzischer Minister: 207.

F.

- Fagel, Franz, Greffier der Generalstaaten: 102. 128.
- Fénelon, Marquis de Salignac, Gabriel Jacob, franz. Botschafter in Haag: 102. 128. 146. 411. 428.
- Ferdinand I., römischer Kaiser: 95.
- Ferdinand, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 194. 333.
- Finch, Eduard, engl. Gesandter in Russland: 12. 232. 240. 241. 342. 413.
- Finck, Jonathan Friedrich von, preuss. Oberstlieutenant: 190.
- * Finckenstein, Graf Finck von, Friedrich Wilhelm, preuss. Oberst, bevollmächtigter Minister in Dresden: 154. 161. 175. 180. 185. 196. 201.
- * Finckenstein, Graf Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Geh. Legationsrath, bevollmächtigter Minister in Kopenhagen: 192. 201. 393.
- * Fleury, Andreas Hercules von, Cardinal, erster Minister von Frankreich: 3. 18. 19. 24—27. 29. 33. 43. 44. 51. 56. 60. 68. 69. 71. 79. 98. 101. 108. 111. 118. 143—145. 154. 162. 170. 171. 191. 193. 198. 203. 238. 245. 263. 275. 277. 280. 304. 315. 316. 318. 321. 322. 339. 348. 362. 364. 380. 393. 430. 437. 440. 441. 443. 444.
- Frankreich: siehe Franz, Ludwig, Maria, Franz I., König von Frankreich: 79.
- Franz Georg, Churfürst von Trier, (Graf von Schönborn): 126. 132. 346. 413.
- * Franz Stephan, Grossherzog von Toscana, Herzog von Lothringen: 3. 13. 14. 74—76. 78. 80. 81. 85—87. 92. 99. 103—106. 108. 111. 112. 117. 118. 121. 125. 126. 129. 130. 131. 138. 140. 147. 152. 157. 158. 162. 166. 167. 177. 181. 183. 185. 195. 198. 200. 202. 215. 220. 223. 225. 240. 252. 287. 339. 392. 412.
- Fredersdorf, Michael Gabriel, Geh. Kämmerer des Königs: 228.
- Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Baireuth: 269.
- Friedrich, Prinz von Hessen-Cassel: 28.
- Friedrich I., König von Preussen: 159.

Friedrich, König von Schweden, Landgraf von Hessen-Cassel: 42. 228. 305.
 Friedrich Christian, Churprinz von Sachsen: 86.
 Friedrich Wilhelm, Churfürst von Brandenburg: 42. 99. 100. 159. 163. 180.
 Friedrich Wilhelm I., König von Preussen: 2. 3. 5. 8. 11. 18. 23. 25. 29. 30. 33. 36. 48. 57. 84. 135. 140. 141. 157. 159. 165. 166. 189.
 Fritsch, Thomas von, chursächs. Geh. Kriegsrath: 142.

G.

Gassion, Marquis, Peter Armand, franz. Generalleutnant: 403. 408.
 Georg I., König von Grossbritannien, Churfürst von Braunschweig: 37. 38. 50. 53. 411.
 *Georg II., König von Grossbritannien, Churfürst von Braunschweig: 8. 15. 16. 24. 27. 29. 32. 38. 45. 52. 61. 72. 100. 107. 109. 118. 119. 125. 138. 140. 150. 181. 189. 197. 214. 219—226. 230—232. 234—236. 239—241. 246. 247. 254. 255. 257. 260. 272. 278. 281. 297—300. 301. 304. 311. 316—319. 321. 331. 332. 335. 344—348. 357. 358. 363. 368—371. 374. 375. 379—381. 383. 392. 411—413. 418. 419. 428. 434. 435. 442. 443.
 *Georg Ludwig (von Berghes), Bischof von Lüttich: 7. 34. 39. 40. 44. 46. 48. 50. 53—58. 60. 63. 69. 70. 72.
 Gillinger, Commissar des fränkischen Kreises: 438.
 tot Ginkel, Freiherr van Reede, Reinhold, niederländischer General, ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 167. 251. 255. 258. 260. 435.
 Giovanni, churkölnischer Geh. Rath: 22.
 Gollowkin, Graf, Alexander, russ. Gesandter im Haag: 203. 213.
 Goltz, Freiherr, Georg Konrad, preuss. Oberstleutnant, später Oberst, Adjutant des Königs: 199. 336. 341. 342. 355. 356. 370. 371. 382. 383.
 *Götter, Graf, Friedrich Wilhelm, preuss. Oberhofmarschall und Etatsminister: 135. 158. 159. 165. 168. 169. 173. 174. 227. 235. 240. 241.
 Gozkowski, Johann Ernst, Kaufmann in Berlin: 70.

*Graeve, Edler, Johann Friedrich, preuss. Agent beim Reichshofrath: 457.
 Grape, franz. Offizier: 438.
 Grimberghen, Fürst, d'Albert de Luynes, Ludwig Joseph, bair. Gesandter in Paris: 161. 162. 430.
 *Groschlag von Diepurg, Freiherr, Johann Karl, churmainz. Hofgerichtsrathspräsident, Gesandter in Berlin: 86. 96. 118.
 Grumbckow, Philipp Otto von, preuss. Etatsminister: 253.
 Guarini, Jesuitenpater, Beichtvater des Königs von Polen: 38. 86. 87. 142. 185. 322. 384.
 Gustav II. Adolf, König von Schweden: 4. 43.
 Guy Dickens, Melchior, engl. Capitän, Geschäftsträger in Berlin: 50. 125. 167.

H.

Haacke, Graf, Hans Christoph Friedrich, preuss. Oberst und Adjutant des Königs: 212.
 Haacke, von, Deserteur: 14.
 Halberg, Freiherr, Jacob, churpälzischer Hofkanzler: 23.
 Hardenberg, Karl Friedrich von, hannöv. Geh. Rath: 332.
 Harrington, Lord, Wilhelm Stanhope, engl. Staatssecretär für die nord. Angelegenheiten: 27. 31. 61. 107. 118. 119. 254. 260. 278. 336. 383.
 Haus, Friedrich Ludwig von, hannöv. Wirklicher Geh. Rath: 366.
 *Hecht, Johann Georg, preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger in Mannheim: 23.
 Heim, Anton van der, Pensionär von Holland und Westfriesland: 95. 101. 117. 128.
 Heinrich, Prinz von Preussen: 284.
 Herford: siehe Johanna Charlotte.
 Hessen-Cassel: siehe Friedrich, Maria, Wilhelm.
 Hessen-Homburg: siehe Johann Karl.
 Hoesch, churkölnischer Cabinetssecretär: 22.
 Hoffen, preuss. Lieutenant: 406.
 *Hoffmann, Karl Gottfried, preuss. Justizrath und Resident in Warschau: 51. 86. 197. 199.
 Hohenholtz, Edler von, Nicolaus Sebastian, österr. Resident in Petersburg: 180.

*Homfeld, Sebastian Anton, preuss. und ostfriesischer Rath: 457.
 *Horion de Colonster, Baron, Maximilian Heinrich, Grossvogt von Lüttich, bevollmächtigter Minister des Bischofs in Berlin: 59.
 Hugo, Ludolf Dietrich von, hannöv. Kanzleidirector u. Wahlgesandter: 346.
 *Hyndford, Earl, Lord Carmichael, Johann, engl. bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 219. 220. 222. 227. 231. 233—236. 239—241. 243—246. 249—252. 255. 258—260. 269. 275. 278. 282. 283. 294. 298. 299. 303. 304. 311. 318. 319. 333. 334. 336. 341. 342. 344. 345. 359. 363. 371. 372. 382. 392. 412. 442. 443.

I. (J.)

Ilgen, Heinrich Rüdiger von, preuss. Etatsminister: 89.
 Ilten, Thomas Eberhard von, hannöv. Generalmajor: 272. 274.
 Jeetz, Joachim Christoph von, preuss. Generalmajor: 212. 437.
 Johann (Iwan), Kaiser von Russland: 120. 151. 177. 201. 225. 335. 401.
 Johann Karl, Prinz von Hessen-Homburg, russ. General: 114.
 Johanna Charlotte, Markgräfin von Brandenburg-Schwedt, Aebtissin von Herford: 17.
 Jordan, Christian, preuss. Hofpostmeister: 341.
 Joseph I., römischer Kaiser: 125.
 Joseph, Erzherzog von Oesterreich: 215.

K.

*Kalkreuth, Ernst Georg von, preuss. Major: 457.
 Kalkstein, Christoph Wilhelm, preuss. Generalleutnant: 337.
 *Kalnein, Karl von, preuss. Oberst: 457.
 Karl VI., römischer Kaiser: 2. 5—7. 12. 13. 15. 17. 18. 34. 36. 38. 41. 49. 50. 55. 61. 63. 68—70. 74. 81. 84. 101. 106—108. 132. 135. 140. 141. 143. 145. 150. 154. 159. 160. 165. 225.
 Karl II., König von England: 42.
 Karl III., König von Neapel und Sicilien: 182. 239.
 *Karl Albert, Churfürst von Baiern: 13. 14. 52. 67. 68. 77—79. 82. 86. 101. 111. 112. 125. 126. 129. 135.

138. 145. 154. 161. 171. 183. 191. 198. 213. 223. 257. 264. 265. 267. 268. 271. 273. 274. 276. 277. 282. 286. 295. 296. 305. 313—315. 324. 325. 328. 329. 333. 336—339. 343—346. 348. 349. 351. 352. 354. 360—364. 373. 374. 378. 380. 384. 385. 388. 390—392. 394. 395. 400. 402. 403. 405—410. 413. 416—420. 422. 429. 446.
 *Karl Emanuel III., König von Sardinien: 92. 93. 146. 149.
 Karl Eugen, Herzog von Württemberg: 438.
 Karl Leopold, Herzog von Mecklenburg-Schwerin: 177. 179.
 Karl Philipp, Churfürst von der Pfalz: 4. 16. 29. 42. 47. 65. 67. 68. 77—79. 82. 92. 94. 96. 112. 125. 140. 141. 165. 166. 190. 250. 273. 344. 346. 363. 402. 405. 412. 419.
 Karl Theodor, Pfalzgraf von Sulzbach: 43. 134. 141. 412.
 *Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Ansbach: 269.
 Katharina, Herzogin von Mecklenburg-Schwerin, russ. Prinzessin: 279.
 Keith, Peter Christoph Karl von, preuss. Officier: 16. 17.
 Keller, Christoph Dietrich von, württemberg. Geh. Rath: 168. 169. 173. 183. 187. 273. 274. 276.
 Keyserlingk, Freiherr, Hermann Karl, russ. Gesandter am chursächs. und poln. Hofe: 51. 86. 332.
 Khevenhüller, Graf, Joseph, österr. Gesandter in Dresden: 160. 185. 382. 394.
 Kinsky, Graf, Philipp, Kanzler von Böhmen: 36.
 Kircheyen, Karl David, preuss. Kriegsrath: 157. 158. 162.
 Kleist, Henning Alexander von, preuss. Generalleutnant: 237.
 *Klinggräffen, Joachim Wilhelm von, preuss. Geh. Kriegsrath, bevollmächtigter Minister am bairischen Hofe: 187. 198. 201. 213. 219. 248. 286. 287. 305. 339. 345. 378. 394. 402. 417. 422.
 Knobelsdorff, Freiherr, Johann Georg Wenzel, Hauptmann a. D. und Surintendant der Schlösser des Königs: 201. 403.
 Koch, Ignaz von, österr. Hofkriegsrath: 385.

- *Korff, Alexander Friedrich von, preuss. Legationsrath, accreditirter Minister in Cassel: 190.
 Kreytzen, Georg Christoph von, preuss. Oberst: 34. 35.
 Kurland: siehe Benigna Gottliebe, Ernst Johann.

L.

- Le Maire, Abbé, franz. Gesandter in Copenhagen: 370.
 Lentulus, Freiherr, Joseph Cäsar, österr. Generalmajor: 294. 371. 372.
 Leopold, römischer Kaiser: 99. 159.
 *Leopold, reg. Fürst von Anhalt-Dessau, preuss. und Reichsfeldmarschall: 151. 225. 229. 253. 255. 271. 278. 317. 347.
 *Leopold Maximilian, Erbprinz von Anhalt-Dessau, preuss. General: 396. 405. 410. 414—417. 422. 425—429. 433. 434. 437. 446.
 Leps, Otto Friedrich von, preuss. Generalmajor: 67.
 Lestocq, Hermann, Leibarzt der Kaiserin von Russland: 440.
 Liechtenstein, Fürst, Wenzel, kaiserl. Botschafter in Paris: 35.
 Linde, Detlof Gustav Friedrich von der, preuss. Kriegsrath und bevollmächtigter Minister in Stockholm: 216. 261—263.
 Lobkowitz, Fürst, Christian, österr. Feldmarschall: 348. 361. 368. 416.
 Loë, Philipp Theodor von, preuss. Oberstlieutenant: 421.
 Löben, August von, preuss. Lieutenant: 17.
 Löwenwolde, Graf, Reinhold, russ. Oberhofmarschall: 64. 113. 114.
 Löwenwolde, Graf, russ. General: 204.
 Lothringen: siehe Franz, Stanislaus.
 *Ludewig, Johann Peter von, Kanzler der Universität Halle: 89. 175.
 Ludwig, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 173. 194. 333. 438.
 Ludwig XV., König von Frankreich: 3. 4. 25. 26. 43. 69. 71. 79. 110. 144. 145. 170. 171. 190. 191. 193. 200. 227. 237. 238. 248. 251. 258. 260. 263. 265. 267. 277. 281. 289. 290. 296. 304. 310. 314. 325. 333. 335. 337—339. 342. 346—348. 363. 364. 374. 375. 379. 380. 391—393. 412. 413. 418. 419. 436. 437.
 Ludwig, Dauphin von Frankreich: 26.

- Ludwig, Prinz von Württemberg: 438.
 Luisius, Georg Abraham, preuss. Geh. Rath: 249.
 Lüttich: siehe Georg Ludwig.
 Lynar, Graf, Moritz Karl, chursächs. Geh. Rath und Gesandter in Petersburg: 279.

M.

- Maillebois, Marquis, Desmaretz, Johann Baptista Franz, Marschall von Frankreich: 334. 346. 348. 379.
 Mailly-Nesle, Louise Julie de, Palastdame der Königin von Frankreich: 304.
 Mainz: siehe Philipp Karl.
 Manteuffel, Graf, Ernst Christoph, chursächs. Diplomat: 85. 87. 95. 183.
 Maria, Königin von Frankreich: 26.
 Maria, Prinzessin von Hessen, Tochter des Königs von England: 28.
 Maria Amalia, Churfürstin von Baiern: 339.
 Maria Anna, Erzherzogin von Oesterreich: 3. 82. 86.
 Maria Josepha: Königin von Polen: 115. 142. 169. 185.
 *Maria Theresia, Grossherzogin von Toscana: 3. — Königin von Ungarn und Böhmen: 82. 103. 106. 110. 119. 125. 131—134. 138. 151. 153. 157. 158. 162. 166. 167. 178. 185. 187. 196. 207. 215. 220. 225. 230. 234. 243. 254. 267. 268. 278. 297—300. 302. 311. 320. 321. 335. 342. 345. 346. 355. 356. 359. 366. 368. 371. 372. 380. 382. 383. 400. 412. 413. 420. 428. 430.
 *Mardefeld, Freiherr, Axel, preuss. Geh. Etatsrath, ausserordentlicher Gesandter in Petersburg: 17. 22. 26. 46. 51. 61. 64. 66. 106. 107. 170. 172. 176. 178. 180. 182. 185. 187. 201. 207. 210. 215. 223. 226. 228. 237. 259. 263. 279. 326. 339. 341. 430. 440.
 Marschall, Samuel von, preuss. Etatsminister: 236.
 Marwitz, Heinrich Karl von der, preuss. Generalleutenant: 383.
 Massow, Johann Georg von, preuss. Oberst: 284.
 Maurepas, Graf, Phélypeaux Johann Friedrich, franz. Marineminister: 5.
 Mecklenburg-Schwerin: siehe Karl Leopold, Katharina.
 Mengden, Julie von, Hofdame der Regentin von Russland: 279.

- Mirepoix, Marquis, Peter Ludwig de Lévis, franz. Botschafter in Wien: 94. 105. 112. 126. 150.
 *Montijo, Graf, Christoph, spanischer Wahlbotschafter: 391. 411.
 Morgenstern, Salomon Jacob, preuss. Emissär in Breslau: 292. 303.
 Moritz, Prinz von Anhalt-Dessau, preuss. Oberst: 80. 136. 284. 291. 437.
 Mortagne, Graf, Ernst Ludwig, franz. Officier: 313. 329.
 *Münchhausen, Freiherr, Gerlach Adolf, hannöv. Geheimrathspräsident: 7. 9. 15. 28. 188. 221. 226. 227. 235. 278. 319. 413.
 *Münchow, Gustav Bogislav, preuss. Oberst: 457.
 *Münchow, Ludwig Wilhelm, preuss. Geh. Finanzrath: 205. 237.
 *Münnich, Graf, Burchard Christoph, russ. Feldmarschall: 64. 113. — und Premierminister: 120. 121. 127. 172. 175. 177. 178. 180. 187. 203—205. 215. 223. 237. 403. 439.
 Münnich, Freiherr, Christian Wilhelm, russ. Geh. Rath: 64. 121. 180.
 Munier, chursächs. Unterthan: 14.

N.

- Neapel: siehe Karl III.
 Neck, van der, Pensionär von Rotterdam: 213.
 Neipperg, Graf, Wilhelm Reinhard, österr. Feldmarschall: 82. 221. 309. 310. 312. 323. 328. 329. 337. 338. 341. 342. 345. 349. 352. 355. 356. 359—362. 364. 368—372. 377. 382. 383. 385. 386. 390. 392. 404. 407—409. 422. 441. 442.
 Neubour, Friedrich Christian von, sächs. Oberst: 396. 397.

O.

- Oesterreich: siehe Amalie, Elisabeth, Ferdinand I., Joseph, Joseph I., Karl VI., Maria Anna, Maria Theresia.
 *Ormea, Marchese, Karl Franz Vincenz Ferraro, sardin. Premierminister: 146.
 Ostein, Graf, Heinrich Karl, österr. Gesandter in London: 234. 235. 366.
 *Ostermann, Graf, Heinrich Johann Friedrich (Andreas), russ. Grossadmiral: 13. 30. 41. 42. 64. 66. 72. 73. 113.

114. 121. 128. 172. 177. 203. 223. 226. 254. 263. 401. 403. 439.
 Ostfriesland: siehe Sophie Wilhelmine.

P.

- Palmstjerna, Niels von, schwed. Gesandter in Kopenhagen: 390.
 Pecquet, Premier Commis im franz. auswärtigen Ministerium: 28.
 Peltz, Bankier in Amsterdam: 59.
 Perglas, Graf, Franz Raimund, österr. Kammerherr: 313.
 Perusa, Graf, Max Emanuel, bair. Gesandter in Wien: 14. 90. 94. 126.
 Pestvarmagai, österr. Generalwachtmeister: 352.
 Peter I., Kaiser von Russland: 6.
 Pfalz-Neuburg (Chur-): siehe Karl Philipp.
 Pfalz-Sulzbach: siehe Karl Theodor.
 Pfalz-Zweibrücken: siehe Christian.
 Philipp V., König von Spanien: 391. 418. 419.
 Philipp, Infant von Spanien: 13.
 *Philipp Karl, Churfürst von Mainz (Graf von Eltz): 11. 27. 86. 118. 126. 132.
 Philippine Charlotte, Herzogin von Braunschweig: 441.
 Plessen, Levin von, Hofmarschall des Bischofs von Eutin: 24.
 *Plotho, Edler von, Erich Christoph, preuss. Oberappellationsgerichtsath, bevollmächtigter Minister in Hannover: 188. 219. 221. 247. 255. 272. 273. 276. 278. 283. 311. 316. 318. 366. 368.
 *Podewils, Heinrich von (seit 6. Nov. 1741 Graf), preuss. Etats- und Cabinetsminister: 15. 40. 74. 76. 96. 137. 191. 192. 217. 227. 241. 242. 326. 370. 383. 390. 394. 399. 401.
 Podewils, Graf, Otto Christoph, preuss. Geh. Legationsrath: 421. 435.
 Polen: siehe August III., Maria Josepha.
 *Pollmann, Adam Heinrich (28. Juni 1740 geadelt), preuss. Geh. Justizrath, Comitialgesandter in Regensburg: 11. 69. 86. 118. 275. 304. 305. 313. 394.
 Poniatowski, Graf, Stanislaus, Woiwode von Masovien: 142. 153. 155. 346. 348. 430. 440.
 Potocki, Graf, Joseph, poln. Krongrossfeldherr: 199.
 Prätorius, Andreas August von, dän. Generalleutenant, bevollmächtigter Minister in Berlin: 192. 205. 253. 262.

Preussen: siehe August Wilhelm, Elisabeth Christine, Friedrich I., Friedrich Wilhelm I., Heinrich, Sophie Dorothee.

Pröck, Wilhelm Ludwig von, preuss. Lieutenant: 307.

R.

* Räsfeld, Johann Peter von, Kanzler der preuss. Regierung zu Cleve, ausserordentlicher Gesandter im Haag: 20. 96. 147. 170. 201. 213. 326. 411. 412. 421. 428. 430.

* Rambonnet, preuss. Geh. Rath: 39. 45. 54.

Robinson, Thomas, engl. bevollmächtigter Minister in Wien: 138. 150. 240. 241. 245. 250. 259. 269. 278. 294—303. 310. 311. 318—321. 323. 327. 333.

* Rochow, Friedrich Wilhelm von, preuss. Etatsminister: 115. 157.

Röder, Erhard Ernst von, preuss. Generalfeldmarschall: 215.

* Rohd, Jacob Friedrich von, preuss. Directorialrath im niederrheinischen Kreise und Resident in Köln: 421.

Rostock, preuss. Sergeant: 18.

Roth, Freiherr, Wilhelm Moritz, österr. Oberst: 218.

Rothenburg, Graf, Friedrich Rudolf, preuss. Generalmajor: 403. 416.

* Rudenschöld, Karl von, schwed. Hofrath, accreditirter Minister am preuss. Hofe: 156. 169. 176. 228. 237. 261—263. 270.

Russland: siehe Anna, Anton Ulrich, Elisabeth, Johann, Peter.

S.

Sardinien: siehe Karl Emanuel.

* Schmettau, Freiherr, Samuel, österr. Feldmarschall, später preuss. Feldmarschall und Feldzeugmeister: 236. 237. 244. 285. 286. 313. 314. 323. 375. 377. 386. 394. 396. 406. 416. 424. 425. 436. 438.

Schmidt, preuss. Kriegscommissar: 294.

Schumacher, Elias, preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 199. 249. 250. 252—254. 257.

Schweden: siehe Friedrich, Gustav Adolf.

* Schwerin, Bogislav Friedrich von, preuss. Oberstallmeister, Botschafter am

Wahltag in Frankfurt a. M.: 331. 346. 399.

* Schwerin, Graf, Kurt Christoph, preuss. Generalfeldmarschall: 74. 177. 212. 218. 341. 342. 397. 423. 424. 426. 427. 432. 441. 444. 445.

Schwicheltdt, August Wilhelm von, hannöv. Geh. Kriegsrath, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 216. 217. 226. 231. 234—236. 241. 242. 247. 254. 259. 282. 283. 303. 311. 330. 335. 338. 341. 342. 346. 352. 357. 363.

Seckendorff, Graf, Ludwig Heinrich, Reichsfeldmarschall: 147. 183. 296.

Seher-Toss, Freiherr, Hans Christoph, österr. Feldmarschall: 431.

Siepmann, Alexander Heinrich, chursächs. Acciserath, Resident am preuss. Hofe: 87. 110. 125.

Sinzendorff, Graf, Philipp Ludwig, kaiserl., später kön. ungarischer Hofkanzler: 12. 18. 36. 54. 130. 131. 134. 158. 313.

Sinzendorff, Graf, Philipp Ludwig, Cardinal, Bischof von Breslau: 218. 219.

Solms-Wildenfels, Graf, Friedrich Ludwig, russ. Oberst und Gesandter in Dresden: 204. 205.

Soltikow, Graf, Simon, russ. General: 114.

Sonsfeld, Freiherr, Friedrich Otto, preuss. Generalleutenant: 92. 190. 245.

Sophie Dorothee, Königin-Mutter von Preussen: 23. 38. 50. 53. 330. 411.

Sophie Wilhelmine, Fürstin von Ostfriesland: 44.

Spanien: siehe Philipp.

Splittgerber, David, Bankier in Berlin: 178.

Stainville, Marquis, Joseph von Choiseul, toskan. Gesandter in Paris: 339. 395.

Stanislaus Leszczyński, König von Polen, Herzog von Lothringen: 115. 142. 143.

Steinberg, Ernst von, hannöverscher Minister: 219. 222.

Sternberg, schlesischer Graf: 370.

* Stolberg-Wernigerode, Graf, Christian Ernst: 192.

Suhm, Nicolaus von, preuss. Legationsrath: 188. 440. 441.

Sulzbach: siehe Karl Theodor.

Sydow, von, preuss. Lieutenant: 432.

Szchaqui (?), österr. Befehlshaber: 352.

T.

Tercy, von, österr. Generalwachtmeister: 431.

* Thulemeier, Wilhelm Heinrich von, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 1—3. 5. 7. 10. 11. 13. 16—18. 20. 22. Titley, Walther, engl. Resident in Kopenhagen: 369. 370.

Törring-Jettenbach, Graf, Ignaz Felix Joseph, bair. Conferenzminister und General (seit 6. August 1741 Feldmarschall): 193. 198. 344.

* Törring-Jettenbach, Graf, Max Emanuel, bair. bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 37. 200. 288. 294. 296. 301. 308. 309. 327. 343. 344. 365. 369. 377. 387. 396.

Toscana, siehe Franz Stephan, Maria Theresia.

Toussaint, Franz Joseph, Cabinetssecretär des Grossherzogs von Toscana: 130. 131. 134. 158.

Trevor, Robert, engl. bevollmächtigter Minister im Haag: 108. 213. 240. 241. 326. 342. 380. 413. 435.

Trier: siehe Franz Georg.

* Truchsess, Graf von Waldburg, Friedrich Sebastian Wunibald, preuss. Oberst, später Generalmajor, ausserordentlicher Gesandter in Hannover: 3. 38. — geht als bevollmächtigter Minister nach London: 142. 176. 197. 201. 210. 214. 221. 222. 228. 232. 234—236. 242. 243. 247. 254. 260. 342. 431.

Tschernyschew, Graf, Peter, russ. Kammerherr und Gesandter in Kopenhagen: 390.

U.

Uffeln, Christian von, sachsen-gothaischer Geh. Rath: 24.

Uschakow, Graf, Andreas, russ. General: 114.

V.

* Valory, Marquis, Veit Ludwig Heinrich, franz. Brigadier, ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 37. 44.

49. 51. 109—111. 114. 115. 148. 159. 171. 182. 190. 191. 193. 202. 211. 221—223. 227—229. 231. 239. 245. 249—252. 256. 257—262. 264. 267. 269. 271—277. 280. 283. 288. 290. 293. 295. 296. 303. 305. 306. 309. 310. 314. 316. 318—322. 325—327. 331—333. 335. 337. 338. 342. 349. 351. 352. 354. 358. 363. 364. 373. 374. 379—382. 387. 390. 391. 393. 394. 396. 400. 411—413. 418. 419. 423. 427. 428. 443.

Villiers, Thomas, engl. bevollmächtigter Minister in Dresden: 240. 241.

W.

* Wallis, Graf, Franz Wenzel, österr. Feldmarschalllieutenant: 458.

Wallmoden, siehe Yarmouth.

Wasner, Ignaz von, österr. Minister in Paris: 339. 395.

Werthern, Freiherr, Adjutant Schmettau's: 422.

Werthheimer, Wolf, Bankier in München: 339.

Wetzel, Freiherr, Hugo Wilhelm, bair. Gesandter in Regensburg: 86.

* Wilhelm, Prinz von Hessen-Cassel: 9—11. 189. 283. 374.

Wilhelm, Prinz von Preussen, siehe August Wilhelm.

Winterfeld, Hans Karl von, preuss. Major, Gesandter in Petersburg: 172. 175. 178. 181.

Wratislaw, Graf, Franz Karl, österr. Gesandter in Dresden: 160. 161. 185. 382. 394.

Württemberg: siehe Karl Eugen, Ludwig.

Wylich von Diersfordt, Freiherr, Friedrich, preuss. Oberst: 308.

Y.

Yarmouth, Gräfin, Amalie Sophie Marianne von Wallmoden: 434.

Z.

Zweibrücken, siehe Christian.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

A.

Algarotti: Nr. 308.
 Ammon: Nr. 16. 20. 57. 124. 176. 196.
 210. 217. 352.
 Andrié: Nr. 162. 180. 186. 645.
 Anhalt-Dessau: siehe Leopold.
 Ansbach: siehe Karl Wilhelm Friedrich.
 August III.: Nr. 1. 33. 580. 584.
 Aussem: Nr. 5. 420.

B.

Baiern: siehe Karl Albert.
 Belle-Isle: Nr. 383. 397. 410. 417.
 426. 433. 443. 453. 471. 510. 527.
 535. 552. 566. 585. 590. 596. 605.
 617. 621. 630. 638. 643.
 Böhmen: siehe Karl Albert, Maria Theresia.
 Borcke, A. B., Cabinetsminister: siehe Departement der auswärtigen Affairen.
 Borcke, C. W., Geh. Finanzrath: Nr. 6.
 14. 17. 19. 23. 27. 28. 49. 52. 70. 73.
 74. 78. 86. 103. 107. 110. 117. 118.
 122. 123. 135. 136. 143. 155. 159.
 160. 170. 187. 191. 199. 212. 216.
 235. 373. 385.
 Borcke, G. H. Generalmajor: Nr. 84.
 87.
 Borckenfeld: Nr. 49.
 Botta: Nr. 213.
 Brackel: Nr. 148.
 Broich: Nr. 288. 498. 526. 556. 595.

C.

Camas: Nr. 4. 39. 42. 44. 48. 49. 51.
 65. 89. 93. 98. 102. 108. 113. 120.
 151.
 Chambrier: Nr. 29. 34. 49. 120. 163.
 181. 203. 220. 233. 284. 365. 626. 646.

D.

Danckelmann: Nr. 309.
 Departement der auswärtigen Affairen
 (A. B. Borcke, Podewils, Thulemeier):
 Nr. 7. 8. 11. 35. 36. 41. 67 — (Podewils,
 C. W. Borcke): 292. 293. 306.
 318. 322. 324. 332. 341. 598. 622.
 623. 627. 628.
 Dossow: 5. 94. 420. 514. 515.

F.

Finckenstein, F. W., Oberst: Nr. 202.
 230. 240. 252. 272.
 Finckenstein, K. W., Geh. Legations-
 rath: Nr. 546.
 Fleury: Nr. 15. 37. 64. 112. 245. 280.
 382. 412. 415. 425. 432. 442. 469.
 475. 536. 575. 610. 639.
 Franz Stephan: Nr. 185. 259.

G.

Georg II.: Nr. 183. 273. 456. 511.
 523. 537.

Georg Ludwig: Nr. 59. 90.
 Gotter: Nr. 192. 199. 227. 235. 343.
 Graeve: Nr. 14. 49. 74. 110.
 Groschlag: Nr. 179.
 Grossbritannien: siehe Georg II.

H.

Hecht: Nr. 24. 81. 105.
 Hessen-Cassel: siehe Wilhelm.
 Hoffmann: Nr. 371.
 Homfeld: Nr. 2.
 Horion: Nr. 115.
 Hyndford: Nr. 369. 503. 528. 529.
 533. 548. 549. 564.

K.

Kalkreuth: Nr. 2.
 Kalnein: Nr. 62.
 Karl Albert: Nr. 297. 411. 414. 436.
 455. 468. 485. 504. 522. 545. 557.
 565. 571. 581. 587. 591. 603. 619.
 647. 648.
 Karl Emanuel: Nr. 307.
 Karl Wilhelm Friedrich: Nr. 551.
 Klinggräffen: Nr. 200. 474. 519. 593.
 606. 618.
 Korff: Nr. 278.

L.

Leopold, Fürst von Anhalt-Dessau:
 Nr. 121. 169. 178. 195. 221. 225. 251.
 269. 270. 312. 316. 327. 333. 351.
 394. 419. 423. 431. 435. 446. 452.
 466. 472.
 Leopold, Erbprinz von Anhalt-Dessau:
 Nr. 579. 594. 597. 604. 612. 615.
 632. 637.
 Ludwig: Nr. 137.
 Lüttich: siehe Georg Ludwig.

M.

Mainz: siehe Philipp Karl.
 Maria Theresia: Nr. 184.
 Mardefeld: Nr. 7. 18. 45. 58. 63. 71.
 72. 91. 104. 116. 171. 182. 189. 246.
 255. 257. 287. 302. 304. 388. 586.
 589. 641.
 Montijo: Nr. 574. 609.
 Münchhausen: Nr. 21.
 Münchow, G. B., Oberst: Nr. 3.
 Münchow, L. W., Geh. Finanzrath:
 Nr. 305.
 Münnich: Nr. 194. 274.

O.

Ormea: Nr. 211.
 Ostermann: Nr. 298.

P.

Philipp Karl: Nr. 12.
 Plotho: Nr. 561.
 Podewils: Nr. 30. 53—55. 61. 66. 69.
 75—77. 79. 80. 88. 92. 95—97. 99.
 101. 106. 109. 111. 125—134. 138—
 142. 144. 146. 147. 149. 150. 152.
 153. 156—158. 161. 165. 166. 168.
 172—175. 193. 197. 198. 205. 207—
 209. 214. 215. 218. 219. 224. 226. 228.
 231. 232. 234. 236—239. 241. 242.
 244. 247—250. 253. 254. 256. 258.
 260—268. 271. 275—277. 279. 282.
 285. 286. 289—291. 294—296. 299—
 301. 310. 311. 313—315. 317. 319.
 320. 323. 325. 326. 328. 329. 331.
 334—340. 342. 345—347. 349. 350.
 355—360. 362—364. 366. 370. 372.
 374—381. 384. 386. 387. 389—393.
 395. 398—408. 413. 416. 418. 421.
 422. 424. 427—430. 434. 438—440.
 445. 447—451. 458—461. 463—465.
 467. 470. 477—484. 487. 489—493.
 496. 497. 499—502. 505—508. 512.
 513. 516. 517. 520. 524. 530—532.
 538—544. 553. 555. 558. 559. 562.
 563. 569. 570. 576. 578. 582. 583.
 599—602. 608. 611. 614. 635. 636. 642.
 644. 649.
 Polen: siehe August III.
 Pollmann: Nr. 188.
 Protokolle und dergl.: Nr. 119. 367.
 368. 454. 550.

R.

Raesfeld: 32. 49. 145. 164. 177. 190.
 204. 206. 225.
 Rambonnet: Nr. 60.
 Rochow: Nr. 5. 154. 420.
 Rohd: Nr. 83.
 Rudenschöld: Nr. 223. 348. 462.

S.

Sardinien: siehe Karl Emanuel.
 Schmettau: Nr. 437. 473. 486. 494.
 509. 518. 525. 534. 568. 588. 592. 607.
 613. 616. 624. 633. 634. 640. 650.

Schwerin, B. F., Oberstallmeister: Nr.
288. 595. 625.
Schwerin, K. C., Feldmarschall: Nr.
444. 457. 620. 631.
Stolberg: Nr. 283.

T.

Thulemeier: Nr. 22.
Törring: Nr. 488. 547.
Toscana: siehe Franz Stephan.
Truchsess: Nr. 9. 25. 26. 31. 38. 43.
46. 47. 50. 56. 58. 82. 85. 100. 114.
201. 321. 330. 361. 629.

U.

Ungarn: siehe Maria Theresia.

V.

Valory: Nr. 40. 167. 243. 281. 303.
344. 396. 409. 441. 476. 495. 521. 560.
567. 572. 573. 577.

W.

Wallis: Nr. 222.
Wilhelm, Prinz von Hessen-Cassel:
Nr. 13. 554.



174457

SACHREGISTER.

ANSBACH. Fürsprache des Königs für Ansbach bei Frankreich (1. 4. Juli 1741)
Seite 269. 271. — Schreiben an den Markgrafen (9. Oct.) 373.

BAIERN. Ueber den Gegensatz zwischen Baiern und dem kaiserlichen Hofe (28. Juni 1740) 14. 15. — Verhaltensmassregeln für den preussischen Gesandten in Wien für seinen Verkehr mit dem bairischen (28. Juni) 15. — Gerücht von einem neuen Verträge zwischen Baiern und Frankreich (Sept., Oct.) 50. 51. 52. 67. 68. — Der König wünscht die beiderseitige Accreditation von ständigen Gesandten (31. Aug.) 37.

Befehl an den Gesandten in Wien, die Haltung der Baiern genau zu beobachten (28. Oct.) 73. — Massregel, um Baiern zur Schilderhebung gegen den wiener Hof zu vermögen (3. Nov.) 86. — Die Nachricht von der Geltendmachung der bairischen Erbansprüche durch den Grafen Perusa (27. Oct.) bestärkt den König in dem Vorsatz zur Unternehmung auf Schlesien (6. 7. Nov.) 90. 93. — Annäherung an Baiern durch Vermittelung des Reichstagsgesandten in Regensburg (6. Dec.) 126. — Instruction für Klinggräffen für seine Sendung nach München (12. Dec.) 138—140. — Vertrauliche Eröffnungen an den bairischen Gesandten in Paris (27. Dec.) 161. 162. — Zurückhaltung gegen den Eifer, mit dem Baiern eine Verbindung betreibt (2. Febr. 1741) 187. — Ausweichende Antwort auf das Drängen des Grafen Törring (14. Febr.) 193. — Die Begünstigung der bairischen Absichten wird von einer kräftigen Unterstützung Baierns durch Frankreich abhängig gemacht (7., 24., 25. Febr.) 192. 198. — Schreiben des Königs an den Churfürsten (Anfang März) 200. — „Klinggräffen est adoré“ (Anfang März) 201. — Weisung an Podewils, die Verhandlung mit Baiern in die Länge zu ziehen (6. April) 221; Billigung seiner Warnung, dem Churfürsten positive Versprechungen für die Kaiserwahl zu geben (12. April) 223. 224.

Antwort auf das Dankschreiben des Churfürsten nach dem Abschluss der preussisch-französischen Allianz (22. Juni) 264. — Indiscretion Baierns in Geheimhaltung des Vertrages (Juli) 281. — Verhandlungen zwischen Baiern und dem wiener Hofe (Juni — August) 339. — Mittheilungen an Baiern über die preussischen Verhandlungen mit demselben (5. Aug., 2., 15., 16. Sept.) 323. 334. 336.

Operationsplan des Königs für Baiern (30. Juni) 266. 267. — Sendung Schmettau's nach München (26. Juli) 285—287. — Schreiben an Klinggräffen deswegen (28. Aug.) 313. — Mittheilungen an Baiern über die preussischen Operationen (26. Juli, 12., 24. Aug., 2., 16., 22., 23. Sept.) 285. 301. 305. 309. 323. 349. 352. — Der König drängt auf die Beschleunigung der bairischen Operationen und zum Vormarsch auf Wien (26. Juli, 12., 18., 28. Aug., 2. Sept.) 285. 301. 313. 324. — Der König vermuthet eine Gebundenheit des Churfürsten durch fremde Einflüsse (28. Aug.) 313. — Einnahme von Linz, Schrecken in Wien (Sept.) 341. (vergl. 330). — Befremdung des Königs über den Entschluss, nach Prag zu marschiren (23. Sept.) 352 — und über die Langsamkeit und Unentschlossenheit

der bairischen Kriegsführung (2., 14., 23. Oct.) 360. 364. 377. 387. — Neue Auforderung zum Marsch nach Wien (7. Oct.) 368. 369. — Die Unerlässlichkeit einer Besetzung der Alpenpässe (28. Oct.) 389. — Besorgnisse des Königs für die Armee des Churfürsten in Böhmen (17., 18., 20. Nov.) 402. 403. — Sein Glückwunsch zur Einnahme von Prag (30. Nov.) 414. — Sein Drängen zum Vormarsch nach der Einnahme 417. 429. — Preussische Werbungen in Böhmen 445. 446.

Abwartende Haltung des Königs in der Frage der Kaiserwahl (20., 12., 29., 30. Juli, 6. Aug.) 275—277. 288—290. 296. — Wendung seit dem Nahen des französischen Hilfscorps (16., 22. Aug., 6. Sept.) 305. 306. 331. — Die mainzische Churstimme durch Preussen für Baiern gewonnen 344. 362. — Bemühungen des Königs um die hannöversische Stimme (Sept.) 332. 334. 344. — Der König betreibt die Beschleunigung der Wahl (2. Oct., 14., 20. Nov., 7. Dec.) 354. 402. 405. 408. 419. 423.

Allianzverhandlungen zwischen Preussen und Baiern. Der König wünscht ihren Beginn (26. Juli, 3., 5. Aug.) 286. 294. 296. — Die preussischen Forderungen (24., 29. Aug.) 308. 309. 315. 316. — Das bairische Gegenproject (2., 4. Sept.) 325—327. — Erlass an Klinggräffen über den Stand der Verhandlungen (20. Sept.) 343—345. — Forderung des Königs in Betreff der böhmischen Lehen in der Churmark (23., 29. Sept.) 354. 359. — Der König wünscht die Abtretung von Glatz für den Verzicht auf die Nachfolge in Ravenstein (4., 29. Aug.) 295. 315. 318. — Aeusserung des Churfürsten darüber in einem Briefe an Belle-Isle; Bedingung, unter welcher der König auf Glatz verzichten will (23. Sept.) 351. 354. — Verstimmung des Königs über das Widerstreben des Churfürsten (2. Oct.) 362. — Erneuter Versuch, Glatz zu gewinnen; neue Verhandlungen mit dem bairischen Gesandten (1—4., 8. Oct.) 365. 366. 370. — Bereitwilligkeit des Königs zu einer Geldzahlung für Glatz (22. Oct.) 385. — nach anfänglicher Weigerung (14. Oct.) 378. — Fixirung der Summe auf 400.000 Thlr. (28. Oct.) 387. — Dank an den Churfürsten für die Einwilligung (28. Oct., 2. Nov.) 389. 398, vergl. 394. — Misstrauen des Königs gegen Valory wegen der Verzögerung der Unterzeichnung (31. Oct.) 395. 396. — Die Modalitäten der Auszahlung (17., 20., 30. Nov.) 402. 406. 416.

Der Churfürst sucht eine Anleihe gegen eine Hypothek in Juwelen oder Landbesitz (28. Sept., 4. Oct.) 378. — Der König verlangt die Hypothek in Böhmen (14. Oct.) 378, vergl. 406 (20. Nov.) — und bezeichnet den Kreis Königgrätz als annehmbares Object (30. Nov., 9. Dec.) 416. 417. 426.

Begünstigung der bairischen Ansprüche gegen die Sachsens (2., 20. Sept.) 323. 343. — Verwendung für die ersteren bei Frankreich (29. Aug., 2., 16. Sept.) 315. 325. 337. 338. — Beitritt des Königs zu dem Partagetractat zwischen Baiern und Sachsen: Instruction für Broich (23. Sept.) 351—353. — Fortlauf und Abschluss der Verhandlung (13., 28., 31. Oct., 6. Nov.) 375. 388. 395. 399. 400.

BAIREUTH. Fürsprache des Königs für Baireuth bei Frankreich (1., 4. Juli 1741) 269. 271.

BAMBERG. Steht auf der Seite des wiener Hofes: 271.

DÄNEMARK. Der König denkt an eine Diversion Dänemarks in Bremen und Verden für den Fall eines Angriffes von Hannover gegen Preussen (7. Nov. 1740) 93. — Bringt bei dem König von England die Zuziehung Dänemarks zu einer Allianz gegen Frankreich in Anregung (4. Dec.) 123. — Verhandlungen mit Dänemark durch den Grafen Stolberg (Febr.) 192. — Günstige Aeusserungen des Königs von Dänemark (Febr. Mai) 205. 253. — Der dänische Gesandte der Urheber eines Gerüchts von einer Verständigung zwischen Preussen und Oesterreich, Erregung des Königs darüber (Juni) 261. 262. — Dänische Truppen in englischem Solde: 205. 237. 268. 272. 274. 281. 283. 413. — Der König gewärtigt den Anschluss Dänemarks an die englische Partei im Falle einer Landung englischer Truppen auf dem Continent

(23. Sept.) 355. — Weisung an den Gesandten in Kopenhagen zur Bekämpfung des englischen Einflusses (7. Oct.) 369. — Erklärung Dänemarks anlässlich des Krieges zwischen Schweden und Russland (Oct.) 390. 393. 394; vgl. 238.

ENGLAND. Sendung des Freiherrn von Münchhausen nach Berlin behufs Erneuerung des ewigen Bündnisses zwischen Brandenburg und Hannover von 1693 (Juni 1740): 7. 9. vgl. 15. 19.

Instruction für den Grafen Truchsess anlässlich seiner Sendung nach Hannover (18. Juni) 8. 9. — Der Gesandte soll auf bestimmte Erklärungen und Anerbietungen dringen in Betreff der jülich-bergischen, der mecklenburgischen und ostfriesischen Frage (18. 26. Juli, 2. 8. 11. 14. August) 19. 24. 27. 31. 32. 35. — Bedenkgegen eine von dem Könige von England angeregte Zusammenkunft (7. Juli) 16. — Die Vorbedingung für dieselbe (8. Aug.) 32. — Definitive Ablehnung (10. Sept.) 45. — Die gegenseitige Accredittirung diplomatischer Vertreter von Stand wird in Aussicht genommen 52. vgl. 61. — Reclamationen des Königs nach dem Testament Georgs I. (1. 30. Sept.) 37. 38. 53. 54. vgl. 50. 411. — Ausweichende Antwort auf den Allianzvorschlag Lord Harringtons (13. Oct.) 61. — Zurückberufung Truchsess' bei der Abreise Georgs II. nach England (25. Oct.) 72, vgl. 52.

Der Plan zur Erwerbung von Schlesien durch die Vermittelung der Seemächte (29. Oct.) 76. 77. — Der Gegensatz zwischen England und Frankreich (6. Nov.) 90. — Uebergewicht der Partei der Seemächte im Falle einer Verbindung zwischen Frankreich und dem wiener Hofe (7. Nov.) 92. — Die Eifersucht Hannovers auf Preussen wird paralysirt durch die Blösse Hannovers gegen Frankreich (7. Nov.) 93.

Ausweichende Antwort auf das von Hannover gemachte Anerbieten eines gemeinsamen Vorgehens während des Interregnums (3. Nov.) 84. — sowie auf ähnliche Aeusserungen Harringtons und des englischen Gesandten im Haag (19. Nov.) 107. 109. — Warnung an die Engländer vor den Plänen Frankreichs (19. Nov.) 107. 109. — Antwort auf den von dem Könige von England geäußerten Wunsch, die Differenzen zwischen ihm und Preussen ausgeglichen zu sehen (3. Dec.) 118. 119. — Schreiben des Königs an Georg II. anlässlich der Unternehmung auf Schlesien (4. Dec.) 121—123, vgl. 99. 100. — Weisung an den Residenten in London (6. Dec.) 124. 125. — Instruction für Truchsess anlässlich seiner Sendung nach London (13. Dec.) 140. — Befehle an die Gesandten in Wien, Mittheilungen an den dortigen Vertreter Englands betreffend (12. 17. Dec.) 138. 150.

Geringes Vertrauen des Königs auf England (5. Jan.) 171. — Günstigere Auffassung (14. 17. Jan.) 179. 181. — Schreiben an Georg II. (30. Jan.) 185. 186. — Sendung Plotho's nach Hannover (2. Febr.) 188. — England will statt einer formellen Mediation nur seine guten Dienste in Aussicht stellen 197. — „Truchsess avance“ (Anfang März) 201. — Weisung an Truchsess, über Englands Theilnahme an den Angriffsplänen gegen Preussen Aufklärung zu erbitten (18. März) 215, vgl. 207. 210. — Eintreffen des hannöverschen Gesandten v. Schwicheldt in Berlin (März) 216. — Einladung des englischen Gesandten Lord Hyndford in das preussische Hauptquartier (1. April) 219. — Truchsess wird mit einer formellen Erklärung über die Bedingungen des Königs beauftragt (6. April) 219—221.

Die Objecte für eine Convenienz König Georgs: die Erwerbung der an Hannover verpfändeten (vgl. S. 367. Anm.) mecklenburgischen Ämter: 140. 153. 179. 188. 220. 226. 235. — der Verzicht Preussens auf die Nachfolge in Ostfriesland: 153. 179. 197. 214. 215. — und auf Jülich-Berg 123. — die Säcularisation von Osna-brück: 140. 214. 220. 226. — von Hildesheim 226. 227. 235. 236. 242. — die Abtretung preussischer Ämter in der Grafschaft Hohenstein 235. 236.

Hoffnungen des Königs auf das Gelingen der Verhandlungen mit England nach der Schlacht bei Mollwitz, Vertagung der Entscheidung bis zur Ankunft Hyndfords 222. 225. — Die Haltung Münchhausens (April) 226. 227. — Truchsess soll die Verhandlungen beschleunigen, wenn er von der Aufrichtigkeit Georgs II. überzeugt zu sein glaubt (20. April) 232. — Misstrauen des Königs wegen

der Thronrede Georgs II. und wegen der von dem hannöverschen Gesandten gestellten Bedingung, die Verhandlungen mit ihm vor dem englischen Gesandten geheim zu halten (2—4. Mai) 234—236, vgl. 342. — Hyndfords Audienz (7. Mai) 239—241. — Schwicheldts Audienz (7. Mai) 241. 242. — Der König theilt Hyndford mit, vor dem Eingang einer Erklärung aus Wien keine weiteren Vorschläge machen zu können (10. Mai) 242. — Abberufung Truchsess' aus London (10. Mai) 242. — Der König glaubt sich von England dupirt (12. 18. 21. Mai) 244—246. — Podewils glaubt, dass der König von England bei allem bösen Willen nicht mit Preussen brechen wird; Entgegnung des Königs auf seine Gründe (23. Mai) 246—248. — Der König drängt auf die Erklärung aus Wien (24. 30. Mai) 249. — Unbefriedigender Ausfall derselben (30. Mai) 250.

Massregeln zur Geheimhaltung der preussisch-französischen Allianz vor England (31. Mai—3. Juni) 252. 254. 255. — Collectivschritt der Gesandten Englands und Hollands, um den König zur Räumung von Schlesien zu bewegen (7. Juni) 258, vgl. 342. 435. — Beschwichtigende Versicherungen Schwicheldts und Hyndfords in dieser Angelegenheit (31. Mai, 3. Juni) 255. 260. — Scheinverhandlungen mit Hyndford und Schwicheldt (Juni, Juli) 258. 259. 269. 275. 276. — Ein Ultimatum des Königs (14. Juni) 259, vgl. 254. — woran er nach dessen Verwerfung durch den wiener Hof nicht mehr gehalten sein will (13. Juli) 278. 279, vgl. 299. — Muthmassungen der Gegner über den Abschluss zwischen Preussen und Frankreich, Truppenzusammenziehungen in Hannover, Gegenmassregeln des Königs (Anfang Juli) 272—276. 280. 281. 283. 284. — Hyndfords Beunruhigung und die ihm zu ertheilende Antwort (12. Juli) 278. — Der König erhält die Nachricht von der Niederlage der englischen Flotte bei Carthagena (15. Juli) 279.

Die Nothwendigkeit, eine Thür zur Verständigung mit Hannover offen zu behalten (18. Juli) 282. 283, vgl. 288. — Hyndford und Schwicheldt im Lager bei Strehlen (21. Juli) 282. Anm. — Ankunft Robinsons aus Wien (Anfang August) 294. 295. — Seine Audienz (7. Aug.) 297—301. — Schreiben an Georg II. aus diesem Anlass (12. Aug.) 301. 302. — Podewils' Andeutungen gegen Hyndford über die Verbindungen des Königs mit Frankreich (12. August) 304. — Neue Anträge Schwicheldts (13. Aug.) 303. — Der König wünscht unter Ausschluss Robinsons nur durch Hyndford zu unterhandeln (27. Aug.) 311, vgl. 318. — Robinsons Wiedererscheinen in Breslau, Weigerung des Königs ihn zu empfangen (Ende August, Anfang Sept.) 318—322, vgl. 327. — Neues Project Robinsons (8. Sept.) und Verwerfung desselben durch den König (14. Sept.) 333. 334.

Mittheilung eines Ultimatus an Hyndford durch den Oberst Goltz (8. Sept.) 336. Anm. — Einladung Hyndfords in das Hauptquartier (16. Sept.) 336. — Seine Erkrankung 341. 342. — Aeusserung des Königs gegen Podewils über die Verhandlung mit Hyndford (21. Sept. 345). — Briefe von Goltz an Hyndford (25. 28. 30. Sept. 8. Oct.) 355—357. 359. 370. — Hyndfords Protokoll über die Vereinbarungen von Kleinschnellendorf (9. Oct.) 371. 372. — Goltz' Schreiben an Hyndford wegen des Bruchs des Geheimnisses (21. Oct.) 382. 383. — Anerkennende Aeusserung des Königs über Hyndfords Verhalten in dieser Angelegenheit (24. Dec.) 442.

Der König will für den Fall eines Conflictes zwischen Frankreich und Hannover den casus foederis im Sinne der Allianz von 1693 nicht anerkennen (27. Aug.) 311. — Antwort auf eine hannöversche Proposition in dieser Angelegenheit (29. Aug.) 316—318. — Weisung an den Fürsten von Dessau für die etwaige Unterstützung eines französischen Angriffs auf Hannover (28. Aug.) 312. 313. — Einwände gegen die französische Forderung dieser Unterstützung (21. Sept.) 347. 348, vergl. 342. 345. — Der König wünscht für die Gewährung der Neutralität, bez. für seine Verwendung deshalb bei Frankreich, eine Convenienz von Hannover (5., 7. Sept.) 330. 332 — zugleich als Busse für die an Oesterreich gezahlten englischen Subsidien (21. Sept.) 345, vgl. 342. — Seine Intervention bei Frankreich für die Neutralität Hannovers (Sept.) 335, vgl. 331. 332. 335. — Zwei Schreiben an den König

von England in dieser Angelegenheit (16., 21. Sept.) 338. 350. — Schwicheldt überreicht das Project eines Neutralitätsvertrags (14. Sept.) 335 — seine Audienz im Hauptquartier (20. Sept.) 342. — Der König bezeichnet Podewils als Convenienz für Preussen die an Hannover verpfändeten Aemter in Mecklenburg (20., 21. Sept.) — er bezeichnet ihm ihren dauernden Verbleib in hannöverschen Händen für unbedingt unzulässig und denkt an einen dereinstigen Austausch von mecklenburgischen Gebieten gegen Ostfriesland (Ende Sept.) 357. 358. — Vertagung dieser Angelegenheit (Anfang Oct.) 367. — Schreiben an den König von England und Weisung für Plotho in Hannover nach Bewilligung der Neutralität durch Frankreich (2. 5. Oct.) 364. 366. — Auflösung des preussischen Observationscorps (2. Oct.) 365.

Erllass an Plotho behufs Mittheilung der französischen Beschwerden über Neutralitätsverletzung an den König von England (18. Oct.) 379—381. — Entwurf des Königs zu einer gemeinsamen Vorstellung der Gesandten Preussens und Frankreichs in London (30. Nov.) 412. 418, vgl. 414. 419. 428. — Weisungen zur Bekämpfung des englischen Einflusses in Dänemark (7. Oct.) und im Haag (17. Dec.) 369. 435. — Fortdauer der englischen Subsidienzahlungen an die Königin von Ungarn 428. — Podewils empfiehlt Schonung der Beziehungen zu England (24. Dec.) 442. — Eingehen des Königs auf seinen Rath (25. Dec.) 443.

FRANKREICH. Sendung des Oberst von Camas nach Frankreich: Instruction (11. Juni) 740. 3—5. — Empfehlungsschreiben für Camas an den Cardinal Fleury (22. Juni) 11. 12. — Hinweis auf die Anträge Englands (26. Juli, 3. Aug.) 24. 25. 28. — Eifersucht des Cardinals auf England (14. Juli) 18. 19. — Ablehnende Haltung des französischen Ministeriums gegen die preussischen Forderungen in der jülich-bergschen Angelegenheit (Ende Juli) 28. — Der König würde die Verbindung mit Frankreich der mit England vorziehen (3. Aug.) 29. — Denkt an eine Zusammenkunft mit Fleury (11. Aug.) 33. — Camas nach Wesel beschieden (15. Aug.) 35. — Antwort des Königs auf ein Schreiben Fleury's (9. Sept.) 42. 43. — Neue Instruction für Camas; eine von Frankreich zu fordernde Declaration (9. Sept.) 43. 44. — Zurückhaltung des Cardinals in dieser Angelegenheit (21. Sept.) 56. — Eine von ihm gestellte Bedingung wird angenommen (21. Oct.) 68. — Klage des Königs über die nicht erfolgte Geheimhaltung der Convention von 1739 (11. Oct.) 60. — Schreiben an Fleury mit dem Bedauern über die Aussichtslosigkeit der Verhandlung (23. Oct.) 71. — Genugthuung des Königs über die Ausstellung der gewünschten Declaration (25. Oct.) 71. — Sein Tadel über die Verzögerung der Rückkehr des Gesandten: „Il n'y a aucun parti à tirer de ces gens“ (11. Nov.) 98.

Frankreich wünscht eine Defensivallianz in Ausführung der Convention von 1739; Zurückhaltung des Königs (27. Juli, 10., 22. Sept.) 25. 44. 49. 50. — Ablehnung einer von Frankreich befristeten Familienverbindung zwischen den Häusern Preussen und Pfalz (25., 27. Juli) 23. 25. — Frankreich und die hersteller Angelegenheit (16. Juni, 12. Aug., 24. Sept., 21. Oct.) 7. 33. 34. 51. 69. — Frankreichs Haltung in der ostfriesischen Frage (9. Sept.) 44. — Seine Stellung zu dem Conflict zwischen England und Spanien, Auslauf der französischen Flotten (Sept.) 51. 71. — Aufmerksamkeit des Königs auf die Verhandlungen zwischen Frankreich und Churköln (23., 26. Juli, 27. Sept., 21. Oct.), und zwischen Frankreich und Baiern (24., 27. Sept., 21. Oct.), sowie auf die französischen Truppenansammlungen an der deutschen Grenze (5. Oct.) 22. 25. 50—53. 58. 59. 67. 68.

Voraussicht des Königs, dass alle Pläne Frankreichs dahin gerichtet, aus dem Tode des Kaisers Vortheile zu ziehen (11. Juni, vgl. 21. Oct.) 5. 68. — Erörterung der Möglichkeiten für die französische Politik nach dem Eintritt dieses Ereignisses (29. Oct.) 78. 79. — Die Möglichkeit eines Einverständnisses Frankreichs mit dem wiener Hofe (7., 19. Nov., 3., 13. Dec.) 92. 108. 119. 144. — Die Allianz mit Frankreich als Weg zur Erwerbung Schlesiens für den Fall der Unmöglichkeit eines Zusammengehens mit den Seemächten und Russland (29. Oct.) 77. 78. — Der König glaubt, dass Frankreich seiner Unternehmung nicht entgegen sein wird

(6. Nov.) 90 — und hält sich im entgegengesetzten Falle durch die Unterstützung der Seemächte und ihrer Anhänger für gedeckt (7. Nov.) 92.

Aeusserungen des Cardinals gegen Camas in einem für die bairischen Ansprüche günstigen Sinne (29. Oct.) 101. 145. — Aehnliche Ausserungen des französischen Botschafters in Wien gegen Borcke (5. Nov.) 105 — und des französischen Gesandten in Berlin (19., 22. Nov.) 109. 111; vgl. 112. 125. — Valory's Besorgnisse wegen eines Einverständnisses des Königs mit den Seemächten und Wien (22., 25. Nov.) 111. 114. — Geringer Glaube des Königs an die friedfertige Sprache und die Uneigennützigkeit des Cardinals (19., 26. Nov.) 107. 108. 112. 119. — Befehl an Borcke in Wien zur vorsichtigen Haltung gegen den Botschafter Frankreichs (15. Nov.) 106. — Weisungen für den Gesandten in München für seinen Verkehr mit dem französischen Gesandten (12. Dec.) 139.

Erste Mittheilung an Frankreich über die Unternehmung auf Schlesien, durch Erlass an den Gesandten in Paris (13. Dec.) 143—145; vgl. 99. — Erhöhte Besorgnisse Valory's (15. Dec.) 148. — Frankreichs Beschwerden über die Haltung des preussischen Gesandten im Haag 145. 170. — Der König lässt in Paris den Verzicht auf Berg anbieten (23., 27. Dec.) 154. 161. 162 — neigt zu der Verbindung mit Frankreich (26., 27. Dec., 2., 5., 7. Jan.) 159. 162. 169. 171 bis 173. — Seine Schreiben an Valory und Fleury (5. Jan.) 170. 171. — Die Allianz mit Frankreich ein pis aller (14. Jan.) 179. — Frankreich ist deshalb hinzuhalten (20., 22. Jan.) 181. 183 — und die Reise Valory's in das Hauptquartier zu hinterreiben (21. Jan.) 182.

Die retardirenden Argumente Preussens in der Verhandlung mit Frankreich: Drohende Gefahr von Seiten Russlands: 171. 183. 229. 233. 237 — von Seiten Sachsens und Hannovers 237. — Unzulänglichkeit der Streitkräfte Baierns 171. 183. 192. 203. — Forderung einer Allianz mit Dänemark 171. 233; und von Diversionen durch Schweden 171. 229. 233. 238; durch Dänemark 229; durch die Türkei 229; durch Spanien 203. 239; durch Sardinien und Sicilien 239.

Der König betont die Nothwendigkeit, sich die Möglichkeit eines Abschlusses mit Frankreich offen zu halten; seine Bedingungen (7. Febr.) 191. 192. — Schreiben an Fleury und Valory (6., 7. Febr.) 190. 191. — Mittheilung der preussischen Bedingungen an Valory (12. Febr.) 193. — „Chambrier fait à merveille“ (Anfang März) 201. — Valory's Reise ins Hauptquartier (März) 203. 211. — Absicht des Königs mit Frankreich abzuschliessen (18. März) 211.

Aenderung des Entschlusses, unter Voraussetzung der Aufrichtigkeit Englands (12. April) 224. 225. — Die Verhandlung mit Valory wird hingezogen 227—229. — Reise des Marschall Belle-Isle in das preussische Hauptquartier; Ruf, der ihm vorgeht 233. — Seine Abgeneigtheit, ohne sichere Aussicht auf Erfolg zu kommen 229 — seine Ungeduld, den König zu sprechen 232 — Erfolglosigkeit seiner Sendung; Motivirung der ablehnenden Haltung des Königs in einem Erlass an Chambrier (6. Mai) 237.

Umstimmung des Königs nach Empfang der Gesandten Georgs II. (12., 18., 21. Mai) 244—246. — „Le parti français nous doit incontestablement mieux convenir“ (21. Mai) 246. — Vertheidigung des Entschlusses gegen die Einwände von Podewils (23. Mai) 246—248. — Zögern bis zur Rückkehr des nach Wien gesandten Couriers 246. 249. — Befehl an Podewils zur Unterzeichnung des Vertrages mit Frankreich (30. Mai) 250. — Briefe an Fleury und Belle-Isle anlässlich des Abschlusses (30. Mai) 251. — Weisungen in Betreff einiger Einzelheiten des Vertrags (30. Mai, 1., 3. Juni) 250. 256. — Unterzeichnung (4. Juni) 257. — Der König verlangt ihn zur Ratification (15. Juni, 1. Juli; sie erfolgt am 4. Juli) 260. 268.

Drängen des Königs auf stricte Ausführung des Vertrags (6., 18., 21., 24. Juni, 7., 9., 10., 12., 16. Juli) 257. 258. 263—265. 274—277. 281. — Die Gründe für eine schleunige Action Frankreichs (30. Juni) 267. — Operationsplan für Frankreich (4. Juli) 270. — Klage des Königs über den Bruch des Geheimnisses 281. — Seine Zurückhaltung in der Frage der Kaiserwahl (10., 12., 29., 30. Juli,

16. Aug.) 275—277. 288—290. 296. — Misstrauen gegen Fleury (10., 15. Juli) 277. 280.

Der König erfährt den Uebergang der Franzosen über den Rhein (22. Aug.) 306. — Das Geheimniss des Vertrages wird aufgegeben (24., 27., 29. Aug., 2. Sept.) 307. 310. 312. 314. 325. — Massregeln zur Aufnahme der Franzosen am Niederrhein (30. Juli, 27. Aug., 18., 21. Sept.) 290. 312. 340. 341. 347. — Gegenseitige Auslieferung der Deserteure 340. 390. 391. — Verurtheilung der französischen Kriegsführung (2. Oct.) 363. — Langsamkeit und Confusion der französischen Heerführer 375. 402. 405. — Eine Vermuthung über die Absichten der französischen Kriegsführung (23. Oct.) 386.

Mittheilungen an Frankreich über die militärischen Vorgänge in Schlesien (14. Juli, 6., 24. Aug., 4., 16. Sept., 2., 22., 28., 29. Oct.) 270. 297. 310. 329. 338. 362. 364. 386. 390. 392.

Verhandlungen mit Frankreich wegen Sachsen (4., 30. Juli, 16., 22., 24., 29., 31. Aug., 2., 3., 16., 21., 23. Sept., 2., 9., 13., 22., 31. Oct.) 271. 289. 293. 297. 306. 310. 315. 319. 325. 327. 337. 338. 346. 348. 352—355. 363. 373. 376. 384. 396. — Poniatowski in Paris (Dec.) 430. 440. 445.

Verhandlungen mit Frankreich wegen der Abtretung von Glatz durch Baiern (4., 29. Aug., 23. Sept., 2., 22., 28., 31. Oct.) 295. 314. 351. 362. 363. 385. 387. 388. 390. 395. 396. — wegen der Kaiserwahl (10. Juli — 6. Aug. vgl. oben; 16., 22., 24., 27., 29. Aug., 21., 23. Sept., 2. Oct., 3., 7. Dec.) 305. 306. 310. 311. 331. 346. 354. 362. 363. 419. 423.

Verhandlungen mit Frankreich wegen der Neutralität von Hannover (6., 7., 20., 21. Sept.) 331. 332. 335. 342. 346. 347. — Podewils' Zweifel an der Aufrichtigkeit Frankreichs in dieser Angelegenheit (8. Sept.) 332 — bestätigt durch die Gewährung der Neutralität von Seiten Frankreichs (28. Sept.) ohne Vorwissen Preussens 358. 365. — Ausweichende Antwort auf eine Aufforderung Frankreichs zu einer nachdrücklichen Vorstellung in Hannover wegen Verletzung der Neutralität (18. Oct.) 379. 381. — Entwurf des Königs zu einer solchen Vorstellung bei erneutem Anlasse (30. Nov.) 412. 413. 418. (vgl. 419. 428.) — Veränderte Stellung des Königs zu dieser Angelegenheit (24., 25. Dec.) 442. 443.

Der König empfiehlt den Franzosen, sich der Neutralität Hollands zu versichern (23. Sept.) 354; vgl. 374. — Geringer Erfolg des französischen Botschafters im Haag 428. — Der König lehnt die Betheiligung an einer energischen Vorstellung gegen Dänemark ab (28., 29. Oct.) 390. 393. 394. — ebenso wie die Mittheilung des auf Schweden bezüglichen Artikels der preussisch-französischen Allianz nach Stockholm (31. Oct.) 394. 395. — Verhandlung mit Pfalz unter französischer Vermittelung (29. Nov.) 412. — Antheil Frankreichs an dem Thronwechsel in Russland (Dec.) 437. 440.

Verhandlungen zwischen Frankreich und dem wienener Hofe 339. 385. 392. — Gerücht von einer Reise Belle-Isle's nach Wien (Sept.) 337. — Abneigung des Cardinals gegen den Krieg 304. — Der König äussert seine Befremdung über den fortwährenden Aufenthalt der österreichischen Diplomaten in Paris (29. Oct.) 395. — Seine Mittheilungen an Frankreich über die Verhandlungen mit dem wienener Hofe (18. Juli, 4., 6., 14., 29., 31. Aug., 14. Sept., 2., 29. Oct.) 283. 295. 297. 303. 318. 319. 321. 322. 323. 327. 363. 392. — Dementi der Nachricht von einem Separatfrieden zwischen Preussen und Oesterreich (8. Nov., 3. Dec.) 400. 419. 420. — Beschwerden Frankreichs über die Vernachlässigung der Befehle des Königs in dieser Angelegenheit durch den preussischen Gesandten im Haag (26. Nov.) 411.

Cooperation der preussischen Truppen mit den Allirten in Böhmen und Mähren (Nov., Dec.) 395. 397. 400. 404—410. 414—417. 421—425. 427. 429. 432—437. 441. — Differenzen über die preussischen Winterquartiere in Böhmen (Nov.) 409. 415. 416. 424. — Der König hofft von der Uebernahme des Commandos durch Belle-Isle eine Wendung in der französischen Kriegsführung (2., 31. Oct., 17., 20. Nov., 14. Dec.) 363. 395. 403. 405. 431. 432. — Seine Vorstellungen gegen

die Uebertragung des Commandos an Broglie (20., 23. Dec.) 436. 437. 441. — Sein Misstrauen gegen Fleury wegen der Ernennung sowie wegen der Politik Frankreichs in Petersburg (23. Dec.) 440. 441. — Beunruhigung Fleury's durch die Vermehrung der preussischen Streitkräfte 443. 444.

HESSEN-CASSEL: Intervention für Hessen-Cassel in dessen Streit mit Mainz und Hessen-Darmstadt (19. Juli 1740) 9—11. Vermuthung des Königs über Hessens Stellung zu der Unternehmung auf Schlesien: (7. Nov.) 93. — Sendung des Legationsraths v. Korff nach Cassel (4. Febr.) 189. 190. — Hessen auf der Seite Hannovers 237. 268. 271. 272. 274. 281. 283. — Antwort des Königs auf die Verwendung des Prinzen Wilhelm für die Neutralität von Hannover (12. Oct. 1741) 374.

HOLLAND. Stellung der Niederlande zu der jülich-bergischen Frage (19. Juli 1740) 20. — Erlass an den Gesandten im Haag wegen Herstatt (12. Aug.) 33. 34.

Der König nimmt an, dass Holland seiner Unternehmung auf Schlesien ruhig zusehen wird (6. Nov.) 90 — während es eine Verbindung zwischen dem wiener Hofe und Frankreich auf Grund einer Abtretung in den österreichischen Niederlanden nicht zugeben könne (7. Nov.) 92. — Hinweis durch den Gesandten im Haag auf die Gefahren einer solchen Verbindung (19. Nov., 6. Dec.) 109. 128. — Der König rath den Generalstaaten sich mit England zu vereinigen und sich in Vertheidigungszustand zu setzen (9., 12., 19. Nov.) 95. 100. 109 (vgl. 145—147). — Weisung an Räsfeld in Betreff der Kaiserwahl und der Pragmatischen Sanction (2. Dec.) 117. — Die holländischen Schuldforderungen auf Schlesien 90. 99. 128.

Mittheilung an die Generalstaaten über die Unternehmung auf Schlesien (6. Dec.) 128. 129; vgl. 99. 102. (16., 24. Dec.) 146. 147. 156. — Zusagen in Betreff der jülich-bergischen Frage (6. Dec.) 128. vgl. 76. 123.

„Räsfeld va à pieds de tortue“ (Anfang März) 201. — Beschluss der Generalstaaten vom 24. April, dem Könige eine Vorstellung wegen des Einmarsches in Schlesien überreichen zu lassen 255. 342. — Ihre Aufnahme durch den König (8. Juni) 258.

Der König rath den Franzosen, sich der Neutralität Hollands zu versichern (21., 23. Sept.) 345. 346. 354. 355. — Geringer Erfolg der Franzosen in dieser Frage und Empfehlung der Neutralität durch den preussischen Gesandten im Haag (Dec.) 429. — Englische Gegenbemühungen 435. vgl. 326. — Gerüchte in Holland von einem durch Preussen beabsichtigten Angriffe (Nov., Dec.) 421. 435.

KÖLN. Verhandlungen des Churfürsten mit Frankreich (1740) 22. 25. 52. 53. 67. 68. 112. — Seine Stellung zur Kaiserwahl 77—79. 82. 125. 195.

LÜTTICH. Bericht der Cabinetsminister in der hersteller Angelegenheit mit Marginalien des Königs (16. Juni 1740) 7. 8. — Erlass an die Gesandten in Brüssel, im Haag, in Paris und Wien in dieser Sache (12. Aug.) — Ultimatum des Königs an den Bischof von Lüttich; Instruction für den Ueberbringer (4. Sept.) 39. 40. — Motivirung des Verfahrens gegen den Bischof: 44. 45. 46. 48. 54. 57. 58. vgl. 40. — Verhandlung mit dem Bischof wegen eines Vergleichs: 53. 56. 59. 60. 67. 72.

MAINZ. Dehortationsschreiben an den Churfürsten von Mainz anlässlich seines Streites mit Hessen-Cassel (19. Juni 1740) 9. 10. — Ein churmainzischer Gesandter in Berlin (Nov., Dec.) 86. 96. 118. — Mainzischer Vermittelungsvorschlag in dem Conflict zwischen Preussen und Oesterreich (März) 206. — Stellung von Mainz zur Kaiserwahl: 77. 79. 195. 344. 346. 362. 363. 402. 405. 419 vgl. auch 99. — Bemühungen von Mainz zur Herstellung der Activität des Reichstages während des Interregnums 304. 305.

OESTERREICH: Instruction für den Obersten von Münchow anlässlich seiner Sendung nach Wien (7. Juni 1740) 2. 3. — Urtheil des Königs über die Macht-

bedeutung des Kaisers (16. Juni) 7. — Freundschaftsversicherungen für den Kaiser (24. Juni) 12. — Für Sinzendorf und Bartenstein (24. Juni, 12. Juli) 12. 18. — Die jülichbergische Frage der Prüfstein der österreichischen Freundschaft (12. Juli) 18. — Früheres Verhalten des wiener Hofes in dieser und in der ostfriesischen Frage 36. — Vorstellungen des Königs in Wien zu Gunsten von Hessen-Cassel (19. Juni) 11. — Interesse des Kaisers in dieser Angelegenheit hinsichtlich des Recursus ad Comitata Imperii 17. — Differenzen wegen des brandenburgischen Werberechtes in den Reichsstädten: 6. 15. 16. 48. — wegen rückständiger Masszölle 49. 101. 150. 159. 164. — Der wiener Hof und die hersteller Angelegenheit: 7. 33. 46. 54. 55. 69. 70. — Graf Batthyanyi in Berlin (Aug.) 37. — Unterhandlung wegen eines Darlehens an den Kaiser gegen Verpfändung eines Theils von Schlesien (Sept.) 50.

Ueber die Beziehungen des wiener Hofes zu Baiern (Sommer 1740): 14. 50. 51 — zu Frankreich: 13. 50. 51. 63. 67. 68 — zu den Seemächten 63.

Resumé der Berathung zu Rheinsberg zwischen dem Könige, Podewils und Schwerin nach dem Eingang der Nachricht von dem Tode Karls VI. (29. Oct.) 73—78. — „Idées sur les projets politiques à former au sujet de la mort de l'Empereur“ (6. Nov.) 90. 91. — „Réponse à M. Podewils“ (7. Nov.) 91—93. — Eigenhändige Denkschrift des Königs über seine Ansprüche auf Schlesien (26. Dec.) 159. 160; vgl. 89. 90. 91. 168. — Erinnerung an dieselben durch den Kanzler v. Ludewig und den Minister v. Rochow (31. Oct., 1. Nov.) und die Antworten des Königs 89. 100. — Die Unverbindlichkeit der Pragmatischen Sanction für Preussen: 134. 140. 141. 142., Anm. 159. 160. 167., Anm. 169. — Das Verhältniss der Ansprüche auf Schlesien zu der Pragmatischen Sanction: 159. 166. 197. 225.

Der König erklärt sich bereit, den wiener Hof zu unterstützen, sobald man ihn dazu in Stand setzen werde, und erwartet Anerbietungen aus Wien (31. Oct.) 81 — zweifelt daran, durch eine Verhandlung etwas zu erreichen (3. Nov.) 85. — Ueber die falsche Voraussetzung des wiener Hofes „qu'il faut de toute nécessité qu'on s'intéresse gratis à leur conservation“ (5. Nov.) 88; vgl. 152, Anm. 1. — Der König ist weit davon entfernt, sich mit Worten und Versprechungen abfinden zu lassen (26. Nov.) 112. — Ueber die geringen Aussichten des wiener Hofes auf Hilfe von anderer Seite (5. Nov.) 88. — Ueber die Geneigtheit des wiener Hofes, sich mit Frankreich zu verständigen (31. Oct., 15. Nov., 12. Dec.) 82. 104. 138. — Hinweis auf das zu vermuthende Einverständniss zwischen Baiern und Frankreich (5., 8., 26. Nov., 6., 8. Dec.) 88. 94. 111. 125. 132 — auf die Haltung Sachsens (31. Oct., 5., 8., 15., 26. Nov., 6., 8., Dec.) 81. 87. 88. 94. 106. 112. 125. 132.

Instructionsrescript an den Gesandten in Wien für die Ueberreichung der Anerbietungen und Forderungen des Königs (15. Nov.) 102—105. — Zusätze zu demselben (7., 20. Dec.) 129—131. 152. — Schreiben des Königs an die Königin von Ungarn und den Grossherzog von Toscana (6. Dec.) 123. 124. — Instruction für den Grafen Gotter anlässlich seiner Sendung nach Wien (8. Dec.) 131—135. — Einmarsch des Königs in Schlesien (16. Dec.) 147. — Ermässigung der preussischen Forderungen (26. Dec.) 157. — Erlass an Gotter und Borcke als Entgegnung auf die Antwort des Grossherzogs von Toscana (30. Dec.) 162—167. — Abreise Botta's aus Berlin 150. 151. 161. — Zurückberufung der Gesandten 169. — Die Ausweisung des österreichischen Residenten aus Berlin wird angeordnet (21. Jan.) 182. — Der König sendet den württembergischen Minister v. Keller nach Wien (2., 9., 22. Jan. 2. Febr.) 168. 169. 183. 187. — Verhaltensmassregeln für den preussischen Gesandten in München für sein Verhältniss zu dem dortigen Vertreter Oesterreichs (12. Dec.) 139. 140 — desgleichen für die preussischen Wahlbotschafter (18. Febr.) 196 — und für den Gesandten in London (2., 3. Mai) 234. 235.

Zurücksendung des ersten österreichischen Kriegsgefangenen (24. Dec.) 155. — Der König in Breslau (2. Jan.) 169; vgl. 233 Anm. — Die Aussagen feindlicher Spione (5. März) 202. — Die Kriegsnachrichten des Wienerischen Diariums (21. März) 212. — Der König misst der Geburt des Erzherzogs Joseph keine politische Bedeutung bei (25. März) 215. — Repressalien gegen das Verhalten des Commandanten von

Brieg (29. März) 218. 219. — Schlacht bei Mollwitz (10. April) 221. — Warnung an die Stadt Breslau (23. April) 233. — Besetzung der Stadt (Aug.) 290—293. 297. 301. 302.

Verhandlungen wegen eines Vergleichs mit dem wiener Hof: Mainzer Vermittlungsvorschlag (März; Abtretung von Roermonde an Preussen) 206. 207. — Haager Vermittlungsvorschlag (März; Abtretung eines Theils von Schlesien als unkündbare Hypothek) 213. — Der König fordert durch Lord Hyndford Niederschlesien mit Breslau unter den durch Gotter (vergl. 131. 157) angebotenen Bedingungen (7. Mai) 240. — Ablehnende Antwort des wiener Hofes (24. Mai) 250. — Ultimatum des Königs (Juni): Schwiebus, Glogau, Wohlau, Liegnitz, Schweidnitz, Jauer; Reichsfreiheit für Breslau 254. 259. — wird zurückgezogen (13. Juli) 278. 279; vergl. 299. — Hyndford hat ein Aequivalent in den österreichischen Niederlanden anzubieten gegen Unterstützung der Königin von Ungarn durch die preussischen Waffen (21. Juli) vergl. 282. Anm. — Die erste Proposition Robinsons (7. Aug.): 2,000,000 Thlr., Limburg und Oesterreichisch-Geldern gegen Waffenunterstützung 297 ff. — Die zweite Proposition Robinsons: Schlesien nördlich einer Linie von Adelnau bis Greifenberg als Pfand, gegen Waffenunterstützung (29. Aug.) 318 ff. (vergl. 287). — Dritte Proposition Robinsons: Niederschlesien mit Breslau als volles Eigenthum, gegen Waffenunterstützung (Sept.) 333. — Schreiben der Kaiserin Elisabeth an den Prinzen Ferdinand von Braunschweig und Beantwortung (Sept.) 333. — Urtheil des Herzogs Anton Ulrich von Braunschweig über die Haltung des wiener Hofes (15. Aug.) 326. — Urtheil Hyndfords darüber (25. Aug.) 311.

Mittheilung des Königs über seine Forderungen an Hyndford durch Oberst Goltz (9. Sept.): Niederschlesien nebst Neisse und Glatz gegen Einstellung der Feindseligkeiten 336 Anm. — Hyndford in das Hauptquartier beschieden (16. Sept.) 336. — Rückkehr seines Couriers (18. Sept.) 341. — Hyndfords Krankheit und Verhandlungen zwischen Goltz und Neipperg (18. Sept.) 341. 342. 355. Anm. — Schreiben von Goltz an Hyndford: Verzicht des Königs auf Glatz (25. Sept.) 355. — Weitere Verhandlungen zwischen Goltz und Hyndford (27., 29. Sept., 7. Oct.) 356. 359. 370. — Vereinbarungen von Kleinschnellendorf zwischen dem Könige und Neipperg (9. Oct.) 371. 372. — Beschwerde des Königs über die Verletzung des Geheimnisses (21. Oct.) 382; vergl. 383. 394. 442.

Befehle an Schwerin zum Vormarsch gegen Troppau und Mähren (9., 14. Dec.) 426. 431.

OSTFRIESLAND. Erlass wegen der Besitzergreifung in Ostfriesland für den Todesfall des letzten Fürsten (7. Juni 1740) 2. — Haltung des wiener Hofes in der ostfriesischen Frage 36. — Haltung Frankreichs in derselben 44. — Stellung des Königs zu England in derselben 19. 24. 27. 35. 153. 179. 197. 214. 215. 236.

PFALZ: Rescript an die Geheime Commission wegen der Besitzergreifung in Berg und Ravenstein auf den Todesfall des Churfürsten von der Pfalz (11. Juni) 5. — Cabinetsschreiben an den Geschäftsträger in Mannheim in dieser Angelegenheit (5. Juli, 17. Oct.) 16. 67. — Haltung des manheimer Hofes 23. 52. 60. — Ablehnung einer Familienverbindung mit Pfalz Seitens des Königs (25., 27. Juli) 23. 25. — Dispositionen für den Fall der Besitzergreifung während der schlesischen Expedition (6., 7., 28. Nov., 15. Mai) 89. 92. 115. 116. 245. — Zurücknahme der früheren Verfügungen (7. Juli) 273. — Verhandlung mit Pfalz wegen eines Vertrages (Nov. 1741) 412; vergl. 250. 256. 365. 366.

POLEN: Einladung des Königs von Polen zur Entgegennahme der Eventualhuldigung der preussischen Stände (3. Juni 1740) 1. — Mittheilung über den Verlauf der Huldigung (20. Juli) 21. — Verhaltensmassregeln für den Residenten in Warschau anlässlich des polnischen Reichstages (25. Sept., 24. Oct., 4. Nov.) 51. 87. — Ungefährlichkeit Polens (7. Nov.) 93. — Massregeln zur Beschwichtigung der Stimmung in Polen (24. Febr., 1. März) 197. 199. — Erlass an den Residenten in Warschau,

betreffend die beabsichtigte Gründung einer Conföderation (10. Mai) 243. — Massregeln zur Sicherstellung der Grenze gegen Polen (31. Mai) 253.

REICHSANGELEGENHEITEN: Die Frage der Abgrenzung der Competenz der Reichsgerichte (19. Juni., 9. Juli 1740) 11. 17. — Kaiserliches Commissionsdecret in der hersteller Angelegenheit (Oct.) 69. — Instruction für die churbrandenburgischen Abgeordneten zur Kaiserwahl (18. Febr.) 194—196 (vergl. 399. 408. 423, sowie unter Baiern und Frankreich). — Churbrandenburgische Postulate von dem Candidaten zur Kaiserwürde 316. 344. — Der König erklärt sich gegen die Herstellung der Activität des Reichstags während des Interregnums (16. Aug.) 304.

RUSSLAND. Verhandlungen wegen einer Allianz mit Russland: (14., 25. Juni 1740, 24., 31. Juli, 6. Aug., 3., 6., 12., 13. Sept., 4., 12.—15., 25. Oct.) 6. 13. 22. 25. 29. 39. 41. 46. 47. 58. 61. 62. 64—67. 72. 73. — Die Nachricht vom Abschluss der Allianz (27. Dec.) im preussischen Hauptquartier (10. Jan.) 176. 177. — Mittheilung darüber an Frankreich (22. Jan.) 183. (vgl. 39.); an England (30. Jan.) 186. — Handschreiben an Ostermann anlässlich des Abschlusses (4. März) 201.

Russland ist in die von dem Könige geplante Coalition zu Gunsten des wiener Hofes hereinzuziehen (29. Oct. 11., 15. Nov., 4., 6. Dec.) 76. 99. 103. 122. 127. — Russland die einzige Macht, die Preussen zunächst entgegentreten kann (6. Nov.) 91. — in diesem Falle durch Diversionen zu beschäftigen 78. 91. 171. — Vorläufige Deckung gegen Russland 93. 168. 175. 176. — Haltung des russischen Gesandten in Berlin (3. 25. Nov.) 84. 85. 114. 115. — Erkrankung der Kaiserin von Russland 84. — Bedeutung dieses Zwischenfalls für Preussen 91. — Nachricht vom Tode der Kaiserin (9. Nov.) 96. — Freundschaftsversicherungen des Königs für die neue Regierung (10. Nov.) 96. 97. — Titelfragen 116. — Aussichten der Regenschaft des Herzogs von Kurland (26. Nov.) 113. 114. — Des Königs Erwägungen auf die Nachricht von seinem Sturze; Freundschaftsversicherungen für die Herzogin-Regentin Anna, den Prinzen Anton Ulrich und Münnich (3. Dec.) 120. 121. — Handschreiben an Münnich (10. Dec.) 135. — Die Frage der Besetzung des kurländischen Herzogsstuhles (3. 22. Dec., 11., 14. Jan., 18. Febr., Sept.) 121. 153. 177. 179. 193. 194. 332. 333.

Mittheilung an den russischen Hof von der Unternehmung auf Schlesien (6. Dec.) 127. — Günstige Aeusserungen des russischen Gesandten (16. Dec.) 152. — Ungünstige Nachrichten aus Petersburg (4. Jan.) 170. — Cabinetsschreiben an Mardefeld (6. Jan.) 172. — Bestätigung der Nachrichten durch die Haltung Brackels; Ostermann zählt nicht zu den Freunden des Königs (7. Jan.) 172. — Hoffnungen des Königs auf die Verhandlungen Winterfelds (10. Jan.) 175. — Mittheilung an Mardefeld über die Verhandlungen zwischen Wien und Dresden (10. Jan.) 176. — Genugthuung des Königs über den Abschluss der Allianz; Versprechungen an Russland für eine Vermittelung (10., 11. Jan.) 176—178. (vgl. 153.) — Eine neue ungünstige Nachricht aus Petersburg (17. Jan.) 180. — „Tout va merveilleusement bien en Russie“ (20. Jan.) 181. — Mittheilung an Mardefeld über die Grundlagen für einen Vergleich mit dem wiener Hofe (14. 21. 26. Jan.) 179. 182. 183. 185. — Handschreiben des Königs an Münnich (30. Jan.) 186. 187. — Mittheilung an Mardefeld über die Sendung Kellers nach Wien (2. Febr.) 187. — „Mardefeld va son chemin“ (Anfang März) 201. — Haltung der russischen Gesandten in London und im Haag 203. — Befriedigung des Königs über die Gesinnungen des russischen Ministeriums (11. März) 204. — Aufmerksamkeiten für Münnich (13. März) 204. 205. vgl. 403.

Nachricht von einem in Petersburg vorgelegten Entwurf zu einem Tractat zwischen dem wiener Hof, England, Russland, Sachsen, behufs Theilung des preussischen Staats (17. März) 207. 208. — Russland der einzige gefährliche Gegner in der Coalition (15. April) 228. — Operationsplan des Königs für den Fall eines Angriffs von Russland (17., 20. März) 208—211. — Die Besetzung der Grenzen

gegen Russland nicht rathsam (24. März) 215. — Versuche zur Umstimmung des russischen Hofes (18. März—12. April) 210. 215. 223. 226. — Ruhige Festigkeit gegen Russland (26. März) 216. — Weisungen für die Beantwortung eines Schreibens des russischen Kaisers (12. April) 225. — Entlassung Münnichs und russische Rüstungen (April); Verwerthung dieser Nachrichten für die Verhandlungen mit Frankreich 237. 238.

Mittheilung eines Ultimatus an Russland für die angebotene Vermittelung (1. Juni) 254. — Missstimmung Ostermanns gegen den preussischen Gesandten in Stockholm 263. — Einfluss des sächsischen Gesandten in Petersburg 279. — Aeusserungen des Herzogs Anton Ulrich gegen Mardefeld (Aug.); die Nothwendigkeit für Preussen, sich die Beziehungen zu Russland zu wahren (3. Sept.) 326. — Antwort auf das Ansuchen Russlands um ein Hilfscorps gegen Schweden (Sept.) 335. — Warnung an Frankreich, durch die Vergrößerung Sachsens nicht den russischen Einfluss in Deutschland zu erhöhen (16. Sept.) 338. — Mittheilung an Mardefeld über Verhandlungen des wiener Hofes mit Frankreich und Baiern (17. Sept.) 339. — Eindruck der Nachricht von dem Siege der Russen bei Willmanstrand (19. 21. Sept.) 341. 345. — Der Sieg ein Grund, die Betheiligung an einem Angriff der Franzosen gegen Hannover abzulehnen (21. Sept.) 347. 348. — Gefahr eines russischen Angriffs auf Deutschland für den Fall, dass Holland nicht die Neutralität zusagt (23. Sept.) 355. — Der König wünscht die Garantie Russlands für seine Eroberungen (14. Aug., 20. Sept.) 303. 342. (vgl. 357.) — verlangt die Abberufung des russischen Gesandten aus Berlin (12. Nov.) 401. — vermehrt sein Heer mit Rücksicht auf Russland 443. 444. — zweifelt an der Nachricht von dem Sinken des österreichischen Einflusses in Russland (11. Dec.) 430. — Thronwechsel in Russland (Dec.) 438—440. (vgl. 437.)

SACHSEN. Cabinetserlasse an den Residenten in Dresden: (23. Juni 1740) betreffend die Beziehungen des dresdner Hofes zu England und Frankreich 12. — (1. Juli) Weisungen verschiedenen Inhalts 14. — (3. Sept.) Erkundigung nach der Denkart des Pater Guarini und nach den Plänen des dresdner Hofes für den Todesfall des Kaisers 38.

Der Gedanke, mit der Unternehmung auf Schlesien bis zu einer Schilderhebung Sachsens und Baierns zu warten (29. Oct.) 79. — Entgegenstehende Erwägungen in Betreff Sachsens (6. Nov.) 90. — Gefahrlosigkeit eines Eintretens Sachsens für Oesterreich (7. Nov.) 92. — Eröffnungen des sächsischen Residenten in Berlin über die Absichten Sachsens (2. Nov.) 87. Anm. — Mittheilung davon nach Wien (5., 8. Nov.) 87. 94. — Nachricht von einer Reise Guarini's nach Wien (4., 5. Nov.) 86. 87. — Ausweisung Manteuffels aus Berlin (5. 9. Nov.) 87. 95. vgl. 85. 183. — Sachsens Absichten auf die Kaiserkrone (15., 25. Nov., 13. Dec., 18. Febr.) 106. 115. 142. 143. 195. — Verhandlungen Sachsens mit Frankreich 142. 153. 155. 192. 195.

Ein sächsischer Gesandter in Berlin angemeldet (20. Nov.) 110. vgl. 115. — Rescript an Ammon aus diesem Anlasse (1. Dec.) 116. — Zurückhaltendes Auftreten Bülow's (11. Dec.) 136. — Sendung Finckensteins nach Dresden (13. Dec.) 141—143. — Der König betreibt den Abschluss der Verhandlungen (16. Dec.) 147. — Bülow begiebt sich in das Hauptquartier 148. 149. — Aussichten auf Erfolg der Verhandlungen (16. 20. Dec.) 148. 152. — Abhängigkeit des dresdner Hofes von Russland 148. — Widersprüche in den Meldungen Ammons (21. Dec.) 152. 153. — Erklärung Sachsens zu Gunsten der Pragmatischen Sanction und seine Anerkennung der Königin von Ungarn und Böhmen 153. 155. — Befremdung des Königs über ein Schreiben Augusts III. (23. Dec.) 154. — Weisung an Finckenstein, den Einfluss der österreichischen Gesandten in Dresden zu bekämpfen (26. Dec.) 160. vgl. 161. — Aufklärungen an Sachsen wegen der Sendung Gotters nach Wien (2. Jan.) 168. — Gerücht von dem Abschluss eines Vertrages zwischen den Höfen von Dresden und Wien; Misstrauen des Königs gegen Sachsen (9., 10.

28. Jan., 2. Febr.) 174—176. 185. 188. — Vertheidigungsmassregeln gegen Sachsen 9., 22. Jan. 174. 183. 184. 188. — Das Gerücht nicht bestätigt (22. Jan.) 184. — Stellung des Königs zu der Bewerbung Sachsens um die Kaiserkrone (7. Febr.) 192. — Er verlangt eine kategorische Erklärung von Sachsen (22. Febr.), ausweichende Antwort Brühls, Abreise Finckensteins aus Dresden (14. März) 196. — Betheiligung Sachsens an den Verabredungen gegen Preussen (März) 207. 208. 224. — Vorkehrungsmassregeln des Königs 208—212. 216. 217. — Bülow wegen der Absichten seines Hofes interpellirt (6. April) 224. vgl. 216. — Vertrag zwischen Sachsen und Oesterreich (11. April) 174. Anm. — Die Massregeln gegen Sachsen aufgeschoben (12. April) 222. 224. — „La Saxe doit nous déterminer“ (17. April) 229. 230. — Weisungen an Ammon und Podewils wegen der von Sachsen angebotenen Mediation (18. April) 230. 231. — Erklärung in Dresden anlässlich von Truppenaushebungen in Polen (7. Mai) 239.

Allgemeine Weisung für Podewils für die Verhandlungen mit Sachsen nach Abschluss der preussisch-französischen Allianz (Juni) 259. — Militärische Massnahmen in Sachsen (Juni—August) 257. 272. 274. 281. 283. 296. — Einfluss des sächsischen Gesandten in Petersburg 279. — Vermittelungsvorschlag Sachsens (19. Juli) 287.

Ein Mittel, Sachsen zum Anschluss an Preussen und Frankreich zu bestimmen (4. Juli) 271. — Die Nothwendigkeit für Frankreich, sich gegen eine Diversion Sachsens zu decken (30. Juli) 290. — Der König empfiehlt Vorsicht für die Verhandlungen Frankreichs mit Sachsen (30. Juli, 6. Aug.) 289. 297. — will Sachsen keinen Anlass zur Besorgniss geben (24. Aug.) 308. — Ansicht des Residenten in Dresden über die sächsische Politik (16. Aug.) 306. — Ein Conflict mit Sachsen nicht mehr möglich (28. Aug.) 312. — Der König hält den Beitritt Sachsens zu der Coalition für unerheblich (22., 24. Aug., 2. Sept.) 306. 310. 323. 325. — spricht sich deshalb gegen eine Gewährung unverhältnissmässiger Vortheile aus (29. Aug., 2., 3., 16., 20. Sept.) 314. 315. 323. 327. 337. 338. 345. — Bülow bietet Preussen die sächsische Allianz an (28. Aug.) 318. — Bülow's Audienz (2. Sept.) 324. 225. vgl. 323. — Neue Mittheilungen Bülow's (11. Sept.) 334. — Voraussichtliche Wirkung der Schwenkung Sachsens auf den wiener Hof; Oberschlesien in sächsischem Besitz eine Vormauer gegen Oesterreich (5. Sept.) 330. vgl. 420. — Beruhigung des Pater Guarini in Bezug auf den nicht confessionellen Charakter des Krieges (31. Aug.) 322.

Höherer Werth der sächsischen Bundesgenossenschaft nach dem Siege der Russen bei Willmanstrand (21., 22. Sept., 2. Oct.) 348. 349. 363. — Verhandlungen zwischen Sachsen und Frankreich (Sept.) 348. — Die Nothwendigkeit, eine Action zwischen den sächsischen und österreichischen Truppen herbeizuführen (23. Sept.) 355. — Sachsen wünscht eine Defensivallianz mit Preussen 367. vgl. 374 — die von dem Beginn der sächsischen Operationen abhängig gemacht wird (6. Oct.) 367.

Accession des Königs zu dem Vertrag zwischen Sachsen und Baiern: Instruction für Broich (23. Sept.) 352—354. — Forderung einer Lisière an der Neisse (23. Sept.) 351. — Nähere Bestimmung der Lisière (30. Sept., 9. Oct.) 358. 373. — Festhalten des Königs an der Forderung (12., 22. Oct.) 374. 384. — Ungleiche Vortheile des Vertrags für die abschliessenden Theile 376. — Weiterer Verlauf der Verhandlung 375. 388. 395. 399. 400.

Sendung des sächsischen Oberst Neubour in das preussische Hauptquartier (Oct.) 396. 397. — Sendung des Grafen Podewils nach Dresden (Nov.) 399. 400. — Der König betreibt die Beschleunigung der sächsischen Operationen (23., 31. Oct.) 387. 396. 398. — Die sächsischen Winterquartiere 348. 396. 409. 423. 428.

Sendung des Grafen Poniatowski nach Paris (Nov.) 430. 440. — Absicht des Königs, sächsischen Landerwerb in Böhmen nicht zuzulassen (28. Dec.) 445.

SARDINIEN. Der König erwartet eine Schilderhebung Sardinien's gegen die Königin von Ungarn (7. Nov. 1740) 92. 93; vergl. 88. 119. — Weisung an Podewils für die

Sendung Algarotti's nach Turin (15. Dec.) 146. — Empfehlungsschreiben für Algarotti an den Marchese Ormea (17. Dec.) 149. — Geringer Erfolg der Sendung 198. — Zurückberufung Algarotti's (14. März) 206. — Schreiben an den König von Sardinien bei diesem Anlasse (14. März) 205.

SCHWEDEN. Der König rechnet auf eine Diversion durch Schweden im Falle eines russischen Angriffs gegen Preussen (6. Nov. 1740) 91, vgl. 88 — will einen Besuch des schwedischen Gesandten Rudenschöld im Hauptquartiere vermieden wissen (24. Dec.) 156. — Warnung Rudenschöld's, Ostpreussen von Truppen zu entblößen 168. 176. — Antwort des Königs auf Rudenschöld's Glückwunsch zu dem Siege von Mollwitz (16. April) 228.

Ein Angriff Schwedens gegen Russland die Vorbedingung einer Allianz zwischen Preussen und Frankreich 171. 229. 233. 238. — Der König wünscht 16,000 Schweden gegen Subsidien in preussischen Dienst zu nehmen (26. März) 216. — Weisung für den Gesandten in Stockholm, mit Schweden wegen eines Vertrags zu unterhandeln (29. April) 262 Anm. 1. — Zurücknahme dieser Weisung (15. Juni) 261, vergl. 263. — Verhandlungen mit Rudenschöld wegen des Vertrages und ihre Einstellung (Mai, Juni) 253. 261. 262. 266.

Vorstellungen des Königs bei Frankreich anlässlich des Beschlusses des schwedischen Reichstages, die Action gegen Russland erst nach Abschluss eines Vertrages mit Preussen zu beginnen (18., 21., 24. Juni, 4., 10., 12. Juli) 263—265. 270. 275—277. — Befriedigung des Königs über die endliche Entscheidung der Schweden zum Kriege (18. August) 305. — Er erhält die Nachricht von der Niederlage der Schweden bei Willmanstrand (19. Sept.) 341 — verweigert den Franzosen die Mittheilung des auf Schweden bezüglichen Artikels der preussisch-französischen Allianz nach Stockholm (31. Oct.) 395.

SPANIEN. Audienz des spanischen Botschafters Grafen Montijo im preussischen Hauptquartier (24. Juni 1741) 391 Anm. 2. — Ausweichende Antwort des Königs auf einen spanischen Allianz Antrag (28. Oct.) 391. — Gründe gegen einen Garantievertrag mit Spanien (Nov.) 411. — Ablehnung des Anerbietens (2. Dec.) 418.

TRIER. Stellung des Churfürsten zu der Kaiserwahl: 126. 132. 346. 413 (vergl. 77. 79. 82).

TÜRKEI. Ihr Gegensatz gegen Russland: 78. 88. 229.

WÜTTEMBERG. Verhandlungen wegen der württembergischen Truppen 271. 361. 446. — Die württembergischen Prinzen kommen nach Berlin (Dec. 1741) 438.